ANNUAIRE GÉNÉRAL 2015-2016
ÉTUDES SUPÉRIEURES
À jour le 15 juillet 2015

www.etudes.umontreal.ca

U de M

Université de Montréal

Dépôt légal
4e trimestre 2015
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Université de Montréal
Bureau du registraire
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada
H3C 3J7

Publication
Bureau du registraire
Secteur des publications
Nancy Jetté
Tél. : 514-343-6111, poste 8873

Photocomposition
Frédéric Loisier, analyste en informatique
Bureau du registraire
Lynda Longpré, responsable des publications
Bureau du registraire
Nancy Jetté, agente de communication
Bureau du registraire

Conception graphique de la page couverture
BCRP – Bureau des communications et des relations publiques

Impression
SIUM – Service d'impression de l'Université de Montréal

La forme masculine a été adoptée dans cette publication afin d'alléger le texte.

Table des matières

Direction universitaire

- Introduction
- Rectorat
- Décanats
- Corps universitaires

Règlements des études

- Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales RP-1

Cours et programmes

- Définitions relatives aux programmes DF-1
- Sigles des cours d'études supérieures SI-1
- Index des programmes d'études supérieures ID-1

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement 1-1
Faculté des arts et des sciences 2-1
Faculté de droit 3-1
Département de kinésiologie 4-1
Faculté de médecine 5-1
Faculté de médecine dentaire 6-1
Faculté de médecine vétérinaire 7-1
Faculté de musique 8-1
École d'optométrie 9-1
Faculté de pharmacie 10-1
École de santé publique 11-1
Faculté des sciences de l'éducation 12-1
Faculté des sciences infirmières 13-1
Faculté de théologie et de sciences des religions 14-1

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 13 juillet 2015

INTRODUCTION

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait guère présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle constitue le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

DIRECTION GÉNÉRALE

recteur.umontreal.ca/equipe-de-direction/organigramme/

Recteur

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

Administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

Dominique Bérubé, Ph. D. (UQÀM)

Vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle

Gérard Boismenu, Ph. D. (École des hautes études en sciences sociales de Paris)

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification

Jean Charest, Ph. D. (Laval)

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

Vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés

Guy Lefebvre, LL. L. (Montréal), LL. M. (Montréal), LL. M. – International Business Law (University College London)

Directeur de cabinet et des relations gouvernementales

Jean Renaud, MAP (ÉNAP)

Vice-rectrice adjointe à la recherche, à la création et à l'innovation

Dominique Bérubé, Ph. D. (UQÀM)

Vice-recteur adjoint aux études de 1er cycle (jusqu'au 31 août 2015)

Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal)

Vice-rectrice adjointe aux études supérieures

Michèle Brochu, Ph. D. (Laval)

Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable

Ann-Isabelle Cojocaru, M.B.A. (Laval)

Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité

Claude Mailhot, B. Pharm. D.PH. (Montréal), Pharm. D. (Utah)

Vice-rectrice adjointe aux études de 1er cycle et à la formation continue (à compter du 1er septembre 2015)

Sylvie Normandeau, Ph. D. (UQÀM)

Vice-recteur adjoint aux finances

Matthew Nowakowski, CPA, CA, B. Adm. (Concordia)

Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Chantal Pharand, B. Pharm. (Montréal), Pharm. D. (Pennsylvanie)

Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

Directeur général de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)

Yves Bouchard, B.Sc. (UQÀM)

Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

Registraire

Marie-Claude Binette, M. Sc. (Montréal)

Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

DOYENS ET DIRECTEURS

Faculté de l'aménagement : Paul Lewis

Faculté des arts et des sciences : Tania Saba

Faculté de droit : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Faculté de l'éducation permanente : Christian Blanchette

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Michèle Brochu

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly

Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Faculté de médecine vétérinaire : Michel Carrier

Faculté de musique : Isabelle Panneton

Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde

Faculté des sciences de l'éducation : Louise Poirier

Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean-Marc Charron

École de santé publique : Pierre Fournier

Département de kinésiologie : Jacques Gresset

École d'optométrie : Christian Casanova

CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

Règlement pédagogique de la Faculté

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales édicte le Règlement suivant :

Chapitre I – Définitions

Définitions liminaires

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

a) « conseil de faculté » : au Département de kinésiologie et à l'École d'optométrie, l'assemblée;

b) « doyen » : le doyen de la faculté responsable d'un programme ou toute personne habilitée par la règlementation de l'Université à exercer un pouvoir attribué au doyen; dans le cas du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie, le directeur;

c) « faculté » : la faculté dont relève le programme auquel un étudiant est inscrit; le terme inclut le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie;

d) « faculté départementalisée » : la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté des sciences de l'éducation;

e) « Faculté » : la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

1.1 Cycles

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycles d'études :

a) le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise, ou aux diplômes et certificats énumérés à l'article 43; il prépare à la poursuite d'études de troisième cycle ou au marché du travail;

b) le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de *Philosophiæ doctor* énumérés à l'article 69; il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

1.1A Études postdoctorales

La Faculté des études supérieures et postdoctorales est responsable, avec le concours des facultés et des départements, de l'application de la Politique sur les stagiaires postdoctoraux. Le stage postdoctoral permet à la personne intéressée d'acquérir une expertise dans un domaine de recherche spécialisé ou complémentaire à sa formation. Il conduit à l'obtention d'une attestation délivrée par la Faculté sur la recommandation de l'unité académique.

1.2 Trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle comporte trois trimestres :

a) le trimestre d'été, de mai à août inclus;

b) le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;

c) le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (exemples : la physique, la philosophie).

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (exemples : la médecine dentaire, les relations industrielles, l'administration des affaires).

1.5 Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription.

1.6 Programme

Le programme est un ensemble d'activités nécessaires à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat; un programme peut comporter des options.

1.7 Types de programme

Les programmes de deuxième et de troisième cycles sont des programmes portant sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champs d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si, par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation principalement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

1.8 Scolarité

La scolarité est le temps requis pour compléter un programme; elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites.

a) la scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit;

b) la scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.

1.9 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département, une faculté ou un programme. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

a) à titre de cours obligatoire. Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;

b) à titre de cours à option. Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

c) à titre de cours au choix. Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Le cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

1.10 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou

b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou

c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre ou

d) quarante-cinq heures de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.11 Équivalence de cours

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

1.12 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

1.13 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

1.14 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant.

1.15 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », le doyen de la faculté intéressée peut permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire québécoise.

1.16 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de deuxième cycle.

1.17 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

1.18 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle.

Ainsi, les titres de maître et de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle).

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemple : maître ès sciences, *philosophiæ doctor*).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemple : M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour *philosophiæ doctor*).

1.19 Diplôme

Le diplôme est, le cas échéant :

a) soit le nom d'un programme d'études de cycle supérieur (exemple : diplôme d'études supérieures spécialisées);

b) soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

1.20 Certificat de deuxième cycle

Le certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

1.21 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte délivré par le secrétaire de la faculté, établissant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

1.22 Libellé

Par « libellé », on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation d'études.

Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées ci-dessous :

A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
i) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
j) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
k) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
m) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
n) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
o) la date et les signatures requises;
p) le sceau de l'Université;
q) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

B. Libellé des grades canoniques

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté de théologie et de sciences des religions attestent que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;
e) l'expression « a complété le programme de »;
f) une des expressions suivantes « doctorat » ou « deuxième cycle »;
g) l'expression « Nous Modérateur des facultés ecclésiastiques et nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de notre autorité, lui conférons le grade de »;
h) selon les cas, l'intitulé « docteur en théologie » ou « licencié en théologie »;
i) selon les cas, le sigle approprié « D.Th. » ou « L.Th. »;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) »;
k) l'expression « avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général, de celle du doyen et du secrétaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions et de celle du modérateur des facultés ecclésiastiques »;
m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

C. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en » ou « a terminé le programme d'études postdoctorales en »;
g) l'appellation du programme;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce.....;
i) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

D. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;
e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;
f) l'appellation du programme;
g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la faculté »;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
i) l'intitulé approprié conformément à l'article 43;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou certificat) »;
m) la date et les signatures requises;
n) le sceau de l'Université;
o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

E. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat en théologie – études pastorales (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté de théologie et de sciences des religions;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « théologie – études pastorales »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

F. Libellé des diplômes de maîtrise en sciences infirmières (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des sciences infirmières;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « sciences infirmières »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

G. Libellé des diplômes de maîtrise en service social (programme offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des arts et des sciences;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « service social »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

1.23 Cotutelle

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une autre université, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur de recherche, lesquels assument ensemble la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse, dans le cas d'une cotutelle avec une université française, ou par la convention conclue par l'Université de Montréal avec une autre université.

Chapitre I.1 – Évaluation des prestations d'enseignement-cours et d'encadrement

1.24 Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes de cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

Cette évaluation a un caractère formatif et les modalités, notamment la manière dont les résultats seront communiqués aux personnes concernées, en sont établies conformément à la réglementation de l'Université.

Chapitre II – Dispositions applicables à tous les programmes

SECTION I – Catégories d'étudiants

2. Nomenclature

La Faculté reçoit des étudiants réguliers, des étudiants libres et des étudiants visiteurs; ces trois catégories sont exclusives.

3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, un diplôme ou un grade de la Faculté.

4. Étudiant libre, auditeur

L'étudiant libre ne postule pas de grade. Après autorisation du doyen, il peut s'inscrire à certains cours. Il doit alors participer aux travaux afférents à ce cours et se présenter aux examens. Il a droit à une attestation pour les études accomplies.

Un étudiant libre ne peut s'inscrire à plus de deux cours ou à plus de huit crédits dans un même programme, sauf si le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, s'est prononcé sur l'admissibilité du candidat.

Lorsqu'un étudiant libre veut être admis comme étudiant régulier, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen selon le cas, n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans devoir se soumettre à l'évaluation et n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est celui qui est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal. S'il est inscrit à un cours ou à une activité pédagogique, il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses autres règlements.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

SECTION II – Admission – conditions générales

6. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

a) posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit;
b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais* et d'une autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; dans certains cas, cette connaissance peut être évaluée au moyen d'un test dont la réussite est une condition d'admissibilité;
c) satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.

7. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.

Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français.

Le doyen peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

8. Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur

Pour être admissible à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

9. Admissibilité à titre d'étudiant visiteur

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, un candidat doit :

a) avoir obtenu l'autorisation du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou du doyen, dans les autres cas,
b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

10. Autorité compétente en matière d'admission

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide de l'admission des candidats internationaux, sur recommandation du doyen; les autres candidats sont admis par le doyen. Ni le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ni le doyen ne sont tenus d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide par ailleurs, sur recommandation du doyen, de l'admission d'un étudiant de doctorat à un cheminement en cotutelle de thèse.

SECTION III – Demande d'admission, réadmission, reconnaissance de crédits et statut étudiant plein temps / demi-temps

11. Demande d'admission et réadmission

Le candidat qui désire être admis à un programme de la Faculté doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. Il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à cet étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

* Dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue.

12. Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours, l'exemption, le transfert. En outre, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'ententes interuniversitaires.

A. Demande de reconnaissance

Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, le candidat doit en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au premier trimestre de son inscription. La demande d'équivalence ne sera cependant étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

B. Bases de reconnaissance

Dans le cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B- ou une note équivalente au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le nombre total de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les 2/3 des crédits du programme.

L'exemption de trimestres ne peut être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

C. Indication au bulletin de notes

a) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, apparaît au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

Cependant, si l'équivalence vise un cours et que ce cours :

i) a été réussi à l'Université de Montréal;

ii) n'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme;

iii) a été suivi trois ans au plus avant l'admission;

la note est transférée au bulletin de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

b) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, apparaît au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

c) Ententes interuniversitaires

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de l'étudiant. Elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Les cours suivis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales sont portés au bulletin, avec la mention équivalence (EQV).

13. Statut étudiant plein temps ou demi-temps

Le candidat qui présente une demande d'admission doit indiquer s'il entend poursuivre ses études à plein temps ou à demi-temps. Dans ce dernier cas, il doit tenir compte des articles 51 (au deuxième cycle) ou 77 (au doctorat).

Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention d'un grade, chaque trimestre auquel un candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.

Le candidat peut être admis à plein temps à tout programme.

Le candidat peut être admis à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.

Dans les programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat, ou dans certains programmes désignés par le Conseil de la Faculté, le candidat peut être admis à temps partiel selon une modalité autre que celle du demi-temps. Aux fins de ces programmes, le Conseil de la Faculté peut étendre la scolarité maximale.

SECTION IV – Inscription et annulation de l'inscription

14. Première inscription, plan global d'études et restriction à l'inscription

Au moment de sa première inscription dans un programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études dans lequel sont définies les modalités de réalisation de son programme. Il doit faire approuver ce plan global d'études par le doyen, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. Il doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

L'étudiant régulier s'inscrit à un programme; l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur s'inscrit à des cours ou à des activités.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen l'y autorise.

15. Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription doit faire parvenir un avis écrit au doyen et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin de notes en regard des cours non complétés.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission conformément au deuxième alinéa de l'article 11.

SECTION V – Modifications, abandon de cours et changement de programme

16. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée, au plus tard quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre. Le doyen décide de la demande.

17. Modification d'option

L'étudiant qui désire modifier son option à l'intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen décide de la demande.

18. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen.

19. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au bulletin de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

20. Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une nouvelle demande d'admission.

SECTION VI – Modes d'évaluation

21. Les modes d'évaluation suivants peuvent être utilisés par un professeur : travaux, examens ou observation de la performance.

22. Évaluation par mode de travaux

L'évaluation par mode de travaux porte sur l'ensemble des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, le rapport et l'évaluation doivent être individuels.

23. Évaluation par mode d'examens

L'évaluation par mode d'examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. S'il n'y a qu'une épreuve orale, elle doit avoir lieu en présence d'un témoin désigné par le doyen.

24. Responsabilité de l'évaluation

Les modalités de l'évaluation sont déterminées par le professeur responsable du cours et approuvées par le doyen.

25. Information relative à l'évaluation

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours et informe ses étudiants des modes d'évaluation du cours.

26. Absence à une évaluation

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;

b) ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examens ou ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours, il ne justifie par écrit, pour un motif jugé valable, son absence ou son retard auprès du doyen.

27. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen est exclu de l'évaluation du cours.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

28. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

29. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

30. Système de notation

30.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

A+ = 4,3	A = 4	A- = 3,7	correspondant à excellent
B+ = 3,3	B = 3	B- = 2,7*	correspondant à bon
C+ = 2,3	C = 2**		correspondant à passable

* note minimale de passage dans un programme

** note minimale de passage dans un cours

30.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à ce cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

31. Comité d'études supérieures

Un Comité d'études supérieures doit être formé dans chaque faculté, département ou programme interdisciplinaire. Il doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen doit être informé une fois l'an, à la date qu'il fixe, de la composition du comité relevant d'un département ou d'une direction de programme interdisciplinaire. À défaut, il procède lui-même à la formation du comité.

Le Comité d'études supérieures est responsable des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Le Comité d'études supérieures effectue le suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et s'assure que les objectifs de formation sont partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du Comité d'études supérieures peuvent comprendre :

– le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants;
– l'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants;
– l'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation;
– l'évaluation des étudiants.

Il fait rapport de l'évolution de ses travaux au moins une fois par an à l'Assemblée départementale ou au Conseil de faculté.

32. Seconde évaluation

32.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 59 et 88, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation.

Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou tout autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Pour les cours constitutifs d'un programme, les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen.

A. Cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

B. Cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

C. Cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

32.2 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

33. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

34. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

35. Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à l'état d'avancement de ses travaux. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

a) approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au bulletin de l'étudiant;

b) recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci – selon les articles 59g) pour la maîtrise et 88i) pour le doctorat – ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 42.

36. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

SECTION VII – Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

37. Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date la plus tardive soit de l'affichage soit de l'expédition des résultats, à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, selon la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivants, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen.

Si la demande est accueillie, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation; qui peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Au plus tard trente jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant.

38. Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire qu'une injustice a été commise au moment de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours qui suivent l'expédition des résultats de cette révision, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen.

La décision doit être rendue après consultation du responsable du cours. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Lorsque la requête est accueillie, un comité de révision exceptionnelle formé de trois membres est constitué. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le Comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.

Le Comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision est communiquée au doyen au plus tard quarante-cinq jours après que le comité a été saisi de la demande; le doyen en informe alors l'étudiant.

SECTION VIII – Grades

39. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à temps plein ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

40. Octroi et annulation de grades

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la faculté à l'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences du programme.

Le grade, le diplôme, le certificat ou l'attestation décerné par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est nul.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen.

SECTION IX – Dispositions particulières relatives à l'admission et à l'inscription

41. Admission et inscription basées sur des faux ou des manœuvres frauduleuses

L'admission ou l'inscription basée sur des faux ou des manœuvres frauduleuses est nulle.

42. Comité d'appel de la décision du doyen

Lorsque le doyen, sur recommandation du Comité d'études supérieures, met fin, en vertu de l'article 35, à l'inscription de l'étudiant au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du conseil de la faculté peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du doyen. La décision du comité est sans appel.

Chapitre III – Dispositions applicables aux programmes de 2e cycle

SECTION X – Intitulés des diplômes des programmes de deuxième cycle et sigles

43. L'Université offre des programmes conduisant aux grades et aux diplômes de deuxième cycle dont la liste paraît à l'annexe A.

SECTION XI – Conditions d'admissibilité

44. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans le cas d'une candidature à un programme de maîtrise avec mémoire, accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XIV.

45. Pour être admissible à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre :

a) avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal ou

b) avoir obtenu une moyenne jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, pour un diplôme de premier cycle d'une autre université ou

c) avoir complété des études équivalentes ou

d) détenir, de l'avis du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen, selon le cas, une expérience équivalente. Dans ce dernier cas, l'admission est faite aux conditions déterminées par le doyen concerné, qui peuvent prendre la forme d'un régime d'études particulier, et notamment comprendre des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel le candidat s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

SECTION XIA – Microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées

45.1 Éléments constitutifs

Un microprogramme comporte normalement de douze à dix-huit crédits, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées en comporte trente.

Le microprogramme est composé exclusivement de cours, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

45.2 Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre pour un microprogramme et de deux trimestres pour un diplôme d'études supérieures spécialisées.

La scolarité maximale exigée est de trois ans à compter de la première inscription pour un microprogramme, de quatre ans pour un diplôme d'études supérieures spécialisées. Dans le calcul de la scolarité, les trimestres de préparation ne sont pas comptés, mais les trimestres de suspension ou de non-inscription le sont.

Ces dispositions s'appliquent à moins que le règlement propre à un microprogramme ou à un diplôme d'études supérieures spécialisées n'y déroge.

45.3 Inscription

À moins de disposition contraire, l'inscription à temps partiel est possible dans tout microprogramme ou diplôme d'études supérieures spécialisées. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature. Quelles que soient cependant les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

45.4 Suspension et prolongation

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre, les dispositions de l'article 49, en matière de suspension d'inscription, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études supérieures spécialisées.

La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

45.5 Passage du microprogramme au diplôme d'études supérieures spécialisées ou du diplôme d'études supérieures spécialisées à la maîtrise

Lorsque, dans un même domaine de spécialisation, sont offerts à la fois deux des trois programmes suivants : un microprogramme, un diplôme d'études supérieures spécialisées et une maîtrise, l'étudiant inscrit à l'un peut demander d'être admis à l'autre de spécialisation plus poussée et obtenir, le cas échéant, le transfert intégral des cours déjà suivis, qui deviennent ainsi partie intégrante de sa nouvelle scolarité.

Lorsqu'un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures spécialisées peut mener à la maîtrise, le seuil d'admissibilité applicable au changement de programme vers la maîtrise ne peut être inférieur à 3,0, conformément à l'article 45.

SECTION XII – Programmes de maîtrise

46. Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement quarante-cinq crédits.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports, ainsi que d'un mémoire.

47. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de maîtrise de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou de deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

48. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée, sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programme sont exclus du calcul de la moyenne inscrite au bulletin.

SECTION XIII – Scolarité de maîtrise

49. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par celle-ci.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire de maîtrise, de son rapport de stage ou de son travail dirigé, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

50. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 46, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques ou professionnelles, mais encore réduire la scolarité. L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

51. Scolarité maximale d'un programme de maîtrise

La scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

52. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

53. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XIV – Directeur de recherche

54. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures, et dont le choix a été agréé par le doyen, accepte de le diriger dans son travail de recherche.

Pour des motifs agréés par le doyen, un trimestre de prolongation peut être accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.

La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

55. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

56. Cessation de direction de recherche

Le doyen peut, pour des raisons sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

57. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XV – Modalités d'évaluation et fin de la candidature

58. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

59. Fin de la candidature

La candidature à la maîtrise prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 47, le cas échéant;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de maîtrise proprement dit, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 45;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de son programme de maîtrise proprement dit;

e) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation;

f) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XIV;

g) si le doyen accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

h) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 53, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

i) si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

j) si le mémoire de l'étudiant est refusé par les membres du jury à la majorité des voix;

k) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport de stage ou au travail dirigé ou le refusent.

60. Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XVI – Mémoire

61. Sujet de mémoire

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté, du département ou du programme intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

62. Mémoire

Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.

63. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

64. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du *Guide de présentation des mémoires et des thèses*.

65. Examen du mémoire et composition du jury

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un président-rapporteur. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée. Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Normalement, le directeur de recherche est invité à faire partie du jury, mais il ne peut en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

66. Rôle du jury

Le jury peut :

a) accepter le mémoire ou

b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée ou

c) le refuser.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury prise collectivement et après délibération doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

SECTION XVII – Stages et travaux dirigés

67. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

67.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

67.2 Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives élaborées par le doyen. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles, et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

67.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 59, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XVIII – Règlement propre à chaque programme

68. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre IV – Dispositions applicables aux programmes de doctorat

SECTION XIX – Intitulés des diplômes et sigles

69. L'Université offre des programmes conduisant aux grades de doctorat dont la liste paraît à l'annexe B.

SECTION XX – Conditions d'admissibilité

70. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3, ou

attester d'une formation jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et être autorisé par le doyen à s'inscrire à un programme spécial de doctorat selon le cas;

d) présenter l'esquisse d'un projet de recherche;

e) accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XXIII.

71. Passage de la maîtrise au doctorat et exemption de mémoire

Malgré l'alinéa b) de l'article 70, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.

72. Octroi du grade de maîtrise (cf. art. 70c et 71)

L'étudiant admis en vertu de l'article 70c ou l'étudiant qui s'est prévalu de l'article 71 et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,

b) a complété la scolarité minimale du doctorat et

c) a réussi l'examen général de synthèse

peut, sur demande au doyen, obtenir le grade de maîtrise s'il abandonne ses études de doctorat. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen peut, sur recommandation du Comité des études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise.

SECTION XXI – Programme

73. Éléments constitutifs d'un programme de doctorat

Un programme de doctorat comporte normalement quatre-vingt-dix crédits.

74. Un programme de doctorat comporte un minimum de soixante crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'une thèse.

75. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer pour la réussite de ces cours des exigences particulières, supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de doctorat de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

76. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation, selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

SECTION XXII – Scolarité

77. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons jugées sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de thèse jusqu'au dépôt de celle-ci, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

78. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 77, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen.

7. Scolarité maximale d'un programme de doctorat

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

80. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

81. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XXIII – Directeur de recherche

82. Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

A. En cours d'admission

Avant d'admettre un candidat, le doyen doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant.

B. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou par le doyen, selon le cas, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger. La candidature de l'étudiant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

83. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée et si l'intérêt de l'étudiant l'exige, l'autoriser à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

84. Cessation de direction de recherche

Le doyen ou l'autorité compétente peut, pour des raisons jugées sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Dans ce cas, des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

85. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XXIV – Modalités d'évaluation, examen général de synthèse et fin de la candidature

86. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

87. Examen général de synthèse

A. Éléments constitutifs et moment ultime de l'examen général de synthèse

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits.

B. Date de l'examen général de synthèse

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen.

C. Composition du jury de l'examen général de synthèse

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen.

D. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

E. Résultat de l'examen général de synthèse ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen; en ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

88. Fin de la candidature

La candidature au doctorat prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 75;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de doctorat proprement dit ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 75;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires;

e) si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de doctorat proprement dit;

f) si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 84;

g) si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse;

h) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XXIII;

i) si le doyen ou l'autorité compétente accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

j) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 81, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

k) si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

l) si la thèse de l'étudiant est refusée en conformité avec les articles 95 à 100;

m) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport du stage ou au travail dirigé ou le refusent.

89. Les modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XXV – Thèse

90. Sujet de la thèse

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

91. Thèse

La thèse doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.

92. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Cette demande est normalement présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

93. Conformité aux normes de présentation

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du *Guide de présentation des mémoires et des thèses*.

94. Examen de la thèse et composition du jury

L'examen de la thèse est fait par un jury composé d'un président-rapporteur et de trois membres; l'un de ces membres au moins est choisi en dehors de l'Université. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté. Ce pouvoir ne peut être délégué en ce qui concerne la formation des jurys de cotutelle de thèse.

Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Le directeur de recherche du candidat est invité à être membre du jury, mais il ne peut en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal.

95. Soutenance; premier jury

Le jury peut :

a) accepter la thèse pour la soutenance ou

b) la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, dans le délai fixé par le jury; le délai accordé ne doit pas dépasser un an.

Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

96. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

97. Décision du jury

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

98. Soutenance; second jury

A. Examen de la thèse et composition du second jury

En cas de dissidence du premier jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

B. Décision du second jury

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

99. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que, selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

100. La candidature prend fin si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

SECTION XXVI – Stages et travaux dirigés

101. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

101.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

101.2 Conformité du rapport de stage ou du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stages et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

101.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 88, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XXVII – Règlement propre à chaque programme

102. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre V – Dispositions finales

103. Frais de scolarité

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

104. Règlement pédagogique applicable

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de doctorat est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un programme, sauf dans les cas où :

a) de l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable;

b) une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant;

c) une modification est imposée par la Commission des études.

105. Octroi de grades, de diplômes et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

À jour le 30 avril 2015

Définitions adaptées au système de gestion académique Synchro

Généralités

On trouvera ci-dessous l'explication des termes utilisés dans l'annuaire pour autant qu'ils sont communs à l'ensemble des programmes.

Version

La modification d'un programme peut entraîner la création d'une nouvelle version du programme. Les nouveaux étudiants soumettent leur admission à la nouvelle version, tandis que les anciens étudiants demeurent admis à la version antérieure. La dernière version du programme est celle qui paraît à l'annuaire.

La notion de Version n'est plus utilisée dans Synchro, elle est remplacée par la Date d'effet d'une modification. Pour connaître néanmoins les numéros de version des programmes, et consulter du même coup d'œil les dates d'effet, consulter la page *www.etudes.umontreal.ca/programme/modif_program_2014.html*, où l'année qui fait partie de l'adresse html doit être remplacée par l'année de consultation désirée.

Orientation

De façon générale, l'orientation reflète une sous-discipline au sein d'un programme. On parle aussi d'option, de concentration ou de spécialisation.

Segment et bloc

Il s'agit des subdivisions à l'intérieur du programme. Si un programme comporte deux orientations, il comptera probablement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune d'elles.

Le segment est à son tour divisé en blocs, c'est-à-dire en listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

Cours au choix

Certains programmes comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. L'étudiant peut choisir ces cours parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Structures des programmes

Énumération des cours

– À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera les éléments suivants :

– Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre ou cinq chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée (appelée Matière dans Synchro). Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.

– Les trimestres Automne, Hiver, Été sont désignés par les lettres A, H, E. Ils indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement. Sur le site admission, les lettres des trimestres ont été remplacées par des icônes représentant les saisons : A=feuille, H=flocon, É=soleil/nuage.

– Un cours est donné le jour J ou le soir S. La mention JS indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ». Sur le site admission, J=soleil et S=lune.

Risque de changement

Les indications présentées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, en particulier en ce qui a trait au trimestre de début d'un cours.

SIGLES DES COURS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

À jour le 19 mai 2015

Les chiffres entre parenthèses désignent le nombre de cours offerts portant ce sigle.

ACT - Actuariat (1)
ALL - Études allemandes (18)
AME - Aménagement (90)
ANG - Études anglaises (43)
ANT - Anthropologie (47)
APA - Architecture de paysage (21)
APC - Administration sociale (10)
ARC - Architecture (17)
ART - Arts technologiques (22)
ASA - Administration de la santé (121)
AUD - Audiologie (20)
BCM - Biochimie (38)
BIE - Bio-éthique (34)
BIM - Biologie moléculaire (42)
BIN - Bio-informatique (18)
BIO - Biologie (sciences biologiques) (37)
CEL - Commerce électronique (3)
CEP - Communication et politique (2)
CGE - Conseil génétique (22)
CHI - Chirurgie (5)
CHM - Chimie (43)
CIN - Cinéma (études cinématographiques) (41)
COM - Communication (sciences de la communication) (78)
CON - Université Concordia (1)
CPR - Compétences professionnelles (6)
CRI - Criminologie (80)
DEJ - Design de jeux (11)
DER - Dentisterie de restauration (52)
DID - Didactique (73)
DIN - Design industriel (5)
DMO - Démographie (31)
DRI - Droit et relations industrielles (6)
DRT - Droit (229)
EAE - Études allemandes et européennes (6)
ECN - Sciences économiques (52)
EDD - Environnement et développement durable (10)
EDU - Éducation (stages) (16)
EMU - Éducation, musique (13)
ENV - Environnement (6)
ERT - Ergothérapie (32)
ESP - Études hispaniques (27)
ETA - Éducation : études et administration (97)
ETM - Études médiévales (3)
FMC - Finances mathématique et computationnelle (2)
FRA - Français, langue et littérature (45)
GBM - Génie biomédical (31)
GEO - Géographie (47)
GIN - Génie (École Polytechnique) (4)
GRC - Grec ancien (10)
GRM - Grec moderne (études néo-helléniques) (2)
HAR - Histoire de l'art (35)
HEC - HEC Montréal (20)
HGL - Études classiques (7)
HST - Histoire (45)
IDV - Déficience visuelle (20)
IFT - Informatique (58)
IND - Individualisé (2)
INT - Études internationales (38)
IPR - Insertion professionnelle (10)
JEU - Jeux vidéographiques (2)
JRN - Formation journalistique (15)
KIN - Kinésiologie (31)
LAT - Latin (études latines) (8)
LCO - Littérature comparée (34)
LIT - Littérature (générale) (7)
LNG - Linguistique (22)
MAT - Mathématiques (42)
MCB - Microbiologie et immunologie (22)
MCT - Musique, composition (21)
MDF - Médecine familiale (1)
MEV - Médecine vétérinaire (611)
MIN - Musique, interprétation (51)
MMD - Médecine (multidisciplinaire) (72)
MMV - Médecine vétérinaire (multidisciplinaire) (137)
MSL - Muséologie (25)
MSN - Santé environnementale et santé au travail (31)
MSO - Médecine sociale et préventive (103)
MTE - Musique, techniques d'écriture (15)
MUE - Musique, ensembles et ateliers (184)
MUI - Musique, instrument (330)
MUL - Musicologie (53)
MUS - Musique (25)
NRL - Sciences neurologiques (27)
NSC - Neurosciences (34)
NUT - Nutrition (40)
OPH - Ophtalmologie (1)
OPM - Optométrie (59)
ORA - Orthophonie - audiologie (12)
ORT - Orthophonie (24)
PAA - Anatomie et physiologie animales (36)
PAL - Sciences infirmières (soins infirmiers) (3)

PBC - Pathologie et biologie cellulaire (23)
PDT - Pédiatrie (12)
PEF - Petite enfance et famille (11)
PGM - Pharmacogénomique (6)
PHA - Pharmacie (37)
PHI - Philosophie (59)
PHL - Pharmacologie (41)
PHM - Pharmacie (168)
PHT - Physiothérapie (21)
PHY - Physique (48)
PLU - Pluridisciplinaire (67)
POL - Science politique (77)
PPA - Psychopédagogie et andragogie (83)
PRX - Praxis - formation continue (1)
PSE - Psychoéducation (72)
PSL - Physiologie (29)
PSS - Pédagogie universitaire des sciences de la santé (1)
PST - Psychiatrie (5)
PSY - Psychologie (117)
PTM - Pathologie et microbiologie (méd. vét.) (126)
QPP - Qualification pour physiothérapeutes (12)
RAD - Radiologie diagnostique (18)
REA - Réadaptation (générale) (21)
REI - Relations industrielles (62)
SAB - Santé buccale (146)
SBP - Sciences biopharmaceutiques (23)
SCI - Sciences de l'information (62)
SCV - Sciences de la vision (31)
SHA - Sciences humaines appliquées (9)
SMC - Sciences cliniques (31)
SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers) (58)
SOL - Sociologie (46)
SOM - Sciences infirmières et médecine (4)
SPS - Société, politique publique et santé (1)
SPU - Santé publique (45)
SPV - Santé publique vétérinaire (25)
SRL - Sciences des religions (41)
SRS - Résidence en médecine dentaire (21)
SST - Santé et sécurité du travail (7)
STO - Stomatologie (16)
STS - Statistiques sociales (3)
STT - Statistique (20)
SVS - Service social (52)
THB - Études bibliques (30)
THL - Théologie (26)
THP - Théologie pastorale (pratique) (40)
TRA - Traduction (42)
TXL - Toxicologie (6)
TXM - Toxicomanie (1)
UDS - Université de Sherbrooke (1)
ULA - Université Laval (1)
UQM - Université du Québec à Montréal (6)
URB - Urbanisme (47)
VIR - Virologie (2)

INDEX DES PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

À jour le 20 mai 2015

Faculté de l'aménagement

- Programmes facultaires

  Aménagement - M. Sc. A., Ph. D.

  Options de la M. Sc. A. : Aménagement, Conservation de l'environnement bâti, Design et complexité, Montage et gestion de projets d'aménagement

  Design urbain - M. Sc. A. individualisée
  Écodesign stratégique - D.É.S.S. (conjoint avec Poly)
  Montage et gestion de projets d'aménagement - D.É.S.S.

- École d'architecture

  Architecture - M.Arch. (6 orientations), Ph. D. individualisé

- École d'architecture de paysage

  Architecture de paysage - M.A.P.

- École de design industriel

  Design de jeux - D.É.S.S.

- Institut d'urbanisme

  Gestion urbaine pour les pays en développement - D.É.S.S.

  Options du D.É.S.S. : Habitat urbain, Environnement urbain

  Mobilité, transport et urbanisme - Mc (conjoint avec Poly)
  Urbanisme - Qualification, M. Urb.

Faculté des arts et des sciences

1. Programmes par département

- Département d'anthropologie

  Anthropologie - M. Sc., Ph. D.

- École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

  Sciences de l'information - M.S.I, M.S.I. recherche, Ph. D.

- Département de chimie

  Chimie - M. Sc., Ph. D.

- Département de communication

  Communication dans les organisations en changement - Mc
  Communication organisationnelle - D.É.S.S.
  Communication politique - Mc, D.É.S.S.
  Sciences de la communication - M. Sc., Ph. D.

  Options de la M. Sc. : Communication organisationnelle, Communication médiatique, Communication politique, Communication politique - volet international

- École de criminologie

  Analyse criminologique - Mc
  Intervention criminologique - Mc
  Criminologie - M. Sc., Ph. D.

  Options de la M. Sc. : Analyse criminologique, Intervention clinique, Sécurité intérieure

  Sécurité intérieure - D.É.S.S.

- Département de démographie

  Démographie - D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.

- Département d'études anglaises

  Études anglaises - M.A., Ph. D.

- Département de géographie

  Géographie - M. Sc., Ph. D.
  Géographie appliquée en environnement - D.É.S.S.
  Géomatique et analyse spatiale - Mc

- Département d'histoire

  Histoire - M.A., Ph. D.

  Options de la M.A. : Recherche, Histoire au collégial

- Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

  Cinéma - M.A.
  Études cinématographiques - M.A., Ph. D.
  Histoire de l'art - M.A., Ph. D.

- Département d'informatique et de recherche opérationnelle

  Commerce électronique - M. Sc.
  Informatique - M. Sc., Ph. D.

- Département de linguistique et de traduction

  Linguistique - M.A, Ph. D.

  Options du Ph. D. : Linguistique, Neuropsychologie

  Traduction - D.É.S.S., M.A., Ph. D.

  Options du Ph. D. : Terminologie, Traductologie

- Département de littérature comparée

  Littérature comparée - M.A.
  Littérature - Ph. D.

  Options du Ph. D. : Études allemandes, Études littéraires et intermédiales, Études hispaniques, Littérature comparée et générale, Théorie et épistémologie de la littérature

- Département des littératures de langue française

  Littératures de langue française - M.A.
  Linguistique - Ph. D.

- Département de littératures et de langues modernes

  Études allemandes - M.A.
  Études hispaniques - M.A.
  Littérature - Ph. D.

  Options du Ph. D. : Études allemandes, Études hispaniques

- Département de mathématiques et de statistique

  Finance mathématique et computationnelle - D.É.S.S.
  Mathématiques - M. Sc., Ph. D.

  Options de la M. Sc. : Actuariat, Mathématiques pures, Mathématiques appliquées, Mathématiques industrielles

  Options du Ph. D. : Mathématiques pures, Mathématiques appliquées, Mathématiques de l'ingénieur

Mise à niveau en mathématiques et statistique - Mc
Statistique - M. Sc., Ph. D.

- Département de philosophie

Philosophie - M.A., Ph. D.
Options de la M.A. : Recherche, Philosophie au collégial

- Département de physique

Physique - M. Sc., Ph. D.
M. Sc. sans option ou options Biophysique et physiologie moléculaires, Physique médicale
Option du Ph. D. : Biophysique et physiologie moléculaires

- École de psychoéducation

Psychoéducation - Mc, M. Sc., Ph. D.

- Département de psychologie

Neuropsychologie clinique - Mc de 3e cycle
Psychologie - M. Sc., Ph. D.
Options du Ph. D. : Générale, Sciences cognitives et neuropsychologie
Psychologie - D.Psy.
Options du D.Psy. : Psychologie clinique, Neuropsychologie clinique
Psychologie (recherche et intervention) - Ph. D.
Options du Ph. D. : Psychologie clinique, Neuropsychologie clinique

- École de relations industrielles

Dynamique des relations du travail - Mc
Gestion de la diversité dans les organisations - Mc
Gestion stratégique des ressources humaines - Mc
Perspectives internationales en relations industrielles - Mc
Relations industrielles - D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.
Santé et mieux-être au travail - Mc
Santé et sécurité du travail - D.É.S.S.

- Département de science politique

Science politique - M. Sc., Ph. D.
Option de la M. Sc. : Affaires publiques et internationales

- Département de sciences biologiques

Sciences biologiques - M. Sc., Ph. D.

- Département de sciences économiques

Sciences économiques - M. Sc., Ph. D.

- École de service social

Service social - M. Sc., Ph. D.

- Département de sociologie

Méthodologies d'analyse sociologique - Mc
Sociologie - M. Sc., Ph. D.
Sociologie - Statistiques sociales - Mc

2. Programmes de Centres

- Centre canadien d'études allemandes et européennes

Études allemandes dans le contexte européen - D.C.

- Centre d'études classiques

Études classiques - M.A.
Options : Archéologie classique, Histoire ancienne, Langues et littératures

3. Programmes facultaires

Administration sociale - Mc, D.É.S.S, M. Sc. individualisée
Arts, création et technologies - D.É.S.S.
Compétences professionnelles - Mc
Environnement et développement durable - D.É.S.S.
Options du D.É.S.S. : Biogéochimie environnementale, Gestion de l'eau, Gestion de la biodiversité, Enjeux sociaux et gouvernance
Études internationales - Mc, D.É.S.S., M. Sc.
Options de la M. Sc. : Cultures, Conflits et paix, Institutions et droit, Coopération, Développement et économie, Études régionales
Études juives - Mc
Journalisme - D.É.S.S.
Muséologie - M.A.
Sciences humaines appliquées - Ph. D.
Option : Bioéthique
Société, politiques publiques et santé - Mc, D.É.S.S.

Faculté de droit

Common Law nord-américaine - Mc, J.D., LL.M.
Droit - LL.M., LL.D.
Options de la LL.M. : Générale, Droit comparé, Droit privé, Droit public, Droit pénal, Droit du travail, Théories du droit et éthique, Droit social, Droit de l'environnement et du développement durable, Accès à la justice
Droit des affaires - Mc, D.É.S.S., LL.M. avec mémoire, LL.M. avec travail dirigé
Options de la LL.M. avec mémoire : Générale, Droit et régulation économique et financière, Droit des produits et marchés financiers, Droit international des affaires
Droit des technologies de l'information - Mc, LL.M.
Options de la LL.M. avec mémoire : Générale, Droit, information et communication, Commerce électronique
Droit et travail - Mc
Droit international - Mc, D.É.S.S., LL.M. avec mémoire, LL.M. avec travail dirigé
Options de la LL.M. avec mémoire : Générale, Droit international des affaires, Droit international, Droit transnational et justice globale
Fiscalité - LL.M.
Notariat - D.D.N., LL.M.

Département de kinésiologie

Kinésiologie - Mc, D.É.S.S., M. Sc.
Sciences de l'activité physique - M. Sc., Ph. D.

Faculté de médecine

Audiologie - M.P.A.
Biochimie - M. Sc., Ph. D.

Options de la M. Sc. avec mémoire : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico, Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Options du Ph. D. : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico, Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Biochimie clinique - D.É.P.D.
Bio-informatique - M. Sc., Ph. D.
Biologie moléculaire - M. Sc., Ph. D.

Options de la M. Sc. : Générale avec mémoire, Médecine cellulaire et moléculaire, Maladies complexes chez l'humain, Biologie des systèmes

Options du Ph. D. : Générale, Maladies complexes chez l'humain, Biologie des systèmes

Conseil génétique - M. Sc. individualisée
Ergothérapie - Qualification, Mc, M. Sc., D.É.S.S.
Éthique clinique - Mc
Génétique médicale - Mc
Génie biomédical - D.É.S.S., M. Sc. A., Ph. D.
Microbiologie et immunologie - M. Sc., Ph. D.
Mobilité et posture - Mc complémentaire
Neurosciences - Mc, M. Sc., Ph. D.
Nutrition - Mc, D.É.S.S., M. Sc. avec mémoire, M. Sc. professionnelle
Orthophonie - M.P.O.
Pathologie moléculaire et médecine personnalisée - Mc
Pharmacogénomique - Mc
Pharmacologie - M. Sc., Ph. D.

Options de la M. Sc. et du Ph. D. : Neuropharmacologie, Pharmacogénomique, Pharmacologie clinique, Pharmacologie intégrative cardiovasculaire, Pharmacologie moléculaire

Pharmacologie clinique - Mc, D.É.S.S.
Pharmacologie - stages en milieux professionnels - D.C.
Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative - M. Sc., Ph. D.

Option de la M. Sc. : Physiologie et biophysique moléculaires

Physiothérapie - Qualification, D.É.S.S., M. Sc.
Rééducation périnéale et pelvienne - Mc
Sciences biomédicales - M. Sc., Ph. D.

Options de la M. Sc. : Générale, Recherche clinique, Sciences psychiatriques, Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, Musculosquelettique, Sciences du vieillissement, Éthique clinique pédiatrique

Options du Ph. D. : Générale, Bioéthique, Orthophonie ou audiologie, Sciences psychiatriques, Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, Musculosquelettique, Sciences du vieillissement

Sciences neurologiques - M. Sc., Ph. D.

Option du Ph. D. : Neuropsychologie

Sciences de la réadaptation - M. Sc., Ph. D.
Virologie et immunologie - Ph. D.

- Diplômes d'études spécialisées

Formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé - Mc
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale - D.É.S.S.
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (en langue anglaise) - Mc
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé - D.É.S.S.
Perfusion extracorporelle - D.É.S.S.

Faculté de médecine dentaire

- Médecine dentaire

Dentisterie pédiatrique - D.É.S.
Médecine dentaire - M. Sc.

Options de la M. Sc. : Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique, Dentisterie pédiatrique

Orthodontie - D.É.S.
Réhabilitation prosthodontique - D.É.S.

- Résidence en médecine dentaire

Médecine dentaire - Certificat
Médecine dentaire et stomatologie - Certificat

- Sciences buccodentaires

Sciences buccodentaires - M. Sc.

Faculté de médecine vétérinaire

- Programmes de formation en recherche

Sciences vétérinaires - M. Sc., Ph. D.

Options de la M. Sc. : Biomédecine, Épidémiologie, Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments, Médecine des animaux de laboratoire, Microbiologie, Pathologie, Pharmacologie, Reproduction, Sciences cliniques

Options du Ph. D. : Épidémiologie, Microbiologie, Pathologie, Pharmacologie, Reproduction

- Programmes de formation professionnelle

Interface animal-homme-environnement et santé - Mc
Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) - Certificat

Options de l'I.P.S.A.V. : Médecine des animaux de compagnie, Médecine bovine, Médecine équine, Médecine porcine, Médecine zoologique

Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.) - Certificat

Options de l'I.P.S.A.V. : Médecine de population des bovins laitiers,Thériogénologie

Interventions en santé publique vétérinaire - Mc
Médecine des animaux de compagnie - Mc
Médecine vétérinaire - D.É.S

Options du D.É.S. : Biomédecine vétérinaire, Diagnostic en laboratoire, Pathologie vétérinaire, Sciences cliniques vétérinaires

Sciences vétérinaires - M. Sc.

Options de la M. Sc. sans mémoire : Pathologie et microbiologie, Santé publique vétérinaire

Faculté de musique

Composition - M. Mus., D. Mus.

Options de la M.Mus. : Musiques de film et multimédia, Musiques de création

Composition - Musique (interprétation) - M. Mus., D.Mus.

Options de la M.Mus et du D.Mus. : Voix et instruments, Direction d'orchestre (disponible en 2015)

Composition pour l'écran et la scène - D.É.P.A.
Enseignement instrumental - Mc
Musique - M. A., Ph. D.

Options de la M.A. sans mémoire et du Ph. D. : Musicologie, Ethnomusicologie

Musique (interprétation) - D.É.S.S., D.É.P.A., D. Mus.
Répertoire d'orchestre 1 - D.É.S.S.
Répertoire d'orchestre 2 - D.É.S.S.

École d'optométrie

- Sciences de la vision

Basse vision - Mc
Informatique adaptée en déficience visuelle - Mc
Intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité - D.É.S.S.
Intervention en déficience visuelle - réadaptation - D.É.S.S.
Résidence en optométrie - Certificat
Sciences de la vision - M. Sc., Ph. D.

Options de la M. Sc. : Sciences fondamentales et appliquées, Sciences cliniques, Intervention en déficience visuelle

Options du Ph. D. : Générale, Basse vision et réadaptation visuelle, Biologie cellulaire et moléculaire, Biologie des maladies de la vision, Neurosciences de la vision et psychophysique, Optique, instrumentation et imagerie, Sciences cliniques et épidémiologie

Faculté de pharmacie

- Programmes de formation professionnelle

Développement du médicament - D.É.S.S.

Options : Chimie et fabrication, Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie, Recherche clinique, Réglementation des médicaments, Générale

Pharmacogénomique - Mc
Pharmacothérapie avancée - D.C., M. Sc.

Options du D.C. : Pratique ambulatoire, Pratique en établissement de santé

Options de la M. Sc. : Pratique ambulatoire, Pratique en établissement de santé

Pratique pharmaceutique de 1re ligne - Certificat de 2e cycle

- Programmes de formation en recherche

Recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) - D.C.
Sciences pharmaceutiques - M. Sc., Ph. D.

Options de la M. Sc. avec mémoire : Analyse, Chimie médicinale, Médicament et santé des populations, Pharmacogénomique, Pharmacologie, Technologie pharmaceutique

Option de la M. Sc. avec stage : Développement du médicament.

Options du Ph. D. : Analyse, Chimie médicinale, Médicament et santé des populations, Pharmacologie, Technologie pharmaceutique

École de santé publique

- Département d'administration de la santé

Administration des services de santé - Mc, D.É.S.S., M. Sc.

Options du D.É.S.S. : Gestion du système de santé, Gestion des services socio-sanitaires pour les personnes âgées dépendantes, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé, Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Options de la M. Sc. : Analyse des organisations et systèmes de santé, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé, Gestion de la qualité (QUÉOPS-i), Gestion du système de santé, Santé mondiale, Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Analyse et évaluation des interventions en santé - D.P. 3e cycle (AnÉIS)
Analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - Mc 3e cycle (AnÉSOSS)
Évaluation des technologies de la santé - Mc, D.É.S.S., M. Sc.
Gestion de la qualité et de la sécurité des patients - Mc, D.É.S.S., M. Sc.
Gestion du changement et responsabilité populationnelle - Mc
Gestion du système de santé - D.C.

- Santé communautaire - bioéthique

Bioéthique - Mc, M.A., D.É.S.S.

- Santé communautaire - santé publique

Épidémiologie et contrôle des infections - Mc
Recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction - Mc
Santé publique - Mc, D.É.S.S., M. Sc., D.É.P.A., Ph. D.
Santé publique pour cadres et professionnels en exercice - Mc

- Santé environnementale et santé au travail

Environnement, santé et gestion des catastrophes - D.É.S.S.
Hygiène du travail - D.É.S.S.
Santé environnementale et santé au travail - Mc, M. Sc.
Santé environnementale mondiale - Mc, D.É.S.S.
Toxicologie et analyse du risque - D.É.S.S.

Faculté des sciences de l'éducation

- Programmes de formation professionnelle

Administration de l'éducation - Mc, D.É.S.S.
Administration des systèmes d'éducation et de formation - Mc, D.É.S.S.
Approfondissement en administration de l'éducation - Mc
Didactique - Mc
Didactique et intégration des matières - Mc
Éducation - Mc, D.É.S.S.

Options du D.É.S.S. : Générale, Didactique, Intervention éducative, Orthopédagogie

Évaluation des compétences - Mc, D.É.S.S.
Formation à l'enseignement postsecondaire - Mc
Gestion du changement en éducation - Mc
Insertion professionnelle en enseignement - Mc
Intégration pédagogique des TIC - Mc
Orthodidactique du français - Mc
Orthodidactique des mathématiques - Mc
Orthopédagogie (élèves en difficulté d'adaptation et de comportement) - Mc
Orthopédagogie (élèves handicapés) - Mc
Pédagogie universitaire des sciences de la santé - Mc
Soutien à l'apprentissage - Mc
Soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers - Mc
Éducation - M.Éd.

Options de la M.Éd. : Administration de l'éducation, Didactique, Enseignement au secondaire, Évaluation des compétences, Générale, Intervention éducative, Orthopédagogie

- Programmes de formation à la recherche

Sciences de l'éducation - M.A, Ph. D.

Options de la M.A. : Administration de l'éducation, Andragogie, Didactique, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Pédagogie universitaire des sciences médicales, Psychopédagogie

Options du Ph. D. : Administration de l'éducation, Andragogie, Didactique, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Psychopédagogie

Faculté des sciences infirmières

Développement des pratiques infirmières - Mc
Leadership et gestion des services infirmiers - Mc
Pratique infirmière avancée - D.C.

Options du D.C. : Cardiologie, Néphrologie, Soins de 1re ligne

Prévention et contrôle des infections - Mc, D.É.S.S.
Sciences infirmières - M. Sc.

Options de la M. Sc. : Administration des services infirmiers, Formation en soins infirmiers, Expertise-conseil en soins infirmiers

Sciences infirmières - M. Sc., Ph. D.

Option de la M. Sc. : Pratique infirmière avancée

Options du Ph. D. : Soin et santé, Administration des services infirmiers, Formation en sciences infirmières

Soins palliatifs fin de vie - Mc

Faculté de théologie et de sciences des religions

- Sciences des religions

Sciences des religions - Mc, M.A., Ph. D.

Options de la M.A. : Anthropologie, Histoire, Philosophie, Sociologie

- Théologie

Théologie - Mc, M.A., L., Ph. D., D.

Options de la M.A. : Études bibliques, Études théologiques, Traduction de la Bible

- Théologie - études bibliques

Théologie (études bibliques) - Ph. D.

- Théologie pratique

Théologie pratique - Mc, Ph. D.
Santé, spiritualité et bioéthique - Mc, D.É.S.S.
Santé, spiritualité et bioéthique - Théologie pratique - M.A.

Option de la M.A. : santé, spiritualité et bioéthique

LÉGENDE

D.C. - Diplôme complémentaire
D.D.N. - Diplôme de droit notarial
D.É.P.A. - Diplôme d'études professionnelles approfondies
D.É.P.D. - Diplôme d'études postdoctorales
D.É.S. - Diplôme d'études supérieures
D.É.S.S. - Diplôme d'études supérieures spécialisées
D. Mus. - Doctorat en musique
D. Psy. - Doctorat en psychologie
D. Th. - Doctorat en théologie
I.P.S.A.V. - Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires
J. D. - Juris Doctor
LL. D. - Legum Doctor
LL. M. - Legum Magister
L. Th. - Licence en théologie
M.A. - Maîtrise ès arts
M.Arch. - Maîtrise en architecture
Mc - Microprogramme
M. Éd. - Maîtrise en éducation
M. Mus. - Maîtrise en musique
M.P.A. - Maîtrise professionnelle en audiologie
M.P.O. - Maîtrise professionnelle en orthophonie
M. Sc. - Maîtrise ès sciences
M. Sc. A. - Maîtrise ès sciences appliquées
M.S.I. - Maîtrise en sciences de l'information
M. Urb. - Maîtrise en urbanisme
Ph. D. - Philosophiae Doctor

Table des matières

Introduction et Direction 1-1
Ordres professionnels 1-1

Programmes en aménagement
M. Sc. A. en aménagement 1-2
Ph. D. en aménagement 1-4
M. Sc. A. maîtrise individualisée en design urbain 1-4
D.É.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement 1-5

École d'architecture
Maîtrise en architecture (M. Arch.) 1-6
Ph. D. individualisé en architecture 1-8

École de design
D.É.S.S. en écodesign stratégique 1-8
D.É.S.S. en design de jeux 1-9

École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Maîtrise en urbanisme (M. Urb.) 1-10
D.É.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement 1-11
Microprogramme de 2e cycle conjoint : mobilité, transport et urbanisme 1-12
Programme de qualification en urbanisme 1-13
Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.) 1-13

Information à jour le 14 juillet 2015

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Introduction

L'aménagement est l'intervention humaine sur le cadre de vie des sociétés et des individus de l'objet jusqu'au bâtiment, à la ville et à la région. Cette intervention porte à la fois sur le milieu construit et sur l'environnement naturel et vise autant la conservation et la mise en valeur des milieux existants que la création de nouveaux milieux. Elle exige ainsi la contribution des professionnels que sont l'architecte, l'architecte paysagiste, le designer industriel, le designer d'intérieur et l'urbaniste. De plus, dans le contexte d'une société toujours en évolution, ces professionnels doivent s'appuyer sur le développement de nouveaux champs de connaissance et de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Faculté de l'aménagement non seulement forme des professionnels dans les disciplines de l'aménagement, mais contribue également à l'évolution de ces disciplines en encourageant la recherche, en particulier aux études supérieures, et en se dotant d'outils, informatiques notamment, indispensables à sa double vocation de formation professionnelle et de milieu de recherche.

Créée en 1968, la Faculté de l'aménagement était à l'origine constituée de deux départements : l'École d'architecture, fondée en 1959, et l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961. Elle s'est dotée de deux nouveaux départements en 1978 : l'École d'architecture de paysage et l'École de design industriel. En 2015, l'institut d'urbanisme a fusionné avec l'École d'architecture de paysage pour former l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage. Aujourd'hui, la Faculté compte plus d'une soixantaine de professeurs réguliers et au-delà de 1 550 étudiants. Y sont dispensés 20 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- deux baccalauréats préprofessionnels : en sciences, architecture, et en architecture de paysage;
- des baccalauréats professionnels en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineures en design des jardins et en urbanisme;
- un microprogramme de 2e cycle en Mobilité, transport et urbanisme, conjoint avec l'École Polytechnique;
- un programme de qualification en urbanisme;
- une M. Sc. A. (aménagement) qui regroupe quatre options : aménagement; conservation du patrimoine bâti; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
- une maîtrise individualisée en design urbain;
- des maîtrises professionnelles en architecture, en architecture de paysage et en urbanisme;
- des D.É.S.S. en design de jeux; en écodesign stratégique; en gestion urbaine pour les pays en développement; et en montage et gestion de projets d'aménagement;
- un Ph. D. en aménagement et un Ph. D. individualisé en architecture.

Comptant une vingtaine d'unités de recherche, dont trois chaires et de nombreuses collaborations avec des groupes associés, la Faculté de l'aménagement constitue un pôle de recherche offrant une diversité de champs d'études porteurs dans les disciplines de l'aménagement. L'étendue de la recherche représente, pour les étudiants de la Faculté de l'aménagement, un atout de taille dans un contexte où le développement de nouveaux savoirs est garant de la richesse de la formation.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
www.amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design industriel	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6865

Direction

Doyen : Paul Lewis

Vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de Faculté : Manon Guité
Vice-doyen aux études supérieures : Juan Torres
Vice-doyenne à la recherche : Anne Marchand
Adjointe au doyen : Anne-Marie Labrecque
Directrice administrative : Natalie Cyr
Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

École d'architecture

Directeur et responsable des études de cycles supérieurs : Jacques Lachapelle
Responsable des études de 1er cycle : Jacques Lachapelle

École de design

Directrice : Fabienne Münch
Responsable du programme de design industriel : Fabienne Münch
Responsable du programme de design d'intérieur : Jean Therrien
Responsable du D.É.S.S. en design de jeux : Louis-Martin Guay
Responsable du D.É.S.S. en écodesign stratégique : Christophe Abrassart

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Directeur et responsable des admissions : Franck Scherrer
Responsable de la maîtrise en urbanisme : Jacques Fisette
Responsable des études de 1er cycle : Paula Negron
Responsable des programmes d'architecture de paysage : Bernard St-Denis

Ordres professionnels

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire d'un diplôme professionnel en architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de 1er ou de 2e cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec et des Designers d'intérieur du Canada.

Frais

Des frais s'appliquent à certains cours ou séminaires nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques et/ou des ateliers techniques.

Des frais de cotisation des associations étudiantes sont imposés aux étudiants de 2e et 3e cycles. Ces frais sont sujets à changement sans avis préalable.

Aménagement

Aménagement

M. Sc. A. en aménagement **2-005-1-1**

Options :
- Aménagement
- Conservation du patrimoine bâti
- Design et complexité
- Montage et gestion de projets d'aménagement

Ph. D. en aménagement **3-005-1-0**

M. Sc. A., Maîtrise individualisée en design urbain **2-960-1-1**

D.É.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement **2-005-1-2**

Secrétariat des études supérieures : 514-343-2044

Programme 2-005-1-1

M. Sc. A. (aménagement)

Objectifs

Option Aménagement

Le programme vise à former des chercheurs et à encourager le développement de la multidisciplinarité, en proposant des problématiques inhérentes aux domaines de l'aménagement, qui touchent les dimensions sociales, culturelles et physiques.

Option Conservation du patrimoine bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant. De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200 Introduction aux outils du projet et AME 3104 Histoire de l'architecture au Québec.

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

Option Design et complexité

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, Option Design et Complexité (DESCO), est unique du fait qu'elle offre une parfaite synthèse entre la maîtrise théorique et la maîtrise professionnelle du projet en design. Le cheminement que propose la formation permet une ouverture à la diversité des pratiques et des théories émergentes en design ainsi que le développement d'un champ de spécialisation dans des orientations porteuses, en lien avec les grands enjeux contemporains qui animent nos sociétés. Les domaines privilégiés comprennent notamment : le design durable et l'écoconception, le design social, la gestion de projets, les nouvelles technologies, l'innovation et le design stratégique, le design de jeux, le design d'interaction, et le design collaboratif.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- pour l'option Montage et gestion de projets d'aménagement, avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation (toutes les options)
- Un portfolio attestant la qualité de sa compétence professionnelle (option Design et complexité)
- Esquisse du projet de recherche (options Aménagement et Design et complexité)
- Texte d'une demi-page sur le rôle d'un gestionnaire de projets (option Montage et gestion de projets d'aménagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (toutes les options)
- Curriculum vitæ (toutes les options)
- Deux lettres de recommandation (toutes les options)

Remarque

Le candidat peut être admis dans les options Aménagement et Design et complexité sans directeur de recherche, mais il est fortement recommandé d'avoir reçu l'appui d'un professeur avant le dépôt de la demande.

2. Scolarité

La scolarité maximale de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement), un candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options : Aménagement (segment 70), Montage et gestion de projets d'aménagement (segment 75), Design et complexité (segment 77), Conservation du patrimoine bâti (segment 78). Pour l'option Conservation du patrimoine bâti, notez que 3 à 6 crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont : AME6220 Introduction aux outils du projet et AME3104 Histoire de l'architecture au Québec.

Segment 70 Propre à l'option Aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 9 crédits.

AME	6500	3	A	JS	Fondements théoriques de l'aménagement
AME	6501	3	A	J	Pratiques des disciplines en aménagement
AME	6502	3	A	JS	Les méthodologies de la recherche

Bloc 70B1 Cours facultaires

Option - maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME	6420	3	AHE	Séminaire de lectures dirigées 1
AME	6421	3	AHE	Séminaire de lectures dirigées 2

Bloc 70B2 Cours en design

Option - maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME	6503	3	A	JS	Recherche en design : enjeux et méthodes
AME	6816	3	A		Problématiques en design contemporain
AME	6817	3	H		Théories du projet

Bloc 70B3 Cours en architecture de paysage

Option - maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
APA	6001	3	H	J	Théories du paysage

Bloc 70B4 Cours en architecture

Option - maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

AME	6047	3	H		Industrialisation du bâtiment
AME	6101	3	AHE	J	Travail dirigé 1
AME	6210	3	H		Histoire des théories de la conservation
AME	6305	3	AE		Séminaire en technologie du bâtiment
AME	6310	3	H	S	Pratique professionnelle en conservation
AME	6311	3	A	J	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME	6410	3	H		Atelier de recherche I: Gestion projets internationaux
AME	6411	3	AHE		Atelier de recherche II
AME	6412	3	A	J	Cadres de gestion en conservation
AME	6605	3	H		Méthodologie de la modélisation
ARC	6863	3	H		Laboratoire spécialisé en CAO
ARC	6883	3	H		Formes architecturales et urbaines

Bloc 70B5 Cours en urbanisme

Option - maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

URB	6741	3	H	S	Promotion immobilière et habitat urbain
URB	6742	3	H	S	Dynamique des habitats urbains
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

AME	6810	3	AHE		Définition du sujet de recherche
AME	6811	3	AHE		Définition de la méthode de la recherche
AME	6812	3	AHE		Cueillette des données
AME	6813	3	AHE		Plan de rédaction de mémoire
AME	6814	12	AHE		Mémoire

Segment 78 Propre à l'option Conservation du patrimoine bâti

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 18 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 15 crédits.

AME	6210	3	H		Histoire des théories de la conservation
AME	6310	3	H	S	Pratique professionnelle en conservation
AME	6311	3	A	J	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME	6330	3	H		Conservation des bâtiments et ouvrages
AME	6412	3	A	J	Cadres de gestion en conservation

Bloc 78B

Option - minimum 12 crédits, maximum 18 crédits

AME	6080	6	AHE	JS	Stage en conservation
AME	6334	3	AH	JS	Conservation : matériaux et assemblages
AME	6335	3	AH	JS	Conservation de l'enveloppe du bâtiment
AME	6431	3	A	S	Mise en valeur des ensembles urbains
AME	6501	3	A	J	Pratiques des disciplines en aménagement
APA	6015	3	H	J	Patrimoine et paysage
URB	6286	3	H		Histoire de l'urbanisme
URB	6751	3	A	J	Analyse de milieu et design urbain

Bloc 78C

Choix - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 78D Projet en conservation

Obligatoire - 9 crédits.

AME	6549	6	H	JS	Atelier en conservation
AME	6550	3	AHE	JS	Projet individuel en conservation

Segment 75 Propre à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 18 crédits.

AME	6043	3	AH	JS	Planification et élaboration des projets
AME	6046	3	AH	S	Planification et contrôle des ressources
AME	6070	3	AH		Montage juridique et financier de projet
AME	6916	3	E		Gestion des parties prenantes
HEC	6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC	6255D	3	AHE		Direction et leadership des projets (440911)

Bloc 75B

Option - minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

AME	6047	3	H		Industrialisation du bâtiment
AME	6412	3	A	J	Cadres de gestion en conservation
AME	6501	3	A	J	Pratiques des disciplines en aménagement
AME	6850	3	AHE		Gestion de la construction
AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
HEC	6108	3	AHE	JS	Systèmes d'information en gestion (470595)
HEC	6109	3	AHE	JS	Gestion des approvisionnements et de la logistique (450195)
HEC	6110	3	AHE	JS	Méthode et pratique de la négociation (404395)
URB	6287	3	A	J	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB	6741	3	H	S	Promotion immobilière et habitat urbain
URB	6751	3	A	J	Analyse de milieu et design urbain
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 75C

Choix - maximum 3 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option

Bloc 75D Travail de fin d'études

Option - 6 crédits.

AME	6905	6	AHE	JS	Stage professionnel
AME	6911	6	AHE		Cellule de travail dirigé
AME	6917	6	H		Atelier de gestion de projets urbains

Segment 77 Propre à l'option Design et complexité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 77A

Option - 3 crédits.

AME	6501	3	A	J	Pratiques des disciplines en aménagement
AME	6816	3	A		Problématiques en design contemporain

Bloc 77B

Obligatoire - 9 crédits.

AME	6503	3	A	JS	Recherche en design : enjeux et méthodes
AME	6815	3	A		Design et complexité
AME	6817	3	H		Théories du projet

Bloc 77C

Choix - 6 crédits.

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option

Bloc 77D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

AME	6616	3	AHE	Recherche 1
AME	6617	3	AHE	Recherche 2
AME	6618	3	AHE	Recherche 3
AME	6619	3	AHE	Recherche 4
AME	6620	3	AHE	Recherche-projet
AME	6621	3	AHE	Recherche-projet
AME	6622	3	AHE	Recherche-projet
AME	6623	6	AHE	Mémoire

Programme 3-005-1-0

Ph. D. (aménagement)

Objectifs

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études ou profil financier
- Trois lettres de recommandation
- Un ou des exemples de travaux réalisés (mémoire de maîtrise, articles, etc.)
- Texte de huit à dix pages qui définit le projet de recherche.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 9 crédits.

AME	7301	3	A	Séminaire de doctorat I
AME	7302	3	H	Séminaire de doctorat II
AME	7303	3	A	Séminaire de doctorat III

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

AME	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
AME	7101	3	AHE	Recension des écrits 1
AME	7102	3	AHE	Recension des écrits 2
AME	7103	3	AHE	Recension des écrits 3
AME	7104	3	AHE	Cadre d'analyse 1
AME	7105	3	AHE	Cadre d'analyse 2
AME	7106	3	AHE	Cadre d'analyse 3
AME	7107	3	AHE	Outils d'analyse 1
AME	7108	3	AHE	Outils d'analyse 2
AME	7109	3	AHE	Outils d'analyse 3
AME	7110	3	AHE	Stratégie de la recherche 1
AME	7111	3	AHE	Stratégie de la recherche 2
AME	7112	3	AHE	Plan de la thèse
AME	7113	3	AHE	Cueillette de données 1
AME	7114	3	AHE	Cueillette de données 2
AME	7115	3	AHE	Analyse de données 1
AME	7116	3	AHE	Analyse de données 2
AME	7200	30	AHE	Thèse

Programme 2-960-1-1

M. Sc. A. individualisée en design urbain

Objectifs

Le but du programme est de former des spécialistes du design urbain aptes à intervenir dans des milieux urbains ciblés par des projets de requalification ou de revitalisation, à concevoir de nouveaux espaces urbains, tant au centre qu'en périphérie, à concevoir des ambiances urbaines et des lieux publics aux appropriations multiples. Ces compétences ont trait principalement à l'analyse de la forme urbaine, à la composition urbaine, à l'évaluation et à la gestion des projets, au travail en équipe multidisciplinaire. Elles s'appuieront sur une connaissance des processus de formation des ensembles urbains, vus dans une perspective historique et systémique. À la faveur d'une approche interdisciplinaire, l'accent est mis sur le développement d'une capacité d'analyse des ensembles urbains en vue de la formulation de diagnostics clairs, de même que sur l'élaboration de projets novateurs et sur leur suivi.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la M. Sc. A. , maîtrise individualisée (design urbain), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'étude considéré
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio
- soumettre deux lettres de recommandation, une lettre de motivation et un curriculum vitæ (les pièces doivent être présentées en format papier et être acheminées directement à la Faculté de l'aménagement).

1. Conditions d'admissibilité

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Portfolio
- Plan de carrière
- Exigences d'admission supplémentaires
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents plein temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 27 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un projet final.

Bloc 70A Diagnostic et cadre conceptuel du projet

Obligatoire - 9 crédits.

AME	6413	6	A	J	Atelier en design urbain 1
AME	6414	3	A	J	Séminaire en design urbain 1

Bloc 70B Élaboration et mise en forme du projet

Obligatoire - 9 crédits.

AME	6415	6	H	J	Atelier en design urbain 2
AME	6416	3	H	J	Séminaire en design urbain 2

Bloc 70C Composition urbaine

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

APA	6001	3	H	J	Théories du paysage
ARC	6883	3	H		Formes architecturales et urbaines
URB	6751	3	A	J	Analyse de milieu et design urbain
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain

Bloc 70D Enjeux, contexte et processus

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AME	6043	3	AH	JS	Planification et élaboration des projets
URB	6286	3	H		Histoire de l'urbanisme
URB	6753	3	H	J	Concepts et pratiques de design urbain
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification

Bloc 70E Activités dirigées

Option - 15 crédits.

AME	6915	15	AHE	Travail dirigé
AME	6930	3	E	Préparation au projet final
AME	6931	9	A	Projet final
AME	6932	3	A	Séminaire en design

Programme 2-005-1-2

D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement)

Objectifs

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S (montage et gestion de projets d'aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Texte d'une demi-page sur le «rôle d'un gestionnaire de projets»
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3.0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte un minimum de 30 crédits dont 24 doivent être du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire aux cours HEC6101 Direction et leadership des projets (440999) et HEC6112A Le management : les milieux et la pratique (443594), ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme.

AME	6043	3	AH	JS	Planification et élaboration des projets
AME	6046	3	AH	S	Planification et contrôle des ressources
AME	6070	3	AH		Montage juridique et financier de projet
HEC	6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC	6255D	3	AHE		Direction et leadership des projets (440911)

Bloc 70B

Option - minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

AME	6047	3	H		Industrialisation du bâtiment
AME	6410	3	H		Atelier de recherche I: Gestion projets internationaux
AME	6412	3	A	J	Cadres de gestion en conservation
AME	6501	3	A	J	Pratiques des disciplines en aménagement
AME	6916	3	E		Gestion des parties prenantes
HEC	6108	3	AHE	JS	Systèmes d'information en gestion (470595)
HEC	6109	3	AHE	JS	Gestion des approvisionnements et de la logistique (450195)
HEC	6110	3	AHE	JS	Méthode et pratique de la négociation (404395)
URB	6287	3	A	J	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB	6741	3	H	S	Promotion immobilière et habitat urbain
URB	6751	3	A	J	Analyse de milieu et design urbain
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Maximum crédits 1er cycle

Un maximum de 6 crédits de 1er cycle peut être choisi.

Maximum cours 1er cycle

Maximum de 6 crédits de 1er cycle pour l'ensemble des blocs du segment.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Architecture

Maîtrise en architecture (M.Arch.) 2-010-1-0

Ph. D. individualisé en architecture 3-960-1-0

Secrétariat du programme : 514-343-2236

Programme 2-010-1-0

Maîtrise en architecture (M. Arch)

Responsable du programme : Jacques Lachapelle

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture. En complétant la M.Arch., les étudiants consolident les bases de leur formation en architecture, apprennent à maîtriser des aspects de la culture et de la pensée architecturale pour ainsi mieux cerner leurs propres intérêts dans la discipline de l'architecture. La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de trois ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer. » (www.oaq.com/pratiquer_larchitecture/devenir_architecte/stage_obligatoire.html).« Au Canada, toutes les associations et tous les instituts et ordres provinciaux et territoriaux recommandent l'obtention d'un diplôme provenant d'un programme professionnel comme préalable à l'octroi d'un permis d'exercice. Le Conseil Canadien de Certification en Architecture (CCCA), seule agence autorisée à agréer les programmes professionnels canadiens en architecture, reconnaît deux types de grade professionel : la Maîtrise en architecture (M.Arch) et le Baccalauréat en Architecture (B.Arch). Un programme peut recevoir un agrément d'une durée de six ans, de trois ans ou de deux ans, en fonction de sa conformité aux normes éducationnelles établies. Les programmes de maîtrise peuvent comprendre un grade préprofessionnel de premier cycle et un grade professionnel de deuxième cycle qui, lorsque réalisés séquentiellement, équivalent à une éducation professionnelle agréée. Cependant, le grade préprofessionnel n'est pas, à lui seul, reconnu comme grade agréé. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2012)

Durant le premier trimestre, les étudiants auront à choisir l'une des six orientations suivantes : Explorations en design architectural, Conservation de l'environnement bâti, Montage et gestion de projets, Conception et modélisation assistées par ordinateur, Architecture urbaine, Design et systèmes constructifs. Selon la demande, il est possible que les six orientations ne soient pas toutes offertes à chaque année et, également, que les étudiants soient invités à s'inscrire à un second choix.

ORIENTATIONS

1. EXPLORATIONS EN DESIGN ARCHITECTURAL

Cette orientation pousse plus loin la démarche architecturale classique. Celle-ci est proposée comme un temps de recherche et de réflexion sur la génération des idées plutôt que sur la stricte composition. Elle est ouverte à des thématiques contemporaines, disciplinaires ou transversales. Cette orientation vise à permettre aux futurs architectes de se donner une démarche conceptuelle fondée sur la rigueur de la recherche en architecture et sur la capacité à développer une attitude réflexive dans leur pratique du projet.

Responsable : Jean-Pierre Chupin, professeur titulaire

2. CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT BÂTI

Reliée à l'option « Conservation de l'environnement bâti » de la M. Sc. A., cette orientation cherche principalement à former les futurs architectes en fonction de ce marché en expansion qu'est la restauration, la rénovation et le recyclage des bâtiments selon une approche culturelle et sociale. Cette approche vise à assurer l'intégrité de la mise en valeur dans l'environnement bâti des éléments architecturaux et des significations culturelles léguées par les générations précédentes tout en sauvegardant les énergies et les ressources.

Responsable : Jacques Lachapelle, professeur titulaire

3. MONTAGE ET GESTION DE PROJETS

Reliée à l'option « Montage et gestion de projets » de la M. Sc. A., cette orientation vise à familiariser l'étudiant avec les stratégies et les moyens à mettre en œuvre lors du montage et de la gestion de projets d'architecture. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'élargir sa vision du rôle de l'architecte et d'accéder à de nouvelles pratiques touchant les décisions qui affectent la nature et la qualité des bâtiments tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Responsable : Gonzalo Lizarralde, professeur agrégé

4. CONCEPTION ET MODÉLISATION ASSISTÉES PAR ORDINATEUR

Cette orientation propose une exploration des théories et pratiques liées aux modes émergents de conception numérique ainsi que leurs applications dans le milieu bâti. Basée sur une méthode de recherche rigoureuse, cette approche permettra aux étudiants d'observer, d'analyser et d'interpréter des contextes environnementaux d'une haute complexité que seuls les outils de cartographie et de modélisation numériques peuvent révéler. Les notions d'intelligence collective et de création en collaboration seront des thèmes abordés dans l'objectif de libérer le potentiel créatif des instruments numériques.

Responsable : Alessandra Ponte, professeure titulaire

5. ARCHITECTURE URBAINE

L'orientation en architecture urbaine s'adresse aux étudiants qui veulent approfondir la conception des édifices basée sur l'étude des ensembles urbains. Elle permet de développer une approche et des méthodes qui sont générées par le rapport de l'édifice projeté avec la ville qui le reçoit en tenant compte de la transformation de celle-ci. Fondée sur les travaux de création et de recherche en architecture urbaine, développés à l'École d'architecture, cette orientation mène à la possibilité de faire du projet architectural un projet d'intervention rationnel et critique pour l'aménagement de la ville contemporaine.
Responsable : Alan J. Knight, professeur agrégé

6. DESIGN ET SYSTÈMES CONSTRUCTIFS

L'orientation en systèmes constructifs propose une approche innovante et intégrée de l'architecture en vue de la rendre accessible au plus grand nombre, par des technologies de reproduction mettant à contribution soit l'industrialisation, soit les ressources locales traditionnelles, dans une perspective de développement durable. Issue des travaux de recherche de l'École d'architecture et appuyée par un réseau de ressources locales et internationales, cette approche permet aux étudiants de se donner des moyens et des méthodes pour travailler avec les intervenants de la construction en vue de maîtriser les procédés autant que les produits destinés à la réalisation de bâtiments performants.
Responsable : Roger B. Richard, professeur titulaire

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Arch., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel un cheminement spécifique est prévu. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres dont les deux premiers à temps plein et les suivants à demi-temps.

3. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle propose 6 orientations; l'orientation est sélectionnée dans le bloc 70D. L'étudiant doit choisir l'une des six orientations offertes et prendre, en plus de la section correspondante de l'atelier ARC6813, deux des cours de 3 crédits qui les composent. Pour le candidat titulaire d'un baccalauréat en design de l'environnement, une formation préparatoire sera exigée, elle sera définie en fonction des cours du baccalauréat en sciences, architecture dont il n'aurait pas réussi l'équivalent dans sa formation antérieure.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 3 crédits à option ou au choix. Pour l'orientation Montage et gestion de projets, les crédits sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et au maximum 3 crédits au choix.

Bloc 70A Ateliers d'architecture

Obligatoire - 18 crédits.

ARC	6812	6	A	Atelier d'architecture avancé 1
ARC	6813	6	H	Atelier d'architecture avancé 2
ARC	6814	6	AH	Projet final

Bloc 70B Théories

Obligatoire - 6 crédits.

ARC	6822	3	A	Analyse de l'architecture contemporaine
ARC	6823	3	H	Préparation au projet final

Bloc 70C Pratiques

Obligatoire - 12 crédits.

ARC	6832	3	A	Sécurité du bâtiment
ARC	6833	3	H	Pratique et gestion stratégique
ARC	6834	3	A	Financement et gestion des coûts
ARC	6844	3	A	Détails et intégration

Bloc 70D Explorations en design architectural

Obligatoire - 6 crédits.
Pour l'étudiant de cette orientation.

ARC	6853	3	H	Précédents et conception architecturale
ARC	6854	3	A	Études avancées en architecture

Bloc 70D Conservation de l'environnement bâti

Obligatoire - 6 crédits.
Pour l'étudiant de cette orientation.

AME	6210	3	H	Histoire des théories de la conservation
AME	6330	3	H	Conservation des bâtiments et ouvrages

Bloc 70D Montage et gestion de projets

Option - 6 crédits.
Pour l'étudiant de cette orientation.

AME	6043	3	AH	JS	Planification et élaboration des projets
AME	6046	3	AH	S	Planification et contrôle des ressources
AME	6410	3	H		Atelier de recherche I: Gestion projets internationaux
AME	6916	3	E		Gestion des parties prenantes

Bloc 70D Conception/modélisation assistées par ordinateur

Obligatoire - 6 crédits.
Pour l'étudiant de cette orientation.

AME	6603	3	A	Théorie de la modélisation volumique
AME	6605	3	H	Méthodologie de la modélisation

Bloc 70D Architecture urbaine

Obligatoire - 6 crédits.

ARC	6883	3	H	Formes architecturales et urbaines
ARC	6884	3	A	Territoire, paysage, architecture

Bloc 70D Design et systèmes constructifs

Obligatoire - 6 crédits.

AME	6047	3	H	Industrialisation du bâtiment
AME	6305	3	AE	Séminaire en technologie du bâtiment

Bloc 70E

Option - maximum 3 crédits.

ARC	6851	3	AHE	Séminaire de recherche 1
ARC	6852	3	A	Séminaire de recherche 2
ARC	6863	3	H	Laboratoire spécialisé en CAO

Bloc 70Z

Choix - maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou parmi ceux des autres universités montréalaises.

Programme 3-960-1-0

Ph. D. individualisé en architecture

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé.

L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

2. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique de la F.É.S.P. Le diplôme décerné porte l'inscription Doctorat individualisé dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Deux cheminements sont normalement offerts : le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse; le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - Min. 10 crédits, maximum 15 crédits.

Bloc 70B Recherche et thèse

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - minimum 75 crédits, maximum 80 crédits.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - minimum 10 crédits, maximum 18 crédits.

Bloc 70B Stages

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Bloc 70C Recherche et thèse

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - minimum 60 crédits, maximum 71 crédits.

École de design

Design

D.É.S.S. (écodesign stratégique)	**2-015-1-2**
D.É.S.S. (design de jeux)	**2-015-1-3**

Programme 2-015-1-2

D.É.S.S. (écodesign stratégique)

Responsable du programme : Christophe Abrassart

Objectifs

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer des compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de niveau supérieur et des habiletés pour concevoir, organiser, évaluer et améliorer des produits et services selon les principes du développement durable et accompagner les entreprises à transformer des enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation pour se positionner de manière compétitive sur le marché. Il couvre les techniques d'évaluation environnementale et socio-économique, la pensée du cycle de vie, la gestion de l'innovation et du développement durable, et le démarches d'écoconception et de prospective stratégique. Il est fortement multidisciplinaire en étant le produit d'une collaboration entre trois écoles dans les disciplines du génie, du design industriel et de la gestion.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. en écodesign stratégique, le candidat doit :

– pour une admission à l'Université de Montréal : satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de l'aménagement (design, architecture...) ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en sciences fondamentales, sciences appliquées ou de gestion, ou d'une formation jugée équivalente
– pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à l'École Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions
– avoir une expérience professionnelle pertinente après son premier diplôme universitaire est un atout important et sera pris en compte.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour demander l'admission à ce diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en écodesign stratégique, le candidat doit remplir une demande d'admission et fournir les pièces demandées. De plus, il doit joindre à la demande les documents supplémentaires suivants :

– deux lettres de recommandation
– une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ses études en lien avec ses projets d'avenir
– un curriculum vitæ
– un plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
– un portfolio présentant vos principales réalisations (uniquement pour les étudiants venant de design, architecture, urbanisme et paysage, ou domaine d'études équivalent).

2. Scolarité

– Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.
– Les cours sont offerts aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été.
– La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus quatre années (douze trimestres).
– L'étudiant pourra compléter la mission professionnelle en écodesign après avoir complété au moins 18 crédits de cours et ateliers, dont les 12 crédits obligatoires

du programme. La mission professionnelle est une démarche de recherche en écodesign menée en équipe de deux et encadrée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements. Cette activité vise à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Les 4 cours obligatoires :

Design stratégique de produits et services durables (DIN6001)
Atelier d'écodesign (DIN6002)
Atelier - Expertise, controverses, prospective (DIN6003)
Analyse du cycle de vie (DDI8003)

sont des cours de fondement de connaissances. Ils sont à suivre en priorité en première année par les étudiants réalisant le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en écodesign stratégique en deux ans. Pour les étudiants inscrits à l'Université de Montréal, les cours de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal pourront être suivis par entente interuniversitaire. Notez que les sigles GIN et HEC correspondant aux cours de la structure seront alors utilisés à l'Université de Montréal.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DIN	6001	3	A	JS	Désign stratégique de produits/services durables
DIN	6002	3	A	JS	Atelier d'écodesign
DIN	6003	3	H	JS	Atelier - Expertises, controverses, prospective
GIN	6003B	3	AH	JS	Analyse du cycle de vie (DDI8003)

Bloc 70B

Option - maximum 3 crédits.

HEC	6111A	3	H	JS	Approche marketing en enjeux de développement durable (410111)
HEC	6211	3	A	JS	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
HEC	6306	3	AE	JS	Responsabilité sociale des entreprises (440306)

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

GIN	6117	3	A	JS	Gestion de l'innovation (IND6117)
HEC	6208	3	H	JS	Management de l'innovation et de la création (641208)

Bloc 70D

Option - maximum 3 crédits.

GIN	6001A	3	A	JS	Développement durable pour ingénieurs (DDI8001)
GIN	6202	3	H	JS	Production durable (IND8202)

Bloc 70E

Option - maximum 3 crédits.

GIN	6110	3	A	JS	Enjeux économiques du développement durable en génie (IND8110)
GIN	6111	3	A	JS	Aspects économiques des flux circulaires (IND8111)

Bloc 70F

Choix - maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70G Mission professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.
N.B.: Les étudiants INSCRITS À POLYTECHNIQUE dans ce programme d'études devront s'inscrire au sigle IND6926 qui leur est destiné.

DIN	6100	6	AHE	Mission professionnelle en écodesign

Programme 2-015-1-3

D.É.S.S. (design de jeux)

Responsable du programme : Louis-Martin Guay

Objectifs

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (design de jeux), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
– faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
– soumettre une lettre de motivation personnelle, un curriculum vitæ, deux lettres de références et, le cas échéant, un portfolio contenant des exemples de création de jeux ou de production multimédia, présentés sur support électronique (CD/DVD).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitæ
– Portfolio
– Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

DEJ	6000	3	A	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ	6001	3	A	Atelier de design de jeux 1
DEJ	6002	6	H	Atelier de design de jeux 2
DEJ	6003	3	H	Jeux, expériences et interactions
DEJ	6007	3	A	Prototypage en jeux vidéo
DEJ	6010	3	A	Pratique professionnelle en design de jeux
DEJ	6011	3	A	Jeux et design d'apprentissages
DEJ	6012	3	H	Jeux sérieux et ludification
DIN	6000	3	H	Design et approches systémiques

ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Urbanisme

M. Urb. (urbanisme) 2-025-1-0

D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement) 2-026-1-0

Options :
Habitat urbain
Environnement urbain

Microprogramme de 2e cycle conjoint : mobilité, transport et urbanisme 2-025-6-0

Qualification en urbanisme 2-025-1-2

Pour renseignements : 514-343-5699

Programme 2-025-1-0

M. Urb. (urbanisme)

Responsable du programme : Jacques Fisette

OBJECTIFS

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'*American Institute of Certified Planners* et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).

La M. Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine tout en proposant des cheminements spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone. Le programme poursuit trois principaux objectifs :

– offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence
– permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme
– développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Urb., le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitæ
– Deux lettres de recommandation

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préférablement suivis pendant la première année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : cheminement avec mémoire et cheminement sans mémoire. L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par le comité des admissions :

URB 6011 Atelier d'intégration, 3 crédits
URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 crédits
URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 crédits
URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 crédits
URB 6289 Économie urbaine, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : cheminement avec mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option; cheminement avec Travail de recherche dirigé (TD) : 33 crédits obligatoires dont 12 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix. Outre le programme général, deux concentrations sont proposées et 6 cours à option sont identifiés pour chacune d'elles (mais sans mention dans le bulletin ou le diplôme). Ces concentrations sont :

Urbanisme international
Aménagement de la ville post-carbone

Les cours à option recommandés pour la concentration Urbanisme international sont :

URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.
URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.
URB 6850 Urbanisme international, 3 cr.
URB 6857 Financement international de l'habitat, 3 cr.

Les cours à option recommandés pour la concentration Aménagement de la ville post-carbone sont :

URB 6743 Santé et environnement urbain, 3 cr.
URB 6767 Urbanisme, mobilité et accessibilité, 3 cr.
URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.
URB 6770 Transport et développement urbain, 3 cr.
URB 6778 Planification environnementale et urbanisme, 3 cr.
URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

MM - Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

URB	6020	6	H	J	Atelier d'intervention
URB	6279	3	AH	J	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme
URB	6280	3	H	J	Théorie de la planification et urbanisme
URB	6291	3	H	J	Stratégies et pratiques de mise en œuvre

MM - Bloc 70B Cours fondamentaux à option

Option - maximum 6 crédits.

URB	6729	3	A	J	Gouvernance métropolitaine
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain

MM - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - maximum 6 crédits.

AME	6431	3	A	S	Mise en valeur des ensembles urbains
URB	6740	3			Enjeux économiques urbains
URB	6741	3	H	S	Promotion immobilière et habitat urbain

URB	6742	3	H	S	Dynamique des habitats urbains
URB	6743	3	A	S	Santé et environnement urbain
URB	6744	3			Planification territoriale et géomatique urbaine
URB	6751	3	A	J	Analyse de milieu et design urbain
URB	6753	3	H	J	Concepts et pratiques de design urbain
URB	6767	3	A	J	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB	6768	3			L'eau dans la ville
URB	6770	3	A		Transport et développement urbain
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6782	3			Géographie structurale et urbanisme
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

MM - Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

URB	6730	3		Problématique de recherche
URB	6734	3	AHE	Définition, projet de mémoire
URB	6735	6	AHE	Stratégie de recherche
URB	6736	12	AHE	Recherche et rédaction

TD - Bloc 70A Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 15 crédits.

URB	6020	6	H	J	Atelier d'intervention
URB	6279	3	AH	J	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme
URB	6280	3	H	J	Théorie de la planification et urbanisme
URB	6291	3	H	J	Stratégies et pratiques de mise en œuvre

TD - Bloc 70B Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

URB	6729	3	A	J	Gouvernance métropolitaine
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain

TD - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6431	3	A	S	Mise en valeur des ensembles urbains
URB	6740	3			Enjeux économiques urbains
URB	6741	3	H	S	Promotion immobilière et habitat urbain
URB	6742	3	H	S	Dynamique des habitats urbains
URB	6743	3	A	S	Santé et environnement urbain
URB	6744	3			Planification territoriale et géomatique urbaine
URB	6751	3	A	J	Analyse de milieu et design urbain
URB	6753	3	H	J	Concepts et pratiques de design urbain
URB	6767	3	A	J	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB	6768	3			L'eau dans la ville
URB	6770	3	A		Transport et développement urbain
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6782	3			Géographie structurale et urbanisme
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

TD - Bloc 70D Activités individuelles

Option - maximum 3 crédits.

URB	6670	3	AHE	Travail individuel de recherche
URB	6671	3	AHE	Stage en milieu professionnel
URB	6672	3	AHE	Activité spéciale

TD - Bloc 70E

Choix - maximum 6 crédits.

TD - Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

URB	6731	3	AHE	Définition du projet de TD
URB	6732	3	AHE	Stratégie de recherche du TD
URB	6733	6	AHE	Recherche et rédaction du TD

Programme 2-026-1-0

D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

Objectifs

Le D.É.S.S. vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en développement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajectoire de réorientation de leur expertise professionnelle.

Option Habitat urbain

Cerner et solutionner les problèmes d'habitat complexe des collectivités locales, intervenir dans les filières formelles et informelles d'accès au logement abordable pour les populations pauvres, et rendre plus opérationnelle l'expertise professionnelle dans la gestion stratégique des programmes d'habitat urbain (construction, réhabilitation), administrés par les niveaux local et communautaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent ou détenir un diplôme de 2e cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Urb. pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement). Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire. Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S., mais non pour les crédits de travaux dirigés, devra accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon 2 options : option Habitat urbain (segment 70), option Environnement urbain (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Habitat urbain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix. Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6850 3 A J Urbanisme international

Bloc 70B Laboratoire

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6020 6 H J Atelier d'intervention

Bloc 70C

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

URB 6741 3 H S Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 H S Dynamique des habitats urbains

URB 6857 3 H S Financement international de l'habitat

Bloc 70D

Option - maximum 3 crédits.

AME 6113 3 H J Écologie du paysage

URB 6772 3 H J Évaluation environnementale et planification

Bloc 70E

Choix - 3 crédits.

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6652 6 AHE Travail dirigé de fin d'études

Segment 71 propre à l'option Environnement urbain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix. Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6850 3 A J Urbanisme international

Bloc 71B Laboratoire

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6020 6 H J Atelier d'intervention

Bloc 71C

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6113 3 H J Écologie du paysage

URB 6772 3 H J Évaluation environnementale et planification

Bloc 71D

Option - maximum 3 crédits.

URB 6741 3 H S Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 H S Dynamique des habitats urbains

URB 6857 3 H S Financement international de l'habitat

Bloc 71E

Choix - 3 crédits.

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc 71F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6652 6 AHE Travail dirigé de fin d'études

Programme 2-025-6-0

Microprogramme de 2e cycle conjoint : mobilité, transport et urbanisme

Objectifs

Le microprogramme en mobilité, transport et urbanisme a pour objectif de compléter la formation des ingénieurs et des urbanistes qui souhaitent se spécialiser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieux urbains. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle conjoint en mobilité, transport et urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en urbanisme, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 / 4,0 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions.

1.2. Processus d'admission

Pour demander l'admission à ce programme, le candidat doit remplir une demande d'admission et fournir les pièces demandées. De plus, il doit joindre à la demande les documents supplémentaires suivants :

- deux lettres de recommandation
- une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir ainsi qu'une proposition de projet d'études supérieures
- un curriculum vitæ

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- L'étudiant pourra compléter le cours URB6654 / CIV6718 Projet : mobilité et urbanisme après avoir complété au moins 6 crédits de cours du programme. Le projet est une démarche de recherche personnelle guidée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements visant à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité. Il s'agit d'une activité durant laquelle l'étudiant travaille de manière autonome en coordination avec ses cotuteurs.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. Le cheminement type sur une année est le suivant : 6 crédits de cours au premier trimestre (avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle); 6 crédits de cours au deuxième trimestre. Projet de 3 crédits au dernier trimestre d'inscription. Préférablement, le cours de 1er cycle (le cas échéant) est effectué au premier trimestre alors que le projet en mobilité, transport et urbanisme est effectué au dernier trimestre d'inscription.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un projet d'études.

Bloc 70A Ingénierie

Option - 6 crédits

GIN	2710	3	AH	J	Systèmes de transport (CIV2710)
GIN	4750	3	H	J	Planification durable des transports (CIV4750)
GIN	4760	3	A	J	Gestion des données en transport (CIV4760)
GIN	6701	3	A	J	Planification des transports (CIV6701)
GIN	6702	3	A	J	Analyse des transports (CIV6702)
GIN	6707A	3	H	J	Transport : technologie et innovation (CIV6707A)
GIN	6708	3	H	J	Transport en commun (CIV6708)

Bloc 70B Urbanisme

Option - 6 crédits.

URB	6729	3	A	J	Gouvernance métropolitaine
URB	6740	3			Enjeux économiques urbains
URB	6753	3	H	J	Concepts et pratiques de design urbain
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain
URB	6767	3	A	J	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB	6770	3	A		Transport et développement urbain

Bloc 70C Projet en mobilité, transport et urbanisme

Option - 3 crédits

URB	6654	3	AHE	Projet : Mobilité et urbanisme

Programme 2-025-1-2

Qualification en urbanisme

Objectifs

Le programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation professionnelle complémentaire à des candidats détenant une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme ou des études urbaines, afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et savoir-faire en urbanisme spécifiques aux contextes québécois et montréalais.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de qualification en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en urbanisme
- soumettre un avis valide de l'Ordre des urbanistes du Québec
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2. Processus d'admission

Pour demander l'admission à ce programme, le candidat doit remplir un formulaire de demande d'admission et fournir les pièces demandées dans ce formulaire. De plus, il doit joindre à la demande les documents supplémentaires suivants :

- deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir
- un curriculum vitæ

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein, à demi-temps et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).

Structure du programme

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option. Le cheminement type sur une année est le suivant: 6 ou 9 crédits de cours à l'automne 6 ou 9 crédits de cours à l'hiver, dont l'atelier obligatoire (URB6020).

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

URB	6020	6	H	J	Atelier d'intervention
URB	6287	3	A	J	Cadres juridiques de l'urbanisme

Bloc 70B

Option - 6 crédits

URB	6289	3	A	J	Économie urbaine
URB	6741	3	H	S	Promotion immobilière et habitat urbain
URB	6770	3	A		Transport et développement urbain
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Architecture de paysage

Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.) 2-020-1-0

Responsable du programme : Bernard St-Denis

Objectifs

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'approfondir leurs connaissances en matière de paysage et leurs habiletés à établir des mesures, des mécanismes et des outils en vue d'évaluer, de conserver, de mettre en valeur, de développer et de gérer les paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les contextes et les échelles des projets de paysage, à le faire dans une perspective économiquement, écologiquement et sociologiquement responsable, à maîtriser la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que l'intervention sur la qualité concrète des espaces et l'intégration des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat dans une discipline connexe à l'aménagement (architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience pertinente
- maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais
- pour les candidats des catégories c) et d), des cours préparatoires pourraient être ajoutés au programme d'études.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Portfolio
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 3 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

3. Formation préparatoire

Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier.

APA 6500 Introduction aux végétaux 3 cr.
APA 6501 Écologie végétale 3 cr.
APA 6502 Atelier régional 6 cr.
APA 6503 Technologie de site 3 cr.
APA 6504 Atelier urbain 6 cr.
APA 6505 Histoire de l'architecture de paysage 3 cr.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Atelier et séminaire

Obligatoire - 9 crédits.

APA	6002	6	A	J	Atelier de caractérisation des paysages
APA	6011	3	H	J	Méthodologie d'un projet d'architecture de paysage

Bloc 70B Cadre conceptuel

Obligatoire - 6 crédits.

AME	6501	3	A	J	Pratiques des disciplines en aménagement
APA	6001	3	H	J	Théories du paysage

Bloc 70C Approfondissement

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
Un minimum de 6 crédits doit être choisi dans la concentration choisie par l'étudiant et un minimum de 3 crédits dans l'autre concentration.

Concentration A : Design avancé en architecture de paysage
Choisir parmi les cours suivants :
APA6003 (3cr.), APA6005 (3cr.), APA6006 (3cr.) et APA6015 (3 cr.)

Concentration B : Aménagement et mise en valeur des grands paysages
Choisir parmi les cours suivants :
AME6113 (3cr.) , APA6007 (3cr.), APA6013 (3cr.) et APA6015 (3 cr.)

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
APA	6003	3	A	J	Histoire, théories et pratiques
APA	6005	3	A	J	Construction avancée en architecture de paysage
APA	6006	3	H	J	Développement durable en architecture de paysage
APA	6007	3	H	J	Espaces naturels : aménagement et gestion
APA	6013	3	H	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
APA	6015	3	H	J	Patrimoine et paysage

Bloc 70D Ouverture disciplinaire

Choix - maximum 3 crédits.
Le cours au choix peut être un cours de niveau maîtrise à la Faculté de l'aménagement ou ailleurs à l'Université de Montréal ou dans une autre université par entente interuniversitaire.

Bloc 70E Atelier

Obligatoire - 6 crédits.

APA	6009	6	A	J	Atelier de design avancé
APA	6010	6	HE	J	Atelier grands paysages

Bloc 70F Activités dirigées - Formations complémentaires

Obligatoire - 12 crédits.

APA	6012	3	A	J	Séminaire de fin d'études
APA	6014	9	H	J	Travail dirigé de fin d'études

Table des matières

Introduction

Introduction et Direction	2-1
SAFIRE et DESI	2-1
Coordonnées générales de la Faculté	2-2

Programmes par Département

Anthropologie	2-2
Sciences de l'information (EBSI)	2-3
Chimie	2-6
Communication	2-7
Criminologie	2-16
Démographie	2-23
Géographie	2-25
Histoire	2-28
Études cinématographiques	2-30
Histoire de l'art	2-36
Commerce électronique	2-37
Informatique	2-38
Linguistique	2-45
Traduction	2-46
Littératures de langue française	2-48
Littératures et langues du monde	2-50
Études anglaises	2-51
Études hispaniques	2-53

... suite

Information à jour le 8 juillet 2015

Programmes par Département… Suite

Littérature comparée	2-54
Mathématiques et statistique	2-58
Philosophie	2-63
Physique	2-65
Psychoéducation	2-67
Psychologie	2-71
Relations industrielles	2-79
Santé et sécurité du travail	2-86
Science politique	2-87
Sciences biologiques	2-89
Sciences économiques	2-91
Service social	2-93
Sociologie	2-96

Programmes par Centre d'études

Études allemandes et européennes	2-98
Études classiques	2-99

Programmes facultaires

Administration sociale	2-101
Arts, création et technologies	2-103
Compétences professionnelles	2-104
Environnement et développement durable	2-105
Études internationales	2-113
Journalisme	2-149
Muséologie	2-150
Sciences humaines appliquées	2-151
Société, politiques publiques et santé	2-151

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). Elle exprime la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et les études supérieures. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté.

La Faculté est composée de 24 départements et écoles, ainsi que de trois centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- 150 programmes de premier cycle
- 110 programmes de cycles supérieurs
- Près de 19 000 étudiants de premier cycle et plus de 5 000 aux cycles supérieurs
- Quelque 70 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche
- Une cinquantaine de chaires de recherche et près de quarante centres et groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants aux cycles supérieurs sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Direction

Administratrice exerçant les fonctions de doyenne : Tania Saba

Flavie Côté, adjointe et directrice du cabinet du doyen

Vice-décanats et bureau du secrétaire

François Courchesne, vice-doyen - Planification et infrastructures
Virginie Allard-Caméus, adjointe au vice-doyen
Tania Saba, vice-doyenne - Études supérieures et affaires extérieures
Isabelle Daoust, adjointe à la vice-doyenne
Michelle McKerral, vice-doyenne - Études de premier cycle
Martin Caillé, adjoint à la vice-doyenne
Laurent J. Lewis, vice-doyen - Recherche et création
Marie-France Bastien, adjointe au vice-doyen
Louise-Hélène Richard, vice-doyenne - Recrutement, communication et stratégie numérique
Sophie Archambault, adjointe à la vice-doyenne
Jean-Pierre Marquis, vice-doyen - Affaires professorales
Ginette Valois, adjointe au vice-doyen
Francis Gingras, secrétaire de Faculté
Martin Hervé, adjoint au secrétaire de Faculté

Opérations administratives

Danielle Morin, directrice - Opérations administratives
Annie Houle, adjointe - Gestion financière
Isabelle Brasseur, directrice adjointe - Gestion des ressources humaines

Direction des départements et écoles

Département d'anthropologie : Guy Lanoue
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Clément Arsenault
Département de chimie : André Charette
Département de communication : Thierry Bardini
École de criminologie : Denis Lafortune
Département de démographie : Alain Gagnon
Département de géographie : Patricia Martin
Département d'histoire : Jacques Y. Perreault
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Silvestra Mariniello
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Houari Sahraoui
Département de linguistique et de traduction : Monique C. Cormier
Département des littératures de langue française : Benoît Melançon
Département de littératures et de langues du monde : Juan Carlos Godenzzi, Simon Harel et Robert Schwartzwald
Département de mathématiques et de statistique : Jean-François Angers
Département de philosophie : Louis-André Dorion
Département de physique : Richard Leonelli
École de psychoéducation : Michel Janosz
Département de psychologie : Serge Larochelle
École de relations industrielles : Victor Haines, intérimaire
Département de science politique : Christine Rothmayr Allison
Département de sciences biologiques : Daniel Boisclair
Département de sciences économiques : Emanuela Cardia
École de service social : Lyse Montminy
Département de sociologie : Christopher McAll

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, C-1010
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la faculté. Tel que son nom l'indique, il assume plusieurs responsabilités en matière de formation interdisciplinaire et de réussite aux études. Il est responsable de la gestion des programmes facultaires de 1er cycle suivants :

Année préparatoire
Programme d'accueil en sciences
Actualisation de formation
Compléments de formation
Mineure arts et sciences

Il est par ailleurs impliqué dans la gestion administrative de programmes facultaires d'études supérieures :

Administration sociale
Arts, création et technologies
Compétences professionnelles
Environnement et développement durable
Études internationales
Études juives
Journalisme
Muséologie
Sciences humaines appliquées
Société, politiques publiques et santé

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
Téléphone : 514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal. Ces cours sont également offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Elle est rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 à 15 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme de ces programmes, composés en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant obtient une attestation d'études officielle.

Les cours de la DESI sont dispensés sur le campus de l'Université de Montréal.

Centre de langues

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1134
Téléphone : 514-343-7580

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. La plupart des cours de langue privilégient la communication orale et écrite et quelques cours visent une spécialisation, notamment les cours de lecture de textes en allemand ou en anglais. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Depuis l'automne 2010, la plupart des cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Les cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés et des Écoles affiliées. Selon la structure du programme suivi, un cours de langue est considéré comme cours obligatoire, à option, au choix ou hors programme. Les étudiants en scolarité de maitrise ou de doctorat peuvent suivre des cours de langue sans frais supplémentaires. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de langue comme étudiant libre, sans être inscrit à un programme.

Coordonnées générales de la Faculté

www.fas.umontreal.ca
Bureau C-1134
Tél. : 514 343-6521
Pavillon Lionel-Groulx

Département d'anthropologie

Anthropologie

M. Sc. **2-050-1-0**

Ph. D. **3-050-1-0**

Responsable des programmes : Sylvie Fortin, 514-343-5743
Secrétariat : 514-343-6560

Programme 2-050-1-0

M. Sc. (anthropologie)

Objectifs

Le programme de maîtrise en anthropologie prépare l'étudiant à la recherche et à l'enseignement de même qu'il favorise son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux). La formation se fait dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Lettre d'intention ou de motivation (2 pages)
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 15 crédits de cours (minimum 12 crédits de cours de 2e cycle, dont 9 crédits en anthropologie) et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Un maximum de 3 crédits de 1er cycle est permis.

Bloc 70A

Option - minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ANT	6020	3	H	J	Séminaire : l'imaginaire
ANT	6030	3	H	J	Séminaire: changement social et culturel
ANT	6038	3	H	J	Étude de la religion et modernité
ANT	6100	3	AHE	J	Séminaire d'ethnologie
ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
ANT	6118	3	H	J	Anthropologie de l'espace
ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
ANT	6124	3	H	J	Anthropologie du patrimoine
ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
ANT	6127	3	H	J	Anthropologie de la consommation
ANT	6150	3	H	J	Théories de la rencontre
ANT	6154	3	A	J	Théories en anthropologie médicale
ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
ANT	6200	3	A	J	Séminaire d'archéologie
ANT	6213	3	H	J	Les sociétés complexes préétatiques
ANT	6220	3	H	J	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs
ANT	6230	3	AHE	J	Archéologie du paysage
ANT	6235	3	H	J	Archéologie du navire
ANT	6245	3	AH	J	Archéologie des matériaux
ANT	6400	3	A	J	Séminaire de bioanthropologie
ANT	6455	3	AH	J	Biologie du comportement humain
ANT	6456	3	H	J	Nature humaine et anthropologie
ANT	6463	3	H	J	Paléoanthropologie
ANT	6470	3	A	J	Interdisciplinarité en bioarchéologie
ANT	6600	3	H	J	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT	6626	3	H	J	Mythe et poétique
ANT	6630	3	AHE	J	Performativité et le pouvoir des mots
ANT	6810	3	E.	J	Séminaire d'anthropologie
ANT	6815	3	E.	J	Corps, pouvoir et biopolitique
ANT	6880Z	3	AH	J	Archéologie du Nord-Est américain 1
ANT	6881	3	A	J	Mésoamérique ancienne
ANT	6882	3	H	J	Archéologie du Nord-Est américain 2

Bloc 70B

Choix - maximum 6 crédits.
Soit un cours de premier cycle et un séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie, soit deux séminaires à l'extérieur du Département d'anthropologie.

Bloc 70C Pratique

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6802	3	AHE	Travaux pratiques
ANT	6806	3	AHE	Pratique de terrain

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

ANT	6910	3	AH	Séminaire de rédaction de mémoire
ANT	6915	27	AHE	Mémoire

Programme 3-050-1-0

Ph. D. (anthropologie)

Objectifs

L'option générale du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique. L'option muséologie du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs en muséologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon deux options : option Générale (segment 70), option Muséologie (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 84 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ANT	7805	3	A	J	Séminaire de doctorat
ANT	7810	3	H	J	Pratiques professionnelles

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

ANT	7900	0	AHE	Examen général de doctorat
ANT	7919	1	AH	Atelier de rédaction
ANT	7920	83	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 81 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ANT	7805	3	A	J	Séminaire de doctorat
ANT	7810	3	H	J	Pratiques professionnelles
PLU	7000	3	AHE		Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

ANT	7900	0	AHE	Examen général de doctorat
ANT	7919	1	AH	Atelier de rédaction
ANT	7930	80	AHE	Thèse

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Sciences de l'information

Maîtrise (M.S.I.)	**2-055-1-2**
Maîtrise (M.S.I.) - Recherche	**2-055-1-3**
Ph. D.	**3-055-1-0**

Responsables des programmes : Lyne Da Sylva et Michèle Hudon, 514-343-7400

Programme 2-055-1-2

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions. Former des professionnels de l'information capables d'identifier, d'acquérir, de conserver, d'organiser, de gérer et de diffuser toute forme d'information consignée au bénéfice des clientèles de tous les types de milieux documentaires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

La maîtrise comporte 51 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

SCI	6051	3	A	J	Introduction aux sciences de l'information
SCI	6052	3	A	J	Information documentaire numérique
SCI	6055	3	A	J	Traitement et analyse documentaires
SCI	6057	3	H	J	Sources et recherche d'information
SCI	6058	3	A	J	Introduction à la gestion des services d'information
SCI	6060	3	H	J	Méthodes de recherche en sciences de l'information

Bloc 70B

Obligatoire - 6 crédits.

SCI	6865	6	AHE	J	Stage

Bloc 70C

Option - minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.

ARV	3051	3	A	S	Préservation des archives
ARV	3053	3	H	J	Aspects juridiques des archives et de l'information
ARV	3054	3	H	S	Gestion archives numériques
INU	3011	3	H	S	Documents structurés
INU	3051	3	AH	S	Information et sites Web
INU	3052	3	E.	S	Gestion de systèmes d'info. en réseau
SCI	6111	3	H	J	Politique de gestion des archives
SCI	6112	3	H	J	Évaluation des archives
SCI	6113	3	H	J	Description et diffusion des archives
SCI	6114	3	A	J	Diplomatique contemporaine
SCI	6115	3	A	J	Classification archivistique
SCI	6116	3	E.	J	Archivistique audiovisuelle et numérique
SCI	6117	3	A		Fondements de l'archivistique
SCI	6121	3	H	J	Organisation : information et documents
SCI	6122	3	AH		Gestion et développement des collections
SCI	6123	3	A	S	Gestion des technologies en bibliothèque
SCI	6124	3	H	J	Gestion des services en bibliothèque
SCI	6133	3	A	J	Indexation et condensation
SCI	6134	3	H	J	Outils linguistiques et gestion documentaire
SCI	6135	3	H	J	Indexation de collections numériques
SCI	6136	3	A	J	Fouille de documents
SCI	6137	3	E.	J	Architecture d'information/expérience utilisateur
SCI	6141	3	H	S	Gestion stratégique de l'information
SCI	6142	3	A	S	Veille stratégique
SCI	6143	3	H	J	Comportement informationnel d'utilisateurs
SCI	6144	3	H	S	Systèmes d'information organisationnels
SCI	6145	3	H	J	Gestion des connaissances
SCI	6304	3	A	J	Bibliométrie et communication savante
SCI	6305	3	H	J	Bibliothèques publiques
SCI	6306	3	A	J	Bases de données documentaires
SCI	6307	3	H	J	Description des documents
SCI	6308	3	H		Documents visuels et sonores
SCI	6314	3	H	S	Gestion avancée de services d'information
SCI	6315	3	AH	J	Formation à la maîtrise de l'information
SCI	6318	3	E.	J	Marketing des services d'information
SCI	6322	3	A	S	Recherche d'information en ligne
SCI	6339	3	A		Services d'information pour les jeunes
SCI	6343	3	AHE	J	Sujets spéciaux
SCI	6344	3	A		La lecture, le livre et l'édition
SCI	6345	3	E.	S	Sources d'information dans le domaine des affaires
SCI	6346	3	A	S	Sources d'information en sc. humaines et sociales
SCI	6347	3	H	J	Sources d'information en sc. pures et appliquées
SCI	6348	3	H	J	Transmission et interprétation de l'information
SCI	6349	3	H	S	Sources d'information juridique
SCI	6355	3	A		Économie du document
SCI	6358	3	H	J	Préservation audiovisuelle et numérique
SCI	6365	3	H	J	Bibliothèques scolaires et apprentissage
SCI	6370	3	A	J	Histoire du livre et des bibliothèques
SCI	6372	3	E.	J	Aspects internationaux / comparés de l'information
SCI	6373	3	H	J	Programmation documentaire
SCI	6399	3	A	J	Gestion de projet dans un service d'information
SCI	6850	3	AHE	J	Recherche individuelle
SCI	6916	6	AHE	J	Projet dirigé

Bloc 70D

Choix - maximum 6 crédits.

Programme 2-055-1-3

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.) - Recherche

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions. Préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I. - orientation Recherche, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne. Le candidat doit soumettre sa demande d'admission au programme 2-055-1-2. Le changement de modalité sera effectué après la 1re année d'études si l'étudiant répond aux exigences de l'École de bibliothéconomie.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option. Un minimum de 39 crédits doivent être des crédits de cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70 A

Obligatoire - 18 crédits.

SCI	6051	3	A	J	Introduction aux sciences de l'information
SCI	6052	3	A	J	Information documentaire numérique
SCI	6055	3	A	J	Traitement et analyse documentaires
SCI	6057	3	H	J	Sources et recherche d'information
SCI	6058	3	A	J	Introduction à la gestion des services d'information
SCI	6060	3	H	J	Méthodes de recherche en sciences de l'information

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ARV	3051	3	A	S	Préservation des archives
ARV	3053	3	H	J	Aspects juridiques des archives et de l'information
ARV	3054	3	H	S	Gestion archives numériques
INU	3011	3	H	S	Documents structurés
INU	3051	3	AH	S	Information et sites Web
INU	3052	3	E.	S	Gestion de systèmes d'info. en réseau
SCI	6111	3	H	J	Politique de gestion des archives
SCI	6112	3	H	J	Évaluation des archives
SCI	6113	3	H	J	Description et diffusion des archives
SCI	6114	3	A	J	Diplomatique contemporaine
SCI	6115	3	A	J	Classification archivistique
SCI	6116	3	E.	J	Archivistique audiovisuelle et numérique
SCI	6117	3	A		Fondements de l'archivistique
SCI	6121	3	H	J	Organisation : information et documents
SCI	6122	3	AH		Gestion et développement des collections
SCI	6123	3	A	S	Gestion des technologies en bibliothèque
SCI	6124	3	H	J	Gestion des services en bibliothèque
SCI	6133	3	A	J	Indexation et condensation
SCI	6134	3	H	J	Outils linguistiques et gestion documentaire
SCI	6135	3	H	J	Indexation de collections numériques
SCI	6136	3	A	J	Fouille de documents
SCI	6137	3	E.	J	Architecture d'information/expérience utilisateur
SCI	6141	3	H	S	Gestion stratégique de l'information
SCI	6142	3	A	S	Veille stratégique
SCI	6143	3	H	J	Comportement informationnel d'utilisateurs
SCI	6144	3	H	S	Systèmes d'information organisationnels
SCI	6145	3	H	J	Gestion des connaissances
SCI	6304	3	A	J	Bibliométrie et communication savante
SCI	6305	3	H	J	Bibliothèques publiques
SCI	6306	3	A	J	Bases de données documentaires
SCI	6307	3	H	J	Description des documents
SCI	6308	3	H		Documents visuels et sonores
SCI	6314	3	H	S	Gestion avancée de services d'information
SCI	6315	3	AH	J	Formation à la maîtrise de l'information
SCI	6318	3	E.	J	Marketing des services d'information
SCI	6322	3	A	S	Recherche d'information en ligne
SCI	6339	3	A		Services d'information pour les jeunes
SCI	6343	3	AHE	J	Sujets spéciaux
SCI	6344	3	A		La lecture, le livre et l'édition
SCI	6345	3	E.	S	Sources d'information dans le domaine des affaires
SCI	6346	3	A	S	Sources d'information en sc. humaines et sociales
SCI	6347	3	H	J	Sources d'information en sc. pures et appliquées
SCI	6348	3	H	J	Transmission et interprétation de l'information
SCI	6349	3	H	S	Sources d'information juridique
SCI	6355	3	A		Économie du document
SCI	6358	3	H	J	Préservation audiovisuelle et numérique
SCI	6365	3	H	J	Bibliothèques scolaires et apprentissage
SCI	6370	3	A	J	Histoire du livre et des bibliothèques
SCI	6372	3	E.	J	Aspects internationaux / comparés de l'information
SCI	6373	3	H	J	Programmation documentaire
SCI	6399	3	A	J	Gestion de projet dans un service d'information
SCI	6850	3	AHE	J	Recherche individuelle
SCI	6916	6	AHE	J	Projet dirigé

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

SCI	6925	21	AHE	Mémoire

Programme 3-055-1-0

Ph. D. (sciences de l'information)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information ou l'équivalent
- avoir obtenu pendant ses études de maîtrise une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le candidat titulaire d'une maîtrise dans une discipline autre que les sciences de l'information pourrait devoir suivre des cours de maîtrise en sciences de l'information avant d'entreprendre sa recherche doctorale.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois trimestres à plein temps.

Objectifs

L'option générale du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse.

L'option muséologie du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse portant sur une thématique propre au domaine muséal.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options : option Générale (segment 70), option Muséologie (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70 A Obligatoire

Obligatoire - 12 crédits.

SCI	7000	3	A	Séminaire en sciences de l'information
SCI	7001	3	H	Lectures dirigées
SCI	7002	3	A	Méthodes de recherche
SCI	7003	3	H	Conception d'un projet de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SCI	7010	0	AHE	Examen général
SCI	7020	6	AHE	Proposition de recherche
SCI	7050	72	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71 A Obligatoire

Obligatoire - 12 crédits.

PLU	7000	3	AHE	Séminaire intégrateur en muséologie
SCI	7000	3	A	Séminaire en sciences de l'information
SCI	7002	3	A	Méthodes de recherche
SCI	7003	3	H	Conception d'un projet de recherche

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SCI	7010	0	AHE	Examen général
SCI	7020	6	AHE	Proposition de recherche
SCI	7050	72	AHE	Thèse

Département de chimie

Chimie

M. Sc. 2-060-1-0

Ph. D. 3-060-1-0

Responsable des programmes : Christian Reber, christian.reber@umontreal.ca, 514-343-7332

Secrétariat : 514-343-6111, poste 3830

Programme 2-060-1-0

M. Sc. (chimie)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche dans un domaine particulier de la chimie. Elle comprend des cours avancés et une composante importante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences, amélioration des connaissances scientifiques et développement de qualités critiques.) se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

La maîtrise sans mémoire fait une place plus grande aux cours avancés. Elle s'adresse aux étudiants déjà engagés sur le marché du travail ou désirant s'y préparer de façon plus immédiate. Elle ne permet généralement pas de poursuivre au doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (chimie) ou d'un B. Sc. avec majeure en chimie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

La partie recherche du programme avec mémoire doit être réalisée à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : cheminement avec mémoire (segment 70), cheminement sans mémoire (segment 71).

Segment 70 Propre au cheminement avec mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires obligatoires, dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours de 2e cycle en chimie.

Bloc 70B

Option - maximum 3 crédits.
Cours choisis parmi les cours de la 3e année du Baccalauréat en chimie.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

CHM	6900	6	AHE	Recherche
CHM	6905	6	AHE	Recherche
CHM	6910	2	AHE	Recherche
CHM	6915	2	AHE	Recherche
CHM	6920	8	AHE	Recherche
CHM	6925	12	AHE	Mémoire

Segment 71 Propre au cheminement sans mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 71A

Option - minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours de 2e cycle en chimie.

Bloc 71B

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de la 3e année du Baccalauréat en chimie.

Bloc 71C Stages

Obligatoire - 21 crédits.

CHM 6930 21 AHE Stage

Bloc 71D Travaux dirigés

Obligatoire - 3 crédits.

CHM 6935 3 AHE Travaux dirigés

Programme 3-060-1-0

Ph. D. (chimie)

Objectifs

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. L'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, doit réaliser un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. À cette fin, il met à profit ses connaissances, en acquiert de nouvelles et fournit un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en chimie avec mémoire de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais; faire preuve également d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 84 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CHM 6601 3 AH Séminaires de section

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

À choisir parmi les cours d'études supérieures du Département.

Bloc 70C

Obligatoire - 84 crédits.

CHM 7000 0 AHE Examen général de doctorat
CHM 7010 10 AHE Recherche
CHM 7020 10 AHE Recherche
CHM 7030 10 AHE Recherche
CHM 7040 10 AHE Recherche
CHM 7050 10 AHE Recherche
CHM 7060 10 AHE Recherche
CHM 7090 24 AHE Thèse

Département de communication

Sciences de la communication

Microprogramme de 2e cycle (communication dans les organisations en changement)	**2-225-6-0**
D.É.S.S. (communication organisationnelle)	**2-225-1-1**
Microprogramme (communication politique)	**2-227-6-0**
D.É.S.S. (communication politique)	**2-227-1-2**
M. Sc.	**2-225-1-0**

Options :
Communication organisationnelle
Communication médiatique
Communication politique
Communication politique - volet international

Ph. D. (communication)	**3-225-1-0**

Secrétariat : 514-343-6039

Responsable du microprogramme en communication dans les organisations en changement et du D.É.S.S en communication organisationnelle : Boris Brummans, 514-343-7171

Responsable du microprogramme et du D.É.S.S. en communication politique : Chantal Benoit-Barné, 514-343-6111, poste 5029

Responsable de la M. Sc. : Dominique Meunier, 514-343-6111, poste 2752

Responsable du Ph. D. : Daniel Robichaud, 514-343-7303

Coresponsable du Ph. D. : Brian Massumi, 514-343-7807

Le programme de doctorat est offert conjointement par les départements de communication des universités Concordia, de Montréal et du Québec à Montréal

Responsable du programme à l'Université Concordia : Jeremy Stolow

Responsable du programme à l'UQÀM : Louis-Claude Paquin

Programme 2-225-6-0

Microprogramme de 2e cycle (communication dans les organisations en changement)

Objectifs

L'objectif du microprogramme est d'aborder avec les étudiants des problématiques de l'heure dans le domaine de la communication organisationnelle. Un thème a été ciblé de manière à offrir une formation intégrée : la communication dans les organisations en changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (communication dans les organisations en changement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à la communication organisationnelle
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience de travail pertinente en communication dans les organisations.

Suite à l'évaluation des dossiers de candidature, des cours préparatoires pourraient être requis afin de s'assurer que les connaissances préalables en communication organisationnelle soient adéquates.

2. Statut étudiant

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70 A

Obligatoire - 3 crédits.

COM	6964	3	AHE	J	Séminaire d'intégration en communication organisationnelle

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6915	3	H	S	Gest.des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

Programme 2-225-1-1

D.É.S.S. (communication organisationnelle)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (communication organisationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission
- l'étudiant qui a complété au moins 9 crédits du microprogramme (communication dans les organisations en changement), tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission au D.É.S.S. sur cette base.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitæ des candidats, sera également considérée par le comité des admissions. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

2. Scolarité

La scolarité minimale à plein temps ou l'équivalent est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

COM	6964	3	AHE	J	Séminaire d'intégration en communication organisationnelle

Bloc 70B Séminaires de spécialisation

Option - minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

Bloc 70C Formation avancée en communication

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM	6020	3	AH	J	Théories générales de la communication
COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6840	3	H	J	Séminaire thématique A
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B

Bloc 70D

Choix - maximum 6 crédits.

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Stage

Option - maximum 3 crédits.

COM	6910	3	AHE	J	Stage en communication organisationnelle

Programme 2-227-6-0

Microprogramme (communication politique)

Objectifs

La communication politique fait référence aux théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. L'objectif du microprogramme (communication politique) est de fournir un aperçu des fondements des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, et, ce faisant, de présenter des outils pour aider à analyser et à comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (communication politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en communication et politique, en sciences de la communication, en science politique, ou dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des documents complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 2 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte un minimum de 12 crédits de cours répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits à option en science politique et 3 crédits à option en sciences de la communication.

Bloc 70A Cours d'intégration

Obligatoire - 6 crédits.

CEP	6001	3	AHE	J	Approches POL en communication politique
CEP	6002	3	A	S	Approches COM en communication politique

Bloc 70B Science politique

Option - 3 crédits.

POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6203	3	AH		Administration et politiques comparées
POL	6308	3	AH		Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6512	3	AHE	J	Villes et politiques publiques
POL	6521	3	AH		Affaires publiques et internationales
POL	6560	3	AH		Institutions parlementaires canadiennes
POL	6601	3	AH		Synthèse : forces et comportement
POL	6602	3	AH		Les élections
POL	6607	3	AH		Psychologie et politique
POL	6610	3	AH		Culture et politique
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
POL	6622	3	AHE		Idées politiques : thématique spécifique

Bloc 70C Sciences de la communication

Option - 3 crédits.

COM	6020	3	AH	J	Théories générales de la communication
COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B

Programme 2-227-1-2

D.É.S.S. (communication politique)

Objectifs

La communication politique fait référence aux théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. L'objectif du D.É.S.S. (communication politique) est de former des personnes non seulement au fait des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, mais également en mesure d'analyser et de comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (communication politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en communication et politique, en sciences de la communication, en science politique, ou dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;

– démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication politique en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 / 4,3 peut soumettre une demande d'admission au D.É.S.S. sur cette base. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des documents complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitæ
– Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de trois trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, le programme s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 24 crédits à option, 12 crédits en science politique (sigle POL) Blocs 70B, 70C et 70D et 12 en communication (sigle COM) Bloc 70E, 70F et 70G.

Bloc 70A Cours d'intégration

Obligatoire - 6 crédits.

CEP	6001	3	AHE	J	Approches POL en communication politique
CEP	6002	3	A	S	Approches COM en communication politique

Bloc 70B Science politique 1

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

POL	6602	3	AH		Les élections
POL	6607	3	AH		Psychologie et politique
POL	6619	3	AHE	J	Médiatisation du politique

Bloc 70C Science politique 2

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

L'étudiant devra suivre un maximum de 9 crédits de science politique dans les blocs 70C et 70D.

POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6203	3	AH		Administration et politiques comparées
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6512	3	AHE	J	Villes et politiques publiques
POL	6560	3	AH		Institutions parlementaires canadiennes
POL	6609	3	AH		L'action collective
POL	6610	3	AH		Culture et politique
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
POL	6622	3	AHE		Idées politiques : thématique spécifique

Bloc 70D Sciences politique 3

Option - maximum 3 crédits

L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1er cycle en science politique (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Sciences de la communication 1

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir

Bloc 70F Sciences de la communication 2

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

L'étudiant devra suivre un maximum de 9 crédits de sciences de la communication dans les blocs 70F et 70G.

COM	6020	3	AH	J	Théories générales de la communication
COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B

Bloc 70G Sciences de la communication 3

Option - maximum 3 crédits

L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1er cycle en science de la communication (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Programme 2-225-1-0

M. Sc. (sciences de la communication)

Objectifs

La M. Sc. (sciences de la communication) vise à offrir aux étudiants une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de 1er cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche (fondamentale et appliquée). Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

Option Communication organisationnelle

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

Option Communication médiatique

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médias de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, l'interaction individu-machine, les industries culturelles, les impacts des nouvelles technologies, les interfaces ainsi que la production et la réception des contenus médiatiques.

Option Communication politique

Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines du point de la rhétorique, de la philosophie, de l'économie politique et des études culturelles, notamment. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que les pratiques de résistance et les cultures d'opposition, le fonctionnement de la sphère publique, les controverses publiques ainsi que les politiques de la mémoire.

Option Communication politique - volet international

L'option Communication politique - volet international en consiste en un programme de formation coordonné avec l'Université Libre de Bruxelles. Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines et, plus particulièrement, les articulations nord-américaines de la francophonie d'une part et des institutions de gouvernance multi niveaux en Europe d'autre part. Cette option, où tous les cours sont obligatoires, sauf

un cours au choix, ne peut être réalisée que sous la modalité avec travail dirigé. Après un premier trimestre à l'automne au sein du programme, les étudiants effectueront deux trimestres de cours qu'ils suivront avec des étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, soit en Belgique à l'hiver de la première année et au Québec à l'automne de la deuxième année. Les trois cours offerts à Bruxelles sont sous la responsabilité du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le reste de la scolarité est sous la responsabilité du Département de communication de l'Université de Montréal. Cette option n'est accessible que pour les étudiants et étudiantes admis à l'automne.

Cheminement libre

L'étudiant peut aussi poursuivre un cheminement libre. Celui-ci permet l'apprentissage d'outils théoriques et analytiques en communication organisationnelle, en communication médiatique et en communication politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeure en communication, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication dans les organisations en changement, ou 18 crédits du programme de D.É.S.S. en communication organisationnelle, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant. L'étudiant ayant un baccalauréat avec une mineure (30 crédits) en communication ou qui est titulaire d'un baccalauréat sans formation en communication peut être admis, selon les modalités définies par le département. Dans ce cas, le candidat pourrait toutefois devoir suivre des cours préparatoires en communication, après étude du dossier par le comité des admissions.

Les candidats doivent démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots jointe au dossier de demande d'admission. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle. L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitæ des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit être inscrit à un minimum de trois (3) trimestres de scolarité à temps plein. L'inscription au programme peut s'étendre sur un maximum de neuf (9) trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les cinq options suivantes: l'option Générale (segment 01 et segment 70), l'option Communication organisationnelle (segment 01 et segment 71), l'option Communication médiatique (segment 01 et segment 72), l'option Communication politique (segment 01 et segment 73), l'option Communication politique - volet international (segment 01 et segment 74). La maîtrise peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire (MM), la modalité avec travail dirigé (TD). Cependant seule la modalité avec travail dirigé est permise pour l'option Communication politique - volet international.

Segment 01 - Tronc commun

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

COM	6020	3	AH	J	Théories générales de la communication
COM	6815	3	AHE	J	Projet de mémoire ou de travail dirigé

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix, Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 70A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 70A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

TD-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public

COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

MM-Bloc 70C Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 70C Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM	6006	24	AHE	Mémoire

TD-Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM	6007	15	AHE	Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option Communication organisationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix, Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 71A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 71A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

TD-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

MM-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - maximum 3 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6840	3	H	J	Séminaire thématique A
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B

TD-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique

COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6840	3	H	J	Séminaire thématique A
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B

MM-Bloc 71D Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 71D Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM	6006	24	AHE	Mémoire

TD-Bloc 71E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

COM	6007	15	AHE	Travail dirigé

Segment 72 - Propre à l'option Communication médiatique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 72A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 72A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation

TD-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation

MM-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - maximum 3 crédits.

COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6840	3	H	J	Séminaire thématique A
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

TD-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6840	3	H	J	Séminaire thématique A
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

MM-Bloc 72D Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 3 crédits.
L'Étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 72D Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 6 crédits.
L'Étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 72E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM	6006	24	AHE	Mémoire

TD-Bloc 72E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

COM	6007	15	AHE	Travail dirigé

Segment 73 - Propre à l'option Communication politique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 73A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 73A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations

TD-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM	6192	3	A	J	Industries culturelles
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM	6335	3	A	J	Communication et espace public
COM	6341	3	A	J	Médias, sexe et genre
COM	6396	3	A	J	Mémoire, média, pouvoir
COM	6502	3	A	S	Approches en communication politique
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations

MM-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - maximum 6 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6840	3	H	J	Séminaire thématique A
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

TD-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM	6175	3	H	J	Médias et société
COM	6402	3	A	J	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6421	3	A	S	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6500	3	H	J	Théories de la communication organisationnelle
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6505	3	A	J	Pratiques de travail en changement
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
COM	6539	3	H	J	Communautés virtuelles et connaissances
COM	6585	3	AHE	J	Communication, médias et médiation
COM	6840	3	H	J	Séminaire thématique A
COM	6841	3	A	J	Séminaire thématique B
COM	6960	3	H	S	Technologies, design et changement continu
COM	6962	3	H	S	Pratiques de direction en communication
COM	6965	3	A	S	Problématiques discursives en communication organisationnelle

MM-Bloc 73D Formation complémentaire en science politique

Option - maximum 3 crédits.

POL	6607	3	AH	Psychologie et politique
POL	6610	3	AH	Culture et politique

TD-Bloc 73D Formation complémentaire en science politique

Option - maximum 3 crédits.

POL	6607	3	AH	Psychologie et politique
POL	6610	3	AH	Culture et politique

MM-Bloc 73E Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 73E Apport d'autres disciplines

Choix - maximum 6 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 73F Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM	6006	24	AHE	Mémoire

TD-Bloc 73F Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM	6007	15	AHE	Travail dirigé

Segment 74 - Propre à l'option Communication politique - volet international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 attribués à la rédaction du travail dirigé, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

TD- Bloc 74A Méthodologie

Option - 3 crédits.

COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6285	3	A	J	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 74B

Option - 9 crédits.
Cours de sigle COM de niveau 6000 déterminés annuellement par le Comité des études supérieures du Département de communication de l'Université de Montréal. Ces cours devront être suivis au trimestre d'automne de la deuxième année du programme.

TD-Bloc 74C Séminaires - Université libre de Bruxelles

Obligatoire - 9 crédits.
Ceux-ci s'inscrivent dans la finalité Communication politique du Master en information et communication du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université libre de Bruxelles. Ces cours devront être suivis au trimestre d'hiver suivant l'inscription initiale dans le programme.

COM	6986	3	H	J	Médias et communication en Europe
COM	6987	3	H	J	Actualité et communication politique
COM	6988	3	H	J	Communication et lobbying

TD-Bloc 74D

Choix - 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle du Département de communication ou d'autres disciplines et départements avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 74E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM	6007	15	AHE	Travail dirigé

Programme 3-225-1-0

Ph. D. (communication)

Objectifs

Ce programme bilingue a pour objectifs d'offrir une formation approfondie aux futurs chercheurs et enseignants en communication au Québec; de stimuler des initiatives de recherche dans les secteurs de pointe, en ce qui a trait en particulier aux technologies d'information et de communication tout en tenant compte de leur dimension humaine et sociale; de favoriser la collaboration entre chercheurs de diverses disciplines pour l'étude des phénomènes de communication; de développer chez les étudiants une perspective multidisciplinaire à l'égard des phénomènes de communication. Six domaines de recherche sont privilégiés : TIC et société; études médiatiques et Cultural Studies; théories et analyses des discours; communication organisationnelle et réseaux de communication; communication internationale et développement; création, design et pratiques médiatiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (communication) ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier universitaire et des aptitudes à la recherche
- déposer, avec sa demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit réussir un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum d'un mois. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury. L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer sont projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

4. Thèse

Le candidat doit terminer sa thèse dans un délai de cinq ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du comité doctoral interuniversitaire.

Directeur de recherche

Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission. Dans des cas exceptionnels, le choix du directeur de recherche pourra être effectué avant la fin du 2e trimestre de la scolarité. Un conseiller pédagogique sera alors nommé au moment de l'admission.

Projet de thèse

Avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse. Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant), provenant normalement d'au moins deux des universités participantes. L'étudiant devra de plus défendre oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

Évaluation de la thèse

La composition du jury est déterminée en fonction des normes de l'université où est inscrit le candidat. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée. Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires, dont 69 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option. En 1re année, l'étudiant doit suivre quatre séminaires à option. En 2e année, il s'inscrit au cinquième séminaire à option et suit le forum doctoral. Tous les séminaires de 3 crédits sont donnés par un professeur et offerts aux étudiants des trois universités partenaires. Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable des études de 3e cycle qui s'assure, par divers moyens (analyse du dossier, imposition de certains cours au besoin), que l'étudiant bénéficie d'une formation méthodologique suffisante.

Bloc 70A TIC et société

Option - maximum 15 crédits.

COM	7110	3	H	J	Technologie de communication et société
COM	7111	3	A	J	Industries culturelles
COM	7118	3	A	J	Usages des TIC
COM	7119	3	H	J	Communication, démocratie et pouvoir

Bloc 70B Études médiatiques et Cultural Studies

Option - maximum 15 crédits.

COM	7112	3	A	J	Réception des médias
COM	7171	3	A	J	Historiographie, médias et culture

COM	7173	3	H	J	Théories culturelles en communication
COM	7174	3	H	J	Culture populaire
COM	7176	3	A	J	Les médias alternatifs

Bloc 70C Théories et analyse des discours

Option - maximum 15 crédits.

COM	7121	3	H	J	Communication et performance
COM	7123	3	H	J	Discours et représentation
COM	7124	3	AH	J	Analyse du discours social
COM	7127	3	H	J	Stratégies et styles de communication
COM	7129	3	H	J	Discours du corps

Bloc 70D Comm. organisationnelle et réseaux de comm.

Option - maximum 15 crédits.

COM	7134	3	A	J	Communication et changement dans les organisations
COM	7137	3	H	J	Communication organisationnelle: théorie
COM	7138	3	H	J	Interactions, discours et organisations
COM	7139	3	H	J	Technologie et organisation

Bloc 70E Communication internationale et développement

Option - maximum 12 crédits.

COM	7140	3	A	J	Communication et développement
COM	7144	3	H		Mondialisation des communications
COM	7147	3	A	J	Identités et échanges culturels
COM	7148	3	A	J	Communication, conflits et paix

Bloc 70F Création, design et pratiques médiatiques

Option - maximum 9 crédits.

COM	7161	3	H	J	Technologie médiatique et pratique
COM	7162	3	A	J	Interaction humain-ordinateur

Bloc 70G Cours à contenu variable

Option - maximum 15 crédits.

COM	7191	3	A	J	Séminaire avancé en communication 1
COM	7192	3	A	J	Séminaire avancé en communication 2
COM	7193	3	H	J	Séminaire avancé en communication 3
COM	7194	3	H	J	Séminaire avancé en communication 4
COM	7195	3	H	J	Séminaire avancé en communication 5
COM	7196	3	A	J	Séminaire avancé en communication 6
COM	7197	3	H	J	Séminaire avancé en communication 7
COM	7198	3	A	J	Séminaire avancé en communication 8
COM	7199	3	AHE	J	Atelier de recherche

Bloc 70H Méthodologie

Option - maximum 12 crédits.

COM	7151	3	A	J	Séminaire avancé de méthodologie 1
COM	7152	3	H	J	Séminaire avancé de méthodologie 2

Bloc 70I Forum doctoral

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours COM 72501 et COM 72502 sont équivalents au cours COM 7250.

COM	72501	0	A	J	Forum doctoral 1
COM	72502	6	H	J	Forum doctoral 2

Bloc 70J Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

Les cours COM 72751 et COM 72752 sont équivalents au cours COM 7275.

COM	7225	0	E.	J	Examen général de doctorat
COM	72751	0	AHE		Projet de thèse 1
COM	72752	6	AHE		Projet de thèse 2
COM	7501	63	AHE	J	Thèse

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Criminologie

Microprogramme de 2e cycle (intervention criminologique) 2-065-6-0

Microprogramme de 2e cycle (analyse criminologique) 2-065-6-2

D.É.S.S. (sécurité intérieure) 2-065-1-2

M. Sc. 2-065-1-0

Options de la modalité avec mémoire :
- Générale

Options de la modalité avec stage :
- Analyse criminologique
- Intervention

Options de la modalité avec travail dirigé :
- Sécurité intérieure
- Criminalistique et information

Ph. D. 3-065-1-0

Responsable de la M. Sc. : Franca Cortoni, 514-343-6111 poste 6582

Responsable du Ph. D. : Étienne Blais, 514-343-7328

Responsable du D.É.S.S. (sécurité intérieure) : Karine Coté-Boucher 514-343-6111, poste 33110

Programme 2-065-6-0

Microprogramme de 2e cycle (intervention criminologique)

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2e cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (intervention criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Les cours suivis dans le cadre du microprogramme seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. L'étudiant devra alors suivre des cours supplémentaires pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

CRI	6007	3	A		Théories de la délinquance
CRI	6008	3	AH	J	Théories en intervention criminologique

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6106	3	AH		Méthodes de traitement en criminologie
CRI	6110	3	H		Criminologie clinique
CRI	6112	3	H		Violences criminelles
CRI	6113	3	A		L'expertise à la Cour en criminologie
CRI	6114	3	A		Interventions cognitivo-comportementales
CRI	6115	3	H		Pratique clinique auprès des victimes
CRI	6117	3	AH		Évaluation et jugement professionnel

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

CRI	6221	3	A		Résolution de problème en criminologie
CRI	6223	3	A		La détermination de la peine
CRI	6224	3	H		Criminologie théorique 1
CRI	6225	3	H		Criminologie théorique 2
CRI	6226	3	A		Police et sécurité privée
CRI	6227	3	A		Criminologie spéciale
CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé
CRI	6530	3	H		Politiques pénales pour adultes
CRI	6531	3	AHE		Politiques pénales pour mineurs
CRI	6532	3	A		Les drogues et la question criminelle
CRI	6533	3	A		Séminaire avancé de victimologie
CRI	6534	3	H		Criminologie théorique 3

Programme 2-065-6-2

Microprogramme de 2e cycle (analyse criminologique)

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (analyse criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de 2e cycle (analyse criminologique) seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2e cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

CRI	6006	3	A		Théories de la réaction sociale
CRI	6007	3	A		Théories de la délinquance

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6221	3	A		Résolution de problème en criminologie
CRI	6223	3	A		La détermination de la peine
CRI	6224	3	H		Criminologie théorique 1
CRI	6225	3	H		Criminologie théorique 2
CRI	6226	3	A		Police et sécurité privée
CRI	6227	3	A		Criminologie spéciale
CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

CRI	6106	3	AH		Méthodes de traitement en criminologie
CRI	6110	3	H		Criminologie clinique
CRI	6112	3	H		Violences criminelles
CRI	6113	3	A		L'expertise à la Cour en criminologie
CRI	6114	3	A		Interventions cognitivo-comportementales
CRI	6115	3	H		Pratique clinique auprès des victimes
CRI	6117	3	AH		Évaluation et jugement professionnel

CRI	6530	3	H	Politiques pénales pour adultes
CRI	6531	3	AHE	Politiques pénales pour mineurs
CRI	6532	3	A	Les drogues et la question criminelle
CRI	6533	3	A	Séminaire avancé de victimologie
CRI	6534	3	H	Criminologie théorique 3

Programme 2-065-1-0

M. Sc. (criminologie)

Objectifs

Avec mémoire

La modalité avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée en recherche dans un ou plusieurs des secteurs suivants : théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

Avec stage - option Analyse criminologique et option Intervention

La modalité avec stage en criminologie vise à : assurer une continuité optimale entre le B.Sc., qui est un programme professionnel, et la M.Sc. afin de répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants intéressés davantage par la formation professionnelle que par la recherche et ainsi accroître la compétence des candidats en termes de pratique professionnelle en intervention clinique ou en analyse criminologique.

Avec travail dirigé - Option Sécurité intérieure

La modalité avec travail dirigé de l'Option sécurité intérieure vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Elle permettra aux étudiants de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, et surtout de comprendre la nature de ces problèmes.

Avec travail dirigé - option Criminalistique et information

La modalité avec travail dirigé de l'option Criminalistique et information vise à former des experts qui seront capables d'intégrer les outils et méthodes d'analyse propres à la criminalistique et à la criminologie, en vue d'analyser, prévenir et résoudre des problèmes criminels et de sécurité. Elle servira aussi à la promotion de nouvelles voies de recherche sur le phénomène criminel, à l'intersection des deux disciplines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Option sécurité intérieure

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Selon le cas, posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure pourrait être un atout.

Autres modalités et options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en criminologie ou en études policières, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

En plus des pièces exigées lors de la demande d'admission, les documents suivants sont requis pour la sélection des candidats :

- le curriculum vitæ, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels
- une lettre de motivation
- deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs.

L'admission au programme sera limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ uniquement pour la modalité avec stage
- Deux lettres de recommandation

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Option sécurité intérieure

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas. Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.

Autres modalités et options

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de criminologie ou d'un diplôme jugé équivalent auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. Selon le nombre de crédits de cours préparatoires établi lors de l'étude du dossier, la scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres. Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.

3. Transfert

Option sécurité intérieure

Les cours suivis dans le cadre du D.É.S.S. en sécurité intérieure seront crédités à la M. Sc. en criminologie, option sécurité intérieure. Les étudiants souhaitant faire un transfert du D.É.S.S. à la maîtrise en criminologie option Sécurité intérieure devront avoir obtenu au D.É.S.S. une moyenne cumulative de 3,2.

Autres modalités et options

Les cours suivis dans le cadre d'un microprogramme en criminologie seront crédités à la M. Sc. (criminologie).

4. Scolarité

- Pour l'option Sécurité intérieure, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour l'option Criminalistique et information, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de trois trimestres. Les étudiants doivent suivre un trimestre à Lausanne.
- Pour l'option générale, modalité avec mémoire : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour l'option Intervention et Analyse criminologique, modalité avec stage : la scolarité minimale est de quatre trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits auxquels peut s'ajouter une formation préparatoire d'un minimum de 12 crédits et d'un maximum de 30 crédits imposée aux étudiants dont la formation antérieure est dans un domaine autre que la criminologie (ou la sécurité et les études policières pour l'option Sécurité intérieure). Elle est offerte avec les options et selon les modalités suivantes : l'option générale - avec mémoire (segment 69), l'option Analyse criminologique - avec stage (segment 70), l'option Intervention - avec stage (segment 71), l'option Sécurité intérieure - avec travail dirigé (segment 72), l'option Criminalistique et information - avec travail dirigé (segment 73).

Segment 69 - Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 69A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6001	3	AH		Méthodologie qualitative en criminologie
CRI	6002	3	H		Méthodologie quantitative en criminologie
CRI	6003	3	H		Recherches cliniques et évaluatives
CRI	6220	3	AHE		Recherche évaluative qualitative

Bloc 69B Théories

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6006	3	A		Théories de la réaction sociale
CRI	6007	3	A		Théories de la délinquance
CRI	6008	3	AH	J	Théories en intervention criminologique
CRI	6010	3	AH	J	Théories développementales en criminologie

Bloc 69C Intervention

Option - maximum 6 crédits.

CRI	6106	3	AH		Méthodes de traitement en criminologie
CRI	6110	3	H		Criminologie clinique
CRI	6112	3	H		Violences criminelles
CRI	6113	3	A		L'expertise à la Cour en criminologie
CRI	6114	3	A		Interventions cognitivo-comportementales
CRI	6115	3	H		Pratique clinique auprès des victimes
CRI	6117	3	AH		Évaluation et jugement professionnel

Bloc 69D Analyse

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6221	3	A		Résolution de problème en criminologie
CRI	6223	3	A		La détermination de la peine
CRI	6224	3	H		Criminologie théorique 1
CRI	6225	3	H		Criminologie théorique 2
CRI	6226	3	A		Police et sécurité privée
CRI	6227	3	A		Criminologie spéciale
CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6234	3	A		Nouvelles technologies et crimes
CRI	6530	3	H		Politiques pénales pour adultes
CRI	6532	3	A		Les drogues et la question criminelle
CRI	6533	3	A		Séminaire avancé de victimologie
CRI	6534	3	H		Criminologie théorique 3
CRI	6701	3	AHE		Les données en sécurité intérieure
CRI	6702	3	H		Analyse des données en sécurité
CRI	6720	3	H		Impacts des technologies de sécurité
CRI	6721	3	H		Protections d'infrastructures complexes
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI	6723	3	H		Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
CRI	6725	3	AHE		Gestion du renseignement
CRI	6726	3	H		Médias, communication et sécurité

Bloc 69E

Choix - maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 69F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CRI	69051	0	A		Projet de mémoire 1
CRI	69052	3	H		Projet de mémoire 2
CRI	6910	6	AHE		Recherche
CRI	6950	21	AHE		Mémoire

Segment 70 - Propre à l'option Analyse criminologique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6001	3	AH		Méthodologie qualitative en criminologie
CRI	6002	3	H		Méthodologie quantitative en criminologie
CRI	6003	3	H		Recherches cliniques et évaluatives
CRI	6220	3	AHE		Recherche évaluative qualitative

Bloc 70B Théories

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6006	3	A		Théories de la réaction sociale
CRI	6007	3	A		Théories de la délinquance
CRI	6008	3	AH	J	Théories en intervention criminologique
CRI	6010	3	AH	J	Théories développementales en criminologie

Bloc 70C Cours de concentration

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6221	3	A		Résolution de problème en criminologie
CRI	6223	3	A		La détermination de la peine
CRI	6224	3	H		Criminologie théorique 1
CRI	6225	3	H		Criminologie théorique 2
CRI	6226	3	A		Police et sécurité privée
CRI	6227	3	A		Criminologie spéciale
CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6234	3	A		Nouvelles technologies et crimes
CRI	6530	3	H		Politiques pénales pour adultes
CRI	6532	3	A		Les drogues et la question criminelle
CRI	6533	3	A		Séminaire avancé de victimologie
CRI	6534	3	H		Criminologie théorique 3
CRI	6701	3	AHE		Les données en sécurité intérieure
CRI	6702	3	H		Analyse des données en sécurité
CRI	6720	3	H		Impacts des technologies de sécurité
CRI	6721	3	H		Protections d'infrastructures complexes
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI	6723	3	H		Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
CRI	6725	3	AHE		Gestion du renseignement
CRI	6726	3	H		Médias, communication et sécurité

Bloc 70D

Option - maximum 3 crédits.

CRI	6106	3	AH		Méthodes de traitement en criminologie
CRI	6110	3	H		Criminologie clinique
CRI	6112	3	H		Violences criminelles
CRI	6113	3	A		L'expertise à la Cour en criminologie
CRI	6114	3	A		Interventions cognitivo-comportementales
CRI	6115	3	H		Pratique clinique auprès des victimes
CRI	6117	3	AH		Évaluation et jugement professionnel

Bloc 70E

Choix - maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 70F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 30 crédits.

CRI	62051	0	A		Encadrement de stage en analyse 1
CRI	62052	3	H		Encadrement de stage en analyse 2
CRI	62061	0	AHE		Stage en analyse criminologique 1
CRI	62062	9	AHE		Stage en analyse criminologique 2
CRI	6207	18	AHE		Rapport de stage en analyse criminologique

Segment 71 - Propre à l'option Intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6001	3	AH		Méthodologie qualitative en criminologie
CRI	6002	3	H		Méthodologie quantitative en criminologie
CRI	6003	3	H		Recherches cliniques et évaluatives
CRI	6220	3	AHE		Recherche évaluative qualitative

Bloc 71B Théories

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6006	3	A		Théories de la réaction sociale
CRI	6007	3	A		Théories de la délinquance
CRI	6008	3	AH	J	Théories en intervention criminologique
CRI	6010	3	AH	J	Théories développementales en criminologie

Bloc 71C Cours de concentration

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6106	3	AH		Méthodes de traitement en criminologie
CRI	6110	3	H		Criminologie clinique
CRI	6112	3	H		Violences criminelles
CRI	6113	3	A		L'expertise à la Cour en criminologie
CRI	6114	3	A		Interventions cognitivo-comportementales
CRI	6115	3	H		Pratique clinique auprès des victimes
CRI	6117	3	AH		Évaluation et jugement professionnel

Bloc 71D

Option - maximum 3 crédits.

CRI	6221	3	A		Résolution de problème en criminologie
CRI	6223	3	A		La détermination de la peine
CRI	6224	3	H		Criminologie théorique 1
CRI	6225	3	H		Criminologie théorique 2
CRI	6226	3	A		Police et sécurité privée
CRI	6227	3	A		Criminologie spéciale
CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6234	3	A		Nouvelles technologies et crimes
CRI	6530	3	H		Politiques pénales pour adultes
CRI	6532	3	A		Les drogues et la question criminelle
CRI	6533	3	A		Séminaire avancé de victimologie
CRI	6534	3	H		Criminologie théorique 3
CRI	6701	3	AHE		Les données en sécurité intérieure
CRI	6702	3	H		Analyse des données en sécurité
CRI	6720	3	H		Impacts des technologies de sécurité
CRI	6721	3	H		Protections d'infrastructures complexes
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI	6723	3	H		Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
CRI	6725	3	AHE		Gestion du renseignement
CRI	6726	3	H		Médias, communication et sécurité

Bloc 71E

Choix - maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 71F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 30 crédits.

CRI	61661	0	AHE		Encadrement de stage en intervention 1
CRI	61662	3	AHE		Encadrement de stage en intervention 2
CRI	61761	0	AHE		Stage en intervention 1
CRI	61762	9	AHE		Stage en intervention 2
CRI	6186	18	AHE		Rapport de stage en intervention

Bloc 71G

Option - maximum 6 crédits.

Le cours CRI6156 est offert uniquement aux étudiants n'ayant pas fait leur baccalauréat en criminologie.

CRI	6156	6	H		Stage préparatoire en intervention

Segment 72 - Propre à l'option Sécurité intérieure

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas, 24 à 27 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Méthodologie et outils d'analyse

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6001	3	AH		Méthodologie qualitative en criminologie
CRI	6002	3	H		Méthodologie quantitative en criminologie
CRI	6221	3	A		Résolution de problème en criminologie
CRI	6224	3	H		Criminologie théorique 1
CRI	6227	3	A		Criminologie spéciale
CRI	6701	3	AHE		Les données en sécurité intérieure
CRI	6702	3	H		Analyse des données en sécurité

Bloc 72B Aspects de la sécurité intérieure

Option - minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

CRI	6006	3	A		Théories de la réaction sociale

CRI	6007	3	A		Théories de la délinquance
CRI	6226	3	A		Police et sécurité privée
CRI	6720	3	H		Impacts des technologies de sécurité
CRI	6721	3	H		Protections d'infrastructures complexes
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI	6723	3	H		Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
CRI	6725	3	AHE		Gestion du renseignement
CRI	6726	3	H		Médias, communication et sécurité

Bloc 72C Cours de concentration

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6234	3	A		Nouvelles technologies et crimes
CRI	6532	3	A		Les drogues et la question criminelle

Bloc 72D

Choix - maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 72E Étude de cas

Obligatoire - 18 crédits

CRI	6908	3	AHE	J	Projet d'étude de cas en sécurité intérieure
CRI	6911	15	AHE		Rapport d'étude de cas

Segment 73 - Propre à l'option Criminalistique et information

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 21 à 24 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Méthodologie et outils d'analyse

Obligatoire - 6 crédits.

CRI	6850	1.5	A	Fondements: criminalistique 1
CRI	6851	1.5	A	Fondements: criminalistique 2
CRI	6906	1.5	A	Séminaire d'intégration 1
CRI	6907	1.5	A	Séminaire d'intégration 2

Bloc 73B Méthodes

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6001	3	AH	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI	6002	3	H	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI	6221	3	A	Résolution de problème en criminologie
CRI	6224	3	H	Criminologie théorique 1
CRI	6701	3	AHE	Les données en sécurité intérieure
CRI	6702	3	H	Analyse des données en sécurité

Bloc 73C Analyse du phénomène criminel

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

CRI	6006	3	A		Théories de la réaction sociale
CRI	6007	3	A		Théories de la délinquance
CRI	6223	3	A		La détermination de la peine
CRI	6226	3	A		Police et sécurité privée
CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6234	3	A		Nouvelles technologies et crimes
CRI	6530	3	H		Politiques pénales pour adultes
CRI	6531	3	AHE		Politiques pénales pour mineurs
CRI	6532	3	A		Les drogues et la question criminelle
CRI	6720	3	H		Impacts des technologies de sécurité
CRI	6721	3	H		Protections d'infrastructures complexes
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI	6723	3	H		Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
CRI	6725	3	AHE		Gestion du renseignement
CRI	6726	3	H		Médias, communication et sécurité

Bloc 73D Analyse de la trace

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours donnés à l'Université de Lausanne.

CRI	6860	1.5	A	Criminalistique et trace 1
CRI	6861	1.5	A	Criminalistique et trace 2
CRI	6862	1.5	A	Criminalistique et information
CRI	6863	1.5	A	Criminalistique et analyse criminologique
CRI	6864	1.5	A	Criminalistique et cybercriminalité
CRI	6865	1.5	A	Questions de criminalistique 1
CRI	6866	1.5	A	Questions de criminalistique 2
CRI	6867	1.5	A	Questions de criminologie

Bloc 73E

Choix - maximum 3 crédits.

Parmi les cours de cycles supérieurs avec approbation par la responsable du programme suite à la recommandation du directeur de recherche de l'étudiant.

Bloc 73F Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

CRI	6912	15	AHE	Travail dirigé

Programme 2-065-1-2

D.É.S.S. (sécurité intérieure)

Objectifs

Le D.É.S.S. vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Un expert en sécurité intérieure est une personne dotée d'une formation unique qui lui permet non seulement de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, mais surtout qui comprend la nature de ces problèmes, qui connaît leur source, leur dynamique, leur évolution et leurs conséquences sur le corps social. C'est une personne sachant mettre les phénomènes, problèmes et conflits en contexte et qui est en mesure de prendre le recul indispensable à leur évaluation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (sécurité intérieure), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure serait un atout. En plus des pièces exigées lors de la demande d'admission, les documents suivants sont requis pour la sélection des candidats:

– le curriculum vitæ, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels
– une lettre de motivation
– deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs.

L'admission au programme est limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

1.2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

2. Scolarité

La scolarité du D.É.S.S. est de 2 trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant à plein temps et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel, et ce à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits auxquels peut s'ajouter une formation préparatoire d'un minimum de 12 crédits et d'un maximum de 30 crédits imposée aux étudiants dont la formation antérieure est dans un domaine autre que la criminologie ou la sécurité et les études policières.

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S.S. sont à option.

Bloc 70 A Méthodologie et outils d'analyse

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6001	3	AH	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI	6002	3	H	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI	6221	3	A	Résolution de problème en criminologie
CRI	6224	3	H	Criminologie théorique 1
CRI	6227	3	A	Criminologie spéciale
CRI	6701	3	AHE	Les données en sécurité intérieure
CRI	6702	3	H	Analyse des données en sécurité

Bloc 70B Aspects de la sécurité intérieure

Option - minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

CRI	6006	3	A	Théories de la réaction sociale
CRI	6007	3	A	Théories de la délinquance
CRI	6226	3	A	Police et sécurité privée
CRI	6720	3	H	Impacts des technologies de sécurité
CRI	6721	3	H	Protections d'infrastructures complexes
CRI	6722	3	A	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI	6723	3	H	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI	6724	3	A	Gouvernance de la sécurité
CRI	6725	3	AHE	Gestion du renseignement
CRI	6726	3	H	Médias, communication et sécurité

Bloc 70C Cours de concentration

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6228	3	A		Criminalités économiques
CRI	6229	3	A	J	Crime organisé
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6234	3	A		Nouvelles technologies et crimes
CRI	6532	3	A		Les drogues et la question criminelle

Programme 3-065-1-0

Ph. D. (criminologie)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (criminologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire de la M. Sc. (criminologie) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires obligatoires, dont 81 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours CRI 74201 et CRI 74202 sont équivalents au cours CRI 7420. Les cours CRI 74301 et CRI 74302 sont équivalents au cours CRI 7430.

CRI	74201	0	A	Séminaire général de doctorat 1
CRI	74202	3	H	Sém. général de doctorat 2
CRI	74301	0	A	Séminaire de thèse 1
CRI	74302	3	H	Séminaire de thèse 2

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Un cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

CRI	7900	0	AHE	Examen général de doctorat
CRI	7910	15	AHE	Recherche
CRI	7940	66	AHE	Thèse

Département de démographie

Démographie

D.É.S.S.	**2-070-1-2**
M. Sc.	**2-070-1-0**
Ph. D.	**3-070-1-0**

Responsable des programmes : Robert Bourbeau et Yves Carrière, 514-343-5870
Secrétariat : 514-343-6111, poste 1971

Programme 2-070-1-2

D.É.S.S. (démographie)

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'élargir la clientèle étudiante aux cycles supérieurs en démographie en rendant l'offre de formation plus polyvalente, grâce à la création d'un programme de nature appliquée, et d'améliorer le taux de réussite des étudiants dans les programmes de 2e cycle. Ce programme est composé essentiellement de cours déjà disponibles dans la banque de cours du Département de démographie et de cours d'autres départements ciblés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire, où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente (par exemple, être titulaire d'un baccalauréat d'une autre discipline et réussir les cours du programme préparatoire en démographie)
- L'étudiant titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité préparatoire d'un maximum de 15 crédits
- avoir obtenu une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat

3 Transfert à la M. Sc. (démographie)

Un étudiant inscrit au programme de D.É.S.S. qui a maintenu une moyenne des notes d'au moins 3,0 peut demander un transfert au programme de maîtrise en démographie.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant n'ayant pas de formation en démographie au premier cycle doit suivre une formation préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Bloc A (obligatoire) 9 crédits

DMO 2200	Collecte : sources des informations, 3 crédits
DMO 6011	Analyse démographique 1, 3 crédits
DMO 6012	Analyse démographique 2, 3 crédits

Bloc B (option) min 3 crédits, max 6 crédits

DMO 2700	Histoire de la population, 3 crédits
DMO 3450	Économie et population, 3 crédits
SOL 2020	Statistique sociale avancée, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option. L'étudiant peut aussi suivre tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures avec l'approbation du responsable du programme. Deux cours de 3 crédits peuvent être de niveau 3000 en démographie.

Bloc 70 A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 3 crédits.

DMO	6371	3	A	Méthodes statistiques en démographie

Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO	6500	3	A	Fécondité et famille
DMO	6501	3	H	Migration
DMO	6502	3	H	Mortalité, santé et vieillissement

Bloc 70C Méthodes démographiques

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO	6305	3	A	Analyse démographique avancée
DMO	6320	3	H	Démographie appliquée et perspectives

Bloc 70D Méthodes avancées

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DMO	6330	3	AH	Méthodes de la démographie historique
DMO	6405	3	H	Modèles de risque et de durée
DMO	6820	3	AHE	Méthodes multiniveaux et multi-états
STS	6015	3	H	Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 70E

Option - minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

DMO	6050	3	H	Démographie et santé
DMO	6200	3	A	Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6311	3	AHE	Initiation à la recherche
DMO	6430	3	H	Population et développement
DMO	6800	3	H	Doctrines et politiques de population
SOL	6448	3	AHE	Méthodes de sondage
STS	6010	3	A	Statistiques sociales et politiques publiques

Bloc 70F Travail dirigé

Option - maximum 6 crédits.

DMO	6601	6	AHE	Travail dirigé 1

Programme 2-070-1-0

M. Sc. (démographie)

Objectifs

Le programme de maîtrise en démographie vise à initier les étudiants à la recherche et à former les démographes professionnels.

- Pour les étudiants inscrits dans la modalité avec mémoire, le mémoire est l'occasion de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.
- Pour ceux qui s'inscrivent dans la modalité avec stage, l'initiation au travail de démographe professionnel et la rédaction d'un travail dirigé leur permettront de développer leurs capacités en démographie appliquée.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité préparatoire d'un maximum de 15 crédits.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités : modalité avec mémoire (MM), modalité avec stage (S). Pour les étudiants qui n'ont pas fait de démographie au 1er cycle, au moins 12 crédits de cours préparatoires seront exigés.

Cours obligatoires - 9 crédits

DMO 2200 Collecte : source des informations, 3 crédits
DMO 6011 Fondements de l'analyse démo1, 3 crédits
DMO 6012 Fondements de l'analyse démo 2, 3 crédits

Cours à option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

SOL 2020 Statistique sociale avancée, 3 crédits
DMO 2700 Histoire de la population, 3 crédits
DMO 3450 Économie et population, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire : 30 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Modalité avec stage : 27 crédits obligatoires dont 21 attribués au stage et 18 crédits à option.

MM-Bloc 70A Fondements méthodologiques

Modalité avec mémoire
Obligatoire - 6 crédits.

DMO	6200	3	A	Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A	Méthodes statistiques en démographie

S-Bloc 70A Fondements méthodologiques

Modalité avec stage
Obligatoire - 6 crédits.

DMO	6200	3	A	Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A	Méthodes statistiques en démographie

MM-Bloc 70B Phénomènes démographiques

Modalité avec mémoire
Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO	6500	3	A	Fécondité et famille
DMO	6501	3	H	Migration
DMO	6502	3	H	Mortalité, santé et vieillissement

S-Bloc 70B Phénomènes démographiques

Modalité avec stage
Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO	6500	3	A	Fécondité et famille
DMO	6501	3	H	Migration
DMO	6502	3	H	Mortalité, santé et vieillissement

MM-Bloc 70C Méthodes démographiques

Modalité avec mémoire
Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DMO	6305	3	A	Analyse démographique avancée
DMO	6320	3	H	Démographie appliquée et perspectives

S-Bloc 70C Méthodes démographiques

Modalité avec stage
Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DMO	6305	3	A	Analyse démographique avancée
DMO	6320	3	H	Démographie appliquée et perspectives

MM-Bloc 70D Méthodes avancées

Les cours DMO6405 et STS6015 sont équivalents.
Option - maximum 6 crédits

DMO	6330	3	AH	Méthodes de la démographie historique
DMO	6405	3	H	Modèles de risque et de durée
DMO	6820	3	AHE	Méthodes multiniveaux et multi-états
STS	6015	3	H	Analyse longitudinale des statistiques sociales

S-Bloc 70D Méthodes avancées

Modalité avec Stage
Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

DMO	6330	3	AH	Méthodes de la démographie historique
DMO	6405	3	H	Modèles de risque et de durée
DMO	6820	3	AHE	Méthodes multiniveaux et multi-états

MM-Bloc 70E

Modalité avec mémoire
Option - maximum 6 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

DMO	6050	3	H	Démographie et santé
DMO	6311	3	AHE	Initiation à la recherche
DMO	6430	3	H	Population et développement
DMO	6800	3	H	Doctrines et politiques de population
SOL	6448	3	AHE	Méthodes de sondage
STS	6010	3	A	Statistiques sociales et politiques publiques

S-Bloc 70E

Modalité avec stage
Option - maximum 6 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

DMO	6050	3	H	Démographie et santé
DMO	6311	3	AHE	Initiation à la recherche
DMO	6430	3	H	Population et développement
DMO	6800	3	H	Doctrines et politiques de population
SOL	6448	3	AHE	Méthodes de sondage
STS	6010	3	A	Statistiques sociales et politiques publiques

MM-Bloc 70F Mémoire

Modalité avec Mémoire
Obligatoire - 24 crédits.

DMO	6060	12	AHE	Recherche
DMO	6070	12	AHE	Mémoire

S-Bloc 70F Stage et travail dirigé

Modalité avec Stage
Obligatoire - 21 crédits.

DMO	6610	9	AHE	Stage professionnel
DMO	6612	12	AHE	Travail dirigé

Programme 3-070-1-0

Ph. D. (démographie)

Objectifs

L'étude des problèmes de population fait appel à des connaissances et à des méthodes d'analyse fort diverses. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, à ses aptitudes ou à sa formation préalable. Cela ne va cependant pas sans une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche
- déposer, avec la demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à temps plein.

3. Examen de synthèse

Le candidat doit réussir un examen portant sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. L'examen général de synthèse est évalué par un jury composé de trois personnes, dont le directeur de thèse du candidat, nommées par le directeur du département. L'évaluation sera effectuée selon la notation « succès » ou « échec ».

4. Projet de thèse

Le candidat doit présenter son projet de thèse à un jury composé des trois professeurs responsables de l'évaluation de l'examen général de synthèse. Si ces derniers le jugent à propos, l'étudiant peut être conduit, après la réussite de l'examen général à améliorer la présentation de son projet et à soumettre une nouvelle version au cours des semaines qui suivent.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

DMO	7005	3	AH	Séminaire de thèse
DMO	7010	3	AH	Séminaire de synthèse

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

DMO	7011	9	AHE	Recherche 1
DMO	7012	12	AHE	Recherche 2
DMO	7013	60	AHE	Thèse
DMO	7020	0	AHE	Examen général de doctorat

Département de géographie

Géographie

Microprogramme de 2e cycle (géomatique et analyse spatiale)	**2-157-6-0**
D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)	**2-155-1-3**
M. Sc.	**2-155-1-1**
Ph. D.	**3-155-1-0**

Responsable des programmes : François Cavayas, 514-343-6111, poste 8016
Secrétariat : 514-343-6111, poste 8010

Programme 2-157-6-0

Microprogramme de 2e cycle (géomatique et analyse spatiale)

Objectifs

Le microprogramme (géomatique et analyse spatiale) permet à l'étudiant de parfaire ses connaissances ou d'en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (géomatique et analyse spatiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme pourra être admis directement au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) après avoir complété un minimum de 12 crédits.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - maximum 3 crédits.

GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique

Bloc 70B

Option - maximum 3 crédits.

GEO	2512	3	AE	JS	SIG2 - Analyse spatiale
GEO	2522	3	H	J	Télédétection numérique
GEO	3532	3	A	J	Modélisation spatiale

Bloc 70C

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

GEO	6333	3	A		Télédétection - physique et mathématique
GEO	6341	3	A		Étude des systèmes complexes
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques

Bloc 70D Ouverture multidisciplinaire

Choix - 3 crédits.

L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 du département ou d'autres départements ou d'autres universités. Ces crédits sont choisis dans l'une des disciplines où l'analyse spatiale permet une nouvelle perspective d'interprétation et dans laquelle l'étudiant aimerait appliquer ses connaissances nouvellement acquises.

Programme 2-155-1-3

D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)

Objectifs

Le D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) vise à permettre à un étudiant de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail en poursuivant un programme court dont la formule se veut extrêmement flexible, car elle est essentiellement basée sur des travaux de terrain et des études de cas.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Plan d'études

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) pourra être admis directement au programme de formation pratique de la M. Sc. (géographie), sans mémoire, après avoir complété un minimum de 18 crédits.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

GEO	6042	12	AH		Études de cas

Bloc 70B Travaux de terrains et de laboratoire

Option - maximum 6 crédits.

GEO	6041	3	AHE		Terrain avancé en environnement
GEO	6152	3	AHE		Laboratoire de pédologie
GEO	6154	3	AHE		Stage d'analyse pollinique

Bloc 70C Techniques géographiques

Option - maximum 12 crédits.

GEO	6149	3	AHE	J	Sujet spécial en géomatique
GEO	6333	3	A		Télédétection - physique et mathématique
GEO	6341	3	A		Étude des systèmes complexes
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques

Bloc 70D Environnement physique

Option - maximum 12 crédits.

GEO	6130	3	AHE		Environnement atmosphérique
GEO	6135	3	AHE		Géotechnique et processus géomorphologiques
GEO	6141	3	H		Environnement physique des rivières
GEO	6142	3	AH		Biogéochimie environnementale
GEO	6144	3	AH		Perspective millénaire sur la végétation
GEO	6148	3	AHE	J	Sujet spécial en géographie physique
GEO	6156	3	H		Environnements arctiques-alpins

Bloc 70E Environnement humain

Option - maximum 12 crédits.

GEO	6147	3	AHE	J	Sujet spécial en géographie humaine
GEO	6283	3	AH		Systèmes de transports
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale
GEO	6288	3	H		Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

GEO	6296	3	AHE	Territoires, genre et rapport de pouvoir
GEO	6815	3	AH	Cultures, sociétés et biodiversité

Bloc 70F Ouverture multidisciplinaire

Choix - minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.
L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

Programme 2-155-1-1

M. Sc. (géographie)

Objectifs

Modalité avec mémoire

La modalité avec mémoire vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique.

Modalité avec stage ou travail dirigé

La modalité avec stage ou travail dirigé vise une formation orientée vers les besoins du marché de travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B. Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale
- pour la maîtrise de recherche, le candidat doit avoir réussi le cours GEO 3562 Initiation à la démarche scientifique ou un cours équivalent d'initiation à la recherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus de la scolarité minimale exigée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche uniquement pour la modalité avec mémoire.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle offerte selon deux cheminements : le cheminement avec mémoire, le cheminement avec stage ou travail dirigé. Pour le cheminement avec mémoire, le candidat doit avoir réussi le cours GEO 3562 ou un cours équivalent d'initiation à la recherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des crédits exigés.

Segment 70 - Propre au cheminement avec Mémoire

Les crédits du Cheminement sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 36 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

GEO	6011	3	AH	Évolutions des idées en géographie

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 du Département de géographie. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du Département.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 dans le répertoire de cours de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du Département.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

GEO	6001	6	AHE	Rédaction d'un projet de recherche
GEO	6003	27	AHE	Mémoire
GEO	6012	3	AHE	Recherche

Segment 71 - Propre au cheminement avec stage ou travail dirigé

Les crédits du Cheminement sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 30 crédits à option dont 15 attribués à un travail dirigé ou à un stage et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

GEO	6042	12	AH	Études de cas

Bloc 71B Travaux de terrain et de laboratoire

Option - maximum 6 crédits.

GEO	6041	3	AHE	Terrain avancé en environnement
GEO	6152	3	AHE	Laboratoire de pédologie
GEO	6154	3	AHE	Stage d'analyse pollinique

Bloc 71C Techniques géographiques

Option - maximum 12 crédits.

GEO	6149	3	AHE	J	Sujet spécial en géomatique
GEO	6333	3	A		Télédétection - physique et mathématique
GEO	6341	3	A		Étude des systèmes complexes
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques

Bloc 71D Environnement physique

Option - maximum 12 crédits.

GEO	6130	3	AHE	Environnement atmosphérique
GEO	6135	3	AHE	Géotechnique et processus géomorphologiques
GEO	6141	3	H	Environnement physique des rivières
GEO	6142	3	AH	Biogéochimie environnementale
GEO	6144	3	AH	Perspective millénaire sur la végétation
GEO	6148	3	AHE	J Sujet spécial en géographie physique
GEO	6156	3	H	Environnements arctiques-alpins

Bloc 71E Environnement humain

Option - maximum 12 crédits.

GEO	6147	3	AHE	J Sujet spécial en géographie humaine
GEO	6283	3	AH	Systèmes de transports
GEO	6286	3	H	Évaluation environnementale
GEO	6288	3	H	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO	6290	3	AH	La géographie critique
GEO	6294	3	AH	Amérique latine et mondialisation
GEO	6295	3	H	Territoires et développement durable

GEO	6296	3	AHE	Territoires, genre et rapport de pouvoir
GEO	6815	3	AH	Cultures, sociétés et biodiversité

Bloc 71F Ouverture multidisciplinaire

Choix - 3 crédits.
L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

Bloc 71G Stage ou travail dirigé

Option - 15 crédits.

GEO	6022	15	AHE	Stage de formation pratique
GEO	6999	15	AHE	Travail dirigé

Programme 3-155-1-0

Ph. D. (géographie)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches une connaissance jugée suffisante dans le domaine des mathématiques ou de l'informatique peut remplacer cette dernière exigence.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Choix - maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours de cycles supérieurs de l'université ou des cours de même niveau d'autres universités.

Bloc 70B

Option - maximum 9 crédits.
Parmi les cours de cycles supérieurs du Département.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

GEO	7002	6	AHE		Recherche
GEO	7005	75	AHE	J	Thèse
GEO	7800	0	AHE		Examen général de doctorat

Département d'histoire

Histoire

M.A. **2-165-1-0**

Options :
Recherche
Histoire au collégial

Ph. D. **3-165-1-0**

Responsable des programmes : Christian R. Raschle, christian.raschle@umontreal.ca

Programme 2-165-1-0

M.A. (histoire)

Objectifs

Option Recherche

L'objectif est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise son sujet de recherche.

Option Histoire au collégial

Les objectifs sont d'acquérir les compétences et d'approfondir les connaissances de la littérature scientifique dans les champs pertinents à l'enseignement collégial. Cette solide formation disciplinaire permet à l'étudiant qui le désire de poursuivre éventuellement des études de doctorat en histoire, en tenant compte toutefois des exigences spécifiques à certains champs de la discipline historique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais. La connaissance d'une autre langue est exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec deux options : l'option Recherche (segment 70), l'option Histoire au collégial (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Thématiques

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETM	6015	3	AH	Paléographie
HST	6448	3	A	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6590	3	AHE	Histoire contemporaine des juifs
HST	6600	3	AHE	Recherches dirigées
HST	6605	3	H	Histoire socioculturelle du 19e siècle
HST	6610	3	AH	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST	6615	3	AH	Histoire et civilisation romaines
HST	6620	3	AH	Économie et société au Moyen Âge
HST	6623	3	AH	Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6630	3	H	Histoire socioreligieuse comparée
HST	6634	3	A	La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H	La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST	6647	3	AHE	Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6651	3	H	Immigration et ethnicité aux États-Unis
HST	6660	3	H	Les sociétés canadiennes avant 1840
HST	6675	3	H	Histoire sociale du Québec
HST	6680	3	AH	Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
HST	6700	3	AHE	Histoire et relations internationales
HST	6950	3	AH	Séminaire, professeur invité

Bloc 70B Historiographie et méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HST	6015	3	A	L'histoire aujourd'hui
HST	6519	3	AHE	Antiquité : sources et méthodes
HST	6529	3	H	Moyen Âge : sources et méthodes
HST	6540	3	A	Historiographie - Europe contemporaine
HST	6550	3	A	Historiographie - Amériques
HST	6560	3	A	Historiographie - Canada préindustriel
HST	6570	3	H	Historiographie - Canada depuis 1850
HST	6580	3	A	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6692	3	A	Les sciences dans l'histoire des relations intl.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Cours choisi dans le répertoire de cours de l'Université ou dans celui d'une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Bloc 70D Recherche et rédaction

Obligatoire - 33 crédits.

HST	6024	9	AHE	Projet de recherche
HST	6914	24	AHE	Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Histoire au collégial

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires et 9 crédits à option. À la fin de la scolarité de 12 crédits, la présentation publique et le dépôt du projet de mémoire constituent des conditions essentielles pour s'inscrire à l'étape subséquente de la recherche.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

Les cours HST 69111 et HST 69112 sont équivalents au cours HST 6911.

HST	69111	0	A	Histoire au collégial 1
HST	69112	6	H	Histoire au collégial 2
PLU	6035	3	AHE	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 71B Thématiques

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETM	6015	3	AH	Paléographie
HST	6448	3	A	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6590	3	AHE	Histoire contemporaine des juifs
HST	6600	3	AHE	Recherches dirigées
HST	6605	3	H	Histoire socioculturelle du 19e siècle
HST	6610	3	AH	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST	6615	3	AH	Histoire et civilisation romaines
HST	6620	3	AH	Économie et société au Moyen Âge
HST	6623	3	AH	Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6630	3	H	Histoire socioreligieuse comparée
HST	6634	3	A	La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H	La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST	6647	3	AHE	Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6651	3	H	Immigration et ethnicité aux États-Unis
HST	6660	3	H	Les sociétés canadiennes avant 1840
HST	6675	3	H	Histoire sociale du Québec
HST	6680	3	AH	Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
HST	6700	3	AHE	Histoire et relations internationales
HST	6950	3	AH	Séminaire, professeur invité

Bloc 71C Historiographie et méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HST	6015	3	A	L'histoire aujourd'hui
HST	6519	3	AHE	Antiquité : sources et méthodes
HST	6529	3	H	Moyen Âge : sources et méthodes
HST	6540	3	A	Historiographie - Europe contemporaine
HST	6550	3	A	Historiographie - Amériques
HST	6560	3	A	Historiographie - Canada préindustriel
HST	6570	3	H	Historiographie - Canada depuis 1850
HST	6580	3	A	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6692	3	A	Les sciences dans l'histoire des relations intl.

Bloc 71D Recherche et rédaction

Obligatoire - 27 crédits.

HST	6914	24	AHE	Mémoire
HST	6924	3	AHE	Projet de mémoire

Programme 3-165-1-0

Ph. D. (histoire)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (histoire) est l'achèvement d'une formation et la 1re étape d'une carrière d'historien. La préparation de la thèse en constitue le principal élément. Contribution originale à l'avancement des connaissances, elle permet à l'étudiant de mener une recherche plus autonome et de démontrer sa maîtrise du métier d'historien.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont tous obligatoires, incluant 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

HST	7000	3	A	Théories et méthodes en histoire
HST	7010	3	AHE	Lectures dirigées 1
HST	7015	3	AHE	Lectures dirigées 2
HST	7020	3	H	Séminaire de thèse

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

HST	7001	0	AHE	Examen général de doctorat
HST	7130	5	AHE	Recherche
HST	7135	30	AHE	Recherche
HST	7145	43	AHE	Thèse

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Études cinématographiques

M.A.	**2-171-1-0**
M.A. (cinéma)	**2-171-1-1**
Ph. D.	**3-171-1-0**

Pour une information détaillée sur les programmes, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : http://www.histart.umontreal.ca

Responsable des programmes : Marion Froger, 514-343-6111 poste 1646, marion.froger@umontreal.ca

Programme 2-171-1-0

M.A. (études cinématographiques)

Objectifs

Option générale

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

Option études du jeu vidéo

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de la critique, de l'analyse et de la théorie dans le champ du jeu vidéo.

Option cheminement international

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'inscrire sa formation dans une perspective internationale, favorisant ainsi un approfondissement de ses connaissances, une ouverture à la pluralité des cultures du cinéma, une expérience concrète de la diversité des approches théoriques, analytiques et critiques.

Option recherche-création

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant de mener des travaux de recherche-création et d'acquérir une formation avancée dans les domaines de la recherche-création en cinéma.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études cinématographiques), d'un B.A. avec majeure en études cinématographiques, ou d'un B.A. ou B.Sc. avec mineure en études du jeu vidéo ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- pour les options Générale, Études du jeu vidéo et Recherche-création :avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; 3,6 sur 4,3 pour l'option Cheminement international
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais.

Le candidat doit aussi soumettre :

- une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en études cinématographiques
- un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options : option Générale avec mémoire (segment 70) ou travail dirigé (segment 71), option Études du jeu vidéo avec mémoire (segment 72), option Cheminement international avec mémoire(segment 73), option Recherche - création avec mémoire (segment 74).

Segment 70 - Propre à l'option Générale avec mémoire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma

Bloc 70B

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E.	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche

CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
CIN	7006	3	H	J	Recherches actuelles en cinéma
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN	6910	15	AHE	Recherche
CIN	6920	15	AHE	Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Générale avec travail dirigé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires dont 12 attribués à un travail dirigé, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma
CIN	6007	3	E.	J	Études cinématographiques : enjeux actuels 1
CIN	6008	3	A	J	Études cinématographiques : enjeux actuels 2

Bloc 71B

Option - minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E.	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
CIN	7006	3	H	J	Recherches actuelles en cinéma
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 71C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc 71D Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

CIN	6930	12	AHE	J	Travail dirigé

Segment 72 - Propre à l'option Études du jeu vidéo

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo

Bloc 72B Approfondissement des études vidéoludiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
DEJ	6003	3	H		Jeux, expériences et interactions
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive

Bloc 72C Ouverture au cinéma et aux médias

Option - maximum 3 crédits.

CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E..	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	7006	3	H	J	Recherches actuelles en cinéma
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 72D

Choix - maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc 72E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits

CIN	6940	15	AHE	Recherche
CIN	6950	15	AHE	Mémoire

Segment 73 - Propre à l'option Cheminement international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma

Bloc 73B Alma Mater

Option - 3 crédits.

CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
CIN	7006	3	H	J	Recherches actuelles en cinéma
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 73C Universités européennes

Option - 9 crédits.

Cours de deuxième cycle offerts par les universités européennes participant au Master international. L'étudiant doit obligatoirement choisir des cours dans deux universités différentes. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable des études supérieures.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN	6970	15	AHE	Mémoire

Segment 74 - Propre à l'option Recherche - création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma

Bloc 74B Recherche et création

Option - 6 crédits.

CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit

Bloc 74C Recherche

Option - 3 crédits.

CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	7006	3	H	J	Recherches actuelles en cinéma
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN	6980	15	H	J	Recherche-création
CIN	6990	15	H	J	Mémoire

Programme 2-171-1-1

M.A. (cinéma)

Objectifs

Option générale

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

Option études du jeu vidéo

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de la critique, de l'analyse et de la théorie dans le champ du jeu vidéo.

Option cheminement international

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'inscrire sa formation dans une perspective internationale, favorisant ainsi un approfondissement de ses connaissances, une ouverture à la pluralité des cultures du cinéma, une expérience concrète de la diversité des approches théoriques, analytiques et critiques.

Option recherche-création

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant de mener des travaux de recherche-création et d'acquérir une formation avancée dans les domaines de la recherche-création en cinéma.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (cinéma), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études cinématographiques), d'un B.A. avec majeure en études cinématographiques, ou d'un B.A. ou B.Sc. avec mineure en études du jeu vidéo ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- pour les options Générale, Études du jeu vidéo et Recherche-création : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent; 3,6 sur 4,3 pour l'option Cheminement international
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en études cinématographiques
- un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options: option Générale avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 70), option Études du jeu vidéo avec mémoire (segment 71), option Cheminement international avec mémoire (segment 72), option Recherche - création avec mémoire (segment 73).

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option, selon la modalité avec mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits de l'option, selon la modalité avec travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma

TD - Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma
CIN	6007	3	E	J	Études cinématographiques : enjeux actuels 1
CIN	6008	3	A	J	Études cinématographiques : enjeux actuels 2

MM - Bloc 70B

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CIN	6004	3	AH	JS	Recherches actuelles en cinéma
CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6048	3	AH	JS	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

TD - Bloc 70B

Option - minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

CIN	6004	3	AH	JS	Recherches actuelles en cinéma
CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6048	3	AH	JS	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

MM - Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

TD - Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

MM - Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN	6910	15	AHE	Recherche
CIN	6920	15	AHE	Mémoire

TD - Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

CIN	6930	12	AHE	J	Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option Études du jeu vidéo

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo

Bloc 71B Approfondissement des études vidéoludiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
DEJ	6003	3	H		Jeux, expériences et interactions
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive

Bloc 71C Ouverture au cinéma et aux médias

Option - maximum 3 crédits.

CIN	6004	3	AH	JS	Recherches actuelles en cinéma
CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6048	3	AH	JS	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 71D

Choix - maximum 3 crédits.

Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits

CIN	6940	15	AHE	Recherche
CIN	6950	15	AHE	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Cheminement international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 18 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma

Bloc 72B Alma Mater

Option - 3 crédits.

CIN	6004	3	AH	JS	Recherches actuelles en cinéma
CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6048	3	AH	JS	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 72C Universités européennes

Option - 15 crédits.

Cours de deuxième cycle offerts par les universités européennes participant au Master international. L'étudiant doit obligatoirement choisir des cours dans deux universités différentes. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable des études supérieures.

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

CIN	6970	15	AHE	Mémoire
CIN	6985	9	AHE	Recherche

Segment 73 - Propre à l'option Recherche - création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN	6003	3	A	J	Introduction à la recherche en cinéma
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma

Bloc 73B Recherche et création

Option - 6 crédits.

CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6057	3	A	S	Pratiques documentaires
CIN	6058	3	H	S	Mises en espace du récit

Bloc 73C Recherche

Option - 3 crédits.

CIN	6004	3	AH	JS	Recherches actuelles en cinéma
CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6048	3	AH	JS	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
JEU	6001	3	AHE		Approches théoriques du jeu vidéo
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN	6980	15	H	J	Recherche-création
CIN	6990	15	H	J	Mémoire

Programme 3-171-1-0

Ph. D. (études cinématographiques)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (études cinématographiques) a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques. Les spécialistes ainsi formés pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. en cinéma ou en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais.

Le candidat doit aussi soumettre :

- le résumé d'un projet de recherche original, de 750 à 1000 mots (de 3 à 5 pages), qui présente le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'approche méthodologique. Le projet doit être accompagné d'une bibliographie d'une vingtaine de références
- une lettre du directeur de thèse pressenti qui manifeste son intérêt à diriger la recherche proposée
- deux lettres de recommandation (cachetées et signées sur le rabat, excluant celle du directeur pressenti)
- un travail écrit d'une vingtaine de pages ou un chapitre du mémoire de maîtrise.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

CIN	70001	0	A	J	Séminaire doctoral 1
CIN	70002	3	H	J	Séminaire doctoral 2
CIN	7001	3	AHE	J	Atelier de recherche
CIN	7006	3	H	J	Recherches actuelles en cinéma

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6017	3	H	J	Problématique du cinéma documentaire
CIN	6021	3	H	J	Recherches sur le cinéma québécois
CIN	6030	3	A	J	La critique cinématographique
CIN	6035	3	H	J	Approche spécifique d'une recherche
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6048	3	AH	JS	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6051	3	H	J	Socialité du cinéma
CIN	6052	3	A	J	Le cinéma élargi
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6055	3	H	J	Séminaire de professeur invité
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité
PLU	60421	0	A		Problématiques de l'intermédialité 1
PLU	60422	3	H		Problématiques de l'intermédialité 2

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.

Cours choisis parmi les cours de cycles supérieurs de l'université ou des cours de même niveau d'autres universités (mais dans ces derniers cas, l'approbation du responsable des études supérieures est obligatoire).

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits

CIN	7002	0	AHE		Examen de synthèse
CIN	7003	3	AHE	J	Forum doctoral
CIN	7007	69	AHE	J	Thèse

Histoire de l'art

M.A. **2-170-1-0**

Ph. D. **3-170-1-0**

Pour une information détaillée, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : http://www.histart.umontreal.ca

Responsable des programmes : denis.ribouillault@umontreal.ca, 514-343-6111 poste 29442

Programme 2-170-1-0

M.A. (histoire de l'art)

Objectifs

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de 3e cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries, etc.).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire de l'art) ou d'un baccalauréat avec majeure en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'intention
- Un travail académique

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

HAR	60011	0	A	Séminaire de mémoire 1
HAR	60012	3	H	Séminaire de mémoire 2

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HAR	6006	3	AH	J	L'architecture en question
HAR	6015	3	H	J	Arts du Moyen Âge
HAR	6026	3	A	J	Arts de la Renaissance
HAR	6046	3	A	J	Arts modernes
HAR	6048	3	A	J	Art actuel
HAR	6055	3	H	J	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HAR	6080	3	H	J	Muséologie et histoire de l'art
HAR	6082	3	H	J	Arts et sociologie
HAR	6092	3	H		Théories de l'art
HAR	6126	3	AH		Arts du 19e siècle
HAR	6140	3	H	J	Peinture baroque
HAR	6150	3	AH	J	La photographie en question
HAR	6246	3	AH		Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR	6300	3	AH		L'objet en question

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Cours choisi dans la banque de cours de 2e cycle de l'Université ou d'une autre université. Exceptionnellement et avec autorisation, le cours choisi peut être de 1er cycle.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 33 crédits

HAR	6900	3	AHE	Recherche
HAR	6910	15	AHE	Recherche
HAR	6920	15	AHE	Mémoire

Programme 3-170-1-0

Ph. D. (histoire de l'art)

Le programme de Ph. D. (histoire de l'art) est offert conjointement par les universités Concordia, Laval, de Montréal et du Québec à Montréal. Les candidats admis à ce programme à l'Université de Montréal sont soumis au Règlement pédagogique propre au programme de la Faculté des études supérieures et postdoctorales relatif au doctorat. Un Comité de thèse, composé de trois professeurs, assiste le directeur de recherche et sa fonction est d'évaluer le projet de recherche de l'étudiant et d'intervenir lors de l'examen général de synthèse.

Objectifs

Option Histoire et théorie de l'art

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à former les étudiants à l'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

Option Muséologie

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art et en muséologie interdisciplinaire, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à familiariser les étudiants avec les concepts d'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (histoire de l'art), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire de la M.A. (histoire de l'art) ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
– déposer l'esquisse d'un projet de recherche avec sa demande d'admission ainsi qu'un exemple d'essai universitaire.

La sélection des étudiants se fait en fonction des critères définis par l'entente entre les quatre universités partenaires du programme de doctorat interuniversitaire en histoire de l'art et en fonction des critères établis par chaque institution, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une bonne connaissance des langues française et anglaise (www.docinterhar.org).

2. Projet de recherche

Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin du 2e trimestre de scolarité ou au terme des séminaires HAR 70001 et 70002, l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

3. Examen général de synthèse

Avant la fin du 5e trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme. L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon deux options : option Histoire et théorie de l'art (segment 70), option Muséologie (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Histoire et théorie de l'art

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

HAR	70001	0	A	J	Problématiques de l'histoire de l'art 1
HAR	70002	6	H	J	Problématiques de l'histoire de l'art 2
HAR	7007	3	AH	J	Forum doctoral

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR	7001	3	A	J	Périodes et territoires
HAR	7002	3	A	J	Questions thématiques
HAR	7003	3	AH	J	Genres, disciplines, styles artistiques
HAR	7004	3	AH	J	Études formelles et sémantiques
HAR	7005	3	A	J	Problématisation du contexte artistique
HAR	7006	3	AH	J	Écrits sur l'art

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

HAR	7015	0	AHE		Examen général de doctorat
HAR	7200	6	AHE	J	Projet de recherche
HAR	7300	69	AHE	J	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

HAR	70001	0	A	J	Problématiques de l'histoire de l'art 1
HAR	70002	6	H	J	Problématiques de l'histoire de l'art 2
HAR	7007	3	AH	J	Forum doctoral
PLU	7000	3	AHE		Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR	7001	3	A	J	Périodes et territoires
HAR	7002	3	A	J	Questions thématiques
HAR	7003	3	AH	J	Genres, disciplines, styles artistiques
HAR	7004	3	AH	J	Études formelles et sémantiques
HAR	7005	3	A	J	Problématisation du contexte artistique
HAR	7006	3	AH	J	Écrits sur l'art

Bloc 71C

Choix - maximum 3 crédits.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

HAR	7015	0	AHE		Examen général de doctorat
HAR	7200	6	AHE	J	Projet de recherche
HAR	7400	66	AHE	J	Thèse

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Commerce électronique

M. Sc. **2-177-1-0**

Faculté de droit, Département d'informatique et de recherche opérationnelle, HEC Montréal

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.
Pour information : Céline Bégin, 514-343-6111, poste 3492
celine.begin@umontreal.ca

Objectifs

Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine. Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'œuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique. Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (commerce électronique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en informatique, en droit ou en sciences de la gestion, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à temps plein.

3. Équipement informatique

Tout étudiant inscrit doit se doter d'un microordinateur portatif.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 axes de spécialisation : axe Informatique (Bloc 70A1), axe Droit (Bloc 70A2) axe Gestion (Bloc 70A3) L'étudiant sélectionne son axe de spécialisation en choisissant au moins 8 crédits dans un des axes.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 45 crédits, dont 23 crédits de cours obligatoires, 8 à 9 crédits de cours à option et 14 crédits attribués à un atelier de synthèse et à un travail dirigé. N. B. : Les blocs doivent être suivis dans l'ordre.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 23 crédits.

CEL	6001	3	A	Introduction au commerce électronique
DRT	6903A	3	A	Droit et commerce électronique
DRT	6929O	3	H	Droit des technologies de l'information
HEC	6140	3	A	Économie numérique (4-870-00)
HEC	6141	3	AH	Design et conception de la présence Web (472013)
IFT	6800	4	A	Atelier en informatique
IFT	6801	4	H	Technologies du commerce électronique

Bloc 70A1 Cours de spécialisation - Axe Informatique

Option - maximum 9 crédits.
minimum 8 crédits si l'axe Informatique est l'axe de spécialisation choisi.

IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6804	4	H		La technologie multimédia

Bloc 70A2 Cours de spécialisation - Axe Droit

Option - maximum 9 crédits.
minimum 8 crédits si l'axe Droit est l'axe de spécialisation choisi.

DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
DRT	6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 70A3 Cours de spécialisation - Axe Gestion

Option - maximum 9 crédits.
minimum 8 crédits si l'axe Gestion est l'axe de spécialisation choisi.

HEC	6129	3	AHE	Intelligence d'affaires (401600)
HEC	6130	3	AHE	Marketing électronique (417000)
HEC	6131	3	AHE	Stratégie, e-business (446700)
HEC	6132	3	AHE	Gestion des approvisionnements et de la logistique (450195)
HEC	6133	3	AHE	Conception de systèmes d'information (470213)
HEC	6134	3	AHE	TI et réingénierie des processus d'affaires
HEC	6135	3	AHE	Séminaire sur le commerce électronique (479800)
HEC	6136	3	AHE	Sécurité en commerce électronique (497002)

Bloc 70B Synthèse et travail dirigé

Obligatoire - 14 crédits.

CEL	6002	6	E	Atelier synthèse en commerce électronique
CEL	6003	8	AHE	Travail dirigé en commerce électronique

Informatique

M. Sc. **2-175-1-0**

Options:
- Générale
- Imagerie
- Intelligence artificielle
- Biologie computationnelle
- Informatique théorique et quantique
- Programmation et génie logiciel
- Recherche opérationnelle

Ph. D. **3-175-1-0**

Responsable des programmes : Philippe Langlais, 514-343 6111, poste 47494

Programme 2-175-1-0

M. Sc. (informatique)

Objectifs

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible dans l'option Générale modalité Stage d'effectuer un stage en entreprise de deux sessions et dans la modalité Travaux dirigés de faire deux stages d'une session en laboratoire à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit alors être produit.

Option Générale

L'option Générale permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de l'informatique et de la recherche opérationnelle. Cette option permet l'apprentissage d'outils théoriques et analytiques en informatique et en recherche opérationnelle.

Option Imagerie

L'option Imagerie offre aux étudiants une compréhension pratique et théorique des notions de pointe liées à l'infographie, aux effets spéciaux au cinéma, au jeu vidéo, à

la modélisation géométrique, au traitement d'images et à la vision 3D. Le mémoire de recherche, spécialisé dans un de ces domaines ou à leur intersection, permettra de développer de nouvelles solutions menant à des publications scientifiques.

Option Intelligence artificielle

L'option Intelligence artificielle développera les compétences aussi bien théoriques que techniques nécessaires à la réalisation d'agents ou de modèles autonomes et adaptatifs. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (forage de données, gestion des connaissances, traitement des langues, apprentissage automatique), et à rédiger un mémoire qui pourra notamment être en relation avec l'exploitation de données massives, une expertise prisée sur le marché du travail.

Option Biologie computationnelle

L'option Biologie computationnelle intéressera l'informaticien désireux d'appliquer ses compétences informatiques et mathématiques à des problématiques liées à l'analyse et au traitement de l'information biologique (ADN, ARN, protéines, réseaux métaboliques, etc.). Cette option introduit les questions fondamentales de la biologie computationnelle et les structures algorithmiques qu'on utilise pour y répondre. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (biologie structurelle, génomique, phylogénie, séquençage, etc.) et à rédiger un mémoire qui vise à modéliser un problème biologique donné, à développer les outils algorithmiques et mathématiques nécessaires, à les tester sur des données simulées, avant de les appliquer à des données biologiques réelles.

Option Informatique théorique et quantique

L'option Informatique théorique et quantique permet à un étudiant de pousser l'étude de notions informatiques nécessitant un niveau d'abstraction associé typiquement à la logique, à la combinatoire, aux mathématiques ou à la physique. L'étudiant sera appelé à suivre des cours dans des domaines comme la cryptographie, la complexité et l'informatique quantique.

Option Programmation et génie logiciel

L'option Programmation et génie logiciel permet à un étudiant de maîtriser des notions avancées en langages de programmation et en méthodes d'analyse, de conception, d'implantation et de maintenance des logiciels. En plus de suivre des cours sur ces notions avancées, cette option requiert d'effectuer un travail de recherche original sur un sujet lié à la programmation et au génie logiciel.

Option Recherche opérationnelle

L'option Recherche opérationnelle ouvre à l'étudiant le vaste domaine de l'optimisation déterministe et stochastique, avec applications en transport, en énergie, en simulation de systèmes complexes, etc. On y offre des cours portant aussi bien sur les bases (programmation linéaire, non linéaire et en nombres entiers) que sur des sujets plus pointus, tels que la programmation stochastique, la programmation dynamique, les modèles d'équilibre, les graphes ou les méta-heuristiques. Les travaux de recherche sont liés à une application réelle et exigent une mise en œuvre informatique, ce qui permet d'acquérir des connaissances très prisées par le marché du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 605/990
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

Structure du programme

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte selon les options suivantes: l'option Générale (Segment 70), laquelle peut être suivie selon les modalités suivantes: mémoire (MM), ou stage (ST), ou travaux dirigés (TD). Les six options suivantes peuvent être suivies selon la modalité avec mémoire (MM): l'option Imagerie (Segment 71) l'option Intelligence artificielle (Segment 72) l'option Biologie computationnelle (Segment 73) l'option Informatique théorique et quantique (Segment 74) l'option Programmation et génie logiciel (Segment 75) l'option Recherche opérationnelle (Segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option avec mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Les crédits de l'option avec stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à un stage et 23 crédits à option. Les crédits de l'option avec travaux dirigés (TD), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction de deux travaux dirigés et 23 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc MM-70A Fondements en informatique

Option - maximum 16 crédits.

IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes
IFT	6350	4	AH		Infographie
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine

Bloc ST-70A Fondements en informatique

Option - maximum 16 crédits.

IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes
IFT	6350	4	AH		Infographie
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine

Bloc TD-70A Fondements en informatique

Option - maximum 16 crédits.

IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes
IFT	6350	4	AH		Infographie
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine

Bloc MM-70B Élargissement des connaissances

Option - maximum 16 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique

IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc ST-70B Élargissement des connaissances

Option - maximum 24 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique
IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc TD-70B Élargissement des connaissances

Option - maximum 24 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique
IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel

IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc MM-70C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT	6900	30	AHE		Mémoire

Bloc ST-70C Stage

Obligatoire - 22 crédits.

IFT	6916	22	AHE		Stage

Bloc TD-70C Travaux dirigés

Obligatoire - 22 crédits.

IFT	6901	11			Travail dirigé 1
IFT	6902	11	AHE		Travail dirigé 2

Segment 71 Propre à l'option Imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 71A Spécialisation en imagerie

Option - minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6350	4	AH		Infographie

Bloc 71B Élargissement des connaissances

Option - maximum 8 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique
IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc 71C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT	6900	30	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Intelligence artificielle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 72A Spécialisation en intelligence artificielle

Option - minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances

IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine

Bloc 72B Élargissement des connaissances

Option - maximum 8 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique
IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes
IFT	6350	4	AH		Infographie
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc 72C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT	6900	30	AHE		Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Biologie computationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire. L'accès aux laboratoires en sciences biologiques est possible.

Bloc 73A Spécialisation en biologie computationnelle

Option - minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique

Bloc 73B Élargissement des connaissances

Option - maximum 8 crédits.

IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes
IFT	6350	4	AH		Infographie
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers

IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc 73C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT	6900	30	AHE		Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Informatique théorique et quantique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 74A Spécialisation en Informatique théorique et quantique

Option - minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique

Bloc 74B Élargissement des connaissances

Option - maximum 8 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes
IFT	6350	4	AH		Infographie
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc 74C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT	6900	30	AHE		Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Programmation et génie logiciel

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 75A Spécialisation en programmation et génie logiciel

Option - minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6315	4	AHE	J	Analyse et compréhension de programmes

Bloc 75B Élargissement des connaissances

Option - maximum 8 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique

IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
IFT	6350	4	AH		Infographie
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine
IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc 75C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT	6900	30	AHE	Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Recherche opérationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi. La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 76A Spécialisation en recherche opérationnelle

Option - minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT	6504	4	H		Programmation mathématique
IFT	6512	4	H		Programmation stochastique
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6542	4	A	J	Flots dans les réseaux
IFT	6551	4	H		Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
PLU	6000	3	AHE		Les transports

Bloc 76B Élargissement des connaissances

Option - maximum 8 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
IFT	6010	4	A	J	Intelligence artificielle
IFT	6042	4	A	J	Synthèse d'images
IFT	6043	4	H		Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT	6055	4	H		Protocoles de communication
IFT	6080	4	H	J	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6085	4	AH	J	Sujets en intelligence artificielle
IFT	6095	4	H	J	Sujets en infographie
IFT	6112	4	H		Modélisation de solides
IFT	6141	4	H	J	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6155	4	A	J	Informatique quantique
IFT	6172	4	H		Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4	H	J	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4	H	J	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4	A	J	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4	H	J	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4	H		Compilation
IFT	6243	4	A	J	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4	A	J	Sujets en génie logiciel
IFT	6252	4	H		Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT	6253	4	AHE		Conception dirigée par modèles
IFT	6254	4	AHE		Fouille des dépôts logiciels
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6261	4	H	J	Traitement des connaissances
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6268	4	H		Apprentissage automatique pour la vision
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6282	4	H		Web sémantique
IFT	6291	4	A	J	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4	H	J	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique

Bloc 76C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT	6900	30	AHE	Mémoire

Programme 3-175-1-0

Ph. D. (informatique)

Objectifs

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débuter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (informatique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire d'une M. Sc. (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte de 90 à 92 crédits auxquels peut s'ajouter une formation préparatoire.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et de 6 à 8 crédits à option.

Bloc 70A

Option - minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.
Cours ou séminaires IFT de niveau 6000 ou tout autre cours ou séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

IFT	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
IFT	7910	84	AHE	Thèse

Département de linguistique et de traduction

Linguistique

M.A. **2-180-1-0**

Ph. D. **3-180-1-0**

Options :
Linguistique
Neuropsychologie

Responsable des études : Patrick Drouin, 514-343-7174
Pour renseignements : 514-343-2061

Programme 2-180-1-0

M.A. (linguistique)

Objectifs

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (linguistique), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B.A. spécialisé (linguistique) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en linguistique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et selon le domaine de la spécialisation, la connaissance d'une 3e langue peut être exigée
– fournir deux lettres de recommandation.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

LNG	6300	3	H	J	Phonétique expérimentale
LNG	6350	3	A	J	Morphologie
LNG	6360	3	A	J	Phonologie
LNG	6765	3	H	J	Syntaxe
LNG	6775	3	H	J	Sémantique

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

LNG	6000	3	AHE		Linguistique théorique
LNG	6005	3	H		Lexicologie et théories sémantiques
LNG	6010	3	A	J	Séminaire pour professeur invité
LNG	6017	3	A		Syntaxe computationnelle
LNG	6018	3	AHE		Sémantique computationnelle
LNG	6030	3	A	J	Pathologie du langage
LNG	6040	3	H	J	Lexicologie
LNG	6105	3	H	J	Acquisition du langage
LNG	6370	3	AHE		Sociolinguistique
LNG	6570	3	A	J	Neuro et psycholinguistique
LNG	6580	3	H	J	Méthodes de recherche en neurosciences
LNG	6590	3	AH		Neurosciences de la communication

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

LNG	6979	21	AHE	Recherche et mémoire

Programme 3-180-1-0

Ph. D. (linguistique)

Objectifs

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (linguistique), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une maîtrise en linguistique ou d'un diplôme équivalent dans une discipline reconnue ou être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en linguistique (B.A. ou l'équivalent), avoir complété la scolarité minimale du programme de la maîtrise

et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
– pour toute demande provenant de l'extérieur du département, fournir deux lettres de recommandations.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Linguistique (segment 70), l'option Neuropsychologie (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Linguistique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.

LNG	6000	3	AHE		Linguistique théorique
LNG	6005	3	H		Lexicologie et théories sémantiques
LNG	6010	3	A	J	Séminaire pour professeur invité
LNG	6017	3	A		Syntaxe computationnelle
LNG	6018	3	AHE		Sémantique computationnelle
LNG	6030	3	A	J	Pathologie du langage
LNG	6040	3	H	J	Lexicologie
LNG	6105	3	H	J	Acquisition du langage
LNG	6370	3	AHE		Sociolinguistique
LNG	6570	3	A	J	Neuro et psycholinguistique
LNG	6580	3	H	J	Méthodes de recherche en neurosciences
LNG	6590	3	AH		Neurosciences de la communication

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

LNG	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
LNG	7200	78	AHE	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Neuropsychologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire à la maîtrise, ce cours peut être remplacé par un cours choisis parmi les cours ou séminaires des programmes touchés par le protocole d'entente en neuropsychologie, soit le Ph.D. (linguistique) et le Ph.D. (psychologie) tout autre cours jugé approprié. En remplacement du cours NRL 6051, les étudiants devront s'inscrire au cours NSC 6051.

LNG	6030	3	A	J	Pathologie du langage
PSY	6022	3	A		Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	6413	3	H		Neuropsychopathologie I

Bloc 71B

Option

Choisis parmi les cours ou séminaires des programmes touchés par le protocole d'entente en neuropsychologie, soit le Ph.D. (linguistique) et le Ph.D. (psychologie).

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

LNG	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
LNG	7200	78	AHE	Thèse

Traduction

D.É.S.S. **2-185-1-2**

M.A. **2-185-1-1**

Options :
Recherche
Traduction professionnelle anglais-français

Ph. D. **3-185-1-0**

Options :
Terminologie
Traductologie

Pour information : Judith Lavoie, 514-343-5974

Programme 2-185-1-2

D.É.S.S. (traduction)

Objectifs

Offrir un programme autonome de 2e cycle préparant les étudiants à la M.A. en traduction.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (traduction), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou l'équivalent)
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais à l'écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans) à partir de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation porte sur les éléments inclus dans les objectifs, notamment :

– l'acquisition des connaissances
– le développement d'habiletés
– l'intégration des savoirs.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Traduction anglais-français

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

TRA	6600	3	H	J	Technologies de la traduction
TRA	6601	3	A	J	Difficultés du français contemporain
TRA	6602	3	A	J	Rédaction générale et professionnelle
TRA	6603	3	A	J	Documentation et terminologie
TRA	6604	3	A	J	Introduction à la traduction
TRA	6605	3	H	J	Courants théoriques en traduction

Bloc 70B Langues spécialisées

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA	2210	3	AH	J	Langues scientifique et technique
TRA	2220	3	AH	J	Langues commerciale et économique
TRA	2240	3	AH	J	Langue et notions biomédicales
TRA	2260	3	AH	J	Langue et notions juridiques

Bloc 70C Traduction spécialisée

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

TRA	6606	3	H	J	Traduction scientifique et technique
TRA	6607	3	H	J	Traduction commerciale et économique
TRA	6608	3	H	J	Traduction juridique et administrative
TRA	6609	3	H	J	Traduction médico-pharmacologique
TRA	6610	3	AH		Traduction littéraire

Bloc 70D Cours recommandés

Option - maximum 3 crédits.

TRA	2115	3	AH	J	Histoire de la traduction
TRA	2650	3	AH	J	Révision de textes
TRA	3590	3	AH	J	Traduction audiovisuelle

Programme 2-185-1-1

M.A. (traduction)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire vise une formation en traduction davantage orientée vers l'enseignement ou la recherche. La maîtrise avec travail dirigé facultatif vise l'exercice professionnel de la traduction.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction, d'un baccalauréat avec majeure en traduction, ou d'un D.É.S.S. (traduction)
- avoir obtenu au 1er cycle ou au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les orientations suivantes : l'orientation Recherche (segment 70), l'orientation Traduction professionnelle anglais-français (segment 71). Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant qui possède une formation jugée insuffisante en traduction.

Segment 70 - Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

TRA	6001	3	A	J	Méthodologie de la recherche
TRA	6002	3	H	J	Épistémologie

Bloc 70B Séminaires spécialisés

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

TRA	6003	3	A	J	Théories de la traduction
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société
TRA	6007	3	H	J	Langues de spécialité
TRA	6008	3	H	J	Traductique
TRA	6011	3	A		Approches contemporaines en terminologie
TRA	6012	3	H	J	Formation pour formateurs en traduction

Bloc 70C Cours généraux

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son mémoire, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3e langue.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits

TRA	6930	27	AHE	Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Traduction professionnelle anglais-français

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 21 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

TRA	6101	3	H	J	Rédaction et révision avancées
TRA	6117	3	A	J	Terminologie appliquée
TRA	6804	3	A	J	Acquisition de connaissances thématiques

Bloc 71B Traduction spécialisée

Option - minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Le cours TRA 6515 est réservé aux étudiants n'ayant pas d'expérience de la traduction en milieu de travail.

TRA	6104	3	H	J	Traduction scientifique
TRA	6105	3	H	J	Traduction technique
TRA	6106	3	A	J	Traduction commerciale
TRA	6107	3	A	J	Traduction économique
TRA	6109	3	H	J	Traduction juridique
TRA	6111	3	A	J	Traduction administrative
TRA	6112	3	H		Traduction informatique
TRA	6115	3	H	J	Traduction littéraire et comparée
TRA	6118	3	A	J	Traduction biomédicale
TRA	6119	3	A	J	Traduction pharmaceutique
TRA	6301	3	A	J	Atelier de localisation
TRA	6302	3	A	J	Projet de localisation
TRA	6515	6	AHE		Projet en milieu professionnel

Bloc 71C Cours généraux

Option - 12 crédits.

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son travail dirigé, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3e langue.

Bloc 71D Formation pratique

Option - maximum 15 crédits

TRA 6935 15 AHE Travail dirigé

Programme 3-185-1-0

Ph. D. (traduction)

Objectifs

Le Ph. D. (traduction) vise à former des chercheurs et enseignants en traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe ou bien être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en traduction (B.A., Baccalauréat avec majeure ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- présenter un projet de recherche de 3 à 5 pages.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Traductologie (segment 70), l'option Terminologie (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Traductologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

TRA 71001 0 A J Lectures dirigées en traduction 1

TRA 71002 3 H J Lectures dirigées en traduction 2

TRA 7200 3 AHE Séminaire de thèse

Bloc 70B Séminaires à option

Option - 6 crédits.

À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département.

Bloc 70C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

TRA 7000 0 AHE Examen général de doctorat

TRA 7500 78 AHE Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Terminologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 71A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

TRA 71001 0 A J Lectures dirigée en traduction 1

TRA 71002 3 H J Lectures dirigée en traduction 2

TRA 7200 3 AHE Séminaire de thèse

Bloc 71B Séminaires à option

Option - 6 crédits.

À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département.

Bloc 71C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

TRA 7000 0 AHE Examen général de doctorat

TRA 7500 78 AHE Thèse

Département de littératures de langue française

Littératures de langue française

M.A. 2-145-1-5

Ph. D. 3-145-1-5

Responsable des programmes : Karim Larose, 514-343-6249

Programme 2-145-1-5

M.A. (littératures de langue française)

Objectifs

Le programme M.A (littératures de langue française) a pour premier objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des œuvres principales de la littérature française et de la littérature québécoise ainsi qu'un bon aperçu des autres littératures francophones. Le second objectif est d'équiper les étudiants des outils théoriques et critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur ces littératures. Deux types de mémoire de maîtrise sont possibles, soit le mémoire en recherche et le mémoire en recherche-création.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 785/990
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais. La connaissance d'une autre langue sera exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours FRA 60601 et FRA 60602 sont équivalents au cours FRA 6022.

FRA	60601	0	A		Séminaire collectif de maîtrise 1
FRA	60602	3	H		Séminaire collectif de maîtrise 2

Bloc 70B

Option - 12 crédits.
Cours choisis dans la liste suivante ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

FRA	6141	3	A		Sémiotique narrative
FRA	6144	3	A		Littérature française du Moyen Âge
FRA	6144A	3	A		Littérature française du Moyen-Âge
FRA	6145	3	H		Littérature française du 17e siècle
FRA	6146	3	E		Littérature et philosophie
FRA	6160	3	H		Questions d'histoire de la littérature
FRA	6161	3	H		Questions d'archives littéraires
FRA	6193	1	AHE		Séminaire interuniversitaire 1
FRA	6194	1	AHE		Séminaire interuniversitaire 2
FRA	6195	1	AHE		Séminaire interuniversitaire 3
FRA	6260	3	A		Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
FRA	6264	3	AH		Théâtre québécois
FRA	6342	3	A		Littérature française du 19e siècle
FRA	6342A	3	H		Littérature française du 19e siècle
FRA	6343	3	H		Écrits des femmes
FRA	6347	3	H	J	Littérature française du 18e siècle
FRA	6348	3	H		Littérature française du 16e siècle
FRA	6349	3	A		Littérature française des 20e et 21e siècles
FRA	6350	3	H		Théâtre français
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
FRA	6420	3	A		Littératures francophones
FRA	6420A	3	A		Littératures francophones
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
FRA	6443	3	A		Sociocritique
FRA	6484	3	E		Poétique
FRA	6486	3	E	J	Esthétique
FRA	6501	3	A		Création littéraire
FRA	6505	3	AHE		La pratique d'écriture
FRA	6610	3	H		Former des lecteurs
FRA	6730	3	AHE		Littérature et culture numérique
PLU	6265	3	A		Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

FRA	6916	3	AHE	Recherche (projet de mémoire)
FRA	6926	3	AHE	Rapport d'activités
FRA	6936	24	AHE	Mémoire

Programme 3-145-1-5

Ph. D. (littératures de langue française)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (littératures de langue française) vise à former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline (histoire littéraire, théorie de la littérature, poétique, génétique textuelle). La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation qui doit se traduire par un essai pouvant être publié.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. (littératures de langue française) ou l'équivalent ou faire la preuve d'une formation adéquate
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 70 A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours FRA 70701 et FRA 70702 sont équivalents au cours FRA 7001.

FRA	70701	0	A	Séminaire collectif de doctorat 1
FRA	70702	3	H	Séminaire collectif de doctorat 2

Bloc 70B

Option - 12 crédits.
Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

FRA	6141	3	A	Sémiotique narrative
FRA	6144	3	A	Littérature française du Moyen Âge
FRA	6144A	3	A	Littérature française du Moyen-Âge
FRA	6145	3	H	Littérature française du 17e siècle
FRA	6146	3	E	Littérature et philosophie
FRA	6160	3	H	Questions d'histoire de la littérature
FRA	6161	3	H	Questions d'archives littéraires
FRA	6193	1	AHE	Séminaire interuniversitaire 1
FRA	6194	1	AHE	Séminaire interuniversitaire 2

FRA	6195	1	AHE		Séminaire interuniversitaire 3
FRA	6260	3	A		Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
FRA	6264	3	AH		Théâtre québécois
FRA	6342	3	A		Littérature française du 19e siècle
FRA	6342A	3	H		Littérature française du 19e siècle
FRA	6343	3	H		Écrits des femmes
FRA	6347	3	H	J	Littérature française du 18e siècle
FRA	6348	3	H		Littérature française du 16e siècle
FRA	6349	3	A		Littérature française des 20e et 21e siècles
FRA	6350	3	H		Théâtre français
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
FRA	6420	3	A		Littératures francophones
FRA	6420A	3	A		Littératures francophones
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
FRA	6443	3	A		Sociocritique
FRA	6484	3	E		Poétique
FRA	6486	3	E	J	Esthétique
FRA	6501	3	A		Création littéraire
FRA	6505	3	AHE		La pratique d'écriture
FRA	6610	3	H		Former des lecteurs
FRA	6730	3	AHE		Littérature et culture numérique
PLU	6265	3	A		Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

FRA	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
FRA	7003	3	AHE	Recherche
FRA	7915	2	AHE	Recherche (projet de thèse)
FRA	7925	4	AHE	Recherche (rapport d'étape)
FRA	7936	66	AHE	Thèse

Département de littératures et de langues du monde

Études allemandes

M.A. 2-085-1-0

Ph. D. (littérature) – option Études allemandes 3-137-1-0

Responsable des programmes : Nikola von Merveldt, , 514-343-6111, poste 5905

Voir le programme 3-137-1-0, segment 70

Programme 2-085-1-0

M.A. (études allemandes)

Objectifs

La M. A (études allemandes) initie l'étudiant à la recherche et est une condition nécessaire à l'admission au Ph. D. (littérature)

Option Littérature allemande.

Elle prépare aussi à une activité professionnelle dans l'enseignement collégial, dans les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les institutions et entreprises publiques et privées. La M.A. offre une formation complète dans l'une des orientations du programme :

Orientation Littérature et médias allemands

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de la littérature et des médias allemands.

Orientation civilisation et histoire des pays germanophones

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de l'histoire culturelle et sociale de l'Allemagne ou des pays germanophones.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études allemandes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur B.A. qu'une mineure en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de 1er cycle ne dépassant pas 24 crédits
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans ses études allemandes antérieures, voire dans les cours complémentaires exigés
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir réussi un minimum de 12 crédits de cours de langue allemande ou attester d'une connaissance jugée équivalente. Le Comité de gestion académique peut imposer à l'étudiant des cours supplémentaires s'il le juge nécessaire.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 2 cheminements : cheminement avec Mémoire (segment 70), cheminement avec Travail dirigé (segment 71). Les deux cheminements sont offerts avec deux orientations: orientation Littérature et médias allemands, orientation Civilisation et histoire des pays germanophones.

Segment 70 - Propre au cheminement avec mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 crédits à option. Le cheminement est offert selon deux orientations: orientation Littérature et médias allemands, orientation Civilisation et histoire des pays germanophones

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL	60111	0	AH	Théorie et méthodologie 1
ALL	60112	3	AHE	Théorie et méthodologie 2

Bloc 70B1

Orientation Littérature et médias allemands

Option - minimum 6 crédits, maximum 15 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

ALL	6211	3	H	Littérature I
ALL	6222	3	AH	Littérature II

ALL	6231	3	AH	Littérature et médias I
ALL	6242	3	AH	Littérature et médias II

Bloc 70B2

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones
Option - minimum 6 crédits, maximum 15 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

ALL	6311	3	A	Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH	Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH	Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH	Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 70C Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - maximum 9 crédits.

ALL	6405	3	AH	Lectures guidées (all. langue étrangère)
ALL	6415	3	AHE	L'Allemand langue étrangère I
ALL	6425	3	AH	L'Allemand langue étrangère II
ALL	6435	3	AHE	Stage d'enseignement

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

ALL	6510	27	AHE	Mémoire

Segment 71 - Propre au cheminement avec travail dirigé

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un travail dirigé et 24 crédits à option. Le cheminement est offert selon deux orientations: orientation Littérature et médias allemands, orientation Civilisation et histoire des pays germanophones.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL	60111	0	AH	Théorie et méthodologie 1
ALL	60112	3	AHE	Théorie et méthodologie 2

Bloc 71B1

Orientation Littérature et médias allemands
Option - minimum 12 crédits, maximum 24 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

ALL	6211	3	H	Littérature I
ALL	6222	3	AH	Littérature II
ALL	6231	3	AH	Littérature et médias I
ALL	6242	3	AH	Littérature et médias II

Bloc 71B2

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones
Option - minimum 12 crédits, maximum 24 crédits. L'étudiant peut suivre un maximum de quatre séminaires (12 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

ALL	6311	3	A	Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH	Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH	Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH	Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 71C Enseignement allemand langue étrangère

Option - maximum 12 crédits.

ALL	6405	3	AH	Lectures guidées (all. langue étrangère)
ALL	6415	3	AHE	L'Allemand langue étrangère I
ALL	6425	3	AH	L'Allemand langue étrangère II
ALL	6435	3	AHE	Stage d'enseignement

Bloc 71D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

ALL	6520	18	AHE	Travail dirigé

Études anglaises

M.A. 2-135-1-0

Ph. D. 3-135-1-0

Responsable des programmes : Heike Harting, 514-343-6192

Programme 2-135-1-0

M.A. (études anglaises)

Objectifs

Le programme de maîtrise en études anglaises permet aux étudiants de développer des capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression. Cette formation donne accès aux divers métiers de la culture, de l'édition et du journalisme ainsi qu'aux études doctorales. La maîtrise avec mémoire ou avec travail dirigé est un préalable normal aux études doctorales. La maîtrise avec stage ne mène normalement pas au doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études anglaises) ou d'un B.A. avec majeure en études anglaises, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais et du français.

1.1 Documents additionnels à fournir

- Essai littéraire (en anglais)
- Trois lettres de recommandation
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité sans mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise selon la modalité avec mémoire sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Les crédits de la maîtrise selon la modalité sans mémoire sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 21 crédits à option. L'inscription aux cours à option requiert l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise le remplacent par un autre cours.

ANG	6032	3	AH	Modern Literary Theory

Bloc 70B Théorie littéraire

Option - maximum 6 crédits.

ANG	6092	3	AH	Readings in Contemporary Theory
ANG	6605	3	AHE	Problems in Narrative Theory

Bloc 70C Littérature britannique

Option - maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 21 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG	6110	3	E	British Literature before 1642
ANG	6130	3	AH	18th-Century British Literature
ANG	6141	3	A	British Romantic Literature
ANG	6210	3	AH	Shakespeare
ANG	6636	3	AH	Early 20th-Century British Literature
ANG	6638	3	AH	Later 20th-Century British Literature

Bloc 70D Autres littératures anglophones

Option - maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 21 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG	6165	3	AH	Studies in Modernism
ANG	6170	3	H	19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH	Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH	Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE	English-Canadian Literature
ANG	6650	3	AHE	Post-colonial Literatures in English
ANG	6660	3	AHE	Literatures and Globalization
ANG	6670	3	AHE	Constructions of Cultural Space

Bloc 70E Genres littéraires

Option - maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 15 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG	6157	3	AH	Studies in Popular Literature
ANG	6530	3	AHE	Studies in Genre
ANG	6740	3	AHE	From Text to Hypertext
ANG	6750	3	AH	Digital Humanities

Bloc 70F Identités sexuelles dans la littér. anglophone

Option - maximum 12 crédits.

ANG	6720	3	AH	Women's Writing
ANG	6730	3	AHE	Contemporary Gay and Lesbian Literature

Bloc 70G Séminaires à thématiques particulières

Option - maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 15 crédits pour la modalité sans mémoire.

Les cours ANG68951 et ANG68952 sont équivalents au cours ANG6895.

ANG	6090	3	AHE		Lectures dirigées 1
ANG	6091	3	AHE		Lectures dirigées 2
ANG	68951	0	H		Séminaire d'échange - professeur invité 1.1
ANG	68952	3	E		Séminaire d'échange - professeur invité 1.2
ANG	6896	3	AH		Séminaire d'échange par professeur invité 2
ANG	6897	3	AHE	J	Former des lecteurs

Bloc 70H Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

ANG	6915	3	AHE	Projet de mémoire
ANG	6925	27	AHE	Mémoire

Bloc 70H Stage ou travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

ANG	6930	21	AHE		Lectures, travaux et examens
ANG	6940	15	AHE	J	Stage
ANG	6945	6	AHE	J	Rapport de stage

Programme 3-135-1-0

Ph. D. (études anglaises)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (études anglaises) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais, d'une connaissance suffisante du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Essai littéraire (en anglais)
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 12 crédits à option. Les cours sont choisis avec l'approbation du responsable du doctorat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise doivent le remplacer par un autre cours.

ANG	6032	3	AH	Modern Literary Theory

Bloc 70B Théorie littéraire

Option - maximum 6 crédits.

Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 doit être choisis avec l'approbation du responsable du doctorat. Le cours ANG6405 sera imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante.

ANG	6092	3	AH	Readings in Contemporary Theory
ANG	6605	3	AHE	Problems in Narrative Theory

Bloc 70C Littérature britannique

Option - maximum 12 crédits.

ANG	6110	3	E	British Literature before 1642

ANG	6130	3	AH	18th-Century British Literature
ANG	6141	3	A	British Romantic Literature
ANG	6210	3	AH	Shakespeare
ANG	6636	3	AH	Early 20th-Century British Literature
ANG	6638	3	AH	Later 20th-Century British Literature

Bloc 70D Autres littératures anglophones

Option - maximum 12 crédits.

ANG	6165	3	AH	Studies in Modernism
ANG	6170	3	H	19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH	Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH	Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE	English-Canadian Literature
ANG	6650	3	AHE	Post-colonial Literatures in English
ANG	6660	3	AHE	Literatures and Globalization
ANG	6670	3	AHE	Constructions of Cultural Space

Bloc 70E Genres littéraires

Option - maximum 9 crédits.

ANG	6157	3	AH	Studies in Popular Literature
ANG	6530	3	AHE	Studies in Genre
ANG	6750	3	AH	Digital Humanities

Bloc 70F Identités sexuelles dans la littérature anglaise

Option - maximum 9 crédits.

ANG	6720	3	AH	Women's Writing
ANG	6730	3	AHE	Contemporary Gay and Lesbian Literature

Bloc 70G Séminaires de lectures dirigées

Option - maximum 6 crédits.

ANG	6090	3	AHE	Lectures dirigées 1
ANG	6091	3	AHE	Lectures dirigées 2

Bloc 70H Séminaires de professeurs invités

Option - maximum 6 crédits.

ANG	68951	0	H	Séminaire d'échange - professeur invité 1.1
ANG	68952	3	E	Séminaire d'échange - professeur invité 1.2
ANG	6896	3	AH	Séminaire d'échange par professeur invité 2

Bloc 70I Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ANG	7000	3	AHE	Développement professionnel
ANG	7910	0	AHE	Examen général de doctorat
ANG	7920	3	AHE	Projet de thèse
ANG	79211	0	A	Dissertation Seminar 1
ANG	79212	3	H	Dissertation Seminar 2
ANG	7922	1	AHE	Rapport d'étape
ANG	7925	65	AHE	Thèse

Études hispaniques

M.A. 2-105-1-0

Ph. D. (littérature) option Études hispaniques 3-137-1-0

Responsable des programmes : Enrique Pato, 514-343-6117
Secrétariat : 514-343-6222
Voir le programme 3-137-1-0, segment 74

Programme 2-105-1-0

M.A. (études hispaniques)

Objectifs

Option Langue et littérature - avec mémoire

Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser en recherche dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de travailler d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, la culture, la traduction et l'espagnol comme langue étrangère.

Option Langue et littérature - avec travail dirigé

Cette modalité a pour objectif d'approfondir la formation générale acquise au 1er cycle et s'adresse principalement aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, cette modalité n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3e cycle.

Option L'espagnol langue seconde avec stage

Cette Option a pour objectif l'acquisition d'une formation théorique et pratique spécifique à l'enseignement de l'espagnol comme langue seconde, principalement au niveau collégial. Cette maîtrise avec stage ne mène normalement pas au 3e cycle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études hispaniques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études hispaniques ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'espagnol.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options: option Langue et littérature (segment 70), laquelle est offerte selon deux cheminements: cheminement avec mémoire, cheminement avec travail dirigé, option L'espagnol langue seconde (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Langue et littérature

L'option est offerte selon deux cheminements: cheminement avec Mémoire (33 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et 3 crédits au choix), cheminement avec Travail dirigé (21 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix).

Bloc 70A

cheminement avec Mémoire
Obligatoire - 3 crédits.

ESP	69411	0	A	J	Séminaire de recherche 1
ESP	69412	3	H	J	Séminaire de recherche 2

Bloc 70B

cheminement avec Mémoire
Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ESP	6085	3	AH	J	Littérature du Siècle d'Or
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine

ESP	6091	3	A	J	Théâtre espagnol
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
ESP	6210	3	AH	J	La langue espagnole, aujourd'hui
ESP	6230	3	AH	J	L'espagnol à travers les âges
ESP	6300	3	A	J	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP	6301	3	H	J	L'acquisition pratique de l'espagnol 2
ESP	6510	3	AHE		Lectures dirigées I
ESP	6520	3	AHE		Lectures dirigées II
ESP	6530	3	AH	J	Séminaire I
ESP	6540	3	AH	J	Séminaire II
ESP	6880	3	A	J	Spécificité des littératures hispaniques

Bloc 70C

cheminement avec Mémoire
Choix - maximum 3 crédits. Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc 70D Recherche et mémoire

cheminement avec Mémoire
Obligatoire - 30 crédits.

ESP	6450	30	AHE	Mémoire

Bloc 70A

cheminement avec Travail dirigé
Obligatoire - 3 crédits.

ESP	69411	0	A	J	Séminaire de recherche 1
ESP	69412	3	H	J	Séminaire de recherche 2

Bloc 70B

cheminement avec Travail dirigé
Option - 21 crédits. Sept cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc 70C

cheminement avec Travail dirigé
Choix - 3 crédits. Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc 70D Travail dirigé

cheminement avec Travail dirigé
Obligatoire - 18 crédits.

ESP	6465	18	AHE	Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option L'espagnol langue seconde

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours ESP 69411 et ESP 69412 sont équivalents au cours ESP 6941.

ESP	6300	3	A	J	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP	6301	3	H	J	L'acquisition pratique de l'espagnol 2
ESP	69411	0	A	J	Séminaire de recherche 1
ESP	69412	3	H	J	Séminaire de recherche 2
PLU	6035	3	AHE		Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 71B

Option - 6 crédits.
Deux cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc 71C

Option - 6 crédits.

DID	6085	3	AHE	Planification de l'enseignement
DID	6231	3	AHE	Didactique des langues secondes 1
ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
PPA	6015	3	AHE	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA	6075	3	AHE	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA	6276	3	AHE	Gestion de classe

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 21 crédits.

ESP	6470	15	AHE	Stage
ESP	6480	6	AHE	Rapport de stage

Littérature comparée

M.A. (littérature comparée) 2-140-1-0

Ph. D. 3-137-1-0

Options :
- Études allemandes
- Études littéraires et intermédiales
- Études hispaniques
- Littérature comparée et générale
- Théorie et épistémologie de la littérature

Programme 2-140-1-0

M.A. (littérature comparée)

Objectifs

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et de lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littérature comparée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé en littérature comparée, d'un B.A. bidisciplinaire en littérature comparée et études cinématographiques, en littérature comparée et philosophie, en littérature comparée et études anglaises ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en littérature comparée, en littératures de langue française, en études anglaises ou en études anciennes et modernes, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance approfondie de deux langues et de deux littératures.

Structure du programme

La maîtrise comporte 48 crédits. L'étudiant doit acquérir la connaissance d'une 3e langue, si cela s'avère nécessaire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO	6000	3	A	J	Études littéraires comparées

Bloc 70B Traditions/résonances - groupe 1

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6360	3	AH		Penseurs du comparatisme
LCO	6458	3	AH		Théories du théâtre

Bloc 70C Traditions/résonances - groupe 2

Option - maximum 6 crédits.

LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6690	3	AH		Littératures médiévales

Bloc 70D Traditions/résonances - groupe 3

Option - maximum 15 crédits.

LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées

Bloc 70E Méthodologies

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6004	3	AH		Poétique
LCO	6111	3	AH		Théories du genre (gender)

Bloc 70F Savoirs et média

Option - maximum 15 crédits.

LCO	6019	3	AH		Psychanalyse et littérature
LCO	6100	3	AH	J	Épistémologie de la littérature
LCO	6312	3	AH		Problèmes de la représentation
LCO	6467	3	AH		Littérature et philosophie
LCO	6469	3	AH		Littératures et savoirs
LCO	6546	3	AH	J	Littérature et médias

Bloc 70G Culture

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation

Bloc 70H Séminaires de recherche

Option - maximum 15 crédits.

Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

LCO	6540	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6800	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6810	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6820	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6830	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6840	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6870	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	69201	0	A		Séminaire collectif de recherche 1
LCO	69202	3	H		Séminaire collectif de recherche 2

Bloc 70I Lectures dirigées

Option - maximum 3 crédits.

LCO	6610	3	AHE		Lectures dirigées
LCO	6640Z	3	AHE		Lectures dirigées

Bloc 70J

Choix - maximum 3 crédits.

Sujet à l'approbation du responsable du 2e et 3e cycles ou du directeur du département.

Bloc 70K Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

LCO	6910	30	AHE		Mémoire

Programme 3-137-1-0

Ph. D. (littérature)

Objectifs

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance dans l'une des cinq options du Ph. D. (littérature), l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littérature), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Il doit également satisfaire aux conditions propres à l'option choisie

Options Littérature comparée et générale et théorie et épistémologie de la littérature

- être titulaire d'une M.A. dans un domaine des études littéraires
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et de deux littératures. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée.

Option Études allemandes

- être titulaire de la M.A. (études allemandes) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'allemand et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée.

Option Études hispaniques

- être titulaire de la M.A. (études hispaniques) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'espagnol et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée.

Option Études littéraires et intermédiales

- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle (en études cinématographiques, études littéraires, études des médias ou tout autre domaine jugé équivalent)
- faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et d'une littérature.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Échantillon(s) de travail écrit (entre 15 et 20 pages)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec 5 options : l'option Études allemandes (segment 70), l'option Littérature comparée et générale (segment 71), l'option Théorie et épistémologie de la littérature (segment 73), l'option Études hispaniques (segment 74), l'option Études littéraires et intermédiales (segment 75).

Segment 70 - Propre à l'option Études allemandes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO	6000	3	A	J	Études littéraires comparées

Bloc 70B Littérature

Option - maximum 15 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL	60111	0	AH		Théorie et méthodologie 1
ALL	60112	3	AHE		Théorie et méthodologie 2
ALL	6211	3	H		Littérature I
ALL	6222	3	AH		Littérature II
ALL	6231	3	AH		Littérature et médias I
ALL	6242	3	AH		Littérature et médias II

Bloc 70C Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - maximum 12 crédits.

ALL	6405	3	AH		Lectures guidées (all. langue étrangère)
ALL	6415	3	AHE		L'Allemand langue étrangère I
ALL	6425	3	AH		L'Allemand langue étrangère II
ALL	6435	3	AHE		Stage d'enseignement

Bloc 70D Civilisation

Option - maximum 12 crédits.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 70E Séminaires à sujet ouvert

Option - maximum 9 crédits.

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT	7015	0	AHE		Examen général de doctorat
LIT	7070	72	AHE		Thèse

Segment 74 - Propre à l'option Études hispaniques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO	6000	3	A	J	Études littéraires comparées

Bloc 74B Études de la langue

Option - maximum 15 crédits.

ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
ESP	6210	3	AH	J	La langue espagnole, aujourd'hui
ESP	6230	3	AH	J	L'espagnol à travers les âges
ESP	6300	3	A	J	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP	6301	3	H	J	L'acquisition pratique de l'espagnol 2

Bloc 74C Littérature espagnole classique et moderne

Option - maximum 12 crédits.

ESP	6085	3	AH	J	Littérature du Siècle d'Or
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
ESP	6091	3	A	J	Théâtre espagnol
ESP	6880	3	A	J	Spécificité des littératures hispaniques

Bloc 74D Littérature hispano-américaine

Option - maximum 15 crédits.

ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3

Bloc 74E Séminaires à sujet ouvert

Option - maximum 12 crédits.

ESP	6530	3	AH	J	Séminaire I
ESP	6540	3	AH	J	Séminaire II
ESP	7510	3	AHE		Lectures dirigées 1
ESP	7520	3	AHE		Lectures dirigées 2

Bloc 74F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT	7015	0	AHE		Examen général de doctorat
LIT	7074	72	AHE		Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Littérature comparée et générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

LCO	6000	3	A	J	Études littéraires comparées
LCO	7610	3	H	J	Forum doctoral

Bloc 71B Traditions / résonances - groupe 1

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6360	3	AH		Penseurs du comparatisme
LCO	6458	3	AH		Théories du théâtre

Bloc 71C Traditions / résonances - groupe 2

Option - maximum 6 crédits.

LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6690	3	AH		Littératures médiévales

Bloc 71D Traditions / résonances - groupe 3

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées

Bloc 71E Méthodologie

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6004	3	AH		Poétique
LCO	6111	3	AH		Théories du genre (gender)

Bloc 71F Savoirs et médias

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6019	3	AH		Psychanalyse et littérature
LCO	6100	3	AH	J	Épistémologie de la littérature
LCO	6312	3	AH		Problèmes de la représentation
LCO	6467	3	AH		Littérature et philosophie
LCO	6469	3	AH		Littératures et savoirs
LCO	6546	3	AH	J	Littérature et médias

Bloc 71G Culture

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation

Bloc 71H Séminaires de recherche

Option - maximum 9 crédits.
Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

LCO	6540	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6800	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6810	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6820	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6830	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6840	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6870	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	69201	0	A		Séminaire collectif de recherche 1
LCO	69202	3	H		Séminaire collectif de recherche 2

Bloc 71I Lectures dirigées

Option - maximum 3 crédits.

LCO	6610	3	AHE		Lectures dirigées
LCO	6640Z	3	AHE		Lectures dirigées

Bloc 71J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

LIT	7005	0	AHE		Examen général de doctorat
LIT	7071	75	AHE		Thèse

Segment 73 - Propre à l'option Théorie et épistémologie de la littérature

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

LCO	6000	3	A	J	Études littéraires comparées
LCO	7610	3	H	J	Forum doctoral

Bloc 73B Traditions / résonances - groupe 1

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6360	3	AH		Penseurs du comparatisme
LCO	6458	3	AH		Théories du théâtre

Bloc 73C Traditions / résonances - groupe 2

Option - maximum 6 crédits.

LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6690	3	AH		Littératures médiévales

Bloc 73D Traditions / résonances - groupe 3

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées

Bloc 73E Méthodologies

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6004	3	AH		Poétique
LCO	6111	3	AH		Théories du genre (gender)

Bloc 73F Savoirs et médias

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6019	3	AH		Psychanalyse et littérature
LCO	6100	3	AH	J	Épistémologie de la littérature
LCO	6312	3	AH		Problèmes de la représentation
LCO	6467	3	AH		Littérature et philosophie
LCO	6469	3	AH		Littératures et savoirs
LCO	6546	3	AH	J	Littérature et médias

Bloc 73G Culture

Option - maximum 9 crédits.

LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation

Bloc 73H Séminaires de recherche

Option - maximum 9 crédits.
Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

LCO	6540	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6800	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6810	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6820	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6830	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6840	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	6870	3	AH		Séminaire de recherche
LCO	69201	0	A		Séminaire collectif de recherche 1
LCO	69202	3	H		Séminaire collectif de recherche 2

Bloc 73I Lectures dirigées

Option - maximum 3 crédits.

LCO	6610	3	AHE		Lectures dirigées
LCO	6640Z	3	AHE		Lectures dirigées

Bloc 73J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

LIT	7005	0	AHE		Examen général de doctorat
LIT	7073	75	AHE		Thèse

Segment 75 - Propre à l'option Études littéraires et intermédiales

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 9 crédits.

LCO	6000	3	A	J	Études littéraires comparées
LCO	7610	3	H	J	Forum doctoral
PLU	6060	3	AH		Champ des études intermédiales

Bloc 75B Traditions textuelles

Option - maximum 9 crédits.

ANG	6530	3	AHE		Studies in Genre
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
FRA	6343	3	H		Écrits des femmes
FRA	6350	3	H		Théâtre français
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
LCO	6100	3	AH	J	Épistémologie de la littérature
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées

Bloc 75C Savoirs et médias

Option - maximum 9 crédits.

ALL	6231	3	AH		Littérature et médias I
ALL	6242	3	AH		Littérature et médias II
ANG	6740	3	AHE		From Text to Hypertext
CIN	6013	3	H	S	La médiation audiovisuelle
CIN	6046	3	A	J	Questions de narration
CIN	6047	3	H	J	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
HAR	6080	3	H	J	Muséologie et histoire de l'art
HAR	6082	3	H	J	Arts et sociologie
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
LCO	6469	3	AH		Littératures et savoirs
LCO	6546	3	AH	J	Littérature et médias

Bloc 75D Théories de la représentation

Option - maximum 9 crédits.

FRA	6146	3	E		Littérature et philosophie
HAR	6048	3	A	J	Art actuel
HAR	6055	3	H	J	Histoire de l'art et sciences humaines
LCO	6312	3	AH		Problèmes de la représentation

Bloc 75E Approches pluridisciplinaires et méthodologiques

Option - maximum 9 crédits.

Les cours suivants ou, en accord avec le comité des études supérieures, tout autre séminaire pertinent. Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

EAE	6004	3	AHE		Séminaire de recherche
LCO	6610	3	AHE		Lectures dirigées
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité
PLU	60421	0	A		Problématiques de l'intermédialité 1
PLU	60422	3	H		Problématiques de l'intermédialité 2

Bloc 75F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT	7005	0	AHE	Examen général de doctorat
LIT	7077	72	AHE	Thèse

Département de mathématiques et de statistique

Finance mathématique et computationnelle

D.É.S.S. 2-239-1-0

M. Sc. 2-239-1-1

Les programmes de M. Sc. et de D.É.S.S. sont offerts conjointement par le Département de mathématiques et de statistique, le Département de sciences économiques et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Responsable des programmes : Manuel Morales, Département de mathématiques et de statistique

Pour information : 514-343-6111, poste 3488

Programme 2-239-1-0

D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle)

Objectifs

Ce programme vise à faire connaître la théorie financière et les méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. comportant une majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

ECN	6573	3	A		Économie financière
ECN	6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
MAT	6717	3	A		Probabilités
MAT	6798	3	AH		Calcul stochastique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ACT	6230	3	H	J	Finance mathématique
MAT	6240	3	AH		Évaluation des produits dérivés

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ECN	6238	3	H		Macroéconométrie
STT	6615	3	AH		Séries chronologiques univariées

Bloc 70D

Option - 8 crédits.

ECN	6878	3	H		Choix d'investissement
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
MAT	6470	3	AH		Calcul scientifique

Programme 2-239-1-1

M. Sc. (finance mathématique et computationnelle)

Objectifs

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (finances mathématiques et computationnelles), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. avec majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

ECN	6573	3	A		Économie financière
ECN	6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN	6878	3	H		Choix d'investissement
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine
IFT	6521	4	H	J	Programmation dynamique
IFT	6561	4	A		Simulation : aspects stochastiques
MAT	6470	3	AH		Calcul scientifique
MAT	6717	3	A		Probabilités
MAT	6798	3	AH		Calcul stochastique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ACT	6230	3	H	J	Finance mathématique
MAT	6240	3	AH		Évaluation des produits dérivés

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ECN	6238	3	H		Macroéconométrie
STT	6615	3	AH		Séries chronologiques univariées

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

FMC	6000	9	AHE		Stage

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

FMC	6100	9	AHE		Travail dirigé

Mathématiques

Microprogramme de mise à niveau en mathématiques et statistique **2-190-6-8**

M. Sc. **2-190-1-0**

Options :

Actuariat
Mathématiques pures
Mathématiques appliquées
Mathématiques industrielles

Ph. D. **3-190-1-0**

Options :

Mathématiques pures
Mathématiques appliquées
Mathématiques de l'ingénieur

Responsable des programmes : Marlène Frigon, 514-343-2316

Programme 2-190-6-8

Microprogramme de mise à niveau en mathématiques et statistique

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (mise à niveau en mathématiques et statistique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir une préparation de base en mathématiques et en statistique
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le candidat ne peut pas déposer une demande d'admission à ce programme. Il y sera invité par le Comité des études supérieures approprié.

2. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. Il est attendu de l'étudiant qu'il fasse ce programme complémentaire durant l'été qui précède sa première inscription dans son programme de maîtrise. La scolarité maximale est de deux ans.

Objectifs

Le microprogramme en mathématiques et statistique permet à un étudiant d'acquérir des connaissances complémentaires en mathématiques et statistique.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option.

Bloc 70A Mathématique

Option - maximum 6 crédits.

MAT	6000	3	AHE	Mise à niveau en mathématiques
MAT	6001	3	AHE	Mise à niveau en probabilité

Bloc 70B Statistique

Option - maximum 6 crédits.

STT	6000	3	AHE	Mise à niveau en inférence statistique
STT	6001	3	AHE	Mise à niveau en statistique appliquée

Bloc 70C

Option - maximum 6 crédits.
Cours de sigle ACT, MAT et STT de niveau 2000 et 3000. Choix à approuver par le responsable du programme.

Programme 2-190-1-0

M. Sc. (mathématiques)

Objectifs

Option Actuariat

Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans les compagnies d'assurance ou les bureaux d'actuaires.

Option Mathématiques pures

Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou dans des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou dans les domaines d'application tels le génie, l'informatique, les sciences économiques, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques industrielles

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Sc. (mathématiques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options suivantes : l'option Mathématiques pures, cheminement avec ou sans mémoire (segment 70), l'option Mathématiques appliquées, cheminement avec ou sans mémoire (segment 71), l'option Mathématiques industrielles, cheminement avec ou sans mémoire (segment 72), l'option Actuariat, cheminement avec ou sans mémoire (segment 73). Outre les 45 crédits, jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier. Le département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire (MM): 27 crédits obligatoires attribués à la rechercher et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S): 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 70A Cheminement avec mémoire

Option - minimum 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

MM-Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT	6906	27	AHE	Mémoire

S-Bloc 70A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

S-Bloc 70B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 AHE Stage

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire (MM): 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S): 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 71A Cheminement avec mémoire

Option - minimum 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans trois des sept domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, optimisation, équations différentielles, probabilités, domaine d'application (hors département).

MM-Bloc 71B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT 6906 27 AHE Mémoire

S-Bloc 71A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans trois des sept domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, optimisation, équations différentielles, probabilités, domaine d'application (hors département).

S-Bloc 71B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 AHE Stage

Segment 72 - Propre à l'option Mathématiques industrielles

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire (MM) : 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S) : 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 72A Cheminement avec mémoire

Option - 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours dans chacun des quatre domaines suivants : analyse numérique et optimisation, équations différentielles, modélisation, probabilités et statistiques.

MM-Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT 6906 27 AHE Mémoire

S-Bloc 72A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

S-Bloc 72B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 AHE Stage

Segment 73 - Propre à l'option Actuariat

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: cheminement avec mémoire (MM): 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option, cheminement sans mémoire (S): 21 crédits obligatoires attribués à un stage et 24 crédits à option.

MM-Bloc 73A Cheminement avec mémoire

Option - 18 crédits.
Au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 12 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités et statistique.

MM-Bloc 73B Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

MAT 6906 27 AHE Mémoire

S-Bloc 73A Cheminement avec stage

Option - 24 crédits.
Au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et au moins 15 crédits du niveau des études supérieures. Au moins 3 crédits dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités et statistique.

S-Bloc 73B Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908 21 AHE Stage

Programme 3-190-1-0

Ph. D. (mathématiques)

Objectifs

Option Mathématiques pures

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques : algèbre, analyse, géométrie, combinatoire, logique, en vue d'une carrière de professeur d'université ou de cégep ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : probabilités, physique mathématique, biomathématique, équations différentielles, optimisation, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

Option Mathématiques de l'ingénieur

Former des spécialistes dans l'étude de problèmes mathématiques complexes pertinents au domaine de l'ingénierie. La formation est acquise par un ensemble de cours et un programme de recherche substantiel structuré à partir de problèmes réels. Le candidat est appelé à effectuer une démarche de modélisation et à procéder à la création et à la validation d'outils appropriés.Cette option est offerte conjointement avec l'École Polytechnique et administrée par cette dernière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (mathématiques), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Examen général de synthèse

a) Épreuve écrite

Cette épreuve a lieu normalement avant la fin du 2e trimestre de scolarité et au plus tard avant la fin du quatrième trimestre de scolarité. Elle est composée et corrigée par un comité nommé par le directeur. Deux séances par an, aux trimestres d'automne et d'hiver, auront lieu à une date fixée par la direction. Le jury de l'étudiant peut déclarer à l'unanimité des voix que l'étudiant a échoué à l'épreuve écrite ou demander à la majorité des voix un ajournement pour permettre une reprise de l'épreuve écrite et une seule à la prochaine séance.

Mathématiques pures

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des six domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Au moins deux des trois domaines doivent être choisis parmi les domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

Mathématiques appliquées

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des six domaines suivants: algèbre, analyse, topologie et géométrie, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Sur approbation du Comité des études supérieures en mathématiques, l'étudiant peut substituer à un seul de ces examens écrits, un examen écrit dans sa discipline d'application. Dans ce cas, le jury de l'étudiant devra obligatoirement inclure un expert de la discipline d'application provenant d'un programme d'études supérieures autre que celui de son directeur de recherche.

De plus, si aucun examen approprié n'existe dans ce programme, le jury sera responsable de la rédaction et de la correction de l'examen.

b) Épreuve orale

Cette épreuve porte sur le projet de recherche et a lieu au plus tard avant la fin du sixième trimestre de scolarité. Elle doit obligatoirement être accompagnée d'un document écrit décrivant la problématique du sujet et contenant une bibliographie sérieuse. Après approbation du document par le jury, la direction fixe la date de l'oral. Le jury se prononce à la majorité des voix sur la réussite à l'ensemble de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec les options suivantes : l'option Mathématiques pures (segment 70), l'option Mathématiques appliquées (segment 71), l'option Mathématiques de l'ingénieur (segment 73). Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, aux séminaires des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 12 à 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours d'études supérieures de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques pures doivent être remplies.

Bloc 70B

Choix - maximum 3 crédits.

Cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

MAT	7900	0	AHE	Examen général de doctorat
MAT	7902	75	AHE	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 12 à 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Option - minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours d'études supérieures de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques appliquées doivent être remplies.

Bloc 71B

Choix - maximum 3 crédits.

Cours du niveau des études supérieures, notamment dans le domaine d'application.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

MAT	7900	0	AHE	Examen général de doctorat
MAT	7902	75	AHE	Thèse

Segment 73 - Propre à l'option Mathématiques de l'ingénieur

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits au choix.

Bloc 73A

Choix - 15 crédits.

Cours choisi dans le répertoire des cours des études supérieures du Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique et dans celui d'études supérieures de l'université de Montréal, en particulier les cours du Département de mathématiques et de statistique et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Statistique

M. Sc.	**2-194-1-0**
Ph. D.	**3-194-1-0**

Responsable des programmes : Alejandro Murua, 514-343-6987

Programme 2-194-1-0

M. Sc. (statistique)

Objectifs

Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la

forme de la réussite du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990.

La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure un trimestre d'algèbre linéaire, deux trimestres de calcul et d'analyse, un trimestre de probabilité, un trimestre de statistique et un trimestre d'informatique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Trois lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec mémoire, le cheminement avec stage ou travail dirigé.

Segment 70 - Propre au cheminement avec mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

STT	6530	1.5 A	Consultation statistique 1
STT	6531	1.5 H	Consultation statistique 2

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

Cinq cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins trois du niveau des études supérieures. Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

Bloc 70C Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

STT	6901	27 AHE	Mémoire

Segment 71 - Propre au cheminement avec stage ou travail dirigé

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à des travaux dirigés OU un rapport de stage, et 21 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

STT	6530	1.5 A	Consultation statistique 1
STT	6531	1.5 H	Consultation statistique 2

Bloc 71B

Option - 21 crédits.

Sept cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins cinq du niveau des études supérieures. Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

Bloc 71C Stage OU Travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

STT	6905	21 AHE	Travaux dirigés et rapport
STT	6910	21 AHE	Stage et rapport

Programme 3-194-1-0

Ph. D. (statistique)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans les milieux universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (statistique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une M. Sc. (statistique), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite du test du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Trois lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Les cours STT 6530 et STT 6531 sont remplacés par un autre cours s'ils ont été suivis à la maîtrise.

MAT	6717	3 A	Probabilités
STT	6100	3 AH	Méthodes avancées d'inférence
STT	6530	1.5 A	Consultation statistique 1
STT	6531	1.5 H	Consultation statistique 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Deux cours de sigle STT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

STT	7900	0 AHE	Examen général
STT	7902	75 AHE	Thèse

Département de philosophie

Philosophie

M.A. **2-195-1-0**

Options :
Recherche
Philosophie au collégial

Ph. D. **3-195-1-0**

Responsable des programmes : David Piché, 514-343-6111, poste 1355

Programme 2-195-1-0

M.A. (philosophie)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de quatre ordres : approfondir certains aspects de la formation générale acquise au 1er cycle; permettre à l'étudiant possédant une solide formation de 1er cycle d'acquérir une compétence plus spécifique sur une question donnée et de montrer qu'il en maîtrise les différentes dimensions; donner à l'étudiant une formation suffisamment solide pour lui permettre d'enseigner la philosophie au collégial; préparer l'étudiant à des études de doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (philosophie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en philosophie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options : l'option Recherche avec un mémoire long (segment 70), l'option Recherche avec un mémoire court (segment 71), l'option Philosophie au collégial (segment 72).

Segment 70 - Propre à l'option Recherche avec un mémoire long

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Bloc 70 A

Option - 15 crédits.
Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PHI	6915	6	AHE	Recherche
PHI	6925	12	AHE	Recherche
PHI	6935	12	AHE	Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Recherche avec un mémoire court

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire court et 15 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 15 crédits.
Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

Bloc 71B Lectures dirigées

Obligatoire - 6 crédits.

PHI	6025	3	AH	J	Lectures dirigées 1
PHI	6030	3	AH	J	Lectures dirigées 2

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.
Le mémoire comporte 50 pages sur un sujet précis.

PHI	6945	6	AHE	Recherche
PHI	6955	9	AHE	Recherche
PHI	6960	9	AHE	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Philosophie au collégial

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

PHI	64151	0	AH	J	La philosophie au collège 1
PHI	64152	6	AH	J	La philosophie au collège 2

Bloc 72B

Option - 15 crédits.
Quatre cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

PLU	6035	3	AHE	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

PHI	6945	6	AHE	Recherche
PHI	6955	9	AHE	Recherche
PHI	6960	9	AHE	Mémoire

Programme 3-195-1-0

Ph. D. (philosophie)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une œuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. A. (philosophie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70 A

Option - 15 crédits.
5 cours ou séminaires PHI de niveau 6000.

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

PHI	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
PHI	7940	10	AHE	Recherche - approche du projet de recherche
PHI	7946	15	AHE	Séminaire de recherche
PHI	7950	20	AHE	Recherche - dépôt du manuscrit
PHI	7955	30	AHE	Thèse

Département de physique

Physique

M. Sc. **2-200-1-0**

Options :
- Générale
- Biophysique et physiologie moléculaire
- Physique médicale

Ph. D. **3-200-1-0**

Options :
- Physique
- Biophysique et physiologie moléculaires

Responsable des programmes : Joëlle Margot, 514-343-6635
Gestion académique : Anne Gosselin, 514-343-6111, poste 3168
Pour information : physique@umontreal.ca
Secrétariat : 514-343-6667

Programme 2-200-1-0

M. Sc. (physique)

Objectifs

L'objectif du programme est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche ou de développement en milieu industriel.

Maîtrise sans option

Cette maîtrise est offerte aux étudiants désirant se perfectionner dans l'une des spécialisations offertes par les professeurs du département.

Option Biophysique et physiologie moléculaire

Cette Option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Option Physique médicale

Cette Option vise à mieux préparer les physiciens à œuvrer dans les hôpitaux, les établissements du réseau de la santé et dans l'industrie associée à cette activité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (physique), ou d'un baccalauréat avec majeure en physique, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 ou 46 crédits selon l'option choisie. Elle est offerte avec les options suivantes : l'option générale selon la modalité avec mémoire ou la modalité avec stage ou travail dirigé (segment 70); l'option Biophysique et physiologie moléculaire selon la modalité avec mémoire (segment 71); l'option Physique médicale selon la modalité avec mémoire (segment 72).

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM): 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix. Au moins 6 crédits doivent être du niveau des études supérieures, Modalité avec stage ou travail dirigé dirigé (TD/S): de 39 à 45 crédits à option dont 24 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage et un maximum de 6 crédits au choix. Au moins 15 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

MM-Bloc 70A Modalité avec mémoire

Option - maximum 9 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours du Département de physique.

MM-Bloc 70B Modalité avec mémoire

Choix - maximum 6 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours de l'Université ou d'une autre université.

MM-Bloc 70C Modalité avec mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PHY	6010	36	AHE	Mémoire

Minimum de 6 crédits CSUP

L'étudiant doit sélectionner au moins 6 crédits du niveau des études supérieures.

Maximum de 3 crédits 1er cycle

L'étudiant peut faire un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

TD/S-Bloc 70A Modalité avec stage ou travail dirigé

Option - maximum 21 crédits.
Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique.

TD/S-Bloc 70B Modalité avec stage ou travail dirigé

Choix - maximum 6 crédits.
Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts par des départements de sciences fondamentales.

TD/S-Bloc 70C Modalité avec stage ou travail dirigé

Option - 24 crédits.

PHY	6001	24	AHE	Stage

Minimum 15 crédits aux études supérieures

L'étudiant doit prendre un minimum de 15 crédits du niveau des études supérieures.

Maximum 6 crédits 1er cycle

L'étudiant peut faire un maximum de 6 crédits de 1er cycle.

Segment 71 - Propre à l'option Biophysique et physiologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix. L'étudiant doit faire au moins 6 crédits du niveau des études supérieures. De plus, peuvent s'ajouter aux 45 crédits exigés 3 crédits de cours complémentaires choisis parmi les cours suivants :

BCM1531 Introduction à la biochimie, 3 cr.
BIO1101 Biologie moléculaire, 3 cr.
BIO1153 Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM2995 Physicochimie générale 2, 3 cr.
PHY2900 Biophysique, 3 cr.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

PSL	6020	3	A	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL	6021	3	H	Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71B

Choix - 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours du Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales. Un des cours peut être un cours de 1er cycle.

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PHY	6010	36	AHE	Mémoire

Minimum de 6 crédits aux études supérieures

L'étudiant doit faire au moins 6 crédits de niveau des études supérieures.

Maximum de 3 crédits 1er cycle

L'étudiant peut faire un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

Segment 72 - Propre à l'option Physique médicale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 26 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 25 crédits.
Les cours PHY 6980 et PHY 6981 sont équivalents au cours PHY 6970. Les cours PHY 6996 et PHY 6997 sont équivalents au cours PHY 6995.

IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
PHY	6292	0	AHE		Séminaire de physique médicale
PHY	6639	3	AH		Physique : rayonnement en milieu médical
PHY	6912	3	AHE		Dosimétrie en radio-oncologie
PHY	6915	3	AHE		Radiologie et radioprotection
PHY	6980	1.5	AHE		Sujets spéciaux : physique médicale 1
PHY	6981	1.5	AHE		Sujets spéciaux : physique médicale 2
PHY	6985	3	AHE		Imagerie en physique médicale 1
PHY	6990	3	AHE		Imagerie en physique médicale 2
PHY	6996	1.5	AHE		Laboratoire : physique médicale 1
PHY	6997	1.5	AHE		Laboratoire : physique médicale 2

Bloc 72B

Obligatoire - 21 crédits.

PHY	6900	21	AHE	Mémoire en physique médicale

Programme 3-200-1-0

Ph. D. (physique)

Objectifs

L'objectif du programme est de former l'étudiant pour qu'il soit capable de mener de façon autonome un projet de recherche de pointe dans sa discipline. On doit apprendre à l'étudiant à maîtriser un nouveau sujet, à maintenir ses connaissances à jour et à développer ses propres projets de recherche. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure de poursuivre des recherches au sein d'une équipe et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (physique) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon l'option Physique et selon l'option Biophysique et physiologie moléculaire. Pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires sont nécessaires, à moins qu'ils n'aient été réussis au 2e cycle.

Cours complémentaires

BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 crédits
BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 crédits
BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 crédits
CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 crédits
PHY 2900 Biophysique, 3 crédits.

Segment 71 - Propre à l'option Biophysique et physiologie moléculaire

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

PSL	6020	3	A	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL	6021	3	H	Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.
Les cours PSL 60611 et PSL 60612 sont équivalents au cours PSL 6061. Les cours PSL 60621 et PSL 60622 sont équivalents au cours PSL 6062.

PSL	60611	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL	60612	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL	60621	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL	60622	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 71C

Choix - 6 crédits.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PHY	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
PHY	7005	79	AHE	Thèse

Segment 70 - Propre à l'option Physique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Option - maximum 9 crédits.
Cours de sigle PHY de niveau des études supérieures.

Bloc 70B

Choix - maximum 9 crédits.
Cours de niveau des études supérieures.

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

PHY	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
PHY	7010	81	AHE	Thèse

ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

Psychoéducation

Microprogramme de 2e cycle **2-210-6-0**

M. Sc. **2-210-1-1**

Option :
- Intégration professionnelle
- Évaluation de programme
- Recherche en psychoéducation avec stage
- Recherche en psychoéducation

Ph. D. **3-210-1-0**

Responsable des études supérieures et des programmes de 2e cycle au campus Montréal : Daniel Paquette

Responsable de la M. Sc. : Julien Morizot

Responsable des programmes de 2e cycle au campus Laval : Lyse Turgeon

Responsable du Ph. D. : Daniel Paquette

Secrétariat : 514-343-6111, poste 2540

Programme 2-210-6-0

Microprogramme de 2e cycle (psychoéducation)

Programme également offert sous le no 2-210-6-9 au Campus Laval.

OBJECTIFS

Composé d'une série de cours théoriques et pratiques, offerts selon différentes modalités (cours de un ou de trois crédits, cours intensifs et échelonnés sur un semestre), ce microprogramme permet un approfondissement des connaissances sur le développement des difficultés d'adaptation et sur les meilleures approches pour les prévenir et les traiter. Il offre aussi des contenus spécifiquement liés aux opérations professionnelles propres à la pratique psychoéducative.

DESTINATAIRES

Le microprogramme de 2e cycle en psychoéducation s'adresse prioritairement aux professionnels de la discipline souhaitant bonifier leurs compétences et approfondir leur expertise. Composé de cours théoriques et pratiques, il permet de parfaire ses connaissances du développement des difficultés d'adaptation. Le programme présente les meilleures approches en évaluation, en prévention et en traitement de ces difficultés. Il offre aussi des contenus précisément liés aux opérations professionnelles propres à la pratique psychoéducative. Il peut également, dans certains cas, faciliter l'accès à la maîtrise ou permettre de remplir certaines exigences d'admissibilité à l'ordre professionnel.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation) ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- être intervenant et fournir une preuve d'emploi.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Preuve d'emploi dans la profession

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (psychoéducation) pendant ou à la fin du microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix

Bloc 70A Connaissances et pratiques avancées

Option - minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

PSE	6112	3	AHE		Organisation des milieux
PSE	6123	3	H	J	Séminaire de recherche
PSE	6133	3	AHE	J	Intervention à l'âge préscolaire
PSE	6134	3	AHE	J	Intervention à l'âge scolaire
PSE	6135	3	AH	J	Évaluation des relations d'attachement
PSE	6172	3	AH	J	Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6305	3	A	J	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE	6307	3	A	J	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE	6309	3	H	J	Maltraitance durant l'enfance
PSE	6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSE	6583	3	AH	J	Planif. et évaluation d'intervention
PSE	6599	1	AHE		Évaluation psychoéducative
PSE	6625	1	AH	J	Risques suicidaires et intervention
PSE	6626	1	AH	J	Anxiété chez les jeunes et intervention
PSE	6627	1	AH	J	Dépression et intervention
PSE	6628	1	AH	JS	Déontologie et tenue de dossiers
PSE	6630	1	AH	J	Troubles du spectre de l'autisme 1
PSE	6631	1	AH	J	Troubles du spectre de l'autisme 2
PSE	6632	1	H	S	Problématique en psychoéducation 1

PSE	6633	1	A	S	Problématique en psychoéducation 2
PSE	6640	3	H	J	Intervention en autisme et déficience intellectuelle

Bloc 70B

Choix - maximum 3 crédits.
Un cours de l'École de psychoéducation ou un cours suivi dans un autre département, avec l'approbation du Comité de programme.

Programme 2-210-1-1

M. Sc. (psychoéducation)

Programme également offert sous le no 2-210-1-9 au Campus Laval (modalité avec stage et rapport d'intégration professionnelle seulement).

Objectifs

Le programme offre un ensemble cohérent et équilibré de cours et séminaires permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques en ce qui concerne le développement de l'inadaptation psychosociale, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'interventions auprès des populations à risque.

– Intégration professionnelle : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ, avec les modalités stage et rapport de stage (segment 72);
– Évaluation de programme : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation et une formation en évaluation de programme, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités stages et évaluation de programme d'intervention (SEPI) (segment 73);
– Recherche en psychoéducation avec stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités mémoire et stages (segment 74);
– Recherche en psychoéducation : pour une formation à la recherche en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75), avec la modalité mémoire seulement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
– le cas échéant, réussir la maîtrise préparatoire avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B pour chaque cours préparatoire.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les trois autres modalités.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options: Intégration professionnelle : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ, avec les modalités stage et rapport de stage (Segment 72); Évaluation de programme : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation et une formation en évaluation de programme, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités stages et évaluation de programme d'intervention (SEPI) (Segment 73), Recherche en psychoéducation avec stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ, avec les modalités mémoire et stages (segment 74). Recherche en psychoéducation : pour une formation à la recherche en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75), avec la modalité mémoire seulement Propédeutique. Le programme comporte habituellement entre 21 et 30 crédits de propédeutique en fonction de la formation antérieure, dont les stagse d'intervention 1 et 2 (PSE 65151 et PSE 65152) pour un total de 6 crédits. La propédeutique peut cependant être plus longue et aller jusqu'à 45 crédits.

Segment 72 Propre à l'option Intégration professionnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un stage et rapport d'intégration professionnelle, et 15 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

PSE	6172	3	AH	J	Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE	6575	3	AH	J	Méthodologie de la recherche évaluative
PSE	6583	3	AH	J	Planif. et évaluation d'intervention
PSE	6634	1	AH	J	Évaluation en protection de la jeunesse
PSE	6635	1	AH	J	Évaluation des retards du développement
PSE	6636	1	AH	J	Évaluation des familles

Bloc 72B Évaluation, psychopathologie et difficultés d'adaptation

Option - minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

PSE	6112	3	AHE		Organisation des milieux
PSE	6135	3	AH	J	Évaluation des relations d'attachement
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6301	3	A		Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE	6305	3	A	J	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE	6307	3	A	J	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE	6309	3	H	J	Maltraitance durant l'enfance
PSE	6311	3	AH		Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE	6574	3	H	J	Techniques d'observation avancées
PSE	6630	1	AH	J	Troubles du spectre de l'autisme 1
PSE	6632	1	H	S	Problématique en psychoéducation 1
PSE	6633	1	A	S	Problématique en psychoéducation 2
PSE	6637	1	AH	S	Évaluation des jeunes contrevenants

Bloc 72C Plans et programmes d'intervention

Option - minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.

PSE	6124	3	AH		Biologie et intervention
PSE	6133	3	AHE	J	Intervention à l'âge préscolaire
PSE	6134	3	AHE	J	Intervention à l'âge scolaire
PSE	6306	3	A	J	Troubles intériorisés et intervention
PSE	6308	3	AH	JS	Intervention en situation de crise
PSE	6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSE	6625	1	AH	J	Risques suicidaires et intervention
PSE	6626	1	AH	J	Anxiété chez les jeunes et intervention
PSE	6627	1	AH	J	Dépression et intervention
PSE	6631	1	AH	J	Troubles du spectre de l'autisme 2
PSE	6640	3	H	J	Intervention en autisme et déficience intellectuelle

Bloc 72D Administration et planification des services

Option - minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

PSE	6373	3	AH	J	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE	6578	3	A	J	Pratiques et politiques sociales

Bloc 72E Éthique et déontologie

Option - minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.

PSE	6576	3	AH	J	Éthique et intervention en psychoéducation
PSE	6628	1	AH	JS	Déontologie et tenue de dossiers

Bloc 72F Cours de premier cycle

Option - maximum 3 crédits.

Sur la recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 72G Formation clinique

Obligatoire - 18 crédits.

PSE	66091	0	A	J	Stage/pratique psychoéducation 1
PSE	66092	15	H	J	Stage pratique psychoéducation 2
PSE	6611	3	H	J	Rapport d'intégration professionnelle

Segment 73 Propre à l'option Évaluation de programme

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués aux stages et à un rapport d'analyse d'intervention, et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

PSE	6155	3	A	J	Intervention et évaluation 1
PSE	6156	3	H	J	Intervention et évaluation 2
PSE	6157	3	H	J	Intervention et évaluation 3
PSE	6373	3	AH	J	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE	6575	3	AH	J	Méthodologie de la recherche évaluative
PSE	6634	1	AH	J	Évaluation en protection de la jeunesse
PSE	6635	1	AH	J	Évaluation des retards du développement
PSE	6636	1	AH	J	Évaluation des familles

Bloc 73B Éthique et déontologie

Option - minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.

PSE	6576	3	AH	J	Éthique et intervention en psychoéducation
PSE	6628	1	AH	JS	Déontologie et tenue de dossiers

Bloc 73C Évaluation, psychopathologie et difficultés d'adaptation

Option - minimum 3 crédits, maximum 5 crédits.

PSE	6112	3	AHE		Organisation des milieux
PSE	6123	3	H	J	Séminaire de recherche
PSE	6135	3	AH	J	Évaluation des relations d'attachement
PSE	6172	3	AH	J	Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6301	3	A		Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE	6305	3	A	J	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE	6307	3	A	J	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE	6309	3	H	J	Maltraitance durant l'enfance
PSE	6311	3	AH		Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE	6574	3	H	J	Techniques d'observation avancées
PSE	6630	1	AH	J	Troubles du spectre de l'autisme 1
PSE	6632	1	H	S	Problématique en psychoéducation 1
PSE	6633	1	A	S	Problématique en psychoéducation 2
PSE	6637	1	AH	S	Évaluation des jeunes contrevenants

Bloc 73D Concepts et méthodologies d'intervention

Option - maximum 4 crédits.

PSE	6121	3	E	J	Étude de la relation psychoéducative
PSE	6124	3	AH		Biologie et intervention
PSE	6133	3	AHE	J	Intervention à l'âge préscolaire
PSE	6134	3	AHE	J	Intervention à l'âge scolaire
PSE	6306	3	A	J	Troubles intériorisés et intervention
PSE	6308	3	AH	JS	Intervention en situation de crise
PSE	6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSE	6578	3	A	J	Pratiques et politiques sociales
PSE	6583	3	AH	J	Planif. et évaluation d'intervention
PSE	6631	1	AH	J	Troubles du spectre de l'autisme 2
PSE	6640	3	H	J	Intervention en autisme et déficience intellectuelle
PSE	7310	3	A		Prévention et inadaptation psychosociale

Bloc 73E Cours de premier cycle

Option - maximum 3 crédits.

Sur recommandation du responsable de programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 73F Stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits

PSE	66051	0	A	J	Stage/pratique psychoéducation 1.1
PSE	66052	6	H	J	Stage/pratique psychoédu. 1.2
PSE	66061	0	A	J	Stage/pratique psychoéducation 2.1
PSE	66062	6	H	J	Stage/pratique psychoédu. 2.2

Bloc 73G Rapport d'analyse d'intervention

Obligatoire - 6 crédits.

PSE	6707	6	AHE		Rapport d'analyse d'intervention

Segment 74 Propre à l'option Recherche en psychoéducation avec stage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués aux stages et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

PSE	6562	3	A	J	Méthodes de recherche en psychoéducation
PSE	6576	3	AH	J	Éthique et intervention en psychoéducation

Bloc 74B Méthodologie

Option - 3 crédits.

PSE	6573	3	AH	J	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSE	6575	3	AH	J	Méthodologie de la recherche évaluative

Bloc 74C Concepts et méthodologies d'intervention

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE	6112	3	AHE		Organisation des milieux
PSE	6121	3	E	J	Étude de la relation psychoéducative
PSE	6124	3	AH		Biologie et intervention
PSE	6133	3	AHE	J	Intervention à l'âge préscolaire
PSE	6134	3	AHE	J	Intervention à l'âge scolaire
PSE	6135	3	AH	J	Évaluation des relations d'attachement
PSE	6172	3	AH	J	Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE	6301	3	A		Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE	6306	3	A	J	Troubles intériorisés et intervention
PSE	6311	3	AH		Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE	6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSE	6373	3	AH	J	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE	6574	3	H	J	Techniques d'observation avancées
PSE	6578	3	A	J	Pratiques et politiques sociales
PSE	6583	3	AH	J	Planif. et évaluation d'intervention

PSE	6634	1	AH	J	Évaluation en protection de la jeunesse
PSE	6635	1	AH	J	Évaluation des retards du développement
PSE	6636	1	AH	J	Évaluation des familles
PSE	6640	3	H	J	Intervention en autisme et déficience intellectuelle
PSE	7310	3	A		Prévention et inadaptation psychosociale

Bloc 74D Cours de premier cycle

Option - maximum 3 crédits.
Sur recommandation du responsable de programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 74E Stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits.

PSE	66081	0	A	J	Stage/pratique psychoéducation 1
PSE	66082	12	H	J	Stage/pratique psychoéducation 2

Bloc 74F Recherche et mémoire

Obligatoire - 18 crédits.

PSE	6622	18	AHE		Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Recherche en psychoéducation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

PSE	6562	3	A	J	Méthodes de recherche en psychoéducation

Bloc 75B Méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE	6573	3	AH	J	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSE	6575	3	AH	J	Méthodologie de la recherche évaluative

Bloc 75C Problématiques

Option - 3 crédits.

PSE	6123	3	H	J	Séminaire de recherche
PSE	6124	3	AH		Biologie et intervention
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6301	3	A		Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE	6305	3	A	J	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE	6307	3	A	J	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE	6309	3	H	J	Maltraitance durant l'enfance
PSE	6311	3	AH		Difficultés relationnelles avec les pairs

Bloc 75D Méthodologie d'intervention

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE	6112	3	AHE		Organisation des milieux
PSE	6121	3	E	J	Étude de la relation psychoéducative
PSE	6133	3	AHE	J	Intervention à l'âge préscolaire
PSE	6134	3	AHE	J	Intervention à l'âge scolaire
PSE	6135	3	AH	J	Évaluation des relations d'attachement
PSE	6172	3	AH	J	Bilan d'évaluation, plan d'intervention
PSE	6306	3	A	J	Troubles intériorisés et intervention
PSE	6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSE	6373	3	AH	J	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE	6574	3	H	J	Techniques d'observation avancées
PSE	6578	3	A	J	Pratiques et politiques sociales
PSE	6583	3	AH	J	Planif. et évaluation d'intervention
PSE	6640	3	H	J	Intervention en autisme et déficience intellectuelle
PSE	7310	3	A		Prévention et inadaptation psychosociale

Bloc 75E Cours de premier cycle

Option - maximum 3 crédits.
Sur la recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc 75F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PSE	6621	30	AHE		Mémoire

Programme 3-210-1-0

Ph. D. (psychoéducation)

Objectifs

Le doctorat en psychoéducation vise la formation de chercheurs de haut calibre dans deux champs d'expertise complémentaires, soit la compréhension du développement des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents selon une perspective multidimensionnelle et intégrative (psychopathologie développementale); et le développement, l'évaluation et la dissémination de stratégies d'intervention préventive et curative susceptibles d'enrayer l'apparition ou l'aggravation de ces problèmes et de favoriser un développement harmonieux des enfants et des adolescents à risque ou en difficulté (sciences de l'intervention/diffusion). Son objectif consiste à former des spécialistes qui contribueront à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial ou universitaire, au processus de formation et de structuration des milieux d'intervention, aux processus de prise de décision en matière de politiques sociales ou d'interventions cliniques qui touchent les enfants et les adolescents dans divers milieux de vie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de six trimestres et la scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans). Pour les étudiants inscrits à demi-temps, la scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, dont 60 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 24 crédits à option, dont 9 à 12 crédits d'internat en milieu de recherche.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PSE	7302	3	A	J	Dév.et inadaptation : concepts, méthodes 1
PSE	7311	3	H	J	Dév. de programmes en psychoéducation 1

Bloc 70B Concepts de base en psychoéducation

Option - maximum 3 crédits.

PSE	6123	3	H	J	Séminaire de recherche
PSE	6135	3	AH	J	Évaluation des relations d'attachement
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6301	3	A		Perspective évolutionniste de l'adaptation
PSE	6305	3	A	J	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE	6306	3	A	J	Troubles intériorisés et intervention
PSE	6307	3	A	J	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE	6309	3	H	J	Maltraitance durant l'enfance

Bloc 70C Méthodologies de recherche

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
PSE	6573	3	AH	J	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSE	7320	3	H	J	Analyse de données longitudinales
PSE	7325	3	AHE		Méthodes de recherche mixtes

Bloc 70D Psychopathologie développem./sc. intervention

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSE	7301	3	H		Critique des théories de l'inadaptation
PSE	7310	3	A		Prévention et inadaptation psychosociale
PSE	7312	3	A	J	Dév. de programmes en psychoéducation 2
PSE	7313	3	AH		Dév. et inadaptation:concepts,méthodes 2
PSE	7314	3	A	J	Recherche et politiques sociales
PSE	7701	3	H	J	Interactions biologie-individu-milieu

Bloc 70E Internat de recherche

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

PSE	7345	6	AHE	Internat de recherche 1
PSE	7346	6	AHE	Internat de recherche 2
PSE	7347	3	AHE	Internat de recherche 3

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

PSE	7800	0	AHE	Examen de synthèse
PSE	7900	60	AHE	Thèse

Département de psychologie

Psychologie

M. Sc. **2-220-1-3**

Ph. D. **3-220-1-0**

Options :

Psychoéducation (fermée à l'admission)
Sciences cognitives et neuropsychologie
Générale

Ph. D. (psychologie - recherche et intervention)

Options :

Neuropsychologie clinique	3-220-1-5
Psychologie clinique	3-220-1-6
Psychologie du travail et des organisations	3-220-1-7

Doctorat (D. Psy.) **3-220-1-3**

Option :

Psychologie clinique

Doctorat (D. Psy.) **3-220-1-4**

Option :

Neuropsychologie clinique

Secrétariat des études supérieures : 514-343-6489 et 514-343-7473

Programme 2-220-1-3

M. Sc. (psychologie)

Objectifs

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche de base dans un secteur de recherche de son choix en psychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure, en psychologie, ou d'un diplôme préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Lettre de présentation de 200 à 700 mots

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PSY	6026	3	AH	Méthodologie avancée en psychologie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PSY	6002	3	AH	Méthodes quantitatives multivariées
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives
PSY	6019	3	AH	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	6032	3	AHE	Séminaire de recherche I
PSY	6033	3	AH	Séminaire de recherche II
PSY	6091	3	AH	Développement cognitif et socio-affectif
PSY	6093	3	A	Psychologie interculturelle
PSY	6106	3	H	Contributions psychologiques à la santé
PSY	6107	3	AH	Gestion du stress
PSY	6124	3	AH	Recherches psychologiques en perception
PSY	6303	3	AH	Théories contemp. en psychologie sociale
PSY	6304	3	H	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY	6322	3	AH	Identité sociale et personnelle
PSY	6327	3	AH	Violence dans le couple
PSY	6329	3	A	Mauvais traitements envers les enfants
PSY	6356	3	AHE	Études de cas: paraphilies
PSY	64071	0	A	Séminaire : psycho cognitive et neuropsychologie 1
PSY	64072	3	H	Séminaire : psycho cognitive et neuropsychologie 2
PSY	6415	3	AH	Neuropsychologie de la sénescence
PSY	6417	3	AH	Processus perceptifs
PSY	6441	3	AH	Neuropsychologie de la musique
PSY	6568	3	AH	Toxicomanies
PSY	6712	3	A	Évaluer la performance au travail
PSY	6714	3	AH	Mobiliser par l'influence
PSY	6715	3	AH	Psychologie des équipes de travail
PSY	6716	3	AH	Consulter en milieu de travail
PSY	6717	3	A	Diagnostiquer l'organisation
PSY	6719	3	AH	Évaluer le personnel
PSY	6732	3	H	Développer le personnel
PSY	6733	3	H	Gestion psychologique des conflits
PSY	6734	3	H	Développer l'organisation
PSY	6793	3	AHE	Sélection du personnel
PSY	6798	3	AH	Arrimer carrière et phases de vie
PSY	6799	3	AHE	Favoriser la santé au travail
PSY	6803	3	AHE	Psychométrie avancée
PSY	6908	3	AH	Modèles formels psychologie cognitive et
PSY	6922	3	AH	Cognition et environnement
PSY	6923	3	AH	Interaction en apprentissage, au travail
PSY	6936	3	AH	Troubles du sommeil
PSY	6974	3	AH	Développements en psychologie cognitive
PSY	6976	3	H	Techniques expérimentales en cognition
PSY	6979	3	AH	Questions actuelles en cognition
PSY	6981	3	AH	Mémoire : aspects cognitifs
PSY	6982	3	AH	Attention : mémoire et décision
PSY	6991	3	AH	L'attention en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	6992	3	H	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 70D

Au choix - 3 crédits.

Bloc 70E

Obligatoire - 33 crédits.

PSY	6965	6	AHE	Recherche
PSY	6966	27	AHE	Mémoire

Programme 3-220-1-0

Ph. D. (psychologie)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en psychologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (psychologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du Test de français international (TFI) avec une note d'au moins 605/990.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Lettre de présentation de 200 à 700 mots

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit passer un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Objectifs

Le doctorat en psychologie s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir des habiletés de recherche de haut niveau. En plus de son orientation générale, il offre la possibilité de développer des compétences particulières dans le domaine de la neuropsychologie expérimentale (option Sciences cognitives et neuropsychologie). Il est important de noter que le Ph. D. (psychologie) n'offre pas de formation professionnelle en psychologie ni de stage de formation clinique.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec trois options : l'option Sciences cognitive et neuropsychologique (segment 70); l'option Psychoéducation (segment 72) fermée à l'admission; l'option générale (segment 71).

Segment 71 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 12 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

PSY	6924	3	AH	Psychologie : questions épistémologiques

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	6026	3	AH	Méthodologie avancée en psychologie

Bloc 71C

Option - 9 crédits.
À choisir dans le répertoire des cours du Département.

Bloc 71D

Choix - 6 crédits

Bloc 71E Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7962	9	AHE	Recherche
PSY	7963	60	AHE	Thèse

Segment 72 - Propre à l'option Psychoéducation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

Bloc 72B

Option - 9 crédits.

CRI	6001	3	AH		Méthodologie qualitative en criminologie
CRI	6531	3	AHE		Politiques pénales pour mineurs
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
PSE	6123	3	H	J	Séminaire de recherche
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6305	3	A	J	Problèmes extériorisés à l'enfance
PSE	6306	3	A	J	Troubles intériorisés et intervention
PSE	6307	3	A	J	Inadaptation psychosociale, adolescence
PSE	6573	3	AH	J	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSE	7310	3	A		Prévention et inadaptation psychosociale
PSE	7311	3	H	J	Dév. de programmes en psychoéducation 1
PSE	7312	3	A	J	Dév. de programmes en psychoéducation 2
PSE	7313	3	AH		Dév. et inadaptation:concepts,méthodes 2
PSY	6002	3	AH		Méthodes quantitatives multivariées
PSY	6032	3	AHE		Séminaire de recherche I
PSY	6033	3	AH		Séminaire de recherche II
PSY	6855	3	AHE		Stage de recherche
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
SVS	7005	3	A		Méthodologie de la recherche qualitative

Bloc 72C

Choix - 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours de psychologie, de psychoéducation ou d'une discipline connexe.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7962	9	AHE	Recherche
PSY	7963	60	AHE	Thèse

Segment 70 - Propre à l'option Sciences cognitives et neuropsychologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours PSY 64071 et PSY 64072 sont équivalents au cours PSY 6407.

PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	64071	0	A	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 1
PSY	64072	3	H	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 2

Bloc 70B

Option - 9 crédits.
À choisir dans le répertoire des cours du Département de psychologie.

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7962	9	AHE	Recherche
PSY	7963	60	AHE	Thèse

Programme 3-220-1-5

Ph. D. (psychologie – recherche et intervention) option Neuropsychologie clinique

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant sur le plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (spécialisé ou avec majeure) en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 153 crédits. Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

Segment 70 - Propre à l'option Neuropsychologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 147 crédits obligatoires dont 54 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

NSC	6051	3	A	Neurosciences des systèmes
PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	64071	0	A	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 1
PSY	64072	3	H	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 2
PSY	7413	3	E	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY	7414	3	H	Évaluation neuropsychologique adulte/aîné
PSY	7416	3	H	Neuropsychologie: méthodes d'intervention
PSY	7425	3	H	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
PSY	7426	3	H	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant
PSY	7427	3	H	Psychopathologie et évaluation
PSY	7903	3	H	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 54 crédits.

PSY	7487	6	AHE	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné
PSY	7488	6	AHE	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent
PSY	7494	3	AHE	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique
PSY	7501	6	AHE	Internat en psychologie clinique
PSY	7502	15	AHE	Internat en neuropsychologie clinique 1
PSY	7503	15	AHE	Internat en neuropsychologie clinique 2
PSY	7948	3	AHE	Stage: relation

Bloc 70C Analyse des données

Option - 3 crédits.

PSY	6002	3	AH	Méthodes quantitatives multivariées
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives
PSY	6019	3	AH	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 70D Approfondissement en neuropsychologie

Option - 3 crédits.

PST	6200	3	H	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
PSY	6408	3	AH	Sensation et motricité : bases nerveuses
PSY	6412	3	AH	Neuropsychologie de la mémoire
PSY	6415	3	AH	Neuropsychologie de la sénescence
PSY	6417	3	AH	Processus perceptifs
PSY	6418	3	AH	Neuropsychologie du jeune enfant
PSY	6441	3	AH	Neuropsychologie de la musique
PSY	6979	3	AH	Questions actuelles en cognition
PSY	6981	3	AH	Mémoire : aspects cognitifs
PSY	6982	3	AH	Attention : mémoire et décision
PSY	6991	3	AH	L'attention en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	6992	3	H	Électrophysiologie de l'attention
PSY	7049	1	H	Collaboration interprofessionnelle 1
PSY	7149	1	H	Collaboration interprofessionnelle 2
PSY	7249	1	A	Collaboration interprofessionnelle 3
PSY	7422	3	AHE	Psychopharmacologie clinique

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7923	9	AHE	Recherche
PSY	7926	54	AHE	Thèse

Programme 3-220-1-6

Ph. D. (psychologie – recherche et intervention) option Psychologie clinique

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant sur le plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 156 crédits. Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 144 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY	7422	3	AHE	Psychopharmacologie clinique
PSY	7903	3	H	Organisation professionnelle et éthique
PSY	7907	3	A	Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

PSY	7948	3	AHE	Stage: relation
PSY	7949	6	AHE	Stage: évaluation
PSY	7952	6	AHE	Stage: intervention clinique 1
PSY	7953	6	AHE	Stage: intervention clinique 2
PSY	7954	3	AHE	Practicum supervision et consultation
PSY	7956	36	AHE	Internat clinique

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe: Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, OU du profil Adultes.

PSY	7236	3	AHE	Psychopathologie: enfants et adolescents
PSY	7905	3	A	Évaluation: enfants et adolescents 1
PSY	7915	3	H	Évaluation: enfants et adolescents 2

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe : Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, ou du profil Adultes.

PSY	7229	3	A	Psychopathologie adulte
PSY	7906	3	A	Évaluation: adultes
PSY	7916	3	H	Évaluation des adultes par les tests

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

PSY	6127	3	A	Thérapie cognitivo-comportementale
PSY	6228	3	AH	Théorie du cadre psychanalytique
PSY	6276	3	AH	Transfert et contre-transfert en psychothérapie
PSY	6674	3	H	Processus de changement : enfant, ado.
PSY	6675	3	AH	Intervention auprès des enfants et adolescents
PSY	6678	3	AH	Modèles d'interventions brèves
PSY	6926	3	AH	Pratiques psychanalytiques
PSY	6946	3	E	Traumatisme et intervention

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

PSY	6253	3	A	Interventions familiales
PSY	6552	3	H	Intervention de couple
PSY	6679	3	AHE	Intervention de groupe
PSY	6709	3	AH	Divorce et médiation familiale
PSY	6937	3	H	Intervention: troubles mentaux graves

Bloc 70F Méthodologie 1

Obligatoire - 3 crédits.

PSY	7919	3	H	Méthodes de recherche en psycho clinique

Bloc 70G Méthodologie 2

Option - 3 crédits.

PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives
PSY	6019	3	AH	Méthodes quantitatives univariées
PSY	6775	3	H	Évaluation des programmes d'intervention

Bloc 70H

Choix - 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours du Département ou des études supérieures et postdoctorales en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc 70I Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7923	9	AHE	Recherche
PSY	7926	54	AHE	Thèse

Programme 3-220-1-7

Ph. D. (psychologie – recherche et intervention) option Psychologie du travail et des organisations

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant sur le plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 150 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie du travail et des organisations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 117 crédits obligatoires, dont 48 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 27 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PSY	6716	3	AH	Consulter en milieu de travail
PSY	7903	3	H	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

PSY	6712	3	A	Évaluer la performance au travail
PSY	6715	3	AH	Psychologie des équipes de travail
PSY	6717	3	A	Diagnostiquer l'organisation
PSY	6799	3	AHE	Favoriser la santé au travail
PSY	7719	3	A	Évaluer le personnel

Bloc 70C

Option - 9 crédits.

PSY	6714	3	AH	Mobiliser par l'influence
PSY	6732	3	H	Développer le personnel
PSY	6733	3	H	Gestion psychologique des conflits
PSY	6734	3	H	Développer l'organisation
PSY	6793	3	AHE	Sélection du personnel
PSY	6798	3	AH	Arrimer carrière et phases de vie

Bloc 70D

Option - 6 crédits.

PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives
PSY	6019	3	AH	Méthodes quantitatives univariées
PSY	6803	3	AHE	Psychométrie avancée

Bloc 70E Stages et internats

Obligatoire - 48 crédits.

PSY	7779	3	AHE	Stage en psychologie travail / organisation 1
PSY	7787	6	AHE	Stage en psychologie travail / organisation 2
PSY	7796	18	AHE	Internat en psychologie travail / organisation 1
PSY	7797	18	AHE	Internat en psychologie travail / organisation 2
PSY	7948	3	AHE	Stage: relation

Bloc 70F

Option - 6 crédits.

Cours à choisir dans le répertoire de cours du Département en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc 70G

Choix - 6 crédits.

Cours à choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs du Département ou de l'Université de Montréal, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc 70H Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7923	9	AHE	Recherche
PSY	7926	54	AHE	Thèse

Programme 3-220-1-3

Doctorat en psychologie (D.Psy.)

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit:

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé ou avec majeure en psychologie)
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

– Votre curriculum vitæ
– Une lettre de présentation de 200 à 700 mots.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 9 trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

Structure du programme

Le doctorat comporte 129 crédits.

Segment 70 Psychologie clinique

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 60 crédits attribués à des stages et 27 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY	7422	3	AHE	Psychopharmacologie clinique
PSY	7903	3	H	Organisation professionnelle et éthique
PSY	7907	3	A	Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

PSY	7948	3	AHE	Stage: relation
PSY	7949	6	AHE	Stage: évaluation
PSY	7952	6	AHE	Stage: intervention clinique 1
PSY	7953	6	AHE	Stage: intervention clinique 2
PSY	7954	3	AHE	Practicum supervision et consultation
PSY	7956	36	AHE	Internat clinique

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

PSY	7236	3	AHE	Psychopathologie: enfants et adolescents
PSY	7905	3	A	Évaluation: enfants et adolescents 1
PSY	7915	3	H	Évaluation: enfants et adolescents 2

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.

L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

PSY	7229	3	A	Psychopathologie adulte
PSY	7906	3	A	Évaluation: adultes
PSY	7916	3	H	Évaluation des adultes par les tests

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

PSY	6127	3	A	Thérapie cognitivo-comportementale
PSY	6228	3	AH	Théorie du cadre psychanalytique
PSY	6276	3	AH	Transfert et contre-transfert en psychothérapie
PSY	6674	3	H	Processus de changement : enfant, ado.
PSY	6675	3	AH	Intervention auprès des enfants et adolescents
PSY	6678	3	AH	Modèles d'interventions brèves
PSY	6926	3	AH	Pratiques psychanalytiques
PSY	6937	3	H	Intervention: troubles mentaux graves
PSY	6946	3	E	Traumatisme et intervention

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

PSY	6253	3	A	Interventions familiales
PSY	6552	3	H	Intervention de couple
PSY	6679	3	AHE	Intervention de groupe
PSY	6709	3	AH	Divorce et médiation familiale

Bloc 70F Méthodologie

Option - 6 crédits.

PSY	6002	3	AH	Méthodes quantitatives multivariées
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives
PSY	6019	3	AH	Méthodes quantitatives univariées
PSY	6775	3	H	Évaluation des programmes d'intervention
PSY	7919	3	H	Méthodes de recherche en psycho clinique
PSY	7990	3	AH	Analyse critique en psychologie clinique

Bloc 70G

Option - 15 crédits.

À choisir dans la banque de cours et de stages du Département de psychologie, en fonction des besoins de formation de l'étudiant et avec l'approbation du comité de programme.

Bloc 70H Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7993	6	AHE	Projet d'essai doctoral
PSY	7994	18	AHE	Essai doctoral

Programme 3-220-1-4

Doctorat en neuropsychologie (D.Psy.)

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé ou avec majeure en psychologie)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Relevé de notes
- Curriculum vitæ

– Lettre de présentation
– Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 9 trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Structure du programme

Le doctorat comporte 126 crédits.

Segment 71

Le segment comporte 45 crédits de cours du niveau des études supérieures (24 crédits obligatoires, 18 crédits de cours à option et 3 crédits au choix), 57 crédits de stage et d'internat et 24 crédits attribués à la recherche.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

NSC	6051	3	A	Neurosciences des systèmes
PSY	7413	3	E	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY	7414	3	H	Évaluation neuropsychologique adulte/aîné
PSY	7416	3	H	Neuropsychologie: méthodes d'intervention
PSY	7425	3	H	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
PSY	7426	3	H	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant
PSY	7427	3	H	Psychopathologie et évaluation
PSY	7903	3	H	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 71B Stages et internats

Obligatoire - 57 crédits.

PSY	7487	6	AHE	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné
PSY	7488	6	AHE	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent
PSY	7489	3	AHE	Stage d'intervention interdisciplinaire
PSY	7494	3	AHE	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique
PSY	7501	6	AHE	Internat en psychologie clinique
PSY	7502	15	AHE	Internat en neuropsychologie clinique 1
PSY	7503	15	AHE	Internat en neuropsychologie clinique 2
PSY	7948	3	AHE	Stage: relation

Bloc 71C Méthologie de recherche

Option - 3 crédits.

PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	64071	0	A	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 1
PSY	64072	3	H	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 2

Bloc 71D Statistiques

Option - 3 crédits.

PSY	6002	3	AH	Méthodes quantitatives multivariées
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives
PSY	6019	3	AH	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 71E Intervention

Option - 6 crédits.

PSY	6127	3	A	Thérapie cognitivo-comportementale
PSY	6675	3	AH	Intervention auprès des enfants et adolescents
PSY	6678	3	AH	Modèles d'interventions brèves
PSY	7049	1	H	Collaboration interprofessionnelle 1
PSY	7149	1	H	Collaboration interprofessionnelle 2
PSY	7249	1	A	Collaboration interprofessionnelle 3
PSY	7907	3	A	Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 71F Approfondissement en neuropsychologie

Option - 6 crédits.

PSY	6412	3	AH	Neuropsychologie de la mémoire
PSY	6415	3	AH	Neuropsychologie de la sénescence
PSY	6418	3	AH	Neuropsychologie du jeune enfant
PSY	6423	3	AH	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY	6441	3	AH	Neuropsychologie de la musique
PSY	7422	3	AHE	Psychopharmacologie clinique

Bloc 71G

Choix - 3 crédits.

Cours ou stage à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs du Département ou d'autres Départements, en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc 71H Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY	7860	0	AHE	Examen général de doctorat
PSY	7993	6	AHE	Projet d'essai doctoral
PSY	7994	18	AHE	Essai doctoral

Programme 3-220-6-0

Microprogramme en neuropsychologie clinique

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 3e cycle (neuropsychologie clinique), le candidat doit :

1. Conditions d'admissibilité

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– détenir un Ph. D. R/I ou D. Psy. en psychologie clinique
– être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription du candidat.

Objectifs

Le microprogramme s'adresse aux détenteurs d'un doctorat en psychologie qui désirent maîtriser les notions relatives au développement, à la neuroanatomie et au fonctionnement normal et pathologique du cerveau. Ce microprogramme permet l'acquisition d'habiletés professionnelles visant à analyser les profils d'individus en proie à divers troubles neuropsychologiques tels que les troubles de l'attention, du langage, de la mémoire, les dysfonctionnements exécutifs et sensoriels à l'aide de méthodes et de techniques d'évaluation psychométriques.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 71

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option. L'étudiant doit prendre obligatoirement un minimum de 6 crédits de cours, soit dans le Bloc 71B, soit dans le Bloc 71C.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.
En remplacement du cours NRL 6051, les étudiants devront s'inscrire au cours NSC 6051.

Bloc 71B Adulte/Aîné

Option - 6 crédits.

PSY	7414	3	H	Évaluation neuropsychologique adulte/aîné
PSY	7425	3	H	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte

Bloc 71C Enfant/Adolescent

Option - 6 crédits.

PSY	7413	3	E	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY	7426	3	H	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant

Bloc 71D Approfondissement neuropsy.

Option - maximum 6 crédits.

PSY	6412	3	AH	Neuropsychologie de la mémoire
PSY	6415	3	AH	Neuropsychologie de la sénescence
PSY	6418	3	AH	Neuropsychologie du jeune enfant
PSY	6423	3	AH	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY	6441	3	AH	Neuropsychologie de la musique
PSY	6992	3	H	Électrophysiologie de l'attention

École de relations industrielles

Relations industrielles

Microprogramme (dynamique des relations du travail) 2-230-6-0

Microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations) 2-230-6-1

Microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines) 2-230-6-2

Microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles) 2-230-6-3

Microprogramme (santé et mieux-être au travail) 2-230-6-4

D.É.S.S. 2-230-1-2

M. Sc. 2-230-1-0

Ph. D. 3-230-1-0

Responsable du D.É.S.S. et de la M. Sc. : Vincent Rousseau, 514-343-6111, poste 1286
Responsable du Ph. D. : Patrice Jalette, 514-343-6967

Programme 2-230-6-0

Microprogramme (dynamique des relations du travail)

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux contemporains des relations du travail dans les milieux de travail et au niveau sociétal (négociation collective, modes de résolution des conflits, gestion partenariale, dialogue social, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (dynamiques des relations du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours. REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits REI6005 Relations du travail, 3 crédits REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI	6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
REI	6300	3	E	S	Séminaire sur la négociation collective
REI	6605	3	A	S	Défis du syndicalisme contemporain
REI	6616	3	H	J	Stratégies en relations du travail
REI	6628	3	HE	J	Partenariat et dialogue social
REI	6629	3	AHE		Mondialisation et relations du travail

Bloc 70B Cours connexes

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-1

Microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations)

Objectifs

Le microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations) comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion de la diversité dans les organisations), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits
REI6005 Relations du travail, 3 crédits
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI	6125	3	A	S	Chartes des droits et travail
REI	6610	3	A	S	Rémunération, équité et performance
REI	6611	3	E	J	Gestion internationale des RH
REI	6614	3	A	S	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI	6631	3	AHE		Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI	6632	3	H	S	GRH et diversité de la main-d' œuvre

Bloc 70B Cours connexes

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-2

Microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines)

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux et les pratiques de la gestion stratégique des ressources humaines dans les organisations publiques ou privées (changement organisationnel, organisation du travail et de la production, développement des compétences, changements dans la main-d' œuvre, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion stratégique des ressources humaines), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits
REI6005 Relations du travail, 3 crédits
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

REI	6604	3	AHE		Formation et développement des compétences
REI	6606	3	H	J	Travail et innovation organisationnelle
REI	6608	3	A	S	Gestion du changement
REI	6613	3	H	JS	Stratégies en GRH
REI	6625	3	A	S	Audit de la GRH
REI	6632	3	H	S	GRH et diversité de la main-d' œuvre

Bloc 70B Cours connexes

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-3

Microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles)

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux internationaux contemporains des relations industrielles (gestion internationale des RH, droit international, politiques d'emploi, aspects internationaux de la SST, relations du travail en contexte de mondialisation, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (perspectives internationales en relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours :

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits
REI6005 Relations du travail, 3 crédits
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI	6130	3	H	S	Droit international du travail
REI	6611	3	E	J	Gestion internationale des RH
REI	6614	3	A	S	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6629	3	AHE		Mondialisation et relations du travail
REI	6631	3	AHE		Perspectives internation. politiques de l'emploi

Bloc 70B Cours connexes

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-4

Microprogramme (santé et mieux-être au travail)

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les différentes dimensions de la santé et du mieux-être au travail, dans les organisations publiques ou privées ou au niveau des normes et des politiques (étude des déterminants, interventions en matière de prévention, de promotion et d'amélioration de la santé au travail, stratégies novatrices de gestion de la santé et du mieux-être, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.É.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (santé et mieux-être au travail), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits.
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits.
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits.
REI6005 Relations du travail, 3 crédits.
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail
SST	6100	3	AE	S	Sciences sociales et SST
SST	6200	3	AE	S	Problématique des maladies professionnelles
SST	6400	3	H	S	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 70B Cours connexes

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-1-2

D.É.S.S. (relations industrielles)

Objectifs

Le programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permet aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (relations industrielles), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitæ
– Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale, incluant les trimestres de suspension.

3. Transfert à la M. Sc.

Un étudiant du D.É.S.S. peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis au D.É.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours :

REI6002 3 Politiques publiques et emploi
REI6003 3 Aspects juridiques des RI
REI6004 3 Gestion des ressources humaines
REI6005 3 Relations du travail
REI6006 3 Atelier d'intégration

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

REI	6600	3	AH	JS	Théories et modélisation
REI	6613	3	H	JS	Stratégies en GRH
REI	6616	3	H	J	Stratégies en relations du travail
REI	6617	3	A	J	Perspectives économiques des pol. publiques en RI

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DRI	6106	3	H	S	Modèles du droit du travail québécois
DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI	6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI	6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRI	6125	3	A	S	Chartes des droits et travail
DRI	6130	3	H	S	Droit international du travail
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6300	3	E	S	Séminaire sur la négociation collective
REI	6604	3	AHE		Formation et développement des compétences
REI	6605	3	A	S	Défis du syndicalisme contemporain
REI	6606	3	H	J	Travail et innovation organisationnelle
REI	6608	3	A	S	Gestion du changement
REI	6610	3	A	S	Rémunération, équité et performance
REI	6611	3	E	J	Gestion internationale des RH
REI	6614	3	A	S	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI	6615	3	AHE	JS	RI: problèmes contemporains 1
REI	6625	3	A	S	Audit de la GRH
REI	6626	3	AHE		Problèmes contemporains en RI 2
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6628	3	HE	J	Partenariat et dialogue social
REI	6629	3	AHE		Mondialisation et relations du travail
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI	6631	3	AHE		Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI	6632	3	H	S	GRH et diversité de la main-d' œuvre
SST	6100	3	AE	S	Sciences sociales et SST
SST	6200	3	AE	S	Problématique des maladies professionnelles
SST	6400	3	H	S	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi les cours de niveau 3000 en relations industrielles.

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

REI	6704	9	AHE	Travail dirigé 1

Programme 2-230-1-0

M. Sc. (relations industrielles)

Objectifs

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et autres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (relations industrielles), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ
– Deux lettres de recommandation
– Lettre de justification de candidature à la maîtrise

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois cheminements : le cheminement avec mémoire, le cheminement avec travaux dirigés, le cheminement avec stage. Aux 45 crédits de la maîtrise peut s'ajouter une formation propédeutique composée des cours suivants : REI6002 3 1 Politiques publiques et emploi REI6003 3 1 Aspects juridiques des RI REI6004 3 1 Gestion des ressources humaines REI6005 3 1 Relations du travail REI6006 3 1 Atelier d'intégration

Segment 70 - Propre au cheminement avec mémoire

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

REI	6600	3	AH	JS	Théories et modélisation
REI	6601	3	AH	JS	Méthodologie et analyse de données

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

DRI	6106	3	H	S	Modèles du droit du travail québécois
DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI	6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI	6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRI	6125	3	A	S	Chartes des droits et travail
DRI	6130	3	H	S	Droit international du travail
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6300	3	E	S	Séminaire sur la négociation collective

REI	6604	3	AHE		Formation et développement des compétences
REI	6605	3	A	S	Défis du syndicalisme contemporain
REI	6606	3	H	J	Travail et innovation organisationnelle
REI	6608	3	A	S	Gestion du changement
REI	6610	3	A	S	Rémunération, équité et performance
REI	6611	3	E	J	Gestion internationale des RH
REI	6613	3	H	JS	Stratégies en GRH
REI	6614	3	A	S	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI	6615	3	AHE	JS	RI: problèmes contemporains 1
REI	6616	3	H	J	Stratégies en relations du travail
REI	6617	3	A	J	Perspectives économiques des pol. publiques en RI
REI	6625	3	A	S	Audit de la GRH
REI	6626	3	AHE		Problèmes contemporains en RI 2
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6628	3	HE	J	Partenariat et dialogue social
REI	6629	3	AHE		Mondialisation et relations du travail
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI	6631	3	AHE		Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI	6632	3	H	S	GRH et diversité de la main-d' œuvre
SST	6100	3	AE	S	Sciences sociales et SST
SST	6200	3	AE	S	Problématique des maladies professionnelles
SST	6400	3	H	S	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REI	6905	1	AH	J	Atelier de préparation du projet
REI	6911	5	AHE		Recherche
REI	6920	9	AHE		Recherche
REI	6930	15	AHE		Mémoire

Segment 70 - Propre au cheminement avec stage ou travaux dirigés

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Cheminement avec travaux dirigés (TD) : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option dont 9 à 18 crédits attribués à des travaux dirigés, Cheminement avec stage (S) : 24 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un stage et 21 crédits à option.

TD - Bloc 70A

Cheminement avec travaux dirigés
Obligatoire - 6 crédits.

REI	6600	3	AH	JS	Théories et modélisation
REI	6601	3	AH	JS	Méthodologie et analyse de données

S - Bloc 70A

Cheminement avec stage
Obligatoire - 6 crédits.

REI	6600	3	AH	JS	Théories et modélisation
REI	6601	3	AH	JS	Méthodologie et analyse de données

TD- Bloc 70B

Cheminement avec travaux dirigés
Option - minimum 18 crédits, maximum 30 crédits.

DRI	6106	3	H	S	Modèles du droit du travail québécois
DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI	6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI	6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRI	6125	3	A	S	Chartes des droits et travail
DRI	6130	3	H	S	Droit international du travail
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6300	3	E	S	Séminaire sur la négociation collective
REI	6604	3	AHE		Formation et développement des compétences
REI	6605	3	A	S	Défis du syndicalisme contemporain
REI	6606	3	H	J	Travail et innovation organisationnelle
REI	6608	3	A	S	Gestion du changement
REI	6610	3	A	S	Rémunération, équité et performance
REI	6611	3	E	J	Gestion internationale des RH
REI	6613	3	H	JS	Stratégies en GRH
REI	6614	3	A	S	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI	6615	3	AHE	JS	RI: problèmes contemporains 1
REI	6616	3	H	J	Stratégies en relations du travail
REI	6617	3	A	J	Perspectives économiques des pol. publiques en RI
REI	6625	3	A	S	Audit de la GRH
REI	6626	3	AHE		Problèmes contemporains en RI 2
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6628	3	HE	J	Partenariat et dialogue social
REI	6629	3	AHE		Mondialisation et relations du travail
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI	6631	3	AHE		Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI	6632	3	H	S	GRH et diversité de la main-d' œuvre
SST	6100	3	AE	S	Sciences sociales et SST
SST	6200	3	AE	S	Problématique des maladies professionnelles
SST	6400	3	H	S	Gestion stratégique de la prévention

S- Bloc 70B

Cheminement avec stage
Option - minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

DRI	6106	3	H	S	Modèles du droit du travail québécois
DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI	6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI	6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRI	6125	3	A	S	Chartes des droits et travail
DRI	6130	3	H	S	Droit international du travail
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6300	3	E	S	Séminaire sur la négociation collective
REI	6604	3	AHE		Formation et développement des compétences
REI	6605	3	A	S	Défis du syndicalisme contemporain
REI	6606	3	H	J	Travail et innovation organisationnelle
REI	6608	3	A	S	Gestion du changement
REI	6610	3	A	S	Rémunération, équité et performance
REI	6611	3	E	J	Gestion internationale des RH
REI	6613	3	H	JS	Stratégies en GRH
REI	6614	3	A	S	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI	6615	3	AHE	JS	RI: problèmes contemporains 1
REI	6616	3	H	J	Stratégies en relations du travail
REI	6617	3	A	J	Perspectives économiques des pol. publiques en RI
REI	6625	3	A	S	Audit de la GRH
REI	6626	3	AHE		Problèmes contemporains en RI 2
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6628	3	HE	J	Partenariat et dialogue social

REI	6629	3	AHE		Mondialisation et relations du travail
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI	6631	3	AHE		Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI	6632	3	H	S	GRH et diversité de la main-d' œuvre
SST	6100	3	AE	S	Sciences sociales et SST
SST	6200	3	AE	S	Problématique des maladies professionnelles
SST	6400	3	H	S	Gestion stratégique de la prévention

TD - Bloc 70C

Cheminement avec travaux dirigés.
Option - maximum 3 crédits. Cours REI de niveau 3000.

S - Bloc 70C

Cheminement avec stage.
Option - maximum 3 crédits. Cours REI de niveau 3000.

TD- Bloc 70D

cheminement avec Travaux dirigés
Option - minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

REI	6704	9	AHE	Travail dirigé 1
REI	6705	9	AHE	Travail dirigé 2

S - Bloc 70D

cheminement avec Stage
Obligatoire - 18 crédits.

REI	6833	9	AHE	Stage professionnel
REI	6834	9	AHE	Rapport de stage

Programme 3-230-1-0

Ph. D. (relations industrielles)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir un niveau de connaissance remarquable et une compréhension approfondie du domaine des relations industrielles, ainsi que d'établir sans équivoque ses aptitudes à la recherche avancée. Ce programme, même s'il peut ouvrir d'autres voies, prépare normalement le candidat à l'enseignement supérieur et à une carrière de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. en relations industrielles ou dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- fournir deux lettres de recommandation.

Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du directeur du programme.

2. Examen général de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant un volet écrit et un volet oral au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Des cours complémentaires sont ajoutés pour les étudiants admis en accès direct.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option. Les crédits à option seront composés de 2 séminaires dans un champ de concentration (champ majeur) et 1 séminaire dans un autre champ de concentration (champ mineur) parmi les trois champs suivants : Gestion administrative et ressources humaines (Bloc 70B), Relations du travail et syndicalisme (Bloc 70C), Politiques gouvernementales et marché du travail (Bloc 70D).

Bloc 70A Théorie/méthodologie en relations industrielles

Obligatoire - 6 crédits.

REI	7200	3	A	Théories des R.I.
REI	7510	3	H	Méthodes de recherche en RI

Bloc 70B Gestion administrative et ressources humaines

Pour la concentration majeure: option - 6 crédits
Pour la concentration mineure : option - 3 crédits

REI	7110	3	HE	Théories en G.R.H.
REI	7156	3	AH	Rôle et activités de la fonction R.H.
REI	7199	3	AH	Développements récents en G.R.H.

Bloc 70C Relations du travail et syndicalisme

Pour la concentration majeure: option - 6 crédits
Pour la concentration mineure : option - 3 crédits

REI	7299	3	AHE	Développements récents en relations du travail
REI	7300	3	AHE	Théories de la négociation collective
REI	7400	3	AHE	Aspects juridiques des relations industrielles
REI	7450	3	AHE	Aspects internationaux des relations industrielles

Bloc 70D Politiques gouvernementales et marché du travail

Pour la concentration majeure: option - 6 crédits
Pour la concentration mineure : option - 3 crédits

REI	7220	3	E	Rôle de l'État dans les R.I.
REI	7360	3	A	Travail, diversité et pol. publiques
REI	7399	3	AHE	Développements récents en politiques publiques

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire 75 crédits.
L'étudiant ne peut être inscrit en vue de l'obtention des crédits de ce bloc avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse. Les séminaires REI 7930, REI 7931, REI 7932, REI 7933, REI 7934 et REI 7935 sont équivalents au séminaire REI 7906.

REI	7900	0	AHE	Examen général de doctorat
REI	7917	14	AHE	Recherche
REI	7925	55	AHE	Thèse
REI	7930	1	AHE	Séminaire de thèse 1
REI	7931	1	AHE	Séminaire de thèse 2
REI	7932	1	AHE	Séminaire de thèse 3
REI	7933	1	AHE	Séminaire de thèse 4
REI	7934	1	AHE	Séminaire de thèse 5
REI	7935	1	AHE	Séminaire de thèse 6

Santé et sécurité du travail

D.É.S.S. 2-402-1-0

Ce programme est offert par la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal : École de relations industrielles; Faculté de droit; Faculté de médecine : École d'orthophonie et d'audiologie, Département de santé environnementale et santé au travail; Faculté des sciences infirmières; Faculté de l'éducation permanente; HEC Montréal.

La gestion du programme est assurée par un comité. Vincent Rousseau, professeur titulaire de l'École de relations industrielles, est responsable du programme. Pour information : 514-343-6111, poste 1266

Objectifs

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail.

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante.

Bloc 1

SST1087 3 Sécurité du travail

Bloc 2

REI2510 3 Gestion de la SST
SST3052 3 Gestion intégrée de la SST

Bloc 3

DRT3604 3 Dr. de la santé et de la séc. au trav.
SST1045 3 Loi et SST

Bloc 4

SST1050 3 Physiologie du travail et ergonomie
SST2000 3 Hygiène du travail
REI3525 3 Évaluations et enquêtes en SST

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.
Le cours SST6500 sera suivi après les autres cours obligatoires.

SST	6000	1	A	JS	Séminaire d'intégration
SST	6100	3	AE	S	Sciences sociales et SST
SST	6200	3	AE	S	Problématique des maladies professionnelles
SST	6300	3	H	S	Droit et gestion de la réparation
SST	6400	3	H	S	Gestion stratégique de la prévention
SST	6450	3	A	S	Gestion financière de la SST
SST	6500	2	H	S	Projet d'intervention

Bloc 70B Sciences de la Gestion

Option - maximum 6 crédits.

GIN	6214A	3	H		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail

Bloc 70C Santé au travail

Option - maximum 6 crédits.

MSN	6018	3	H		Toxicologie industrielle
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6111	3	A	J	Hygiène du travail
MSN	6136	3	H		Principes de l'analyse du risque 1

Bloc 70D Ergonomie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GIN	6410	3	A	S	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN	6411	3	H		Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)

Bloc 70E

Choix - maximum 6 crédits.
Cours de 1er cycle ou de 2e cycle.

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Science politique

M. Sc. **2-245-1-0**

Option du cheminement avec stage :
Affaires publiques et internationales

Ph. D. **3-245-1-0**

Responsable de la M. Sc. : Laurence Bherer, 514-343-6111, poste 0744
Responsable du Ph. D. : Jean-François Godbout, 514-343-6111, poste 54798
Secrétariat : 514-343-6111, poste 54792

Programme 2-245-1-0

M. Sc. (science politique)

OBJECTIFS

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux en science politique. Les modalités avec mémoire et avec travail dirigé visent la capacité de réaliser une observation systématique à partir de modes reconnus : la description, la discussion de concepts, la vérification d'une hypothèse simple et l'usage autonome des instruments acquis au 1er cycle. Elles correspondent au premier stade de l'apprentissage de l'étude sur le terrain. La modalité avec stage en Affaires publiques et internationales vise à donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (science politique) ou d'un baccalauréat avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le candidat qui est titulaire d'un baccalauréat avec mineure en science politique peut se voir imposer des cours préparatoires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec deux options : l'option générale (segment 70) laquelle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité avec travail dirigé; l'option Affaires publiques et internationales (segment 71) laquelle est suivie selon la modalité avec stage.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Modalité avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix ; Modalité avec travail dirigé (TD) : 30 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

POL	6001	3	AH	Séminaire de méthodologie

TD-Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

POL	6001	3	AH	Séminaire de méthodologie

MM-Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.
L'étudiant doit faire un minimum de 9 crédits et un maximum de 12 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS MM-Bloc 70B et MM-Bloc 70C.

POL	6008	3	AH	Synthèse : idées politiques
POL	6101	3	AH	Synthèse : relations internationales
POL	6308	3	AH	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL	6415	3	AH	Synthèse : politique comparée
POL	6502	3	AH	Synthèse:administration et pol.publiques
POL	6601	3	AH	Synthèse : forces et comportement

TD-Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant doit faire un minimum de 12 crédits et un maximum de 15 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS TD-Bloc 70B et TD-Bloc 70C.

POL	6008	3	AH	Synthèse : idées politiques
POL	6101	3	AH	Synthèse : relations internationales
POL	6308	3	AH	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL	6415	3	AH	Synthèse : politique comparée
POL	6502	3	AH	Synthèse:administration et pol.publiques
POL	6601	3	AH	Synthèse : forces et comportement

MM-Bloc 70C Cours et séminaires

Option - maximum 9 crédits.
Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique. L'étudiant doit faire un minimum de 9 crédits et un maximum de 12 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS MM-Bloc 70B et MM-Bloc 70C.

TD-Bloc 70C Cours et séminaires

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique. L'étudiant doit faire un minimum de 12 crédits et un maximum de 15 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS TD-Bloc 70B et TD-Bloc 70C.

MM-Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.
Parmi l'ensemble des cours offert par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire, avec l'approbation du responsable de programme.

TD-Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.
Parmi l'ensemble des cours offert par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire, avec l'approbation du responsable de programme.

MM-Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

POL	6965	3	AHE	Recherche
POL	6995	27	AHE	Mémoire

TD-Bloc 70E Recherche et travail dirigé

Obligatoire - 27 crédits.

POL	6006	24	AHE	Travail dirigé
POL	6965	3	AHE	Recherche

Segment 71 Propre à l'option Affaires publiques et internationales

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à un stage et 12 crédits à option.

Bloc 71A Affaires publiques et internationales

Obligatoire - 6 crédits.

POL	6509	3	AH		Méthodes d'évaluation des politiques
POL	6521	3	AH		Affaires publiques et internationales

Bloc 71B Cours de concentration

Option - 3 crédits.

POL	6522	3	AH		Journalisme et communication politique
POL	6523	3	AH		Diplomatie et affaires internationales
POL	6524	3	AH		Politiques publiques

Bloc 71C Contexte politique

Option - 9 crédits.

CEP	6001	3	AHE	J	Approches POL en communication politique
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6113	3	AH		Sécurité internationale
POL	6116	3	AH		Les guerres civiles
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6203	3	AH		Administration et politiques comparées
POL	6206	3	AH		La prise de décision
POL	6207	3	AH		Contrôle politique de l'administration
POL	6306	3	AH		Idéologies politiques au Québec
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6416	3	AH		État et société en Europe
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6512	3	AHE	J	Villes et politiques publiques
POL	6519	3	AHE	J	Politique et finance publiques
POL	6560	3	AH		Institutions parlementaires canadiennes
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
POL	6602	3	AH		Les élections
POL	6607	3	AH		Psychologie et politique
POL	6609	3	AH		L'action collective
POL	6610	3	AH		Culture et politique
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
POL	6619	3	AHE	J	Médiatisation du politique
POL	6620	3	AHE		Politiques publiques : enjeu actuel
POL	6621	3	AHE		Comportements politiques : enjeu actuel
POL	6622	3	AHE		Idées politiques : thématique spécifique
POL	6623	3	AHE		Politiques Québec-Canada : enjeu actuel
POL	6624	3	AH		Philosophie politique juive
POL	6625	3	AH		Généalogie des concepts politiques
POL	6626	3	AH		Gouvernement et corruption
POL	6627	3	AH		Les régimes autoritaires
POL	6628	3	AH		Guerre et propagande
POL	6629	3	AH		Politiques de protection sociale
POL	6630	3	AHE		Politique comparée : enjeu actuel
POL	6640	3	AHE		Relations internationales : enjeu actuel

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 27 crédits.

POL	6213	12	AHE	Stage
POL	6214	15	AHE	Rapport analytique de stage

Programme 3-245-1-0

Ph. D. (science politique)

Objectifs

Le programme vise à donner aux étudiants la capacité et l'autonomie scientifiques nécessaires afin de choisir un cadre d'analyse, d'en maîtriser les fondements, la valeur heuristique, les instruments de vérification qu'il propose et leurs limites et, sur cette base, de s'assurer de la faisabilité de leur projet de recherche. En outre, le programme vise à donner aux étudiants la maîtrise des aspects méthodologiques indispensables à la réalisation de leur projet de recherche, notamment l'élaboration de la problématique, de l'état de la question et de l'hypothèse; ainsi que les techniques d'administration de la preuve.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph.D. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.Sc. (science politique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Description du projet de thèse (5 pages)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Le sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 3e trimestre, et le projet de recherche doit être soutenu avant la fin du 6e trimestre.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

POL	7005	3	AH	Séminaire général
POL	7045	3	AHE	Séminaire de thèse

Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - 6 crédits.

POL	6008	3	AH	Synthèse : idées politiques
POL	6101	3	AH	Synthèse : relations internationales
POL	6308	3	AH	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL	6415	3	AH	Synthèse : politique comparée
POL	6502	3	AH	Synthèse:administration et pol.publiques
POL	6601	3	AH	Synthèse : forces et comportement

Bloc 70C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Choisis parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.
Choisis parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

POL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
POL	7065	7	AHE	Projet de recherche
POL	7070	65	AHE	Thèse

Département de sciences biologiques

Sciences biologiques

M. Sc. 2-235-1-0

Ph. D. 3-235-1-0

Responsable des programmes : Bernard Angers, 514-343-2286

Programme 2-235-1-0

M. Sc. (sciences biologiques)

Objectifs

L'objectif principal de la formation à la maîtrise est d'amener les candidats à maîtriser toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, le candidat doit apprendre à repérer la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées, à analyser les résultats et à en tirer la signification et finalement à rédiger un document scientifique rapportant ses résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de 3e cycle. La maîtrise vise en outre à préparer les candidats au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra du diplômé à ce qu'il puisse conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Il devra s'exprimer convenablement à l'oral et à l'écrit. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. L'étudiant doit réussir au moins un cours des blocs 70A, 70B, 70C ou 70D (cours en sciences biologiques).

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - maximum 9 crédits.

BIO	6106	3	H	J	Biologie cellulaire avancée
BIO	6115	3	H	J	Progrès en phylogénie systématique
BIO	6157	3	H	J	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO	6250	3	A	J	Évolution moléculaire
BIO	6260	3	H	J	Génomique microbienne
BIO	6441	3	AE	J	Systématique des insectes
BIO	6605	3	A	J	Neurobiologie avancée
BIO	6720	3	H	J	Écologie du paysage
BIO	6790	3	H	J	Parasitisme
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
BIO	6875	3	H	J	Principes de lutte biologique
BIO	6960	3	A	J	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité : rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - maximum 9 crédits.

BIO	6025	3	H	J	Séminaires en écologie
BIO	6026	3	A	J	Séminaires en neurobiologie
BIO	6027	3	H	J	Séminaires en systématique et évolution
BIO	6028	3	H	J	Séminaires en biologie végétale

Bloc 70C Cours méthodologiques

Option - maximum 9 crédits.

BIO	6020	3	H	J	Microscopie
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R

BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique

Bloc 70D Cours spécialisés

Option - maximum 9 crédits.

BIO	6005	1	AHE	J	Progrès récents en biologie
BIO	6008	3	AHE	J	Sujets spéciaux en biologie
BIO	6009	3	AHE	J	Lectures dirigées en biologie
BIO	6011	3	AHE	J	Stage de recherche en biologie
BIO	6012	3	AE	J	Sciences de la biodiversité

Bloc 70E Cours connexes

Option - maximum 6 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
MSL	6515	3	H	J	Collections de sciences naturelles
NSC	6060	3	A		Neurophysiologie cellulaire
NSC	6070	3	H		Neurophysiologie fonctionnelle
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 70F

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

BIO	6902	36	AHE	Mémoire

Programme 3-235-1-0

Ph. D. (sciences biologiques)

Objectifs

L'objectif principal du Ph. D. est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

L'option muséologie vise à la formation d'un scientifique autonome ayant en plus une spécialisation en muséologie. À partir d'un projet de recherche qui sera nécessairement en lien avec l'utilisation de bases de données ou de collections de musées, et défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet. La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des revues spécialisées avec comité de lecture. Le diplômé devra définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également être capable de présenter, de défendre ses idées et d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires, gouvernementaux ou industriels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biologiques) ou d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au doctorat en sciences biologiques

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.
Dans le cas de l'option en muséologie, la question de l'examen de synthèse devra nécessairement être en relation avec le champ des études muséales.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options : option Biologie générale (segment 70), option Muséologie (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Biologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option choisis parmi les cours des blocs 70A, 70B, 70C et 70D et, au maximum, 3 crédits parmi les cours des blocs 70E et 70F. La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6106	3	H	J	Biologie cellulaire avancée
BIO	6115	3	H	J	Progrès en phylogénie systématique
BIO	6157	3	H	J	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO	6250	3	A	J	Évolution moléculaire
BIO	6260	3	H	J	Génomique microbienne
BIO	6441	3	AE	J	Systématique des insectes
BIO	6605	3	A	J	Neurobiologie avancée
BIO	6720	3	H	J	Écologie du paysage
BIO	6790	3	H	J	Parasitisme
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement

BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
BIO	6875	3	H	J	Principes de lutte biologique
BIO	6960	3	A	J	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité : rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6025	3	H	J	Séminaires en écologie
BIO	6026	3	A	J	Séminaires en neurobiologie
BIO	6027	3	H	J	Séminaires en systématique et évolution
BIO	6028	3	H	J	Séminaires en biologie végétale

Bloc 70C Cours méthodologiques

Option - maximum 8 crédits.

BIO	6020	3	H	J	Microscopie
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique

Bloc 70D Cours spécialisés

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6008	3	AHE	J	Sujets spéciaux en biologie
BIO	6009	3	AHE	J	Lectures dirigées en biologie
BIO	6011	3	AHE	J	Stage de recherche en biologie
BIO	6012	3	AE	J	Sciences de la biodiversité

Bloc 70E Cours connexes

Option - maximum 3 crédits.

BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
MSL	6515	3	H	J	Collections de sciences naturelles
NSC	6060	3	A		Neurophysiologie cellulaire
NSC	6070	3	H		Neurophysiologie fonctionnelle
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 70F

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70G Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

BIO	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BIO	7001	84	AHE	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Muséologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 71A Cours de synthèse

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6106	3	H	J	Biologie cellulaire avancée
BIO	6115	3	H	J	Progrès en phylogénie systématique
BIO	6157	3	H	J	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO	6250	3	A	J	Évolution moléculaire
BIO	6260	3	H	J	Génomique microbienne
BIO	6441	3	AE	J	Systématique des insectes
BIO	6605	3	A	J	Neurobiologie avancée
BIO	6720	3	H	J	Écologie du paysage
BIO	6790	3	H	J	Parasitisme
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
BIO	6875	3	H	J	Principes de lutte biologique
BIO	6960	3	A	J	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité : rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides

Bloc 71B Séminaires thématiques

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6025	3	H	J	Séminaires en écologie
BIO	6026	3	A	J	Séminaires en neurobiologie
BIO	6027	3	H	J	Séminaires en systématique et évolution
BIO	6028	3	H	J	Séminaires en biologie végétale

Bloc 71C Cours méthodologiques

Option - maximum 8 crédits.

BIO	6020	3	H	J	Microscopie
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique

Bloc 71D Cours spécialisés

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6008	3	AHE	J	Sujets spéciaux en biologie
BIO	6009	3	AHE	J	Lectures dirigées en biologie
BIO	6011	3	AHE	J	Stage de recherche en biologie
BIO	6012	3	AE	J	Sciences de la biodiversité

Bloc 71E Muséologie

Obligatoire - 3 crédits.

PLU	7000	3	AHE	Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71F

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 71G Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

BIO	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BIO	7003	81	AHE	Thèse

DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Sciences économiques

M. Sc.	**2-240-1-0**
Ph. D.	**3-240-1-0**

Courriel : tgdesup@sceco.umontreal.ca

Site Web : http://www.sceco.umontreal.ca
Secrétariat des études supérieures : 514-343-7213

Programme 2-240-1-0

M. Sc. (sciences économiques)

Objectifs

Maîtrise en sciences économiques

L'objectif de la maîtrise en sciences économiques est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.

Cheminement avec mémoire

Ce cheminement initie l'étudiant à la recherche en sciences économiques par des cours avancés, mais principalement par la rédaction du mémoire.

Cheminement avec rapport de recherche

Ce cheminement fait une place plus grande aux cours avancés et prépare à la pratique professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences économiques), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en sciences économiques ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent (12/20 dans le système français)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec mémoire (MM), le cheminement avec rapport de recherche (TD).

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Cheminement avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix. Cheminement avec rapport de recherche (TD) : 30 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à un rapport de recherche, 3 crédits à option et 12 crédits au choix.

MM-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN	6013	3	A	J	Éléments de microéconomie
ECN	6118	3	A	J	Éléments de macroéconomie
ECN	6350	3	A		Éléments d'économétrie

TD-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN	6013	3	A	J	Éléments de microéconomie
ECN	6118	3	A	J	Éléments de macroéconomie
ECN	6350	3	A		Éléments d'économétrie

MM-Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

ECN	6053	3	HE	Atelier de microéconomie
ECN	6153	3	HE	Atelier de macroéconomie
ECN	6253	3	HE	Atelier d'économétrie
ECN	6454	3	HE	Atelier d'économie internationale
ECN	6853	3	HE	Atelier d'économie publique
ECN	6883	3	HE	Atelier d'évaluation de projets

TD-Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

ECN	6053	3	HE	Atelier de microéconomie
ECN	6153	3	HE	Atelier de macroéconomie
ECN	6253	3	HE	Atelier d'économétrie
ECN	6454	3	HE	Atelier d'économie internationale
ECN	6853	3	HE	Atelier d'économie publique
ECN	6883	3	HE	Atelier d'évaluation de projets

MM-Bloc 70C

Choix - 6 crédits
Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

TD-Bloc 70C

Choix - 12 crédits
Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

MM-Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

ECN	6007	27	AHE	Mémoire

TD-Bloc 70D Rapport de recherche

Obligatoire - 21 crédits.

ECN	6008	21	AHE	Rapport de recherche

Programme 3-240-1-0

Ph. D. (sciences économiques)

Objectifs

L'objectif du Ph.D. est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Nos étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ce domaine. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences économiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences économiques) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein les 6 premiers trimestres (2 ans). Lorsqu'il a réussi les examens de synthèse et de spécialisation, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction pour un maximum de 9 trimestres (3 ans).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres (2 ans) à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). La scolarité maximale est de quinze trimestres (5 ans) à temps plein.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

Les cours ECN 70951, ECN 70952, ECN 70953 et ECN 70954 sont équivalents au cours ECN 7095.

ECN	7040	3	A	Microéconomie A
ECN	7045	3	H	Microéconomie B
ECN	7050	3	A	Macroéconomie A
ECN	7055	3	H	Macroéconomie B
ECN	7060	3	A	Probabilités pour économistes
ECN	7065	3	H	Éléments de théorie économétrique
ECN	7070	3	A	Méthodes quantitatives A
ECN	7075	3	H	Méthodes quantitatives B
ECN	70951	0	AH	Séminaire de doctorat 1
ECN	70952	0	AH	Séminaire de doctorat 2
ECN	70953	0	AH	Séminaire de doctorat 3
ECN	70954	0	AH	Séminaire de doctorat 4

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ECN	7049A	3	AHE	Microéconomie avancée
ECN	7049B	3	A	Microéconomie avancée
ECN	7059A	3	AHE	Macroéconomie avancée
ECN	7059B	3	H	Macroéconomie avancée
ECN	7069A	3	AHE	Économétrie avancée
ECN	7069B	3	H	Économétrie avancée
ECN	7069C	3	AHE	Économétrie avancée
ECN	7473B	3	AH	Économie internationale
ECN	7573A	3	A	Économie financière
ECN	7923A	3	A	Sujets spéciaux

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

ECN	7001	0	AHE	Examen général de doctorat
ECN	7005	60	AHE	Thèse

École de service social

Service social

M. Sc. 2-250-1-0

Ph. D. 3-250-1-0

Secrétariat: 514-343-6605

Programme 2-250-1-0

M. Sc. (service social)

Ce programme est également offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Objectifs

Le programme de M. Sc. (service social) est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du service social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) ou attester d'une formation jugée équivalente et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2e cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit avoir réussi l'année préparatoire avec une moyenne de 3,0 sur 4.3
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Conditions d'admissibilité à l'année préparatoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'année préparatoire à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2e cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec mémoire (MM), le cheminement avec stage (S). Une formation préparatoire de 30 crédits s'ajoute pour les étudiants titulaires d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline connexe.

Cours obligatoires (18 cr.)

SVS 6004 3 Méthodologie de l'intervention 1

SVS 6005 3 Méthodologie de l'intervention 2

SVS 6006 3 Historique et champs de pratique

SVS 6008 3 Individu et environnement social

SVS 6009 3 Problèmes sociaux et travail social

SVS 6011 3 Politiques sociales et travail social

Stage (12 cr.)

SVS6007 12 Stage (année préparatoire)

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Cheminement avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option. Cheminement avec stage (S) : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

MM-Bloc 70A Fondements théoriques

Cheminement avec mémoire
Obligatoire - 6 crédits.

SVS	6501	3	AHE	Fondements théoriques de la recherche
SVS	6502	3	AHE	Fondements théoriques du service social

S-Bloc 70A Fondements théoriques

Cheminement avec stage
Obligatoire - 6 crédits

SVS	6501	3	AHE	Fondements théoriques de la recherche
SVS	6502	3	AHE	Fondements théoriques du service social

MM-Bloc 70B Méthodes de recherche

Cheminement avec mémoire
Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6002	3	H	Méthodologie quantitative en criminologie
SVS	6503	3	AHE	Méthodes de recherche qualitative
SVS	6512	3	A	Recherche-action
SVS	6520	3	E	Méthodes de recherche évaluative

S-Bloc 70B Méthodes de recherche

Cheminement avec stage
Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI	6002	3	H	Méthodologie quantitative en criminologie
SVS	6503	3	AHE	Méthodes de recherche qualitative
SVS	6512	3	A	Recherche-action
SVS	6520	3	E	Méthodes de recherche évaluative

MM-Bloc 70C Champs de pratique et intervention

Cheminement avec mémoire
Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS	6095	3	AHE	Interventions féministes
SVS	6161	4	H	Médiation familiale
SVS	6414	3	E	Vieillissement et intervention
SVS	6415	3	AHE	Enjeux et protection de l'enfance
SVS	6424	3	AH	Communautés et intervention
SVS	6425	3	AHE	Travail social international
SVS	6435	3	AHE	Santé mentale et intervention
SVS	6445	3	AHE	Familles en difficulté et intervention
SVS	6460	3	A	Toxicomanies et travail social
SVS	6473	3	H	Violence conjugale et intervention
SVS	6525A	3	A	Sujets spéciaux
SVS	6525B	3	AHE	Sujets spéciaux
SVS	6765	3	AHE	Intervention ethnoculturelle

S-Bloc 70C Champs de pratique et intervention

Cheminement avec stage
Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SVS	6095	3	AHE	Interventions féministes
SVS	6161	4	H	Médiation familiale
SVS	6414	3	E	Vieillissement et intervention
SVS	6415	3	AHE	Enjeux et protection de l'enfance
SVS	6424	3	AH	Communautés et intervention
SVS	6425	3	AHE	Travail social international
SVS	6435	3	AHE	Santé mentale et intervention
SVS	6445	3	AHE	Familles en difficulté et intervention
SVS	6460	3	A	Toxicomanies et travail social
SVS	6473	3	H	Violence conjugale et intervention
SVS	6525A	3	A	Sujets spéciaux
SVS	6525B	3	AHE	Sujets spéciaux
SVS	6765	3	AHE	Intervention ethnoculturelle

MM-Bloc 70D Perspectives sociales et organisationnelles

Cheminement avec mémoire
Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS	6045	3	A	Lien social et société contemporaine
SVS	6355	3	AH	Politiques sociales
SVS	6455	3	AHE	Éthique et dynamique sociétale
SVS	6465	3	AHE	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS	6475	3	AHE	Analyse organisationnelle

S-Bloc 70D Perspectives sociales et organisationnelles

Cheminement avec stage
Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS	6045	3	A	Lien social et société contemporaine
SVS	6355	3	AH	Politiques sociales
SVS	6455	3	AHE	Éthique et dynamique sociétale
SVS	6465	3	AHE	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS	6475	3	AHE	Analyse organisationnelle

MM-Bloc 70E Mémoire

Cheminement avec mémoire
Obligatoire - 27 crédits.

SVS	6944	3	AHE	Séminaire de recherche (mémoire)
SVS	6945	24	AHE	Mémoire

S-Bloc 70E Stage

Cheminement avec stage
Obligatoire - 24 crédits. Les cours SVS69331 et SVS69332 sont équivalents au cours SVS6933. Les cours SVS69341 et SVS69342 sont équivalents au cours SVS6934.

SVS	6932	3	AHE	Projet de stage
SVS	6933	9	AHE	Stage de pratique spécialisée
SVS	69331	0	AHE	Stage: pratique spécialisée 1

SVS	69332	9	AHE	Stage: pratique spécialisée 2
SVS	6934	3	AHE	Séminaire de stage
SVS	69341	0	AHE	Séminaire de stage 1
SVS	69342	3	AHE	Séminaire de stage 2
SVS	6935	9	AHE	Essai critique de stage

Programme 3-250-1-0

Ph. D. (service social)

Programme offert et administré conjointement par l'École de service social de l'Université de Montréal, le McGill School of Social Work et l'École de travail social de l'UQÀM.L a gestion du programme est assurée par un comité.

Le secrétariat du programme est situé à l'École de service social, bureau C-7126, Pavillon Lionel-Groulx, 514-343-6605.

Objectifs

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux et aux candidats issus d'une discipline connexe d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de leur dimension pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W. ou M. Sc. service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W. ou B.Sc. service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le Test Laval pour les langues secondes, sections compréhension orale et écrite ou par le Test of English as Foreign Language (TFL)
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et être accepté par un professeur de l'École qui peut le diriger dans la préparation de sa thèse.

La qualité du dossier académique, l'expérience de la pratique et, s'il y a lieu, les publications constituent, parmi d'autres, des critères d'admissibilité.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à temps plein.

3. Inscription et équivalences

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse. À la requête d'un étudiant et sur recommandation du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

4. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (2 ans). La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 18 trimestres (6 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le directeur de l'École ou par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

5. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité. L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SVS	70001	0	A	Évolution pensée / théorie 1
SVS	70002	3	H	Évolution de la pensée / théorie 2
SVS	70011	0	AHE	Séminaire de thèse 1
SVS	70012	0	AHE	Séminaire de thèse 2
SVS	70013	3	AHE	Séminaire de thèse 3

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

SVS	7003	3	H	Séminaire sur les politiques sociales

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

SVS	7005	3	A	Méthodologie de la recherche qualitative

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.

Un cours choisi parmi les cours de M. Sc. offerts dans les écoles de service social ou un cours de M. Sc. ou Ph. D. offert dans une discipline connexe ou le cours SVS7006 Tutorat. Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

Bloc 70E Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

SVS	7800	0	AHE	Examen général de doctorat
SVS	7910	75	AHE	Thèse

Département de sociologie

Sociologie

Microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique)	**2-255-6-0**
M. Sc.	**2-255-1-0**
Ph. D.	**3-255-1-0**

Responsable des programmes : Jacques Hamel, 514 343-7159

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Geneviève Meaney 514-343-6111, poste 3770

Programme 2-255-6-0

Microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique)

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitative ou qualitative, particulièrement pour ce qui est des développements récents des méthodes, procédures et logiciels. Le programme peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de 1er cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie en vue de faire carrière comme agent de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Exceptionnellement, un dossier peut être considéré sur présentation de travaux récents du candidat ou sur démonstration d'une expérience professionnelle pertinente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant peut passer du microprogramme à la maîtrise en complétant sa scolarité, de manière à ce qu'il ait suivi deux séminaires thématiques ou théoriques en sociologie. Pour être admissible à ce passage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans son microprogramme et il doit remplir les autres conditions d'admissibilité à la M. Sc. (sociologie). Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6211	3	AHE	J	Modèles multiniveaux et longitudinaux
SOL	6211A	1	AHE		Modèles de modération et de médiation
SOL	6211B	1	AHE	J	Modèles de trajectoires généralisés
SOL	6211C	1	AHE	J	Modèles de trajectoires par classes latentes
SOL	6212	3	AH		Analyse du discours
SOL	6447	3	AHE		Épistémologie et méthodologie qualitative
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
SOL	6449	3	AHE		Analyse des réseaux sociaux

Bloc 70B Cours complémentaires en sociologie

Option - maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi les séminaires théoriques et thématiques offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70C Cours complémentaires en méthodologie

Option - maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi les séminaires de méthodologie et analyse de la banque de cours de l'Université de Montréal.

Programme 2-255-1-0

M. Sc. (sociologie)

Objectifs

La M. Sc. (sociologie) vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvements sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sociologie, ou d'un baccalauréat avec majeure en sociologie, ou d'un baccalauréat bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un baccalauréat avec mineure en sociologie ou d'un baccalauréat sans formation en sociologie peut être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique définie par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Les admissions sont autorisées aux trimestres d'automne et d'hiver.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Projet de mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

SOL	6941	3	AH		Séminaire de projet de mémoire

Bloc 70B Séminaires de méthodologie

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant ne peut s'inscrire au cours SOL 6448, SOL 6449 ou SOL 6500 s'il a déjà suivi un cours équivalent au 1er cycle.

SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6211	3	AHE	J	Modèles multiniveaux et longitudinaux
SOL	6211A	1	AHE		Modèles de modération et de médiation
SOL	6211B	1	AHE	J	Modèles de trajectoires généralisés
SOL	6211C	1	AHE	J	Modèles de trajectoires par classes latentes
SOL	6212	3	AH		Analyse du discours
SOL	6242	3	AHE		Sociologie de l'environnement
SOL	6447	3	AHE		Épistémologie et méthodologie qualitative
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
SOL	6449	3	AHE		Analyse des réseaux sociaux

Bloc 70C Ateliers et stages

Option - maximum 6 crédits.

SOL	6009	6	AHE		Stages dans le milieu 2
SOL	6013	3	AHE		Module de travail dirigé
SOL	6019	3	AHE		Stages dans le milieu 1
SOL	6021	3	AHE		Atelier de recherche 1
SOL	6022	6	AHE		Atelier de recherche 2

Bloc 70D

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70E

Choix - maximum 3 crédits.
Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

SOL	6906	27	AHE		Mémoire

Programme 3-255-1-0

Ph. D. (sociologie)

Objectifs

Le Ph. D. (sociologie) est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1re année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2e année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans une autre discipline que la sociologie est admissible conditionnellement à la réussite d'une propédeutique imposée par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent; le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une propédeutique avant de commencer le programme régulier.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. La première année, qui doit être suivie à temps plein, est consacrée aux séminaires généraux de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité. La 2e année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux autres séminaires durant leur scolarité.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

SOL	7011A	3	AHE	Séminaire général
SOL	7011B	3	AHE	Séminaire général
SOL	7021	1.5	A	Séminaire de thèse 1
SOL	7022	1.5	H	Séminaire de thèse 2

Bloc 70B

Option - maximum 3 crédits.

SOL	7040	3	AH	Travaux dirigés

Bloc 70C

Option - maximum 6 crédits.
Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.
Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

SOL	7050	10	AHE	Recherche
SOL	7070	65	AHE	Thèse
SOL	7120	0	AHE	Examen général de doctorat

Statistiques sociales

Microprogramme de 2e cycle 2-194-6-0

Départements de démographie et de sociologie, Responsable du microprogramme : Claire Durand, 514-343-7447

Techniciennes à la gestion des dossiers étudiants :

Démographie : 514-343-6111, poste 1971

Sociologie : 514-343-6111, poste 3770

Programme 2-194-6-0

Microprogramme de 2e cycle (statistiques sociales)

Objectifs

Le programme vise à renforcer les connaissances de base en statistiques sociales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (statistiques sociales), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut étudiant

Le programme est offert à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Statistiques sociales

Obligatoire - 6 crédits.

STS	6010	3	A		Statistiques sociales et politiques publiques
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
CRI	6002	3	H		Méthodologie quantitative en criminologie
CRI	6008	3	AH	J	Théories en intervention criminologique
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
DMO	6820	3	AHE		Méthodes multiniveaux et multi-états
ECN	7070	3	A		Méthodes quantitatives A
ECN	7075	3	H		Méthodes quantitatives B
ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
MSO	6067	3	H		Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
MSO	6140	3	A	J	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO	6141	3	A	J	Analyse multidimensionnelle exploratoire
PSE	6573	3	AH	J	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSY	6002	3	AH		Méthodes quantitatives multivariées
PSY	6007	3	A		Analyses corrélationnelles
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6211	3	AHE	J	Modèles multiniveaux et longitudinaux
SOL	6211A	1	AHE		Modèles de modération et de médiation
SOL	6211B	1	AHE	J	Modèles de trajectoires généralisés
SOL	6211C	1	AHE	J	Modèles de trajectoires par classes latentes
STT	6005	3	AH		Théorie de l'échantillonnage
STT	6100	3	AH		Méthodes avancées d'inférence
STT	6410	3	AH		Analyse de la variance
STT	6415	3	AH		Régression
STT	6515	3	AH		Analyse de données multivariées
STT	6615	3	AH		Séries chronologiques univariées
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

STS	6020	3	AH		Séminaire de projet

Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.

Cours choisi parmi les séminaires offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il ne s'agit pas nécessairement d'un cours de méthodologie. Le cours doit être pertinent à la formation de l'étudiant et doit être approuvé par le responsable du microprogramme.

Programmes de centres

Centre canadien d'études allemandes et européennes

Études allemandes dans le contexte européen

Diplôme complémentaire 2-088-1-5

Responsable du programme : Laurence McFalls, tél. : 514-343-6763

Objectifs

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire
- avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes
- avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen
- soumettre, avec l'appui de son directeur de recherche (et codirecteur, le cas échéant) et du directeur du programme régulier, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du Diplôme complémentaire
- démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande.

L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan d'études
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. L'étudiant complétera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

4. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

Structure du programme

Le diplôme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les 15 crédits du diplôme complémentaire sont répartis comme suit : 3 crédits obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70 A

Option - 3 crédits.

EAE	6041A	3	E	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE	L'Allemagne dans le contexte européen 2

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

EAE	6000	0	AHE	Activités d'animation
EAE	6004	3	AHE	Séminaire de recherche

Bloc 70C

Option - 9 crédits.

EAE	6001	9	AHE	Stage
EAE	6002	9	AHE	Travail dirigé

Centre d'études classiques

Études classiques

M.A. **2-095-1-0**

Options :
Archéologie classique
Histoire ancienne
Langues et littératures

Responsable du programme : Benjamin Victor, 514-343-6486

Programme 2-095-1-0

M.A. (études classiques)

Objectifs

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études classiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- Option Histoire ancienne : posséder un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)
- Option Archéologie classique : posséder un minimum de 9 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)
- Option Langues et littératures : posséder un minimum de 24 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121, 2011) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121, 2011).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options : l'option Archéologie classique (segment 70), l'option Histoire ancienne (segment 71), l'option Langues et littératures (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Archéologie classique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Bloc 70A Archéologie classique

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HGL	6700	3	AH	Aspects d'archéologie classique 1
HGL	6800	3	AH	Aspects d'archéologie classique 2
HGL	6815	6	E	Stage pratique en archéologie

Bloc 70B Histoire ancienne

Option - maximum 6 crédits.

HST	6610	3	AH		Histoire et mythologie gréco-romaines
HST	6615	3	AH		Histoire et civilisation romaines

Bloc 70C Langues et littératures

Option - maximum 6 crédits.

GRC	6050	3	AH		Aspects de la littérature grecque
GRC	6060	3	AH		Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC	6070	3	AH		Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT	6050	3	AH		Aspects de la littérature latine
LAT	6055	3	AH		Poètes latins: sujets spéciaux
LAT	6070	3	AH		Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 70D Philosophie

Option - maximum 6 crédits.

PHI	6205	3	AH	J	Histoire de la philosophie
PHI	6215	3	AH	J	Philosophie hellénistique et romaine
PHI	6225	3	AH	J	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI	6235	3	AH	J	Philosophie grecque classique

Bloc 70E Lectures dirigées

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC	6005	3	AHE		Lectures dirigées en grec 1
GRC	6015	3	AHE		Lectures dirigées en grec 2
HGL	6050	3	AH		Lectures dirigées en Antiquité
HGL	6060	3	AHE		Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT	6010	3	AHE		Lectures dirigées en latin 1
LAT	6020	3	AHE		Lectures dirigées en latin 2

Bloc 70F Cours d'auteurs

Option - maximum 6 crédits.

GRC	2021	3	H	J	Grec avancé (A)
GRC	2031	3	H	J	Grec avancé (B)
LAT	2021	3	H	J	Latin avancé (A)
LAT	2031	3	H	J	Latin avancé (B)

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL	6460	30	AHE		Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Histoire ancienne

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 71A Histoire ancienne

Obligatoire - 6 crédits.

HST	6610	3	AH		Histoire et mythologie gréco-romaines
HST	6615	3	AH		Histoire et civilisation romaines

Bloc 71B Archéologie classique

Option - maximum 6 crédits.

HGL	6700	3	AH		Aspects d'archéologie classique 1
HGL	6800	3	AH		Aspects d'archéologie classique 2
HGL	6815	6	E		Stage pratique en archéologie

Bloc 71C Langues et littératures

Option - maximum 6 crédits.

GRC	6050	3	AH		Aspects de la littérature grecque
GRC	6060	3	AH		Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC	6070	3	AH		Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT	6050	3	AH		Aspects de la littérature latine
LAT	6055	3	AH		Poètes latins: sujets spéciaux
LAT	6070	3	AH		Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 71D Philosophie

Option - maximum 6 crédits.

PHI	6205	3	AH	J	Histoire de la philosophie
PHI	6215	3	AH	J	Philosophie hellénistique et romaine
PHI	6225	3	AH	J	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI	6235	3	AH	J	Philosophie grecque classique

Bloc 71E Lectures dirigées

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC	6005	3	AHE		Lectures dirigées en grec 1
GRC	6015	3	AHE		Lectures dirigées en grec 2
HGL	6050	3	AH		Lectures dirigées en Antiquité
HGL	6060	3	AHE		Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT	6010	3	AHE		Lectures dirigées en latin 1
LAT	6020	3	AHE		Lectures dirigées en latin 2

Bloc 71F Cours d'auteurs

Option - maximum 6 crédits.

GRC	2021	3	H	J	Grec avancé (A)
GRC	2031	3	H	J	Grec avancé (B)
LAT	2021	3	H	J	Latin avancé (A)
LAT	2031	3	H	J	Latin avancé (B)

Bloc 71G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL	6460	30	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Langues et littératures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 72A1 Grec

Obligatoire - 6 crédits.

Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

GRC	6005	3	AHE		Lectures dirigées en grec 1
GRC	6015	3	AHE		Lectures dirigées en grec 2

Bloc 72A2 Latin

Obligatoire - 6 crédits.

Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

LAT	6010	3	AHE		Lectures dirigées en latin 1
LAT	6020	3	AHE		Lectures dirigées en latin 2

Bloc 72B Langues et littératures

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC	6050	3	AH		Aspects de la littérature grecque
GRC	6060	3	AH		Poètes grecs: sujets spéciaux

GRC	6070	3	AH	Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT	6050	3	AH	Aspects de la littérature latine
LAT	6055	3	AH	Poètes latins: sujets spéciaux
LAT	6070	3	AH	Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 72C Histoire ancienne

Option - maximum 6 crédits.

HST	6610	3	AH	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST	6615	3	AH	Histoire et civilisation romaines

Bloc 72D Archéologie classique

Option - maximum 6 crédits.

HGL	6700	3	AH	Aspects d'archéologie classique 1
HGL	6800	3	AH	Aspects d'archéologie classique 2
HGL	6815	6	E	Stage pratique en archéologie

Bloc 72E Philosophie

Option - maximum 6 crédits.

PHI	6205	3	AH	J	Histoire de la philosophie
PHI	6215	3	AH	J	Philosophie hellénistique et romaine
PHI	6225	3	AH	J	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI	6235	3	AH	J	Philosophie grecque classique

Bloc 72F Lectures dirigées

Option - maximum 6 crédits.

GRC	6005	3	AHE	Lectures dirigées en grec 1
GRC	6015	3	AHE	Lectures dirigées en grec 2
HGL	6050	3	AH	Lectures dirigées en Antiquité
HGL	6060	3	AHE	Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT	6010	3	AHE	Lectures dirigées en latin 1
LAT	6020	3	AHE	Lectures dirigées en latin 2

Bloc 72G Cours d'auteurs

Option - maximum 6 crédits.

GRC	2021	3	H	J	Grec avancé (A)
GRC	2031	3	H	J	Grec avancé (B)
LAT	2021	3	H	J	Latin avancé (A)
LAT	2031	3	H	J	Latin avancé (B)

Bloc 72H Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL	6460	30	AHE	Mémoire

Programmes facultaires

Administration sociale

Microprogramme de 2e cycle	**2-259-6-0**
D.É.S.S.	**2-259-1-1**
M. Sc. individualisée	**2-960-1-5**

Responsable des programmes : Mélanie Laroche, 514-343-7708

Information sur le programme : Geneviève Beaudet, 514 343-6111 poste 34995

Programme 2-259-6-0

Microprogramme de 2e cycle (administration sociale)

Objectifs

Le microprogramme permet aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ

2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de l'inscription initiale.

3. Statut étudiant

Le candidat peut s'inscrire à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6002	3	AH	S	Planification et concertation
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6008	3	AH		Gestion des ressources humaines
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle

Programme 2-259-1-1

D.É.S.S. (administration sociale)

Objectifs

Favoriser l'acquisition et l'approfondissement de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux, communautaires, pénaux, correctionnels, de réadaptation, d'hébergement et de santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration sociale), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
– posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ

2. Scolarité

La scolarité du programme est de deux trimestres, équivalent temps plein. Le candidat doit cependant avoir complété les 30 crédits requis pour l'obtention du diplôme dans un délai ne dépassant pas quatre années à compter de son inscription initiale.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option ou au choix. Un minimum de 24 des 30 crédits doivent être des crédits attribués à des cours de 2e cycle.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6002	3	AH	S	Planification et concertation
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6008	3	AH		Gestion des ressources humaines
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle

Bloc 70B

Option - maximum 15 crédits.

ASA	2000G	3	AHE	S	Gérer la qualité et la performance
ASA	2050G	3	AHE	JS	Le changement : une opportunité
ASA	6132	3	AH		Marketing social
POL	3320	3	AH	J	Politique et administration
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
POL	6509	3	AH		Méthodes d'évaluation des politiques
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	2107	3	A	S	Sociologie politique
SOL	2403	3	A	J	Sociologie des organisations
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
STS	6010	3	A		Statistiques sociales et politiques publiques
SVS	6424	3	AH		Communautés et intervention
SVS	6465	3	AHE		Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS	6475	3	AHE		Analyse organisationnelle

Bloc 70C

Choix - maximum 15 crédits.

Tout cours pertinent en accord avec le comité du programme.

Bloc 70D Stage

Option - maximum 6 crédits.

Le cours suivant ou tout cours approuvé par le coordonnateur de programme.

APC	6014	6	AHE	Stage supervisé en gestion

Minimum de 24 crédits d'études supérieures

L'étudiant doit prendre un minimum de 24 crédits de niveau des études supérieures.

Maximum de crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle pour l'ensemble des blocs du segment.

Programme 2-960-1-5

M. Sc. maîtrise individualisée (administration sociale)

Objectifs

Maîtrise individualisée (M. Sc.)

Le programme de maîtrise individualisée M.Sc. est destiné à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Trois types d'objectifs spécifiques sont poursuivis :

– répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle
– répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises
– permettre d'élaborer un cheminement académique menant à l'obtention d'une maîtrise dans certaines disciplines.

Maîtrise individualisée en administration sociale

La maîtrise individualisée en administration sociale vise à développer des compétences pour gérer des équipes multidisciplinaires de professionnels travaillant dans des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, communautaires et correctionnels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

De façon générale, pour être admissible, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le comité académique du programme individualisé.
– L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Conditions propres à la M.Sc. individualisée (administration sociale)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (administration sociale), le candidat doit :

– être titulaire du D.É.S.S. en administration sociale avec une moyenne de 3,0 ou plus
– démontrer une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années
– présenter un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique.

2.1 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (administration sociale)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité sans mémoire. et comporte cinq cheminements universitaires : option Cheminement libre (segment 70), option Administration sociale, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.É.S.S. en administration sociale (segment 71), option Conseil génétique (segment 72), option Santé et sécurité du travail, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.É.S.S. en santé et sécurité du travail (segment 74). L'option Environnement et développement durable comprend 5 concentrations : concentration Biogéochimie environnementale (segment 73C1), concentration Gestion de l'eau (segment 73C2), concentration Gestion de la biodiversité (segment 73C3), concentration Enjeux sociaux et gouvernance (segment 73C4).

Segment 71 - Propre à l'option Administration sociale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6002	3	AH	S	Planification et concertation
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6008	3	AH		Gestion des ressources humaines
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle

Bloc 71B

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Cours choisis parmi les suivants ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent. Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis.

ASA	2000G	3	AHE	S	Gérer la qualité et la performance
ASA	2050G	3	AHE	JS	Le changement : une opportunité
ASA	6132	3	AH		Marketing social
POL	3320	3	AH	J	Politique et administration
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
POL	6509	3	AH		Méthodes d'évaluation des politiques
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	2107	3	A	S	Sociologie politique
SOL	2403	3	A	J	Sociologie des organisations
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
STS	6010	3	A		Statistiques sociales et politiques publiques
SVS	6424	3	AH		Communautés et intervention
SVS	6465	3	AHE		Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS	6475	3	AHE		Analyse organisationnelle

Maximum crédits 1er cycle

Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis pour le Bloc 71B.

Bloc 71C Stages

Option - maximum 6 crédits.

APC	6014	6	AHE	Stage supervisé en gestion

Bloc 71D

Obligatoire - 15 crédits.

APC	6020	15	AHE	Travail dirigé

Arts, création et technologies

D.É.S.S. 2-960-1-2

Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de musique

Responsable du programme : Geneviève Beaudet, 514-343-6111 poste 34995

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. (arts, création et technologies) est d'offrir une formation pluridisciplinaire approfondie, avec une certaine souplesse sur les compétences requises et acquises, pour que l'étudiant acquière une vision large du domaine. De façon plus spécifique, ce programme vise deux principaux objectifs : d'une part, faire comprendre et amener à maîtriser les technologies aux étudiants avec une formation artistique ou en sciences humaines, d'autre part, faire explorer la création artistique par les étudiants possédant une formation initiale plus technologique. Ce programme vise également à servir de point de contact entre les différents domaines disciplinaires qui interagissent afin de former les arts technologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (arts, création et technologies), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre; par exemple dans l'un des domaines suivants : communication, design, études cinématographiques, informatique, ingénierie, lettres, musique ou toute autre formation jugée pertinente
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- soumettre une lettre de motivation personnelle (max. 500 mots) précisant l'intérêt pour le programme ainsi que les grandes lignes d'un projet pédagogique en arts technologiques envisagé (projet de recherche, de création ou de stage)
- soumettre un curriculum vitæ.

1.2 Connaissances préalables requises

À l'admission, selon le dossier de l'étudiant et en lien avec le projet pédagogique, le comité des études du programme pourra imposer des crédits de cours complémentaires.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ

2. Scolarité

La scolarité du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalents à plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits, dont un tronc commun (segment 01) et les 3 modalités suivantes : Modalité Projet de création (segments 01 et 71); Modalité Stage (segments 01 et 72); Modalité Travail dirigé (segments 01 et 73). Les crédits sont répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option, dont un minimum de 9 crédits attribués à un projet de création ou à un stage, ou 6 crédits attribués à un travail dirigé. Dans les blocs à option 01C et 01D, l'étudiant doit choisir des cours dans au moins deux champs disciplinaires. Dans le cadre de son D.É.S.S., l'étudiant peut suivre jusqu'à 6 crédits de cours du premier cycle. Pour les étudiants qui choisiront le cours IFT6145 de 4 crédits, le programme comptera 31 crédits.

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 9 à 21 crédits à option selon la modalité choisie par l'étudiant.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

ART	6001	3	A	JS	Recherche et création : approches

Bloc 01B Ateliers

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ART	6006	1	A	JS	Captation du son
ART	6007	1	A	JS	Montage et mixage sonores
ART	6008	1	A	JS	Traitement interactif : image et son
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6011	1	A	JS	Traitement de l'image
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6013	1	A	JS	Modélisation et animation 3D
ART	6014	1	A	JS	Multi projection
ART	6015	1	A	JS	Capteurs, interaction 3D et mobilité
ART	6016	1	A	JS	Immersion et réalité augmentée
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
ART	6018	1	A	JS	Animation et interaction dans un environnement 3D
ART	6019	1	A	JS	Programmation d'application mobile
ART	6020	1	A	JS	Atelier thématique

Bloc 01C Cours fondamentaux

Option - minimum 6 crédits, maximum 16 crédits.

ART	6300	3	A	JS	Recherches création en art numérique
CIN	6015	3	E	JS	Cinéma et philosophie
CIN	6050	3	A	S	Scénarisation, technologies et création
CIN	6053	3	H	J	Recherche et création en cinéma
CIN	6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
CIN	6056	3	H	J	Cinéma et culture numérique
COM	6420	3	A	J	Médias et technologies nouvelles
COM	6450	3	A	J	Interaction des jeunes avec les médias
COM	6501	3	H	J	Théories de la communication médiatique
COM	6535	3	A	J	Interaction humain-ordinateur
COM	6538	3	H	J	Communication, design et esthétique
DEJ	6003	3	H		Jeux, expériences et interactions
DEJ	6007	3	A		Prototypage en jeux vidéo
FRA	6443	3	A		Sociocritique
FRA	6486	3	E	J	Esthétique
FRA	6501	3	A		Création littéraire
IFT	6145	4	AH	J	Vision tridimensionnelle
JEU	6002	3	AHE		Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
MUS	6321	3	AHE		Psychoacoustique musicale
MUS	6322	3	AHE		Organologie et acoustique instrumentale
MUS	6323	3	AHE		Musique de création et technologies
MUS	6324X	3	A	J	Algorithmie et effets audionumériques 1
MUS	6325X	3	H	J	Algorithmie et effets audionumériques 2
MUS	6327X	3	H		Création musicale en langage Python 2
PLU	6034	3	H		Littérature, cinéma et médias
PLU	6042	3	A		Problématiques de l'intermédialité
PLU	6060	3	AH		Champ des études intermédiales

Bloc 01D Compléments de formation

Option - maximum 6 crédits.

CIN	2002	3	H	J	Pratique vidéographique
CIN	2003	3	A	J	Pratique scénaristique
COM	2571	3	A	J	Interfaces et scénarisation
COM	3060	3	H	J	Cyberculture
COM	3562	3	A	J	Applications multimédias
FRA	3500	3	H	J	Littérature, culture, médias
FRA	3715	3	H	J	Écriture et nouveaux médias
FRA	3825	3	A	S	Pratiques de l'édition numérique
IFT	1015	3	AHE	J	Programmation 1
IFT	1135	3	AHE	JS	Introduction aux applications mobiles
IFT	1810	3	AHE	JS	Introduction à la programmation
IFT	2905	3	H	J	Interfaces personne-machine
MUS	1300	3	AH	J	Introduction à l'acoustique musicale
MUS	1321	3	HE	J	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS	1323	3	A	J	Création musicale en langage Python1
MUS	2314	3	A	J	Musique visuelle 1
MUS	2315	3	H	J	Musique visuelle 2
MUS	2327	3	A	J	Création sonore jeux vidéo 1
MUS	3328	3	H	J	Capteurs, interface, lutherie

Segment 71 Propre à la modalité Projet de création

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 crédits attribués à un projet de création.

Bloc 71A Projet de création

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ART	6003	6	A	JS	Projet de création
ART	6100	3	A	JS	Pratiques d'art numérique dans l'espace physique
ART	6200	3	A	JS	Pratiques d'art numérique sur écran

Segment 72 Propre à la modalité Stage

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 crédits attribués à un stage.

Bloc 72A Stage

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ART	6004	6	A	JS	Stage
ART	6100	3	A	JS	Pratiques d'art numérique dans l'espace physique
ART	6200	3	A	JS	Pratiques d'art numérique sur écran

Segment 73 Propre à la modalité Travail dirigé

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un travail dirigé, et 21 crédits à option.

Bloc 73A Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

ART	6005	6	A	JS	Travail dirigé

Compétences professionnelles

Microprogramme de 2e cycle 2-401-6-0

Responsable du programme : Joanne Côté, 514-343-5875

Information sur le programme : Geneviève Beaudet, 514-343-6111 poste 34995

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants, au-delà de leur formation disciplinaire, de se doter d'outils et de connaissances qui leur permettront de mieux répondre à certaines exigences professionnelles requises, et ce tant au sein d'organismes publics et parapublics, que d'organisations du secteur privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (compétences professionnelles), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent;

ou

– être inscrit dans un programme de 1er cycle et avoir complété au moins 60 crédits, ou les deux tiers des crédits pour les programmes de plus de 90 crédits, et avoir obtenu une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– curriculum vitæ

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.

CPR	6001	3	A	Communiquer en milieu de travail
CPR	6002	3	A	Ressources humaines-normes et pratiques
CPR	6003	3	E	Enjeux et pratiques du changement
CPR	6004	3	H	Comprendre les conflits
CPR	6005	3	E	Organiser et diriger un projet
CPR	6006	3	H	Intégrer une éthique professionnelle

Environnement et développement durable

D.É.S.S. 2-023-1-1

Options :

Biogéochimie environnementale
Gestion de l'eau
Gestion de la biodiversité
Enjeux sociaux et gouvernance
Perspectives d'aménagement

M.Sc. Individualisée 2-960-1-5

Option :

Environnement et développement durable

Faculté des arts et des sciences, Programme facultaire

Responsable du programme : Frédéric Bouchard, 514-343-6848

Information sur le programme : Geneviève Beaudet, 514-343-6111 poste 34995

Programme 2-023-1-1

D.É.S.S. (environnement et développement durable)

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une de cinq options suivantes : 1- biogéochimie environnementale, 2- gestion de l'eau, 3- gestion de la biodiversité, 4- enjeux sociaux et gouvernance, 5- perspectives d'aménagement. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable, capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

– analyser un problème, élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptées à leur contexte d'application
– communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
– porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement et développement durable), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Soumettre un curriculum vitæ
– Soumettre une lettre de motivation qui mentionne l'option choisie

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits, dont un tronc commun (segment 01) et les 5 options suivantes : option Biogéochimie environnementale (segments 01 et 70), option Gestion de l'eau (segments 01 et 71), option Gestion de la biodiversité (segments 01 et 72), option Enjeux sociaux et gouvernance (segments 01 et 73), option Perspectives d'aménagement (segments 01 et 74).

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Obligatoire

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV6002 et GEO6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 01C Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 01D Travail dirigé

Option - 6 crédits

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Segment 70 - Propre à l'option Biogéochimie environnementale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 9 à 18 crédits à option. Le total des crédits incluant le tronc commun est réparti de la façon suivante ; 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Option - 3 crédits.

EDD	6030	3	A	JS	Biogéochimie
GEO	6142	3	AH		Biogéochimie environnementale

Bloc 70B Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
CHM	6810	3	A		Chimie environnementale avancée
GEO	6130	3	AHE		Environnement atmosphérique
GIN	6112	3	AHE		Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN	6216A	3	AHE		Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits

BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
GEO	6041	3	AHE		Terrain avancé en environnement
GEO	6141	3	H		Environnement physique des rivières
GEO	6152	3	AHE		Laboratoire de pédologie
MSN	6028	3	H	JS	Changements climatiques : impact santé

Bloc 70D Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	3721	3	H	J	Écologie microbienne
BIO	3831	3	A	J	Océanographie
BIO	3839	3	A	J	Limnologie
BIO	3893	3	H	JS	Écotoxicologie
CHM	3103	3	H	J	Chimie analytique environnementale
CHM	3601	3	A	J	Chimie de l'environnement
CHM	3602	3	H	J	Chimie, pollution et toxicologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	3152	3	H	J	Changements climatiques
GEO	3162	3	H	J	Bassins versants
GIN	2601	3	H	J	Hydrogéol. appliquée (GLQ2601)

Segment 71 - Propre à l'option Gestion de l'eau

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option. Le total des crédits incluant le tronc commun est réparti de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 71B Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
BIO	6960	3	A	J	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité : rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides
CHM	6810	3	A		Chimie environnementale avancée
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6141	3	H		Environnement physique des rivières
GEO	6142	3	AH		Biogéochimie environnementale
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 71C Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
APA	6013	3	H	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
EDD	6070	3	AHE	JS	Éléments d'aménagement
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
GIN	4230	3	AHE		Traitement de l'eau et des rejets (CIV4230)
GIN	4360	3	AHE		Gestion des ressources en eau (CIV4360)
GIN	6112	3	AHE		Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
MSN	6028	3	H	JS	Changements climatiques : impact santé
MSO	6500	3	H		Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international

Bloc 71D Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	2476	3	A	J	Ichtyologie
BIO	3831	3	A	J	Océanographie
BIO	3839	3	A	J	Limnologie
BIO	3843	3	A	JS	Stage de limnologie
BIO	3893	3	H	JS	Écotoxicologie
CHM	3601	3	A	J	Chimie de l'environnement
CHM	3602	3	H	J	Chimie, pollution et toxicologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	2512	3	AE	JS	SIG2 - Analyse spatiale
GEO	3162	3	H	J	Bassins versants
POL	2170	3	AHE	J	Politiques environnementales comparées
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
SOL	2200	3	AH	JS	Sociologie de l'environnement

Segment 72 - Propre à l'option Gestion de la biodiversité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option. Le total des crédits incluant le tronc commun est réparti de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité

Bloc 72B Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
APA	6013	3	H	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO	6012	3	AE	J	Sciences de la biodiversité
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique
BIO	6720	3	H	J	Écologie du paysage
BIO	6875	3	H	J	Principes de lutte biologique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité : rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides
GEO	6144	3	AH		Perspective millénaire sur la végétation
GEO	6341	3	A		Étude des systèmes complexes
GEO	6815	3	AH		Cultures, sociétés et biodiversité
MSL	6515	3	H	J	Collections de sciences naturelles
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 72C Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
PHI	6321	3	AH	J	Philosophie de la biologie
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 72D Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	2150	3	A	J	Protistologie
BIO	2306	3	A	J	Floristique du Québec
BIO	2350	3	A	J	Diversité fongique
BIO	2386	3	H	J	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO	2431	3	H	J	Zoologie des invertébrés
BIO	2440	3	A	J	Entomologie
BIO	2476	3	A	J	Ichtyologie
BIO	2478	3	A	J	Herpétologie
BIO	2480	3	A	J	Ornithologie
BIO	2490	3	A	J	Mammalogie
GEO	2122	3	H	JS	Climatologie
GEO	2132	3	A	J	Géomorphologie

GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	2512	3	AE	JS	SIG2 - Analyse spatiale
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques

Segment 73 - Propre à l'option Enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option. Le total des crédits incluant le tronc commun est réparti de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73B Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6501	3	H		Migration
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale
GEO	6288	3	H		Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable
GIN	6214P	3	AHE		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
POL	6512	3	AHE	J	Villes et politiques publiques
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
POL	6609	3	AH		L'action collective
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6767	3	A	J	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6431	3	A	S	Mise en valeur des ensembles urbains
ANT	6030	3	H	J	Séminaire: changement social et culturel
ANT	6118	3	H	J	Anthropologie de l'espace
DRT	6830B	3	AHE		Droit international public avancé
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6070	3	AHE	JS	Éléments d'aménagement
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
MSO	6500	3	H		Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
URB	6742	3	H	S	Dynamique des habitats urbains
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international

Bloc 73D Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

ANT	2030	3	H	J	Ethnologie et environnement
COM	3155	3	H	J	Pouvoir et communication
DMO	3100	3	A	J	Démographie du Tiers-Monde
GEO	3252	3	H	J	Genre et développement international
POL	2170	3	AHE	J	Politiques environnementales comparées
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
PSY	2075	3	AE	J	Psychologie de l'environnement
SOL	2200	3	AH	JS	Sociologie de l'environnement

Segment 74 - Propre à l'option Perspectives d'aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option. Le total des crédits incluant le tronc commun est réparti de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6070	3	AHE	JS	Éléments d'aménagement

Bloc 74B Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
APA	6007	3	H	J	Espaces naturels : aménagement et gestion
APA	6013	3	H	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6742	3	H	S	Dynamique des habitats urbains
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain
URB	6768	3			L'eau dans la ville
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 74C Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6414	3	A	J	Séminaire en design urbain 1
AME	6431	3	A	S	Mise en valeur des ensembles urbains
AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
ANT	6118	3	H	J	Anthropologie de l'espace
GEO	6815	3	AH		Cultures, sociétés et biodiversité
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
POL	6609	3	AH		L'action collective
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

URB	6767	3	A	J	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international

Bloc 74D Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

APA	1130	3	A	J	Écologie et développement durable
APA	2130	3	A	J	Écologie végétale : théorie et pratique
DIN	2332	3	H	J	Introduction écoconception
DIN	3211	3	A	J	Design et cultures matérielles
DIN	3532	3	A	J	Produits et services durables
URB	2323	3	A	S	Collectivités viables
URB	2344	3	A	J	Gestion de l'environnement

Programme 2-960-1-5

M. Sc. individualisée (environnement et développement durable)

Objectifs

Maîtrise individualisée en environnement et développement durable

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une des options suivantes : biogéochimie environnementale, gestion de l'eau, gestion de la biodiversité, enjeux sociaux et gouvernance. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

– analyser un problème, élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptées à leur contexte d'application
– communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
– porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

De façon générale, pour être admissible, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le comité académique du programme individualisé.
– L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (environnement et développement durable)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (environnement et développement durable), le candidat doit :

– être titulaire du D.É.S.S. en environnement et développement durable

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ

2. Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (environnement et développement durable)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité sans mémoire. et comporte cinq cheminements universitaires : option Cheminement libre (segment 70), option Administration sociale, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.É.S.S. en administration sociale (segment 71), option Conseil génétique (segment 72), option Santé et sécurité du travail, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.É.S.S. en santé et sécurité du travail (segment 74). L'option Environnement et développement durable comprend 5 concentrations : concentration Biogéochimie environnementale (segment 73C1), concentration Gestion de l'eau (segment 73C2), concentration Gestion de la biodiversité (segment 73C3), concentration Enjeux sociaux et gouvernance (segment 73C4).

Segment 73C1 Environnement et développement durable : Biogéochimie environnement.

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 21 crédits à option.

Bloc 73C1A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C1B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C1C Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement

GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C1D Fondements

Option - 3 crédits.

EDD	6030	3	A	JS	Biogéochimie
GEO	6142	3	AH		Biogéochimie environnementale

Bloc 73C1E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
CHM	6810	3	A		Chimie environnementale avancée
GEO	6130	3	AHE		Environnement atmosphérique
GIN	6112	3	AHE		Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN	6216A	3	AHE		Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 73C1F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
GEO	6041	3	AHE		Terrain avancé en environnement
GEO	6141	3	H		Environnement physique des rivières
GEO	6152	3	AHE		Laboratoire de pédologie
MSN	6028	3	H	JS	Changements climatiques : impact santé

Bloc 73C1G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	3721	3	H	J	Écologie microbienne
BIO	3831	3	A	J	Océanographie
BIO	3839	3	A	J	Limnologie
BIO	3893	3	H	JS	Écotoxicologie
CHM	3103	3	H	J	Chimie analytique environnementale
CHM	3601	3	A	J	Chimie de l'environnement
CHM	3602	3	H	J	Chimie, pollution et toxicologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	3152	3	H	J	Changements climatiques
GEO	3162	3	H	J	Bassins versants
GIN	2601	3	H	J	Hydrogéol. appliquée (GLQ2601)

Bloc 73C1H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C1I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Segment 73C2 Environnement et développement durable : Gestion de l'eau

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C2A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C2B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 73C2C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C2D Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C2E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
BIO	6960	3	A	J	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité : rôle, menaces, solutions

BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides
CHM	6810	3	A		Chimie environnementale avancée
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6141	3	H		Environnement physique des rivières
GEO	6142	3	AH		Biogéochimie environnementale
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 73C2F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
APA	6013	3	H	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
EDD	6070	3	AHE	JS	Éléments d'aménagement
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
GIN	4230	3	AHE		Traitement de l'eau et des rejets (CIV4230)
GIN	4360	3	AHE		Gestion des ressources en eau (CIV4360)
GIN	6112	3	AHE		Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
MSN	6028	3	H	JS	Changements climatiques : impact santé
MSO	6500	3	H		Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international

Bloc 73C2G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	2476	3	A	J	Ichtyologie
BIO	3831	3	A	J	Océanographie
BIO	3839	3	A	J	Limnologie
BIO	3843	3	A	JS	Stage de limnologie
BIO	3893	3	H	JS	Écotoxicologie
CHM	3601	3	A	J	Chimie de l'environnement
CHM	3602	3	H	J	Chimie, pollution et toxicologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	2512	3	AE	JS	SIG2 - Analyse spatiale
GEO	3162	3	H	J	Bassins versants
POL	2170	3	AHE	J	Politiques environnementales comparées
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
SOL	2200	3	AH	JS	Sociologie de l'environnement

Bloc 73C2H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C2I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Segment 73C3 Environnement et développement durable : Gestion de la biodiversité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C3A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C3B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité

Bloc 73C3C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C3D Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée

GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C3E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
APA	6013	3	H	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO	6012	3	AE	J	Sciences de la biodiversité
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique
BIO	6720	3	H	J	Écologie du paysage
BIO	6875	3	H	J	Principes de lutte biologique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité : rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides
GEO	6144	3	AH		Perspective millénaire sur la végétation
GEO	6341	3	A		Étude des systèmes complexes
GEO	6815	3	AH		Cultures, sociétés et biodiversité
MSL	6515	3	H	J	Collections de sciences naturelles
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 73C3F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
PHI	6321	3	AH	J	Philosophie de la biologie
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C3G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	2150	3	A	J	Protistologie
BIO	2306	3	A	J	Floristique du Québec
BIO	2350	3	A	J	Diversité fongique
BIO	2386	3	H	J	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO	2431	3	H	J	Zoologie des invertébrés
BIO	2440	3	A	J	Entomologie
BIO	2476	3	A	J	Ichtyologie
BIO	2478	3	A	J	Herpétologie
BIO	2480	3	A	J	Ornithologie
BIO	2490	3	A	J	Mammalogie
GEO	2122	3	H	JS	Climatologie
GEO	2132	3	A	J	Géomorphologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	2512	3	AE	JS	SIG2 - Analyse spatiale
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques

Bloc 73C3H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C3I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Segment 73C4 Environnement et développement durable : Enjeux sociaux / gouvernance

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C4A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C4B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73C4C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C4D Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication

COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C4E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6920	3	H		Gestion projets internationaux
ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6501	3	H		Migration
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale
GEO	6288	3	H		Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable
GIN	6214P	3	AHE		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
POL	6512	3	AHE	J	Villes et politiques publiques
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
POL	6609	3	AH		L'action collective
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6767	3	A	J	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB	6772	3	H	J	Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C4F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6431	3	A	S	Mise en valeur des ensembles urbains
ANT	6030	3	H	J	Séminaire: changement social et culturel
ANT	6118	3	H	J	Anthropologie de l'espace
DRT	6830B	3	AHE		Droit international public avancé
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6070	3	AHE	JS	Éléments d'aménagement
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
MSO	6500	3	H		Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
URB	6742	3	H	S	Dynamique des habitats urbains
URB	6754	3	A	J	Formation de l'espace urbain
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international

Bloc 73C4G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

ANT	2030	3	H	J	Ethnologie et environnement
COM	3155	3	H	J	Pouvoir et communication
DMO	3100	3	A	J	Démographie du Tiers-Monde
GEO	3252	3	H	J	Genre et développement international
POL	2170	3	AHE	J	Politiques environnementales comparées
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
PSY	2075	3	AE	J	Psychologie de l'environnement
SOL	2200	3	AH	JS	Sociologie de l'environnement

Bloc 73C4H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C4I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Études internationales

Microprogramme de 2e cycle **2-072-6-0**

D.É.S.S. **2-072-1-1**

M. Sc. **2-072-1-0**

La gestion des programmes est assurée par un comité. Responsable du comité : Robert Schwartzwald, Département de littératures et de langues du monde; Coordonnatrice : Sophie Schneider

Pour information : 514-343-7877

Courriel : etudes-internationales@fas.umontreal.ca

Site web : www.fas.umontreal.ca/etudes-internationales

Programme 2-072-6-0

Microprogramme de 2e cycle (études internationales)

Objectifs

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.É.S.S., puis à la maîtrise. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais, et d'une autre langue moderne
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitæ et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitæ
- deux lettres de recommandation

1.3 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires :

- INT6001 : Notions d'histoire internationale
- INT6002 : Notions d'économie politique internationale
- INT6003 : Notions sur la diversité culturelle
- INT6004 : Notions en relations internationales
- INT6005 : Notions en droit international

2. Transfert

Pour un transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc. l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 3,2 à la fin de la scolarité du microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits du niveau des études supérieures. Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates dans les domaines couverts par les études internationales. Il doit avoir réussi 3 des cours suivants, ou leur équivalent, ou ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, au maximum 3 des cours suivants. Ces cours seront déterminés en fonction des cours offerts au Bloc 70A (voir la structure du programme). Un étudiant ne peut pas suivre un cours du Bloc 70A sans avoir réussi le cours préalable correspondant, ou sans avoir démontré qu'il a suivi un cours équivalent dans sa formation antérieure. INT6001 : Notions d'histoire internationale (préalable. à INT6010) INT6002 : Notions d'économie politique int. (préalable. à INT6020) INT6003 : Notions sur la diversité culturelle (préalable. à INT6030) INT6004 : Notions en relations internationales (préalable. à INT6040) INT6005 : Notions en droit international (préalable. à INT6050). L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70 A

Option - 6 crédits.

INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6831	3	AHE	J	Histoire et théories du droit international
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6113A	3	AHE		Aspects financiers de l'internationalisation (400113)
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
POL	6421	3	AH		Les pays émergents
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Programme 2-072-1-1

D.É.S.S. (études internationales)

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. (études internationales) est de développer chez l'étudiant une connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. L'étudiant peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais, et d'une autre langue moderne
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitæ et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires :

INT6001 : Notions d'histoire internationale
NT6002 : Notions d'économie politique internationale
INT6003 : Notions sur la diversité culturelle
INT6004 : Notions en relations internationales
INT6005 : Notions en droit international

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert

Les crédits accumulés au D.É.S.S. peuvent être reconnus pour un transfert à la M. Sc., en autant que les exigences du programme de D.É.S.S. soient satisfaites et que la moyenne de l'étudiant est d'au moins 3,2.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant doit choisir parmi l'une des quatre options suivantes : Institutions et droits (segments 01 et 73); Cultures, conflits et paix (segments 01 et 75); Coopération, développement et économie (segments 01 et 76); Études régionales (segments 01 et 77). L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études. Quelle que soit l'option choisie, les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL en plus des cours POL6525 et POL6526. Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Segment 01 - Tronc commun

Le segment 01 comporte un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 01A Formations intensives

Option - maximum 6 crédits.

INT	6240A	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6240B	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6300	3	AHE		Tournée des institutions de l'Union européenne
INT	6400	3	AHE		Séminaire, professeur invité

Bloc 01B Travail d'intégration

Option - maximum 6 crédits.

INT	6815	6	AHE		Travail dirigé

Segment 73 Propre à l'option Institutions et droits

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation

Bloc 73C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6831	3	AHE	J	Histoire et théories du droit international
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73D Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 73E Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)

INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 73F Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 73H Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 73I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire : étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73J Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 73K Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 73L Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73M Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 73N Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 73O Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73D À 73O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Segment 75 Propre à l'option Cultures, conflits et paix

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 75A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique

Bloc 75B Fondements

Option - 3 crédits.

INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 75C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits

Bloc 75D Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 75E Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)

HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 75F Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 75G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 75H Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 75I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 75J Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 75K Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 75L Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 75M Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3

ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 75N Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 75O Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 75D À 75O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Segment 76 Propre à l'option Coopération, développement et économie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 76A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6020	3	AH		Économie politique internationale

Bloc 76B Fondements

Option - 3 crédits.

INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation

Bloc 76C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6113A	3	AHE		Aspects financiers de l'internationalisation (400113)
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
POL	6421	3	AH		Les pays émergents
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement

Bloc 76D Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 76E Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)

Bloc 76F Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 76G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 76H Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 76I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 76J Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 76K Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 76L Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 76M Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 76N Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 76O Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 76D À 76O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Segment 77 Propre à l'option Études régionales

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 18 à 27 crédits à option.

Bloc 77A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 77B Fondements

Option - 3 crédits.

INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale

Bloc 77C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation

Bloc 77D Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 77E Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 77F Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice

CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 77G Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 77H Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 77I Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 77J Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 77K Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 77L Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 77M Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères

EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 77N Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 77O Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 77D À 77O: Les étudiants peuvent prendre de 9 à 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Programme 2-072-1-0

M. Sc. (études internationales)

Objectifs

Le programme de maîtrise en études internationales vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale plus poussée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux.La modalité avec mémoire initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir.La modalité avec stage vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.La modalité avec travail dirigé vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de développer sa capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française. Un test d'évaluation des compétences peut être exigé.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais et d'une autre langue moderne
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitæ et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Faute de posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles, l'étudiant doit, selon le cas, ajouter à son programme et réussir à titre de cours préparatoires :

INT6001 : Notions d'histoire internationale
INT6002 : Notions d'économie politique internationale
INT6003 : Notions sur la diversité culturelle
INT6004 : Notions en relations internationales
INT6005 : Notions en droit international

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du microprogramme ou du D.É.S.S. peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La Maîtrise comporte 45 crédits. L'étudiant doit choisir parmi les quatre options suivantes : Cultures, conflits et paix (segment 71), Institutions et droit (segment 72), Coopération, développement et économie (segment 73), Études régionales (segment 74. Chaque option offre les trois modalités suivantes : le cheminement avec mémoire (MM), le cheminement avec stage (ST), le cheminement avec travail dirigé (TD). Les blocs identifiés par MM sont réservés aux étudiants qui font la modalité avec Mémoire, ceux identifiés ST sont pour les étudiants qui font la modalité avec Stage et ceux identifiés TD sont pour les étudiants qui font la modalité avec travail dirigé. Les blocs qui n'ont aucune mention sont communs pour tous les étudiants, peu importe la modalité. Quelle que soit l'option choisie, les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL.

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates dans les domaines couverts par les études internationales. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, au maximum 2 des cours suivants :

INT6001 : Notions d'histoire internationale
INT6002 : Notions d'économie politique internationale
INT6003 : Notions sur la diversité culturelle
INT6004 : Notions en relations internationales
INT6005 : Notions en droit international

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

Segment 71 Propre à l'option Cultures, conflits et paix

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 14 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits

INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 71C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits

Bloc 71D Formations intensives

Option - maximum 6 crédits.

INT	6240A	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6240B	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6300	3	AHE		Tournée des institutions de l'Union européenne
INT	6400	3	AHE		Séminaire, professeur invité

Bloc 71E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 71E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 71E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 71F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)

HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 71F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 71F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3: Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 71G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 71G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 71G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 71H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 71H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2: Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 71H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 71I1-MM Environnement et développement durable

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 71I2-ST Environnement et développement durable

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 71I3-TD Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 71J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 71J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 71J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 71K1-MM Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 71K2-ST Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 71K3-TD Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 71L1-MM Études régionales - Amériques

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 71L2-ST Études régionales - Amériques

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 71L3-TD Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 71M1-MM Études régionales - Asie

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 71M2-ST Études régionales - Asie

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2: Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 71M3-TD Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 71N1-MM Études régionales - Europe

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 71N2-ST Études régionales - Europe

Option - maximum 15 crédits
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 71N3-TD Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3: Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 71O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 71O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales

POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 71O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 71P1-MM Questions de développement

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 71E1 À 71P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 71P2-ST Questions de développement

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 71E2 À 71P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 71P3-TD Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 71E3 À 71P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 71Q-ST Langues

Option - maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL	1905	3	AH	JS	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL	1906	3	AH	JS	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL	1912	3	H	J	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL	1913	3	A	J	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL	1914	3	E	J	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL	2010	3	A	J	Grammaire avancée 2
CHN	1909	3	A	J	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN	1910	3	A	J	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN	1911	3	H	J	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN	1912	3	H	J	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN	1913	3	A	J	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL	1903	3	H	S	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL	1904	3	H	S	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP	1903	3	AHE	JS	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP	1904	3	AHE	JS	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP	1905	3	AHE	JS	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP	1906	3	AH	J	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP	1907	3	H	J	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP	2510	3	AH	J	Pratique orale de l'espagnol
ESP	3610	3	H	J	Préparation au DELE (niveau supérieur)

ITL	1903	3	AH	JS	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL	1904	3	AH	JS	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL	2030	3	H	JS	Stylistique et composition italiennes
ITL	2040	3	E	JS	Italien parlé
ITL	2070	3	H	JS	Grammaire avancée 2
ITL	3002	3	AH	JS	Version
JPN	1907	3	H	J	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN	1908	3	H	J	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN	1909	3	A	J	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN	1910	3	A	J	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN	1911	3	H	J	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1912	3	H	J	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1913	3	A	J	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	1914	3	A	J	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	3050	3	A	J	Japonais avancé : langue parlée 1
JPN	3060	3	H	J	Japonais avancé : langue parlée 2
JPN	3070	3	A	J	Japonais avancé : langue écrite 1
JPN	3080	3	H	J	Japonais avancé : langue écrite 2
PTG	1903	3	AH	J	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG	1904	3	H	J	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG	1954	3	H	JS	Portugais idiomatique et composition
PTG	1955	3	A	JS	Portugais : communication orale et écrite
PTG	2050	3	AH	JS	Portugais : langue étrangère

Bloc 71R

Choix - maximum 3 crédits

Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 71S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT	6110	2	AHE	Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE	Projet de recherche
INT	6750	21	AHE	Mémoire

Bloc 71S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6250	2	AHE	Atelier méthodologique
INT	6800	15	AH	Stage

Bloc 71S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT	6110A	2	AHE	Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE	Projet de recherche
INT	6805	12	AHE	Travail dirigé

Segment 72 Propre à l'option Institutions et droit

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 14 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6050	3	H	Aspects juridiques internationaux

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits

INT	6010	3	H	Histoire de la mondialisation
INT	6040	3	A	Gouvernance et mondialisation

Bloc 72C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6831	3	AHE	J	Histoire et théories du droit international
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 72D Formations intensives

Option - maximum 6 crédits.

INT	6240A	3	AHE	Écoles d'été du Cérium
INT	6240B	3	AHE	Écoles d'été du Cérium
INT	6300	3	AHE	Tournée des institutions de l'Union européenne
INT	6400	3	AHE	Séminaire, professeur invité

Bloc 72E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 72E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2: Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 72E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 72F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 72F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 72F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 72G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 72G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 72G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 72H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 72H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 72H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 72I1-MM Environnement et développement durable

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 72I2-ST Environnement et développement durable

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 72I3-TD Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 72J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 72J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 72J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 72K1-MM Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 72K2-ST Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 72K3-TD Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 72L1-MM Études régionales - Amériques

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 72L2-ST Études régionales - Amériques

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 72L3-TD Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 72M1-MM Études régionales - Asie

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 72M2-ST Études régionales - Asie

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 72M3-TD Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 72N1-MM Études régionales - Europe

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 72N2-ST Études régionales - Europe

Option - maximum 15 crédits
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 72N3-TD Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 72O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 72O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 72O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 72P1-MM Questions de développement

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 72E1 À 72P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 72P2-ST Questions de développement

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 72E2 À 72P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 72P3-TD Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 72E3 À 72P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique

GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 72Q-ST Langues

Option - maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL	1905	3	AH	JS	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL	1906	3	AH	JS	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL	1912	3	H	J	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL	1913	3	A	J	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL	1914	3	E	J	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL	2010	3	A	J	Grammaire avancée 2
CHN	1909	3	A	J	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN	1910	3	A	J	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN	1911	3	H	J	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN	1912	3	H	J	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN	1913	3	A	J	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL	1903	3	H	S	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL	1904	3	H	S	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP	1903	3	AHE	JS	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP	1904	3	AHE	JS	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP	1905	3	AHE	JS	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP	1906	3	AH	J	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP	1907	3	H	J	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP	2510	3	AH	J	Pratique orale de l'espagnol
ESP	3610	3	H	J	Préparation au DELE (niveau supérieur)
ITL	1903	3	AH	JS	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL	1904	3	AH	JS	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL	2030	3	H	JS	Stylistique et composition italiennes
ITL	2040	3	E	JS	Italien parlé
ITL	2070	3	H	JS	Grammaire avancée 2
ITL	3002	3	AH	JS	Version
JPN	1907	3	H	J	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN	1908	3	H	J	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN	1909	3	A	J	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN	1910	3	A	J	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN	1911	3	H	J	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1912	3	H	J	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1913	3	A	J	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	1914	3	A	J	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	3050	3	A	J	Japonais avancé : langue parlée 1
JPN	3060	3	H	J	Japonais avancé : langue parlée 2
JPN	3070	3	A	J	Japonais avancé : langue écrite 1
JPN	3080	3	H	J	Japonais avancé : langue écrite 2
PTG	1903	3	AH	J	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG	1904	3	H	J	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG	1954	3	H	JS	Portugais idiomatique et composition
PTG	1955	3	A	JS	Portugais : communication orale et écrite
PTG	2050	3	AH	JS	Portugais : langue étrangère

Bloc 72R

Choix - maximum 3 crédits
Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 72S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT	6110	2	AHE	Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE	Projet de recherche
INT	6750	21	AHE	Mémoire

Bloc 72S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6250	2	AHE	Atelier méthodologique
INT	6800	15	AH	Stage

Bloc 72S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT	6110A	2	AHE	Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE	Projet de recherche
INT	6805	12	AHE	Travail dirigé

Segment 73 Propre à l'option Coopération, développement et économie

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Stage, sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé, sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 14 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6020	3	AH	Économie politique internationale

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits

INT	6030	3	A	Culture, diversité et globalisation
INT	6040	3	A	Gouvernance et mondialisation

Bloc 73C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6113A	3	AHE		Aspects financiers de l'internationalisation (400113)
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale

POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
POL	6421	3	AH		Les pays émergents
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement

Bloc 73D Formations intensives

Option - maximum 6 crédits.

INT	6240A	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6240B	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6300	3	AHE		Tournée des institutions de l'Union européenne
INT	6400	3	AHE		Séminaire, professeur invité

Bloc 73E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 73F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)

Bloc 73F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)

Bloc 73F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)

Bloc 73G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme

CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 73H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 73H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 73H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 73I1-MM Environnement et développement durable

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 73I2-ST Environnement et développement durable

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 73I3-TD Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 73J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 73K1-MM Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits

POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 73K2-ST Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 73K3-TD Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 73L1-MM Études régionales - Amériques

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques

HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 73L2-ST Études régionales - Amériques

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 73L3-TD Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 73M1-MM Études régionales - Asie

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE	Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH	Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73M2-ST Études régionales - Asie

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE	Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH	Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73M3-TD Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE	Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH	Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH	L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E	Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 73N1-MM Études régionales - Europe

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A	Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH	Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH	Civilisation des pays germanophones 3

ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 73N2-ST Études régionales - Europe

Option - maximum 15 crédits

POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 73N3-TD Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 73O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 73O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 73O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales

INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 73P1-MM Questions de développement

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 73E1 À 73P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 73P2-ST Questions de développement

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 73E2 À 73P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 73P3-TD Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 73E3 À 73P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 73Q-ST Langues

Option - maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL	1905	3	AH	JS	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL	1906	3	AH	JS	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL	1912	3	H	J	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL	1913	3	A	J	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL	1914	3	E	J	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL	2010	3	A	J	Grammaire avancée 2
CHN	1909	3	A	J	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN	1910	3	A	J	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN	1911	3	H	J	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN	1912	3	H	J	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN	1913	3	A	J	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL	1903	3	H	S	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL	1904	3	H	S	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP	1903	3	AHE	JS	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP	1904	3	AHE	JS	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP	1905	3	AHE	JS	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP	1906	3	AH	J	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP	1907	3	H	J	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP	2510	3	AH	J	Pratique orale de l'espagnol
ESP	3610	3	H	J	Préparation au DELE (niveau supérieur)
ITL	1903	3	AH	JS	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL	1904	3	AH	JS	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL	2030	3	H	JS	Stylistique et composition italiennes
ITL	2040	3	E	JS	Italien parlé
ITL	2070	3	H	JS	Grammaire avancée 2
ITL	3002	3	AH	JS	Version
JPN	1907	3	H	J	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN	1908	3	H	J	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN	1909	3	A	J	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN	1910	3	A	J	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN	1911	3	H	J	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1912	3	H	J	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1913	3	A	J	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	1914	3	A	J	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	3050	3	A	J	Japonais avancé : langue parlée 1
JPN	3060	3	H	J	Japonais avancé : langue parlée 2
JPN	3070	3	A	J	Japonais avancé : langue écrite 1
JPN	3080	3	H	J	Japonais avancé : langue écrite 2
PTG	1903	3	AH	J	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG	1904	3	H	J	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG	1954	3	H	JS	Portugais idiomatique et composition
PTG	1955	3	A	JS	Portugais : communication orale et écrite
PTG	2050	3	AH	JS	Portugais : langue étrangère

Bloc 73R

Choix - maximum 3 crédits
Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 73S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT	6110	2	AHE		Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE		Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE		Projet de recherche
INT	6750	21	AHE		Mémoire

Bloc 73S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT	6200	1	AHE		Séminaires du Cérium
INT	6250	2	AHE		Atelier méthodologique
INT	6800	15	AH		Stage

Bloc 73S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT	6110A	2	AHE		Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE		Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE		Projet de recherche
INT	6805	12	AHE		Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option Études régionales

Les crédits du segment, avec la modalité Mémoire, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Stage, sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits du segment, avec la modalité Travail dirigé, sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 14 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT	6030	3	A		Culture, diversité et globalisation

Bloc 74B Fondements

Option - 3 crédits

INT	6010	3	H		Histoire de la mondialisation
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale

Bloc 74C Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG	6670	3	AHE		Constructions of Cultural Space
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
INT	6050	3	H		Aspects juridiques internationaux
INT	6080	3	AHE		Conflits et mémoire historique
LCO	6210	3	AH		Culture et mondialisation
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
POL	6418	3	AHE		Relations transnationales et mondialisation

Bloc 74D Formations intensives

Option - maximum 6 crédits.

INT	6240A	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6240B	3	AHE		Écoles d'été du Cérium
INT	6300	3	AHE		Tournée des institutions de l'Union européenne
INT	6400	3	AHE		Séminaire, professeur invité

Bloc 74E1-MM Aspects de la mondialisation

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 74E2-ST Aspects de la mondialisation

Option - maximum 15 crédits.

POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 74E3-TD Aspects de la mondialisation

Option - maximum 18 crédits.

POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6660	3	AHE		Literatures and Globalization
ANT	6117	3	A	J	Globalisation, culture et identités
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
GEO	6294	3	AH		Amérique latine et mondialisation
HEC	6213	3	AHE		Contexte en enjeux internationaux de l'entreprise (400213)
HEC	6513	3	AHE		Implantation à l'étranger (400513)
SOL	6520	3	AH		Travail, syndicalisme et mondialisation

Bloc 74F1-MM Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 9 crédits.

POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 74F2-ST Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 74F3-TD Aspects internationaux de l'économie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
HEC	6174B	3	AHE		Séminaire de macroéconomie internationale (680109)
HEC	6300	3	AHE		Marchés internationaux des capitaux (608900)
HEC	6313	3	AHE		Droit et transactions internationales de l'entreprise (400313)
HEC	6413	3	AHE		Gérer les importations et exportations (400413)
HEC	6613	3	AHE		Marketing en contexte international (400613)
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale

Bloc 74G1-MM Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 74G2-ST Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 74G3-TD Conflits et consolidation de la paix

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6120	3	A	J	Violences contemporaines
CRI	6232	3	AHE	J	La justice réparatrice
CRI	6233	3	AHE		Terrorisme et antiterrorisme
CRI	6722	3	A		Renseignement et enjeux sociopolitiques
DRT	6853	3	AHE	J	Droit pénal international
POL	6404	3	AH		États postsoviétiques
POL	6412	3	AHE		Théories et processus de démocratisation
POL	6614	3	AHE		La consolidation de la paix
POL	6616	3	AHE		Politique étrangère de la Chine
POL	6617	3	AHE		Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux

Bloc 74H1-MM Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 74H2-ST Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels

FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 74H3-TD Cultures majoritaires / cultures minoritaires

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6160	3	H	J	Cultures, justice et droits
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6852	3	AHE	J	Droit international des minorités
ESP	6180	3	A	J	Parcours interculturels
FRA	6263	3	A		Enjeux de l'identitaire
GEO	6296	3	AHE		Territoires, genre et rapport de pouvoir
HST	6651	3	H		Immigration et ethnicité aux États-Unis
LCO	6340	3	AH		Productions autochtones
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6061	3	AHE		Littératures juives de la modernité
POL	6618	3	AHE		Citoyenneté et diversité
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
TRA	6004	3	H	J	Traduction et société

Bloc 74I1-MM Environnement et développement durable

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 74I2-ST Environnement et développement durable

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 74I3-TD Environnement et développement durable

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable

Bloc 74J1-MM Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 74J2-ST Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 74J3-TD Études régionales - Problématiques postcoloniales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6650	3	AHE		Post-colonial Literatures in English
ANT	6875	3	H	J	Séminaire: étude d'une aire linguistique
FRA	6421	3	A	J	Enjeux d'histoire littéraire francophone
LCO	6112	3	AH		Orientalismes/Occidentalismes
LCO	6447	3	AH		Modernités comparées
LCO	6675	3	AH	S	Colonialismes/Postcolonialismes
SOL	6915	3	AH		Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 74K1-MM Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 74K2-ST Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 74K3-TD Études régionales - Afrique

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 :Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANT	6110	3	AHE	J	Musiques d'Afrique subsaharienne
PLU	6059	3	E		Dynamiques des sociétés africaines
POL	6417	3	AH		Systèmes politiques africains

Bloc 74L1-MM Études régionales - Amériques

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 74L2-ST Études régionales - Amériques

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 74L3-TD Études régionales - Amériques

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ANG	6170	3	H		19th-Century American Literature
ANG	6184	3	AH		Early 20th-Century American Literature
ANG	6185	3	AH		Later 20th-Century American Literature
ANG	6190	3	AHE		English-Canadian Literature
DRT	6501	3	AHE		Système juridique du Québec et du Canada
ESP	6125	3	AH	J	Discours colonial hispano-américain 1
ESP	6135	3	H	J	Discours colonial hispano-américain 2
ESP	6145	3	A	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP	6155	3	AH	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 2
ESP	6165	3	H	J	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP	6170	3	H	J	Langues, cultures et sociétés andines
FRA	6262	3	A		Littérature et culture québécoises
HAR	6073	3	H	J	Arts et cultures des Amériques
HST	6448	3	A		Thèmes en histoire internationale canadienne
HST	6550	3	A		Historiographie - Amériques
HST	6570	3	H		Historiographie - Canada depuis 1850
LCO	6330	3	AHE		Littératures des Amériques
LCO	6555	3	AH		Littératures canadiennes comparées
PLU	6053	3	H		Penser l'histoire culturelle du Québec
PLU	6904A	3	E		Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU	6908A	3	AHE		Enjeux contemporains: Amériques
POL	6403	3	AHE		Le système politique américain
POL	6405	3	AHE		L'Amérique latine

Bloc 74M1-MM Études régionales - Asie

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 74M2-ST Études régionales - Asie

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 74M3-TD Études régionales - Asie

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

HST	6580	3	A		Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST	6647	3	AHE		Les relations internationales dans le monde arabe
HST	6680	3	AH		Culture populaire et révolution chinoise
HST	6681	3	AH		L'Indochine française, 19e - 20e siècles
PLU	6906A	3	E		Chine contemporaine : défis et enjeux
POL	6615	3	AHE		Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est

Bloc 74N1-MM Études régionales - Europe

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 74N2-ST Études régionales - Europe

Option - maximum 15 crédits
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 74N3-TD Études régionales - Europe

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

ALL	6311	3	A		Civilisation des pays germanophones 1
ALL	6322	3	AH		Civilisation des pays germanophones 2
ALL	6331	3	AH		Civilisation des pays germanophones 3
ALL	6332	3	AH		Civilisation des pays germanophones 4
ANG	6638	3	AH		Later 20th-Century British Literature
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
EAE	6041A	3	E		L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE	6041B	3	AE		L'Allemagne dans le contexte européen 2
ESP	6090	3	H	J	Littérature hispanique contemporaine
FRA	6351	3	AHE	J	Littérature contemporaine
HST	6540	3	A		Historiographie - Europe contemporaine
HST	6623	3	AH		Religions et cultures au Moyen Âge
HST	6634	3	A		La culture européenne au 18e siècle
HST	6645	3	H		La France dans le monde depuis 1789
HST	6646	3	A		L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
LCO	6350	3	AH	J	Littératures européennes comparées
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6416	3	AH		État et société en Europe

Bloc 74O1-MM Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration

HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 74O2-ST Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 74O3-TD Gouvernance et relations internationales

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

CRI	6724	3	A		Gouvernance de la sécurité
DRT	6851	3	AHE	J	Droit international : réfugiés et migration
HST	6692	3	A		Les sciences dans l'histoire des relations intl.
HST	6700	3	AHE		Histoire et relations internationales
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6556	3	AH	J	Histoire de la philosophie politique
POL	6104	3	AH		Organisations internationales
POL	6506	3	AH		L'État et la régulation sociale
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales

Bloc 74P1-MM Questions de développement

Option - maximum 9 crédits.
POUR LES BLOCS 74E1 À 74P1 : Les étudiants avec la modalité MÉMOIRE peuvent prendre un maximum de 9 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 74P2-ST Questions de développement

Option - maximum 15 crédits.
POUR LES BLOCS 74E2 À 74P2 : Les étudiants avec la modalité STAGE peuvent prendre un maximum de 15 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 74P3-TD Questions de développement

Option - maximum 18 crédits.
POUR LES BLOCS 74E3 À 74P3 : Les étudiants avec la modalité TRAVAIL DIRIGÉ doivent prendre un minimum de 9 crédits et peuvent prendre un maximum de 18 crédits pour l'ensemble de ces blocs.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
DMO	6501	3	H		Migration
ECN	6428	3	AH		Microéconomie du développement
GEO	6290	3	AH		La géographie critique
GEO	6292	3	AHE		Géographie comparée du développement
HEC	6876A	3	AHE		Développement et institution économique (681097)
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
POL	6419	3	AHE	J	Théories du développement
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6850	3	A	J	Urbanisme international
URB	6857	3	H	S	Financement international de l'habitat

Bloc 74Q-ST Langues

Option - maximum 6 crédits.
Ce bloc est réservé aux étudiants ayant la modalité avec STAGE.

ALL	1905	3	AH	JS	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL	1906	3	AH	JS	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL	1912	3	H	J	Lire en allemand 2 (niveau B1)

ALL	1913	3	A	J	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL	1914	3	E	J	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL	2010	3	A	J	Grammaire avancée 2
CHN	1909	3	A	J	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN	1910	3	A	J	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN	1911	3	H	J	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN	1912	3	H	J	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN	1913	3	A	J	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL	1903	3	H	S	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL	1904	3	H	S	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP	1903	3	AHE	JS	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP	1904	3	AHE	JS	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP	1905	3	AHE	JS	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP	1906	3	AH	J	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP	1907	3	H	J	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP	2510	3	AH	J	Pratique orale de l'espagnol
ESP	3610	3	H	J	Préparation au DELE (niveau supérieur)
ITL	1903	3	AH	JS	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL	1904	3	AH	JS	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL	2030	3	H	JS	Stylistique et composition italiennes
ITL	2040	3	E	JS	Italien parlé
ITL	2070	3	H	JS	Grammaire avancée 2
ITL	3002	3	AH	JS	Version
JPN	1907	3	H	J	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN	1908	3	H	J	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN	1909	3	A	J	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN	1910	3	A	J	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN	1911	3	H	J	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1912	3	H	J	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN	1913	3	A	J	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	1914	3	A	J	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN	3050	3	A	J	Japonais avancé : langue parlée 1
JPN	3060	3	H	J	Japonais avancé : langue parlée 2
JPN	3070	3	A	J	Japonais avancé : langue écrite 1
JPN	3080	3	H	J	Japonais avancé : langue écrite 2
PTG	1903	3	AH	J	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG	1904	3	H	J	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG	1954	3	H	JS	Portugais idiomatique et composition
PTG	1955	3	A	JS	Portugais : communication orale et écrite
PTG	2050	3	AH	JS	Portugais : langue étrangère

Bloc 74R

Choix - maximum 3 crédits

Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal en fonction des besoins de formation de l'étudiant et en accord avec le responsable de programme.

Bloc 74S1-MM Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

INT	6110	2	AHE	Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE	Projet de recherche
INT	6750	21	AHE	Mémoire

Bloc 74S2-ST Stage

Obligatoire - 18 crédits.

INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6250	2	AHE	Atelier méthodologique
INT	6800	15	AH	Stage

Bloc 74S3-TD Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

INT	6110A	2	AHE	Séminaire de recherche
INT	6200	1	AHE	Séminaires du Cérium
INT	6710	0	AHE	Projet de recherche
INT	6805	12	AHE	Travail dirigé

Journalisme

D.É.S.S. 2-405-1-1

Faculté des arts et des sciences en partenariat avec les Facultés de droit et de l'éducation permanente

Responsable du programme : Chantal Benoit-Barne, 514-343-5029

Pour renseignements : Myldred Larathe, 514-343-7351

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. en journalisme est de former des journalistes polyvalents, munis d'une pensée analytique et critique combinée à une connaissance des enjeux éthiques, ayant la capacité de mettre en contexte et d'approfondir les dossiers, tout en maîtrisant de multiples plateformes. La formation disciplinaire, pluridisciplinaire et professionnelle qui sera offerte dans le cadre de ce programme permettra aux étudiants d'avoir une approche transversale de l'information et d'approfondir leurs connaissances des domaines où ils souhaitent exercer le métier de journaliste.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (journalisme), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais
- faire preuve d'une bonne connaissance du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 785/990.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalant plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Cours obligatoire - 3 crédits.

JRN	6101	3	AH	S	Analyse de la pratique journalistique

Bloc 70B Fondements

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

JRN	6102	3	H	S	Médias et politique
JRN	6103	3	A	S	Cadre normatif de l'info et des médias
JRN	6104	3	A	S	Communication et journalisme

Bloc 70C Ateliers professionnels

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

JRN	6201	3	AH	S	Journalisme multiplateforme
JRN	6202	3	AH	S	Écriture de presse
JRN	6203	3	H		Journalisme d'enquête
JRN	6204	3	H		Journalisme et information internationale
JRN	6205	3	A		Journalisme à l'ère numérique

Bloc 70D Disciplinaires

Choix - maximum 6 crédits.
Cours de 1er et de 2e cycle choisi dans la banque de cours de l'UdeM. Choix à approuver par le responsable de programme.

Bloc 70E Application/Activité d'intégration

Option - 9 crédits.
Attention : les étudiants n'ayant pas les connaissances nécessaires sur les réalités du Québec et du Canada et qui souhaitent faire un stage devront suivre, dans le bloc 70D, un cours portant sur ce sujet qui sera validé par le responsable de programme.

JRN	6401	9	AHE	Stage
JRN	6402	9	AHE	Travail dirigé
JRN	6403	9	AHE	Création journalistique

Muséologie

M.A. 2-131-1-0

Faculté des arts et des sciences (UdeM) et Faculté des arts (UQÀM)

Objectifs

Assurer une formation professionnelle de 2e cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A (muséologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Plan de carrière
- Formulaire
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres.

Structure du programme

La maîtrise, offerte conjointement avec l'Université du Québec à Montréal, comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage et 9 crédits attribués à un travail dirigé, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours MSL 6101 et 6103 sont offerts à l'Université de Montréal, les cours MSL 6102 et 6104, à l'Université du Québec à Montréal.

MSL	6101	3	A	J	Histoire et fonctions des musées
MSL	6102	3	A	J	Collections et conservation
MSL	6103	3	H	J	Organisation et gestion des musées
MSL	6104	3	H	J	Exposition, interprétation et diffusion

Bloc 70B Muséologie

Option - 9 crédits.
Cours offerts à l'Université de Montréal, université d'attache. Les cours optionnels sont offerts aux deux ou aux trois ans.

MSL	6503	3	H	J	Ethnomuséologie
MSL	6504	3	H	J	Les nouvelles muséologies
MSL	6505	3	AH	J	Techniques de conservation
MSL	6506	3	AHE	J	Muséologie : sciences et techniques
MSL	6507	3	AHE	J	Le musée et l'éducation des adultes
MSL	6509	3	A	J	Muséologie et histoire de l'art
MSL	6510	3	A	J	L'art contemporain et le musée
MSL	6511	3	AH	J	Aménagement des espaces muséaux
MSL	6512	3	H	J	Musées régionaux et tourisme culturel
MSL	6514	3	A	J	Conservation du patrimoine industriel
MSL	6515	3	H	J	Collections de sciences naturelles
MSL	6516	3	H	J	Musée : pratiques du discours historique
MSL	6517	3	HE	J	Inventaires et traitement des données
MSL	6520	3	A	J	Les programmes scolaires et les musées
MSL	6522	3	H		Séminaire thématique
MSL	6522H	3	AHE		Séminaire thématique
MSL	6523	3	A		Problèmes contemporains
UQM	6520C	3	H		Commissariat des arts de la scène MSL652C

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Cours de 2e cycle dans le domaine de formation antérieure du candidat et choisi dans l'université d'attache ou, exceptionnellement, un cours de 1er cycle dans un champ d'études connexe.

Bloc 70D Séminaire de synthèse

Obligatoire - 3 crédits.

MSL	6800	3	AH	J	Séminaire de synthèse

Bloc 70E Stage

Obligatoire - 9 crédits.

MSL	6600	9	AHE	J	Stages et rapport de stage

Bloc 70F Travaux dirigés

Obligatoire - 9 crédits.

MSL	6700	9	AHE	J	Travaux dirigés

Sciences humaines appliquées

Ph. D. **3-241-1-0**

Option :
Bioéthique

Pour renseignements : pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, 514-343-7165

Programme 3-241-1-0

Ph. D. (sciences humaines appliquées)

Objectifs

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux. Le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences humaines appliquées), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour l'option Bioéthique, avoir complété 21 crédits du D.É.S.S. (bioéthique); un maximum de 9 de ces 21 crédits peut être suivi à titre de crédits complémentaires dans le programme de Ph. D.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Générale (segment 01), l'option Bioéthique (segment 70).

Segment 01 - Propre à l'option générale

L'option comporte 90 crédits, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

SHA	7015	3	AH	Épistémologie : sciences humaines appliquées
SHA	7040	3	AH	Méthodologies de la recherche appliquée
SHA	7055	3	AH	Séminaire sur l'interdisciplinarité
SHA	7065	3	AH	Séminaire sur l'intervention

Bloc 01B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

Les cours SHA71001 et SHA71002 sont équivalents au cours SHA7100.

SHA	7050	0	AHE	Examen général de doctorat
SHA	7060	75	AHE	Thèse
SHA	71001	0	A	Séminaire de thèse 1
SHA	71002	3	H	Séminaire de thèse 2

Segment 70 - Propre à l'option Bioéthique

L'option comporte 90 crédits, dont 78 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE	7500	3	A	Épistémologie de la bioéthique
SHA	7015	3	AH	Épistémologie : sciences humaines appliquées
SHA	7040	3	AH	Méthodologies de la recherche appliquée
SHA	7055	3	AH	Séminaire sur l'interdisciplinarité

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

BIE	7700	3	A	Séminaire de thèse
SHA	7050	0	AHE	Examen général de doctorat
SHA	7060	75	AHE	Thèse

Société, politiques publiques et santé

Microprogramme de 2e cycle **2-241-6-0**

D.É.S.S. **2-241-1-0**

Responsable des programmes : Jane Jenson, 514-343-6111, poste 54439

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Geneviève Meaney, 514-343-6111, poste 3770

Programme 2-241-6-0

Microprogramme de 2e cycle (société, politiques publiques et santé)

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent des politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations. Les deux blocs, Société et santé et Politiques publiques et santé, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible, le candidat doit en outre :

– avoir réussi un cours de 1er cycle d'introduction à la méthodologie. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein, la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
PSE	6578	3	A	J	Pratiques et politiques sociales
SOL	6650	3	AH		Déterminants sociaux de la santé

Bloc 70B Profil Société et santé

Option - 6 crédits de l'un ou l'autre profil.

ANT	6030	3	H	J	Séminaire: changement social et culturel
ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ASA	6012	3	A		Nouvelles pratiques sociales et santé
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6309	3	H	J	Maltraitance durant l'enfance
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
SVS	6045	3	A		Lien social et société contemporaine
SVS	6465	3	AHE		Problèmes sociaux et enjeux sociaux

Bloc 70B Profil Politiques publiques et santé

Option - 6 crédits de l'un ou l'autre profil.

ASA	6701	3	A	Analyse du système de santé 1
DMO	6502	3	H	Mortalité, santé et vieillissement
DMO	6800	3	H	Doctrines et politiques de population
DRT	6893	3	AHE	Protection de la santé publique
MSO	6040	3	A	Analyse comparative - systèmes de santé
POL	6203	3	AH	Administration et politiques comparées
POL	6206	3	AH	La prise de décision
POL	6509	3	AH	Méthodes d'évaluation des politiques
POL	6525	3	AH	Analyses et évaluations de politiques
SOL	6312	3	AH	Sociologie du développement
SOL	6654	3	AH	Sociologie des politiques sociales
SOL	6855	3	AHE	Savoirs, globalisation et politiques
STS	6010	3	A	Statistiques sociales et politiques publiques
SVS	6355	3	AH	Politiques sociales
SVS	6414	3	E	Vieillissement et intervention
SVS	6765	3	AHE	Intervention ethnoculturelle

Programme 2-241-1-0

D.É.S.S. (société, politiques publiques et santé)

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et des autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent ces politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations. Les deux blocs, Société et santé et Politiques publiques et santé, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les étudiants ont intérêt à déposer un dossier complet le plus tôt possible puisque les demandes d'admission ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte de la capacité d'accueil du programme.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible le candidat doit en outre :

– avoir réussi un cours de 1er cycle d'introduction à la méthodologie. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein, la scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 ou plus dans les cours du microprogramme pourra demander un transfert au D.É.S.S. Les crédits accumulés pourront alors être reconnus dans la mesure où ils correspondent aux exigences relatives au D.É.S.S.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

DMO	6050	3	H		Démographie et santé
PSE	6578	3	A	J	Pratiques et politiques sociales
SOL	6650	3	AH		Déterminants sociaux de la santé

Bloc 70B Société et santé

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT	6030	3	H	J	Séminaire: changement social et culturel
ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ASA	6012	3	A		Nouvelles pratiques sociales et santé
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6500	3	A		Fécondité et famille
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PSE	6245	3	A		Famille, école et inadaptation sociale
PSE	6309	3	H	J	Maltraitance durant l'enfance
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6857	3	A		Inégalités, discriminations et intervention
SVS	6045	3	A		Lien social et société contemporaine
SVS	6465	3	AHE		Problèmes sociaux et enjeux sociaux

Bloc 70C Politiques publiques et santé

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ASA	6701	3	A	Analyse du système de santé 1
DMO	6502	3	H	Mortalité, santé et vieillissement
DMO	6800	3	H	Doctrines et politiques de population
DRT	6893	3	AHE	Protection de la santé publique
MSO	6040	3	A	Analyse comparative - systèmes de santé
POL	6203	3	AH	Administration et politiques comparées
POL	6206	3	AH	La prise de décision
POL	6509	3	AH	Méthodes d'évaluation des politiques
POL	6525	3	AH	Analyses et évaluations de politiques
SOL	6312	3	AH	Sociologie du développement
SOL	6654	3	AH	Sociologie des politiques sociales
SOL	6855	3	AHE	Savoirs, globalisation et politiques
STS	6010	3	A	Statistiques sociales et politiques publiques
SVS	6355	3	AH	Politiques sociales
SVS	6414	3	E	Vieillissement et intervention
SVS	6765	3	AHE	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

SPS	6000	9	AHE	Travail dirigé

Table des matières

Introduction et Direction 3-1
CRDP et CDACI 3-1

Common law nord-américaine
Microprogramme de 2e cycle 3-2
Juris Doctor 3-2
Maîtrise avec travail dirigé (LL.M) 3-3

Droit
Maîtrise (LL.M.) 2-325-1-0 3-4
Maîtrise (LL.M.) 2-325-1-7 3-11
Doctorat (LL.D) 3-12

Droit des affaires
Microprogramme de 2e cycle 3-13
D.É.S.S. 3-13
Maîtrise avec mémoire (LL.M.) 3-14
Maîtrise avec travail dirigé (LL.M.) 3-18

Droit international
Microprogramme de 2e cycle 3-20
D.É.S.S. 3-21
Maîtrise avec mémoire (LL.M.) 3-21
Maîtrise avec travail dirigé (LL.M.) 3-24

... suite

Information à jour le 30 juin 2015

Droit des technologies de l'information

Microprogramme de 2e cycle 3-25

Maîtrise - option Droit des technologies de l'information (LL. M.) 3-26

Droit et travail

Microprogramme de 2e cycle 3-29

Fiscalité

Maîtrise - option Fiscalité (LL. M.) 3-29

Notariat

Maîtrise - option Notariat (LL. M.) 3-30

FACULTÉ DE DROIT

Introduction

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de professeurs, d'étudiants et de programmes, ainsi que sur le plan de son rayonnement, la Faculté se démarque parmi les facultés de droit au Canada. Elle compte 55 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 400 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dans une vingtaine de programmes et options de programme.

La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et de ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques.

Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale.

La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche, plus que centenaire, qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514-343-6124
Télécopieur : 514-343-2199
Courriel : info-droit@umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyen : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Vice-doyenne à l'administration et à la réforme des études de premier cycle : France Houle
Vice-doyenne aux affaires extérieures et aux communications : Marie-Claude Rigaud
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Stéphane Rousseau
Vice-doyen aux affaires facultaires, à la formation continue et Secrétaire de faculté : Paul Daly
Adjoint à la vice-doyenne (études) : Patrik Maheux
Adjoint au vice-doyen (recherche) : Martin Scully
Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps
Directrice administrative : Manon Boyer
Coordinatrice du Diplôme de droit notarial : Sylvie Berthold
Directrice de la maîtrise option Fiscalité : Annick Provencher

Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : Vincent Gautrais

Le Centre de recherche en droit public (CRDP), inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 14 chercheurs réguliers, 30 chercheurs associés et 60 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays.

Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies de l'information et des communications
- Droit, biotechnologies et environnement

Ces axes couvrent les dimensions changeantes de la normativité juridique contemporaine. On y aborde le droit en tant que forme du lien social. Les recherches qui y sont menées regroupent des équipes formées, selon le cas, de trois à soixante-dix chercheurs. Plusieurs projets reposent sur la collaboration de chercheurs étrangers. Il s'agit pour l'essentiel d'équipes composées d'universitaires issus de disciplines, de laboratoires, d'institutions, de facultés et de départements différents. Les travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les travaux menés au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures, notamment par leur implication dans un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1er cycle au CRDP, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est d'ailleurs essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, les activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance au Regroupement stratégique Droit et changements, reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le CRDP entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec une quinzaine de centres de recherche associés.

Depuis quelques années, le Centre de recherche en droit public contribue de façon particulière à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment par le biais des sites Internet et Lex Electronica, la revue juridique internationale du CRDP.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.crdp.umontreal.ca

Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : Stéphane Rousseau

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. Le CDACI contribue au développement des connaissances en droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes.

Dans le cadre de ses activités, le Centre s'intéresse aux dimensions juridiques de la production, de la distribution et de la consommation des biens et services. En matière d'enseignement et de recherche, il cible plus particulièrement quatre grands secteurs ou axes à l'intérieur du droit des affaires : l'entreprise; le commerce international; la prévention et résolution des différends; l'analyse économique du droit.

La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en droit des affaires et du commerce international, également dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CDACI sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.cdaci.umontreal.ca/

Common Law nord-américaine

Microprogramme de 2e cycle	**2-328-6-0**
Juris Doctor	**2-328-1-1**
Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.)	**2-328-1-2**

Programme 2-328-6-0

Microprogramme de 2e cycle (Common Law nord-américaine)

Objectifs

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de Common Law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (Common Law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en Common Law constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

DRT 6565	2	AH	Fondements et méthodes de la Common Law

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

DRT 6566	3	AH	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	AH	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	AH	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	AH	Procédure civile
DRT 6570	3	AH	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	AH	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	AH	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	AH	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")

Programme 2-328-1-1

Juris Doctor (Common Law nord-américaine)

Objectifs

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de Common Law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes
- donner aux étudiants titulaires d'un baccalauréat reconnu par le Barreau du Québec une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (Common Law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le Juris Doctor comporte 32 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Juris Doctor sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 32 crédits.

DRT 6565	2	AH	Fondements et méthodes de la Common Law
DRT 6566	3	AH	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	AH	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	AH	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	AH	Procédure civile
DRT 6570	3	AH	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	AH	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	AH	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	AH	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")
DRT 6583	3	AH	Éthique et professionnalisme
DRT 6584	3	AH	Atelier d'intégration

Programme 2-328-1-2

LL. M. (Common Law nord-américaine)

Objectifs

La maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M (Common Law nord-américaine) :

- avec travail dirigé, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent ou être titulaire d'un J.D. (Common Law nord-américaine)
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au J.D. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert du J.D. à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 13 crédits attribués à un travail dirigé et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6505	6	AHE	Travaux dirigés
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche

Bloc 70B

Obligatoire - 26 crédits.

DRT 6565	2	AH	Fondements et méthodes de la Common Law
DRT 6566	3	AH	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	AH	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	AH	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	AH	Procédure civile
DRT 6570	3	AH	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	AH	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	AH	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	AH	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")

Bloc 70C

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6576	3	AH	Droit constitutionnel américain
DRT 6581A	3	AH	Common Law avancée
DRT 6582A	3	AH	Droit américain avancé
DRT 6900	3	AHE	Relations économiques internationales

Bloc 70D Cours connexes

Option - maximum 3 crédits.

Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 13 crédits.

DRT 6596	13	AHE J	Travail dirigé

Droit

Maîtrise (LL. M.) 2-325-1-0

Options :

Générale
Droit comparé
Droit privé
Droit public
Droit pénal
Droit du travail
Théories du droit et éthique
Droit social
Droit de l'environnement et du développement durable
Accès à la justice

Maîtrise (LL. M.) 2-325-1-7

Options :

Droit des affaires dans un contexte de globalisation
Droit privé comparé

Doctorat (LL. D.) 3-325-1-0

Programme 2-325-1-0

LL. M. (droit)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options : option Générale (segment 70), option Droit comparé (segment 71), option Droit privé (segment 72), option Droit public (segment 73), option Droit pénal (segment 74), option Théories du droit et éthique (segment 75), option Droit social (segment 76), option Droit du travail (segment 77), option Droit environnemental et développement durable (segment 78), option Accès à la justice (segment 79). Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen. L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

- DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
- DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
- DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 70E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé

DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 70F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Maximum crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de premier cycle en droit.

Segment 71 Propre à l'option Droit comparé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 71E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 71F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 71G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 72 Propre à l'option Droit privé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 72E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 72F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 72G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 73 Propre à l'option Droit public

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 73E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé

DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 73F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 73G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 74 Propre à l'option Droit pénal

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 74A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 74B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 74C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 74D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 74E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 74F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 74G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 75 Propre à l'option Théories du droit et éthique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 75B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 75C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 75D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 75E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 75F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 76 Propre à l'option Droit social

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 76A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 76B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 76C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 76D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 76E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé

DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 76F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 76G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 77 Propre à l'option Droit du travail

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 77A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 77B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 77C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 77D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 77E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 77F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 77G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 78 Propre à l'option Droit de l'env. et développement durable

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 78A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 78B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 78C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 78D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 78E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 78F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 78G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Segment 79 Propre à l'option Accès à la justice

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 79A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 79B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 79C Méthodologie du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 79D Théories du droit

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6530	3	AHE	Sociologie du droit

Bloc 79E Cours thématiques

Option - maximum 9 crédits.

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche. Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6817A	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817B	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6817C	1	AHE	Droit public comparé
DRT 6819A	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6819C	1	AHE	Droit privé comparé
DRT 6820A	3	AHE	Droit commercial avancé
DRT 6825A	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE	Droit du commerce international avancé
DRT 6830A	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE	Droit international public avancé

DRT 6845A	3	AHE	Droit constitutionnel avancé
DRT 6850A	3	AHE	Droits de la personne
DRT 6855A	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6855B	3	AHE	Droit administratif avancé
DRT 6859A	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859B	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859C	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6859D	3	E	Droit comparé avancé
DRT 6870C	3	AHE	Propriété intellectuelle

Bloc 79F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 79G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	AHE	Mémoire de maîtrise

Programme 2-325-1-7

Maîtrise en droit (LL. M.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Nature du programme

La maîtrise en droit comporte les options suivantes : Droit privé comparé et Droit des affaires dans un contexte de globalisation.

2. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit), le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité, à savoir, et à moins d'indications autres dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire
- pour l'option Droit privé comparé, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français. Le doyen de la Faculté de droit peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français; avoir une facilité de lire des textes en anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Objectifs

Option : Droit privé comparé

L'objectif principal de cette option est d'offrir un enseignement à vocation académique et universitaire de droit comparé permettant aux étudiants de développer un esprit critique sur l'évolution des droits privés de tradition civiliste à travers le monde. Plus spécifiquement, l'option poursuit les objectifs suivants :

- transmettre aux étudiants des connaissances en droit privé comparé dans un contexte de mondialisation et de concurrence des systèmes juridiques
- favoriser une compréhension globale de la tradition de droit civil tout en dégageant les particularismes entre ses diverses expressions
- développer chez l'étudiant un esprit critique et une distance face à ses acquis passés et à sa socialisation juridique originelle
- permettre aux étudiants de bénéficier de l'apport de professeurs et d'étudiants internationaux et ainsi tisser des liens diversifiés.

Cette option comporte 39 crédits de cours et 6 crédits consacrés à la rédaction d'un travail dirigé.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Il s'agit d'une maîtrise au cheminement avec travail dirigé et qui est offerte selon deux options : Droit des affaires dans un contexte de globalisation (segment 70), Droit privé comparé (segment 71)

Segment 70 Orientation Droit des affaires en contexte de globalisation

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

DRT 6450	3	AHE	J	Systèmes juridiques occidentaux
DRT 6451	2	AHE	J	Common Law - Éléments commerciaux
DRT 6452	3	AHE	J	Structure de l'entreprise et gouvernance
DRT 6453	3	AHE	J	Droit des sûretés et de la faillite
DRT 6454	3	AHE	J	Propriété intellectuelle et industrielle
DRT 6455	2	AHE	J	Droit du commerce électronique
DRT 6456	2	AHE	J	Droit des valeurs mobilières
DRT 6457	2	AHE	J	Relations économiques internationales
DRT 6458	3	AHE	J	Droit des contrats internationaux
DRT 6459	2	AHE	J	Différends commerciaux internationaux
DRT 6460	2	AHE	J	Droit du financement international
DRT 6461	2	AHE	J	Fiscalité pour juristes d'affaires
DRT 6462	3	AHE	J	Mondialisation et économies émergentes
DRT 6463	2	AHE	J	Crimes économiques internationaux
DRT 6464	2	AHE	J	Atelier d'intégration

Bloc 70B Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 6466	3	AHE	J	Recherche juridique et séminaire de rédaction
DRT 6467	3	AHE	J	Pratique juridique au Canada
DRT 6468	3	AHE	J	La procédure d'appel

Segment 71 Orientation Droit privé comparé

Cette option comporte 23 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 16 à 22 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodes et fondements du droit privé

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 6969	1	AHE	J	Droit privé québécois
DRT 6970	2	AHE	J	Fondements des droits privés de tradition civiliste
DRT 6971	2	AHE	J	Droit civil, jeux d'influence et de concurrence
DRT 6972	2	AHE	J	Droit civil, mondialisation et professions juridiques
DRT 6973	2	AHE	J	Méthodologie et épistémologie du droit comparé

Bloc 71B Droit privé et systèmes juridiques 1

Obligatoire - 8 crédits.

DRT 6974	2	AHE	J	Droit privé français

DRT 6975	2	AHE	J	Droit privé germanique
DRT 6976	2	AHE	J	Droit privé des États ibéro-américains
DRT 6977	2	AHE	J	Droit privé des États asiatiques

Bloc 71C Droit privé et systèmes juridiques 2

Option - 4 crédits.

DRT 6978	2	AHE	J	Droit privé des États africains
DRT 6979	2	AHE	J	Droit privé louisianais
DRT 6980	2	AHE	J	Droit privé italien
DRT 6981	2	AHE	J	Droit privé des États de l'Est
DRT 6982	2	AHE	J	Droit privé des États scandinaves
DRT 6983	2	AHE	J	Droit privé européen
DRT 6984	2	AHE	J	Droit privé des États arabo-musulmans

Bloc 71D Thématiques de droit privé comparé

Option - minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

DRT 6985	3	AHE	J	Droit comparé de la responsabilité
DRT 6986	3	AHE	J	Droit comparé de la famille et des personnes
DRT 6987	3	AHE	J	Droit comparé des contrats
DRT 6988	3	AHE	J	Accès à la justice et règlement des conflits en droit comparé
DRT 6989	3	AHE	J	Droit comparé des biens
DRT 6990	3	AHE	J	Droit comparé des successions
DRT 6991	3	AHE	J	Droit international privé comparé
DRT 6992	3	AHE	J	Droit comparé de la consommation
DRT 6993	3	AHE	J	Droit comparé de l'administration du bien d'autrui
DRT 6994	3	AHE	J	Droit privé et libertés fondamentales

Bloc 71E Cours au choix

Choix - maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle. L'étudiant peut aussi choisir un cours de langues parmi ceux offerts par l'UdeM.

Bloc 71F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6996	6	AHE	J	Travail dirigé

Programme 3-325-1-0

Doctorat en droit (LL. D.)

Objectifs

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. La rédaction de la thèse vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en oeuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique. Il a aussi pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au LL. D, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la LL. M de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation, dont l'une de son directeur de mémoire
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche.

2. Examen de synthèse

L'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, excluant les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, pour des motifs exceptionnels, le doyen peut lui accorder une prolongation d'un trimestre, si une demande motivée est présentée à cette fin avant l'échéance. Les articles 87 B, C et D ainsi que les articles 88 f) et g) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales s'appliquent à cet examen de synthèse.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Les étudiants ayant suivi leur formation juridique entièrement à l'étranger doivent suivre le cours DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 7001	3	AHE	Séminaire général de doctorat
DRT 7002	3	AHE	Séminaire de thèse

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

DRT 7003A	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003B	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003C	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003D	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003E	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003F	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003G	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003H	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques
DRT 7003J	1	AH	Sém. théories et méthodes juridiques

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

DRT 7009	6	AHE	J	Élaboration d'une problématique de recherche
DRT 7010	6	AHE	J	Élaboration du projet de thèse
DRT 7011	69	AHE	J	Thèse
DRT 7700	0	AHE		Examen général de doctorat

Droit des affaires

Microprogramme de 2e cycle **2-327-6-0**

D.É.S.S. **2-327-1-0**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-327-1-1**

Options :

Générale
Droit et régulation économique et financière
Droit des produits et marchés financiers
Droit international des affaires

Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.) **2-327-1-2**

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Jean-François Gaudreault-DesBiens, tél. : 514-343-7441

Programme 2-327-6-0

Microprogramme de 2e cycle (droit des affaires)

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (droit des affaires), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (droit des affaires) ou à la LL. M. (droit des affaires), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

DRI 6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6905	3	AHE		Contrat commercial : élaboration et rédaction
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6925	3	AHE		Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	AHE		Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6935	3	AHE		Droit des sûretés avancé
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6960	3	AHE		Droit de la construction
DRT 6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ECN 6473	3	A		Commerce international
ECN 6478	3	H		Finance internationale
ECN 6573	3	A		Économie financière
ECN 6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC 6115	3	AHE		Finance (423009)
HEC 6116	3	AHE		L'information comptable (490004)
POL 6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL 6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

Programme 2-327-1-0

D.É.S.S. (droit des affaires)

Objectifs

Le D.É.S.S. vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S.S. sont à option.

Bloc 70A

Option - minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours choisi parmi les cours suivants ou avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit.

DRI 6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6905	3	AHE		Contrat commercial : élaboration et rédaction
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6925	3	AHE		Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	AHE		Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6935	3	AHE		Droit des sûretés avancé
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6960	3	AHE		Droit de la construction
DRT 6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentatnt, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	A		Commerce international
ECN 6478	3	H		Finance internationale
ECN 6573	3	A		Économie financière
ECN 6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC 6112A	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC 6115	3	AHE		Finance (423009)
HEC 6116	3	AHE		L'information comptable (490004)
POL 6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL 6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 70C

Option - maximum 6 crédits.

Avec l'accord du doyen, cours choisi parmi les cours de 1er cycle en droit.

Programme 2-327-1-1

LL.M. (droit des affaires) – avec mémoire

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) avec mémoire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options : option Générale (segment 70), option Droit et régulation économique et financière (segment 71), option Droit des produits et marchés financiers (segment 72), option Droit international des affaires (segment 73). L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

– DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
– DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
– DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit des affaires

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6905	3	AHE		Contrat commercial : élaboration et rédaction
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6925	3	AHE		Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	AHE		Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6935	3	AHE		Droit des sûretés avancé
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6960	3	AHE		Droit de la construction
DRT 6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé

DRT 6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 70E

Option - maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	A		Commerce international
ECN 6478	3	H		Finance internationale
ECN 6573	3	A		Économie financière
ECN 6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC 6116	3	AHE		L'information comptable (490004)
POL 6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL 6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	AHE		Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Droit et régulation économique et financière

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE		Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE		Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE		Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE		Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6905	3	AHE		Contrat commercial : élaboration et rédaction
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6925	3	AHE		Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	AHE		Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6935	3	AHE		Droit des sûretés avancé
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6960	3	AHE		Droit de la construction
DRT 6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 71E

Option - maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	A		Commerce international
ECN 6478	3	H		Finance internationale
ECN 6573	3	A		Économie financière
ECN 6578	3	A		Économétrie des marchés financiers

ECN 6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC 6116	3	AHE		L'information comptable (490004)
POL 6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL 6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Droit des produits et marchés financiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE		Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE		Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE		Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE		Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6905	3	AHE		Contrat commercial : élaboration et rédaction
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6925	3	AHE		Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	AHE		Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6935	3	AHE		Droit des sûretés avancé
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6960	3	AHE		Droit de la construction
DRT 6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 72E

Option - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	A		Commerce international
ECN 6478	3	H		Finance internationale
ECN 6573	3	A		Économie financière
ECN 6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC 6116	3	AHE		L'information comptable (490004)
POL 6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL 6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	AHE		Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Droit international des affaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT	6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT	6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT	6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT	6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT	6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT	6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Droit des technologies de l'information

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI	6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI	6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRT	6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT	6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT	6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT	6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT	6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT	6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT	6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT	6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT	6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT	6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT	6905	3	AHE		Contrat commercial : élaboration et rédaction
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT	6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT	6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT	6925	3	AHE		Contrats commerciaux
DRT	6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT	6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT	6930	3	AHE		Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT	6935	3	AHE		Droit des sûretés avancé
DRT	6950	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT	6960	3	AHE		Droit de la construction
DRT	6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 73E

Option - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN	6473	3	A	Commerce international
ECN	6478	3	H	Finance internationale
ECN	6573	3	A	Économie financière
ECN	6578	3	A	Économétrie des marchés financiers
ECN	6823	3	H	Économie publique (taxation)
ECN	6828	3	A	Économie publique (dépenses)
HEC	6112	3	AHE	JS Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC	6116	3	AHE	L'information comptable (490004)
POL	6112	3	AH	Politique de l'Union européenne
POL	6130	3	AHE	Économie politique internationale
POL	6502	3	AH	Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT	6999	30	AHE	Mémoire

Programme 2-327-1-2

LL. M. (droit des affaires) – avec travail dirigé

Objectifs

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) - avec travail dirigé, le candidat doit, à moins d'indication autre dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. sont crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option. L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

- DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits
- DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé et 30 crédits à option.

Bloc 70A Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6505	6	AHE		Travaux dirigés
DRT 6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE		Stage de recherche

Bloc 70B Droit des affaires

Option - minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe. Un maximum de 6 crédits peuvent être choisis dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit.

DRI 6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6905	3	AHE		Contrat commercial : élaboration et rédaction
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6925	3	AHE		Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT 6930	3	AHE		Régie d'entreprise: compagnies publiques
DRT 6935	3	AHE		Droit des sûretés avancé
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6960	3	AHE		Droit de la construction
DRT 6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

Cours choisis parmi les cours de 2e cycle en droit, ou parmi les cours suivants.

ECN 6473	3	A	Commerce international
ECN 6478	3	H	Finance internationale
ECN 6573	3	A	Économie financière
ECN 6578	3	A	Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	H	Économie publique (taxation)

ECN 6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC 6116	3	AHE		L'information comptable (490004)
POL 6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL 6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15	AHE		Travail dirigé

Droit international

Microprogramme de 2e cycle **2-326-6-0**

D.É.S.S. **2-326-1-1**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-326-1-0**

Options :

Générale
Droit international privé
Droit international, droit transnational et justice globale
Droit international des affaires

Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.) **2-326-1-2**

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Jean-François Gaudreault-DesBiens, tél. : 514-343-7441

Programme 2-326-6-0

Microprogramme de 2e cycle (droit international)

Objectifs

Le microprogramme (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit international), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6130	3	H	S	Droit international du travail
DRT 6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE		Stage de recherche
DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6816A	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	AHE	J	Droit social international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6883A	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6884	3	AHE		Sujets spéciaux en droit
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé

Bloc 70B

Choix - maximum 3 crédits.

Cours de 2e cycle choisi parmi les cours d'un autre domaine du droit ou, avec l'accord du doyen, d'une autre faculté.

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen, cours choisi parmi les cours de 1er cycle en droit.

Programme 2-326-1-1

D.É.S.S. (droit international)

Objectifs

Le D.É.S.S. (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit international), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S.S. sont à option.

Bloc 70A

Option - minimum 18 crédits, maximum 30 crédits.

DRI	6130	3	H	S	Droit international du travail
DRT	6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT	6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT	6515	3	AHE		Stage de recherche
DRT	6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT	6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT	6816A	1	AHE		Fondements du droit public
DRT	6816B	1	AHE		Fondements du droit public
DRT	6816C	1	AHE		Fondements du droit public
DRT	6818A	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT	6818B	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT	6818C	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT	6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT	6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT	6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT	6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT	6830A	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830B	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830D	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830E	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830F	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT	6863	3	AHE	J	Droit social international
DRT	6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT	6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT	6884	3	AHE		Sujets spéciaux en droit
DRT	6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT	6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT	6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT	6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT	6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT	6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT	6950	3	AHE		Droit international privé avancé

Bloc 70B

Choix - maximum 6 crédits.
Cours de 2e cycle choisi parmi les cours d'un autre domaine du droit ou, avec l'accord du doyen, d'une autre faculté.

Bloc 70C

Option - maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen, cours choisi parmi les cours de 1er cycle en droit.

Programme 2-326-1-0

LL. M. (droit international) – avec mémoire

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international) - avec mémoire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options : option Générale (segment 70), option Droit international privé (segment 71), option Droit international, droit transnational et justice globale (segment 72), option Droit international des affaires (segment 73). L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

– DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits
– DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
– DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT	6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT	6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT	6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT	6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT	6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT	6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit transnational et international

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT	6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT	6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT	6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT	6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT	6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT	6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT	6830A	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830B	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830D	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830E	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830F	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830I	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT	6863	3	AHE	J	Droit social international
DRT	6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT	6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT	6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT	6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT	6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT	6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT	6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT	6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT	6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT	6950	3	AHE		Droit international privé avancé

Bloc 70E

Choix - maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT	6999	30	AHE	Mémoire

Maximum crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de 1er cycle en droit.

Segment 71 Propre à l'option Droit international privé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT	6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT	6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE		Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE		Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit transnational et international

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	AHE	J	Droit social international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé

Bloc 71E

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Droit international, transnational/justice globale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE		Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE		Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE		Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE		Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE		Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE		Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE		Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit transnational et international

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	AHE	J	Droit social international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends

DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé

Bloc 72E

Choix - maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	AHE	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Droit international des affaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT 6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Droit transnational et international

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	AHE	J	Droit social international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé

Bloc 73E

Choix - maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	AHE	Mémoire

Programme 2-326-1-2

LL. M. (droit international) – avec travail dirigé

Objectifs

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option. L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, de 24 à 30 crédits à option choisis dans les blocs 70A et 70B ou dans les blocs 70A et 70C et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours généraux

Option - maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	AH		Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6505	6	AHE		Travaux dirigés
DRT 6510	3	AHE		Lectures dirigées
DRT 6515	3	AHE		Stage de recherche

Bloc 70B Droit transnational

Option - minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

DRT 6805A	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	AHE		Droit international privé avancé
DRT 6825A	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6825B	3	AHE		Droit du commerce international avancé
DRT 6826A	3	AHE	J	Harmonisation et unification du droit
DRT 6828	3	AHE	J	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830B	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830C	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830D	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830E	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830F	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830G	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830H	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830I	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6830J	3	AHE		Droit international public avancé
DRT 6873	3	AHE	J	Droit européen des affaires
DRT 6910	3	AHE		Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	AHE	J	Transactions commerciales internationales
DRT 6950	3	AHE		Droit international privé avancé

Bloc 70C Droit international public

Option - minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

DRI 6130	3	H	S	Droit international du travail
DRT 6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT 6863	3	AHE	J	Droit social international
DRT 6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT 6872	3	AHE	J	Droit européen des relations étrangères
DRT 6900	3	AHE		Relations économiques internationales
DRT 6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT 6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT 6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT 6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT 6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1

Bloc 70D Cours connexes

Choix - maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle en droit ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15 AHE	Travail dirigé

Droit des technologies de l'information

Microprogramme de 2e cycle **2-329-6-0**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-329-1-0**

Options :
- Générale
- Droit, information et communication
- Commerce électronique

Programme 2-329-6-0

Microprogramme de 2e cycle (droit des technologies de l'information)

Objectifs

Grâce à l'expertise développée par le Centre de recherche en droit public (CRDP), le microprogramme se situe à la fine pointe du développement dans ce champ d'investigation théorique et pratique hautement pertinent et directement branché sur une réalité contemporaine en pleine effervescence. Il est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique et de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (droit des technologies de l'information), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des technologies de l'information), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de la LL. M. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT	6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT	6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT	6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT	6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT	6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT	6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT	6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
ECN	6573	3	A		Économie financière
ECN	6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN	6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN	6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC	6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC	6115	3	AHE		Finance (423009)
PHI	6515	3	AH	J	Fondements historiques de l'éthique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6555	3	AH	J	Philosophie politique
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.
Cours de 1er cycle de droit choisi avec l'accord du doyen ou de son représentant.

Programme 2-329-1-0

Maîtrise en droit des technologies de l'information (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des technologies de l'information) - avec mémoire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 options : option Générale (segment 70), option Droit de l'information et de la communication (segment 71), option

Commerce électronique (segment 72). Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen. L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

– DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits
– DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
– DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT	6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT	6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT	6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT	6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT	6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT	6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit des technologies de l'information

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT	6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT	6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT	6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT	6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT	6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT	6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT	6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Maximum cours 1er cycle

maximum 3 crédits.

Bloc 70E

Option - maximum 3 crédits.

ECN	6473	3	A		Commerce international
ECN	6478	3	H		Finance internationale
ECN	6573	3	A		Économie financière
ECN	6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN	6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN	6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC	6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC	6115	3	AHE		Finance (423009)
PHI	6515	3	AH	J	Fondements historiques de l'éthique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6555	3	AH	J	Philosophie politique
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT	6999	30	AHE	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Droit de l'information et de la communication

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT	6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT	6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT	6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT	6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT	6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT	6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT	6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT	6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT	6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT	6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT	6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT	6929O	3	H		Droit des technologies de l'information
DRT	6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT	6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Maximum cours 1er cycle

maximum 3 crédits.

Bloc 71E

Option - maximum 3 crédits.

ECN	6473	3	A	Commerce international
ECN	6478	3	H	Finance internationale
ECN	6573	3	A	Économie financière
ECN	6578	3	A	Économétrie des marchés financiers
ECN	6823	3	H	Économie publique (taxation)
ECN	6828	3	A	Économie publique (dépenses)
HEC	6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
PHI	6515	3	AH	J	Fondements historiques de l'éthique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6555	3	AH	J	Philosophie politique
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL	6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL	6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT	6999	30	AHE	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Commerce électronique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT	6883A	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883B	1	AHE	Mutations contemporaines du droit
DRT	6883C	1	AHE	Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT	6816A	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816B	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6816C	1	AHE	Fondements du droit public
DRT	6818A	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818B	1	AHE	Fondements du droit privé
DRT	6818C	1	AHE	Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - maximum 6 crédits.

DRT	6500	3	AH	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT	6510	3	AHE	Lectures dirigées
DRT	6515	3	AHE	Stage de recherche
DRT	6884	3	AHE	Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI	6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRT	6832	3	AHE	J	Mondialisation et souveraineté
DRT	6870C	3	AHE		Propriété intellectuelle
DRT	6903	3	AH		Droit du commerce électronique 1
DRT	6906	3	AHE		Droit de l'audiovisuel
DRT	6909	3	AHE		Prévention et gestion des différends
DRT	6913	3	AHE		Droit de la protection des données personnelles
DRT	6923	3	AH		Technologies de l'information et droit 1
DRT	6929A	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929C	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929D	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929E	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929H	3	AH		Droit des technologies de l'information
DRT	6929M	3	AHE		Droit des technologies de l'information
DRT	6929O	3	H		Droit des technologies de l'information

DRT 6965A	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965E	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965F	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965G	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965J	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965K	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965M	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965N	3	AHE		Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	AHE		Droit des affaires avancé

Maximum 1er cycle

maximum 3 crédits.

Bloc 72E

Option - maximum 3 crédits.

ECN 6473	3	A		Commerce international
ECN 6478	3	H		Finance internationale
ECN 6573	3	A		Économie financière
ECN 6578	3	A		Économétrie des marchés financiers
ECN 6823	3	H		Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	A		Économie publique (dépenses)
HEC 6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
PHI 6515	3	AH	J	Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555	3	AH	J	Philosophie politique
POL 6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	AHE		Économie politique internationale
POL 6502	3	AH		Synthèse : administration et pol. publiques

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	AHE		Mémoire

Droit et travail

Microprogramme de 2e cycle (droit et travail) 2-325-6-3

Offert conjointement avec l'École de relations industrielles.

Objectifs

Le droit du travail est pour plusieurs spécialistes des relations industrielles oeuvrant en milieu syndical, patronal ou gouvernemental un important domaine de pratique professionnelle. L'École de relations industrielles et la Faculté de droit ont uni leurs efforts afin d'offrir à ces praticiens un programme de formation continue axée sur les nouveaux développements en droit du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit et travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit du travail au 1er cycle ou l'équivalent.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M., (recherche), à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme. Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6106	3	H	S	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	AH	S	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	H	S	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	A	S	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	A	S	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	H	S	Droit international du travail

Bloc 70B Cours connexes

Option - maximum 6 crédits.

Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par la Faculté de droit ou l'École de relations industrielles.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation des responsables du programme.

Fiscalité

Maîtrise en droit – option Fiscalité (LL. M.) 2-325-1-3

Programme offert conjointement avec HEC Montréal

Directrice de la LL. M. (fiscalité) : Diane Bruneau, tél. : 514-343-5703

Objectifs

L'Option Fiscalité est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (fiscalité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.É.S.S. (fiscalité) de l'École HEC Montréal ou attester d'une scolarité équivalente (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de quatre ans à compter du trimestre d'admission au D.É.S.S. (fiscalité).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 6 crédits attribués à un travail dirigé et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

DRT 6210	3	AHE		Droit et fiscalité
DRT 6215	3	AH		Droit fiscal administratif
DRT 6220	3	AHE		Planification successorale
HEC 6117	3	AHE		Fiscalité et décision (490892)
HEC 6118	3	AHE	JS	Méthodologie de recherche en droit fiscal (491098)
HEC 6119	3	AHE		Politique fiscale (491192)
HEC 6120	3	AHE		Principes fiscaux 1 (491392)
HEC 6121	3	AHE	JS	Principes fiscaux 2 (491492)
HEC 6122	3	AHE	JS	Principes fiscaux 3 (491592)
HEC 6123	3	AHE		L' information comptable (493595)

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours choisi dans le répertoire de 2e cycle de HEC Montréal ou de la Faculté de droit, sur approbation préalable des responsables du programme.

DRT 6230	3	AHE		Litige fiscal
DRT 6240	3	AHE		Stage de pratique exclusive en fiscalité
HEC 6124	3	AHE	JS	Taxes à la consommation (491792)
HEC 6125	3	AHE	JS	Fiscalité américaine (492598)

Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6250	6	AHE		Travail dirigé

Notariat

Maîtrise - option Notariat (LL. M) 2-330-1-1

Directrice des programmes : Brigitte Lefebvre, tél. : 514-343-7677

Objectifs

Les objectifs de la maîtrise en droit notarial sont les suivants :

- approfondir et intégrer les connaissances juridiques enseignées au baccalauréat en droit
- acquérir des connaissances juridiques approfondies nécessaires à l'exercice de la profession
- transposer des connaissances théoriques en milieu professionnel, entre autres par l'analyse de situations juridiques et par la résolution de problèmes juridiques
- maîtriser les habiletés requises pour l'exercice de la profession en faisant, par exemple, preuve de minutie et de rigueur, en adoptant des méthodes de travail efficaces et en utilisant son temps judicieusement
- intégrer les principes de l'éthique et de la déontologie de la profession, tels le respect du secret professionnel, l'impartialité, l'obligation d'agir avec honnêteté, franchise et objectivité
- promouvoir et appliquer une approche préventive en insérant, par exemple, à l'acte des clauses permettant de recourir à des modes alternatifs de prévention et de règlements des différends tels que la médiation
- faire preuve d'attitudes et de comportements attendus dans un milieu professionnel en étant, par exemple, courtois, ponctuel et assidu, en démontrant un sens de la clientèle et en entretenant des rapports interpersonnels harmonieux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en droit notarial, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- détenir un grade de 1er cycle en droit d'une université du Québec ou de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, ou un diplôme jugé équivalent
- maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit et posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise

Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité. La Faculté recommande fortement à l'étudiant d'avoir préalablement réussi les cours en droit de 1er cycle dans les matières ci-après énumérées ou, à défaut, de s'être inscrit et d'avoir réussi un minimum de 15 heures de cours d'appoint dans chacune de celles-ci, soit :

Droit patrimonial de la famille
Libéralités et successions
Financement et sûretés
Droit fiscal
Droit des biens.

2. Scolarité

- La scolarité minimale est de 4 trimestres. Les trois premiers trimestres doivent être consécutifs et l'ensemble des cours offerts au programme doit être suivi. La durée maximale des études est de 9 trimestres.
- L'étudiant doit demeurer avec son université d'attache pour faire son stage.
- Le stage débute à la session d'automne, d'hiver ou d'été pourvu que le candidat ou la candidate ait complété avec succès la scolarité. Le stage ne peut débuter avant la ou les dates déterminées par l'université.
- Pour être admis au stage, l'étudiant doit avoir complété et réussi toutes les activités pédagogiques du premier et du deuxième blocs et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,7 sur 4,3.
- Le stage en milieu professionnel s'effectue auprès d'un notaire dans un milieu traditionnel ou dans un environnement juridique non traditionnel

– L'Université n'est pas responsable de fournir un milieu de stage à chaque étudiant. L'étudiant demeure responsable de se trouver un stage.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 54 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 54 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

DRT 6303	2	AHE	Droit patrimonial de la famille
DRT 6304	2	AHE	Libéralités et successions
DRT 6306	2	AHE	Protection des personnes
DRT 6307	1	AHE	Procédures non contentieuses
DRT 6308	1	AHE	Droit international privé
DRT 6309	3	AHE	Droit des sociétés
DRT 6311	3	AHE	Droit fiscal et taxes à la consommation
DRT 6312	3	AHE	Pratique notariale
DRT 6313	3	AHE	Publicité des droits
DRT 6314	3	AHE	Financement et sûretés
DRT 6316	3	AHE	Modalités et démembrement de la propriété
DRT 6317	1	AHE	Patrimoines d'affectation
DRT 6318	3	AHE	Mutations de propriété et baux commerciaux
DRT 6319	1	AHE	Zonage agricole
DRT 6321	1	AHE	Droit municipal et urbanisme
DRT 6322	1	AHE	Expropriation et environnement
DRT 6355	3	H	Examen des titres

Bloc 70B Cours appliqués

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6323	2	AHE	Sujets avancés en droit immobilier
DRT 6324	2	AHE	Sujets avancés en planification et liquidation successorales
DRT 6326	2	AHE	Sujets avancés en droit des affaires

Bloc 70C Stage spécialisé

Obligatoire - 12 crédits.

DRT 6371	12	AH	Stage spécialisé en milieu professionnel

Table des matières

Introduction 4-1
Coordonnées générales 4-1

Kinésiologie

Microprogramme de 2e cycle (kinésiologie) 4-1
D.É.S.S. (kinésiologie) 4-2
M. Sc. (kinésiologie) 4-3

Sciences de l'activité physique

M. Sc. (sciences de l'activité physique) 4-4
Ph. D. (sciences de l'activité physique) 4-4

Information à jour le 17 juin 2015

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Introduction

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe vingt professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique.

Les étudiants peuvent s'inscrire à des programmes de M. Sc. et de Ph. D. (sciences de l'activité physique). Depuis l'automne 2006, le Département offre un microprogramme de 2e cycle, un programme de D.É.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

Coordonnées générales du Département

Département de kinésiologie
2100 boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Bureau 8202
Tél. : 514 343-6151
infokinesio@kinesio.umontreal.ca
www.kinesio.umontreal.ca

Kinésiologie

Microprogramme de 2e cycle (kinésiologie)	**2-352-6-0**
D.É.S.S. (kinésiologie)	**2-352-1-1**
M. Sc. (kinésiologie)	**2-352-1-0**

Sciences de l'activité physique

M. Sc. (sciences de l'activité physique)	**2-350-1-0**
Ph. D. (sciences de l'activité physique)	**3-350-1-0**

Responsable du Baccalauréat en kinésiologie : Julie Lavoie, tél. : 514-343-5602
Responsable des programmes de 2e et 3e cycles : Dave Ellemberg, tél. : 514-343-7008
Information sur les programmes : Lucie Lortie, tél. : 514-343-6152

Membres du Comité des études supérieures

Raynald Bergeron
Dave Ellemberg
Jacques Gresset
Suzanne Laberge

Kinésiologie

Programme 2-352-6-0

Microprogramme de 2e cycle (kinésiologie)

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est d'améliorer chez les étudiants les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique, mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc. Le programme se veut souple et propose essentiellement des cours à option, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Microprogramme est de un trimestre à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

KIN	6500	3	A		Activité physique et santé

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

ASA	6132	3	AH		Marketing social
ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
KIN	6510	3	H	S	Activité physique conditions pathologiques
KIN	6515	3	A	J	Équilibre postural et locomotion
KIN	6520	3	A	S	Évaluation, entraînement et prescription
KIN	6525	3	A		L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN	6530	3	H		Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN	6825	3	A	S	Psychologie du sport et activité physique
KIN	6831	3	H	J	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN	6832	3	A	J	Apprentissage du mouvement humain
KIN	6837	3	A	J	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN	6842	3	H	J	Physiologie de l'exercice
KIN	6843	3	A	J	Exercice et métabolisme
KIN	6848	3	AH	J	Promotion de l'activité physique et de la santé
MSO	6038	3	A		Fondements et éthique en santé publique
MSO	6131	3	AHE	JS	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO	6134	3	AH		Comportement individuel et santé publique
NUT	6626	3	H	S	Problèmes contemporains de nutrition
PPA	6015	3	AHE		Méthodes d'enseignement et TIC
PPA	6224	3	AH		Pédagogie et intégration des TIC
PSE	6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
PSY	6775	3	H		Évaluation des programmes d'intervention
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
SOL	6657	3	AH		Famille et société
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Programme 2-352-1-1

D.É.S.S. (kinésiologie)

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés possédant les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique, mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc. Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, de même qu'un cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (kinésiologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de B.Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
– sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. en kinésiologie est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert à la Maîtrise en kinésiologie

L'étudiant peut être admissible à la Maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix. L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle approuvés par le directeur du programme. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

KIN	6500	3	A		Activité physique et santé

Bloc 70B

Option - 24 crédits.

ASA	6132	3	AH		Marketing social
ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
KIN	6510	3	H	S	Activité physique conditions pathologiques
KIN	6515	3	A	J	Équilibre postural et locomotion
KIN	6520	3	A	S	Évaluation, entraînement et prescription
KIN	6525	3	A		L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN	6530	3	H		Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN	6800	3	H	J	Méthodologie de la recherche
KIN	6825	3	A	S	Psychologie du sport et activité physique
KIN	6831	3	H	J	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN	6832	3	A	J	Apprentissage du mouvement humain
KIN	6837	3	A	J	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN	6842	3	H	J	Physiologie de l'exercice
KIN	6843	3	A	J	Exercice et métabolisme
KIN	6848	3	AH	J	Promotion de l'activité physique et de la santé

MSO 6038	3	A		Fondements et éthique en santé publique
MSO 6131	3	AHE	JS	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6134	3	AH		Comportement individuel et santé publique
NUT 6626	3	H	S	Problèmes contemporains de nutrition
PPA 6015	3	AHE		Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6224	3	AH		Pédagogie et intégration des TIC
PSE 6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSL 6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
PSY 2115	3	AHE	JS	Psychopathologie : introduction
PSY 6775	3	H		Évaluation des programmes d'intervention
SOL 6448	3	AHE		Méthodes de sondage
SOL 6657	3	AH		Famille et société
STT 6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.

Programme 2-352-1-0

M. Sc. (kinésiologie)

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés capables de formuler, d'actualiser, d'encadrer, d'animer et d'évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. De plus, ces diplômés devront avoir une capacité de réflexion et un regard critique par rapport à leur pratique. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique, mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Par rapport au programme de D.É.S.S., il ajoute un volet important de mise en application, par des stages et des travaux dirigés.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques auprès des clientèles spécifiques, etc. Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, ainsi que la possibilité de suivre jusqu'à deux cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (kinésiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre du programme de D.É.S.S. (kinésiologie).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 36 à 42 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle approuvés par le directeur du programme. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

KIN 6500	3	A		Activité physique et santé

Bloc 70B

Option - minimum 18 crédits, maximum 36 crédits.

ASA 6132	3	AH		Marketing social
ETA 6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
KIN 6510	3	H	S	Activité physique conditions pathologiques
KIN 6515	3	A	J	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	A	S	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	A		L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6530	3	H		Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	H	J	Méthodologie de la recherche
KIN 6805	3	AHE		Séminaire de lectures dirigées
KIN 6808	3	AHE		Projets spéciaux
KIN 6825	3	A	S	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	H	J	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	A	J	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6837	3	A	J	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN 6842	3	H	J	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	A	J	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	AH	J	Promotion de l'activité physique et de la santé
MSO 6038	3	A		Fondements et éthique en santé publique
MSO 6131	3	AHE	JS	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6134	3	AH		Comportement individuel et santé publique
NUT 6626	3	H	S	Problèmes contemporains de nutrition
PPA 6224	3	AH		Pédagogie et intégration des TIC
PSE 6362	3	AH	J	Intervention à l'adolescence
PSL 6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
PSY 2115	3	AHE	JS	Psychopathologie: introduction
PSY 6775	3	H		Évaluation des programmes d'intervention
SOL 6448	3	AHE		Méthodes de sondage
SOL 6657	3	AH		Famille et société
STT 6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 70C Formation pratique

Option - minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

KIN 6811	3	AHE	J	Stage en kinésiologie
KIN 6812	6	AHE	J	Stage en kinésiologie

KIN	6813	9	AHE	J	Stage en kinésiologie
KIN	6814	3	AHE	J	Travail dirigé
KIN	6815	6	AHE	J	Travail dirigé
KIN	6816	9	AHE	J	Travail dirigé

Bloc 70D

Choix - maximum 6 crédits.

Sciences de l'activité physique

Programme 2-350-1-0

M. Sc. (sciences de l'activité physique)

Objectifs

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (éducation physique ou kinésiologie) ou de l'équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

KIN	6810	1	AH		Séminaire de recherche en kinésiologie 1

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
KIN	6500	3	A		Activité physique et santé
KIN	6510	3	H	S	Activité physique conditions pathologiques
KIN	6515	3	A	J	Équilibre postural et locomotion
KIN	6520	3	A	S	Évaluation, entraînement et prescription
KIN	6525	3	A		L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN	6800	3	H	J	Méthodologie de la recherche
KIN	6805	3	AHE		Séminaire de lectures dirigées
KIN	6808	3	AHE		Projets spéciaux
KIN	6825	3	A	S	Psychologie du sport et activité physique
KIN	6831	3	H	J	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN	6832	3	A	J	Apprentissage du mouvement humain
KIN	6837	3	A	J	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN	6839	3	AH	J	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN	6842	3	H	J	Physiologie de l'exercice
KIN	6843	3	A	J	Exercice et métabolisme
KIN	6848	3	AH	J	Promotion de l'activité physique et de la santé
NUT	6626	3	H	S	Problèmes contemporains de nutrition
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

KIN	6426	35	AHE	Mémoire

Programme 3-350-1-0

Ph. D. (sciences de l'activité physique)

Objectifs

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 83 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

KIN	7820	1	AH	Séminaire de recherche en kinésiologie 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
KIN	6500	3	A		Activité physique et santé
KIN	6510	3	H	S	Activité physique conditions pathologiques
KIN	6515	3	A	J	Équilibre postural et locomotion
KIN	6520	3	A	S	Évaluation, entraînement et prescription
KIN	6525	3	A		L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN	6800	3	H	J	Méthodologie de la recherche
KIN	6805	3	AHE		Séminaire de lectures dirigées
KIN	6808	3	AHE		Projets spéciaux
KIN	6825	3	A	S	Psychologie du sport et activité physique
KIN	6831	3	H	J	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN	6832	3	A	J	Apprentissage du mouvement humain
KIN	6837	3	A	J	Exercice et prévention cardiorespiratoires
KIN	6839	3	AH	J	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN	6842	3	H	J	Physiologie de l'exercice
KIN	6843	3	A	J	Exercice et métabolisme
KIN	6848	3	AH	J	Promotion de l'activité physique et de la santé
NUT	6626	3	H	S	Problèmes contemporains de nutrition
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 83 crédits.

KIN	7404	0	AHE		Examen général de doctorat
KIN	7426	83	AHE		Thèse

Table des matières

Introduction et coordonnées générales 5-1

Direction facultaire et autres directions 5-1

Hôpitaux et instituts affiliés 5-3

Informations pratiques 5-3

RUIS - Réseau universitaire intégré de santé de l'UdeM 5-3

CPASS - Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé 5-4

Exercice professionnel 5-4

Programme Médecine-recherche 5-4

Formations D.É.S.-M.Sc. — M.D.-Ph.D. — D.É.S.-Ph.D. 5-5

Règlement pédagogique pour l'accès direct aux programmes de Ph.D. 5-5

Programmes de la Faculté de médecine

Audiologie 5-6

Biochimie 5-6

Bio-informatique 5-11

Biologie moléculaire 5-14

Conseil génétique 5-17

Ergothérapie 5-24

Éthique clinique 5-29

Génétique médicale 5-30

Génie biomédical 5-31

Microbiologie et immunologie 5-37

Mobilité et posture 5-38

Neurosciences 5-39

Nutrition 5-41

... suite

Information à jour le 17 juin 2015

Orthophonie et audiologie 5-45
Pathologie et biologie cellulaire 5-47
Pharmacologie 5-51
Physiologie 5-57
Physiothérapie 5-60
Rééducation périnéale et pelvienne 5-63
Sciences biomédicales 5-63
Sciences de la réadaptation 5-70
Virologie et immunologie 5-72
Études spécialisées 5-72
Médecine d'assurance 5-72
Perfusion extracorporelle 5-75

FACULTÉ DE MÉDECINE

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle : en médecine à 1 179 étudiants, en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie et physiothérapie) à 1 216 étudiants et en sciences fondamentales (sciences biomédicales, neurosciences, microbiologie et immunologie) à 590 étudiants. Elle offre une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 1 000 étudiants ainsi qu'en médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (2 115 étudiants de deuxième et troisième cycles). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Sainte-Justine), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires suprarégionaux (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Coeur), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. En outre, 395 professeurs de carrière, 137 chercheurs et 2 833 professeurs de clinique assurent à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

www.medecine.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie et médecine moléculaire Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de neurosciences Pavillon Paul-G.-Desmarais	2140	343-6361
Département de nutrition 2 405 Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie moléculaire et intégrative Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
École d'orthophonie et d'audiologie 7077 avenue du Parc	3001-21	343-7672
École de réadaptation 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417
Programme de baccalauréat en bio-informatique (Voir Département de biochimie et médecine moléculaire)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	N-422	343-6111 poste 4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé www.mae.umontreal.ca	N-414	343-7606

Direction facultaire

Doyenne : Hélène Boisjoly

Vice-doyens

Pierre Belhumeur, affaires professorales
Christian Baron, recherche et développement
Geneviève Grégoire, études médicales de 1er cycle
Pierre Bourgouin, exécutif et réseau
Josée Dubois, études médicales postdoctorales
Daniel Lajeunesse, 1er cycle et cycles supérieurs
Réjean Duplain, Soutien académique et Campus de l'Université de Montréal en Mauricie

Secrétaire de Faculté

Josette Noël

Vice-doyen adjoint

Tony Leroux, 1er cycle et cycles supérieurs

Vice-doyens associés Vie étudiante et vie facultaire

Ramses Wassef, études médicales et sciences de la santé
Josette Noël, sciences fondamentales
Vice-doyens associés aux sciences de la santé
Louise Demers, École de réadaptation
Tony Leroux, École d'orthophonie et d'audiologie
À déterminer, Nutrition

Directions / Bureaux

Geneviève Bouchard, chef de cabinet et directrice des comm et des rel. internationales
Vanessa Chailloux, développement facultaire et relations avec les diplômés
Julie Cousineau, coordonnatrice, Bureau de l'éthique clinique
Vincent Dumez, co-directeur de la collaboration et partenariat patient
Vincent Jobin, développement professionnel continu
Paule Lebel, co-directrice de la collaboration et partenariat patient
Sylvie Monier, services administratifs
Antoine Payot, Directeur, Bureau de l'éthique clinique
Stéphanie Raymond-Carrier, Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

Adjoints

Sylvie Beaudoin, coordonnatrice du développement professionnel continu
Fannie Calille, responsable des services administratifs - Campus Mauricie
Isabelle Duchesnay, vie étudiante et vie facultaire
Jolaine Frigault, études médicales de 1er cycle
Line Ginchereau, affaires professorales
Martine Jalbert, vice-décanat exécutif et réseau
François L'Heureux, recherche et développement
Marie Galibois, études médicales postdoctorales
Alain Papineau, coordination des stages en régions
François Robichaud, 1er cycle et cycles supérieurs
Josée Véronneau, ressources humaines et affaires hospitalières
Guy Gagnon, services technologiques (vice-décanat exécutif et réseau)
Nathalie Caire Fon, études médicales de 1er cycle

Direction des départements et écoles de la Faculté

Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
Département de biochimie et de médecine moléculaire : À déterminer
Département de chirurgie : Luc Valiquette
Département de médecine : Mario Talajic
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Jean Pelletier
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Hugo Soudeyns
Département de neurosciences : Pierre Duquette, par intérim
Département de nutrition : À déterminer
Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc
Département d'ophtalmologie : Jean-Daniel Arbour
Département de pathologie et biologie cellulaire : Louis Gaboury
Département de pédiatrie : Jean-Yves Frappier
Département de pharmacologie : Jean-Philippe Gratton
Département de physiologie moléculaire et intégrative : Michèle Brochu
Département de psychiatrie : Emmanuel Stip
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Gilles Soulez
École d'orthophonie et d'audiologie : Tony Leroux
École de réadaptation : Louise Demers

Direction de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'UdeM

CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal : Daphné Handanos
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Marie-Josée Dupuis
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : André Poirier
CISSS de Laval : France Cookson
CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Sharon Hatcher
Institut universitaire en santé mentale de Montréal : Yvan Pelletier
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Alain Bonnardeaux
Hôpital Rivière-des-Prairies : Gilles Côté
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Christine Boutin
Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Sylvie Houde
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Frédéric Millaud
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : David Lussier, par intérim

Direction de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique de l'Université de Montréal (CENUM) : Guy A. Rouleau
Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche du CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : À déterminer
Centre de recherche du CISSS de Laval - Hôpital Cité-de-la-santé : À déterminer
Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : À déterminer
Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : À déterminer
Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : À déterminer
Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swaine et Eva Kehayia
Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : À déterminer
Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : À déterminer
Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Vincent Poitou, par intérim
Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau
Centre de recherche Fernand-Séguin (Institut universitaire en santé mentale de Montréal) : À déterminer
Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : À déterminer
Groupe d'étude des protéines membranaires (GÉPROM) : Derek Bowie
Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Trevor Drew
Groupe de recherche en sciences et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann
Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Denis de Blois et Gerardo Ferbeyre
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy
Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) : Michel Bouvier
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : À déterminer

Direction de programmes d'études médicales et paramédicales de 1er cycle (B. Sc., M.D.)

Études médicales de 1er cycle : Stéphane Ouellet
Année préparatoire : Moïse Bendayan
Années précliniques : Jeannine Kassis
Externat et stages : Mélanie Vincent et François Gobeil
Audiologie : Benoit Jutras
Ergothérapie : Lise Poissant
Microbiologie et immunologie : France Daigle
Neurosciences : Élaine C. Chapman
Nutrition : Louise St-Denis
Orthophonie : Natacha Trudeau
Physiothérapie : Sylvie Nadeau
Sciences biomédicales : Jean-François Gauchat

Direction de programmes d'études supérieures (D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.)

Audiologie (M.P.A.) : Benoit Jutras
Biochimie : Luc DesGroseillers
Bio-informatique : Luc DesGroseillers
Biologie moléculaire : Richard Bertrand
Conseil génétique : Virginie Poisson
Ergothérapie : Lise Poissant
Génie biomédical : Alain Vinet
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale : François Sestier
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
Mobilité et posture : Hubert Labelle
Neurosciences : Richard Robitaille
Nutrition : À venir
Orthophonie (M.P.O.) : Natacha Trudeau
Pathologie et biologie cellulaires : Guy Doucet
Perfusion extracorporelle : Louis Perreault
Pharmacologie : René Cardinal
Pharmacologie clinique : Guy Rousseau
Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative : Réjean Couture
Physiothérapie : Sylvie Nadeau
Sciences biomédicales : Yahye Merhi
Sciences de la réadaptation : Deborah Feldman

Direction de programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Pierre Allard

Direction de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Mathieu Latour
Anesthésiologie : Jean-Sébastien Lebon
Biochimie médicale : Nadine Kadri
Cardiologie : Hung Quoc Ly
Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard
Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard
Chirurgie générale : Pierre Dubé
Chirurgie orthopédique : Patrick Lavigne
Chirurgie pédiatrique : Michel Lallier
Chirurgie plastique : Isabelle Perreault
Chirurgie thoracique : Jocelyne Martin
Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali

Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
Clinicien érudit : Philippe Karazivan
Dermatologie : Benoit Côté
Endocrinologie et métabolisme : Sylvie Ott-Braschi
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Rachel Scott
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Joanne Benoît
Fondements chirurgicaux : Patricia Egerszegi
Gastroentérologie: Mickael Blouin
Gastroentérologie chez l'enfant : Christophe Faure
Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
Gérontopsychiatrie : Isabelle Paquette
Greffe de cellules hématopoïétiques : Silvy Lachance
Hématologie : Jeannine Kassis
Hématologie/oncologie pédiatrique : Caroline Laverdière
Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
Immunologie clinique et allergologie pédiatrique : Anne Des Roches
Maladies infectieuses : Danielle Rouleau
Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
Médecine/tronc commun : Claude Poirier
Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo
Médecine de soins intensifs : Jean-Gilles Guimond
Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Catherine Farrell
Médecine d'urgence/spécialité : Pierre Desaulniers
Médecine d'urgence/compétence spéciale : Martin Vincent
Médecine d'urgence pédiatrique : Benoit Carrière
Médecine de la douleur : Aline Boulanger
Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo
Médecine de famille : Isabelle Tardif
Médecine du travail : Louis Patry
Médecine interne - tronc commun : Claude Poirier
Médecine interne générale : Michèle Mahone
Médecine maternelle et fœtale : Lucie Morin
Médecine néonatale et périnatale : Ahmed Moussa
Médecine nucléaire : Antoine Leblond
Médecine palliative : Andréanne Côté
Médecine physique et réadaptation : Martin Lamontagne
Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau
Néphrologie : Alain Bonnardeaux
Néphrologie pédiatrique : Véronique Phan Cong
Neurochirurgie : Louis Crevier
Neurologie : Alexandre Yves Poppe
Neurologie chez l'enfant : Philippe Major
Neuropathologie : Benjamin Ellezam
Neuroradiologie : Alain Weill
Obstétrique et gynécologie : Lynda Hudon
Oncologie gynécologique : Philippe Gauthier
Oncologie médicale : Jean-Luc Dionne
Ophtalmologie : Emilie Goodyear
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale : Martin Desrosiers
Pédiatrie du développement : Robert Dubé
Pédiatrie - tronc commun : Olivier Jamoulle
Pédiatrie générale : Olivier Jamoulle
Pneumologie : François Beaucage
Pneumologie pédiatrique : Denis Bérubé
Psychiatrie : Christiane B. Bertelli
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : Marie-Pier Larrivée
Psychiatrie légale : Jocelyne Brault
Radiologie diagnostique : Chantale Lapierre
Radio-oncologie : Giuseppina Laura Masucci
Rhumatologie : Éric Rich
Santé publique et médecine préventive : Stéphane Perron
Soins aux personnes âgées : Nathalie Champoux
Urologie : Diego Barrieras
Urogynécologie et reconstruction pelvienne : Stéphane Ouellet

Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CHU - Centres hospitaliers universitaires

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)

IU - Instituts universitaires

Centre Jeunesse de Montréal
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)
Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)
Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM)

CAUR - Centres affiliés universitaires régionaux

CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est

Autres

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Institut de Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Centre Dollard Cormier
Regroupement des centres de réadaptation Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine

Informations pratiques

Certificat médical

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Soutien financier

L'Université de Montréal, par l'entremise de ses bureaux de l'aide financière, offre conseil et soutien financier. De l'aide financière ponctuelle est aussi disponible par l'entremise du BAER de la Faculté de médecine.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté du programme de médecine afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de la Faculté de médecine.
Ramses Wassef, directeur
Isabelle Duchesnay, adjointe
Téléphone : 514 343-6603

RUIS – Réseau universitaire intégré de santé de l'Université de Montréal

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la

direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal. La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement le directeur général du CHUM, monsieur Jacques Turgeon, et les deux vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, docteur Hélène Boisjoly, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, docteur Fabrice Brunet.

Membres du comité directeur du RUIS

Les présidents-directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement, des instituts, des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)
CHUM : Jacques Turgeon
CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet
Institut de cardiologie de Montréal : Denis Roy
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Renée Fugère
CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal : Sonia Bélanger
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : Pierre Gfeller
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Martin Beaumont
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal : Yvan Gendron
CISSS de Laval : Caroline Barbir
CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Martine Couture
CISSS des Laurentides : Jean-François Foisy
CISSS de la Montérégie-Centre : Richard Deschamps
CISSS de Lanaudière : Daniel Castonguay
CISSS de la Montérégie-Est : Louise Potvin
Les représentants de l'Université de Montréal
Faculté de médecine : Hélène Boisjoly
Faculté de médecine : Pierre Bourgouin
Faculté de médecine : Christian Baron
Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme
Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde
Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

CPASS – Centre de pédagogie appliquée aux sc. de la santé

Direction/Coordination : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-200
Téléphone : 514-343-7864

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie.

Exercice professionnel

A) Médecine

1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.
L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :
Collège des médecins du Québec
Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale. Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4– Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province. Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examinateurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège. Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :
Conseil médical du Canada
Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

B) Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (ergothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (ergothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une M. Sc. (orthophonie ou audiologie) d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (physiothérapie). Depuis l'automne 2010, la M. Sc. (physiothérapie) est nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

Médecine-recherche

Responsable du programme Médecine-Recherche : Jean-François Tanguay
Secrétariat : Marylène Joyal, 514-343-6111 poste 0933
Télécopieur : 514-343-5751

Le Programme Médecine-Recherche permet aux étudiants en médecine d'acquérir une formation avancée en recherche et vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures

(M. Sc. ou Ph. D.) en cours d'études de médecine (M.D.) ou d'études médicales postdoctorales (D.É.S.).

L'étudiant qui souhaite s'inscrire au programme Médecine-Recherche doit être préalablement inscrit au programme de doctorat en médecine (M.D.) ou à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.).

Par ailleurs, l'étudiant doit s'inscrire, ou être inscrit, à un programme d'études supérieures de l'Université de Montréal et doit satisfaire à toutes les exigences du programme.

Le programme Médecine-Recherche est un programme conjoint et peut avoir les formes suivantes : M.D. – M. Sc., M.D. – Ph. D., D.É.S. – M. Sc., D.É.S. – Ph. D., M.D. – M. Sc.

Le programme M.D.-M. Sc. constitue une occasion pour l'étudiant du Doctorat en médecine de s'initier à la recherche et d'ajouter cette dimension à sa formation. Dans le cas où la formation de maîtrise éveille chez l'étudiant un intérêt encore plus marqué pour la recherche, il lui est possible de passer directement au Ph. D.

Préalables pour l'inscription

- Les étudiants en médecine qui détiennent un baccalauréat sont, en principe, admissibles dès le début de leur formation M.D.
- Les candidats issus du CEGEP peuvent présenter une demande d'inscription à la fin de la première année du doctorat en médecine, lorsqu'ils auront accumulé 80 crédits universitaires (année préparatoire et première année de médecine).
- Un étudiant déjà inscrit à un programme de M. Sc. et qui est accepté au programme de doctorat de 1er cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Les candidatures sont évaluées sur une base individuelle et le dossier doit être jugé acceptable par la Faculté de médecine (bons résultats scolaires, lettre de recommandation du futur directeur de recherche, participation à des stages en recherche).

Admission et inscription

Les demandes d'admission au programme M.D.-M. Sc. doivent être soumises à l'automne de la première année de médecine. La demande devra alors être approuvée par le directeur du programme de M. Sc. et par le responsable du programme Médecine-Recherche.

Déroulement du programme

Les cours de la maîtrise sont suivis durant les trimestres d'automne et d'hiver de la première et de la deuxième année de médecine. Toutes les périodes de cours optionnels dans le programme M.D. sont mises à profit pour compléter la formation de la M. Sc.

Une année de suspension des études de médecine est requise pour effectuer le projet de recherche. La suspension est située le plus souvent à la fin de la deuxième année du doctorat en médecine, avant l'externat.

À la fin de l'année de suspension des études médicales, l'étudiant est en mesure de soumettre son mémoire. Dans certains cas, il est possible d'obtenir l'autorisation de la Faculté pour que la rédaction du mémoire s'effectue durant un stage à option de l'externat.

Financement

Les étudiants inscrits à la maîtrise peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du programme COPSE (Comité organisateur pour les stages d'été). La date limite est indiquée sur le site du COPSE : http://medecine.umontreal.ca/recherche/la-recherche-durant-les-etudes/copse-stages-dete-1er-cycle

Une bourse est offerte à un étudiant du programme M.D.-M. Sc. par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Les demandes doivent être présentées avant le 15 octobre.

D.É.S. – M. Sc.

Cette formation s'adresse aux personnes inscrites à des programmes de résidence dans une spécialité ou surspécialité agréées par le Collège royal et qui ont démontré de l'intérêt et du potentiel pour faire une carrière de clinicien-chercheur.

La recherche dans le domaine de la santé englobe également des disciplines comme l'économie, la gestion, les sciences sociales, les sciences du comportement et de l'information, dans la mesure où elles s'appliquent à la santé et à la maladie.

Admission et inscription

La direction du programme de résidence assure la liaison avec le responsable du programme Médecine-Recherche, donne son approbation au programme individualisé et en surveille le déroulement.

Déroulement du programme

La formation en recherche peut être suivie à différents moments durant la résidence. Il est préférable que les trois trimestres d'inscription à la maîtrise soient consécutifs. Au cours de la formation en recherche, les activités cliniques sont permises, mais la majorité du temps (au moins 80 %) doit être consacré à la recherche.

M.D. – Ph. D.

La formation de doctorat exige deux ou trois années consécutives entièrement consacrées à la recherche, selon un agenda à déterminer sur une base individuelle pour tous les étudiants.

La suspension des études a généralement lieu entre les années précliniques et l'externat, mais, exceptionnellement, peut se situer après la première année préclinique. Un étudiant déjà inscrit à un programme de Ph. D. et qui est accepté au programme de doctorat de 1er cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Financement

Les étudiants au doctorat du programme Médecine-Recherche peuvent bénéficier d'un soutien financier des principaux organismes subventionnaires (I.R.S.C., F.R.S.Q.). Une entente de financement peut être convenue impliquant le directeur de recherche, les directeurs de programme, un centre ou un groupe de recherche. Les demandes peuvent être soumises en tout temps et sont considérées individuellement.

Un soutien partiel peut être accordé après la période de temps plein en recherche, dans la mesure où l'essentiel de la recherche de doctorat est terminé et qu'une certaine activité de recherche est maintenue jusqu'à l'attribution du doctorat.

D.É.S.– Ph. D.

Conditions identiques au programme M.D. – Ph. D. sauf pour la suspension des études. La suspension des études peut se placer à différents moments du programme de D.É.S., après entente avec les directeurs de programmes (études supérieures, médecine-recherche et D.É.S.) et les vice-doyens concernés.

Financement

Voir les conditions de financement relatives au programme M.D. – Ph. D.

Règlement pédagogique pour l'accès direct aux programmes de Ph. D.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être directement admissible à titre d'étudiant régulier à l'un des programmes de Ph. D., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admission au programme de 2e cycle ou, en l'absence d'un programme de 2e cycle, au programme de 3e cycle du champ d'études envisagé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne de 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen, sur recommandation du Comité du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, le délai accordé au candidat ne peut dépasser six mois.

4. Programme

Le programme de Ph. D. comprend 90 crédits dont :

- un minimum de 6 crédits et un maximum de 30 crédits de cours de 2e ou de 3e cycle
- un minimum de 60 crédits attribué à la recherche et la rédaction de la thèse.

Des crédits de cours complémentaires peuvent être ajoutés selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Audiologie

Maîtrise professionnelle (M.P.A.) 2-751-1-0

Voir sous le bandeau Orthophonie et audiologie.

Biochimie

M. Sc. 2-465-1-0

Options du cheminement avec mémoire :
- Génétique moléculaire
- Biologie structurale
- Génomique humaine
- Biochimie in silico
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Ph. D. 3-465-1-0

Options :
- Génétique moléculaire
- Biologie structurale
- Génomique humaine
- Biochimie in silico
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

D.É.P.D. (biochimie clinique) 3-465-1-1

Département de biochimie et médecine moléculaire

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : Luc DesGroseillers, 514-343-5802
Responsable du D.É.P.D. : Pierre Allard, 514-345-4931 poste 4095
Secrétariat : Sylvie Beauchemin, 514-343-6374

Programme 2-465-1-0

M. Sc. (biochimie)

Objectifs

Avec mémoire

Ce cheminement permet aux titulaires d'un diplôme de 1er cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire, d'acquérir des compétences en communication scientifique et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Avec stage

Le cheminement de la M. Sc. avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques. Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Prendre note :

- L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingentée.
- Pour l'étudiant en médecine pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.
- Le nombre total d'inscriptions à la M. Sc. avec stage est fonction de la quantité de stages disponibles.
- Le programme avec stage est offert seulement au trimestre d'automne. La date limite pour l'admission au programme avec stage est le 1er février, et le 1er mai si des places sont encore disponibles.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalité: avec mémoire ou stage. La modalité avec mémoire comprend 6 options : l'option Générale (segment 70), l'option Génétique moléculaire (segment 71), l'option Biologie structurale (segment 72), l'option Génomique humaine (segment 73), l'option Biochimie in silico (segment 74), l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75). La modalité avec stage ne comprend qu'une seule option: l'option Biochimie appliquée (segment 77).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 4 à 9 crédits à option et, au maximum, 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

BCM	60511	0	A		Communication scientifique 1
BCM	60512	2	H		Communication scientifique 2

Bloc 70B

Option - minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6026	3	H		L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM	6062	3	A		Protéines et acides nucléiques 1
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BIM	6026	2	A		Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H		Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 70C

Option - maximum 5 crédits.

BCM	6012	3	H		Études de cas en biochimie
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6225	3	A		Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM	6230	1	E		Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 70D

Choix - maximum 5 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 34 crédits

BCM	6906	34	AHE		Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Génétique moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6026	3	H		L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM	60511	0	A		Communication scientifique 1
BCM	60512	2	H		Communication scientifique 2

Bloc 71B

Option - maximum 3 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6012	3	H		Études de cas en biochimie
BCM	6062	3	A		Protéines et acides nucléiques 1
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6225	3	A		Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM	6230	1	E		Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 71C

Choix - maximum 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 71D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM	6906	34	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Biologie structurale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM	60511	0	A		Communication scientifique 1
BCM	60512	2	H		Communication scientifique 2
BCM	6062	3	A		Protéines et acides nucléiques 1
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques

Bloc 72B

Option - maximum 3 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6012	3	H		Études de cas en biochimie
BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6026	3	H		L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6225	3	A		Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM	6230	1	E		Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 72C

Choix - maximum 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 72D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM	6906	34	AHE		Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Génomique humaine

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM	60511	0	A		Communication scientifique 1
BCM	60512	2	H		Communication scientifique 2
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 73B

Option - maximum 3 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6012	3	H		Études de cas en biochimie
BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6026	3	H		L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM	6062	3	A		Protéines et acides nucléiques 1
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BCM	6225	3	A		Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM	6230	1	E		Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 73C

Choix - maximum 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 73D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM	6906	34	AHE		Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Biochimie in silico

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	60511	0	A		Communication scientifique 1
BCM	60512	2	H		Communication scientifique 2
BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique

Bloc 74B

Option - maximum 3 crédits.

BCM	6012	3	H		Études de cas en biochimie
BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6026	3	H		L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM	6062	3	A		Protéines et acides nucléiques 1
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire

BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6225	3	A		Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM	6230	1	E		Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 74C

Choix - maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du département.

Bloc 74D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM	6906	34	AHE	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Dynamique cellulaire complexes macromoléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits sont attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM	6013A	6	E	Techniques en instrumentation
BCM	60511	0	A	Communication scientifique 1
BCM	60512	2	H	Communication scientifique 2

Bloc 75B

Option - maximum 3 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6012	3	H		Études de cas en biochimie
BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6026	3	H		L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM	6062	3	A		Protéines et acides nucléiques 1
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6225	3	A		Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM	6230	1	E		Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 75C

Choix - maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 75D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM	6906	34	AHE	Mémoire

Segment 77 Propre à l'option Biochimie appliquée

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 12 crédits sont attribués à un stage, et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 21 crédits.
Notez que les cours HEC correspondent à une formation en gestion et que les autres cours correspondent à une formation en biochimie.

BCM	6010	3	A	Bio-informatique appliquée
BCM	6012	3	H	Études de cas en biochimie
BCM	6062	3	A	Protéines et acides nucléiques 1
BIM	6026	2	A	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H	Biologie moléculaire et cellulaire 2
HEC	6112	3	AHE	JS Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC	6113	3	AHE	Création d'entreprise (442201)
HEC	6114	1	AHE	J Propédeutique en comptabilité (709000)
MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Bloc 77B

Option - maximum 6 crédits.

DRT	6874	3	AHE	Droit pharmaceutique
ENV	6000	3	A	Modélisation et environnement
MCB	6012	3	AH	Microbiologie fondamentale
PHM	6084	2	H	Bonnes pratiques de fabrication
SBP	6109	1	E	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 77C

Choix - maximum 6 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de stage de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 77D Formation pratique

Obligatoire - 18 crédits.
Ces cours ne sont pas contributoires à la moyenne du programme d'études. Ainsi, ces cours de formation pratique ne pourront être suivis que si tous les cours théoriques du programme d'études ont été réussis et si l'étudiant a maintenu une moyenne globale d'au moins 2,7 dans le programme d'études.

BCM	6013	6	E	Techniques en instrumentation
BCM	6915	12	AHE	Stage

Programme 3-465-1-0

Ph. D. (biochimie)

Objectifs

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitæ.
- dans le cas de l'option contingentée Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires, la priorité sera accordée aux étudiants dont le superviseur est identifié au regroupement de chercheurs spécifique à cette problématique de recherche.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou d'une M. Sc. dans une discipline appropriée ou bien d'un diplôme équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3.

1.2 Conditions d'admissibilité - Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

– être inscrit à la M. Sc. et avoir terminé la scolarité de la M. Sc.
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3.

1.3 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

– être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
– avoir une expérience en recherche.

1.4 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitae
– Deux lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options : l'option Cheminement libre (segment 70), l'option Génétique moléculaire (segment 71), l'option Biologie structurale (segment 72), l'option Génomique humaine (segment 73), l'option Biochimie in silico (segment 74), l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75). La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. La participation au cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Accès de la M. Sc. au Ph. D. et passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat.

Accès direct du B.Sc. au Ph. D.

Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant devra compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat.

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM	70511	0	A	Communication scientifique avancée 1.1
BCM	70512	2	H	Communication scientifique avancée 1.2
BCM	70521	0	A	Communication scientifique avancée 2.1
BCM	70522	2	H	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BCM	7920	86	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Génétique moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM	70511	0	A	Communication scientifique avancée 1.1
BCM	70512	2	H	Communication scientifique avancée 1.2
BCM	70521	0	A	Communication scientifique avancée 2.1
BCM	70522	2	H	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BCM	7920	86	AHE	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Biologie structurale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM	70511	0	A	Communication scientifique avancée 1.1
BCM	70512	2	H	Communication scientifique avancée 1.2
BCM	70521	0	A	Communication scientifique avancée 2.1
BCM	70522	2	H	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BCM	7920	86	AHE	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Génomique humaine

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM	70511	0	A	Communication scientifique avancée 1.1
BCM	70512	2	H	Communication scientifique avancée 1.2
BCM	70521	0	A	Communication scientifique avancée 2.1
BCM	70522	2	H	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BCM	7920	86	AHE	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Biochimie in silico

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM	70511	0	A	Communication scientifique avancée 1.1
BCM	70512	2	H	Communication scientifique avancée 1.2
BCM	70521	0	A	Communication scientifique avancée 2.1
BCM	70522	2	H	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BCM	7920	86	AHE	Thèse

Segment 75 Propre à l'opt. Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM	70511	0	A	Communication scientifique avancée 1.1
BCM	70512	2	H	Communication scientifique avancée 1.2

BCM	70521	0	A	Communication scientifique avancée 2.1
BCM	70522	2	H	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 75B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BCM	7920	86	AHE	Thèse

Programme 3-465-1-1

D.É.P.D. (biochimie clinique)

Objectifs

Préparer des Ph. D. (biochimie) à l'exercice de la biochimie clinique en milieu hospitalier. Les principaux objectifs sont :

- d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie;
- d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie au point de vue administratif (finances et ressources humaines) et analytique (choix des tests, des techniques et de l'instrumentation; contrôle de la qualité);
- de collaborer avec les médecins à l'interprétation des résultats et à l'utilisation rationnelle des tests de laboratoire;
- de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique;
- de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement;
- d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire et d'aider à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Article 1

Les candidats admis au Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Article 2

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique, le candidat doit :

- posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent facilement lire l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable de livres, d'articles de référence et de manuels techniques publiés dans cette langue.
- être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.
- être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation.

Tout candidat qui n'est pas membre de l'Ordre des chimistes du Québec pourra se voir imposer la réussite aux examens d'admission de l'Ordre avant d'être admis au programme.

ÉTUDES PRÉPARATOIRES

Article 3

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer une année d'études préparatoires avant d'être admis au programme.

DEMANDE D'ADMISSION

Article 4

Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises. Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission. Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

Article 5

Tout candidat doit fournir la preuve qu'un biochimiste clinicien, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme. Ce stage doit être effectué dans un laboratoire d'un centre hospitalier universitaire ou affilié. La direction du programme se réserve le droit de désigner le centre hospitalier et le directeur de stage du candidat.

Article 6

L'admission au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives du centre hospitalier auquel le candidat est recommandé par le Département de biochimie et médecine moléculaire de l'Université et l'obtention d'une carte de stage de spécialisation de l'Ordre des chimistes du Québec.

INSCRIPTION

Article 7

Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature. L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

PROGRAMME, CHOIX DE COURS ET STAGE

Article 8

Le programme comprend 24 crédits de cours, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits à option, et 45 crédits attribués au stage. Au moins 6 crédits de cours à option doivent être du niveau des études supérieures. Le stage ne peut se faire qu'à temps plein et sa durée est de un an.

SCOLARITÉ

Article 9

La scolarité maximale à temps plein est de deux ans.

ÉQUIVALENCE

Article 10

La direction du programme peut, pour des motifs valables, permettre à un étudiant de passer jusqu'à une année de sa scolarité dans une autre institution que celle identifiée au moment de l'inscription initiale. La demande doit être faite selon les règles établies par la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Sur recommandation de la direction du programme, la Faculté des études supérieures et postdoctorales peut accorder une équivalence maximale d'un an pour une formation acquise dans une autre université.

ÉVALUATION

Article 11

Pour être autorisé à poursuivre, le candidat doit recevoir la mention « réussi » dans chacune des évaluations du stage auquel il est inscrit. Il doit obtenir une note d'au moins C dans ses cours, et conserver une moyenne générale de 3,0 pour l'ensemble des cours de son programme. Un échec dans plus de six crédits de cours de son programme, ou deux échecs consécutifs dans un même cours, sont éliminatoires.

Article 12

L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.

Article 13

Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.

Article 14

En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser C.

Article 15

Les cas d'échec dans plus de 6 crédits de cours, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation de stage défavorable avec recommandation d'annulation d'inscription sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme. Sur recommandation de ce comité, la direction du programme peut recommander à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de soumettre le candidat à une épreuve complémentaire, de lui faire reprendre une portion du stage ou d'annuler son inscription.

Article 16

Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. La Faculté des études supérieures et postdoctorales peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Article 17

Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, il doit également adresser copie de cette lettre au directeur du Département de biochimie et médecine moléculaire de l'Université et à l'Ordre des chimistes du Québec. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'admission-évaluation, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Article 18

Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec. La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

DIPLÔME

Article 19

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Copie du permis de l'ordre des chimistes du Québec

Structure du programme

Le D.É.P.D. comporte 69 crédits. Le cours BCM 3562 Biochimie clinique est exigé comme préalable aux cours du D.É.P.D.

Segment 70

Les crédits du D.É.P.D. sont répartis de la façon suivante : 57 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

BCM	6041	2	AH		Biochimie clinique complémentaire
BCM	6151	2	AH		Protéines des liquides biologiques
BCM	6160	3	AH		Biochimie clinique 1
BCM	6170	2	AH	J	Biochimie clinique 2
BCM	6180	3	AH	J	Biochimie clinique : aspects analytiques

Bloc 70B Stage

Obligatoire - 45 crédits.

Les cours BCM 70031, 70032 et 70333 sont équivalents au cours BCM 7003. Ce stage est de un an au total à plein temps. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

BCM	7003	45	AHE	Stage
BCM	70031	0	AHE	Stage 1
BCM	70032	0	AHE	Stage 2
BCM	70033	45	AHE	Stage 3

Bloc 70C

Option - 12 crédits.

Les cours PBC 60851 et 60852 sont équivalents au cours PBC 6085.

CHM	6140	3	A		Spectrométrie de masse
GBM	6112	3	A		Services de santé et hospitaliers
MCB	6034	3	AH		Immunologie médicale
PBC	60851	0	A		Cancérologie 1
PBC	60852	3	H		Cancérologie 2
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PSL	6023	3	AHE		Physiopathologie endocrinienne
SMC	6011	3	A		Néphrologie : physiologie rénale
SMC	6023	3	A		Endocrinologie
TXL	6002	3	H		Méthodes analytiques en toxicologie

Bio-informatique

M. Sc. 2-468-1-0

Ph. D. 3-468-1-0

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par les programmes cadre de maîtrise et de doctorat ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Programmes offerts par la Faculté de médecine avec le concours de la Faculté des arts et des sciences

Responsables des programmes : Nicolas Lartillot, 514-343-6111 poste 2721, François Major, 514-343-6752

Pour information : Élaine Meunier, 514-343-6111 poste 5192

Programme 2-468-1-0

M. Sc. (bio-informatique)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs médicaux, biotechnologiques ou pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer

les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Au moyen de cours avancés, les études au niveau de la maîtrise visent un approfondissement des connaissances en bio-informatique ainsi qu'une spécialisation dans un de ses domaines. Le cheminement avec recherche a pour but l'apprentissage de la réalisation d'une recherche indépendante et la rédaction d'un mémoire. Le cheminement avec stage a pour but la familiarisation avec les exigences du marché du travail incluant la rédaction d'un rapport de projet.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en bio-informatique ou d'un B. Sc. avec majeure en informatique, mathématiques ou statistiques et mineure en sciences de la vie ou majeure en sciences de la vie et mineure en informatique, mathématiques ou statistiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience ou d'une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

En cas de formation insuffisante, le programme peut conditionner l'admission à une mise à niveau préalable de la formation du candidat. Si elle excède neuf crédits, des cours préparatoires sont requis, ils devront être suivis préalablement à l'admission, via une actualisation de formation effectuée en dehors du cadre de la M. Sc. Dans tous les cas de formation préalable, l'ensemble des cours doit être réussi avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : Cheminement avec mémoire (segment 70), Cheminement avec stage (segment 71).

Segment 70 Propre au cheminement avec Mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 8 à 12 crédits à option, dont au minimum deux cours de sigle BIN, et de 0 à 4 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6046	1	AHE		Introduction : éthique de la recherche
BIN	60051	0	A		Communication scientifique 1.1
BIN	60052	2	H		Communication scientifique 1.2

Bloc 70B Bio-informatique génomique

Option - maximum 12 crédits.

BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BIN	6000	4	A		Algorithmes en bio-informatique génomique
BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique

Bloc 70C Bio-informatique évolutive

Option - maximum 6 crédits.

BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 70D Bio-informatique stat. et apprentissage de machine

Option - maximum 9 crédits.

BIN	6009	3	E		Inférence Bayésienne en bio-informatique
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine
STT	3520	3	A	J	Statistique appliquée et logiciels

Bloc 70E Bio-informatique structurale

Option - maximum 12 crédits.

BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BIN	6001	4	H		Algorithmes en bio-informatique moléculaire
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
CHM	6330	3	H		Chimie bio-organique

Bloc 70F Bio-informatique des systèmes

Option - maximum 6 crédits.

BIM	6064C	2	E		Approches des systèmes
GBM	6106	3	A		Méthodes des systèmes en physiologie
GBM	6118	3	H		Imagerie médicale

Bloc 70G Cours complémentaires

Option - maximum 6 crédits.

BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6220	2	AH		Interactions macromoléculaires
GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
NRL	6084	3	A	J	Neurosciences computationnelles
PHY	6940	3	AH		Biophysique

Bloc 70H

Choix - maximum 4 crédits.

Bloc 70I Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

BIN	6008	30	AHE		Projet de recherche avec mémoire

Segment 71 Propre au cheminement avec Stage

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 25 crédits de cours obligatoires dont 22 crédits attribués à des stages, de 16 à 20 crédits à option, dont au moins deux cours BIN, et de 0 à 4 crédits de cours au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6046	1	AHE		Introduction : éthique de la recherche
BIN	60051	0	A		Communication scientifique 1.1
BIN	60052	2	H		Communication scientifique 1.2

Bloc 71B Bio-informatique génomique

Option - maximum 12 crédits.

BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BIN	6000	4	A		Algorithmes en bio-informatique génomique
BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
IFT	6299	4	A		Sujets en bio-informatique
PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique

Bloc 71C Bio-informatique évolutive

Option - maximum 10 crédits.

BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 71D Bio-informatique stat. et apprentissage de machine

Option - maximum 17 crédits.

BIN	6009	3	E		Inférence Bayésienne en bio-informatique
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
IFT	6266	4	H	J	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6390	4	A		Fondements de l'apprentissage machine
STT	3520	3	A	J	Statistique appliquée et logiciels

Bloc 71E Bio-informatique structurale

Option - maximum 16 crédits.

BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BIN	6001	4	H		Algorithmes en bio-informatique moléculaire
BIN	6003	3	A	J	Architecture des polymères biologiques
CHM	6330	3	H		Chimie bio-organique

Bloc 71F Bio-informatique des systèmes

Option - maximum 6 crédits.

BIM	6064C	2	E		Approches des systèmes
GBM	6106	3	A		Méthodes des systèmes en physiologie
GBM	6118	3	H		Imagerie médicale

Bloc 71G Cours complémentaires

Option - maximum 14 crédits.

BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6220	2	AH		Interactions macromoléculaires
GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images
IFT	6255	4	AH	J	Recherche d'information
IFT	6281	4	H		Gestion de documents
IFT	6370	4	A	J	Informatique théorique
IFT	6575	4	A		Méthodes de recherche opérationnelle
IFT	6751	4	H		Métaheuristiques en optimisation
NRL	6084	3	A	J	Neurosciences computationnelles
PHY	6940	3	AH		Biophysique

Bloc 71H

Choix - maximum 4 crédits.

Bloc 71I Stage

Obligatoire - 22 crédits.

BIN	6007	22	AHE	Stages avec rapport

Programme 3-468-1-0

Ph. D. (bio-informatique)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs biotechnologiques, pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

2. Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Un étudiant n'ayant pas suivi le cours BIE6046 (Intro: éthique de la recherche) doit le réussir.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires. La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

BIN	70051	0	A	Communication scientifique avancée 2.1
BIN	70052	3	H	Communication scientifique avancée 2.2
BIN	70061	0	A	Communication scientifique avancée 3.1
BIN	70062	3	H	Communication scientifique avancée 3.2

Bloc 70B Recherche

Obligatoire - 84 crédits.

BIN	7000	84	AHE	Thèse
BIN	7010	0	AHE	Examen général de doctorat

Biologie moléculaire

M. Sc. **2-466-1-0**

Options :

Option générale avec mémoire
Médecine cellulaire et moléculaire
Maladies complexes chez l'humain
Biologie des systèmes

Ph. D. **3-466-1-0**

Options :

Générale
Maladies complexes chez l'humain
Biologie des systèmes

Multifacultaire

Programmes multidisciplinaires offerts par la Faculté de médecine avec la collaboration de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Un comité en assure la gestion. Les membres sont nommés après consultation auprès des facultés intéressées.
Responsable des programmes : Richard Bertrand
Pour information : Yan Liu, 514-343-6111 poste 27508

Programme 2-466-1-0

M. Sc. (biologie moléculaire)

Objectifs

Le programme de maîtrise en biologie moléculaire comporte 4 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Option générale - avec mémoire (segment 70)

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes - avec stages (segment 71)

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basés sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option Maladies complexes chez l'humain - avec mémoire (segment 72)

Ce programme vous offre un programme d'études ciblé reflétant et regroupant la recherche en biologie moléculaire, génétique, signalisation et thérapies nouvelles des maladies complexes humaines.

Option Médecine cellulaire et moléculaire - avec stages (segment 73)

Ce programme propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Elle met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitae
- attestation(s) de stage si applicable
- lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (programmes de maîtrise avec mémoire) ou lettre d'acceptation du responsable de l'option (programmes de maîtrise avec stages)

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon quatre options :

- Générale (segment 70)
- Biologie des systèmes (segment 71)
- Maladies complexes chez l'humain (segment 72)
- Médecine cellulaire et moléculaire avec stages (segment 73).

L'étudiant dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Programme d'échange :

Sous l'approbation du comité des études supérieures de biologie moléculaire, l'ensemble des cours est accessible aux étudiants inscrits à un programme d'échange. Des stages de recherche en biologie moléculaire sont également offerts :

BIM6001 - Stage de recherche en biologie moléculaire -1 (6 cr.)
BIM6002 - Stage de recherche en biologie moléculaire - 2 (6 cr.)

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

BIM	6035	1	AHE	Séminaire de recherche 1
MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Bloc 70B

Option - maximum 4 crédits.
À faire dans ce bloc: 0 crédit OU 4 crédits. L'étudiant qui suit les cours de ce bloc n'aura pas à faire les cours des blocs C et D.

BIM	6026	2	A	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H	Biologie moléculaire et cellulaire 2

Bloc 70C

Option - maximum 2 crédits.
Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant au bloc D: ainsi, l'étudiant qui sélectionne ce cours devra également s'inscrire à un des trois cours du bloc D.

BIM	6064A	2	E	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer

Bloc 70D

Option - maximum 2 crédits.
Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant à chacun de ces trois cours.

BIM	6064B	2	E	Génétique moléculaire des eucaryotes
BIM	6064C	2	E	Approches des systèmes
BIM	6064D	2	E	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

Bloc 70E

Option - minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

BCM	6062	3	A		Protéines et acides nucléiques 1
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BIM	6021	2	H		Sujets d'actualité en oncologie moléculaire
BIM	6070	2	A		Pratique professionnelle de la recherche
PBC	60851	0	A		Cancérologie 1
PBC	60852	3	H		Cancérologie 2

Bloc 70F

Option - 3 crédits.

BIM	6030A	1	H	Maladies complexes humaines
BIM	6030B	1	H	Neurobiologie avancée
BIM	6030C	1	H	Protéomique et génomique avancée
BIM	6030D	1	H	Systèmes modèles
BIM	6030E	1	A	Réponses aux dommages à l'ADN
BIM	6030F	1	A	Cellules souches et thérapie cellulaire
BIM	6030G	1	A	Insulte cellulaire et microenvironnement
BIM	6030H	1	A	Épigénétique

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BIM	6016	34	AHE	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Biologie des systèmes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, dont 28 crédits attribués à deux stages de recherche avec rédaction d'un rapport, et 5 crédits à option choisis dans les blocs B, C et D (un cours dans chaque bloc).

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

BIM	6035	1	AHE	Séminaire de recherche 1
BIM	6064A	2	E	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer
BIM	6064C	2	E	Approches des systèmes
BIM	6065A	2	AHE	Pratique de biologie moléculaire
BIM	6065C	1	E	Analyse bio-informatique
BIM	6065E	1	E	Biochimie des protéines
BIM	6070	2	A	Pratique professionnelle de la recherche
MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Bloc 71B

Option - 2 crédits.

BIM	6064B	2	E	Génétique moléculaire des eucaryotes
BIM	6064D	2	E	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

Bloc 71C

Option - 1 crédit.

Les étudiants qui s'inscrivent au cours BIM 6065B Modèles génétique du cancer doivent obligatoirement suivre de façon concomitante le cours BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes.

BIM	6065B	1	E	Modèles génétiques du cancer
BIM	6065D	1	E	Génomique fonctionnelle

Bloc 71D

Option - 2 crédits.

BIM	6021	2	H	Sujets d'actualité en oncologie moléculaire

Bloc 71E Stages de recherche

Obligatoire - 28 crédits.

Le cours BIM 6076A est préalable au cours BIM 6076B.

BIM	6076A	14	AHE	Stage 1 avec rapport
BIM	6076B	14	AHE	Stage 2 avec rapport

Segment 72 Propre à l'option Maladies complexes chez l'humain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 4 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 7 crédits.

BIM	6026	2	A	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIM	6030A	1	H	Maladies complexes humaines
BIM	6035	1	AHE	Séminaire de recherche 1
MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Bloc 72B

Option - minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIM	6021	2	H		Sujets d'actualité en oncologie moléculaire
BIM	6064A	2	E		Biologie cellulaire et moléculaire du cancer
BIM	6064B	2	E		Génétique moléculaire des eucaryotes
BIM	6064C	2	E		Approches des systèmes
BIM	6064D	2	E		Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique
BIM	6070	2	A		Pratique professionnelle de la recherche
MMD	6001	3	AH		Médecine moléculaire
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique
NSC	6061	3	H		Aspect moléculaire des neuropathologies
PBC	60851	0	A		Cancérologie 1
PBC	60852	3	H		Cancérologie 2
PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique

Bloc 72C

Option - 2 crédits.

BIM	6030B	1	H	Neurobiologie avancée
BIM	6030C	1	H	Protéomique et génomique avancée
BIM	6030D	1	H	Systèmes modèles
BIM	6030E	1	A	Réponses aux dommages à l'ADN
BIM	6030F	1	A	Cellules souches et thérapie cellulaire
BIM	6030G	1	A	Insulte cellulaire et microenvironnement
BIM	6030H	1	A	Épigénétique

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BIM	6016	34	AHE	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à deux stages de recherche avec rédaction de rapports.

Bloc 73A

Obligatoire - 15 crédits.

BIM	6026	2	A	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIM	6035	1	AHE	Séminaire de recherche 1
BIM	6070	2	A	Pratique professionnelle de la recherche
BIM	6073	5	E	Pratique en recherche translationnelle
BIM	6074	2	E	Pratique en médecine translationnelle
MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Bloc 73B Recherche

Obligatoire - 30 crédits.

BIM	6075A	15	AHE	Stage avec rapport 1
BIM	6075B	15	AHE	Stage avec rapport 2

Programme 3-466-1-0

Ph. D. (biologie moléculaire)

Objectifs

Le programme de Ph. D. en biologie moléculaire comporte 4 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Option générale

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option maladies complexes chez l'humain

Ce programme offre aux étudiants un programme d'étude ciblé reflétant et regroupant la recherche en biologie moléculaire, génétique, signalisation et thérapies nouvelles des maladies complexes humaines.

Option médecine cellulaire et moléculaire

Ce programme propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Il met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– faire preuve d'une bonne connaissance du français
– faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais avant d'être promu en 2e année d'études
– faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

– être titulaire d'une M. Sc. (biologie moléculaire) ou l'équivalent
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat ayant obtenu sa M. Sc. dans une autre université ou dans une autre discipline que la biologie moléculaire doit avoir complété la scolarité spécifique à l'option de la M. Sc. en biologie moléculaire ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

– être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle.

Le candidat doit compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat ou l'équivalent. Ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– lettre d'intention ou de motivation
– curriculum vitae
– description détaillée de la recherche accomplie
– deux lettres de recommandation
– attestation(s) de stage s'il y a lieu
– lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon quatre options : l'Option Générale (segment 70), l'Option Biologies des systèmes (segment 71), l'Option Maladies complexes chez l'humain (segment 72), l'Option Médecine cellulaire et moléculaire (segment 74). La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Accès direct au Ph. D.

Les étudiants admis en accès direct au doctorat doivent avoir complété la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle ils s'inscrivent au doctorat ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à leur programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM	7015	1	AHE	Séminaire de recherche 2
BIM	7022	3	A	Lectures en biologie moléculaire

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BIM	7047	86	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Biologie des systèmes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

BIM	7015	1	AHE	Séminaire de recherche 2

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

BIM	7021A	1	A	Conférences en biologie du cancer 1
BIM	7021B	1	A	Conférences en biologie du cancer 2
BIM	7021C	1	A	Conférences en biologie du cancer 3
PBC	6025A	1	E	Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025B	1	E	Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025C	1	E	Signalisation cellulaire avancée

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BIM	7047	86	AHE	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Maladies complexes chez l'humain

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM	7015	1	AHE	Séminaire de recherche 2
BIM	7022	3	A	Lectures en biologie moléculaire

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BIM	7047	86	AHE	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM	7015	1	AHE	Séminaire de recherche 2
BIM	7022	3	A	Lectures en biologie moléculaire

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
BIM	7047	86	AHE	Thèse

Conseil génétique

M. Sc. individualisée 2-960-1-5

Multifacultaire

Programme offert par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Virginie Poisson, directrice, 514-345-4931 poste 6707
Directeur médical : Dr Jacques Michaud
Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Programme 2-960-1-5

M. Sc. individualisée (conseil génétique)

Objectifs

Maîtrise individualisée (M. Sc.)

Le programme de maîtrise individualisée M. Sc. est destiné à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Trois types d'objectifs spécifiques sont poursuivis :

– répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle
– répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises
– permettre d'élaborer un cheminement académique menant à l'obtention d'une maîtrise dans certaines disciplines.

Maîtrise individualisée en administration sociale

La maîtrise individualisée en administration sociale vise à développer des compétences pour gérer des équipes multidisciplinaires de professionnels travaillant dans des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, communautaires et correctionnels.

Maîtrise individualisée en conseil génétique

La date limite d'admission est le 1er FÉVRIER sans possibilité de deuxième cohorte. La capacité d'accueil est limitée. Le programme vise à former des spécialistes du conseil génétique et à développer chez l'étudiant les habiletés d'analyse et de synthèse lui permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les questions liées au conseil génétique. Les stages cliniques sont destinés à développer des compétences relatives à l'application des connaissances théoriques dans tous les milieux où il aura éventuellement à oeuvrer. Le cheminement avec mémoire oriente l'étudiant vers la pratique de la recherche.

Maîtrise individualisée en environnement et développement durable

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une des options suivantes : biogéochimie environnementale, gestion de l'eau, gestion de la biodiversité, enjeux sociaux et gouvernance. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

– analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptés à leur contexte d'application
– communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
– porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Maîtrise individualisée en santé et sécurité du travail

Ce programme vise à offrir une solide formation dans le domaine de la santé et sécurité du travail qui intègre diverses composantes disciplinaires inhérentes à ce domaine. Il permet aux étudiants de développer une expertise de haut niveau pour assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et sécurité du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

De façon générale, pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le comité académique du programme individualisé.
- L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (administration sociale)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (administration sociale), le candidat doit :

- être titulaire du D.É.S.S. en administration sociale avec une moyenne de 3,0 ou plus
- démontrer une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années
- présenter un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique.

1.2 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (conseil génétique)

La date limite d'admission est le 1er FÉVRIER sans possibilité de deuxième cohorte. La capacité d'accueil est limitée. Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (conseil génétique), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, ou avoir réussi le microprogramme (génétique médicale)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue et fournir des lettres de référence.

1.3 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (environnement et développement durable)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (environnement et développement durable), le candidat doit :

- être titulaire du D.É.S.S. en environnement et développement durable

1.4 Conditions propres à la M. Sc. individualisée (santé et sécurité du travail)

Pour être admissible à la Maîtrise individualisée (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- être titulaire du D.É.S.S. en santé et sécurité du travail
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.5 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Conseil génétique : curriculum vitae, lettre de motivation et trois de lettres de référence

2.1 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (administration sociale)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

2.2 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (conseil génétique)

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Les cours, stages et ateliers s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

2.3 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (environnement et développement durable)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

2.4 Scolarité propre à la M. Sc. individualisée (santé et sécurité du travail)

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux années.

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités : la modalité avec mémoire, la modalité sans mémoire, et comporte cinq cheminements universitaires : option Cheminement libre (segment 70), option Administration sociale, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.É.S.S. en administration sociale (segment 71), option Conseil génétique (segment 72), option Santé et sécurité du travail, dont 30 crédits réussis dans le cadre du D.É.S.S. en santé et sécurité du travail (segment 74). L'option Environnement et développement durable comprend 5 concentrations : concentration Biogéochimie environnementale (segment 73C1), concentration Gestion de l'eau (segment 73C2), concentration Gestion de la biodiversité (segment 73C3), concentration Enjeux sociaux et gouvernance (segment 73C4).

Segment 70 - Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont au choix. Ils sont répartis de la façon suivante : modalité avec mémoire : de 12 à 21 crédits de cours et de 24 à 33 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Modalité avec stage ou travail dirigé : de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits consacrés à un travail dirigé ou à un stage.

Bloc 70A

modalité avec Mémoire
Choix - minimum 12 crédits, maximum 21 crédits. Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

Bloc 70B Recherche et mémoire

modalité avec Mémoire
Choix - minimum 24 crédits, maximum 33 crédits.

Bloc 70A

modalité avec Stage ou travail dirigé
Choix - minimum 30 crédits, maximum 36 crédits. Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

Bloc 70B Stage ou travail dirigé

modalité avec Stage ou travail dirigé
Choix - minimum 9, maximum 15 crédits. Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

Segment 71 - Propre à l'option Administration sociale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6002	3	AH	S	Planification et concertation
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6008	3	AH		Gestion des ressources humaines
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle

Bloc 71B

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Cours choisis parmi les suivants ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent. Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis.

ASA	2000G	3	AHE	S	Gérer la qualité et la performance
ASA	2050G	3	AHE	JS	Le changement : une opportunité
ASA	6132	3	AH		Marketing social
POL	3320	3	AH	J	Politique et administration
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
POL	6509	3	AH		Méthodes d'évaluation des politiques
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	2107	3	A	S	Sociologie politique
SOL	2403	3	A	J	Sociologie des organisations
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales

STS	6010	3	A		Statistiques sociales et politiques publiques
SVS	6424	3	AH		Communautés et intervention
SVS	6465	3	AHE		Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS	6475	3	AHE		Analyse organisationnelle

Maximum crédits 1er cycle

Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis pour le Bloc 71B.

Bloc 71C Stages

Option - maximum 6 crédits.

APC	6014	6	AHE		Stage supervisé en gestion

Bloc 71D

Obligatoire - 15 crédits.

APC	6020	15	AHE		Travail dirigé

Segment 72 - Propre à l'option Conseil génétique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Maîtrise centrée sur la formation à la recherche (avec mémoire-MM) : 42 crédits obligatoires dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option. Maîtrise centrée sur une formation théorique et pratique (sans mémoire-SM) : 42 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

MM-Bloc 72A

Modalité avec Mémoire
Obligatoire - 12 crédits.

CGE	6001	3	A		Principes de génétique médicale
CGE	6002	3	A		Aspects éthiques et juridiques de la génétique
CGE	6003	3	A		Aspects psychologiques du conseil génétique
CGE	6004	3	H		Génétique des populations/épidémiologie

MM-Bloc 72B

Modalité avec Mémoire
Option - 3 crédits. Les cours SMC 6051 et 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
DRT	6874	3	AHE		Droit pharmaceutique
DRT	6893	3	AHE		Protection de la santé publique
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6005	3	AHE	J	Séminaire en santé communautaire
MSO	6038	3	A		Fondements et éthique en santé publique
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
PBC	6300	3	A		Cytogénétique médicale
PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6540	3	AH	J	Éthique et philosophie sociale
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
PSY	6107	3	AH		Gestion du stress
SMC	6051	2	A		Biologie cellulaire et moléculaire 1
SMC	6052	3	H		Biologie cellulaire et moléculaire 2
SMC	6061	3	H		Génétique médicale
SOI	6147	3	A		Dimensions sociales des soins de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière

MM-Bloc 72C Recherche et mémoire

Modalité avec Mémoire
Obligatoire - 30 crédits.

SM-Bloc 72A

Modalité sans Mémoire
Obligatoire - 12 crédits.

CGE	6001	3	A		Principes de génétique médicale
CGE	6002	3	A		Aspects éthiques et juridiques de la génétique
CGE	6003	3	A		Aspects psychologiques du conseil génétique
CGE	6004	3	H		Génétique des populations/épidémiologie

SM-Bloc 72B

Modalité sans Mémoire
Option - 3 crédits.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
DRT	6874	3	AHE		Droit pharmaceutique
DRT	6893	3	AHE		Protection de la santé publique
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6005	3	AHE	J	Séminaire en santé communautaire
MSO	6038	3	A		Fondements et éthique en santé publique
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
PBC	6300	3	A		Cytogénétique médicale
PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6540	3	AH	J	Éthique et philosophie sociale
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
PSY	6107	3	AH		Gestion du stress
SMC	6051	2	A		Biologie cellulaire et moléculaire 1
SMC	6052	3	H		Biologie cellulaire et moléculaire 2
SMC	6061	3	H		Génétique médicale
SOI	6147	3	A		Dimensions sociales des soins de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière

SM-Bloc 72C

Modalité sans Mémoire
Obligatoire - 30 crédits. Les cours CGE60091, 60092 et 60093 sont équivalents au cours CGE6009. Les cours CGE60211 et 60202 sont équivalents au cours CGE6020. Les cours CGE60211 et 60212 sont équivalents au cours CGE6021. Les cours CGE60221 et 60222 sont équivalents au cours CGE6022. Les cours CGE60241 et 60242 sont équivalents au cours CGE6024.

CGE	6009	3	AHE		Atelier en conseil génétique 1
CGE	60091	0	AHE		Atelier: conseil génétique 1.1
CGE	60092	0	AHE		Atelier: conseil génétique 1.2
CGE	60093	3	AHE		Atelier: conseil génétique 1.3
CGE	6010	3	A		Atelier en conseil génétique 2
CGE	6020	5	AHE		Stage en milieu pédiatrique
CGE	60201	0	AHE		Stage en milieu pédiatrique 1
CGE	60202	5	AHE		Stage en milieu pédiatrique 2
CGE	6021	5	AHE		Stage en milieu adulte

CGE	60211	0	AHE		Stage en milieu adulte 1
CGE	60212	5	AHE		Stage en milieu adulte 2
CGE	6022	5	AHE		Stage en diagnostic prénatal
CGE	60221	0	AHE		Stage: diagnostic prénatal 1
CGE	60222	5	AHE		Stage: diagnostic prénatal 2
CGE	6023	5	AHE		Stage en laboratoires diagnostiques
CGE	6024	4	AHE		Stage en conseil génétique
CGE	60241	0	AHE		Stage en conseil génétique 1
CGE	60242	4	AHE		Stage en conseil génétique 2

Segment 73C1 Environnement et développement durable : Biogéochimie environnementale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 21 crédits à option.

Bloc 73C1A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C1B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C1C Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gestion des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C1D Fondements

Option - 3 crédits.

EDD	6030	3	A	JS	Biogéochimie
GEO	6142	3	AH		Biogéochimie environnementale

Bloc 73C1E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
CHM	6810	3	A		Chimie environnementale avancée
GEO	6130	3	AHE		Environnement atmosphérique
GIN	6112	3	AHE		Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN	6216A	3	AHE		Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 73C1F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
GEO	6041	3	AHE		Terrain avancé en environnement
GEO	6141	3	H		Environnement physique des rivières
GEO	6152	3	AHE		Laboratoire de pédologie
MSN	6028	3	H	JS	Changements climatiques : impact santé

Bloc 73C1G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	3721	3	H	J	Écologie microbienne
BIO	3831	3	A	J	Océanographie
BIO	3839	3	A	J	Limnologie
BIO	3893	3	H	JS	Écotoxicologie
CHM	3103	3	H	J	Chimie analytique environnementale
CHM	3601	3	A	J	Chimie de l'environnement
CHM	3602	3	H	J	Chimie, pollution et toxicologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	3152	3	H	J	Changements climatiques
GEO	3162	3	H	J	Bassins versants
GIN	2601	3	H	J	Hydrogéologie appliquée (GLQ2601)

Bloc 73C1H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C1I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Segment 73C2 Environnement et développement durable: Gestion de l'eau

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C2A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux

EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C2B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 73C2C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C2D Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gest.des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C2E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO	6850	3	A	J	Limnologie avancée
BIO	6960	3	A	J	Enjeux en biodiversité aquatique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides
CHM	6810	3	A		Chimie environnementale avancée
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6141	3	H		Environnement physique des rivières
GEO	6142	3	AH		Biogéochimie environnementale
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
TXL	6014	3	A		Toxicologie de l'environnement

Bloc 73C2F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6113	3	AHE	JS	Écologie du paysage
AME	6920	3	AHE		Gestion projets internationaux
APA	6013	3	AH	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO	6820	2	E	J	Biogéochimie des métaux
BIO	6821	1	E	J	Stage biogéochimie des métaux
EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
EDD	6070	3	AHE	JS	Éléments d'aménagement
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
GIN	4230	3	AHE		Traitement de l'eau et des rejets (CIV4230)
GIN	4360	3	AHE		Gestion des ressources en eau (CIV4360)
GIN	6112	3	AHE		Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
MSN	6028	3	H	JS	Changements climatiques : impact santé
MSO	6500	3	AHE		Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
URB	6754	3	AH		Formation de l'espace urbain
URB	6772	3	AH		Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	AHE		Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	AH		Planification environnementale et urbanisme
URB	6850	3	AHE		Urbanisme international

Bloc 73C2G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	2476	3	A	J	Ichtyologie
BIO	3831	3	A	J	Océanographie
BIO	3839	3	A	J	Limnologie
BIO	3843	3	A	JS	Stage de limnologie
BIO	3893	3	H	JS	Écotoxicologie
CHM	3601	3	A	J	Chimie de l'environnement
CHM	3602	3	H	J	Chimie, pollution et toxicologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	2512	3	AE	JS	SIG2 - Analyse spatiale
GEO	3162	3	H	J	Bassins versants
POL	2170	3	AHE	J	Politiques environnementales comparées
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
SOL	2200	3	AH	JS	Sociologie de l'environnement

Bloc 73C2H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C2I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Segment 73C3 Environnement et développement durable : Gestion de la biodiversité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C3A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C3B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6050	3	A	J	Gestion de la biodiversité

Bloc 73C3C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C3D Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gest.des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C3E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6113	3	AHE	JS	Écologie du paysage
APA	6013	3	AH	J	Phytotechnologies: théorie et pratique
BIO	6012	3	AE	J	Sciences de la biodiversité
BIO	6245	4	A	J	Analyse phylogénétique
BIO	6720	3	H	J	Écologie du paysage
BIO	6875	3	H	J	Principes de lutte biologique
BIO	6965	3	A	J	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO	6970	3	A	J	Écologie des milieux humides
GEO	6144	3	AH		Perspective millénaire sur la végétation
GEO	6341	3	A		Étude des systèmes complexes
GEO	6815	3	AH		Cultures, sociétés et biodiversité
MSL	6515	3	H	J	Collections de sciences naturelles
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
URB	6778	3	AH		Planification environnementale et urbanisme

Bloc 73C3F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6920	3	AHE		Gestion projets internationaux
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
PHI	6321	3	AH	J	Philosophie de la biologie
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
URB	6772	3	AH		Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	AHE		Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C3G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

BIO	2150	3	A	J	Protistologie
BIO	2306	3	A	J	Floristique du Québec
BIO	2350	3	A	J	Diversité fongique
BIO	2386	3	H	J	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO	2431	3	H	J	Zoologie des invertébrés
BIO	2440	3	A	J	Entomologie
BIO	2476	3	A	J	Ichtyologie
BIO	2478	3	A	J	Herpétologie
BIO	2480	3	A	J	Ornithologie
BIO	2490	3	A	J	Mammalogie
GEO	2122	3	H	JS	Climatologie
GEO	2132	3	A	J	Géomorphologie
GEO	2152	3	A	J	Hydrologie
GEO	2512	3	AE	JS	SIG2 - Analyse spatiale

POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques

Bloc 73C3H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C3I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Segment 73C4 Environnement et développement durable : Enjeux sociaux / gouvernance

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.

Bloc 73C4A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD	6010	3	AH	JS	Développement durable : enjeux
EDD	6015	3	H	JS	Dynamique des systèmes socio-écologiques
EDD	6045	3	AHE	JS	Intervention et projet interdisciplinaire

Bloc 73C4B Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD	6060	3	AH	J	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73C4C Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT	6864	3	AHE		Droit et développement durable
ENV	6000	3	A		Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H		Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A		La protection de l'environnement
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale

Bloc 73C4D Méthodes et outils

Option - maximum 5 crédits.

APC	6000	3	AH	S	Gestion des organisations
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
APC	6017	3	AHE		Communication organisationnelle
ART	6009	1	A	JS	Captation vidéo
ART	6010	1	A	JS	Montage vidéo
ART	6012	1	A	JS	Animation 2D
ART	6017	1	A	JS	Internet et Web
BIO	6041	1	E	J	Introduction au langage R
BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
BIO	6803	1	E	J	Reddition de comptes et environnement
COM	6205	3	H	J	Méthode d'étude des messages et images
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
COM	6915	3	H	S	Gest.des conflits dans les organisations
DMO	6200	3	A		Méthodes de recherche et enjeux sociaux
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
DMO	6405	3	H		Modèles de risque et de durée
GEO	6343	3	AH		Télédétection appliquée en environnement
GIN	6003A	3	AHE		Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN	6230	3	AHE		Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
GIN	6402A	3	AHE		Géostatistique (GML6402A)
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
SOL	6210	3	AH		Analyse quantitative avancée
SOL	6448	3	AHE		Méthodes de sondage
STS	6015	3	H		Analyse longitudinale des statistiques sociales

Bloc 73C4E Spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME	6920	3	AHE		Gestion projets internationaux
ANT	6126	3	AHE	J	Culture et inégalités sociales
COM	6331	3	H	S	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO	6430	3	H		Population et développement
DMO	6501	3	H		Migration
ENV	6005	3	H		Catastrophes et aspects juridiques
GEO	6286	3	H		Évaluation environnementale
GEO	6288	3	H		Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO	6295	3	H		Territoires et développement durable
GIN	6214P	3	AHE		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT	6040	3	A		Gouvernance et mondialisation
PLU	6901A	3	E		Enjeux de la biodiversité
POL	6418	3	AHE		Relations transnation. et mondialisation
POL	6512	3	AHE	J	Villes et politiques publiques
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
POL	6526	3	AH		Affaires politiques internationales
POL	6570	3	AH		Politique et changements climatiques
POL	6609	3	AH		L'action collective
SOL	6312	3	AH		Sociologie du développement
SOL	6510	3	AH		Classes sociales et mouvements sociaux
SOL	6930	3	AH		Ville et métropolisation
URB	6767	3	AHE		Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB	6772	3	AH		Évaluation environnementale et planification
URB	6774	3	AHE		Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C4F Compléments multidisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

AME	6431	3	AHE	JS	Mise en valeur des ensembles urbains
ANT	6030	3	H	J	Séminaire: changement social et culturel
ANT	6118	3	H	J	Anthropologie de l'espace
DRT	6830B	3	AHE		Droit international public avancé
EDD	6040	3	AH	JS	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD	6070	3	AHE	JS	Éléments d'aménagement
GEO	6321	3	AHE		Travaux pratiques en géomatique
GEO	6342	3	A		S.I.G. : aspects théoriques
GEO	6352	3	H		S.I.G. : aspects pratiques
MSO	6500	3	AHE		Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PLU	6907A	3	AHE		Mondialisation, attributs et enjeux
PLU	6910A	3	AHE		Analyse de risques et géopolitique
POL	6112	3	AH		Politique de l'Union européenne
URB	6742	3	AH		Dynamique des habitats urbains
URB	6754	3	AH		Formation de l'espace urbain
URB	6778	3	AH		Planification environnementale et urbanisme
URB	6850	3	AHE		Urbanisme international

Bloc 73C4G Complément de formation

Option - maximum 6 crédits.

ANT	2030	3	H	J	Ethnologie et environnement
COM	3155	3	H	J	Pouvoir et communication
DMO	3100	3	A	J	Démographie du Tiers-Monde
GEO	3252	3	H	J	Genre et développement international
POL	2170	3	AHE	J	Politiques environnementales comparées
POL	3010	3	AH	J	Les relations Nord-Sud
POL	3326	3	AH	J	Évaluation des politiques publiques
PSY	2075	3	AE	J	Psychologie de l'environnement
SOL	2200	3	AH	JS	Sociologie de l'environnement

Bloc 73C4H Travail dirigé

Option - 6 crédits.

EDD	6025	6	AHE	JS	Travail dirigé

Bloc 73C4I Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD	6999	15	AHE		Stage

Segment 74 Propre à l'option Santé et sécurité du travail

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 15 à 21 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. Il est composé de 30 crédits du D.É.S.S. en santé et sécurité du travail.

Bloc 74A

Obligatoire - 18 crédits.

SST	6000	1	A	JS	Séminaire d'intégration
SST	6100	3	AE	S	Sciences sociales et SST
SST	6200	3	AE	S	Problématique des maladies professionnelles
SST	6300	3	H	S	Droit et gestion de la réparation
SST	6400	3	H	S	Gestion stratégique de la prévention
SST	6450	3	A	S	Gestion financière de la SST
SST	6500	2	H	S	Projet d'intervention

Bloc 74B - Sciences de la Gestion

Option - maximum 6 crédits.

GIN	6214A	3	H		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail

Bloc 74C - Santé au travail

Option - maximum 6 crédits.

MSN	6018	3	H		Toxicologie industrielle
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6111	3	A	J	Hygiène du travail
MSN	6136	3	H		Principes de l'analyse du risque 1

Bloc 74D - Ergonomie

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

GIN	6410	3	A	S	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN	6411	3	H		Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)

Bloc 74E - Cours de spécialisation

Option - minimum 6 crédits, maximum 6 crédits.

REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI	6606	3	H	J	Travail et innovation organisationnelle
REI	6608	3	A	S	Gestion du changement
REI	6613	3	H	JS	Stratégies en GRH
REI	6627	3	HE	JS	Aspects internationaux de la SST
REI	6628	3	HE	J	Partenariat et dialogue social
REI	6630	3	AHE		Mieux-être et promotion de la santé au travail

Bloc 74F - Recherche appliquée

Option - 9 crédits.

REI	6704	9	AHE	Travail dirigé 1
REI	6833	9	AHE	Stage professionnel

Bloc 74Z

Choix - maximum 6 crédits.

Ergothérapie

Microprogramme de 2e cycle	**2-740-6-0**
D.É.S.S.	**2-740-1-1**
M. Sc.	**2-740-1-0**
Qualification en ergothérapie	**2-740-1-2**

École de réadaptation

La direction des programmes est assurée par Lise Poissant, 514-343-2084
Pour information : Joane Lahaie, 514-343-2189

Programme 2-740-6-0

Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie)

Objectifs

Le microprogramme vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Il offre la possibilité d'une formation de 2e cycle progressive, ce qui peut faciliter l'accès aux études supérieures à des professionnels désireux de se perfectionner. Pour d'autres, ce programme sera terminal et répondra à des besoins de mise à jour des connaissances. Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein, la scolarité maximale est de trois ans. À noter, les cours s'échelonnent obligatoirement sur deux trimestres.

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (ergothérapie) ou à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du microprogramme et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Le cours ERT 6050 est équivalent aux cours ERT 60501, ERT 60502 et ERT 60503.

BIE	6018	3	A	Bioéthique pour les professions de santé
ERT	6030	4	A	Recherche et démarche clinique
ERT	6032	3	A	Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT	60401	2	A	Ergo - Analyse des pratiques 1
ERT	60402	2	H	Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT	60501	0	A	Pratique réflexive/portfolio 1
ERT	60502	0	H	Pratique réflexive/portfolio 2
ERT	60503	1	A	Pratique réflexive/portfolio 3

Programme 2-740-1-1

D.É.S.S. (ergothérapie)

Objectifs

Le programme de D.É.S.S., s'adresse aux ergothérapeutes en exercice et vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Pour certains étudiants, le programme de D.É.S.S. peut être terminal et pour d'autres, il peut constituer une des étapes menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise. Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement;
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes;
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres équivalent temps plein et la scolarité maximale est de quatre ans.

4. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du D.É.S.S., et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 19 crédits.

BIE	6018	3	A	Bioéthique pour les professions de santé
ERT	6030	4	A	Recherche et démarche clinique
ERT	6031	3	A	Ergothérapie et enjeux professionnels 2
ERT	6032	3	A	Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT	6033	1	AHE	Activité d'intégration

ERT	60401	2	A		Ergo - Analyse des pratiques 1
ERT	60402	2	H		Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT	60501	0	A		Pratique réflexive/portfolio 1
ERT	60502	0	H		Pratique réflexive/portfolio 2
ERT	60503	1	A		Pratique réflexive/portfolio 3

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ERT	6071	3	H		Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT	6072	3	H		Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT	6073	3	A		Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT	6074	3	H		Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT	6076	3	H		Ergo et prob. musculosquelettique
ERT	6077	3	A		Ergothérapie et ergonomie
ERT	6078	3	H		Accessibilité universelle/personnalisée
ERT	6079	3	H		Ergothérapie et gestion
ERT	6084	3	AHE		Thématique spécifique en ergothérapie
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 70C Stage

Obligatoire - 8 crédits.

ERT	6060	8	AE		Formation clinique avancée

Programme 2-740-1-0

M. Sc. (ergothérapie)

Objectifs

Profil A - Continuum baccalauréat-maîtrise

Ce programme s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

Profil B - Ergothérapeutes en exercice

Ce programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie qui s'adresse aux ergothérapeutes en exercice vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à :

- approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie
- analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement
- développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes
- analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

PROFIL A - CONTINUUM BACCALAURÉAT - MAÎTRISE

1. Conditions d'admissibilité

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admis automatiquement

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal est, à certaines conditions, automatiquement admis à la composante Maîtrise professionnelle en ergothérapie du programme intégré en ergothérapie.
Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admissible

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal dont la moyenne au Baccalauréat est inférieure à 3,0 sur 4,3 peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission du programme intégré en ergothérapie.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant.

Autre candidat

Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de l'ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Statut étudiant

Ce programme n'est offert qu'à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres à temps plein non consécutifs et la scolarité maximale est de 6 ans.

PROFIL B - ERGOTHÉRAPEUTES EN EXERCICE

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité du programme est de 6 trimestres à temps plein et 9 trimestres à temps partiel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils : le profil A destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise (segment 70), le profil B destiné aux ergothérapeutes en exercice (segment 71).

Segment 70 Propre au Profil A Continuum Baccalauréat - Maîtrise

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, de 12 à 18 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

BIE	6018	3	A		Bioéthique pour les professions de santé
ERT	6030	4	A		Recherche et démarche clinique
ERT	6031	3	A		Ergothérapie et enjeux professionnels 2
ERT	60501	0	A		Pratique réflexive/portfolio 1
ERT	60502	0	H		Pratique réflexive/portfolio 2
ERT	60503	1	A		Pratique réflexive/portfolio 3

Bloc 70B

Option - minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

ERT	6071	3	H		Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT	6072	3	H		Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT	6073	3	A		Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT	6074	3	H		Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT	6076	3	H		Ergo et prob. musculosquelettique
ERT	6077	3	A		Ergothérapie et ergonomie
ERT	6078	3	H		Accessibilité universelle/personnalisée
ERT	6079	3	H		Ergothérapie et gestion
ERT	6083A	3	A		Séminaire : apprentissage, cognition, comportement
ERT	6084	3	AHE		Thématique spécifique en ergothérapie
ERT	6084A	3	A		Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main
ERT	6084B	3	H		Thématique spécifique en ergothérapie - pratique communautaire
ERT	6084C	3	H		Ergothérapie : méthodes projectives
ERT	6084D	3	H		Thématique en ergothérapie - évidences scientifiques
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 70C

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6012	3	A		Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6132	3	AH		Marketing social
ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
IDV	6003	3	AH		Fondements en orientation et mobilité
IDV	6009	2	AH		Déficience visuelle et vie journalière
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
MSO	6080	3	AH		Santé mentale
MSO	6160	3	AHE		Services à la petite enfance
PEF	6103	2	AHE		Probl. de dév. motricité
PEF	6104	2	AHE		Probl. de développement : langage/communication
PEF	6105	2	AHE		Probl. de développement: socio-affectivité
PEF	6106	3	AHE		Pratiques innovatrices en petite enfance
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6650	3	AH		Déterminants sociaux de la santé
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
SOL	6657	3	AH		Famille et société

Bloc 70D

Obligatoire - 8 crédits.

Le cours ERT 6090 est équivalent aux cours ERT 60901, 60902 et 60903. Le cours ERT 6091 est équivalent aux cours ERT 60911, ERT 60912 et ERT 60913.

ERT	60901	0	A		Séminaire/accompagnement 1
ERT	60902	0	H		Séminaire - accompagnement 2
ERT	60903	2	A		Séminaire/accompagnement 3
ERT	60911	0	A		Projet intégration 1/Profil A
ERT	60912	0	H		Projet intégration 2/Profil A
ERT	60913	6	A		Projet intégration 3/Profil A

Bloc 70E Stage

Obligatoire - 8 crédits.

ERT	6060	8	AE		Formation clinique avancée

Segment 71 Propre au profil B Continuum Ergothérapeutes en exercice

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

Les cours ERT 60501, 60502 et 60503 sont équivalents au cours ERT 6050.

BIE	6018	3	A		Bioéthique pour les professions de santé
ERT	6030	4	A		Recherche et démarche clinique
ERT	6031	3	A		Ergothérapie et enjeux professionnels 2
ERT	6032	3	A		Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT	60401	2	A		Ergo - Analyse des pratiques 1

ERT	60402	2	H		Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT	60501	0	A		Pratique réflexive/portfolio 1
ERT	60502	0	H		Pratique réflexive/portfolio 2
ERT	60503	1	A		Pratique réflexive/portfolio 3

Bloc 71B

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ERT	6071	3	H		Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT	6072	3	H		Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT	6073	3	A		Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT	6074	3	H		Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT	6076	3	H		Ergo et prob. musculosquelettique
ERT	6077	3	A		Ergothérapie et ergonomie
ERT	6078	3	H		Accessibilité universelle/personnalisée
ERT	6079	3	H		Ergothérapie et gestion
ERT	6084	3	AHE		Thématique spécifique en ergothérapie
ERT	6084A	3	A		Thématique spécifique en ergo - affection de la main
ERT	6084B	3	H		Thématique spécifique en ergo - prat. communautaire
ERT	6084C	3	H		Ergothérapie : méthodes projectives
ERT	6084D	3	H		Thématique en ergothérapie - évidences scientifiques
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 71C

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6012	3	A		Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6132	3	AH		Marketing social
ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
IDV	6003	3	AH		Fondements en orientation et mobilité
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
MSO	6080	3	AH		Santé mentale
MSO	6160	3	AHE		Services à la petite enfance
PLU	6022	3	H	J	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6541	3	AH		Inégalités sociales et parcours de vie
SOL	6650	3	AH		Déterminants sociaux de la santé
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
SOL	6657	3	AH		Famille et société

Bloc 71D

Obligatoire - 10 crédits.

Le cours ERT 6090 est équivalent aux cours ERT 60901, 60902 et 60903. Le cours ERT 6092 est équivalent aux cours ERT 60921, 60922 et 60923.

ERT	60901	0	A	Séminaire/accompagnement 1
ERT	60902	0	H	Séminaire - accompagnement 2
ERT	60903	2	A	Séminaire/accompagnement 3
ERT	60921	0	A	Projet intégration 1/Profil B
ERT	60922	0	H	Projet d'intégration 2 - profil B
ERT	60923	8	A	Projet intégration 3/Profil B

Bloc 71E

Obligatoire - 8 crédits.

ERT	6060	8	AE	Formation clinique avancée

Cours au choix - Commun aux profils A et B

Tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc Z

Choix - maximum 6 crédits.

Programme 2-740-1-2

Qualification en ergothérapie

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

– soumettre un avis valide du Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
– avoir, au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

Sur recommandation du Comité d'admission et de l'ordre des ergothérapeutes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposer d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours.

2. Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

3. Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI).

4. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf places.

5. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres à temps plein. À noter, les cours s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

6. Suspension et prolongation

L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Structure du programme

Le programme comporte 54 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 6 crédits à option provenant de cours offerts par l'École et 15 crédits attribués à deux stages de formation clinique. Le candidat peut se voir obligé de suivre des cours additionnels tel que prescrit par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le candidat pourrait se voir exempter certains cours en fonction de l'analyse du dossier effectuée par le Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Segment 70

Le segment comporte 54 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

CSS	3900	1	A	J	Collaboration en sciences de la santé 3
ERT	1401	2	H	J	Approches théoriques en ergothérapie
ERT	2413	2	H	J	Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT	2422	2	H	J	Thématiques en ergothérapie 3
ERT	2433	1	H	J	Ergothérapie - Développement professionnel 4
ERT	3401	3	H	J	Ergothérapie, enjeux professionnels et société
ERT	3410	2	A	J	Problématiques intégratives
ERT	3411	3	H	J	Problématiques intégratives 2
ERT	3420	2	A	J	Thématiques en ergothérapie 5
ERT	3430	1	A	J	Ergothérapie - Développement professionnel 6
ERT	6030	4	A		Recherche et démarche clinique
ERT	6032	3	A		Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT	60401	2	A		Ergo - Analyse des pratiques 1
ERT	60402	2	H		Ergo - Analyse des pratiques 2
ERT	60501	0	A		Pratique réflexive/portfolio 1
ERT	60502	0	H		Pratique réflexive/portfolio 2
ERT	60503	1	A		Pratique réflexive/portfolio 3
REA	6300	2	E	J	Réadaptation et système de santé

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ERT	6071	3	H		Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT	6072	3	H		Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT	6073	3	A		Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT	6074	3	H		Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT	6076	3	H		Ergo et prob. musculosquelettique
ERT	6077	3	A		Ergothérapie et ergonomie
ERT	6078	3	H		Accessibilité universelle/personnalisée
ERT	6079	3	H		Ergothérapie et gestion
ERT	6084	3	AHE		Thématique spécifique en ergothérapie
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

ERT	3460	7	A	J	Formation clinique 3
ERT	6060	8	AE		Formation clinique avancée

Éthique clinique

Microprogramme de 2e cycle **2-495-6-1**

Département de pédiatrie

Responsable du programme : Antoine Payot, 514-345-4685
Pour information : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Objectifs

Le microprogramme en éthique clinique s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de 2e cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins pédiatriques complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en éthique clinique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pourraient influencer son plan de carrière
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et française.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au microprogramme en éthique clinique ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PDT	6101	3	AHE	Introduction à l'éthique clinique
PDT	6103	3	AHE	Éthique clinique et patients complexes

Bloc 70B Spécialisation

Option - 6 crédits.

MMD	6105	3	AH	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT	6102	3	AHE	Éthique clinique, enfant et famille
PDT	6104	3	AHE	Éthique clinique, santé et société

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort

BIE	6006	3	AH		Éthique des politiques de santé
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
MMD	6105	3	AH		Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
MMD	6106	3	AH		Initiation à la consultation en éthique clinique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
REL	2430	3	AHE	JS	Religions en milieux de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière

Génétique médicale

Microprogramme de 2e cycle **2-534-6-1**

Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, Faculté de droit, Faculté des sciences infirmières

Responsable des programmes : Virginie Poisson, directrice, 514-345-4931 poste 6707
Directeur médical : Dr Jacques Michaud
Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Objectifs

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en génétique médicale. Il peut soit constituer la première étape d'une spécialisation menant à la maîtrise individualisée en génétique médicale ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en génétique médicale. Le microprogramme ne mène pas à une reconnaissance professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (génétique médicale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, en biochimie, en génétique, en épidémiologie et biostatistiques ; au besoin, des cours complémentaires seront exigés

La capacité d'accueil à ce programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Lors de la demande d'admission, à faire au plus tard le 1er mai, les documents suivants devront être fournis, en plus de la demande d'admission :

- lettre de motivation
- curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres.

3. Admission à la M. Sc. individualisée (conseil génétique)

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise individualisée (conseil génétique). La réussite du microprogramme (génétique médicale) ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

CGE	6001	3	A		Principes de génétique médicale
CGE	6002	3	A		Aspects éthiques et juridiques de la génétique
CGE	6003	3	A		Aspects psychologiques du conseil génétique
CGE	6004	3	H		Génétique des populations/épidémiologie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Un cours choisi parmi les cours de biochimie (BCM), bioéthique (BIE), Droit (DRT), Médecine sociale et préventive (MSO), pathologie et biologie cellulaire (PBC), pharmacologie (PGM), Philosophie (PHI), psychologie (PSY), Sciences cliniques (SMC) et Sciences infirmières (SOI) de la liste suivante ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugé pertinent à la formation du candidat et approuvé par le responsable du programme. Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
DRT	6874	3	AHE		Droit pharmaceutique
DRT	6893	3	AHE		Protection de la santé publique
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6005	3	AHE	J	Séminaire en santé communautaire
MSO	6038	3	A		Fondements et éthique en santé publique
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
PBC	6300	3	A		Cytogénétique médicale
PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6540	3	AH	J	Éthique et philosophie sociale
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
PSY	6107	3	AH		Gestion du stress
SMC	6051	2	A		Biologie cellulaire et moléculaire 1
SMC	6052	3	H		Biologie cellulaire et moléculaire 2
SMC	6061	3	H		Génétique médicale
SOI	6147	3	A		Dimensions sociales des soins de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière

Génie biomédical

D.É.S.S.	**2-535-1-1**
M. Sc. A.	**2-535-1-0**
Ph. D.	**3-535-1-0**

Offert conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal - Département de physiologie moléculaire et intégrative et Institut de Génie biomédical

La gestion du programme est assurée par un comité de gestion.
Responsable des programmes : Alain Vinet
Courriel : alain.vinet@umontreal.ca
Renseignements : 514-343-6357
Site web : www.igb.umontreal.ca

Programme 2-535-1-1

D.É.S.S. (génie biomédical)

Offert conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal - Département de physiologie moléculaire et intégrative et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 1 crédit obligatoire, de 14 à 29 crédits à option et, au maximum, 15 crédits au choix. Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique et/ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie, etc.) sera exigé de la part du directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat. Ce cours doit recevoir l'accord du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical

Bloc 70B

Option - minimum 14 crédits, maximum 29 crédits.

GBM	6102	3	H		Modélisation biomédicale
GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM	6105	3	H		Principes de bioélectricité
GBM	6106	3	A		Méthodes des systèmes en physiologie
GBM	6112	3	A		Services de santé et hospitaliers
GBM	6116	3	A		Évaluation des technologies de la santé
GBM	6118	3	H		Imagerie médicale
GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	6214	3	H	J	Techniques de modélisation en biomécanique (GBM8214)
GIN	6307	3	H		Principes d'instrumentation biomédicale (GBM8307)
GIN	6320	3	H		Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN	6322	3	H	J	Immunité et interactions biomoléculaires (GCH6312)
GIN	6540	3	A		Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)
GIN	6555	3	H		Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)
GIN	6700	3	A		Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)
GIN	6802	3	A		Biophotonique (GBM8802)

Bloc 70C

Choix - maximum 15 crédits.

Ces cours sont choisis parmi d'autres cours de génie biomédical (1er cycle) ou d'autres programmes compatibles avec le génie biomédical. Le candidat doit éviter les cours qui ont un contenu analogue. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-535-1-0

M. Sc. A. (génie biomédical)

Offert conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal - Département de physiologie moléculaire et intégrative et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

Profil avec mémoire

Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph. D. en génie biomédical.

Profil sans mémoire (avec travail dirigé et possibilité de stage)

Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

Concentrations

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculosquelettique et du corps humain, analyse des mouvements.

2. Électrophysiologie (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Musculosquelettique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de réaliser des études expérimentales et cliniques, ainsi que de la modélisation biomécanique du système musculosquelettique.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)

ADMISSIONS SUSPENDUES. Cette concentration sera disponible ultérieurement. Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de faire dès études expérimentales et de la modélisation dans le domaine de la nanotechnologie et les nanomatériaux pour le biomédical, les biocapteurs, les biomicrosystèmes et la biophotonique.

8. Option génie clinique (maîtrise sans mémoire)

Évaluation, acquisition, implantation, gestion et sécurité des technologies de la santé dans les services cliniques hospitaliers. Option contingentée dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux physiciens. Aussi offerte dans un cheminement de baccalauréat-maîtrise intégré avec l'École Polytechnique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Sc. A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux.

Option génie clinique

- être titulaire d'un baccalauréat en génie ou d'un baccalauréat en physique. Le candidat pourrait se voir imposer jusqu'à 8 cours complémentaires dans les disciplines jugées nécessaires.
- l'option étant contingentée, une entrevue de sélection est imposée.

Cheminement BMI

Pour le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) en génie biomédical, option Génie clinique, entre l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, le candidat doit :

- avoir complété ou être en voie de compléter 105 crédits du cheminement BMI, avec une moyenne égale ou supérieure à 3,0 sur 4,0
- le programme étant contingenté, une entrevue de sélection est imposée
- un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres équivalent plein temps. Les stages se prolongent au-delà de 3 trimestres.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les modalités avec mémoire (MM) ou travail dirigé/stage (TS). L'étudiant doit choisir parmi les deux options suivantes : option GÉNÉRALE ou option GÉNIE CLINIQUE. L'option GÉNÉRALE comporte les concentrations suivantes :

Biomécanique (70C1) (MM ou TS)
Électrophysiologie (70C2) (MM ou TS)
Génie tissulaire et biomatériaux (70C3) (MM ou TS)
Musculosquelettique (70C4) (MM ou TS)
Instrumentation et imagerie biomédicale (70C5) (MM ou TS)
Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (70C6) (MM ou TS)
Sciences de l'information en santé (70C7) (TS) ADMISSIONS SUSPENDUES

Au plus 9 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical.

– option GÉNIE CLINIQUE (segment 71) (TS)

Le cours MMD 6100 de 3 cr. Carrière de chercheur en santé est recommandé (en surplus).

Segment 70C1 Option Générale : Biomécanique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et 31 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical
GIN	6900	1	AH	J	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6102	3	H		Modélisation biomédicale
GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	6214	3	H	J	Techniques de modélisation en biomécanique (GBM8214)
GIN	6700	3	A		Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C1C Recherche et mémoire

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6188	30	AHE	Mémoire

TS-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A	Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6102	3	H		Modélisation biomédicale
GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	6214	3	H	J	Techniques de modélisation en biomécanique (GBM8214)
GIN	6700	3	A		Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

TS-Bloc 70C1C

Concentration Biomécanique
Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6113	6	AHE		Stage en génie biomédical
GBM	61131	0	AHE		Stage en génie biomédical 1
GBM	61132	6	AHE		Stage en génie biomédical 2
GBM	6901	6	AHE		Projet de maîtrise 1
GBM	6902	9	AHE		Projet de maîtrise 2
GBM	6903	12	AHE		Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE		Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE		Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C1D

Concentration Biomécanique
Option - minimum 16 crédits, maximum 22 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

CHI	1045	4	A	J	Anatomie de l'appareil locomoteur
GIN	1101	3	AHE	J	Mécanique pour ingénieurs (PHS1101)
GIN	3230	3	H	J	Éléments finis en thermofluide (MEC3230)
GIN	3400	3	AH	J	Éléments finis en mécanique du solide (MEC3400)
GIN	6215	3	A	S	Méthodes numériques en ingénierie (MEC6215)

Segment 70C2 Option Générale: Électrophysiologie

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires et 28 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical
GIN	6900	1	AH	J	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie
Option - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6102	3	H		Modélisation biomédicale
GBM	6105	3	H		Principes de bioélectricité
GBM	6106	3	A		Méthodes des systèmes en physiologie
NRL	6084	3	A	J	Neurosciences computationnelles

MM-Bloc 70C2C Recherche et mémoire

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6188	30	AHE		Mémoire

TS-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 15 crédits. Si le cours GBM 6101 n'est pas offert, choisir tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études.

GBM	6102	3	H		Modélisation biomédicale
GBM	6105	3	H		Principes de bioélectricité
GBM	6106	3	A		Méthodes des systèmes en physiologie
NRL	6084	3	A	J	Neurosciences computationnelles

TS-Bloc 70C2C

Concentration Électrophysiologie
Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6113	6	AHE		Stage en génie biomédical
GBM	61131	0	AHE		Stage en génie biomédical 1
GBM	61132	6	AHE		Stage en génie biomédical 2
GBM	6901	6	AHE		Projet de maîtrise 1
GBM	6902	9	AHE		Projet de maîtrise 2
GBM	6903	12	AHE		Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE		Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE		Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C2D

Concentration Électrophysiologie
Option - minimum 13 crédits, maximum 19 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GIN	6201	3	A	S	Méthodes numériques (MTH6201)

Segment 70C3 Option Générale : Génie tissulaire et biomatériaux

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 43 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical
GIN	6900	1	AH	J	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - 12 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	3610	3	A	J	Labo. de biologie moléculaire et cellulaire (GBM3620)
GIN	3620	3	A	J	Immunité et interactions biomoléculaires (GBM3620)
GIN	6322	3	H	J	Immunité et interactions biomoléculaires (GCH6312)
GIN	6540	3	A		Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)
GIN	6555	3	H		Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)
GIN	6605	3	H	J	Médecine regénératrice et nanomédecine (GBM8605)

MM-Bloc 70C3C Recherche et mémoire

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6188	30	AHE	Mémoire

TS-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A	Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6113	6	AHE	Stage en génie biomédical
GBM	61131	0	AHE	Stage en génie biomédical 1
GBM	61132	6	AHE	Stage en génie biomédical 2
GBM	6901	6	AHE	Projet de maîtrise 1
GBM	6902	9	AHE	Projet de maîtrise 2
GBM	6903	12	AHE	Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE	Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE	Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C3C

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - minimum 28 crédits, maximum 34 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	3610	3	A	J	Labo. de biologie moléculaire et cellulaire (GBM3620)
GIN	3620	3	A	J	Immunité et interactions biomoléculaires (GBM3620)
GIN	6322	3	H	J	Immunité et interactions biomoléculaires (GCH6312)
GIN	6540	3	A		Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)
GIN	6555	3	H		Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)
GIN	6605	3	H	J	Médecine regénératrice et nanomédecine (GBM8605)

Segment 70C4 Option Générale: Musculosquelettique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 8 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C4A

Concentration Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical
GIN	6900	1	AH	J	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 4 crédits. Les cours MMD66001 et MMD6602 sont équivalents au cours MMD6600. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
MMD	6049	1	H	Trouble de la mobilité et de la posture
MMD	6600	2	AHE	Stage en mobilité et posture
MMD	66001	0	AHE	Stage en mobilité et posture 1
MMD	66002	2	AHE	Stage en mobilité et posture 2

MM-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique
Option - 9 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	6214	3	H	J	Techniques de modélisation en biomécanique (GBM8214)
GIN	6301	3	A	JS	Planification et analyse stat. d'expériences (MTH8301)
GIN	6555	3	H		Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)
GIN	6700	3	A		Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C4D Recherche et mémoire

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6188	30	AHE	Mémoire

TS-Bloc 70C4A

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A	Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 4 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
MMD	6049	1	H	Trouble de la mobilité et de la posture
MMD	6600	2	AHE	Stage en mobilité et posture
MMD	66001	0	AHE	Stage en mobilité et posture 1
MMD	66002	2	AHE	Stage en mobilité et posture 2

TS-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique
Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6113	6	AHE		Stage en génie biomédical
GBM	61131	0	AHE		Stage en génie biomédical 1
GBM	61132	6	AHE		Stage en génie biomédical 2
GBM	6901	6	AHE		Projet de maîtrise 1
GBM	6902	9	AHE		Projet de maîtrise 2
GBM	6903	12	AHE		Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE		Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE		Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C4D

Concentration Musculosquelettique
Option - minimum 24 crédits, maximum 30 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	6214	3	H	J	Techniques de modélisation en biomécanique (GBM8214)
GIN	6301	3	A	JS	Planification et analyse stat. d'expériences (MTH8301)
GIN	6555	3	H		Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)
GIN	6700	3	A		Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

Segment 70C5 Option Générale : Instrumentation et imagerie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 32 crédits obligatoires et 13 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical
GIN	6900	1	AH	J	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6102	3	H		Modélisation biomédicale
GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM	6106	3	A		Méthodes des systèmes en physiologie
GBM	6118	3	H		Imagerie médicale
GIN	6302A	3	H	J	Reconnaissance de formes: synthèse et applic. (ELE6302A)
GIN	6307	3	H		Principes d'instrumentation biomédicale (GBM8307)
GIN	6320	3	H		Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN	6700	3	A		Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)
GIN	6802	3	A		Biophotonique (GBM8802)
GIN	6812	3	H	J	Traitement et analyse d'images (ELE8812)

MM-Bloc 70C5C Recherche et mémoire

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6188	30	AHE		Mémoire

TS-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 31 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6102	3	H		Modélisation biomédicale
GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM	6106	3	A		Méthodes des systèmes en physiologie
GBM	6118	3	H		Imagerie médicale
GIN	6302A	3	H	J	Reconnaissance de formes: synthèse et applic. (ELE6302A)
GIN	6307	3	H		Principes d'instrumentation biomédicale (GBM8307)
GIN	6320	3	H		Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN	6700	3	A		Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)
GIN	6802	3	A		Biophotonique (GBM8802)
GIN	6812	3	H	J	Traitement et analyse d'images (ELE8812)

TS-Bloc 70C5C

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - maximum 4 crédits. Le cours suivant ou tout cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

IFT	6150	4	A	J	Traitements d'images

TS-Bloc 70C5D

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6113	6	AHE		Stage en génie biomédical
GBM	61131	0	AHE		Stage en génie biomédical 1
GBM	61132	6	AHE		Stage en génie biomédical 2
GBM	6901	6	AHE		Projet de maîtrise 1
GBM	6902	9	AHE		Projet de maîtrise 2
GBM	6903	12	AHE		Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE		Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE		Projet dirigé 2

Segment 70C6 Option Générale : Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 3 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH		Séminaire de génie biomédical
GIN	6900	1	AH	J	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	6310	3	A	J	Microfabrication (PHS8310)
GIN	6312	3	AHE	JS	Interaction laser-matériaux (PHS6312)
GIN	6313	3	A	JS	Intro nanotechnologie(PHS6313)
GIN	6320	3	H		Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN	6555	3	H		Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)
GIN	6802	3	A		Biophotonique (GBM8802)
GIN	6810	3	H	J	Nanotechnologie biomédicale (GBM8810)

MM-Bloc 70C6C Recherche et mémoire

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 30 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6188	30	AHE	Mémoire

TS-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A	Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 28 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
GIN	6310	3	A	J	Microfabrication (PHS8310)
GIN	6312	3	AHE	JS	Interaction laser-matériaux (PHS6312)
GIN	6313	3	A	JS	Intro nanotechnologie (PHS6313)
GIN	6320	3	H		Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN	6555	3	H		Biocompatibilité et sciences des biomatériaux (GBM8555)
GIN	6802	3	A		Biophotonique (GBM8802)
GIN	6810	3	H	J	Nanotechnologie biomédicale (GBM8810)

TS-Bloc 70C6C

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - maximum 6 crédits. Tout cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

TS-Bloc 70C6D

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits. Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6113	6	AHE	Stage en génie biomédical
GBM	61131	0	AHE	Stage en génie biomédical 1
GBM	61132	6	AHE	Stage en génie biomédical 2
GBM	6901	6	AHE	Projet de maîtrise 1
GBM	6902	9	AHE	Projet de maîtrise 2
GBM	6903	12	AHE	Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE	Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE	Projet dirigé 2

Segment 70C7 Option Générale : Sciences de l'information en santé

NOTEZ QUE LES ADMISSIONS POUR CETTE CONCENTRATION SONT PRÉSENTEMENT SUSPENDUES. CETTE CONCENTRATION SERA DISPONIBLE ULTÉRIEUREMENT. Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage, et 12 crédits à option.

TS-Bloc 70C7A

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 2 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6125	1	A	Bases du génie biomédical
GBM	6904	1	AH	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C7B

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 13 crédits. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	3000	3	A	J	Physiologie, systèmes et technologies
GBM	6103A	4	A		Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM	6112	3	A		Services de santé et hospitaliers
GBM	6118	3	H		Imagerie médicale

TS-Bloc 70C7C

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 18 crédits. Les cours GBM 61131 et 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et 69032 sont équivalents au cours GBM 6903. Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM	6113	6	AHE	Stage en génie biomédical
GBM	61131	0	AHE	Stage en génie biomédical 1
GBM	61132	6	AHE	Stage en génie biomédical 2
GBM	6903	12	AHE	Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE	Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE	Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C7D

Concentration Sciences de l'information en santé
Option - minimum 12 crédits, maximum 13 crédits. Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GIN	6401A	3	AH	S	Architecture de réseaux informatiques (INF6401A)
IFT	6271	4	H	J	Sécurité informatique

Segment 71 Propre à l'option Génie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 27 crédits à option, dont 24 crédits attribués à un travail dirigé et un stage, et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

GBM	6112	3	A		Services de santé et hospitaliers
GBM	6126	3	AHE		Labos, services et équipements
GIN	3405	3	AHE	J	Réseaux informatiques (INF3405)
GIN	6130	3	AH	JS	Processus et configuration de projets tech. (IND6130)
GIN	6225	3	H	JS	Ingénierie industrielle des systèmes de santé (IND6225)

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
GBM	6116	3	A		Évaluation des technologies de la santé
PHY	6918	3	AH		Radioprotection pour le génie biomédical

Bloc 71C

Choix - 3 crédits.

Cours de cycles supérieurs de génie biomédical ou d'une spécialité connexe approuvé par le responsable du programme.

Bloc 71D Stage et projet dirigé

Option - 24 crédits.

Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.

GBM	6127	12	AHE	Stage en génie clinique
GBM	6903	12	AHE	Projet dirigé
GBM	69031	0	AHE	Projet dirigé 1
GBM	69032	12	AHE	Projet dirigé 2

Programme 3-535-1-0

Ph. D. (génie biomédical)

Offert conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal - Département de physiologie moléculaire et intégrative et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur l'électrocardiologie, l'instrumentation et l'imagerie biomédicale, la biomécanique, les biomatériaux, la modélisation et la simulation biomédicale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugé équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.).

Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. À ces 90 crédits s'ajoutent 12 crédits de formation complémentaire dans le domaine du génie ou des sciences biomédicale, imposés aux étudiants admis selon le cheminement de l'accès direct au Ph. D. ou à ceux qui n'attestent pas d'une formation de cycles supérieurs en génie biomédical. De plus, le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie, etc.) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau 1er cycle, il sera considéré hors programme. Enfin, il est recommandé à l'étudiant de suivre les deux cours suivants : MMD 6100 Carrière de chercheur en santé MMD 6005 Éthique et recherche en santé

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Le cours ING6900 en début de programme à moins qu'il n'ait été réussi antérieurement.

GBM	6125	1	A	Bases du génie biomédical
GBM	7904	1	AH	Séminaire de doctorat en génie biomédical

Bloc 70B

Obligatoire - 87 crédits.

GBM	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
GBM	7025	87	AHE	Thèse

Microbiologie et immunologie

M. Sc.	**2-500-1-0**
Ph. D.	**3-500-1-0**
Ph. D. (virologie et immunologie)	**3-503-1-1**

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Responsable des programmes : George Szatmari, 514-343-5767
Secrétariat : Lidia Christine Charles, 514-343-6111 poste 3129

Programme 2-500-1-0

M. Sc. (microbiologie et immunologie)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire du diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent.
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option. Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.
Les cours MCB60511 et MCB60512 sont équivalents au cours MCB6051.

MCB	60511	0	AHE	Séminaire de recherche 1.1
MCB	60512	1	AHE	Séminaire de recherche 1.2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Parmi les cours de niveau des études supérieures du Département de microbiologie et immunologie ou d'autres départements, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du département.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 38 crédits.

MCB	6915	37	AHE	Mémoire
MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Programme 3-500-1-0

Ph. D. (microbiologie et immunologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, à la suite d'une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie), ou bien attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français
– posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
– faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaire du département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052. Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

MCB	7001	1	AH		Lectures dirigées en microbiologie
MCB	70521	0	AHE	J	Séminaire de recherche 2.1
MCB	70522	1	AHE	J	Séminaire de recherche 2.2
MCB	70531	0	AHE	J	Séminaire de recherche 3.1
MCB	70532	1	AHE	J	Séminaire de recherche 3.2

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 87 crédits.

MCB	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
MCB	7902	87	AHE	Thèse

Programme 3-503-1-1

Ph. D. (virologie et immunologie)

Voir sous le bandeau Virologie et immunologie.

Mobilité et posture

Microprogramme complémentaire 2-743-6-0

Offert conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal

Coordonnatrice du programme : Nathalie Jourdain, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca
Responsable du microprogramme : Hubert Labelle, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : hubert.labelle@umontreal.ca
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514 343-6111 poste 4568

Objectifs

Ce microprogramme s'adresse aux étudiants de génie ou des sciences de la santé qui souhaitent se doter de connaissances dans le domaine des sciences du mouvement et des troubles de la mobilité et de la posture, et plus précisément dans les axes de recherche suivants : les déformations et traumatismes musculosquelettiques, les déficits neuromusculaires ainsi que l'arthrose; parfaire les aptitudes à la recherche scientifique de calibre international dans ce même domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le microprogramme complémentaire en mobilité et posture doit être suivi parallèlement à un programme de maîtrise ou de doctorat. Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme complémentaire (mobilité et posture), le candidat doit :

– être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture
– avoir inscrit un sujet de mémoire ou de thèse faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires
– sur demande du comité d'admission, constitué du professeur responsable du microprogramme et de deux autres professeurs, se présenter à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de deux trimestres à temps partiel.

3. Conditions de réussite du microprogramme

Pour obtenir la mention complémentaire, le candidat doit :

– avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de maîtrise ou de doctorat
– avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 9 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 3 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours MMD 66001 et MMD 66002 sont équivalents au cours MMD 6600.

MMD	6049	1	H		Trouble de la mobilité et de la posture
MMD	6600	2	AHE		Stage en mobilité et posture
MMD	66001	0	AHE		Stage en mobilité et posture 1
MMD	66002	2	AHE		Stage en mobilité et posture 2

Bloc 70B Méthodologie et éthique de la recherche

Option - 3 crédits.

BIE	6046	1	AHE		Introduction : éthique de la recherche
ERT	60402	2	H		Ergo - Analyse des pratiques 2
GBM	6125	1	A		Bases du génie biomédical
GIN	6900	1	AH	J	Méthodes de recherche (ING6900)
GIN	6900A	1	H	J	Comm. Sci./Tech. A1 (INF6900A)
KIN	6800	3	H	J	Méthodologie de la recherche
MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
PLU	6035	3	AHE		Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Mobilité et posture

Choix - 3 crédits.
Le cours sera choisi parmi des cours existants qui sont pertinents au domaine de la mobilité et de la posture et devra être approuvé par le directeur du microprogramme.

Neurosciences

Microprogramme **2-530-6-0**

M. Sc. **2-530-1-1**

Ph. D. **3-530-1-1**

Option :
Neuropsychologie

Département de neurosciences

Responsable des programmes : Richard Robitaille
Les professeurs d'autres unités participent à l'enseignement des programmes de neurosciences.

Programme 2-530-6-0

Microprogramme (neurosciences)

Objectifs

Ce programme est fondé sur l'acquisition de connaissances de base en neurosciences et sur la familiarisation avec le travail de laboratoire dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. 1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme en neurosciences, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de doctorat de premier cycle du secteur de la santé ou d'un diplôme universitaire de premier cycle, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitae
– Plan global d'études (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission)

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois ans, soit neuf trimestres à compter de la première inscription. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Inscription

L'inscription à temps partiel est possible dans le microprogramme.

4. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à la Maîtrise en neurosciences pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme pourra demander un transfert de cours (après avoir complété 6 crédits de cours et 3 crédits de stage) ou une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un (des) stages (s).

Bloc 70A

Option - 9 crédits.

NSC	6030	3	H	Développement et homéostasie neuronale et gliale
NSC	6051	3	A	Neurosciences des systèmes
NSC	6060	3	A	Neurophysiologie cellulaire
NSC	6061	3	H	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC	6070	3	H	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL	6031	3	A	Neuropharmacologie

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

NSC	6002	6	AHE	Stage en neurosciences 2
NSC	6003	9	AHE	Stage en neurosciences 3
NSC	6011	3	AHE	Stage exploratoire neurosciences 1
NSC	6012	3	AHE	Stage exploratoire neurosciences 2
NSC	6013	3	AHE	Stage exploratoire neurosciences 3

Bloc 70C

Option - 0 crédit.

NSC	6030T	0	AHE	Tutorat en neuroscience moléculaire
NSC	6060T	0	AHE	Tutorat en neuroscience cellulaire
NSC	6070T	0	AHE	Tutorat en neuroscience fonctionnelle

Programme 2-530-1-1

M. Sc. (neurosciences)

Objectifs

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. 1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- Deux lettres de recommandation
- Plan global d'études (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Plan global d'études)
- Enregistrement du sujet de recherche (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires, sélectionner Enregistrement du sujet de recherche)

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte 45 crédits. Le programme est composé de cours ainsi que d'un mémoire. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante; ils s'ajoutent au programme régulier.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 33 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
NSC	6020	1	H	Communication scientifique avancée
NSC	6044	2	AH	Colloque en neurosciences 1
NSC	6045	2	AH	Colloque en neurosciences 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

NSC	6030	3	H	Développement et homéostasie neuronale et gliale
NSC	6051	3	A	Neurosciences des systèmes
NSC	6060	3	A	Neurophysiologie cellulaire
NSC	6061	3	H	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC	6070	3	H	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL	6031	3	A	Neuropharmacologie

Bloc 70C

Option - 0 crédits.

NSC	6030T	0	AHE	Tutorat en neuroscience moléculaire
NSC	6060T	0	AHE	Tutorat en neuroscience cellulaire
NSC	6070T	0	AHE	Tutorat en neuroscience fonctionnelle

70D

Obligatoire - 33 crédits.

NSC	6906	33	AHE	J	Recherche et mémoire

Programme 3-530-1-1

Ph. D. (neurosciences)

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'études scientifiques du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au doctorat en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une Maîtrise en neurosciences ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitae
- lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- plan de financement des études ou profil financier (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- deux lettres de recommandation
- plan global d'études (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Plan global d'études)
- enregistrement du sujet de recherche (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires, sélectionner Enregistrement du sujet de recherche)

2. Programme

Le programme de doctorat comporte 90 crédits dont 84 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 à des cours. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante, ils s'ajoutent alors au programme régulier.

3. Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

Un étudiant à la maîtrise en neurosciences qui a un très bon dossier scolaire (moyenne cumulative minimale de 3,6), qui a réalisé une avancée significative dans son projet de recherche, et qui a complété 3 trimestres de scolarité à plein temps, peut être admis au doctorat sans avoir déposé le mémoire de maîtrise. Consulter les conditions détaillées et prendre connaissance des documents requis pour l'étude du dossier à l'adresse suivante : http://neurosciences.umontreal.ca/ressources/formulaires-utiles/

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon un cheminement Général (segment 69) ou avec l'option Neuropsychologie (segment 70). Le doctorat peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

Segment 69 Propre au cheminement Général

Les crédits du cheminement Général sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 69A

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC	6081	3	A	Aux frontières des neurosciences des systèmes
NSC	6082	3	A	Mécanismes des neuropathologies
NSC	6083	3	H	Neurophysiologie cellulaire et moléculaire
NSC	6084	3	A	Neurosciences computationnelles
NSC	6085	3	AHE	Sujet spécial en neurosciences
NSC	6091	3	H	Impact clinique des neurosciences
NSC	6091A	1	H	Impact clinique des neurosciences
NSC	6091B	1	H	Impact clinique des neurosciences
NSC	6091C	1	H	Impact clinique des neurosciences

Bloc 69B

Choix - maximum 3 crédits.

Bloc 69C

Obligatoire - 84 crédits.

NSC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
NSC	7010	0	AHE	Introduction de thèse
NSC	7020	0	AHE	Séminaire projet doctorat
NSC	7904	84	AHE	Thèse

Segment 70 Propre à l'option Neuropsychologie

Les crédits du cheminement Neuropsychologie sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

LNG	6030	3	A	J	Pathologie du langage
NSC	6051	3	A		Neurosciences des systèmes
PSY	6022	3	A		Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	6413	3	H		Neuropsychopathologie I

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

NSC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
NSC	7905	78	AHE	Thèse

Nutrition

Microprogramme de 2e cycle	**2-320-6-0**
D.É.S.S	**2-320-1-4**
M. Sc. avec mémoire	**2-320-1-0**
M. Sc. professionnelle	**2-320-1-2**
Cheminements : avec travail dirigé, avec stage	
Ph. D.	**3-320-1-0**

Département de nutrition

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : N.
Secrétariat : Jean-Pierre Lefebvre, TGDE, 514-343-6111-28844

Programme 2-320-6-0

Microprogramme de 2e cycle (nutrition)

Objectifs

Ce programme permet l'acquisition ou l'enrichissement des connaissances dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles connaissances en nutrition.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
NUT	6650	3	AH		Séminaires
NUT	6675	2	A	J	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

NUT	6027	3	H	S	Syndrome métabolique, obésité et diabète
NUT	6028	3	H	J	Nutrition et vieillissement
NUT	6030	2	AHE	J	Nutrigénomique
NUT	6093	3	A	S	Nutrition et maladies cardiovasculaires
NUT	6606	3	A	S	Comportement du consommateur
NUT	6607	3	A	S	Épidémiologie de la nutrition
NUT	6610	3	A	J	Sciences et technologies des aliments
NUT	6626	3	H	S	Problèmes contemporains de nutrition
NUT	6629	3	H	J	Mesure de la consommation alimentaire
NUT	6638	3	H	S	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT	6642	3	H	J	Nutrition et cancer
NUT	6654	1	A	J	Recherches qualitatives en nutrition
NUT	6659	3	A	S	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT	6670	3	A	J	Nutrition internationale
NUT	6671	3	H	J	Séminaires de nutrition publique
NUT	6672	1	A	J	Gestion de la malnutrition grave

Programme 2-320-1-4

D.É.S.S. (nutrition)

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de la date d'inscription.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
NUT	6650	3	AH		Séminaires
NUT	6675	2	A	J	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B Nutrition préventive et clinique

Option - 1 crédit.

NUT	6612	1	A	J	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT	6613	1	A	J	Méthodologie en nutrition humaine
NUT	6654	1	A	J	Recherches qualitatives en nutrition

Bloc 70C Nutrition publique et internationale

Option - 20 crédits.

NUT	6027	3	H	S	Syndrome métabolique, obésité et diabète
NUT	6028	3	H	J	Nutrition et vieillissement
NUT	6030	2	AHE	J	Nutrigénomique
NUT	6093	3	A	S	Nutrition et maladies cardiovasculaires
NUT	6606	3	A	S	Comportement du consommateur
NUT	6607	3	A	S	Épidémiologie de la nutrition
NUT	6610	3	A	J	Sciences et technologies des aliments
NUT	6626	3	H	S	Problèmes contemporains de nutrition
NUT	6629	3	H	J	Mesure de la consommation alimentaire
NUT	6638	3	H	S	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT	6642	3	H	J	Nutrition et cancer
NUT	6659	3	A	S	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT	6670	3	A	J	Nutrition internationale
NUT	6671	3	H	J	Séminaires de nutrition publique
NUT	6672	1	A	J	Gestion de la malnutrition grave

Programme 2-320-1-0

M. Sc. (nutrition) - maîtrise avec mémoire

Objectifs

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Dans le cas des candidats qui sont étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Une maîtrise (recherche) se complète en un minimum de 3 trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon un cheminement avec mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 4 crédits à option et 3 crédits au choix. Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
NUT	6650	3	AH		Séminaires
NUT	6675	2	A	J	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B Nutrition préventive et clinique

Option - 1 crédit.

NUT	6612	1	A	J	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT	6613	1	A	J	Méthodologie en nutrition humaine
NUT	6654	1	A	J	Recherches qualitatives en nutrition

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.

Bloc 70E

Obligatoire - 29 crédits.

NUT	6927	29	AHE	Mémoire

Programme 2-320-1-2

M. Sc. professionnelle (nutrition)

Objectifs

Option Travail dirigé

La maîtrise en nutrition avec Travail dirigé permet au bachelier en nutrition, ou en nutrition et diététique, ou en sciences biologiques, d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer aux connaissances menant à l'amélioration de l'état nutritionnel et la santé de la population.

Option Stage

La maîtrise en nutrition avec Stage est destinée uniquement au bachelier en nutrition ou en diététique, membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (ou éligible à être membre de l'Ordre). Il offre au candidat la possibilité de développer une expertise

particulière en nutrition clinique, nutrition internationale, nutrition préventive, ou nutrition publique et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel et la santé de la population.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Maîtrise professionnelle option avec Travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (nutrition) avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle (bachelier en nutrition, ou en nutrition et diététique, ou en sciences biologiques) préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie; le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Maîtrise professionnelle option avec Stage

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (nutrition) avec stage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en nutrition ou en diététique menant à un permis de pratique à l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) ou l'équivalent
- avoir obtenu son diplôme de 1er cycle au cours des trois années précédant la demande d'admission
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de superviser le stage de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française (écrite et parlée) et anglaise (relativement à la lecture et compréhension des livres de référence).

2. Scolarité

Une maîtrise (TD) se complète en un minimum de 3 trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec travail dirigé (TD) (segment 70), le cheminement avec stage (S) (segment 70).

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : Cheminement avec travail dirigé : 24 crédits obligatoires, 15 crédits à option et un minimum de 6 crédits au choix. Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Cheminement avec stage : 26 crédits obligatoires, 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

TD-Bloc 70A Cheminement avec Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
NUT	6650	3	AH		Séminaires
NUT	6675	2	A	J	Méthodologie de recherche en nutrition

TD-Bloc 70B Cheminement avec Travail dirigé

Option - 1 crédit.

NUT	6612	1	A	J	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT	6613	1	A	J	Méthodologie en nutrition humaine
NUT	6654	1	A	J	Recherches qualitatives en nutrition

TD-Bloc 70C Cheminement avec Travail dirigé

Option - 14 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

TD-Bloc 70D Cheminement avec Travail dirigé

Choix - minimum 6 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

TD-Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

NUT	6956	15	AHE		Travail dirigé

S-Bloc 70A Cheminement avec Stage

Obligatoire - 9 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
NUT	6675	2	A	J	Méthodologie de recherche en nutrition
NUT	6960	3	AHE		Projet et séminaire de stage

S-Bloc 70B Cheminement avec Stage

Option - 4 crédits.

NUT	6613	1	A	J	Méthodologie en nutrition humaine
NUT	6643	3	H	J	Pratique avancée : nutrition clinique
NUT	6644	3	H	J	Pratique avancée : nutrition publique
NUT	6654	1	A	J	Recherches qualitatives en nutrition

S-Bloc 70C Cheminement avec Stage

Option - 12 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

S-Bloc 70D Cheminement avec Stage

Choix - 3 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

S-Bloc 70E Stage et rapport de stage

Obligatoire - 17 crédits.
Le stage permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition clinique ou de nutrition publique et de s'initier à la recherche.

NUT	6961	15	AHE		Stage
NUT	6962	2	AHE		Rapport de stage

Programme 3-320-1-0

Ph. D. (nutrition)

Objectifs

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou être admissible à un accès direct au Doctorat, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation de 1er ou de 2e cycle en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 9 crédits de cours préalables de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours gradués en nutrition et développer son protocole de recherche de doctorat
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de Ph. D.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Lettre d'intention ou de motivation (2 pages)
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans).

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 84 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours NUT 70501 et NUT 70502 sont équivalents au cours NUT 7050. Les cours NUT 70511 et NUT 70512 sont équivalents au cours NUT 7051.

NUT	70501	0	AH	Séminaire en nutrition 1
NUT	70502	3	AH	Séminaire en nutrition 2
NUT	70511	0	AH	Séminaire de recherche 1
NUT	70512	3	AH	Séminaire de recherche 2

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 84 crédits.

NUT	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
NUT	7900	84	AHE	Thèse

Orthophonie et audiologie

Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) 2-751-1-0

Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) 2-752-1-0

École d'orthophonie et d'audiologie

Pour information : Sylvie Magnan, TGDE, 514 343-6111, poste 38882

Programme 2-751-1-0

M.P.A. (audiologie) - maîtrise professionnelle

Objectifs

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :

- l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des nouveau-nés, des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'audiologie
- une connaissance des approches scientifiques utilisées en audiologie pour analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.P.A., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (audiologie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en audiologie jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Documents à transmettre

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit envoyer les documents suivants (ne s'applique pas aux candidats titulaires du B.Sc. en audiologie de l'École d'orthophonie et d'audiologie).

- une liste de cours suivis dans le cadre de la formation en audiologie
- une description détaillée de chaque cours incluant le nombre d'heures consacré à chaque matière
- un formulaire établissant l'équivalence de cours suivis
- un curriculum vitae
- une lettre de recommandation (2 pages maximum interligne simple).

Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document à l'exception de la description détaillée des cours suivis dont la traduction n'a pas nécessairement à être certifiée.

3. Exigences supplémentaires

Convocation à l'entrevue Tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

Structure du programme

La maîtrise professionnelle comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements: cheminement avec travail dirigé, cheminement avec rapport de stage.

Segment 01 - Tronc commun

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 01A Tronc commun

Obligatoire - 21 crédits.

AUD	6010	2	AHE		Stage en audiologie 1
AUD	6011	2	AHE		Stage en audiologie 2
AUD	6012	8	AHE		Stage en audiologie 3
AUD	60201	0	AHE		Séminaire d'intégration 1A
AUD	60202	1	AHE		Séminaire d'intégration 1B
AUD	60211	0	AHE		Séminaire d'intégration 2A
AUD	60212	1	AHE		Séminaire d'intégration 2B
AUD	6022	1	AHE		Séminaire d'intégration 3
AUD	6030	3	A		Méthodes de recherche en audiologie
ORA	6001	3	A		Counseling en orthophonie et audiologie

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : Les crédits de la modalité avec stage (ST) sont répartis de la façon suivante (incluant le segment 01) : 24 crédits obligatoires, dont 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage, 15 à 21 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix. Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) sont répartis de la façon suivante (incluant le segment 01) : 30 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

ST-Bloc 70A

Option - minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

AUD	66381	0	A		Bruit et audition 1
AUD	66382	3	H		Bruit et audition 2
AUD	6691	3	H		Audiologie en milieu scolaire
AUD	6817	3	AHE		Stage de recherche en audiologie
AUD	6839	3	H		Problèmes contemporains en audiologie
AUD	6852	3	H		Séminaire en audiologie
ORA	6627	3	H	J	Processus de planification de programme
ORA	6653	3	A		Réadaptation de la personne adulte/aînée
ORA	6670	3	A	J	Enfant déficient auditif et réadaptation
ORA	6816	3	AH		Méthodes de recherche qualitative
ORA	6868	3	AH		Lectures dirigées
ORT	6671	3	AH		Méthodes de communication non orale

TD-Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

AUD	66381	0	A		Bruit et audition 1
AUD	66382	3	H		Bruit et audition 2
AUD	6691	3	H		Audiologie en milieu scolaire
AUD	6817	3	AHE		Stage de recherche en audiologie
AUD	6839	3	H		Problèmes contemporains en audiologie
AUD	6852	3	H		Séminaire en audiologie
ORA	6627	3	H	J	Processus de planification de programme
ORA	6653	3	A		Réadaptation de la personne adulte/aînée
ORA	6670	3	A	J	Enfant déficient auditif et réadaptation
ORA	6816	3	AH		Méthodes de recherche qualitative
ORA	6868	3	AH		Lectures dirigées
ORT	6671	3	AH		Méthodes de communication non orale

ST-Bloc 70B

Choix - maximum 6 crédits.
Choisir un cours de cycle supérieur dans une discipline connexe à l'audiologie du niveau des études supérieures.

TD-Bloc 70B

Choix - maximum 6 crédits.
Choisir un cours de cycle supérieur dans une discipline connexe à l'audiologie du niveau des études supérieures.

ST-Bloc 70C Rapport de stage

Obligatoire - 3 crédits.

AUD	6032	3	AHE	Rapport de stage en audiologie

TD-Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

AUD	6700	9	AHE	Travail dirigé en audiologie

Programme 2-752-1-0

M.P.O. (orthophonie) - maîtrise professionnelle

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'orthophonie. Développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M.P.O., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (orthophonie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation uniquement pour la modalité sans mémoire

2. Documents à transmettre

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit envoyer les documents suivants (ne s'applique pas aux candidats titulaires du B. Sc. en orthophonie de l'École d'orthophonie et d'audiologie) :

- une liste des cours suivis dans le cadre de la formation en orthophonie
- une description détaillée de chaque cours incluant le nombre d'heures consacré à chaque matière
- un formulaire établissant l'équivalence des cours suivis
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (2 pages maximum interligne simple).

Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document à l'exception de la description détaillée des cours suivis dont la traduction n'a pas nécessairement à être certifiée.

3. Exigences supplémentaires

Convocation à l'entrevue Tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

Structure du programme

La maîtrise professionnelle comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : cheminement avec travail dirigé, cheminement avec rapport de stage.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : cheminement avec travail dirigé : 30 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 15 crédits à option ; cheminement avec rapport de stage : 24 crédits obligatoires, dont 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage, et 21 crédits à option.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 21 crédits.

ORA	6001	3	A		Counseling en orthophonie et audiologie
ORT	6010	2	AHE		Stage en orthophonie 1
ORT	6011	2	AHE		Stage en orthophonie 2
ORT	6012	8	AHE		Stage en orthophonie 3
ORT	6020	1	AHE		Séminaire d'intégration 1
ORT	6021	1	AHE		Séminaire d'intégration 2
ORT	6022	1	AHE		Séminaire d'intégration 3
ORT	6030	3	AHE		Méthodes de recherche en orthophonie

Bloc 70B

Option - minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Pour la modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ, les étudiants doivent faire 15 crédits. Pour la modalité avec STAGE, les étudiants doivent faire 21 crédits. Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sur approbation du Comité des études supérieures pour un maximum de 6 crédits du niveau des études supérieures.

ORA	6627	3	H	J	Processus de planification de programme
ORA	6653	3	A		Réadaptation de la personne adulte/aînée
ORA	6670	3	A	J	Enfant déficient auditif et réadaptation
ORA	6816	3	AH		Méthodes de recherche qualitative
ORA	6868	3	AH		Lectures dirigées
ORT	6626	3	AH		Troubles acquis du langage
ORT	6628	3	AHE		Orthophonie auprès de l'enfant
ORT	6629	3	AH		Orthophonie en milieu scolaire
ORT	6655	3	AH		Troubles de la parole
ORT	6660	3	AHE	J	Intervention et données probantes
ORT	6671	3	AH		Méthodes de communication non orale
ORT	6817	3	AHE		Stage de recherche en orthophonie
ORT	6856	3	AH		Séminaire en orthophonie
ORT	6857	3	AHE	J	L'efficacité des interventions
ORT	6858	3	AHE	J	Dyslexie développementale et acquise
ORT	6860	3	AHE	J	Séminaire thématique
ORT	6871	3	AHE	J	Compréhension et production du langage
ORT	6872	3	AH		Problèmes contemporains en orthophonie
ORT	6873	3	AH		Séminaire en neuropsychologie du langage
ORT	6874	3	AHE	J	Séminaire avancé en dysphagie

Bloc 70C Travail dirigé ou rapport de stage

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ORT	6032	3	AHE	Rapport de stage en orthophonie
ORT	6700	9	AHE	Travail dirigé en orthophonie

Pathologie et biologie cellulaire

M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire) 2-512-1-0

Microprogramme (pathologie et biologie cellulaire) 2-512-6-0

Département de pathologie et biologie cellulaire

Responsable des programmes : Dominique Trudel

Programme 2-512-1-0

M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie. Le programme dure environ 18 mois et comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, sauf pour l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Dans le cas de cette dernière option, le programme dure environ deux ans et comprend sept cours obligatoires totalisant 14 crédits, deux stages avec rapport de 4 crédits chacun, un stage avec rapport de 15 crédits ainsi que 8 crédits de cours à option. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.
Les options de ce programme sont les suivantes :

- Biologie cellulaire (admission temporairement suspendue)
- Biologie du cancer (admission temporairement suspendue)
- Biopathologie cardiovasculaire (admission temporairement suspendue)
- Cytogénétique (admission temporairement suspendue)
- Système nerveux (admission temporairement suspendue)
- Pathologie moléculaire et médecine personnalisée (ouverte à l'admission).

À la suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine depuis 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues. Les options du programme sont en cours de révision.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

À la suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine depuis 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues, sauf l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Les options du programme sont en cours de révision. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche. Selon l'option choisie, l'étudiant d'un programme Médecine-Recherche devra compléter sa scolarité de cours minimale (15 crédits de cours,

si applicable selon le programme) par l'ajout de cours complémentaires jugés pertinents pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Attestation de stage, si applicable

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options suivantes : l'option Biologie cellulaire (segment 70), l'option Biologie du cancer (segment 71), l'option Biopathologie cardiovasculaire (segment 72), l'option Cytogénétique (segment 73), l'option Système nerveux (segment 74), l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée (segment 75). La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Biologie cellulaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC	60511	0	A		Séminaire 1
PBC	60512	2	H		Séminaire 2

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

PBC	6000	3	A		Biologie cellulaire avancée

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BIM	6026	2	A		Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H		Biologie moléculaire et cellulaire 2
MCB	6045	4	AH		Virologie fondamentale
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
NPA	8000	1	AHE		Pathologie neurodéveloppementale
NPA	8001	2	AHE		Neuroanatomie fonctionnelle
NPA	8002	1	AHE		Maladies : nerfs périphériques-muscles
NRL	6040	2	AH	J	Colloques en sciences neurologiques
NRL	6082	3	A		Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL	6091	3	H		Impact clinique des neurosciences
PBC	6025A	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025B	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025C	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025D	1	AHE		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6072	2	AH		Neuroanatomie fonctionnelle
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC	6910	37	AHE		Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Biologie du cancer

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

Les cours PBC 60511 et PBC 60512 sont équivalents au cours PBC 6051.

PBC	60511	0	A		Séminaire 1
PBC	60512	2	H		Séminaire 2

Bloc 71B

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours PBC 60851 et PBC 60852 sont équivalents au cours PBC 6085.

PBC	60851	0	A		Cancérologie 1
PBC	60852	3	H		Cancérologie 2

Bloc 71C

Option - 3 crédits.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
MCB	6045	4	AH		Virologie fondamentale
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
NPA	8000	1	AHE		Pathologie neurodéveloppementale
NPA	8001	2	AHE		Neuroanatomie fonctionnelle
NPA	8002	1	AHE		Maladies : nerfs périphériques-muscles
NRL	6040	2	AH	J	Colloques en sciences neurologiques
NRL	6082	3	A		Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL	6091	3	H		Impact clinique des neurosciences
PBC	6025A	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025B	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025C	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025D	1	AHE		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6072	2	AH		Neuroanatomie fonctionnelle
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC	6910	37	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Biopathologie cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC	60511	0	A		Séminaire 1
PBC	60512	2	H		Séminaire 2

Bloc 72B

Obligatoire - 3 crédits.

PBC	6041	3	H		Biopathologie cardiovasculaire

Bloc 72C

Option - 3 crédits.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BIM	6026	2	A		Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H		Biologie moléculaire et cellulaire 2
MCB	6045	4	AH		Virologie fondamentale
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
NPA	8000	1	AHE		Pathologie neurodéveloppementale
NPA	8001	2	AHE		Neuroanatomie fonctionnelle
NPA	8002	1	AHE		Maladies : nerfs périphériques-muscles
NRL	6040	2	AH	J	Colloques en sciences neurologiques
NRL	6082	3	A		Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL	6091	3	H		Impact clinique des neurosciences
PBC	6025A	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025B	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025C	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025D	1	AHE		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6072	2	AH		Neuroanatomie fonctionnelle
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC	6910	37	AHE		Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Cytogénétique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC	60511	0	A		Séminaire 1
PBC	60512	2	H		Séminaire 2

Bloc 73B

Obligatoire - 3 crédits.

PBC	6300	3	A		Cytogénétique médicale

Bloc 73C

Option - 3 crédits.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BIM	6026	2	A		Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H		Biologie moléculaire et cellulaire 2
MCB	6045	4	AH		Virologie fondamentale
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
NPA	8000	1	AHE		Pathologie neurodéveloppementale
NPA	8001	2	AHE		Neuroanatomie fonctionnelle
NPA	8002	1	AHE		Maladies : nerfs périphériques-muscles
NRL	6040	2	AH	J	Colloques en sciences neurologiques
NRL	6082	3	A		Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL	6091	3	H		Impact clinique des neurosciences
PBC	6025A	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025B	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025C	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025D	1	AHE		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6072	2	AH		Neuroanatomie fonctionnelle
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC	6910	37	AHE		Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Système nerveux

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

PBC	60511	0	A		Séminaire 1
PBC	60512	2	H		Séminaire 2

Bloc 74B

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 74C

Option - 3 crédits.

BCM	6023	3	A		Régulation de l'expression génique
BCM	6071	2	H		Signalisation et cycle cellulaire
BCM	6100	2	A	J	Biologie du développement
BCM	6200	3	A		Structure des macromolécules biologiques
BIM	6026	2	A		Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM	6028	2	H		Biologie moléculaire et cellulaire 2
MCB	6045	4	AH		Virologie fondamentale
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
NPA	8000	1	AHE		Pathologie neurodéveloppementale
NPA	8001	2	AHE		Neuroanatomie fonctionnelle
NPA	8002	1	AHE		Maladies : nerfs périphériques-muscles
NRL	6040	2	AH	J	Colloques en sciences neurologiques
NRL	6082	3	A		Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL	6091	3	H		Impact clinique des neurosciences
PBC	6025A	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025B	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025C	1	E		Signalisation cellulaire avancée
PBC	6025D	1	AHE		Signalisation cellulaire avancée

PBC	6072	2	AH		Neuroanatomie fonctionnelle
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PBC	6910	37	AHE	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports et 8 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 14 crédits.

BIM	6035	1	AHE		Séminaire de recherche 1
MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
PBC	6042	2	A		Fondement en biologie moléculaire
PBC	6043	3	H		Procédés et méthodes en histopathologie
PBC	6044	2	H		Histopathologie diagnostique appliquée
PBC	6045	2	A		Pathologie moléculaire expérimentale
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Bloc 75B

Option - 8 crédits.

BIM	6021	2	H	Sujets d'actualité en oncologie moléculaire
BIM	6064A	2	E	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer
BIM	6064D	2	E	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique
BIM	6065C	1	E	Analyse bio-informatique
BIM	6070	2	A	Pratique professionnelle de la recherche
PBC	6000	3	A	Biologie cellulaire avancée
PBC	60851	0	A	Cancérologie 1
PBC	60852	3	H	Cancérologie 2
PBC	6300	3	A	Cytogénétique médicale

Bloc 75C

Obligatoire - 23 crédits.

PBC	6046	4	A	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1
PBC	6047	4	H	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2
PBC	6048	15	AHE	Stage de recherche en médecine personnalisée

Programme 2-512-6-0

Microprogramme pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à utiliser les tissus humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiants en médecine désireux de compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résidents dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmières de recherche, et à tous ceux qui souhaitent oeuvrer dans un laboratoire ou dans le secteur bio-pharmaceutique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (pathologie moléculaire et médecine personnalisée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de deux ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de neuf trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Régime d'études

Plein temps, jour.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

5. Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme (pathologie moléculaire et médecine personnalisée) parmi les crédits de cours à option de la M. Sc. Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Biologie cellulaire

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PBC	6042	2	A	Fondement en biologie moléculaire
PBC	6043	3	H	Procédés et méthodes en histopathologie
PBC	6044	2	H	Histopathologie diagnostique appliquée
PBC	6045	2	A	Pathologie moléculaire expérimentale

Bloc 70B

Obligatoire - 8 crédits.

PBC	6046	4	A	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1
PBC	6047	4	H	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2

Pharmacologie

Microprogramme (pharmacogénomique) 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacologie clinique) 2-520-6-1

D.É.S.S. (pharmacologie clinique) 2-520-1-1

Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels) 2-520-1-2

M. Sc. 2-520-1-0

Options :
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire

Ph. D. 3-520-1-0

Options :
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire

Département de pharmacologie

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : René Cardinal, 514-343-6111-3083

Responsable des programmes en pharmacologie clinique : Guy Rousseau, 514 343-6111, poste 29014, guy.rousseau@umontreal.ca

Responsable du microprogramme en pharmacogénomique : Maja Krajinovic, 514-345-4931 poste 6259, maja.krajinovic@umontreal.ca

Assistante à la gestion des dossiers étudiants : Sylvie Caron, 514-343-6111-3051

Secrétariat : Linda Blanchet, 514-343-6334, linda.blanchet@umontreal.ca

Programme 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacogénomique)

Offert conjointement avec la Faculté de pharmacie

Objectifs

L'objectif général du microprogramme est l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière en pharmacogénomique dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacogénomique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'option pharmacogénomique de la M. Sc. (pharmacologie) ou de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme, pourrait demander une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à l'une ou l'autre M. Sc.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 13 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique
PHL	6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHM	6049	3	AHE		Pharmacométrie 2
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Programme 2-520-6-1

Microprogramme (pharmacologie clinique)

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de donner une formation spécialisée sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec les concepts pharmacologiques importants pour l'optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise

– réussir le Test de français international (TFI) si le diplôme de référence n'a pas été obtenu dans un établissement francophone.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de deux ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (pharmacologie clinique) et faire reconnaître, pour le D.É.S.S, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre. De même, l'étudiant qui a réussi le microprogramme de 2e cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option pharmacologie clinique de la M. Sc. (pharmacologie) et faire reconnaître, pour la maîtrise, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6074	3	AHE		Pharmacologie appliquée
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6094	3	H		Pharmacologie et ses applications
PHL	6095	3	A		Genèse et réglementation des médicaments
PHL	6096	2	A		Pharmacovigilance
SBP	6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque

Programme 2-520-1-1

D.É.S.S. (pharmacologie clinique)

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (pharmacologie clinique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise
– réussir le Test de français international (TFI) si le diplôme de référence n'a pas été obtenu dans un établissement francophone

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le D.É.S.S. (pharmacologie clinique) avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M. Sc. (pharmacologie clinique) option Pharmacologie clinique. Dans le cas d'une admission à la maîtrise professionnelle (modalité avec travail dirigé) l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, les 30 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre; l'inclusion des acquis du D.É.S.S. dans le programme de maîtrise professionnelle fera alors l'objet d'une mention sur le diplôme de maîtrise. Dans le cas d'une admission à la maîtrise de recherche (modalité avec mémoire), l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, 15 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6074	3	AHE		Pharmacologie appliquée
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHL	6094	3	H		Pharmacologie et ses applications
PHL	6095	3	A		Genèse et réglementation des médicaments
PHL	6096	2	A		Pharmacovigilance
SBP	6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique
PHL	6032	3	H		Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL	6035	3	H		Pharmacologie de la douleur
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PHL	6077	3	A		Pharmacologie spécialisée-cardiologie
PHL	6093	3	H	J	Immunopharmacologie
PHL	6097	3	AH		Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL	6099	3	H		Pharmacologie du cancer
PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
PLU	6046A	1	AHE		Introduction à l'éthique de la recherche
PLU	6046B	1	AHE		Sujets humains en recherche
PLU	6046C	1	AH		Problématiques de l'éthique de la recherche

Programme 2-520-1-2

Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels)

Objectifs

Le programme vise à favoriser chez l'étudiant :

- la mise en valeur des acquis théoriques;
- l'apprentissage et la maîtrise des savoir-faire et des techniques en usage dans un milieu professionnel;
- l'acquisition de connaissances utiles au fonctionnement d'un milieu professionnel;
- l'intégration dans un milieu professionnel (relations professionnelles, hiérarchie, organisation du travail);

et à lui permettre :

- de développer, parfaire et mettre en valeur les moyens de communication en usage dans les milieux professionnels;
- d'acquérir une expérience pratique complémentaire pour faciliter sa future insertion professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- être inscrit à la maîtrise de recherche ou au doctorat au département de pharmacologie

  et
- avoir déposé son mémoire de recherche ou sa thèse ou
- avoir complété la scolarité minimale du programme de maîtrise de recherche ou l'examen de synthèse et la scolarité minimale de doctorat et obtenu le consentement écrit de son directeur de recherche

  ou
- avoir complété la modalité avec travail dirigé de la maîtrise

  et
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,7 pour la scolarité des 30 crédits de cours et la mention "excellent" pour le travail dirigé

  ou
- être détenteur d'un diplôme de pharmacologie jugé équivalent

Tout candidat doit également :

- avoir reçu l'aval du comité des études supérieures responsable des programmes de la M. Sc.- recherche et du Ph. D. en pharmacologie
- joindre à sa demande d'admission un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation. Le comité de programme se réserve le droit de procéder à une entrevue.

L'accessibilité au programme est fonction de la disponibilité des milieux de stages. Le comité de programme a la charge de la décision.

2. Scolarité

Le stage en milieu professionnel sera d'au plus un trimestre équivalent temps complet, avec possibilité de poursuivre en rédaction au cours d'un deuxième trimestre pour la production du rapport de stage. L'étudiant complètera le programme concurremment à l'obtention de son diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat en pharmacologie, ou durant le trimestre qui suit immédiatement la fin de la scolarité de la modalité avec travail dirigé de la maîtrise, ou après l'obtention de tout autre diplôme jugé équivalent.

3. Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme complémentaire (pharmacologie -stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise recherche ou du doctorat en pharmacologie ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- avoir répondu à toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels).

4. Évaluation

La note attribuée au stage et au rapport de stage sera non contributoire à la moyenne de l'étudiant.

Structure du programme

Le diplôme comporte 15 crédits. Ce diplôme est complémentaire à la formation en recherche. Il s'agit pour l'étudiant de participer à un stage pratique de 15 semaines dans un milieu professionnel et de rédiger un rapport de stage, ce qui lui permettra d'actualiser ses acquis théoriques tout en se familiarisant avec les modalités de fonctionnement d'un milieu professionnel.

Segment 70

Tous les crédits du diplôme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PHL	6930	15	AHE	Stages en milieux professionnels

Programme 2-520-1-0

M. Sc. (pharmacologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie et à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

Option Neuropharmacologie

La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

Option Pharmacogénomique

La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

Option Pharmacologie clinique

La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments, ainsi que l'utilisation des médicaments chez des sujets humains.

Avec mémoire

La modalité avec mémoire permettra à l'étudiant d'approfondir ses connaissances sur la recherche clinique du médicament.

Avec travail dirigé

La modalité avec travail dirigé fournit à l'étudiant un enseignement approfondi des bases théoriques de l'individualisation de la pharmacothérapie et une initiation à leur intégration dans la réalité concrète de la personnalisation de la prescription médicamenteuse. Pour être admissible à la modalité avec travail dirigé, l'étudiant doit avoir complété le D.É.S.S. en pharmacologie clinique.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

Option Pharmacologie moléculaire

La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en pharmacologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales
- pour l'option Pharmacologie clinique (segment 73) - modalité avec travail dirigé, avoir complété les exigences du D.É.S.S. en pharmacologie clinique et y avoir réussi avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Transfert

Option Pharmacologie clinique - modalité avec travail dirigé
Les acquis du D.É.S.S. en pharmacologie clinique seront reconnus à la maîtrise et l'étudiant pourra également bénéficier d'une exemption de trimestre(s). Le D.É.S.S. doit avoir été complété.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec six options : le cheminement libre (segment 70), l'option Neuropharmacologie (segment 71), l'option Pharmacogénomique (segment 72), l'option Pharmacologie clinique (segment 73), laquelle peut être suivie selon la modalité avec mémoire ou la modalité avec travail dirigé, l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (segment 74), l'option Pharmacologie moléculaire (segment 75).

Segment 70 Propre au Cheminement libre

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.
Les cours PHL 60511 et PHL 60512 sont équivalents au cours PHL 6051.

PHL	60511	0	AH		Séminaire de pharmacologie 1
PHL	60512	2	AH		Séminaire de pharmacologie 2
PHL	6053	2	AHE		Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique
PHL	6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL	6020	1	AHE		Techniques pharmacologiques I
PHL	6031	3	A		Neuropharmacologie
PHL	6032	3	H		Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL	6035	3	H		Pharmacologie de la douleur
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PHL	6075	3	H		Pharmacologie clinique
PHL	6077	3	A		Pharmacologie spécialisée-cardiologie
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHL	6085	3	AH	J	Progrès en pharmacologie moléculaire
PHL	6093	3	H	J	Immunopharmacologie
PHL	6095	3	A		Genèse et réglementation des médicaments
PHL	6096	2	A		Pharmacovigilance
PHL	6097	3	AH		Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL	6099	3	H		Pharmacologie du cancer

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL	6903	35	AHE		Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 7 crédits.
Les cours PHL 60511 et PHL 60512 sont équivalents au cours PHL 6051.

PHL	6031	3	A		Neuropharmacologie
PHL	60511	0	AH		Séminaire de pharmacologie 1
PHL	60512	2	AH		Séminaire de pharmacologie 2
PHL	6053	2	AHE		Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique
PHL	6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL	6032	3	H		Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHL	6085	3	AH	J	Progrès en pharmacologie moléculaire
PST	6100	3	A		Thèmes de recherche en psychiatrie

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL	6903	35	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
PGM	6054	1	AHE		Séminaires de pharmacogénomique
PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique
PHL	6053	2	AHE		Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 72B

Option - 3 crédits.

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique

PHL	6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHM	6049	3	AHE		Pharmacométrie 2
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL	6903	35	AHE	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : modalité avec Mémoire (MM) : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option, modalité avec Travail dirigé (TD) : 39 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à un travail dirigé et 6 crédits à option. (Notez que pour cette option et dans cette modalité, 30 des 45 crédits proviennent du D.É.S.S. en pharmacologie clinique qui a été complété préalablement.)

MM-Bloc 73A Cheminement avec Mémoire

Obligatoire - 12 crédits.

PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6074	3	AHE		Pharmacologie appliquée
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments

MM-Bloc 73B Cheminement avec Mémoire

Option - 3 crédits.

PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6094	3	H		Pharmacologie et ses applications
PHL	6095	3	A		Genèse et réglementation des médicaments
PHL	6096	2	A		Pharmacovigilance
SBP	6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque

MM-Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PHL	6904	30	AHE	Mémoire

TD-Bloc 73A Cheminement avec Travail dirigé

Obligatoire - 24 crédits.

PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6074	3	AHE		Pharmacologie appliquée
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHL	6094	3	H		Pharmacologie et ses applications
PHL	6095	3	A		Genèse et réglementation des médicaments
PHL	6096	2	A		Pharmacovigilance
SBP	6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque

TD-Bloc 73B Cheminement avec Travail dirigé

Option - 6 crédits.

ASA	6175	3	A	Méthodes d'évaluation économique
BIE	6003	3	A	Éthique de la recherche
PGM	6078	3	A	Pharmacogénomique
PHL	6032	3	H	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL	6035	3	H	Pharmacologie de la douleur
PHL	6041	3	A	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6071	3	H	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL	6077	3	A	Pharmacologie spécialisée-cardiologie
PHL	6093	3	H	J	Immunopharmacologie
PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie

TD-Bloc 73C Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

PHL	6920	15	AHE	Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 7 crédits.

Les cours PHL 60511 et PHL 60512 sont équivalents au cours PHL 6051.

PHL	60511	0	AH	Séminaire de pharmacologie 1
PHL	60512	2	AH	Séminaire de pharmacologie 2
PHL	6053	2	AHE	Séminaire des étudiants de pharmacologie
PHL	6071	3	H	Pharmacologie cardiovasculaire

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique
PHL	6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments

Bloc 74C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL	6903	35	AHE	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 7 crédits.

Les cours PHL 60511 et PHL 60512 sont équivalents au cours PHL 6051.

PHL	60511	0	AH		Séminaire de pharmacologie 1
PHL	60512	2	AH		Séminaire de pharmacologie 2
PHL	6053	2	AHE		Séminaire des étudiants de pharmacologie
PHL	6085	3	AH	J	Progrès en pharmacologie moléculaire

Bloc 75B

Option - 3 crédits.

PGM	6078	3	A		Pharmacogénomique
PHL	6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHL	6093	3	H	J	Immunopharmacologie
PHL	6099	3	H		Pharmacologie du cancer
PSL	6021	3	H		Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 75C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL	6903	35	AHE	Mémoire

Programme 3-520-1-0

Ph. D. (pharmacologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes ayant une excellente connaissance de la discipline et des divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph.D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en cheminement libre (70) ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes:

Neuropharmacologie (71)
Pharmacogénomique (72)
Pharmacologie clinique (73)
Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (74)
Pharmacologie moléculaire (75).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHL	7901	1	AHE		Séminaire de thèse 1
PHL	7902	1	AHE		Séminaire de thèse 2
PHL	7910	88	AHE		Thèse

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHL	7901	1	AHE		Séminaire de thèse 1
PHL	7902	1	AHE		Séminaire de thèse 2
PHL	7910	88	AHE		Thèse

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la recherche et à la thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

PGM	7054	1	AHE		Séminaires de pharmacogénomique 1
PGM	7055	1	AHE		Séminaires de pharmacogénomique 2

Bloc 72B

Option - 3 crédits

BCM	6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM	6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM	6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIN	6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM	6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHL	6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL	6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL	6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHM	6049	3	AHE		Pharmacométrie 2
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 72C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits

PHL	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHL	7911	85	AHE	J	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHL	7901	1	AHE		Séminaire de thèse 1
PHL	7902	1	AHE		Séminaire de thèse 2
PHL	7910	88	AHE		Thèse

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHL	7901	1	AHE		Séminaire de thèse 1
PHL	7902	1	AHE		Séminaire de thèse 2
PHL	7910	88	AHE		Thèse

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
PHL	7901	1	AHE	Séminaire de thèse 1
PHL	7902	1	AHE	Séminaire de thèse 2
PHL	7910	88	AHE	Thèse

Physiologie

M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) 2-525-1-1

Option :
Physiologie et biophysique moléculaires

Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) 3-525-1-1

Département de physiologie

Responsable des programmes : Réjean Couture, 514-343-7060 ou 514-343-3330

Programme 2-525-1-1

M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)

Objectifs

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'Option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire

L'Option fournit aux étudiants les connaissances de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le travail de laboratoire sera valorisé et portera sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les trois options suivantes :
Générale (segment 70)
Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71)
Physiologie cardiovasculaire (segment 72).

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 1 crédit à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL	60511	0	AH	Séminaire de maîtrise 1
PSL	60512	1	AH	Séminaire de maîtrise 2
PSL	60611	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL	60612	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 70B

Obligatoire - 5 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
PLU	6044	1	AH	Formation en expérimentation animale
PSL	6090	3	H	Mécanismes régulateurs en physiologie

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Choisir parmi les cours disponibles du Département ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL	6902	36	AHE	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 7 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL	60511	0	AH	Séminaire de maîtrise 1
PSL	60512	1	AH	Séminaire de maîtrise 2

PSL	60611	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL	60612	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
PLU	6044	1	AH	Formation en expérimentation animale

Bloc 71C

Option - 3 crédits.

PSL	6020	3	A	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL	6021	3	H	Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71D

Option - 3 crédits

Choisir parmi la liste des cours de cycles supérieurs disponibles en physiologie (LE COURS PSL6090 EST FORTEMENT RECOMMANDÉ) ou provenant d'autres départements de sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche et avec l'accord du responsable du programme.

Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL	6902	36	AHE	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 44 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 1 crédit à option.

Bloc 72A

Option - 1 crédit.

L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL	60511	0	AH	Séminaire de maîtrise 1
PSL	60512	1	AH	Séminaire de maîtrise 2
PSL	60611	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL	60612	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 72B

Obligatoire - 8 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
PLU	6044	1	AH	Formation en expérimentation animale
PSL	6090	3	H	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL	6170	3	AH	Physiologie cardiovasculaire

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL	6902	36	AHE	Mémoire

Programme 3-525-1-1

Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)

Objectifs

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'Option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire

Cette option permettra aux étudiants au doctorat d'approfondir leurs connaissances et de contribuer davantage à un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le sujet de la thèse devra porter sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Passage accéléré de la Maîtrise au Doctorat sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la maîtrise et en avoir terminé la scolarité
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3
- présenter un rapport synthèse des travaux de recherche effectués à la maîtrise et une description du projet de doctorat, deux lettres de recommandation dont l'une du directeur de recherche et un CV à jour.

1.2 Accès direct au Doctorat

- être titulaire d'un B. Sc. en sciences biomédicales ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- présenter un projet de recherche et obtenir deux lettres de recommandation
- avoir une expérience en recherche.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitae
- lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- plan de financement des études ou profil financier
- deux lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon les trois options suivantes : l'option Générale (segment 70), l'option Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71), l'option Physiologie cardiovasculaire (segment 72). La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 2 crédits à option et 6 crédits au choix. Le

candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Générale de la Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 70A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL	60521	0	AH	Séminaire de doctorat 1.1
PSL	60522	1	AH	Séminaire de doctorat 1.2
PSL	60531	0	AH	Séminaire de doctorat 2.1
PSL	60532	1	AH	Séminaire de doctorat 2.2
PSL	60611	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL	60612	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL	60621	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL	60622	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 70B

Choix - 6 crédits.
Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 82 crédits.

PSL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
PSL	7902	82	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 11 crédits à option. Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie et biophysique moléculaires de la maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6020 ou 6021, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 71A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et 60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL	60521	0	AH	Séminaire de doctorat 1.1
PSL	60522	1	AH	Séminaire de doctorat 1.2
PSL	60531	0	AH	Séminaire de doctorat 2.1
PSL	60532	1	AH	Séminaire de doctorat 2.2
PSL	60611	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL	60612	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL	60621	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL	60622	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 71B

Option - 6 crédits.
Parmi la liste des cours disponibles en physiologie (LE COURS PSL6090 EST FORTEMENT RECOMMANDÉ) ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc 71C

Option - 3 crédits

PSL	6020	3	A	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL	6021	3	H	Physiologie moléculaire et structurale

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PSL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
PSL	7903	79	AHE	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 8 à 9 crédits à option. Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie cardiovasculaire de la Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, 6170, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 72A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et 60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL	60521	0	AH	Séminaire de doctorat 1.1
PSL	60522	1	AH	Séminaire de doctorat 1.2
PSL	60531	0	AH	Séminaire de doctorat 2.1
PSL	60532	1	AH	Séminaire de doctorat 2.2
PSL	60611	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL	60612	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL	60621	0	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL	60622	1	AH	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 72B

Obligatoire - 3 crédits.

PSL	6081	3	A	Données récentes en cardiovasculaire

Bloc 72C

Option - minimum 6 crédits, maximum 7 crédits.
Choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou parmi les cours de cycles supérieurs provenant d'autres départements de sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche et avec l'accord du responsable du programme.

GBM	6103A	4	A	Traitement d'images et signaux biomédicaux
GBM	6105	3	H	Principes de bioélectricité
PBC	6041	3	H	Biopathologie cardiovasculaire
PHL	6071	3	H	Pharmacologie cardiovasculaire

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PSL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
PSL	7903	79	AHE	Thèse

Physiothérapie

Microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) 2-746-6-0

D.É.S.S. (physiothérapie) 2-745-1-1

M. Sc. (physiothérapie) 2-745-1-0

Qualification en physiothérapie 2-745-1-2

École de réadaptation

Responsable du programme : Sylvie Nadeau, 514-343-2253

Programme 2-745-1-1

D.É.S.S. (physiothérapie)

Objectifs

Ce programme s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, le développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie. Il a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (outcome measures), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (evidence based practice), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculosquelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (physiothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres. La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 6 trimestres à demi-temps ou à temps partiel à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a complété le D.É.S.S. (physiothérapie) avec une moyenne de 3,0 peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. (physiothérapie) profil B. La réussite de ce D.É.S.S. ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au D.É.S.S.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mesure, méthodologie/communication scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

PHT	6005	3	H		Diagnostic en physiothérapie
PHT	6006	3	A		Physiothérapie avancée en musculosquelettique
PHT	6009	3	H		Physiothérapie avancée en neurologie
PHT	6011	3	A		Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

PHT	6003	3	H		Concepts pédagogiques en physiothérapie
PHT	6004	3	A		Gestion, marketing et aspects légaux
PHT	6013	3	H		Approches physiothérapiques spécialisées
PHT	6014	3	H		Traumatologie sportive
PHT	6201	3	H		RPP: Problématique urinaire féminine
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6008	3	HE		Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.
Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Programme 2-745-1-0

M. Sc. (physiothérapie)

Objectifs

PROFIL A - CONTINUUM BACCALAURÉAT - MAÎTRISE

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil A est un programme de 45 crédits réparti sur trois trimestres universitaires occupant une année complète. Le candidat s'inscrit sur une base régulière à temps plein. Ce programme s'inscrit dans un programme intégré baccalauréat-maîtrise professionnelle qui comporte un total de 135 crédits, au terme duquel l'étudiant répond aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.
La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil A a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (outcome measures), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (evidence based practice), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe

– améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculosquelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
– développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
– développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique
– former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

PROFIL B - CLINICIENS EN EXERCICE

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie - Profil B est constituée des cours du D.É.S.S. (physiothérapie) et d'un projet d'intégration clinique. Ce programme de maîtrise professionnelle s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, au développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

PROFIL A - CONTINUUM BACCALAURÉAT - MAÎTRISE

1.1 Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante Maîtrise en physiothérapie du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

– avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
– s'inscrire aux cours de la M. Sc. (physiothérapie) - profil A au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire du Baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée. Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la physiothérapie. L'école peut imposer des cours préparatoires
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

Ce programme n'est offert qu'à temps plein. La scolarité minimale est de 3 trimestres.

PROFIL B - CLINICIENS EN EXERCICE

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiothérapie) - Profil B, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du D.É.S.S. (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
– à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre (15 crédits pour le projet d'intégration clinique après les 30 crédits du D.É.S.S.). La scolarité maximale pour le projet d'intégration est de trois trimestres. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale au D.É.S.S. Les étudiants peuvent s'inscrire à demi-temps ou à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils : Profil A - Continuum baccalauréat-maitrise (segment 70), Profil B - Cliniciens en exercice (segment 71).

Segment 70 Profil A - Continuum baccalauréat-maîtrise

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Mesure, méthodologie et comm. scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 15 crédits.

PHT	6004	3	A		Gestion, marketing et aspects légaux
PHT	6005	3	H		Diagnostic en physiothérapie
PHT	6006	3	A		Physiothérapie avancée en musculo-squelettique
PHT	6009	3	H		Physiothérapie avancée en neurologie
PHT	6011	3	A		Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

PHT	6003	3	H		Concepts pédagogiques en physiothérapie
PHT	6013	3	H		Approches physiothérapiques spécialisées
PHT	6014	3	H		Traumatologie sportive
PHT	6118	3	E		Stage international en physiothérapie
PHT	6201	3	H		RPP: Problématique urinaire féminine
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6008	3	HE		Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 70D Formation pratique

Obligatoire - 12 crédits.

PHT	6104	6	AHE	Stage d'intervention clinique 1
PHT	6105	6	AHE	Stage d'intervention clinique 2

Bloc 70E Travail dirigé et activité synthèse

Obligatoire - 6 crédits.

PHT	6112	1	AHE	Activité synthèse
PHT	6123	5	AHE	Travail d'intégration

Segment 71 Profil B - Cliniciens en exercice

Les crédits de la Maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mesure, méthodologie et communication scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 71B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

PHT	6005	3	H		Diagnostic en physiothérapie
PHT	6006	3	A		Physiothérapie avancée en musculo-squelettique
PHT	6009	3	H		Physiothérapie avancée en neurologie
PHT	6011	3	A		Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 71C

Option - 6 crédits.

PHT	6003	3	H		Concepts pédagogiques en physiothérapie
PHT	6004	3	A		Gestion, marketing et aspects légaux
PHT	6013	3	H		Approches physiothérapiques spécialisées
PHT	6014	3	H		Traumatologie sportive
PHT	6201	3	H		RPP: Problématique urinaire féminine
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6008	3	HE		Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 71D

Choix - 3 crédits.

Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Bloc 71E Projet d'intégration clinique

Obligatoire - 15 crédits.

PHT	6301	7.5 AHE	Conception d'un projet d'intégration clinique
PHT	6302	7.5 AHE	Production d'un projet d'intégration clinique

Programme 2-745-1-2

Qualification en physiothérapie

Objectifs

Les objectifs spécifiques sont de :

- former des cliniciens aptes à évaluer et traiter diverses clientèles dans les grands domaines de la physiothérapie (musculosquelettique, neurologique, cardiovasculaire et respiratoire) pour être autonomes dans tous les types de milieu de pratique
- développer une pratique professionnelle basée sur l'utilisation des mesures de résultats et les données probantes pour choisir des approches efficaces et efficientes
- encourager l'exercice des activités cliniques de façon sécuritaire, éthique et professionnelle dans un contexte légal de pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de physiothérapeute dans le contexte québécois (intervenant de première ligne, diagnostic du physiothérapeute et interdisciplinarité).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre la prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation
- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
- à la demande du programme, passer un test d'admission. Le candidat devra, au préalable, avoir satisfait aux conditions relatives à la langue française
- à la demande du programme, se présenter à une entrevue.

2. Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit obtenir un score d'au moins 850/990 au test de français international (TFI).

3. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 26 places.

4. Critères de sélection

- Les candidats pourraient être convoqués pour passer un test d'admission.
- Les candidats dont les résultats au test d'admission sont jugés satisfaisants peuvent être convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en tenant compte des résultats du test d'admission et de l'entrevue.

5. Exigences additionnelles

- Exigences du programme : Au cours de ses études, l'étudiant devra répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par le programme. Des informations à ce sujet lui seront transmises au début du programme
- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par le programme et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études.

6. Suspension et prolongation

- L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.
- La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Structure du programme

Le programme d'appoint comprend 39 crédits de cours et 15 crédits de stages d'intégration clinique de niveau d'études supérieures (2e cycle). Le programme est offert à temps plein sur une période de 16 mois. Il se répartit sur quatre trimestres (hiver, été, automne et hiver). Le dernier trimestre (hiver) est composé uniquement de stages cliniques.

Segment 70

Tous les crédits du programme sont obligatoires.

Bloc 70A Hiver

Obligatoire - 14 crédits.

PHL	2900	2	H	J	Éléments de pharmacologie
PHT	2418	2	H	J	Pratiques factuelles en physiothérapie
PHT	3322	2	H	J	Éducation et consultation en physiothérapie
QPP	6001	4	H	J	Interventions avancées en musculosquelettique 1
QPP	6009	4	H	J	Interventions avancées en neurologie

Bloc 70B Été

Obligatoire - 10 crédits.

QPP	6002	2	E	J	Interventions avancées en musculosquelettique 2
QPP	6011	3	E	J	Physiothérapie cardiorespiratoire
REA	6300	2	E	J	Réadaptation et système de santé
REA	6301	3	E	J	Pratique factuelle avancée en réadaptation

Bloc 70C Automne

Obligatoire - 15 crédits.

PSY	3955	2	A	J	Relation d'aide en réadaptation
PSY	6012	1	AHE		Complexité psychologique en réadaptation
QPP	6003	3	A	J	Interventions avancées en musculosquelettique 3
QPP	6005	3	A	J	Activités intégratrices en physiothérapie
QPP	6010	1	A	J	Professionnalisme en physiothérapie
QPP	6018	3	A	J	Interventions avancées en gériatrie
QPP	6020	2	A	J	Raisonnement en électrothérapie

Bloc 70D Hiver

Obligatoire - 15 crédits.

QPP	6006	5	H	Stage d'intégration clinique 1
QPP	6007	5	H	Stage d'intégration clinique 2
QPP	6008	5	H	Stage d'intégration clinique 3

Rééducation périnéale et pelvienne

Microprogramme de 2e cycle 2-746-6-0

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées. Il vise le développement d'une pratique éthique qui s'appuie sur des données probantes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (rééducation périnéale et pelvienne), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'une maîtrise en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent et être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.
– avoir obtenu au baccalauréat à l'Université de Montréal une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein. Le microprogramme est cependant offert à temps partiel et les sont cours offerts par modules de fins de semaines de deux à trois jours. La scolarité maximale est de 12 trimestres (4 ans). Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PHT	6201	3	H	RPP: Problématique urinaire féminine
PHT	6202	1	E	RPP : problématique du prolapsus pelvien
PHT	6203	3	A	RPP: Problématique musculosquelettique
PHT	6204	3	H	RPP: Problèmes anorectaux et masculins
PHT	6205	3	A	RPP: Problématique des algies périnéales
PHT	6206	2	H	RPP: Populations spécifiques

Sciences biomédicales

M. Sc. 2-484-1-0

Options :

Recherche clinique
Sciences psychiatriques
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Musculosquelettique
Sciences du vieillissement
Orthophonie
Audiologie
Sciences cardiovasculaires
Médecine expérimentale
Éthique clinique

Ph. D. 3-484-1-0

Options :

Orthophonie
Audiologie
Bioéthique
Sciences psychiatriques
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Sciences du vieillissement
Musculosquelettique
Médecine expérimentale

Multifacultaire

Les professeurs des unités suivantes participent à l'enseignement des programmes de sciences biomédicales : Départements de chirurgie, de médecine, d'anesthésiologie, d'obstétrique gynécologie, d'ophtalmologie, de pédiatrie, de psychiatrie, de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire, École d'orthophonie et d'audiologie, École de réadaptation, Faculté de médecine dentaire, Faculté de médecine vétérinaire

Programme 2-484-1-0

M. Sc. (sciences biomédicales)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique ou à la recherche fondamentale biomédicale dans un milieu clinique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Sc. (sciences biomédicales), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- relevés de notes
- lettre d'intention ou de motivation (1 page)
- lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Il est important d'indiquer le choix de l'option lors de la demande d'admission.

1.3 Conditions particulières pour les options

Options Recherche clinique, Sciences cardiovasculaires, Audiologie, Orthophonie

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Option Sciences psychiatriques

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de maîtrise.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un LL.B. (droit) ou attester de toute autre formation jugée équivalente

Option Musculosquelettique

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Option Sciences du vieillissement

- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Option Éthique clinique

- être titulaire d'un diplôme universitaire obtenu avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- présenter un court texte expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pourraient influencer son plan de carrière
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et française.

2. Transfert

Tout candidat ayant réussi le microprogramme en éthique clinique avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. en sciences biomédicales, option éthique clinique; il pourra faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

3. Scolarité

L'option Éthique clinique est offerte à demi-temps. L'étudiant pourrait cependant s'inscrire à 3 trimestres plein temps, en considérant une interruption de l'inscription à l'été.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon dix options :

Recherche clinique (segment 71)
Sciences psychiatriques (segment 73)
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (segment 74)
Musculosquelettique (segment 75)
Sciences du vieillissement (segment 76)
Orthophonie (segment 78)
Audiologie (segment 79)
Sciences cardiovasculaires (segment 81)
Médecine expérimentale (segment 82)
Éthique clinique (segment 83) offerte selon deux cheminements :
cheminement avec mémoire (MM) cheminement avec travail dirigé (TD).

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 71 - Propre à l'option Recherche clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 0 à 6 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.
Le cours MSO6001 est équivalent au cours MSO6011; l'étudiant doit choisir entre l'un OU l'autre de ces deux cours. Le cours MSO6060 est équivalent au cours MSO6061; l'étudiant doit choisir entre l'un OU l'autre de ces deux cours.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6002	1	A	J	Atelier de biostatistique
MSO	60071	1.5	H		Sém. en recherche clinique 1
MSO	60072	1.5	E		Sém. en recherche clinique 2
MSO	6008	1	AHE		Revues narratives et systématiques
MSO	6011	3	H		Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
MSO	6075	3	AHE		Études et devis expérimentaux

Bloc 71B

Option - minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.

ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
MSO	6016	3	AHE		Méthodologie des études longitudinales
MSO	6017	1	AHE		Analyse des études longitudinales
MSO	6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO	6019	3	AHE		VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO	6028	3	AHE	JS	Introduction aux théories de la mesure
MSO	6067	3	A		Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	AHE	J	Régression logistique et analyse de survie
MSO	6143	1	AHE		Les analyses multiniveaux
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL	6096	2	A		Pharmacovigilance
PHM	4811	1	AH	J	Coordination de l'essai clinique
PHM	6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM	6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
SBP	6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque

Bloc 71C

Choix - minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.
Choisir tout autre cours approuvé par le responsable de l'option et le directeur de recherche.

Bloc 71D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

SMC	6903	24	AHE		Mémoire

Segment 73 - Propre à l'option Sciences psychiatriques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 37 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 0 à 3 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
PST	6100	3	A		Thèmes de recherche en psychiatrie
PST	6120	1	E		Sciences et sémiologie psychiatrique

Bloc 73B

Option - minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

PST	6110	3	H	J	Psychopathologie et cycles de vie
PST	6200	3	H		Le sommeil, la chronobiologie et les rêves

Bloc 73C

Option - minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.
Choisir tout autre cours de niveau 6000 jugé approprié et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits

SMC	6904	37	AHE	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Médecine d'assurance/expertise sciences de la santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 38 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 1 crédit.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Bloc 74B1

Option - 6 crédits.
Option recommandée pour les résidents permanents au Canada 1re option : médecine d'expertise

MMD	6200	3	A	Médecine d'expertise
MMD	6201	3	H	Aspects pratiques de l'expertise

Bloc 74B2

Option - 6 crédits.
Option recommandée pour les résidents permanents au Canada 2e option : médecine d'assurance

MMD	6202	3	A	Médecine d'assurance
MMD	6203	3	H	Assurances : sélection et réclamations

Bloc 74B3

Option - 6 crédits.
Option recommandée pour les non résidents au Canada 1re option : médecine d'expertise

MMD	6209	3	AHE	Médecine d'expertise générale A
MMD	6210	2	AHE	Médecine d'expertise générale B
MSO	6138A	1	AHE	Enjeux de santé publique

Bloc 74B4

Option - 6 crédits.
Option recommandée pour les non résidents au Canada 2e option : médecine d'assurance

MMD	6203	3	H	Assurances : sélection et réclamations
MMD	6211	2	AHE	Médecine d'assurance générale
MSO	6138A	1	AHE	Enjeux de santé publique

Bloc 74C Recherche et Mémoire

Obligatoire - 38 crédits.

SMC	6915	38	AHE	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Musculosquelettique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 35 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
MMD	6049	1	H	Trouble de la mobilité et de la posture
MMD	66001	0	AHE	Stage en mobilité et posture 1
MMD	66002	2	AHE	Stage en mobilité et posture 2

Bloc 75B

Option - 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de médecine et approuvés par le responsable de l'option.

Bloc 75C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

SMC	6920	35	AHE	Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Sciences du vieillissement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 32 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 1 crédit.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé

Bloc 76B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
MSO	6067	3	A		Introduction aux modèles linéaires
MSO	6140	3	AHE	J	Analyse multidimensionnelle confirmative

Bloc 76C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Il est fortement recommandé que le cours NSC 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

ASA	6717	3	AH	Systèmes intégrés pour personnes âgées
NSC	6051	3	A	Neurosciences des systèmes
NSC	6060	3	A	Neurophysiologie cellulaire
NSC	6070	3	H	Neurophysiologie fonctionnelle
ORT	6873	3	AH	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	64071	0	A	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 1
PSY	64072	3	H	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 2
PSY	6413	3	H	Neuropsychopathologie I
PSY	6415	3	AH	Neuropsychologie de la sénescence
RAD	6005	3	H	Introduction à l'IRMF

Bloc 76D Mémoire

Obligatoire - 32 crédits.

SMC	6925	32	AHE	Mémoire

Segment 78 Propre à l'option Orthophonie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 2 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
ORA	60111	0.5	AH	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 1
ORA	60112	0.5	AH	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 2

Bloc 78B

Option - 3 crédits

MSO	6060	3	AH	Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH	Introduction à la biostatistique
PSY	6002	3	AH	Méthodes quantitatives multivariées
STT	6971	3	H	Méthodes de biostatistique

Bloc 78C

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir au moins 3 crédits de sigle ORT.

ORA	6816	3	AH	Méthodes de recherche qualitative
ORT	6030	3	AHE	Méthodes de recherche en orthophonie
ORT	6817	3	AHE	Stage de recherche en orthophonie
ORT	6856	3	AH	Séminaire en orthophonie
ORT	6873	3	AH	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives

Bloc 78D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC	6906	34	AHE	Mémoire

Segment 79 Propre à l'option Audiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 79A

Obligatoire - 2 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
ORA	60111	0.5	AH	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 1
ORA	60112	0.5	AH	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 2

Bloc 79B

Option - 3 crédits

MSO	6060	3	AH	Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH	Introduction à la biostatistique
PSY	6002	3	AH	Méthodes quantitatives multivariées
STT	6971	3	H	Méthodes de biostatistique

Bloc 79C

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir au moins 3 crédits de sigle AUD.

AUD	6030	3	A	Méthodes de recherche en audiologie
AUD	6817	3	AHE	Stage de recherche en audiologie
AUD	6852	3	H	Séminaire en audiologie
ORA	6816	3	AH	Méthodes de recherche qualitative
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6008	3	AH	Méthodes qualitatives

Bloc 79D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC	6906	34	AHE	Mémoire

Segment 81 Propre à l'option Sciences cardiovasculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 31 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 81A

Obligatoire - 8 crédits.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
MMD	6006	1	AH	Séminaire de maîtrise en médecine expérimentale
PHL	6071	3	H	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL	6170	3	AH	Physiologie cardiovasculaire

Bloc 81B

Option - 3 crédits

MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 81C

Option - 3 crédits.

MMD	6001	3	AH		Médecine moléculaire
NUT	6027	3	H	S	Syndrome métabolique, obésité et diabète
NUT	6093	3	A	S	Nutrition et maladies cardiovasculaires
PHM	7065	3	AHE		Thérapies cardiovasculaires de l'avenir
PSL	6081	3	A		Données récentes en cardiovasculaire

Bloc 81D Recherche et mémoire

Obligatoire - 31 crédits.

SMC	6909	31	AHE	Mémoire

Segment 82 Propre à l'option Médecine expérimentale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 82A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD	6001	3	AH	Médecine moléculaire
MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
MMD	6006	1	AH	Séminaire de maîtrise en médecine expérimentale

Bloc 82B

Option - 3 crédits

MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
PHL	6064	3	AH	S	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 82C

Option - 3 crédits.

BCM	6010	3	A	Bio-informatique appliquée
BCM	6023	3	A	Régulation de l'expression génique
BCM	6210	3	A	Génomique humaine fonctionnelle
MCB	6031	3	AH	Immunologie fondamentale
MMD	6002	3	H	Physiopathologies pulmonaires
MMD	6004	2	AH	Séminaire insulte et réparation tissulaire
MSO	6001	3	A	Concepts de base en épidémiologie
NSC	6060	3	A	Neurophysiologie cellulaire
NSC	6070	3	H	Neurophysiologie fonctionnelle

NSC	6081	3	A		Aux frontières des neurosciences des systèmes
PHL	6035	3	H		Pharmacologie de la douleur
PHL	6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PHL	6074	3	AHE		Pharmacologie appliquée
PHL	6085	3	AH	J	Progrès en pharmacologie moléculaire
PSL	6023	3	AHE		Physiopathologie endocrinienne
PSL	6090	3	H		Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL	6170	3	AH		Physiologie cardiovasculaire
SMC	6011	3	A		Néphrologie : physiologie rénale
SMC	6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 82D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC	6906	34	AHE		Mémoire

Segment 83 Propre à l'option Éthique clinique

L'option est offerte selon deux cheminements : cheminement avec mémoire : 33 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option. Cheminement avec travail dirigé: 24 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 21 crédits à option.

Bloc MM-83A

Obligatoire - 6 crédits.

PDT	6101	3	AHE		Introduction à l'éthique clinique
PDT	6103	3	AHE		Éthique clinique et patients complexes

Bloc TD-83A

Obligatoire - 6 crédits.

PDT	6101	3	AHE		Introduction à l'éthique clinique
PDT	6103	3	AHE		Éthique clinique et patients complexes

Bloc MM-83B

Obligatoire - 1 crédits.

MMD	6107	1	AHE		Séminaire de recherche en éthique clinique

Bloc TD-83B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
MMD	6105	3	AH		Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT	6102	3	AHE		Éthique clinique, enfant et famille
PDT	6104	3	AHE		Éthique clinique, santé et société

Bloc MM-83C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
MMD	6105	3	AH		Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT	6102	3	AHE		Éthique clinique, enfant et famille
PDT	6104	3	AHE		Éthique clinique, santé et société

Bloc TD-83C

Option - maximum 3 crédits.

MMD	6106	3	AH		Initiation à la consultation en éthique clinique

Bloc MM-83D Méthodologie

Option - 3 crédits

ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique

Bloc TD-83D Philosophie

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PHI	1400	3	AH	J	Problèmes en éthique
PHI	2405	3	A	J	Théories éthiques modernes
PHI	2406	3	AH	J	Théories éthiques contemporaines
PHI	2430	3	A	J	La philosophie pratique de Kant
PHI	3685	3	H	J	Problèmes d'éthique appliquée
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale

Bloc MM-83E

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6701	3	A		Analyse du système de santé 1
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
MMD	6106	3	AH		Initiation à la consultation en éthique clinique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière

Bloc TD-83E Sciences humaines

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6701	3	A		Analyse du système de santé 1
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
MMD	6106	3	AH		Initiation à la consultation en éthique clinique
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6545	3	AH	J	Éthique et politique
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé

Bloc MM-83F Recherche et mémoire

Obligatoire - 26 crédits

SMC	6930	26	AHE		Mémoire

Bloc TD-83F

Option - maximum 3 crédits

ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6701	3	A		Analyse du système de santé 1
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort

BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6040	3	AH		Analyse comparative - systèmes de santé
MSO	6047	3	AHE	J	Santé : futures mères et enfants 0-5 ans
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
REL	2430	3	AHE	JS	Religions en milieux de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière

Bloc TD-83G Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

PDT	6210	18	AHE	Travail dirigé

Programme 3-484-1-0

Ph. D. (sciences biomédicales)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche biomédicale clinique, fondamentale ou épidémiologique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. en sciences biomédicales, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– relevés de notes
– lettre d'intention ou de motivation
– deux lettres de recommandation
– lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
– esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
– curriculum vitae

1.2 Conditions particulières aux options

Option Bioéthique

– être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
– compléter 21 crédits de cours de bioéthique, dont un minimum de 12 crédits dans le cadre d'une inscription au D.É.S.S. (bioéthique). En vertu de l'article 80 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, 9 de ces 21 crédits préalables exigés peuvent être suivis à titre de cours complémentaires durant la scolarité du Ph. D. Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire simultanément au Ph. D. et au D.É.S.S. (bioéthique) pour la poursuite des cours préalables

Option Orthophonie

– L'étudiant inscrit à l'option Orthophonie du programme de Ph. D. devra avoir complété la scolarité spécifique à l'option Orthophonie de la M. Sc. ou l'équivalent. Dans le cas contraire, le cours MMD6005R et l'un des cours de biostatistiques suivants devront être suivis : soit MSO6060, MSO6061, STT6971 ou PSY6002 (le candidat sera dispensé de suivre ORA60111 et ORA60112); l'étudiant devra aussi réussir 6 crédits de cours à option du bloc 79C offerts à la maîtrise. Pour le diplômé de la M. Sc. admis au doctorat dans la même option, les cours à option du bloc 79C ne pourront servir à l'obtention d'une équivalence dans le programme de doctorat.

Option Audiologie

– L'étudiant inscrit à l'option Orthophonie du programme de Ph. D. devra avoir complété la scolarité spécifique à l'option Audiologie de la M. Sc. ou l'équivalent. Dans le cas contraire, le cours MMD6005R et l'un des cours de biostatistiques suivants devront être suivis : soit MSO6060, MSO6061, STT6971 ou PSY6002 (le candidat sera dispensé de suivre ORA60111 et ORA60112); l'étudiant devra aussi réussir 6 crédits de cours à option du bloc 80C offerts à la maîtrise. Pour le diplômé de la M. Sc. admis au doctorat dans la même option, les cours à option du bloc 80C ne pourront servir à l'obtention d'une équivalence dans le programme de doctorat.

Option Sciences psychiatriques

– être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicale)s ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
– soumettre une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de doctorat

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

– être titulaire d'un diplôme universitaire de 2e cycle donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un diplôme de 2e cycle en droit ou attester de toute autre formation jugée équivalente.

Option Science du vieillissement

– être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
– Le candidat non titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) pourra être amené à compléter une formation complémentaire

Option Musculosquelletique

– être titulaire d'une M. Sc. dans un domaine pertinent, ou d'un diplôme jugé équivalent
– sur demande, se présenter à une entrevue.

Option Médecine expérimentale

– être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales, option Médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée. Le candidat non titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales, option Médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'une formation équivalente, devra compléter une formation complémentaire en éthique et biostatistique. Des cours complémentaires pourront aussi être exigés pour les étudiants avec formation préalable jugée insuffisante.
– sur demande, se présenter à une entrevue.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon les options suivantes : Orthophonie (segment 71), Audiologie (segment 72), Bioéthique (segment 75), Sciences psychiatriques (segment 76), Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé (segment 77), Sciences du vieillissement (segment 78), Musculosquelettique (segment 79), Médecine expérimentale (segment 80).

Segment 71 Propre à l'option Orthophonie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

ORA	70101	0	A	Séminaire de doctorat 1.1
ORA	70102	1	H	Séminaire de doctorat 1.2
ORA	70201	0	A	Séminaire de doctorat 2.1
ORA	70202	1	H	Séminaire de doctorat 2.2

Bloc 71B

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir un minimum de 3 crédits de sigle ORT.

MSO	6001	3	A	Concepts de base en épidémiologie
ORT	6030	3	AHE	Méthodes de recherche en orthophonie
ORT	6817	3	AHE	Stage de recherche en orthophonie
ORT	6856	3	AH	Séminaire en orthophonie
ORT	6872	3	AH	Problèmes contemporains en orthophonie
ORT	6873	3	AH	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie

Bloc 71C

Choix - 3 crédits.
Choisir un cours de 3 crédits pertinent à la formation du candidat parmi la liste de cours disponibles.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

SMC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SMC	7911	79	AHE	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Audiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

ORA	70101	0	A	Séminaire de doctorat 1.1
ORA	70102	1	H	Séminaire de doctorat 1.2
ORA	70201	0	A	Séminaire de doctorat 2.1
ORA	70202	1	H	Séminaire de doctorat 2.2

Bloc 72B

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir un minimum de 3 crédits de sigle AUD.

AUD	6817	3	AHE	Stage de recherche en audiologie
AUD	6839	3	H	Problèmes contemporains en audiologie
AUD	6852	3	H	Séminaire en audiologie
PSY	6007	3	A	Analyses corrélationnelles
PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho. cognitive et neuropsychologie

Bloc 72C

Choix - 3 crédits.
Choisir un cours de 3 crédits pertinent à la formation du candidat.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

SMC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SMC	7911	79	AHE	Thèse

Segment 75 Propre à l'option Bioéthique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la thèse, et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE	7500	3	A	Épistémologie de la bioéthique
BIE	7700	3	A	Séminaire de thèse

Bloc 75B

Choix - 6 crédits.
L'étudiant choisira les cours d'études supérieures dans le domaine des sciences biomédicales.

Bloc 75C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SMC	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
SMC	7010	78	AHE	J	Thèse

Segment 76 Propre à l'option Sciences psychiatriques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 8 crédits.
Un cours suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
PST	6100	3	A	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST	6120	1	E	Sciences et sémiologie psychiatrique
PST	7000	3	H	Séminaire de thèse

Bloc 76B

Option - 3 crédits.
Ou un autre cours de niveau 6000 jugé approprié.

PST	6110	3	H	J	Psychopathologie et cycles de vie
PST	6200	3	H		Le sommeil, la chronobiologie et les rêves

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

SMC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SMC	7911	79	AHE	Thèse

Segment 77 Propre à l'option Médecine d'assurance/expertise sciences de la santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la thèse, et 6 crédits à option.

Bloc 77A

Obligatoire - 6 crédits.

MSO	6001	3	A	Concepts de base en épidémiologie
MSO	6061	3	AH	Introduction à la biostatistique

Bloc 77B Option recommandée pour résidents perm. au Canada

Option - 6 crédits.
Les étudiants de la M. Sc. (sciences biomédicales) option expertise doivent suivre les cours MMD6206 et MMD6207. Les étudiants de la M. Sc. (sciences biomédicales) option assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

MMD	6200	3	A	Médecine d'expertise
MMD	6201	3	H	Aspects pratiques de l'expertise
MMD	6202	3	A	Médecine d'assurance
MMD	6203	3	H	Assurances : sélection et réclamations
MMD	6206	3	A	Médecine d'expertise avancée : partie A
MMD	6207	3	H	Médecine d'expertise avancée : partie B

Bloc 77B Option recommandée pour non résidents au Canada

Option - 6 crédits.
Les étudiants de la M. Sc. (sciences biomédicales) option expertise doivent suivre les cours MMD6212 et MMD6213. Les étudiants de la M. Sc. (sciences biomédicales) option assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
MMD	6203	3	H	Assurances : sélection et réclamations
MMD	6209	3	AHE	Médecine d'expertise générale A
MMD	6210	2	AHE	Médecine d'expertise générale B
MMD	6211	2	AHE	Médecine d'assurance générale
MMD	6212	3	AHE	Médecine d'expertise complexe générale
MMD	6213	2	AHE	Formation en médecine légale générale

Bloc 77C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SMC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SMC	7020	78	AHE	Thèse

Segment 78 Propre à l'option Sciences du vieillissement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 3 crédits.

MMD	7000	3	AHE	Séminaire de doctorat

Bloc 78B

Option - 9 crédits.

Ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours lors de ses études de maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413. Les cours PSY 64071 et 64072 sont équivalents au cours PSY 6407.

MSO	6014	3	AH	Épidémiologie intermédiaire
MSO	6016	3	AHE	Méthodologie des études longitudinales
NRL	6082	3	A	Nouveautés en sciences neurologiques 2
NRL	6091	3	H	Impact clinique des neurosciences
ORT	6873	3	AH	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY	6022	3	A	Méthodes en psycho cognitive et neuropsychologie
PSY	64071	0	A	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 1
PSY	64072	3	H	Séminaire: psycho cognitive et neuropsychologie 2
PSY	6413	3	H	Neuropsychopathologie I
PSY	6415	3	AH	Neuropsychologie de la sénescence
RAD	6005	3	H	Introduction à l'IRMF

Bloc 78C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SMC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SMC	7025	78	AHE	Thèse

Segment 79 Propre à l'option Musculosquelettique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 80 crédits attribués à la thèse, 3 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 4 crédits.

Si l'étudiant a réussi le cours MMD 6005 dans les cinq années précédant son admission au programme, il n'est pas tenu de le reprendre. Dans ce cas, une équivalence est accordée.

MMD	6005R	1	AHE	Éthique et recherche en santé
SMC	7015	3	AHE	Séminaire de thèse

Bloc 79B

Option - 3 crédits.

Ou tout autre cours des cycles supérieurs jugé pertinent pour la formation du candidat et approuvé par le responsable de l'option. Les cours MMD 66001 et MMD 66002 sont équivalents au cours MMD 6600.

GBM	6214	3	H		Biomécanique avancée
KIN	6515	3	A	J	Équilibre postural et locomotion
KIN	6831	3	H	J	Contrôle du mouvement chez l'humain
MMD	6049	1	H		Trouble de la mobilité et de la posture
MMD	6600	2	AHE		Stage en mobilité et posture
MMD	66001	0	AHE		Stage en mobilité et posture 1
MMD	66002	2	AHE		Stage en mobilité et posture 2
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6008	3	HE		Notions avancées de pathokinésiologie
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 79C

Choix - 3 crédits.

Cours choisi dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 79D Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits.

SMC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SMC	7035	80	AHE	Thèse

Segment 80 Propre à l'option Médecine expérimentale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la rédaction d'une thèse.

Bloc 80A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD	6100R	3	E	Carrière de chercheur en santé
MMD	70011	0	A	Séminaires de doctorat en médecine expérimentale 1
MMD	70012	2	H	Séminaires de doctorat en médecine expérimentale 2

Bloc 80B

Obligatoire - 85 crédits.

SMC	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SMC	7912	85	AHE	Thèse

Sciences de la réadaptation

M. Sc. 2-743-1-0

Ph. D. 3-743-1-0

École de réadaptation

Responsable des programmes : Deborah Feldman, 514 343-6111, poste 1252
Information sur le programme : Maryse Tremblay, 514-343-6111 poste 7975

Programme 2-743-1-0

M. Sc. (sciences de la réadaptation)

Objectifs

Le programme offre une formation de base en sciences de la réadaptation et forment des personnes qui peuvent, sous supervision, mener à terme les différentes étapes d'un projet de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie ou d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 1er cycle ou à la maîtrise, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD	6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
REA	6004	3	A	J	Recherches en réadaptation
REA	6007	3	H	J	Évaluation en réadaptation

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6008	3	HE		Notions avancées de pathokinésiologie
REA	6009	3	H	J	Problématique spécifique en réadaptation
REA	6012	3	AHE		Transfert de connaissances
REA	6014	3	AHE		Réadaptation et travail

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6028	3	AHE	JS	Introduction aux théories de la mesure

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
MSO	6067	3	A		Introduction aux modèles linéaires
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 70E

Choix - maximum 3 crédits.

Bloc 70F

Obligatoire - 29 crédits.

REA	6200	29	AHE		Recherche et mémoire

Programme 3-743-1-0

Ph. D. (sciences de la réadaptation)

Objectifs

Le programme de doctorat forme des chercheurs autonomes dans le domaine des sciences de la réadaptation. Au terme de leur formation, nos étudiants sont aptes à assurer un leadership pour le développement des connaissances et de la recherche en sciences de la réadaptation dans les milieux académiques et dans le réseau de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la réadaptation ou d'un diplôme équivalent ou bien être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie et avoir une expérience de recherche. Des cours peuvent être imposés au candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 9 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours REA 70001 et REA 70002 sont équivalents au cours REA 7000.

REA	7000	3	A	J	Approches critiques en réadaptation
REA	70001	0	A	J	Critique: approches/réadapt. 1
REA	70002	3	H	J	Critique: approches/réadapt. 2

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REA	6002	3	AHE	J	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA	6008	3	HE		Notions avancées de pathokinésiologie
REA	6009	3	H	J	Problématique spécifique en réadaptation
REA	6012	3	AHE		Transfert de connaissances
REA	6014	3	AHE		Réadaptation et travail

Bloc 70C

Choix - maximum 6 crédits.

Cours choisi dans la banque de cours du niveau des études supérieures approuvé par le directeur de recherche et par le Comité des études supérieures (recherche) de l'École.

Bloc 70D

Obligatoire - 78 crédits.

REA	7010	0	AHE	Examen général de synthèse
REA	7200	78	AHE	Recherche et thèse

Virologie et immunologie

Ph. D. 3-503-1-1

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie et Faculté de médecine vétérinaire

Responsable du programme : George Szatmari, 514-343-5767
Secrétariat : 514-343-6111, poste 3129

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (virologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie) ou dans une discipline jugée appropriée ou posséder une formation équivalente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, plus particulièrement, le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais avant d'être promu en 2e année d'études;
- faire preuve d'une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052. Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

MCB	7001	1	AH		Lectures dirigées en microbiologie
MCB	70521	0	AHE	J	Séminaire de recherche 2.1
MCB	70522	1	AHE	J	Séminaire de recherche 2.2
MCB	70531	0	AHE	J	Séminaire de recherche 3.1
MCB	70532	1	AHE	J	Séminaire de recherche 3.2

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 87 crédits.

VIR	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
VIR	7904	87	AHE	Thèse

Études spécialisées

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) 2-452-6-1

Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) 2-452-6-2

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise) 2-452-6-3

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) 2-452-1-0

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (en langue anglaise) 2-452-1-1

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) 2-454-1-0

Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), du microprogramme et du D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) : François Sestier, 514-343-7606

Responsable du D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) : Éric Couturier, courriel : ercout.perfusion@gmail.com

Programme 2-452-6-1

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Informations générales

François Sestier, tél. : 514-343-7606 ou 1-877-343-7606

Objectifs

Offrir aux médecins experts et médecins-conseils des compagnies d'assurance une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel.

3. Transfert

L'étudiant ayant réussi son microprogramme peut être admissible au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et faire reconnaître les 17 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires : 11 des crédits sont communs, les 6 autres sont choisis, soit dans le bloc 70B Médecine d'expertise, soit dans le bloc 70B Médecine d'assurance.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6200	3	A	Médecine d'expertise
MMD 6201	3	H	Aspects pratiques de l'expertise
MMD 6204	3	A	Médecine d'assurance/d'expertise : aspects légaux
MMD 6205	2	H	Formation pratique en médecine légale

Bloc 70B Médecine d'expertise

Obligatoire - 6 crédits.

MMD 6206	3	A	Médecine d'expertise avancée : partie A
MMD 6207	3	H	Médecine d'expertise avancée : partie B

Bloc 70B Médecine d'assurance

Obligatoire - 6 crédits.

MMD 6202	3	A	Médecine d'assurance
MMD 6203	3	H	Assurances : sélection et réclamations

Programme 2-452-6-2

Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Informations générales

François Sestier, tél. : 514-343-7606 ou 1-877-343-7606

Objectifs

Le but du microprogramme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'accomplir cette tâche médico-légale dans les meilleures conditions.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit :

- soit être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine
- soit être un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- soit attester d'une formation jugée appropriée par le directeur du programme.

2. Scolarité

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des quatre blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

Structure du programme

Le microprogramme comporte deux cheminements : cheminement en médecine d'expertise générale comporte 10 crédits, cheminement en médecine d'assurance générale comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires. Outre les 7 crédits du bloc 70A, l'étudiant choisit soit 3 crédits du bloc 70B Médecine d'expertise générale, soit les 5 crédits du bloc 70B Médecine d'assurance générale.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6209	3	AHE	Médecine d'expertise générale A
MMD 6210	2	AHE	Médecine d'expertise générale B
MMD 6213	2	AHE	Formation en médecine légale générale

Bloc 70B Médecine d'expertise générale

Obligatoire - 3 crédits.

MMD 6212	3	AHE	Médecine d'expertise complexe générale

Bloc 70B Médecine d'assurance générale

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6203	3	H	Assurances : sélection et réclamations
MMD 6211	2	AHE	Médecine d'assurance générale

Programme 2-452-6-3

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise)

Informations générales

François Sestier, tél. : 514-343-7606 ou 1-877-343-7606

Objectifs

L'objectif principal du microprogramme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou être titulaire du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6220	3	AHE	Médecine d'assurance/d'expertise médico-légale
MMD 6221	3	AHE	Aspects légaux

MMD 6226	3	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 3
MMD 6227	2	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 4

Bloc 70B Médecine d'assurance

Option - 6 crédits.
L'étudiant doit choisir l'une des deux options du bloc 70B.

MMD 6222	3	AHE	Médecine d'assurance
MMD 6223	3	AHE	Sélections et réclamations

Bloc 70B Médecine d'expertise 1 et 2

Option - 6 crédits.
L'étudiant doit choisir l'une des deux options du bloc 70B.

MMD 6224	3	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 1
MMD 6225	3	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 2

Programme 2-452-1-0

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Informations générales

François Sestier, tél. : 514-343-7606 ou 1-877-343-7606

Objectifs

Le but du programme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'oeuvrer dans le domaine médico-légal dans les meilleures conditions.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé) le candidat doit :

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 4 ans. Le travail dirigé du D.É.S.S. peut être suivi soit à temps plein sur une période de 4 mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, soit à temps partiel pour un maximum de 12 mois.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits auxquels s'ajoutent les cours hors programme suivants :
MMD 6214 Médecine légale clinique, 1 crédit
MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 crédit
MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles, 1 crédit

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6200	3	A	Médecine d'expertise
MMD 6201	3	H	Aspects pratiques de l'expertise
MMD 6204	3	A	Médecine d'assurance/d'expertise : aspects légaux
MMD 6205	2	H	Formation pratique en médecine légale

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MMD 6202	3	A	Médecine d'assurance
MMD 6203	3	H	Assurances : sélection et réclamations
MMD 6206	3	A	Médecine d'expertise avancée : partie A
MMD 6207	3	H	Médecine d'expertise avancée : partie B

Bloc 70C

Obligatoire - 13 crédits.
Les cours MMD 62081 et MMD 62082 sont équivalents au cours MMD 6208.

MMD 6208	13	AHE	Travail dirigé : médecine d'assurance/d'expertise
MMD 62081	0	AHE	Travail dirigé : médecine d'assurance/expertise 1
MMD 62082	13	AHE	Travail dirigé : médecine d'assurance/expertise 2

Programme 2-452-1-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale)

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

Informations générales

François Sestier, tél. : 514-343-7606 ou 1-877-343-7606

Objectifs

L'objectif principal du programme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit :

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option. On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse: www.mae.umontreal.ca/en/canadian-medico-legal-expertise-insurance-medicine

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

MMD 6220	3	AHE	Médecine d'assurance/d'expertise médico-légale
MMD 6221	3	AHE	Aspects légaux
MMD 6226	3	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 3
MMD 6227	2	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 4
MMD 6228	13	AHE	Médecine d'assurance : projet de publication

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MMD	6222	3	AHE	Médecine d'assurance
MMD	6223	3	AHE	Sélections et réclamations
MMD	6224	3	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 1
MMD	6225	3	AHE	Expertise médicolégale avancée, partie 2

Programme 2-454-1-0

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle)

Informations générales

me.gervais@umontreal.ca
ercout.perfusion@gmail.com

Objectifs

Le programme vise à développer les compétences pour la pratique en tant que perfusionnistes, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (perfusion extracorporelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences biomédicales avec orientation perfusion extracorporelle ou d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, pharmacologie, anatomie, physiologie, hématologie et biochimie. Des cours additionnels seront exigés jusqu'à concurrence de 27 crédits, lesquels correspondent aux cours de l'orientation perfusion extracorporelle du Baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- assister à une chirurgie cardiaque avec un perfusionniste moniteur clinique du programme d'enseignement
- présenter une lettre d'intention dans laquelle il décrit son cheminement de carrière et les motifs l'incitant à entreprendre des études supérieures ainsi que ses attentes face au programme, commente la pertinence de sa préparation et les conditions favorables à sa réussite et décrit ses champs d'intérêt
- présenter un curriculum vitae.
- présenter deux lettres de recommandation sous forme de formulaire fourni par le programme.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

CHI	60011	0	AHE	Principes avancés en perfusion 1
CHI	60012	6	AHE	Principes avancés/perfusion 2
CHI	6900	9	AHE	Techniques de CEC pédiatrique
CHI	69011	0	AHE	Maîtrise pratique de CEC adulte 1
CHI	69012	15	AHE	Maîtrise prat. de CEC adulte 2

Table des matières

Introduction et Direction 6-1

Coordonnées générales et Informations pratiques 6-1

Sciences buccodentaires

M. Sc. (sciences buccodentaires) 6-1

Médecine dentaire

D.É.S. (orthodontie) 6-2

D.É.S. (dentisterie pédiatrique) 6-4

M. Sc. (médecine dentaire) 6-5

Résidence en médecine dentaire

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire 6-7

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie 6-8

Information à jour le 30 juin 2015

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Introduction

Au 1er cycle, la formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales.

Au 2e cycle, la Faculté de médecine dentaire offre une maîtrise en sciences buccodentaires et une maîtrise en médecine dentaire comportant trois options : Réhabilitation prosthodontique, Dentisterie pédiatrique et Orthodontie. Chaque option de la maîtrise est suivie concurremment au diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant et ce, obligatoirement pour tout étudiant admis. La Faculté offre également un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ainsi qu'un certificat de résidence approfondie en stomatologie d'une durée d'une année.

Il est à noter que les admissions à la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et au D.É.S. correspondant sont suspendues pour une durée indéterminée.

Coordonnées générales de la Faculté

www.medent.umontreal.ca
Pavillon Roger-Gaudry, porte B-1

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau de renseignements sur les programmes	D-238	343-6111 poste 3437
Département de dentisterie de restauration	D-234	343-5643
Département de santé buccale	D-234	343-5643
Département de stomatologie	D-234	343-5844

Direction

Doyen : Gilles Lavigne

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et affaires étudiantes : Annie St-Georges
Vice-doyen aux études supérieures, recherche et affaires hospitalières : Pierre Blanchet
Vice-doyenne au développement pédagogique et qualité des programmes : Anne Charbonneau
Vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : René Voyer
Secrétaire de Faculté : Renée Delaquis
Adjointe aux vice-doyens aux études : Carine Bertrand
Adjoint au doyen, au Centre international de prévention en santé dentaire (CIPSD) : Daniel Kandelman
Adjoint au doyen aux admissions : Adel Kauzman
Adjoint au doyen à la recherche : Stéphane Roy
Directrice administrative : Isabelle Faucher
Coordonnateur des programmes de résidence : Richard Mercier

Cliniques

Directeur des cliniques : André Phaneuf

Départements

Département de dentisterie de restauration : Pierre Boudrias
Département de santé buccale : Jack Turkewicz
Département de stomatologie : Antonio Nanci

Informations pratiques

Dossiers étudiants

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 514-343-6111, poste 3437.

Frais facultaires

Des frais facultaires font l'objet d'ententes particulières entre les étudiants et la direction selon les objectifs de formation.

Personnel enseignant

Des professeurs et chercheurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits au programme de maîtrise et de Ph. D. en sciences biomédicales, en psychologie, en biochimie, en microbiologie et immunologie et en sciences neurologiques.

Sciences buccodentaires

M. Sc. (sciences buccodentaires) 2-306-1-0

Médecine dentaire

D.É.S. (orthodontie) 2-310-1-3

D.É.S. (dentisterie pédiatrique) 2-315-1-3

M. Sc. (médecine dentaire) 2-300-1-3

Options :
- Orthodontie
- Réhabilitation prosthodontique
- Dentisterie pédiatrique

Résidence en médecine dentaire

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire 2-303-1-0

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie 2-303-1-1

Les admissions à l'option Réhabilitation prosthodontique de la M. Sc. sont suspendues pour une période indéterminée.

Responsable de la M. Sc. (sciences buccodentaires) : Stéphane Roy, 514-343-6111 poste 1780
Responsable de l'option Dentisterie pédiatrique de la M. Sc. (médecine dentaire) : Duy-Dat Vu, 514-343-2262
Responsable de l'option Orthodontie de la M. Sc. (médecine dentaire) : Claude Remise, 514-343-7133
Responsable du Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire : Chantal Aubry – Pour information : Johanne Roy, 514-343-6111, poste 3437
Responsable du Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie : Richard Mercier – Pour information : Johanne Roy, 514-343-6111, poste 3437

Membres du Comité des études supérieures

Florin Amzica
Pierre Blanchet
Athena Papadakis
Stéphane Roy
Duy-Dat Vu

Sciences buccodentaires

Programme 2-306-1-0

M. Sc. (sciences buccodentaires)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs dans le domaine des sciences buccodentaires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences buccodentaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du 2e cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- soumettre son dossier académique avec bulletin officiel cumulatif de notes et une copie officielle du diplôme
- fournir trois lettres de recommandation
- produire une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière
- avoir trouvé un directeur de recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Le directeur de recherche peut exiger des lettres de référence

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres consécutifs.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 1 crédit à option et 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 1 crédit.

MMD 6005	1	AHE	J	Éthique et recherche en santé
PLU 6046A	1	AHE		Introduction à l'éthique de la recherche

Bloc 70B

Choix - 5 crédits.

Choisir parmi la liste de cours disponible dans la banque de cours de la Faculté, de l'Université ou tout autre cours jugé pertinent après consultation avec le responsable du programme et/ou directeur de recherche.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 39 crédits.

STO 6904	5	AHE	Séminaire en sciences buccodentaires 1
STO 6905	4	AHE	Séminaire en sciences buccodentaires 2
STO 6906	30	AHE	Mémoire en sciences buccodentaires

Médecine dentaire

Programme 2-310-1-3

D.É.S. (orthodontie)

Pour information : Claude Remise : 514-343-7133

Comité des études supérieures

Florin Amzica
Pierre Blanchet
Pierre De Grandmont
Athena Papadakis
Stéphane Roy
Duy-Dat Vu

Objectifs

Le D.É.S. (orthodontie) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en orthodontie. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en orthodontie en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de ces programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le D.É.S. (réhabilitation prosthodontique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire) (2-300-1-3).

Structure du programme

Le diplôme d'études supérieures comporte 84 crédits de cours obligatoires répartis sur 3 années (9 trimestres).

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

DER 6033	1	H	J	Matériaux dentaires 1
DER 6034	1	E	J	Matériaux dentaires 2
SAB 6040	1	H	J	Équilibrage d'occlusion
SAB 6062	2	A	J	Céphalométrie
SAB 6064	1	E	J	Contention orthodontique
SAB 6165A	0.5	A	J	Séminaire d'orthodontie 1.1
SAB 6165B	1	H	J	Séminaire d'orthodontie 1.2
SAB 6165C	0.5	E	J	Séminaire d'orthodontie 1.3
SAB 6166A	0.5	A	J	Séminaire d'orthodontie 2.1
SAB 6166B	1	H	J	Séminaire d'orthodontie 2.2
SAB 6166C	0.5	E	J	Séminaire d'orthodontie 2.3
SAB 6307A	1.5	H	J	Orthodontie interceptive 1
SAB 6307B	0.5	E	J	Orthodontie interceptive 2
SAB 6308A	1	A	J	Séminaire : techniques orthodontiques 1
SAB 6308B	1	H	J	Séminaire : techniques orthodontiques 2
SAB 6308C	1	E	J	Séminaire : techniques orthodontiques 3
SAB 6321A	0.5	A	J	Enseignement de la technique edgewise 1
SAB 6321B	1	H	J	Enseignement de la technique edgewise 2
SAB 6321C	0.5	E	J	Enseignement de la technique edgewise 3
SAB 6325A	2	A	J	Croissance et développement 1
SAB 6325B	2	H	J	Croissance et développement 2
SAB 6326	1	A	J	Orthodontie préclinique
SAB 6327A	0.5	A	J	Séminaire d'orthodontie 3.1
SAB 6327B	1	H	J	Séminaire d'orthodontie 3.2
SAB 6327C	0.5	E	J	Séminaire d'orthodontie 3.3
SAB 6329A	1.5	A	J	Laboratoire d'orthodontie clinique 1
SAB 6329B	1.5	H	J	Laboratoire d'orthodontie clinique 2
SAB 6330A	4	A	J	Cliniques d'orthodontie 1.1
SAB 6330B	4	H	J	Cliniques d'orthodontie 1.2

SAB 6330C	4	E	J	Cliniques d'orthodontie 1.3
SAB 6332A	4	A	J	Cliniques d'orthodontie 2.1
SAB 6332B	4	H	J	Cliniques d'orthodontie 2.2
SAB 6332C	4	E	J	Cliniques d'orthodontie 2.3
SAB 6333A	3	A	J	Cliniques d'orthodontie 3.1
SAB 6333B	3	H	J	Cliniques d'orthodontie 3.2
SAB 6333C	3	E	J	Cliniques d'orthodontie 3.3
SAB 6336	4	E	J	Orthodontie pré chirurgie
SAB 6337	1	H	J	Clinique de douleurs
SAB 6339	1	E	J	Multidisciplinarité/orthodont.
SAB 6365	2	A	J	Diagnostic/plan traitement 1
SAB 6367	3	A	J	Biomécanique dentaire 1
SAB 6368A	2	H	J	Biomécanique dentaire 2
SAB 6368B	2	E	J	Biomécanique dentaire 3
SAB 6369	2	H	J	Diagnostic et plan de traitement 2
SAB 6401	1	A	J	Appareils myofonctionnels
SAB 6403A	0.5	A	J	Principes orthodontie clinique 1
SAB 6403B	0.5	H	J	Principes orthodontie clinique 2
SAB 6404A	0.5	A	J	Administration pratique 1
SAB 6404B	0.5	H	J	Administration pratique 2
SAB 6601A	0.5	A	J	Recension des écrits 1
SAB 6601B	0.5	H	J	Recension des écrits 2
SAB 6603A	1	A	J	Analyse de cas traités 1
SAB 6603B	1	H	J	Analyse de cas traités 2
STO 6306	1	H	J	Tissu osseux

Programme 2-315-1-3

D.É.S. (dentisterie pédiatrique)

Objectifs

Le Diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique doit être suivi concurremment à la Maîtrise en médecine dentaire option Dentisterie pédiatrique. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en dentisterie pédiatrique. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de son programme, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le D.É.S. (dentisterie pédiatrique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire) (2-300-1-3).

Structure du programme

Le diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique comporte 79 crédits répartis sur 3 années (9 trimestres).

Segment 70

Les crédits du D.É.S. sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, 4 à 7 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 72 crédits.

DER 6033	1	H	J	Matériaux dentaires 1
DER 6034	1	E	J	Matériaux dentaires 2
DER 60741	0	A	J	Endodontie pédiatrique clinique 1.1
DER 60742	0	H	J	Endodontie pédiatrique clinique 1.2
DER 60743	0.5	E	J	Endodontie pédiatrique clinique 1.3
DER 6075	2	H	J	Endodontie pédiatrique théorique
DER 60841	0	A		Endodontie pédiatrique clinique 2.1
DER 60842	0	H	J	Endodontie pédiatrique clinique 2.2
DER 60843	0.5	E	J	Endodontie pédiatrique clinique 2.3
DER 60941	0	A		Endodontie pédiatrique clinique 3.1
DER 60942	0	H	J	Endodontie pédiatrique clinique 3.2
DER 60943	0.5	E	J	Endodontie pédiatrique clinique 3.3
DER 6120	1	H	J	Bioéthique et dentisterie légale
DER 6230	1	H	J	Multidisciplinarité/traitement
PDT 49521	0	A	J	Introduction à la pédiatrie 1
PDT 49522	0	H	J	Introduction à la pédiatrie 2
PDT 49523	0	E	J	Introduction à la pédiatrie 3
PDT 49524	0	A	J	Introduction à la pédiatrie 4
PDT 49525	0	H	J	Introduction à la pédiatrie 5
PDT 49526	0	E	J	Introduction à la pédiatrie 6
PDT 49527	0	A	J	Introduction à la pédiatrie 7
PDT 49528	0	H	J	Introduction à la pédiatrie 8
PDT 49529	3	E	J	Introduction à la pédiatrie 9
PDT 49541	0	AHE	J	Pédiatrie clinique 1.1
PDT 49542	0	AHE	J	Pédiatrie clinique 1.2
PDT 49543	1	AHE	J	Pédiatrie clinique 1.3
PDT 49561	0	A	J	Pédiatrie clinique 2.1
PDT 49562	0	H	J	Pédiatrie clinique 2.2
PDT 49563	1	E	J	Pédiatrie clinique 2.3
SAB 6062	2	A	J	Céphalométrie
SAB 6072	5	AHE		Techniques avancées en dentisterie
SAB 6100	1	A	J	Préclinique orthodontique pédiatrique
SAB 6101	2	A	J	Diagnostic orthodontie pédiatrique
SAB 6102	2	A	J	Biomécanique orthodontie pédiatrique
SAB 61141	0	A	J	Analyse de cas 1.1
SAB 61142	0	H	J	Analyse de cas 1.2
SAB 61143	0.5	E	J	Analyse de cas 1.3
SAB 62141	0	A	J	Analyse de cas 2.1
SAB 62142	0	H	J	Analyse de cas 2.2
SAB 62143	0.5	E	J	Analyse de cas 2.3
SAB 6290	1	H		Orthodontie pédiatrique
SAB 6300A	1	A	J	Dentisterie préventive 1
SAB 6300B	1	H	J	Dentisterie préventive 2
SAB 6307A	1.5	H	J	Orthodontie interceptive 1
SAB 6307B	0.5	E	J	Orthodontie interceptive 2
SAB 63141	0	A	J	Analyse de cas 3.1
SAB 63142	0	H	J	Analyse de cas 3.2

SAB 63143	1	E	J	Analyse de cas 3.3
SAB 6325A	2	A	J	Croissance et développement 1
SAB 6325B	2	H	J	Croissance et développement 2
SAB 6340A	0.5	A		Dentisterie pédiatrique 1.1
SAB 6340B	0.5	H	J	Dentisterie pédiatrique 1.2
SAB 6340C	0.5	E	J	Dentisterie pédiatrique 1.3
SAB 6341A	3	A		Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.1
SAB 6341B	3	H		Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.2
SAB 6341C	1	E		Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.3
SAB 6342A	0.5	A	J	Dentisterie pédiatrique 2.1
SAB 6342B	1	H	J	Dentisterie pédiatrique 2.2
SAB 6342C	0.5	E	J	Dentisterie pédiatrique 2.3
SAB 6343A	3	A		Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.1
SAB 6343B	3.5	H		Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.2
SAB 6343C	2	E		Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.3
SAB 6344	1	A	J	Travaux bibliographiques
SAB 6345A	0.5	A	J	Urgence dentaire pédiatrique 1.1
SAB 6345B	0.5	H	J	Urgence dentaire pédiatrique 1.2
SAB 6345C	0.5	E	J	Urgence dentaire pédiatrique 1.3
SAB 6345D	1	A	J	Urgence dentaire pédiatrique 2.1
SAB 6345E	0.5	H	J	Urgence dentaire pédiatrique 2.2
SAB 6345F	0.5	E	J	Urgence dentaire pédiatrique 2.3
SAB 6345G	0.5	A	J	Urgence dentaire pédiatrique 3.1
SAB 6345H	0.5	H	J	Urgence dentaire pédiatrique 3.2
SAB 6345I	0.5	E	J	Urgence dentaire pédiatrique 3.3
SAB 6346A	0.5	A	J	Dentisterie pédiatrique 3.1
SAB 6346B	0.5	H	J	Dentisterie pédiatrique 3.2
SAB 6346C	0.5	E	J	Dentisterie pédiatrique 3.3
SAB 6347A	3.5	A		Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.1
SAB 6347B	3.5	H		Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.2
SAB 6347C	2	E		Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.3
SAB 6349	1.5	AHE		Sédation et anesthésie générale en dentisterie pédiatrique
SAB 6401	1	A	J	Appareils myofonctionnels
STO 6041	1	A		Pharmaco buccodentaire avancée
STO 6310	1	A	J	Chirurgie pédiatrique
STO 6312	1	A	J	Microbio buccodentaire avancée

Bloc 70B

Option - minimum 4 crédits, maximum 7 crédits.

DER 6130	1	H	J	Expertises
DER 6195	2	A	J	Dentisterie esthétique
DER 6222	1	AHE		Initiation à la dentisterie factuelle
MSO 6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO 6060	3	A		Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
SAB 6351	1	AHE	J	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 1
SAB 6352	2	AHE	J	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 2
SAB 6353	2	AHE	J	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 3
STO 6306	1	H	J	Tissu osseux

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'approbation du directeur du programme, l'étudiant peut choisir un cours en lien avec son programme dans le répertoire des cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal.

Programme 2-300-1-3

M. Sc. (médecine dentaire)

Les admissions à l'option Réhabilitation prosthodontique de la M. Sc. sont suspendues pour une période indéterminée.

Informations générales

Responsable de l'option Orthodontie de la M. Sc. (médecine dentaire) : Claude Remise, 514-343-7133

Responsable de l'option Réhabilitation prosthodontique de la M. Sc. (médecine dentaire) : Pierre de Grandmont, 514-343-2268

Responsable de l'option Dentisterie pédiatrique de la M. Sc. (médecine dentaire) : Duy-Dat Vu, 514-343-2262

Précision sur le programme

La formation de 2e cycle en orthodontie, en réhabilitation prosthodontique ou en dentisterie pédiatrique est répartie sur deux programmes suivis concurremment, soit :

- La M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Orthodontie (84 crédits) qui totalisent 129 crédits;
- La M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Réhabilitation prosthodontique (83 crédits) qui totalisent 128 crédits;
- La M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique (45 crédits) et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) Dentisterie pédiatrique (79 crédits) qui totalisent 124 crédits.

Comité des études supérieures

Florin Amzica
Pierre Blanchet
Pierre De Grandmont
Athena Papadakis
Stéphane Roy
Duy-Dat Vu

Objectifs

La maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.), Option Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique, et le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant (Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique,) doivent être suivis concurremment. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en orthodontie ou en réhabilitation prosthodontique en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de ses programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'un ou l'autre des programmes conjoints suivants :

M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et D.É.S. (orthodontie);

M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et D.É.S. (réhabilitation prosthodontique);

M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et D.É.S. (dentisterie pédiatrique);

le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
– être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent; le bulletin officiel cumulatif de notes doit établir que, par ses études antérieures, le candidat est apte à poursuivre avantageusement des études de maîtrise;
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit ; la réussite d'un examen préalable administré par l'Université de Montréal peut être exigée; la compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques;
– avoir fait un minimum d'une année, soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique (facultatif pour l'option Dentisterie pédiatrique);
– se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de dextérité si besoin est;
– fournir trois lettres de recommandation tel que prévu au Règlement de régie interne de la Faculté de médecine dentaire (voir les détails sur le site web de la Faculté de médecine dentaire).

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 15 août de l'année qui précède l'entrée dans le programme. Le candidat remplit une seule demande d'admission sur laquelle il indique :

– l'option de la M. Sc. (médecine dentaire) à titre de premier choix;
– le diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) correspondant à titre de deuxième choix.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (médecine dentaire) selon l'option dans laquelle il a été admis et le D.É.S. correspondant. Aucune admission ne sera autorisée dans un seul programme, soit uniquement la M. Sc. (médecine dentaire) ou l'un des trois D.É.S. La Faculté ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Compte tenu de la séquence des cours et du suivi des cas cliniques, le statut à demi-temps ou à temps partiel n'est pas autorisé dans les programmes.

3. Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et D.É.S.) est de neuf trimestres sur une base de trois trimestres par année. Une période de vingt jours ouvrables de vacances annuelles est permise. Les dates des vacances sont déterminées par le responsable facultaire. Le programme de M. Sc. (médecine dentaire) étant suivi concurremment à l'un des trois D.É.S. offerts en médecine dentaire, la suspension de l'un ou l'autre des programmes de manière prolongée n'est pas autorisée. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro pour permettre d'acquérir l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours. La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise. Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deux programmes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires. L'étudiant se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu des deux programmes qu'il poursuivait concurremment.

5. Salaire

Le candidat admis à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et au D.É.S. (dentisterie pédiatrique) est éligible au salaire accordé aux résidents dès la première année dans le programme s'il répond aux deux exigences suivantes :

– détenir le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au Canada;
– détenir un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient :

– la M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et le D.É.S. (orthodontie) ou
– la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et le D.É.S. (réhabilitation prosthodontique) ou la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et le D.É.S. (dentisterie pédiatrique).

7. Mémoire

Le mémoire est conventionnel ou par article(s). Il doit respecter les lignes directrices et règlements de la Faculté de médecine dentaire ainsi que les règles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales telles que précisées dans le Guide de présentation des mémoires et thèses. Le mémoire doit obligatoirement être soumis au plus tard à la fin du huitième trimestre de scolarité pour évaluation par un jury.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et comporte 3 options : option Orthodontie (segments 01 et 70), option Réhabilitation prosthodontique (segments 01 et 71), option Dentisterie pédiatrique (segments 01 et 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

SAB 6065	1	E	Fentes palatines et labiales
SAB 6069	1	E	Orthophonie
SAB 6311	1	A	Photographie et dentisterie
SAB 6338	1	A	Notions théoriques des douleurs
SAB 6405	2	A	Statistiques en médecine dentaire
SAB 66041	0	AHE	Sém. rech. médecine dentaire 1
SAB 66042	0	AHE	Sém. rech. médecine dentaire 2
SAB 66043	0	AHE	Sém. rech. médecine dentaire 3
SAB 66044	0	AHE	Sém. rech. médecine dentaire 4
SAB 66045	0	AHE	Sém. rech. médecine dentaire 5
SAB 66046	1	AHE	Sém. rech. médecine dentaire 6
STO 6000	1	H	Imagerie crânio-faciale
STO 6300	2	A	Pathologie buccale avancée
STO 6303	1	H	Anatomie de la tête et du cou
STO 6304	1	A	Génétique médicale

Segment 70 Propre à l'option Orthodontie

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SAB 6610	1	H	Méthodologie de la recherche
STO 6307	2	H	Physiologie neuromusculaire

Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

SAB 6611	30	AHE	Mémoire en orthodontie

Segment 71 Propre à l'option Réhabilitation prosthodontique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

DER 6222	1	AHE	Initiation à la dentisterie factuelle
STO 6307	2	H	Physiologie neuromusculaire

Bloc 71B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DER 6800	30	AHE	Mémoire : réhabilitation prosthodontique

Segment 72 Propre à l'option Dentisterie pédiatrique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

SAB 6610	1	H	Méthodologie de la recherche
STO 6307	2	H	Physiologie neuromusculaire

Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

SAB 6617	30	AHE	Mémoire en dentisterie pédiatrique

Résidence en médecine dentaire

Programme 2-303-1-0

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

Objectifs

Ce programme s'adresse au dentiste qui désire approfondir ses connaissances et ses compétences professionnelles en vue d'une pratique générale ou d'une spécialisation future. Il a pour but de permettre au dentiste résident d'être à la fois à la fine pointe de nouvelles techniques et d'accomplir des traitements plus complexes qui dépassent le niveau d'enseignement du 1er cycle. De plus, ce programme permet au résident d'acquérir une formation professionnelle plus poussée et d'être en mesure de prodiguer des soins buccodentaires à la population, notamment aux personnes âgées, aux personnes atteintes d'un handicap physique ou mental, temporaire ou permanent, etc. Au terme de ses études, le résident obtiendra un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire de l'Université de Montréal. Ce programme est cogéré par le CHUM - Hôpital Notre-Dame.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- posséder une connaissance suffisante du français
- sur demande du comité de sélection, se présenter à une entrevue.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence le 1er juillet suivant.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

4. Scolarité

La scolarité est de 12 mois consécutifs. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

5. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours. La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Le certificat comporte 39 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du certificat sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SRS 6001	2	AH	Sciences fondamentales et sciences connexes 1
SRS 6002	1	AH	Sciences fondamentales 2
SRS 6003	2	AH	Sciences médicales 1
SRS 6004	2	AH	Sciences médicales 2
SRS 6005	2	AH	Sciences dentaires 1
SRS 6006	3	AH	Sciences dentaires 2

Bloc 70B Stages

Obligatoire - 27 crédits.

SRS 6007	4	AHE	Stages en médecine 3
SRS 6008	4	AHE	Stages en médecine dentaire
SRS 6009A	5	E	Stages en médecine dentaire 1
SRS 6009B	7	A	Stages en médecine dentaire 2
SRS 6009C	7	H	Stages en médecine dentaire 3

Programme 2-303-1-1

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

Objectifs

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie offre une année de résidence spécialisée au terme de laquelle les cliniciens seront en mesure de traiter les patients médicalement compromis (ex. : séropositifs, greffés d'organes, traités en chimiothérapie) ou atteints de maladies dégénératives ou immuno-dermatologiques (ex. : ostéo-arthrite, syndrome de Sjögren et de xérostomie, lichen plan, pemphigus ou herpès de muqueuses buccales).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- avoir une connaissance suffisante du français.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence soit le 1er janvier soit le 1er juillet suivant.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

Les études se font à temps plein.

4. Scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

5. Évaluation

Le candidat au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours. La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par la corporation professionnelle.

Structure du programme

Le certificat comporte 39 crédits. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation. L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

SRS	6010	15	AHE		Stages en médecine 3
SRS	6011A	4	E		Stages approfondis en médecine dentaire 1
SRS	6011B	5.5	A		Stages approfondis en médecine dentaire 2
SRS	6011C	5.5	H		Stages approfondis en médecine dentaire 3

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

DER	6120	1	H	J	Bioéthique et dentisterie légale
DER	6130	1	H	J	Expertises
PHL	6035	3	H		Pharmacologie de la douleur
SAB	6311	1	A		Photographie et dentisterie
SAB	6337	1	H	J	Clinique de douleurs
SAB	6338	1	A		Notions théoriques des douleurs
SAB	6405	2	A		Statistiques en médecine dentaire
STO	6000	1	H		Imagerie crânio-faciale
STO	6020	1	A		Histologie et embryologie dentaires
STO	6041	1	A		Pharmaco buccodentaire avancée
STO	6300	2	A		Pathologie buccale avancée
STO	6303	1	H		Anatomie de la tête et du cou
STO	6304	1	A		Génétique médicale
STO	6307	2	H		Physiologie neuromusculaire
STO	6312	1	A	J	Microbio buccodentaire avancée

Table des matières

Introduction et Direction 7-1

Présentation des programmes 7-1

Programmes de formation en recherche

M. Sc. (sciences vétérinaires) 7-2

Ph. D. (sciences vétérinaires) 7-5

Programmes de formation professionnelle

Microprogramme de 2e cycle (médecine des animaux de compagnie) 7-7

Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) 7-8

Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) 7-9

Certificat d'internat de perfectionnt en sc. appliquées vétérinaires 7-9

Certificat d'internat de perfectionnt en sc. appliquées vétérinaires - disciplinaire 7-12

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.) - 5 options : 7-13

2-594-1-0 7-13

2-597-1-0 7-14

2-596-1-0 7-17

2-590-1-2 7-18

2-590-1-3 7-60

M. Sc. (sciences vétérinaires) 7-63

Répertoire de cours (118 pages) 7-65

Information à jour le 30 juin 2015

Droit et travail

Microprogramme de 2e cycle 3-24

Fiscalité

Maîtrise en droit - option Fiscalité (LL.M.) 3-24

Notariat

Diplôme de droit notarial (D.D.N.) 3-25

Maîtrise - option Notariat (LL.M.) 3-25

Répertoire de cours (35 pages) 3-27

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1969, à la suite d'une recommandation du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèles rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de médecine vétérinaire
3200, rue Sicotte, Direction
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 2M2 CANADA

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521, poste 8520
Tél. de Montréal : 514-345-8521, poste 8520
Télécopieur : 450-778-8137
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca
www.medvet.umontreal.ca/

	Tél.
Département de biomédecine vétérinaire	poste 8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 8240
Département de sciences cliniques	poste 8253

Direction

Doyen : Michel Carrier

Vice-doyen affaires étudiantes et études de 1er cycle, secrétaire de faculté : Serge Messier
Vice-doyenne développement pédagogique et qualité des programmes : Michèle Y. Doucet
Vice-doyen développement, communications et relations externes : Émile Bouchard
Vice-doyen affaires cliniques et professionnelles : Pascal Dubreuil
Vice-doyen recherche et études supérieures : Jacques G. Lussier
Directeur administratif : Sébastien Roy

Direction des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher A. Price
Département de pathologie et microbiologie : Daniel Dubreuil
Département de sciences cliniques : Daniel Jean

Informations pratiques

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte cinq cliniques : la Clinique des animaux de compagnie, la Clinique des animaux de consommation, la Clinique ambulatoire, la Clinique équine, la Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et une librairie spécialisées.

Programmes

Sous cette rubrique sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté. La Faculté participe également aux programmes suivants :

– Ph. D. (virologie et immunologie) offert conjointement par la Faculté de médecine et l'Institut Armand-Frappier
– D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences
– M. Sc. et Ph. D. (biologie moléculaire) avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences

Enfin, des professeurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits aux programmes de Ph. D. offerts par la Faculté de médecine, notamment le Ph. D. (sciences biomédicales) et le Ph. D. (microbiologie et immunologie).

Programmes de formation en recherche

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Options de la modalité avec mémoire : 2-581-1-0
- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction
- Sciences cliniques

Ph. D. (sciences vétérinaires) 3-581-1-0

Options :
- Épidémiologie
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction

Programmes de formation professionnelle

Microprogramme de 2e cycle (médecine des animaux de compagnie) 2-580-6-0

Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) 2-592-6-0

Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) 2-592-6-1

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) 2-590-1-1

Options:
- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine bovine
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.) 2-590-1-6

Options :
Médecine de population des bovins laitiers
Thériogénologie

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.)

Option Biomédecine vétérinaire 2-594-1-0
Concentration :
– Médecine des animaux de laboratoire

Option Diagnostic en laboratoire 2-597-1-0
Concentrations :
– Microbiologie vétérinaire
– Pathologie clinique

Option Pathologie vétérinaire 2-596-1-0

Option Sciences cliniques vétérinaires 2-590-1-2
Concentrations :
– Anesthésiologie
– Chirurgie (grands ou petits animaux)
– Dermatologie
– Imagerie médicale
– Médecine de population animale (bovins laitiers)
– Médecine interne (grands ou petits animaux)
– Médecine zoologique
– Neurologie
– Thériogénologie
– Urgentologie et soins intensifs

Option Sciences cliniques vétérinaires 2-590-1-3
Concentrations :
– Comportement animal
– Oncologie
– Ophtalmologie

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Options de la modalité sans mémoire : 2-581-1-1
Pathologie et microbiologie
Santé publique vétérinaire

Responsable des programmes d'études supérieures : Jacques Lussier, 514-343-6111, poste 8363
Information sur les programmes de formation en recherche : Christine Blondin, 514-343-6111 poste 8520
Information sur les programmes de formation professionnelle : Isabelle Codo, 514-343-6111 poste 8224

Membres du Comité des études supérieures

Daniel Dubreuil
Michèle Y. Doucet
Daniel Jean
Jacques G. Lussier, président
Serge Messier
Christopher Price

Programmes de formation en recherche

Programme 2-581-1-0

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Objectifs

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour l'option Sciences cliniques.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

Structure du programme

La maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options : option Biomédecine (segment 70), option Épidémiologie (segment 71), option Microbiologie (segment 72), option Pathologie (segment 73), option Reproduction (segment 74), option Sciences cliniques (segment 75), option Pharmacologie (segment 76), sans option (segment 77), option Médecine des animaux de laboratoire (segment 78), option Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments (segment 79). Un maximum de 14 crédits de cours hors programme est autorisé.

Segment 70 Propre à l'option Biomédecine

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV	6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV	6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 70C

Choix - 2 crédits.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV	6691	3	AHE	Recherche
MMV	6692	3	AHE	Recherche
MMV	6693	3	AHE	Recherche
MMV	6694	3	AHE	Recherche
MMV	6695	3	AHE	Recherche
MMV	6696	3	AHE	Recherche
MMV	6697	3	AHE	Recherche

MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 71B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 71C

Choix - 2 crédits.

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Microbiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 72B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 72C

Choix - 2 crédits.

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pathologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 73B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 73C

Choix - 3 crédits.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Reproduction

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 74B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 74C

Choix - 2 crédits.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Sciences cliniques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 75B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 75C

Choix - 2 crédits.

Bloc 75D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 76B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 76C

Choix - 2 crédits.

Bloc 76D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 77 Propre au cheminement sans option

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 77B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 77C

Choix - 2 crédits.

Bloc 77D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 78 Propre à l'option Médecine des animaux de laboratoire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 78B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 78C

Choix - 2 crédits.

Bloc 78D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Segment 79 Propre à l'option Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	A	Communication scientifique vétérinaire
MMV 6675Z	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 79B

Option - 3 crédits.
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc 79C

Choix - 2 crédits.

Bloc 79D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

MMV 6691	3	AHE	Recherche
MMV 6692	3	AHE	Recherche
MMV 6693	3	AHE	Recherche
MMV 6694	3	AHE	Recherche
MMV 6695	3	AHE	Recherche
MMV 6696	3	AHE	Recherche
MMV 6697	3	AHE	Recherche
MMV 6698	3	AHE	Recherche
MMV 6699	12	AHE	Mémoire

Programme 3-581-1-0

Ph. D. (sciences vétérinaires)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans un domaine des sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

2. Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon un cheminement sans option (segment 74) ou selon les options suivantes : option Microbiologie (segment 70), option Reproduction (segment 71), option Pathologie (segment 72), option Épidémiologie (segment 73), option Pharmacologie (segment 75). Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70 Propre à l'option Microbiologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000	2	AHE	Ateliers de recherche
MMV 7001	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002	0	AHE	Examen général
MMV 7003	3	AHE	Recherche
MMV 7004	3	AHE	Recherche
MMV 7005	3	AHE	Recherche
MMV 7006	3	AHE	Recherche
MMV 7007	3	AHE	Recherche
MMV 7008	3	AHE	Recherche
MMV 7009	3	AHE	Recherche
MMV 7010	3	AHE	Recherche
MMV 7011	3	AHE	Recherche
MMV 7012	3	AHE	Recherche
MMV 7013	3	AHE	Recherche
MMV 7014	3	AHE	Recherche
MMV 7015	3	AHE	Recherche
MMV 7016	3	AHE	Recherche
MMV 7017	3	AHE	Recherche
MMV 7018	3	AHE	Recherche
MMV 7019	3	AHE	Recherche
MMV 7020	3	AHE	Recherche
MMV 7021	3	AHE	Recherche
MMV 7022	3	AHE	Recherche
MMV 7023	26	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Reproduction

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000	2	AHE	Ateliers de recherche
MMV 7001	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002	0	AHE	Examen général
MMV 7003	3	AHE	Recherche
MMV 7004	3	AHE	Recherche
MMV 7005	3	AHE	Recherche
MMV 7006	3	AHE	Recherche
MMV 7007	3	AHE	Recherche
MMV 7008	3	AHE	Recherche
MMV 7009	3	AHE	Recherche
MMV 7010	3	AHE	Recherche
MMV 7011	3	AHE	Recherche
MMV 7012	3	AHE	Recherche
MMV 7013	3	AHE	Recherche
MMV 7014	3	AHE	Recherche
MMV 7015	3	AHE	Recherche
MMV 7016	3	AHE	Recherche
MMV 7017	3	AHE	Recherche
MMV 7018	3	AHE	Recherche
MMV 7019	3	AHE	Recherche

MMV 7020	3	AHE	Recherche
MMV 7021	3	AHE	Recherche
MMV 7022	3	AHE	Recherche
MMV 7023	26	AHE	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Pathologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000	2	AHE	Ateliers de recherche
MMV 7001	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002	0	AHE	Examen général
MMV 7003	3	AHE	Recherche
MMV 7004	3	AHE	Recherche
MMV 7005	3	AHE	Recherche
MMV 7006	3	AHE	Recherche
MMV 7007	3	AHE	Recherche
MMV 7008	3	AHE	Recherche
MMV 7009	3	AHE	Recherche
MMV 7010	3	AHE	Recherche
MMV 7011	3	AHE	Recherche
MMV 7012	3	AHE	Recherche
MMV 7013	3	AHE	Recherche
MMV 7014	3	AHE	Recherche
MMV 7015	3	AHE	Recherche
MMV 7016	3	AHE	Recherche
MMV 7017	3	AHE	Recherche
MMV 7018	3	AHE	Recherche
MMV 7019	3	AHE	Recherche
MMV 7020	3	AHE	Recherche
MMV 7021	3	AHE	Recherche
MMV 7022	3	AHE	Recherche
MMV 7023	26	AHE	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Épidémiologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000	2	AHE	Ateliers de recherche
MMV 7001	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002	0	AHE	Examen général
MMV 7003	3	AHE	Recherche
MMV 7004	3	AHE	Recherche
MMV 7005	3	AHE	Recherche
MMV 7006	3	AHE	Recherche
MMV 7007	3	AHE	Recherche
MMV 7008	3	AHE	Recherche
MMV 7009	3	AHE	Recherche
MMV 7010	3	AHE	Recherche
MMV 7011	3	AHE	Recherche
MMV 7012	3	AHE	Recherche
MMV 7013	3	AHE	Recherche
MMV 7014	3	AHE	Recherche
MMV 7015	3	AHE	Recherche
MMV 7016	3	AHE	Recherche
MMV 7017	3	AHE	Recherche
MMV 7018	3	AHE	Recherche
MMV 7019	3	AHE	Recherche
MMV 7020	3	AHE	Recherche
MMV 7021	3	AHE	Recherche
MMV 7022	3	AHE	Recherche
MMV 7023	26	AHE	Thèse

Segment 74 Propre au cheminement sans option

Tous les crédits du cheminement sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000	2	AHE	Ateliers de recherche
MMV 7001	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002	0	AHE	Examen général
MMV 7003	3	AHE	Recherche
MMV 7004	3	AHE	Recherche
MMV 7005	3	AHE	Recherche
MMV 7006	3	AHE	Recherche
MMV 7007	3	AHE	Recherche
MMV 7008	3	AHE	Recherche
MMV 7009	3	AHE	Recherche
MMV 7010	3	AHE	Recherche
MMV 7011	3	AHE	Recherche
MMV 7012	3	AHE	Recherche
MMV 7013	3	AHE	Recherche
MMV 7014	3	AHE	Recherche
MMV 7015	3	AHE	Recherche
MMV 7016	3	AHE	Recherche
MMV 7017	3	AHE	Recherche
MMV 7018	3	AHE	Recherche
MMV 7019	3	AHE	Recherche
MMV 7020	3	AHE	Recherche
MMV 7021	3	AHE	Recherche
MMV 7022	3	AHE	Recherche
MMV 7023	26	AHE	Thèse

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 7000	2	AHE	Ateliers de recherche
MMV 7001	2	AHE	Séminaires de recherche

Bloc 75B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002	0	AHE	Examen général
MMV 7003	3	AHE	Recherche
MMV 7004	3	AHE	Recherche
MMV 7005	3	AHE	Recherche
MMV 7006	3	AHE	Recherche
MMV 7007	3	AHE	Recherche
MMV 7008	3	AHE	Recherche
MMV 7009	3	AHE	Recherche
MMV 7010	3	AHE	Recherche
MMV 7011	3	AHE	Recherche
MMV 7012	3	AHE	Recherche
MMV 7013	3	AHE	Recherche
MMV 7014	3	AHE	Recherche
MMV 7015	3	AHE	Recherche
MMV 7016	3	AHE	Recherche
MMV 7017	3	AHE	Recherche
MMV 7018	3	AHE	Recherche
MMV 7019	3	AHE	Recherche
MMV 7020	3	AHE	Recherche
MMV 7021	3	AHE	Recherche
MMV 7022	3	AHE	Recherche
MMV 7023	26	AHE	Thèse

Programmes de formation professionnelle

Programme 2-580-6-0

Microprogramme de 2e cycle (médecine des animaux de compagnie)

Objectifs

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vétérinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
- avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de un an.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

MMV 6507	1	AHE	Pharmacologie clinique vétérinaire 1
MMV 6551	3	AHE	Animaux de compagnie: médecine interne 1
MMV 6552	2	AHE	Animaux de compagnie: médecine interne 2
MMV 6553	2	AHE	Animaux de compagnie: médecine interne 3

Bloc 70B

Option - maximum 3 crédits.

MMV 5001F	1	AHE	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5001G	1	AHE	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5001H	1	AHE	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5002E	1	AHE	Ateliers de formation clinique vétérinaire
MMV 5002H	1	AHE	Ateliers de formation clinique vétérinaire
MMV 5003B	1	AHE	Activités dirigées vétérinaires
MMV 5003E	1	AHE	Activités dirigées vétérinaires
MMV 5003G	1	AHE	Activités dirigées vétérinaires

Bloc 70C

Option - minimum 5 crédits, maximum 7 crédits.

MMV 6500A	1	AHE	Dermatologie 1 : introduction
MMV 6500B	1	AHE	Dermatologie 2 : dermatoses
MMV 6500C	1	AHE	Dermatologie 3 : maladies; traitements
MMV 6502A	1	AHE	Neurologie canine et féline 1
MMV 6502C	1	AHE	Neurologie clinique vét. 3
MMV 6502E	2	AHE	Neurologie clinique canine et féline
MMV 6503A	2	AHE	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 1
MMV 6503B	1	AHE	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2
MMV 6504	1	AHE	Animaux de compagnie : thériogénologie 1
MMV 6505	1	AHE	Troubles du comportement félin
MMV 6506	1	AHE	Troubles du comportement canin
MMV 6508	1	AHE	Pharmacologie clinique vétérinaire 2
MMV 6509	1	AHE	Animaux de compagnie : urgentologie
MMV 6510A	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV 6510B	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV 6510C	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV 6510D	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV 6510E	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV 6510F	1	AHE	Ateliers de formation pratique

MMV	6510G	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510H	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510I	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510J	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510K	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510L	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510M	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510N	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510O	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510P	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510Q	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510R	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510S	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510T	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510U	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510V	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510W	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510X	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510Y	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6510Z	1	AHE	Ateliers de formation pratique
MMV	6511	1	AHE	Petits mammifères de compagnie
MMV	6512	1	AHE	Herpétologie, aquariophilie vétérinaire
MMV	6513	1	AHE	Animaux de compagnie : radiologie 1
MMV	6514	1	AHE	Échocardiographie
MMV	6518A	1	AHE	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV	6518B	1	AHE	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV	6518C	1	AHE	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV	6518D	1	AHE	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV	6518E	1	AHE	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV	6518F	1	AHE	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV	6520	2	AHE	Animaux de compagnie : oncologie
MMV	6522	2	AHE	Animaux de compagnie : zoonoses parasitaires
MMV	6524	2	AHE	Parasitoses chez les animaux de compagnie
MMV	6554	1	AHE	Échographie abdominale vétérinaire 1
MMV	6555	1	AHE	Échographie abdominale vétérinaire 2

Programme 2-592-6-0

Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé)

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

– de comprendre et d'appliquer des outils pour décrire et analyser des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire, dont celles relatives aux zoonoses, aux toxi-infections alimentaires, à l'agroenvironnement et à la sécurité alimentaire;

– d'appliquer leurs compétences en accord avec une approche écosystémique de la santé qui tient compte du contexte global dans lequel évolue la santé publique vétérinaire (aspects socioculturels, politiques, économiques) à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits

– dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C Introduction à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent durant la 1re année d'inscription au microprogramme

– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent

– faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M.Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV	6500	2	AHE	Méthodes quantitatives : études de cas
SPV	6510	2	AHE	Épidémiologie vétérinaire appliquée
SPV	6520	2	AHE	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV	6525	2	AHE	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV	6530	2	AHE	Écosystèmes et enjeux globaux en SPV
SPV	6550	1	AHE	Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
MSO	6023	3	H		Épidémiologie des infections
MSO	6310	3	AHE	J	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO	6330	2	AH	J	Protection de la santé
MSO	6340	1	AHE	J	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO	6350	1	AHE	J	Communication et santé publique
MSO	6353	3	AHE		Épidémiologie de terrain
SPV	6501W	2	E	J	Analyse du risque en santé publique vétérinaire

SPV	6512	1	AHE	Outils informatiques en SPV
SPV	6516	1	AHE	Mesures d'urgence en SPV
SPV	6535	2	AHE	Santé mondiale et SPV
UQM	6814	3	AHE	Comm./prévention, promo./protect. santé (COM7814)

Programme 2-592-6-1

Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire)

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- d'appliquer et développer des outils et des stratégies d'action adaptés aux réalités de la pratique en santé publique vétérinaire (design d'études épidémiologiques, d'enquêtes, de stratégies de surveillance, de collecte de données, de mesures d'urgence, de gestion, etc.) et de recommander des politiques et des mesures d'action pour la prévention et le contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire
- d'évaluer des programmes de prévention et de contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire (analyses d'efficacité, analyses coût-bénéfice et autres types d'évaluations)
- d'intégrer l'approche transdisciplinaire et multi-organisationnelle en affirmant un rôle de leadership à la pratique de la santé publique vétérinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (intervention en santé publique vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent durant la première année d'inscription au microprogramme
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.2. Document additionnel à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV	6511	2	AHE		Design épidémiologique en SPV
SPV	6513	2	AHE		Surveillance et SPV
SPV	6514	2	AHE		Investigations et interventions en SPV
SPV	6515	2	AHE		Évaluation de programmes en SPV
SPV	6531	2	AHE		Économie des santés humaine et animale
SPV	6532	1	AHE		Gestion et administration en SPV

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
MSO	6023	3	H		Épidémiologie des infections
MSO	6310	3	AHE	J	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO	6330	2	AH	J	Protection de la santé
MSO	6340	1	AHE	J	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO	6350	1	AHE	J	Communication et santé publique
MSO	6353	3	AHE		Épidémiologie de terrain
SPV	6501W	2	E	J	Analyse du risque en santé publique vétérinaire
SPV	6512	1	AHE		Outils informatiques en SPV
SPV	6516	1	AHE		Mesures d'urgence en SPV
SPV	6535	2	AHE		Santé mondiale et SPV
UQM	6814A	3	AHE		Comm./prévention, promo./protect. santé (COM7814)

Programme 2-590-1-1

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences vétérinaires (I.P.S.A.V.)

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes; le sens de l'organisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

– Trois lettres de recommandation. Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté.
– Le candidat doit envoyer une photo format passeport avec sa candidature et copie de son passeport.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Évaluation et sanction

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages. L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire. Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat comporte 45 crédits. Il est offert selon les cinq options suivantes : option Médecine des animaux de compagnie (segment 70), option Médecine bovine (segment 71), option Médecine équine (segment 72), option Médecine porcine (segment 73), option Médecine zoologique (segment 74).

Segment 01 Cours obligatoires

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV	6401A	1	AHE		Atelier de sciences cliniques
MMV	6401B	1	AHE		Atelier de sciences cliniques
MMV	6474	3	AHE		Séminaires de sciences cliniques

Segment 70 Propre à l'option Médecine des animaux de compagnie

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70B Stages

Option - 40 crédits.

MEV	6406A	2	AHE		Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV	6406B	2	AHE		Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV	6406C	2	AHE		Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV	6406D	2	AHE		Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV	6406J	2	AHE		Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV	6406K	2	AHE		Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV	6407A	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6407B	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6407C	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6407D	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6407G	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6407H	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6407J	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6407K	2	AHE		Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV	6408D	2	AHE		Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408E	2	AHE		Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408F	2	AHE		Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408G	2	AHE		Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408H	2	AHE		Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6411A	2	AHE		Stage: ophtalmologie chez animaux de compagnie
MEV	6412A	2	AHE		Stage: imagerie médicale - animaux de compagnie
MEV	6412B	2	AHE		Stage : imagerie médicale animaux de compagnie
MEV	6413A	2	AHE		Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV	6413B	2	AHE		Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV	6413C	2	AHE		Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV	6413D	2	AHE		Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV	6419A	2	AHE		Stage: dermatologie chez animaux de compagnie
MEV	6419B	2	AHE		Stage: dermatologie chez animaux de compagnie
MEV	6422A	2	AHE		Stage: oncologie - animaux de compagnie
MEV	6422B	2	AHE		Stage: oncologie - animaux de compagnie
MEV	6424A	2	AHE	J	Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV	6424B	2	AHE	J	Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV	6451A	2	AHE		Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV	6451B	2	AHE		Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV	6451C	2	AHE		Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV	6451D	2	AHE		Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV	6451E	2	AHE		Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV	6451F	2	AHE		Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV	6452A	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV	6452B	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV	6452C	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV	6452D	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV	6452E	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV	6452F	2	AHE		Stage: urgentologie/soins intensifs anim. comp. 1
MEV	6453A	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV	6453B	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV	6453C	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV	6453D	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV	6453E	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV	6453F	2	AHE		Stage : urgentologie/soins intensifs anim. comp. 2
MEV	6454A	2	AHE		Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV	6454B	2	AHE		Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV	6454C	2	AHE		Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV	6454D	2	AHE		Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV	6454E	2	AHE		Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV	6454F	2	AHE		Stage : pratiques privées animaux de compagnie

Segment 71 Propre à l'option Médecine bovine

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 71B Stages

Option - 40 crédits.

MEV	6400A	2	AHE		Stage : médecine interne bovine
MEV	6400B	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400C	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400D	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400E	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400F	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400G	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400H	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400J	2	AHE		Stage: médecine interne bovine
MEV	6400K	2	AHE		Stage: médecine interne bovine

MEV	6401A	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401B	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401C	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401D	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401E	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401F	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401G	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401H	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401J	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6401K	2	AHE		Stage : chirurgie bovine
MEV	6402A	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402B	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402C	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402D	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402E	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402F	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402G	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402H	2	AHE		Stage: reproduction bovine 1
MEV	6409A	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409B	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409G	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409H	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409J	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409K	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409L	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409M	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409N	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409O	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409P	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6409Q	2	AHE		Stage: obstétrique bovine
MEV	6421A	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421B	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421C	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421D	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421E	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421F	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421G	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421H	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421J	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421K	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421L	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421Q	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6455A	2	AHE		Stage: investigations spécialisées bovin
MEV	6455B	2	AHE		Stage: investigations spécialisées bovin
MEV	6455C	2	AHE		Stage: investigations spécialisées bovin
MEV	6456A	2	AHE		Stage : ambulatoire bovins
MEV	6456B	2	AHE		Stage : ambulatoire bovins
MEV	6456C	2	AHE		Stage : ambulatoire bovins
MEV	6456D	2	AHE		Stage : ambulatoire bovins
MEV	6456E	2	AHE		Stage : ambulatoire bovins
MEV	6456F	2	AHE		Stage : ambulatoire bovins
PTM	6451A	2	AHE		Stage : laboratoire médical

Segment 72 Propre à l'option Médecine équine

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 72B Stages

Option - 40 crédits.

MEV	6403A	2	AHE		Stage: médecine interne équine
MEV	6403B	2	AHE		Stage: médecine interne équine
MEV	6403C	2	AHE		Stage: médecine interne équine
MEV	6403D	2	AHE		Stage : médecine interne équine
MEV	6403K	2	AHE		Stage: médecine interne équine
MEV	6404A	2	AHE		Stage : chirurgie équine
MEV	6404B	2	AHE		Stage : chirurgie équine
MEV	6404C	2	AHE		Stage : chirurgie équine
MEV	6404D	2	AHE		Stage : chirurgie équine
MEV	6404K	2	AHE		Stage : chirurgie équine
MEV	6405A	2	AHE		Stage: reproduction équine
MEV	6405B	2	AHE		Stage: reproduction équine
MEV	6405G	2	AHE		Stage: reproduction équine
MEV	6405H	2	AHE		Stage : reproduction équine
MEV	6414A	2	AHE		Stage: anesthésiologie soins intensifs équins
MEV	6414B	2	AHE		Stage: anesthésie équine
MEV	6414C	2	AHE		Stage : anesthésiologie soins intensifs équins
MEV	6414D	2	AHE		Stage : anesthésiologie soins intensifs équins
MEV	6420A	2	AHE	J	Stage: médecine sportive équine
MEV	6420B	2	AHE	J	Stage: médecine sportive équine
MEV	6420C	2	AHE	J	Stage: médecine sportive équine
MEV	6420D	2	AHE	J	Stage: médecine sportive équine
MEV	6420E	2	AHE	J	Stage: médecine sportive équine
MEV	6420F	2	AHE	J	Stage: médecine sportive équine
MEV	6457A	2	AHE		Stage : ambulatoire équin
MEV	6457B	2	AHE		Stage : ambulatoire équin
MEV	6457C	2	AHE		Stage : ambulatoire équin
MEV	6457D	2	AHE		Stage : ambulatoire équin
MEV	6457E	2	AHE		Stage : ambulatoire équin
MEV	6457F	2	AHE		Stage : ambulatoire équin
MEV	6458A	2	AHE		Stage : imagerie équine
MEV	6458B	2	AHE		Stage : imagerie équine
MEV	6458C	2	AHE		Stage : imagerie équine
MEV	6458D	2	AHE		Stage : imagerie équine
MEV	6458E	2	AHE		Stage : imagerie équine
MEV	6458F	2	AHE		Stage : imagerie équine
MEV	6459A	2	AHE		Stage: externe en pratique équine
MEV	6459B	2	AHE		Stage: externe en pratique équine
MEV	6459C	2	AHE		Stage: externe en pratique équine
MEV	6459D	2	AHE		Stage: externe en pratique équine
MEV	6459E	2	AHE		Stage: externe en pratique équine
MEV	6459F	2	AHE		Stage: externe en pratique équine

Segment 73 Propre à l'option Médecine porcine

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 73B Stages

Option - 40 crédits.

MMV	6462E	2	AHE	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV	6462F	2	AHE	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV	6462G	2	AHE	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV	6462H	2	AHE	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV	6462J	2	AHE	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV	6462K	2	AHE	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV	6463E	2	AHE	Stage : production porcine
MMV	6463F	2	AHE	Stage : production porcine
MMV	6463G	2	AHE	Stage : production porcine
MMV	6463H	2	AHE	Stage : production porcine
MMV	6463J	2	AHE	Stage : production porcine
MMV	6463K	2	AHE	Stage : production porcine
PTM	6461E	2	AHE	Stage: pathologie porcine
PTM	6461F	2	AHE	Stage: pathologie porcine
PTM	6461G	2	AHE	Stage : pathologie porcine
PTM	6461H	2	AHE	Stage : pathologie porcine
PTM	6461J	2	AHE	Stage : pathologie porcine
PTM	6461K	2	AHE	Stage : pathologie porcine

Segment 74 Propre à l'option Médecine zoologique

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 74B Stages

Option - 40 crédits.

MEV	6416A	2	AHE	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV	6416B	2	AHE	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV	6416C	2	AHE	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV	6416D	2	AHE	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV	6416E	2	AHE	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV	6416F	2	AHE	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV	6447A	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447B	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447C	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447D	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447E	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447F	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447G	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447H	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447J	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6447K	2	AHE	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV	6450A	2	AHE	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV	6450B	2	AHE	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV	6450C	2	AHE	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV	6450D	2	AHE	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV	6450E	2	AHE	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV	6450F	2	AHE	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV	6450G	2	AHE	Stage : chirurgie aviaire
MEV	6450H	2	AHE	Stage : chirurgie aviaire
MEV	6450J	2	AHE	Stage : chirurgie aviaire
MEV	6450K	2	AHE	Stage : chirurgie aviaire
PTM	6453A	2	AHE	Stage: pathologie aviaire 1
PTM	6453B	2	AHE	Stage: pathologie aviaire 1
PTM	6458C	2	AHE	Stage: pathologie aviaire 2
PTM	6458D	2	AHE	Stage: pathologie aviaire 2
PTM	6458E	2	AHE	Stage: pathologie aviaire 2
PTM	6458F	2	AHE	Stage: pathologie aviaire 2

Programme 2-590-1-6

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.)

Objectifs

Ce programme intensif de formation professionnelle (clinique) d'une durée d'une année vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux dans une discipline donnée, la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes et l'aptitude à la communication orale et écrite.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir complété un internat ou avoir une expérience jugée équivalente en pratique privée
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

Le certificat I.P.S.A.V. comporte 45 crédits. Il est offert selon deux options : option Médecine de population des bovins laitiers (segment 70), option Thériogénologie (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Médecine de population des bovins laitiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV	6401C	1	AHE	Atelier de sciences cliniques
MMV	6401D	1	AHE	Atelier de sciences cliniques
MMV	6474A	3	AHE	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 70B Stages

Option - 40 crédits.

MEV	6421A	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421B	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421C	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421D	2	AHE	J	Stage: Médecine de population bovine 1

MEV	6421E	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421F	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421G	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421H	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421J	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421K	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421L	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6421Q	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 1
MEV	6474A	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474B	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474C	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474D	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474E	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474F	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474G	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474H	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6474J	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 2
MEV	6475A	2	AHE J	Stage: Médecine de population bovine 3

Segment 71 Propre à l'option Thériogénologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 71A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV	6401C	1	AHE Atelier de sciences cliniques
MMV	6401D	1	AHE Atelier de sciences cliniques
MMV	6474A	3	AHE Séminaires de sciences cliniques

Bloc 71B Stages

Option - 40 crédits.

MEV	6402A	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402B	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402C	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402D	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402E	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402F	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402G	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6402H	2	AHE Stage: reproduction bovine 1
MEV	6405A	2	AHE Stage: reproduction équine
MEV	6405B	2	AHE Stage: reproduction équine
MEV	6405G	2	AHE Stage: reproduction équine
MEV	6405H	2	AHE Stage : reproduction équine
MEV	6408D	2	AHE Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408E	2	AHE Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408F	2	AHE Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408G	2	AHE Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6408H	2	AHE Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV	6409A	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409B	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409G	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409H	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409J	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409K	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409L	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409M	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409N	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409O	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409P	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6409Q	2	AHE Stage: obstétrique bovine
MEV	6415C	2	AHE Stage: reproduction bovine 2
MEV	6415D	2	AHE Stage: reproduction bovine 2
MEV	6415E	2	AHE Stage: reproduction bovine 2
MEV	6415F	2	AHE Stage: reproduction bovine 2
MEV	6415G	2	AHE Stage : reproduction bovine 2
MEV	6415H	2	AHE Stage : reproduction bovine 2
PTM	6452A	2	AHE Stage : microbiologie
PTM	6452B	2	AHE Stage : microbiologie
PTM	6452C	2	AHE Stage : microbiologie
PTM	6452D	2	AHE Stage : microbiologie
PTM	6452E	2	AHE Stage : microbiologie
PTM	6452F	2	AHE Stage : microbiologie

D.É.S. (médecine vétérinaire)

Options :

Biomédecine vétérinaire	2-594-1-0
Diagnostic en laboratoire	2-597-1-0
Pathologie vétérinaire	2-596-1-0
Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations)	2-590-1-2
Sciences cliniques vétérinaires (3 concentrations)	2-590-1-3

Option Biomédecine vétérinaire 2-594-1-0

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé

– pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VI, articles 21 à 36).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

Le D.É.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche. Il est offert selon l'option suivante : Médecine des animaux de laboratoire (segment 70).

Segment 70 Propre à l'option Médecine des animaux de laboratoire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA	6614	3	AHE		Nutrition animale
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PAA	6621	3	AHE	J	Animaux de laboratoire 1
PAA	6622	3	AHE	J	Animaux de laboratoire 2
PAA	6623	1	AHE	J	Amphibiens et reptiles en recherche
PAA	6624	1	AHE	J	Poissons en recherche
PAA	6625	2	AHE	J	Utilisation des souris transgéniques
PAA	6628	1	AHE	J	Caprins, ovins et porcins en recherche
PAA	6629	3	AHE	J	Techniques d'expérimentation animale

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 57 crédits.
Excepté le cours PAA6626K.

PAA	6626	1	A	J	Initiation à l'enseignement de la médecine vétérinaire
PAA	6626A	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626B	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626C	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626D	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626E	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626F	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626G	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626H	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626J	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6626K	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA	6627A	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627B	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627C	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627D	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627E	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627F	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627G	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627H	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627J	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA	6627K	3	AHE	J	Stage: animaux de laboratoire 2

Bloc 70E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

MMV	6701	15	AHE	Travail dirigé

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Option Diagnostic en laboratoire 2-597-1-0

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
– pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36). L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision exceptionnelle de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S. comporte 108 crédits. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres). Il est offert avec les options suivantes : option Microbiologie vétérinaire (segment 70), option Pathologie clinique (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Microbiologie vétérinaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 87 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

MMV	6612	3	H		Analyse du risque
MMV	6670	2	A		Communication scientifique vétérinaire
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6604	3	A	J	Pathogenèse bactérienne 1
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6656	3	AHE		Hématologie vétérinaire
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6659	3	AHE		Lésions tumorales des animaux
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6677	1	AH		Ateliers de recherche

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6677	3	AHE		Biochimie médicale vétérinaire
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6604	3	A	J	Pathogenèse bactérienne 1
PTM	6656	3	AHE		Hématologie vétérinaire
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1

Bloc 70D Stages 1

Option - 60 crédits.

PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6691A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6692A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6693A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6696A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6697A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3

PTM	6697E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6698A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4

Bloc 70E Stages 2

Option - 12 crédits.

PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6694A	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694B	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694C	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694D	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694E	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6699A	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699B	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699C	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699D	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699E	3	AHE	J	Stage : immunologie

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE		Recherche clinique

Segment 71 Propre à l'option Pathologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 87 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 71B

Option - 15 crédits.

MMV	6612	3	H		Analyse du risque
MMV	6670	2	A		Communication scientifique vétérinaire
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6604	3	A	J	Pathogenèse bactérienne 1
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6656	3	AHE		Hématologie vétérinaire
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6659	3	AHE		Lésions tumorales des animaux
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6677	1	AH		Ateliers de recherche

Bloc 71C

Choix - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6677	3	AHE		Biochimie médicale vétérinaire
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6604	3	A	J	Pathogenèse bactérienne 1
PTM	6656	3	AHE		Hématologie vétérinaire
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1

Bloc 71D Stages 1

Option - 60 crédits.

PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6691A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6691E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 2
PTM	6692A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6692E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 3
PTM	6693A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6693E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 4
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6696A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6696F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 2
PTM	6697A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3
PTM	6697F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 3

PTM	6698A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4
PTM	6698F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 4

Bloc 71E Stages 2

Option - 12 crédits.

PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6694A	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694B	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694C	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694D	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6694E	3	AHE		Stage : virologie
PTM	6699A	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699B	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699C	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699D	3	AHE	J	Stage : immunologie
PTM	6699E	3	AHE	J	Stage : immunologie

Bloc 71F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Option Pathologie vétérinaire 2-596-1-0

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36). L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

Structure du programme

Le D.É.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).

Segment 70 Propre à l'option Pathologie vétérinaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 81 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE	Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6602	3	H	J	Toxicopathologie
PTM	6604	3	A	J	Pathogenèse bactérienne 1
PTM	6605	3	H	J	Pathogenèse bactérienne 2
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6651	3	AH		Pathologie systémique 1
PTM	6652	3	AHE		Pathologie systémique 2
PTM	6657	3	AHE		Pathologie systémique 3
PTM	6659	3	AHE		Lésions tumorales des animaux
PTM	6682	3	AHE		Pathologie systémique 4
PTM	6683	3	AHE		Pathologie systémique 5

Bloc 70C

Choix - 9 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6602	3	H	J	Toxicopathologie
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6651	3	AH		Pathologie systémique 1
PTM	6652	3	AHE		Pathologie systémique 2

PTM	6657	3	AHE	Pathologie systémique 3
PTM	6659	3	AHE	Lésions tumorales des animaux
PTM	6674	3	AHE	Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H	Épidémiologie 2
PTM	6682	3	AHE	Pathologie systémique 4
PTM	6683	3	AHE	Pathologie systémique 5

Bloc 70D Stages 1

Option - 54 crédits.
maximum cinq cours pour chacun des sigles suivants.

PTM	6678A	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6679A	3	AHE	Stage : pathologie 2
PTM	6679B	3	AHE	Stage : pathologie 2
PTM	6679C	3	AHE	Stage : pathologie 2
PTM	6679D	3	AHE	Stage : pathologie 2
PTM	6679E	3	AHE	Stage : pathologie 2
PTM	6679F	3	AHE	Stage : pathologie 2
PTM	6680A	3	AHE	Stage : pathologie 3
PTM	6680B	3	AHE	Stage : pathologie 3
PTM	6680C	3	AHE	Stage : pathologie 3
PTM	6680D	3	AHE	Stage : pathologie 3
PTM	6680E	3	AHE	Stage : pathologie 3
PTM	6680F	3	AHE	Stage : pathologie 3
PTM	6681A	3	AHE	Stage : pathologie 4
PTM	6681B	3	AHE	Stage : pathologie 4
PTM	6681C	3	AHE	Stage : pathologie 4
PTM	6681D	3	AHE	Stage : pathologie 4
PTM	6681E	3	AHE	Stage : pathologie 4
PTM	6681F	3	AHE	Stage : pathologie 4

Bloc 70E Stages 2

Option - 12 crédits.

PTM	6678A	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE	Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE	Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE	Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE	Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE	Stage : laboratoire médical 1

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Option Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations) 2-590-1-2

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VI, articles 21 à 36). L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté. En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté. Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales(section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres). Il est offert selon les concentrations suivantes : concentration Chirurgie (segment 70), concentration Médecine interne (segment 71), concentration Thériogénologie (segment 72), concentration Médecine population animale - bovins laitiers (segment 73), concentration Anesthésiologie (segment 74), concentration Neurologie (segment 75), concentration Dermatologie (segment 76), concentration Imagerie médicale (segment 77), concentration Médecine zoologique (segment 78), concentration Urgentologie et soins intensifs (segment 79).

Segment 70 Propre à l'option Chirurgie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 70D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4

MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2

MEV	6661A	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE	Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE	Stage : pathologie 1

Bloc 70E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE	Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE	Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE	Stage : médecine interne 1

MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine

MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Segment 71 Propre à l'option Médecine interne

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE	Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 71C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 71D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1

MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3

MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE		Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1

PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1

Bloc 71E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie

MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 71F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Segment 72 Propre à l'option Thériogénologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

loc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE	Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 72B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 72C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale

MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 72D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2

MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE		Stage: médecine de population 2

MEV	6673A	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE		Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1

Bloc 72E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1

MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 72F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE		Recherche clinique

Segment 73 Propre à l'option Médecine pop. animale - bovins laitiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale

MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 73C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 73D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4

MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie

MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE		Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1

Bloc 73E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4

MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 73F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Segment 74 Propre à l'option Anesthésiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE	Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 74B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE	Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE	Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE	Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE	Neurologie 1

MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 74C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 74D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1

MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE		Stage : dermatologie 4

MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE		Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1

Bloc 74E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1

MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 74F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE		Recherche clinique

Segment 75 Propre à l'option Neurologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 75B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 75C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 75D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2

MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE		Stage : neurologie 4

MEV	6662E	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE		Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1

Bloc 75E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3

MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1

PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 75F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE		Recherche clinique

Segment 76 Propre à l'option Dermatologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 76B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 76C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 76D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3

MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1

MEV	6660A	3	AHE	Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE	Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE	Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE	Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE	Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE	Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE	Stage : pathologie 1

Bloc 76E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1

MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine

MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 76F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE		Recherche clinique

Segment 77 Propre à l'option Imagerie médicale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE		Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE		Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 77B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 77C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

Bloc 77D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4

MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3

MEV	6661B	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE	Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE	Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE	Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE	Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE	Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE	Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE	Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE	Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE	Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE	Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE	Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE	Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE	Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE	Stage : pathologie 1

Bloc 77E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE	Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE	Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE	Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE	Stage : médecine interne 1

MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1

MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 77F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Segment 78 Propre à l'option Médecine zoologique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE	Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 78B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6600	2	AHE		Anesthésiologie 1
MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 78C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 78D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1

MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3

MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675B	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE		Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1

Bloc 78E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative

MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 78F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Segment 79 Propre à l'option Urgentologie et soins intensifs

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE	Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 79B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618. Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619. Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV	6601	2	AHE		Anesthésiologie 2
MEV	6602	2	AHE		Anesthésiologie 3
MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6609	2	AHE		Dermatologie 1
MEV	6610	2	AHE		Dermatologie 2
MEV	6611	2	AHE		Dermatologie 3
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	66181	0	AHE		Médecine interne 1.1
MEV	66182	2	AHE		Médecine interne 1.2
MEV	66191	0	AHE		Médecine interne 2.1
MEV	66192	2	AHE		Médecine interne 2.2
MEV	66201	0	AHE		Médecine interne 3.1
MEV	66202	2	AHE		Médecine interne 3.2
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6656	3	AHE	J	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6619	3	AHE	J	Biologie de la reproduction
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 79C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV	6607	3	AHE		Neurologie 1
MEV	6612	1	AHE	J	Médecine zoologique des ectothermes
MEV	6623	3	AHE		Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV	6626	3	AHE		Causes d'infertilité chez la femelle
MEV	6628	3	AHE		Chirurgie spéciale
MEV	6633	3	AHE		Neuropathologie
MEV	6657	1	AHE	J	Santé de la faune
MEV	6676	2	AHE		Dermatopathologie
MEV	6681	3	AHE	J	Physique de l'imagerie médicale
MEV	6693	2	AH		Médecine de population 1
MEV	6694	2	AH		Médecine de population 2
MEV	6695	2	AH		Médecine de population 3
MEV	6696	2	AH		Médecine de population 4
MMV	6610	3	AHE		Cardio-angiologie clinique vétérinaire

MMV	6611	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV	6619	3	AHE		Toxicologie agroalimentaire
MMV	6635	3	AHE		Causes d'infertilité chez le mâle
PAA	6616	3	AHE		Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM	6601	3	A		Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6650	3	AH		Pathobiologie
PTM	6658	4	AHE		Immunologie vétérinaire
PTM	6674	3	AHE		Épidémiologie 1
PTM	6675	3	H		Épidémiologie 2

Bloc 79D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6615A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 2
MEV	6615F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 2
MEV	6616A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 3
MEV	6616F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 3
MEV	6617A	3	AHE	J	Stage ; médecine zoologique 4
MEV	6617B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 4
MEV	6617F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 4
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6636A	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6636E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 2
MEV	6637A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6637E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV	6638A	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638B	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638C	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638D	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6638E	3	AHE		Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4

MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6652A	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652B	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652C	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652D	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6652E	3	AHE		Stage : anesthésie 2
MEV	6653A	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653B	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653C	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653D	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6653E	3	AHE		Stage : anesthésie 3
MEV	6654A	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654B	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654C	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654D	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6654E	3	AHE		Stage : anesthésie 4
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6660A	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660B	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660C	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660D	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6660E	3	AHE		Stage : neurologie 2
MEV	6661A	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661B	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661C	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661D	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6661E	3	AHE		Stage : neurologie 3
MEV	6662A	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662B	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662C	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662D	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6662E	3	AHE		Stage : neurologie 4
MEV	6663A	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663B	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663C	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663D	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6663E	3	AHE		Stage : dermatologie 1
MEV	6664A	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664B	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664C	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6664D	3	AHE		Stage : dermatologie 2
MEV	6666A	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666B	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666C	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666D	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6666E	3	AHE		Stage : dermatologie 4
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672D	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672E	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6673A	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673B	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673C	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6673D	3	AHE		Stage: médecine de population 3
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674C	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674E	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale

MEV	6675B	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675C	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675D	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6675E	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6680A	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680B	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6680C	3	AHE	J	Imagerie médicale
MEV	6682A	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682B	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682C	3	AHE		Stage : dermatopathologie
MEV	6682D	3	AHE		Stage : dermatopathologie
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1

Bloc 79E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV	6614A	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614B	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614C	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614D	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614E	3	AHE	J	Stage : médecine zoologique 1
MEV	6614F	3	AHE		Stage : médecine zoologique 1
MEV	6635A	3	AHE		Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635D	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635E	3	AHE		Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6639A	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639B	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639C	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639D	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639E	3	AHE		Stage : médecine interne 1
MEV	6639F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 1
MEV	6640A	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640B	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640C	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640D	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640E	3	AHE		Stage : médecine interne 2
MEV	6640F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 2
MEV	6641A	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641B	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641C	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641D	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641E	3	AHE		Stage : médecine interne 3
MEV	6641F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 3
MEV	6642A	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642D	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642E	3	AHE		Stage : médecine interne 4
MEV	6642F	3	AHE	J	Stage : médecine interne 4
MEV	6643A	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643B	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643C	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643D	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643E	3	AHE		Stage : chirurgie 1
MEV	6643F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 1
MEV	6644A	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644D	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644E	3	AHE		Stage : chirurgie 2
MEV	6644F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 2
MEV	6645A	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645B	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645C	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645D	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645E	3	AHE		Stage : chirurgie 3
MEV	6645F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 3
MEV	6646A	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646B	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646C	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646D	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646E	3	AHE		Stage : chirurgie 4
MEV	6646F	3	AHE	J	Stage : chirurgie 4
MEV	6648A	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648C	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648D	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6648E	3	AHE		Stage : ophtalmologie
MEV	6651A	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651B	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651C	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651D	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6651E	3	AHE		Stage : anesthésie 1
MEV	6659A	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659B	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659C	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659D	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6659E	3	AHE		Stage : neurologie 1
MEV	6667A	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667B	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667C	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667D	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667E	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667F	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667G	3	AHE	J	Stage : radiologie 1
MEV	6667H	3	AHE	J	Stage : radiologie 1

MEV	6668A	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668B	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668C	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668D	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668E	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668F	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668G	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6668H	3	AHE	J	Stage : radiologie 2
MEV	6669A	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669B	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669C	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669D	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669E	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669F	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669G	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6669H	3	AHE	J	Stage : échographie
MEV	6670A	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670B	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670C	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6670D	3	AHE	J	Stage : imagerie alternative
MEV	6671A	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6679A	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6679B	3	AHE	J	Stage : échocardiographie
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6688A	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV	6688B	3	AHE	J	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM	6678A	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678B	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678C	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678D	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678E	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6678F	3	AHE		Stage : pathologie 1
PTM	6690A	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690B	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690C	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690D	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6690E	3	AHE		Stage : laboratoire médical 1
PTM	6695A	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695B	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695C	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695D	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695E	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1
PTM	6695F	3	AHE	J	Stage : microbiologie 1

Bloc 79F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630E	3	AHE	Recherche clinique

Option Sciences cliniques vétérinaires (3 concentrations) 2-590-1-3

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle long permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (Doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires ou attester d'une expérience pratique équivalente.

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

- L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).
- L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
- En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
- Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S.

– Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S. en médecine vétérinaire comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres). L'option Sciences cliniques vétérinaires est constituée de cours obligatoires, à option ou au choix, de stages à option ou au choix et d'activités de recherche. Les proportions, en terme de crédits, attribuées à chacune de ces activités varient selon la concentration. Cette option est offerte selon les concentrations suivantes : concentration Comportement animal (segment 01 et segment 80), concentration Oncologie (segment 01 et segment 81), concentration Ophtalmologie (segment 01 et segment 82), concentration Gestion de la santé bovine (segment 01 et segment 83), concentration Dentisterie vétérinaire (segment 01 et segment 84). Notez que d'autres concentrations sont offertes sous le numéro du programme d'études 2-590-1-2.

Segment 01 Tronc commun

Cours obligatoires pour toutes les concentrations.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV	6682	3	AHE	Séminaires d'études spécialisées
MMV	6685	3	AHE	Techniques : laboratoire et diagnostic

Segment 80 Propre à l'option Comportement animal

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 84 crédits à option.

Bloc 80A

Obligatoire - 6 crédits.

MEV	6729	3	AHE	J	Comportement 1
MEV	6730	3	AHE	J	Comportement 2

Bloc 80B

Option - 6 crédits.
Cours à choisir parmi la liste des cours de programmes d'études des DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable

Bloc 80C Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique

Bloc 80D Stages

Option - 60 crédits.

MEV	6701A	3	AHE	J	Stage: comportement animal 1
MEV	6701B	3	AHE	J	Stage: comportement animal 1
MEV	6701C	3	AHE	J	Stage: comportement animal 1
MEV	6701D	3	AHE	J	Stage: comportement animal 1
MEV	6701E	3	AHE	J	Stage: comportement animal 1
MEV	6701F	3	AHE	J	Stage: comportement animal 1
MEV	6702A	3	AHE	J	Stage: comportement animal 2
MEV	6702B	3	AHE	J	Stage: comportement animal 2
MEV	6702C	3	AHE	J	Stage: comportement animal 2
MEV	6702D	3	AHE	J	Stage: comportement animal 2
MEV	6702E	3	AHE	J	Stage: comportement animal 2
MEV	6702F	3	AHE	J	Stage: comportement animal 2
MEV	6703A	3	AHE	J	Stage: comportement animal 3
MEV	6703B	3	AHE	J	Stage: comportement animal 3
MEV	6703C	3	AHE	J	Stage: comportement animal 3
MEV	6703D	3	AHE	J	Stage: comportement animal 3
MEV	6703E	3	AHE	J	Stage: comportement animal 3
MEV	6703F	3	AHE	J	Stage: comportement animal 3
MEV	6704A	3	AHE	J	Stage: comportement animal 4
MEV	6704B	3	AHE	J	Stage: comportement animal 4
MEV	6704C	3	AHE	J	Stage: comportement animal 4
MEV	6704D	3	AHE	J	Stage: comportement animal 4
MEV	6704E	3	AHE	J	Stage: comportement animal 4
MEV	6704F	3	AHE	J	Stage: comportement animal 4

Bloc 80E Stages

Option - 18 crédits.
Stages à choisir parmi la liste de stages des programmes d'études de DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

Segment 81 Propre à l'option Oncologie

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 81 crédits à option.

Bloc 81A

Obligatoire - 9 crédits.

MEV	6708	3	AHE	Oncologie 1
MEV	6709	3	AHE	Oncologie 2
MEV	6710	3	AHE	Oncologie 3

Bloc 81B

Option - 3 crédits.
Cours à choisir parmi la liste de cours des programmes d'études de DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

Bloc 81C Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique

Bloc 81D Stages

Option - 78 crédits.

MEV	6711A	3	AHE	Stage : oncologie 1
MEV	6711B	3	AHE	Stage : oncologie 1
MEV	6711C	3	AHE	Stage : oncologie 1
MEV	6711D	3	AHE	Stage : oncologie 1
MEV	6711E	3	AHE	Stage : oncologie 1
MEV	6711F	3	AHE	Stage : oncologie
MEV	6712A	3	AHE	Stage : oncologie 2
MEV	6712B	3	AHE	Stage : oncologie 2
MEV	6712C	3	AHE	Stage : oncologie 2

MEV	6712D	3	AHE		Stage : oncologie 2
MEV	6712E	3	AHE		Stage : oncologie 2
MEV	6712F	3	AHE		Stage : oncologie 2
MEV	6713A	3	AHE		Stage : oncologie 3
MEV	6713B	3	AHE		Stage : oncologie 3
MEV	6713C	3	AHE		Stage : oncologie 3
MEV	6713D	3	AHE		Stage : oncologie 3
MEV	6713E	3	AHE		Stage : oncologie 3
MEV	6713F	3	AHE		Stage : oncologie 3
MEV	6714A	3	AHE		Stage : oncologie 4
MEV	6714B	3	AHE		Stage : oncologie 4
MEV	6714C	3	AHE		Stage : oncologie 4
MEV	6714D	3	AHE		Stage : oncologie 4
MEV	6714E	3	AHE		Stage : oncologie 4
MEV	6714F	3	AHE		Stage : oncologie 4
MEV	6715A	3	AHE		Stage : oncopathologie
MEV	6715B	3	AHE		Stage : oncopathologie
MEV	6715C	3	AHE		Stage : oncopathologie
MEV	6715D	3	AHE		Stage : oncopathologie
MEV	6716A	3	AHE		Stage : radio-oncologie
MEV	6716B	3	AHE		Stage : radio-oncologie
MEV	6716C	3	AHE		Stage : radio-oncologie
MEV	6716D	3	AHE		Stage : radio-oncologie

Segment 82 Propre à l'option Ophtalmologie

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV	6717	3	AHE	J	Ophtalmologie 1
MEV	6718	3	AHE		Ophtalmologie 2
MEV	6719	3	AHE		Ophtalmologie 3
MEV	6720	3	AHE		Ophtalmologie 4

Bloc 82B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE		Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE		Recherche clinique

Bloc 82C Stages

Option - 78 crédits.

MEV	6721A	3	AHE		Stage : ophtalmologie 1
MEV	6721B	3	AHE		Stage : ophtalmologie 1
MEV	6721C	3	AHE		Stage : ophtalmologie 1
MEV	6721D	3	AHE		Stage : ophtalmologie 1
MEV	6721E	3	AHE		Stage : ophtalmologie 1
MEV	6721F	3	AHE		Stage : ophtalmologie 1
MEV	6722A	3	AHE		Stage : ophtalmologie 2
MEV	6722B	3	AHE		Stage : ophtalmologie 2
MEV	6722C	3	AHE		Stage : ophtalmologie 2
MEV	6722D	3	AHE		Stage : ophtalmologie 2
MEV	6722E	3	AHE		Stage : ophtalmologie 2
MEV	6722F	3	AHE		Stage : ophtalmologie 2
MEV	6723A	3	AHE		Stage : ophtalmologie 3
MEV	6723B	3	AHE		Stage : ophtalmologie 3
MEV	6723C	3	AHE		Stage : ophtalmologie 3
MEV	6723D	3	AHE		Stage : ophtalmologie 3
MEV	6723E	3	AHE		Stage : ophtalmologie 3
MEV	6723F	3	AHE		Stage : ophtalmologie 3
MEV	6724A	3	AHE		Stage : ophtalmologie 4
MEV	6724B	3	AHE		Stage : ophtalmologie 4
MEV	6724C	3	AHE		Stage : ophtalmologie 4
MEV	6724D	3	AHE		Stage : ophtalmologie 4
MEV	6724E	3	AHE		Stage : ophtalmologie 4
MEV	6724F	3	AHE		Stage : ophtalmologie 4
MEV	6725A	3	AHE		Stage: histopathologie ophtalmique
MEV	6725B	3	AHE		Stage: histopathologie ophtalmique
MEV	6726A	3	AHE		Stage: électrodiagnostic ophtalmique
MEV	6726B	3	AHE		Stage: électrodiagnostic ophtalmique
MEV	6727A	3	AHE		Stage: imagerie médicale ophtalmique
MEV	6727B	3	AHE		Stage: imagerie médicale ophtalmique
MEV	6728A	3	AHE		Stage: tests diagnostiques ophtalmiques
MEV	6728B	3	AHE		Stage: tests diagnostiques ophtalmiques

Segment 83 Propre à l'option Gestion de la santé bovine

Les crédits de l'option, avec le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option attribués à des stages.

Bloc 83A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV	6603	2	AHE	Gestion santé bovine 1
MEV	6604	2	AHE	Médecine et chirurgie bovine avancée
MEV	6693	2	AH	Médecine de population 1
PTM	6601	3	A	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM	6674	3	AHE	Épidémiologie 1

Bloc 83B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique

Bloc 83C Stages

Obligatoire - 78 crédits.

MEV	6635A	3	AHE	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV	6635B	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6635C	3	AHE	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV	6642A	3	AHE	Stage : médecine interne 4
MEV	6642B	3	AHE	Stage : médecine interne 4
MEV	6642C	3	AHE	Stage : médecine interne 4
MEV	6644A	3	AHE	Stage : chirurgie 2
MEV	6644B	3	AHE	Stage : chirurgie 2
MEV	6644C	3	AHE	Stage : chirurgie 2
MEV	6671A	3	AHE	Stage: médecine de population 1

MEV	6671B	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671C	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671D	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6671E	3	AHE		Stage: médecine de population 1
MEV	6672A	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672B	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6672C	3	AHE		Stage: médecine de population 2
MEV	6674A	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6674B	3	AHE		Stage : analyse nutritionnelle
MEV	6675A	3	AHE		Stage: analyse en santé animale
MEV	6684A	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684B	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684C	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684D	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684E	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV	6684F	3	AHE		Stage: médecine ambulatoire bovine

Segment 84 Propre à l'option Dentisterie vétérinaire

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 84A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV	6731	3	AHE	J	Dentisterie vétérinaire 1
MEV	6732	3	AHE	J	Dentisterie vétérinaire 2
MEV	6733	3	AHE	J	Dentisterie vétérinaire 3
MEV	6734	3	AHE	J	Dentisterie vétérinaire 4

Bloc 84B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV	6630A	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630B	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630C	3	AHE	Recherche clinique
MMV	6630D	3	AHE	Recherche clinique

Bloc 84C Stages

Option - 78 crédits.

MEV	6740A	3	AHE	J	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV	6740B	3	AHE	J	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV	6740C	3	AHE	J	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV	6740D	3	AHE	J	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV	6740E	3	AHE	J	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV	6740F	3	AHE	J	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV	6741A	3	AHE	J	Stage: médecine dentaire
MEV	6741B	3	AHE	J	Stage: médecine dentaire
MEV	6741C	3	AHE	J	Stage: médecine dentaire
MEV	6741D	3	AHE	J	Stage: médecine dentaire
MEV	6741E	3	AHE	J	Stage: médecine dentaire
MEV	6741F	3	AHE	J	Stage: médecine dentaire
MEV	6742A	3	AHE	J	Stage: parodontologie 1
MEV	6742B	3	AHE	J	Stage: parodontologie 1
MEV	6742C	3	AHE	J	Stage: parodontologie 1
MEV	6742D	3	AHE	J	Stage: parodontologie 1
MEV	6742E	3	AHE	J	Stage: parodontologie 1
MEV	6742F	3	AHE	J	Stage: parodontologie 1
MEV	6743A	3	AHE	J	Stage: parodontologie 2
MEV	6743B	3	AHE	J	Stage: parodontologie 2
MEV	6743C	3	AHE	J	Stage: parodontologie 2
MEV	6743D	3	AHE	J	Stage: parodontologie 2
MEV	6743E	3	AHE	J	Stage: parodontologie 2
MEV	6743F	3	AHE	J	Stage: parodontologie 2
MEV	6744A	3	AHE	J	Stage: endodontie
MEV	6744B	3	AHE	J	Stage: endodontie
MEV	6745A	3	AHE	J	Stage: chirurgie bucco-dentaire
MEV	6745B	3	AHE	J	Stage: chirurgie bucco-dentaire
MEV	6746A	3	AHE	J	Stage: orthodontie et prosthodontie
MEV	6746B	3	AHE	J	Stage: orthodontie et prosthodontie
MEV	6747A	3	AHE	J	Stage: dentisterie des autres animaux
MEV	6747B	3	AHE	J	Stage: dentisterie des autres animaux

Programme 2-581-1-1

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Objectifs

Option Pathologie et microbiologie

L'option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

Option Santé publique vétérinaire

Le programme a pour objectif de former des professionnels préparés aux enjeux spécifiques de la pratique en santé publique et capables de répondre aux défis grandissants posés par l'évolution de l'interface des populations animales et humaines, tant aux niveaux provincial, régional qu'international. Il privilégie une approche appliquée, transdisciplinaire et sensible aux problématiques internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

De plus, pour être admissible à l'option Santé publique, le candidat doit :

- avoir complété le Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme, environnement et santé et 8 crédits du Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire)
- avoir obtenu au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- et, pour la modalité avec travaux dirigés, avoir une expérience professionnelle en santé publique vétérinaire reconnue par le comité d'admission.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de stage ou de travaux dirigés. Pour les étudiants n'ayant pas suivi le programme de D.M.V., une scolarité complémentaire pourra être exigée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise sans mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options : option Pathologie et microbiologie (segment 80), option Santé publique vétérinaire qui est offerte avec stage ou travaux dirigés (segment 81).

Segment 80 Propre à l'option Pathologie et microbiologie

Tous les crédits de l'option sont à option, de 15 à 17 crédits sont attribués à des travaux dirigés.

Bloc 80A

Option - minimum 28 crédits, maximum 30 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté.

Bloc 80B

Option - minimum 15 crédits, maximum 17 crédits.

MMV	6700	17	AHE		Travaux dirigés
MMV	6701	15	AHE		Travail dirigé

Segment 81 Propre à l'option Santé publique vétérinaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 8 crédits à option et 15 crédits de stage ou de travaux dirigés.

Bloc 81A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV	6500	2	AHE		Méthodes quantitatives : études de cas
SPV	6510	2	AHE		Épidémiologie vétérinaire appliquée
SPV	6520	2	AHE		Zoonoses et problématiques en SPV
SPV	6525	2	AHE		Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV	6530	2	AHE		Écosystèmes et enjeux globaux en SPV
SPV	6550	1	AHE		Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 81B

Obligatoire - 11 crédits.

SPV	6511	2	AHE		Design épidémiologique en SPV
SPV	6513	2	AHE		Surveillance et SPV
SPV	6514	2	AHE		Investigations et interventions en SPV
SPV	6515	2	AHE		Évaluation de programmes en SPV
SPV	6531	2	AHE		Économie des santés humaine et animale
SPV	6532	1	AHE		Gestion et administration en SPV

Bloc 81C

Option - 8 crédits.

MSO	6040	3	AH		Analyse comparative - systèmes de santé
PTM	4912	2	H	J	Éthique en santé publique
SPV	4903	2	E	J	Analyse du risque en médecine vétérinaire
SPV	6512	1	AHE		Outils informatiques en SPV
SPV	6516	1	AHE		Mesures d'urgence en SPV
SPV	6535	2	AHE		Santé mondiale et SPV

Bloc 81D Stage

Obligatoire - 15 crédits.

SPV	6600	15	AHE		Stage en SPV

Bloc 81D Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

Table des matières

Introduction et Direction 8-1
Personnel enseignant en 2014-2015 8-1
Sigle des cours d'instrument et d'ensemble (MUI et MUE) 8-2

PROGRAMMES

M.A. (Musique) 8-2
M. Mus. (Interprétation) 8-3
M. Mus. (Composition) 8-4
D.É.S.S. (Interprétation) 8-5
D.É.S.S. (Répertoire d'orchestre) 8-5
D.É.S.S. (Répertoire d'orchestre 2) 8-6
Microprogramme de 2e cycle (Enseignement instrumental) 8-6
Ph. D. (Musique) 8-7
D. Mus. (Interprétation) 8-8
D. Mus. (Composition) 8-9
D.É.P.A. (Interprétation) 8-10
D.É.P.A. (Composition pour l'écran et la scène) 8-11

Information à jour le 30 juin 2015

FACULTÉ DE MUSIQUE

Introduction

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal a contribué au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

La mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoiqu'étroitement reliés :

– La formation de créateurs, d'interprètes, de pédagogues, d'animateurs et de chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des cycles supérieurs;
– La recherche menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression;
– La contribution à l'ensemble de la vie musicale par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que par des diffusions et publications sous toutes les formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique s'appuie sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 40 professeurs réguliers et de ses quelque 120 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille plus de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.É.S.S., du D.É.P.A. et du doctorat. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

Activités publiques

Les activités publiques de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers et avec les différents ensembles (OUM, Big Band, etc.).

Coordonnées générales de la Faculté

Adresse civique

Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2T2

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B-338
Téléphone : 514 343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
www.musique.umontreal.ca

Pour information

Programmes de deuxième cycle : 514 343-6111, poste 5548
Programmes de troisième cycle : 514 343-7998

Direction

Doyenne : Isabelle Panneton

Secrétaire de Faculté : Peter McCutcheon
Vice-doyenne aux études en interprétation : Christiane Laflamme
Vice-doyen aux études en création et technologie : Robert Normandeau
Vice-doyenne aux études théoriques et à la recherche : Nathalie Fernando
Vice-doyenne aux affaires académiques : Caroline Traube
Adjointe à la doyenne - Affaires internationales : Lise Daoust
Adjointe à la vice-doyenne aux études en interprétation : Maneli Pirzadeh
Adjointe à la vice-doyenne aux affaires académiques : Hélène Godbout
Directrice des services administratifs : Johanne Beaudin
Directrice des affaires publiques et adjointe au développement : Madeleine Bédard
Conseillère en développement : Virginie Gautier

Membres du Comité des études supérieures

Nathalie Fernando
Christiane Laflamme, présidente
F.-Hugues Leclair
Robert Normandeau
Maneli Pirzadeh
Caroline Traube

Personnel enseignant en 2014-2015

Instruments

Alto : Jutta Puchhammer, Karine Rousseau
Basson : Mathieu Lussier
Chant classique : Rosemarie Landry, John Fanning, Robin Wheeler, Julie Daoust, Gail Desmarais, Adrienne Savoie
Clarinette : André Moisan, Martin Carpentier, Jean-François Normand
Clavecin : Catherine Todorovski, Luc Beauséjour
Contrebasse : Yannick Chênevert
Cor : Louis-Philippe Marsolais, Paul Marcotte
Flûte à bec : Matthias Maute
Flûte traversière : Lise Daoust, Denis Bluteau
Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron
Guitare baroque et luth : Sylvain Bergeron
Harpe : Caroline Lizotte
Hautbois : Lise Beauchamp, Vincent Boilard
Orgue : Catherine Todorovski
Percussion : Julien Grégoire
Piano : Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière, Dang Thai Son,
Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay
Trombone : David Martin
Trompette : Lise Bouchard, Russell DeVuyst
Viole de gambe : Margaret Little
Violon : Annick Roussin, Claude Richard, Uliana Drugova, Laurence Kayaleh
Violoncelle : Yegor Dyachkov

Ateliers et ensembles

Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel
Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard
Atelier d'opéra : Robin Wheeler, Francis Perron
Atelier de musique baroque : Luc Beauséjour
Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt, Cristian Gort
Atelier de percussion : Julien Grégoire
Choeur d'opéra : Robin Wheeler, Francis Perron
Chorale : Raymond Perrin
Chorale jazz : Vincent Morel
Combo jazz : Ron Di Lauro, John Roney, Luc Beaugrand, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Dany Roy, Simon Stone
Ensemble de claviers : Jean-Eudes Vaillancourt
Ensemble de cuivres : David Martin
Ensemble de guitares : Peter McCutcheon
Ensemble de jazz (Big Band) : Ron Di Lauro
Ensemble de musique de chambre : Jean-Eudes Vaillancourt, Jutta Puchhammer, Yegor Dyachkov, Paolo Bellomia (musique contemporaine), Laurence Kayaleh, Karine Rousseau
Ensemble vocal jazz : Vincent Morel
Gamelan : Alexandre David
Orchestre de l'Université de Montréal : Jean-François Rivest
Quatuor à cordes : Jutta Puchhammer

Composition et écriture

Alan Belkin, Denis Gougeon, François-Hugues Leclair, Analia Llugdar, Pierre Michaud, Isabelle Panneton, Ana Sokolovic

Musiques numériques

Nicolas Bernier, Robert Normandeau, Jean Piché, Caroline Traube

Musicologie

Marie Hélène Benoit-Otis, Sylveline Bourion, Sylvain Caron, François de Médicis, Michel Duchesneau, Monique Desroches, Nathalie Fernando, Flavia Gervasi, Jonathan Goldman, Rachelle Taylor, Caroline Traube

Sigle des cours d'instrument (MUI)

Programmes de 2e cycle

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres suivi d'une lettre.

- Le premier chiffre indique le niveau du cours, 6 = 2e cycle.
- Les 2e et 3e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).
- Le 4e chiffre correspond au nombre de crédits alloué.
- Les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription (A et B pour les programmes de D.É.S.S. et A, B et C pour le programme de maîtrise).

Programmes de 3e cycle

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres, suivi d'une lettre.

- Le 1er chiffre indique le niveau du cours, 7 = 3e cycle
- Les 2e et 3e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).
- Le 4e chiffre est 1 et les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription.

Sigle des cours d'atelier et d'ensemble (MUE)

Participation à diverses formations instrumentales ou vocales de la Faculté de musique : ces formations sont précisées chaque année selon les besoins et les possibilités.

Au moment de s'inscrire, l'étudiant complète lui-même le sigle MUE en y ajoutant un numéro de 4 chiffres et en tenant compte de ce qui suit :

- Le 1er chiffre indique le cycle.
- Les 2e et 3e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'atelier ou l'ensemble choisi (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).
- Le 4e chiffre indique le ou les trimestres d'inscription autorisés (de 1 à 5) pour cet atelier ou cet ensemble.

Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais de 50 $ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

M.A. (Musique) 2-600-1-1

Options de la maîtrise :
- Musicologie
- Ethnomusicologie

M. Mus. (Interprétation) 2-605-1-1

Options :
- Voix et instruments
- Interprétation-composition jazz (hiver 2016)

M. Mus. (Composition et création sonore) 2-610-1-1

D.É.S.S. (Interprétation) 2-605-1-2

D.É.S.S. (Répertoire d'orchestre) 2-606-1-0

D.É.S.S. (Répertoire d'orchestre 2) 2-606-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental 2-600-6-0

Ph. D. (Musique) 3-600-1-2

Options :
- Musicologie
- Ethnomusicologie

D. Mus. (Interprétation) 3-605-1-1

Options :
- Voix et instruments
- Direction d'orchestre
- Accompagnement vocal ou instrumental

D. Mus. (Composition et création sonore) 3-610-1-1

D.É.P.A. (Interprétation) 3-605-1-2

D.É.P.A. (Composition pour l'écran et la scène) 3-610-1-2

Programme 2-600-1-1

M.A. (Musique)

Objectifs

Avec mémoire

Acquérir une méthodologie de recherche; acquérir des connaissances sur les grands courants musicologiques ou ethnomusicologiques. Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée. Développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une première recherche en tenant compte des développements les plus récents de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.

Sans mémoire

Acquérir une méthodologie de travail adaptée à la discipline. Actualiser ses connaissances musicales. Développer le sens critique et des habiletés de communication orale et écrite.

Destinataires

Avec mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et qui souhaitent développer des habiletés de chercheur dans l'un des domaines de la discipline.

Sans mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et cherchent à actualiser leurs connaissances par un retour aux études ou une réorientation de carrière; il s'adresse aussi aux candidats qui souhaitent poursuivre une carrière dans les domaines connexes sans pour autant envisager de poursuivre des études doctorales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (musique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français; cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme
– Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Pour le programme avec mémoire :

– soumettre la description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (cinq pages);
– soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots
– Travail rédigé
– Travail d'analyse

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte avec deux options : Musicologie (segment 70), Ethnomusicologie (segment 71) et selon deux cheminements : avec mémoire sans mémoire.

Segment 70 Propre à l'option Musicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Maîtrise avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option; Maîtrise avec travail dirigé (TD) : 27 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à des travaux et des lectures dirigées et 18 crédits à option.

MM-Bloc 70A Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 AH Séminaire de recherche

TD-Bloc 70A Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 AH Séminaire de recherche

MM-Bloc 70B Propre au cheminement avec mémoire

Option - 12 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

TD-Bloc 70B Propre au cheminement avec travail dirigé

Option - 18 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

MM-Bloc 70C Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

MUL 6960 30 AHE Mémoire

TD-Bloc 70C Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 24 crédits.

MUL 6949 12 AHE Travaux et lectures dirigés 1

MUL 6950 12 AHE Travaux et lectures dirigés 2

Segment 71 Propre à l'option Ethnomusicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : Maîtrise avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option; Maîtrise avec travail dirigé (TD) : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à des travaux et à des lectures dirigées et 18 crédits à option.

MM-Bloc 71A Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 AH Séminaire de recherche

TD-Bloc 71A Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216 3 AH Séminaire de recherche

MM-Bloc 71B Propre au cheminement avec mémoire

Option - 12 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

TD-Bloc 71B Propre au cheminement avec travail dirigé

Option - 18 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

MM-Bloc 71C Propre au cheminement avec mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

MUL 6960 30 AHE Mémoire

TD-Bloc 71C Propre au cheminement avec travail dirigé

Obligatoire - 24 crédits.

MUL 6949 12 AHE Travaux et lectures dirigés 1

MUL 6950 12 AHE Travaux et lectures dirigés 2

Programme 2-605-1-1

M. Mus. (Interprétation)

Objectifs

Option Voix et instruments

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'oeuvres de concert où le candidat peut développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

Option Direction d'orchestre (admission suspendue)

Acquérir la maîtrise de la direction d'orchestre dans un répertoire d'œuvres (allant de Bach à Stravinsky et Bartók) où le candidat peut développer son autonomie et sa personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

Destinataires

Option Voix et instruments

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de leur instrument dans une perspective de carrière de musicien professionnel.

Option Direction d'orchestre (admission suspendue)

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de la direction orchestrale dans une perspective de carrière de chef d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes
- soumettre une lettre d'intention où l'étudiant précise les motivations qui l'animent à s'inscrire en maîtrise.

Option Voix et instruments

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou
- attester d'une formation académique jugée équivalente par la doyenne
- se présenter à une audition

Option Direction d'orchestre (admission suspendue)

- être titulaire d'un baccalauréat en musique ou l'équivalent
- maîtriser le jeu d'un instrument
- posséder un dossier étoffé dans les disciplines d'écriture
- démontrer des aptitudes pour la communication
- faire preuve d'une expérience pratique en direction (chorale ou orchestrale).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Travail rédigé
- Travail d'analyse

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte avec deux options : Voix et instruments (segment 70), Direction d'orchestre (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Voix et instruments

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires attribués à des récitals et 27 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 9 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 70B Instrument

Option - 15 crédits.
Cours MUI6##5A, MUI6##5B et MUI6##5C dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Musique d'ensemble

Option - 3 crédits.
MUE6### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 18 crédits.

MIN 6959	6	AH	Récital de première année
MIN 6960	12	AHE	Récital final

Segment 71 Propre à l'option Direction d'orchestre

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à des récitals et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 27 crédits.

MIN 6372A	2	AHE	Étude de la partition 1
MIN 6372B	2	AHE	Étude de la partition 2
MIN 6372C	2	AHE	Étude de la partition 3
MIN 6382A	2	AHE	Technique de direction 1
MIN 6382B	2	AHE	Technique de direction 2
MIN 6382C	2	AHE	Technique de direction 3
MIN 6383A	3	AHE	Outils de direction 1
MIN 6383B	3	AHE	Outils de direction 2
MIN 6383C	3	AHE	Outils de direction 3
MUI 6382A	2	AHE	Atelier de direction 1
MUI 6382B	2	AHE	Atelier de direction 2
MUI 6382C	2	AHE	Atelier de direction 3

Bloc 71B

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et de séminaires offerts chaque année.

Bloc 71C Récitals

Obligatoire - 15 crédits.

MIN 6969	5	AH	Récital de première année
MIN 6970	10	AHE	Récital final

Programme 2-610-1-1

M. Mus. (Composition)

Destinataires

Option Musiques de film et multimédia

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés au domaine de l'audiovisuel.

Option Musiques de création

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une bonne compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés à leur choix esthétique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes;

– avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
– faire preuve d'une bonne connaissance du français; une capacité de lecture de l'anglais est fortement recommandée; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme;
– soumettre un projet (environ cinq pages) et déposer deux oeuvres (partition et enregistrement). Pour l'option Musiques de film et multimédia, l'une des deux oeuvres soumises devra être une musique d'application (image et son, sur DVD);
– avoir complété ou suivre comme cours complémentaires les préalables suivants, ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne : MUS 1127, MUS 1128.

et pour l'option Musiques de film et multimédia (admission suspendue)

– avoir des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines suivants : le répertoire musical des musiques cinématographiques; les outils de production audiovisuelle; l'enregistrement en studio;
– pour le candidat provenant de l'électroacoustique, avoir des notions de composition instrumentale;
– pour le candidat provenant de l'écriture, avoir suivi des cours de composition.

Un candidat ayant un bon dossier, mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitae
– Portfolio
– Lettre d'intention ou de motivation de 2 pages
– Esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1 000 mots
– Entrevue requise

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 69

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à une composition finale et 12 crédits à option.

Bloc 69A

Obligatoire - 15 crédits.

MCT 6401	5	AH	Composition 1
MCT 6402	5	AH	Composition 2
MCT 6403	5	AH	Composition 3

Bloc 69B

Option - 12 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires de cycle supérieur, cours d'écriture ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 69C

Obligatoire - 18 crédits.

MCT 6960	18	AHE	Composition finale

Programme 2-605-1-2

D.É.S.S. (Interprétation)

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux musiciens qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière d'interprète professionnel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (interprétation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D. É. S. S. sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires et 11 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 70B Instrument

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Musique d'ensemble

Option - 2 crédits.
Cours MUE### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 19 crédits.

MIN 6799	7	AH	Récital I
MIN 6800	12	AHE	Récital

Programme 2-606-1-0

D.É.S.S. (Répertoire d'orchestre)

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 22 attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits) et 6 crédits à option. La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

MIN 6445	1	AH	Atelier d'interprétation 1
MIN 6446	1	AH	Atelier d'interprétation 2

Bloc 70B Tutorat

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 22 crédits.

MIN 6541	5	AH	Audition 1
MIN 6542	5	AH	Audition 2
MIN 6543	5	AH	Audition 3
MIN 6545	7	AH	Audition 4

Programme 2-606-1-1

D.É.S.S. (Répertoire d'orchestre 2)

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition pour vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 22 attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits) et 6 crédits à option. La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Bloc 70B Tutorat

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 22 crédits.

Programme 2-600-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux musiciens de compléter leur formation et d'ajouter des outils essentiels à leur carrière future en développant leurs aptitudes en pédagogie. Le microprogramme donnera également aux musiciens qui enseignent déjà sur le marché du travail une possibilité de formation continue, attirante tant par son contenu que par sa formule (temps partiel, ateliers de fins de semaine intensives).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en enseignement instrumental, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en musique, ou de 3e cycle du Conservatoire, ou attester d'une formation académique jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– conditions relatives à la langue française : pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– lettre d'intention ou de motivation
– curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps partiel et la scolarité maximale est de douze trimestres à temps partiel. Les cours et les ateliers sont offerts le jour et le soir.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

EMU 6010	3	AHE	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	AHE	Créativité en enseignement instrumental
EMU 6030	3	AHE	Stage pratique en enseignement instrumental
EMU 6101	1	AHE	Table de réflexion sur l'enseignement de la musique

Bloc 70B

Option - 2 crédits.

EMU 6211	1	AHE	Atelier d'enseignement instrumental - vents
EMU 6221	1	AHE	Atelier d'enseignement instrumental - cordes
EMU 6231	1	AHE	Atelier d'enseignement instrumental - guitare
EMU 6241	1	AHE	Atelier d'enseignement instrumental - piano
EMU 6251	1	AHE	Atelier d'enseignement instrumental - percussions
EMU 6291	1	AHE	Atelier d'enseignement du chant
EMU 6311	1	AHE	Atelier d'enseignement de la formation auditive
EMU 6321	1	AHE	Éveil musical et initiation à la musique
EMU 6331	1	AHE	Enseignement musical pour clientèles particulières

Programme 3-600-1-2

Ph. D. (Musique)

Objectifs

– Approfondir les connaissances des grands courants de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.
– Acquérir une autonomie dans le travail de la recherche. Maîtriser des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux candidats qui souhaitent se spécialiser dans l'un des volets de la musicologie ou de l'ethnomusicologie et qui sont actifs dans la vie musicale ou qui s'intéressent à un groupe culturel particulier.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (musique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er cycle ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise
– soumettre un projet de recherche d'environ cinq pages comprenant une présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine ainsi qu'une bibliographie sélective
– se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme
– remettre une copie de son mémoire de maîtrise ou deux travaux dirigés
– se présenter à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en musicologie ou ethnomusicologie, ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Travail académique principal
– Esquisse de projet de recherche de 5 pages
– Entrevue requise

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Musicologie (segment 70), l'option Ethnomusicologie (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Musicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MUL 7217	3	AHE	Recherche en histoire et analyse
MUL 7218	3	AHE	Recherche en ethnomusicologie

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

MUL 7945	0	AHE	Examen général de doctorat
MUL 7960	78	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Ethnomusicologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MUL 7217	3	AHE	Recherche en histoire et analyse
MUL 7218	3	AHE	Recherche en ethnomusicologie

Bloc 71B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

MUL 7945	0	AHE	Examen général de doctorat
MUL 7960	78	AHE	Thèse

Programme 3-605-1-1

D. Mus. (Interprétation)

Objectifs

Option Voix et instruments

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Option Direction d'orchestre (disponible en 2015)

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Option Accompagnement vocal ou instrumental

Ce programme de formation professionnelle vise à offrir une formation adéquate en accompagnement à des pianistes déjà avancés. Deux concentrations seront possibles en fonction du champ d'intérêt et des projets professionnels de l'étudiant : concentration vocale concentration instrumentale
Par son volet académique, ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Destinataires

Option Voix et instruments

Ce programme s'adresse à des interprètes exceptionnellement doués qui souhaitent, outre travailler auprès d'un maître, réaliser, dans le cadre de ces études, une recherche originale reliée aux diverses problématiques de l'interprétation.

Option Direction d'orchestre (disponible en 2015)

Ce programme s'adresse à des musiciens exceptionnellement doués qui souhaitent développer leur plein potentiel comme chefs d'orchestre.

Option Accompagnement vocal ou instrumental

Ce programme de formation professionnelle s'adresse à des pianistes avancés qui souhaitent suivre une formation adéquate en accompagnement vocal ou instrumental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise
- soumettre un projet de recherche en interprétation lié à un répertoire spécifique
- se présenter à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition
- se présenter à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.

Pour l'option Voix et instruments :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne.

Pour l'option Direction d'orchestre :

- être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

Accompagnement vocal ou instrumental:

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou en accompagnement ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par le doyen.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Travail rédigé
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon trois options : option Voix et instruments (segment 70), option Direction d'orchestre (segment 71), option Accompagnement vocal ou instrumental (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Voix et instruments

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires attribués à des récitals et 30 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 70B Tutorat

Option - 18 crédits.
Cours MUI7##1 et MUI7##2 dont le numéro est fonction de l'instrument.

Bloc 70C Récital final

Obligatoire - 60 crédits.
Le bloc comprend également deux récitals non évalués.

MIN 7945	0	AHE	Examen général de doctorat
MIN 7958	12	AHE	Récital I
MIN 7959	12	AHE	Récital II
MIN 7960	36	AHE	Récital final

Segment 71 Propre à l'option Direction d'orchestre

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat), 3 crédits à option de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures et 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1re année, 12 crédits pour un récital de 2e année et 36 crédits pour le récital final.

Bloc 71A

Obligatoire - 27 crédits.
Les cours MUI 7381A et MUI 7381B sont équivalents au cours MUI 7381.

MIN 7383	3	AHE	Outils de direction
MUI 7380A	4	AHE	Tutorat en direction d'orchestre 1
MUI 7380B	4	AHE	Tutorat en direction d'orchestre 2
MUI 7380C	4	AHE	Tutorat en direction d'orchestre 3
MUI 7380D	4	AHE	Turorat en direction d'orchestre 4
MUI 7382A	2	AHE	Atelier de direction 1
MUI 7382B	2	AHE	Atelier de direction 2
MUI 7382C	2	AHE	Atelier de direction 3
MUI 7382D	2	AHE	Atelier de direction 4

Bloc 71B Tutorat

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

Bloc 71C

Obligatoire - 60 crédits.

MIN 7945	0	AHE	Examen général de doctorat
MIN 7968	12	AH	Récital de première année
MIN 7969	12	AH	Récital de deuxième année
MIN 7970	36	AHE	Récital final

Segment 72 Propre à l'option Accompagnement vocal ou instrumental

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 60 crédits attribués à des récitals et 3 crédits à option. Elle est offerte selon deux concentrations: concentration Vocale, concentration Instrumentale. L'étudiant choisit sa concentration dans le bloc 72B.

Bloc 72A

Obligatoire - 27 crédits.

MIN 7042	3	AHE	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MUI 7394A	4	AHE	Tutorat 1
MUI 7394B	4	AHE	Tutorat 2
MUI 7394C	4	AHE	Tutorat 3
MUI 7394D	4	AHE	Tutorat 4

Bloc 72B1 Concentration instrumentale

Obligatoire - 8 crédits.

MUE 7103	1	AH		Atelier d'accompagnement
MUE 7104	1	AH		Atelier d'accompagnement
MUE 7161	1	AH		Atelier de musique contemporaine
MUE 7162	1	AH		Atelier de musique contemporaine
MUE 7241	1	AH		Ensemble-musique de chambre
MUE 7242	1	AH		Ensemble-musique de chambre

Bloc 72B2 Concentration vocale

Obligatoire - 8 crédits.

MUE 7101	1	AH		Atelier d'accompagnement
MUE 7102	1	AH		Atelier d'accompagnement
MUE 7411	3	AHE	J	Atelier d'opéra
MUE 7412	3	AHE	J	Atelier d'opéra

Bloc 72C

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits du niveau des études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigées ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 72D Récital final

Obligatoire - 60 crédits.

MIN 7945	0	AHE	Examen général de doctorat
MIN 7958	12	AHE	Récital I
MIN 7959	12	AHE	Récital II
MIN 7960	36	AHE	Récital final

Programme 3-610-1-1

D. Mus. (Composition)

Objectifs

Favoriser l'acquisition d'une autonomie professionnelle en développant une perspective originale sur le geste créateur par la composition d'oeuvres d'envergure et par le biais d'une recherche théorique approfondie. Contribuer de façon significative à la réflexion esthétique s'y rattachant.

Destinataires

Ce programme de création s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente maîtrise des techniques de composition, ont écrit plusieurs pièces et s'orientent vers l'exercice d'une activité artistique ou d'enseignement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en composition ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international

(TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis;

– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise;
– déposer deux oeuvres (partition et enregistrement) et soumettre un document d'un maximum de trois pages présentant le projet de doctorat et sa mise en contexte dans le domaine de recherche-création visé ainsi qu'une bibliographie sélective;
– se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaire d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme;
– se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition (instrumentale, électroacoustique ou mixte). Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Portfolio
– Esquisse du projet de recherche de 5 pages
– Entrevue requise

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 66 crédits attribués à une composition finale et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 6 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc 70B Tutorat

Obligatoire - 18 crédits.
Les cours MCT7130A et MCT7130B sont équivalents au cours MCT7130. Les cours MCT7130C et MCT7130D sont équivalents au cours MCT7131.

MCT 7130A	4.5	AHE	Tutorat 1
MCT 7130B	4.5	AHE	Tutorat 2
MCT 7130C	4.5	AHE	Tutorat 3
MCT 7130D	4.5	AHE	Tutorat 4

Bloc 70C Composition finale

Obligatoire - 66 crédits.
Ce bloc comprend également une conférence ou un concert non évalué.

MCT 7945	0	AHE	Examen général de doctorat
MCT 7958	12	AHE	Composition 1
MCT 7960	54	AHE	Recherches et compositions finales

Programme 3-605-1-2

D.É.P.A. (Interprétation)

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux musiciens en interprétation qui désirent s'orienter vers une carrière d'interprète professionnel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (interprétation), le candidat doit :

– être titulaire d'un diplôme de Maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er cycle ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
– se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae

2. Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.É.P.A. comporte un total de 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Cours d'instrument

Obligatoire - 10 crédits.
Cours MUI 7##4A, MUI7##4B, MUE7##1 et 7##2 dont le numéro est fonction de l'instrument ou de l'ensemble.

Bloc 70B Séminaire théorique

Option - 6 crédits.
Cours choisis parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Bloc 70C Récital

Obligatoire - 14 crédits.
Un mois avant le récital, l'étudiant remet son programme selon les normes de la Faculté de musique ainsi que des notes de programmes sur les oeuvres qui seront jouées.

MIN 7500	2	AHE	Programme et notes de programme
MIN 7950	12	AHE	Récital

Programme 3-610-1-2

D.É.P.A. (Composition pour l'écran et la scène)

Objectifs

Ce programme court a pour objectif de donner aux étudiants les moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse) et qui saura à la fois se conformer aux besoins de la production et engendrer une oeuvre originale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.P.A. (composition pour l'écran et la scène), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une Maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er cycle ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français;
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maitrise des technologies pertinentes;

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio
- Entrevue requise

2. Régime d'études

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

3. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou de 24 mois à demi-temps.

Structure du programme

Le D.É.P.A. comporte 30 crédits. Les cours de 1er cycle suivants seront recommandés, mais pas obligatoires.

CIN 1101 Mouvements de l'histoire du cinéma (3 crédits)
CIN 1102 Langage et matières de l'expression (3 crédits)
CIN 1103 Courants du cinéma contemporain (3 crédits)
CIN 1105 Cinéma d'animation et images composites (3 crédits)
CIN 2108 Cinéma expérimental et art vidéo (3 crédits)
CIN 2110 Le cinéma et les autres arts (3 crédits)

Les cours de 1er cycle suivants ou l'équivalent seront préalables au D.É.P.A. :

MUS 1127 Création maquettes audio/MIDI (3 crédits)
MUS 1128 Édition mus. assistée ordinateur (3 crédits)
MUL 2109 Musiques et images en mouvement (3 crédits)
MUL 2119 Histoire de la musique de film (3 crédits)
MUS 2325 Prise de son créative (3 crédits)
CIN 2000 Pratique et esthétique du son (3 crédits)

Segment 70

Les crédits du D.É.P.A. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Tutorat en composition et poétique audio-visuel

Obligatoire - 9 crédits.
Les séminaires (MCT) de ce bloc obligatoire seront réservés aux étudiants du D.É.P.A., mais les places restantes pourraient être attribuées aux étudiants du doctorat en composition.

CIN 6054	3	H	S	Poétique de l'audio-visuel
MCT 7200	3	AHE		Composer pour l'écran
MCT 7210	3	AHE		Composer pour la scène

Bloc 70B Séminaires théoriques

Option - 3 crédits.
Un cours de trois crédits sera choisi parmi les séminaires aux cycles supérieurs offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.
Ces projets de composition pourraient être terminés dans le courant de la 3e session (session d'été).

MCT 7221	9	AHE	Recherche et composition 1
MCT 7222	9	AHE	Recherche et composition 2

Table des matières

Introduction et Direction 9-1

Présentation des programmes 9-1

Sciences de la vision

Microprogramme de 2e cycle (basse vision) 9-2

Microprogramme de 2e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle) 9-2

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité) 9-3

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) 9-3

Certificat de résidence en optométrie 9-4

M. Sc. (sciences de la vision) 9-5

Ph. D. (sciences de la vision) 9-7

Information à jour le 30 juin 2015

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal au rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, par ses activités d'enseignement, l'École assure la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures, l'École d'optométrie contribue à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique Universitaire de la Vision, l'École d'optométrie est pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de 1er cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par l'Accreditation Council on Optometric Education. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de M. Sc. (sciences de la vision) comportant trois options. L'option Sciences fondamentales et appliquées est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche; l'option Sciences cliniques vise à former des cliniciens spécialisés; l'option Intervention en déficience visuelle a pour but de former des praticiens et chercheurs intervenant dans le domaine de la déficience visuelle.

L'École d'optométrie offre aussi un programme de Ph. D. (sciences de la vision), qui comporte sept options, conjointement avec le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Ce programme veut stimuler la production de recherches novatrices dans des domaines reliés à l'œil, à l'optique physiologique ou ophtalmique et au cerveau visuel, selon des approches contemporaines. Au terme de leur formation, les diplômés pourront envisager une carrière autonome en recherche fondamentale, en recherche clinique (professionnel de la santé), en enseignement supérieur et en industrie et ce, dans un domaine prioritaire en santé.

L'École d'optométrie accueille un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. En outre, grâce au Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en Intervention en déficience visuelle – Orientation et mobilité et au D.É.S.S. en Intervention en déficience – Réadaptation en déficience visuelle, elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Enfin, l'École offre une formation pratique dans le cadre du Certificat de résidence en optométrie.

Coordonnées générales de l'École

	Bureau	Tél. : 514-
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant		
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

Direction

Directeur : Christian Casanova

Services cliniques

Chef des services cliniques : François Richard
Clinique universitaire de la vision : Jean-Marie Hanssens
Clinique d'aniseïconie : Nicolas Fontaine
Clinique de basse vision : Julie-Andrée Marinier
Clinique d'électrodiagnostic : John V. Lovasik
Clinique d'ergonomie visuelle : Benoit Frenette
Clinique d'optométrie pédiatrique : Marie-Ève Corbeil
Clinique générale : Julie Brulé
Clinique de gériatrie : Hélène Kergoat
Clinique de lentilles cornéennes : Langis Michaud
Clinique de l'œil sec : Etty Bitton
Clinique de santé oculaire : Pierre Forcier
Clinique de services optiques : Nicolas Fontaine
Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Danielle de Guise

Stages externes

Directrice des stages externes : Etty Bitton

Sciences de la vision

Microprogramme de 2e cycle (basse vision) 2-658-6-0

Microprogramme de 2e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle) 2-658-6-1

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité) 2-658-1-2

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation) 2-658-1-3

Certificat de résidence en optométrie 2-655-1-2

M. Sc. (sciences de la vision) 2-656-1-0

Options :
- Sciences fondamentales appliquées et cliniques
- Intervention clinique et recherche
- Intervention en déficience visuelle

Ph. D. (sciences de la vision) 3-656-1-0

Options :
- Générale
- Basse vision et réadaptation visuelle
- Biologie cellulaire et moléculaire
- Biologie des maladies de la vision
- Neurosciences de la vision et psychophysique
- Optique, instrumentation et imagerie
- Sciences cliniques et épidémiologie

Responsable des programmes en sciences de la vision : Olga Overbury
Coordonnatrice des programmes de D.É.S.S. : Julie-Anne Couturier
Technicienne en gestion des dossiers étudiants : Ginette Parent, tél. : 514-343-6325

Membres du Comité des études supérieures

– Pour la M. Sc. :

Robyn Lahiji, représentant étudiant de l'École d'optométrie
Jean-François Bouchard
Claude Giasson
Olga Overbury
Jacques Gresset

– Pour le Ph.D :

Thomas Romeas, représentant étudiant de l'École d'optométrie
Jean-François Bouchard, École d'optométrie
Santiago Costantino, Département d'ophtalmologie
Claude Giasson, École d'optométrie
Franco Lepore, Département de psychologie
Bruno Larrivée, Département d'ophtalmologie
Olga Overbury, École d'optométrie
Représentant (e) étudiant du département d'ophtalmologie

Programme 2-658-6-0

Microprogramme de 2e cycle (basse vision)

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la basse vision.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (basse vision), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert au D.É.S.S. (IDV - Réadaptation)

Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Transfert à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation)

Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) à la fin de la scolarité du Microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

IDV	6008	3	AH	Croissance, développement et adaptation
IDV	6014	3	AH	Stratégies en basse vision
IDV	6017	3	AH	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV	6020	3	AH	Fonction visuelle : des atteintes

Programme 2-658-6-1

Microprogramme de 2e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle)

Objectifs

Les objectifs du programme sont d'offrir une opportunité d'approfondir des connaissances dans le domaine de l'informatique adaptée à la personne atteinte de déficiences visuelles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (informatique adaptée en déficience visuelle), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert au D.É.S.S. (IDV - Réadaptation)

Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Transfert à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation)

Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 12 crédits de cours obligatoires.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires. Les cours IDV 6010 et 6011 peuvent être suivis simultanément, ainsi que les cours IDV 6012 ET 6013.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

IDV	6010	2	AH	Communication 1, aides conventionnelles
IDV	6011	3	AH	Communication 2, informatique
IDV	6013	2	AH	Braille 2, Pédagogie et braille abrégé
IDV	6019	3	AHE	Accessibilité du Web et du multimédia

IDV	6022	1	AH	Braille 1, Introduction
IDV	6023	1	AH	Braille 1 - Méthode d'enseignement

Programme 2-658-1-2

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.É.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. Le statut d'étudiant à demi-temps ou à temps partiel est exceptionnel, dans ce cas, la scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Il est constitué de deux modules : le module 1 de formation générale destiné à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle, le module 2 de formation spécialisée préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de l'orientation et de la mobilité des personnes atteintes de déficience visuelle.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 20 crédits à option.

Bloc 70A Formation générale pour intervention en déficience visuelle

Obligatoire - 10 crédits.

IDV	6005	2	AH	Séminaire multidisciplinaire
IDV	6017	3	AH	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV	6020	3	AH	Fonction visuelle : des atteintes
IDV	6021	2	AH	Réseau de services - déficience visuelle

Bloc 70B Formation spécialisée en orientation et mobilité

Option - 20 crédits.

IDV	6003	3	AH	Fondements en orientation et mobilité
IDV	6004	3	AH	Stratégies d'intervention en orientation
IDV	6006	4	AH	Simulations et techniques de déplacement
IDV	6007A	2	AHE	Stages en orientation et mobilité 1
IDV	6007B	6	AHE	Stages en orientation et mobilité 2
IDV	6016	3	AH	Basse vision et déplacements
KIN	6870	2	AH	Kinésiologie et intégration sensorielle

Programme 2-658-1-3

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.É.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Il est constitué de deux modules : le module 1 de formation générale destiné à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle, le module 2 de formation spécialisée préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 20 crédits à option.

Bloc 70A Intervention en déficience visuelle

Formation générale
Obligatoire - 10 crédits.

IDV	6005	2	AH	Séminaire multidisciplinaire
IDV	6017	3	AH	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV	6020	3	AH	Fonction visuelle : des atteintes
IDV	6021	2	AH	Réseau de services - déficience visuelle

Bloc 70B Réadaptation en déficience visuelle

Formation spécialisée
Option - 20 crédits.

IDV	6008	3	AH	Croissance, développement et adaptation
IDV	6009	2	AH	Déficience visuelle et vie journalière
IDV	6010	2	AH	Communication 1, aides conventionnelles
IDV	6011	3	AH	Communication 2, informatique
IDV	6013	2	AH	Braille 2, Pédagogie et braille abrégé
IDV	6014	3	AH	Stratégies en basse vision
IDV	6015	6	AHE	Stage Réadaptation déficience visuelle
IDV	6022	1	AH	Braille 1, Introduction
IDV	6023	1	AH	Braille 1 - Méthode d'enseignement

Programme 2-655-1-2

Certificat de résidence en optométrie

Objectifs

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant des compétences approfondies dans un des champs de la pratique optométrique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Exigences d'admission supplémentaires
- Deux lettres de recommandation

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

3. Scolarité

Le programme commence au trimestre d'été. Il peut cependant commencer aux trimestres d'automne ou d'hiver pour des cas exceptionnels autorisés par le directeur. Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable de programme. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme de certificat.

4. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le Certificat de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Le certificat comporte 39 crédits. Il est offert en 4 concentrations : concentration Optométrie pédiatrique et orthoptique, concentration Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes, concentration Réadaptation du handicap visuel, concentration Santé oculaire.

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

OPM	6024A	1	AHE	Séminaires cliniques 1
OPM	6024B	1	AHE	Séminaires cliniques 2
OPM	6024C	1	AHE	Séminaires cliniques 3

Bloc 70B1 Cours de spécialisation

Concentration Optométrie pédiatrique et orthoptique
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

OPM	6001	3	AH	La vision du jeune enfant
OPM	6002	3	AH	Déséquilibres oculomoteurs 1
OPM	6003	3	AH	Déséquilibres oculomoteurs 2

Bloc 70B2 Cours de spécialisation

Concentration Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

OPM	6004	3	AHE	Lentilles cornéennes - cas spéciaux
OPM	6005	3	AH	Chirurgies réfractives - Aspect clinique
SCV	6013	3	AH	Physiologie et métabolisme de la cornée

Bloc 70B3 Cours de spécialisation

Concentration Réadaptation du handicap visuel
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

IDV	6017	3	AH	Déficience visuelle: aspect psychosocial
OPM	6006	3	AH	Handicap visuel - Approche multidisciplinaire
OPM	6007	3	AHE	Intervention en basse vision

Bloc 70B4 Cours de spécialisation

Concentration Santé oculaire
Obligatoire - 9 crédits. Pour l'étudiant de cette concentration.

OPM	6005	3	AH	Chirurgies réfractives - Aspect clinique
OPM	6022	3	AHE	Techniques d'imagerie en optométrie
OPM	6023	3	AHE	Diagnostics et traitements avancés

Bloc 70C Stages obligatoires

Obligatoire - 3 crédits.

OPM	6020A	1	AHE	Stage - Première ligne de soins en optométrie 1
OPM	6020B	1	AHE	Stage - Première ligne de soins en optométrie 2
OPM	6020C	1	AHE	Stage - Première ligne de soins en optométrie 3

Bloc 70D Stages obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

OPM	6021A	2	AHE	Stage complémentaire 1
OPM	6021B	2	AHE	Stage complémentaire 2
OPM	6021C	2	AHE	Stage complémentaire 3

Bloc 70E Stages à option

Option - 18 crédits.

Le résident doit effectuer 3 stages cliniques de 6 crédits chacun dans la concentration qu'il a choisie.

OPM	6011A	6	AE	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 1
OPM	6011B	6	AE	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 2
OPM	6011C	6	AHE	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 3
OPM	6012A	6	AE	Stage - Réadaptation handicap visuel 1
OPM	6012B	6	AE	Stage - Réadaptation handicap visuel 2
OPM	6012C	6	AHE	Stage - Réadaptation handicap visuel 3
OPM	6013A	6	AE	Stage - Lentilles cornéennes 1
OPM	6013B	6	AE	Stage - Lentilles cornéennes 2
OPM	6013C	6	AHE	Stage - Lentilles cornéennes 3
OPM	6014A	6	AHE	Stage - Santé oculaire 1
OPM	6014B	6	AHE	Stage - Santé oculaire 2
OPM	6014C	6	AHE	Stage - Santé oculaire 3

Programme 2-656-1-0

M. Sc. (sciences de la vision)

Objectifs

Intervention en déficience visuelle

Cette option vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles et à favoriser la recherche appliquée à ce domaine d'intervention.

Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental, appliqué ou clinique. Les thèmes possibles des activités de recherche sont : flot sanguin oculaire, neurophysiologie visuelle, optique oculaire, physiologie de la cornée et lentilles cornéennes, psychophysique visuelle, réadaptation du handicap visuel, technologie des produits ophtalmiques.

Intervention clinique et recherche

Cette option vise à former des praticiens aptes par leurs connaissances et leur expérience approfondie à favoriser l'évolution de la pratique de l'optométrie partout dans le monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :

Option Intervention en déficience visuelle

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Option Intervention clinique et recherche

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en optométrie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Une lettre de recommandation du directeur de maîtrise
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en trois options : option Intervention en déficience visuelle (segment 72), option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques (segment 74), option Intervention clinique et recherche (segment 75).

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche, 26 à 29 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 10 crédits.

IDV	6005	2	AH	Séminaire multidisciplinaire
IDV	6017	3	AH	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV	6020	3	AH	Fonction visuelle : des atteintes
IDV	6021	2	AH	Réseau de services - déficience visuelle

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - minimum 20 crédits, maximum 23 crédits.

IDV	6003	3	AH	Fondements en orientation et mobilité
IDV	6004	3	AH	Stratégies d'intervention en orientation
IDV	6006	4	AH	Simulations et techniques de déplacement
IDV	6007A	2	AHE	Stages en orientation et mobilité 1
IDV	6007B	6	AHE	Stages en orientation et mobilité 2
IDV	6016	3	AH	Basse vision et déplacements
KIN	6870	2	AH	Kinésiologie et intégration sensorielle

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - minimum 20 crédits, maximum 23 crédits.

IDV	6008	3	AH	Croissance, développement et adaptation
IDV	6009	2	AH	Déficience visuelle et vie journalière
IDV	6010	2	AH	Communication 1, aides conventionnelles
IDV	6011	3	AH	Communication 2, informatique

IDV	6013	2	AH		Braille 2, Pédagogie et braille abrégé
IDV	6014	3	AH		Stratégies en basse vision
IDV	6015	6	AHE		Stage Réadaptation déficience visuelle
IDV	6022	1	AH		Braille 1, Introduction
IDV	6023	1	AH		Braille 1 - Méthode d'enseignement

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

SCV	60011	0	AHE		Séminaire de recherche 1
SCV	60012	1	AHE		Séminaire de recherche 2

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

BIE	6046	1	AHE		Introduction : éthique de la recherche
MMD	6005	1	AHE	J	Éthique et recherche en santé

Bloc 72E

Option - maximum 3 crédits.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 72E, 72F et 72G.

ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives
MSO	6060	3	AH		Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH		Introduction à la biostatistique
SCV	6011	3	AH		Méthodologie et statistiques appliquées

Bloc 72F

Choix - maximum 3 crédits.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 72E, 72F et 72G. Le choix de ce cours doit être fait parmi les cours offerts à l'UdeM et approuvé par le Comité des études supérieures.

Bloc 72G Stages de recherche

Option - maximum 8 crédits.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 72E, 72F et 72G.

SCV	6005	2	AHE		Practicum de recherche
SCV	6006A	3	AHE		Stage de recherche 1
SCV	6006B	3	AHE		Stage de recherche 2

Bloc 72H Travail dirigé de recherche

Obligatoire - 5 crédits.

SCV	68001	0	AHE		Travail dirigé de recherche 1
SCV	68002	0	AHE		Travail dirigé de recherche 2
SCV	68003	5	AHE		Travail dirigé de recherche 3

Segment 74 Propre à l'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 1 crédit à option et 5 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

SCV	60011	0	AHE		Séminaire de recherche 1
SCV	60012	1	AHE		Séminaire de recherche 2
SCV	60021	0	AH		Conférences sc. de la vision 1
SCV	60022	2	AH		Conférences sc. de la vision 2

Bloc 74B

Option - 1 crédit.

BIE	6046	1	AHE		Introduction : éthique de la recherche
MMD	6005	1	AHE	J	Éthique et recherche en santé
PLU	6044	1	AH		Formation en expérimentation animale

Bloc 74C

Choix - 5 crédits.

Le choix de ces cours doit être fait dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal et approuvé par le Comité des études supérieures.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

SCV	6900	3	AHE		Recherche
SCV	6901	3	AHE		Recherche
SCV	6902	12	AHE		Recherche
SCV	6903	6	AHE		Recherche
SCV	6904	12	AHE		Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Intervention clinique et recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche, et 15 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 12 crédits.

OPM	6008	3	AHE		Pharmacothérapie oculaire
OPM	6009	3	AHE		Santé oculaire 1
OPM	6010	3	AH		Santé oculaire 2
OPM	6024A	1	AHE		Séminaires cliniques 1
OPM	6024B	1	AHE		Séminaires cliniques 2
OPM	6024C	1	AHE		Séminaires cliniques 3

Bloc 75B Stages

Option - 3 crédits.

Le choix de ce cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures.

OPM	6025A	1	AHE		Stage - Optométrie contemporaine 1.0
OPM	6025B	1	AHE		Stage - Optométrie contemporaine 1.1
OPM	6025C	1	AHE		Stage - Optométrie contemporaine 1.2
OPM	6026A	1	AHE		Stage - Vision binoculaire 1.0
OPM	6027A	1	AHE		Stage - Basse vision 1.0
OPM	6028A	1	AHE		Stage - Lentilles cornéennes 1.0
OPM	6029A	1	AHE		Stage - Santé oculaire 1.0

Bloc 75C Stages

Obligatoire - 12 crédits.

OPM	6030A	6	AHE		Stage - Optométrie contemporaine 6.1
OPM	6030B	6	AHE		Stage - Optométrie contemporaine 6.2

Bloc 75D

Obligatoire - 1 crédit.

SCV	60011	0	AHE		Séminaire de recherche 1
SCV	60012	1	AHE		Séminaire de recherche 2

Bloc 75E

Option - 1 crédit.

BIE	6046	1	AHE		Introduction : éthique de la recherche
MMD	6005	1	AHE	J	Éthique et recherche en santé

Bloc 75F

Option - maximum 3 crédits.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 75F, 75G et 75H.

ETA	6512	3	AHE	L'analyse des données qualitatives
MSO	6060	3	AH	Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH	Introduction à la biostatistique
SCV	6011	3	AH	Méthodologie et statistiques appliquées

Bloc 75G

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 75F, 75G et 75H. Le choix de ce cours doit être fait parmi les cours offerts à l'École d'optométrie et approuvé par le Comité des études supérieures.

Bloc 75H Stages de recherche

Option - maximum 8 crédits.
L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs 75F, 75G et 75H.

SCV	6005	2	AHE	Practicum de recherche
SCV	6006A	3	AHE	Stage de recherche 1
SCV	6006B	3	AHE	Stage de recherche 2

Bloc 75I Travail dirigé de recherche

Obligatoire - 5 crédits

SCV	68001	0	AHE	Travail dirigé de recherche 1
SCV	68002	0	AHE	Travail dirigé de recherche 2
SCV	68003	5	AHE	Travail dirigé de recherche 3

Programme 3-656-1-0

Ph. D. (sciences de la vision)

Programme conjoint de l'École d'optométrie et du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine.

Objectifs

Générale

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en sciences de la vision.

Basse vision et réadaptation visuelle

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en basse vision et réadaptation, et de stimuler la production de recherches originales en réadaptation visuelle.

Biologie cellulaire et moléculaire

Cette Option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel, et de stimuler la production de recherches originales en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel.

Biologie des maladies de la vision

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie des maladies de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en pathologies visuelles.

Neurosciences de la vision et psychophysique

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en neurosciences et psychophysique visuelles, et de stimuler la production de recherches originales sur la rétine, le cerveau visuel et la perception visuelle.

Optique, instrumentation et imagerie

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en optique, instrumentation et imagerie et de stimuler la production de recherches originales sur les outils diagnostiques et thérapeutiques de la vision.

Sciences cliniques et épidémiologie

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences cliniques et épidémiologie et de stimuler la production de recherches originales sur la santé visuelle des individus et des populations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph.D. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences de la vision) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines connexes seront tenus de suivre un minimum de 3 crédits de cours complémentaires jusqu'à un maximum de 9 crédits. Le cours SCV 6003 sera obligatoire et les autres cours seront choisis en fonction de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen. Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines sans rapport direct avec les sciences de la vision pourront se voir imposer des cours préparatoires pour un maximum de 30 crédits. Les cours seront choisis en fonction de la formation de l'étudiant et de l'option du Ph.D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les étudiants ayant complété les programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous pourront être exceptionnellement admis sans formation d'appoint, selon les procédures de passage direct du baccalauréat au Ph.D. en vertu des règlements de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Ils devront toutefois compléter la scolarité associée à la maitrise :

- Doctorat en optométrie (O.D.)
- Doctorat en médecine (M.D.) avec D.É.S. en ophtalmologie
- Baccalauréat en sciences biomédicales : option sciences de la vision

Pour l'option Générale :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences de la vision.

Pour l'option Basse vision et réadaptation visuelle :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en basse vision et réadaptation visuelle. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en basse vision et réadaptation visuelle.

Pour l'option Biologie cellulaire et moléculaire :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie cellulaire et/ou moléculaire. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie cellulaire et/ou moléculaire.

Pour l'option Biologie des maladies de la vision :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie des maladies de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie des maladies de la vision.

Pour l'option Neurosciences de la vision et psychophysique :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.

Pour l'option Optique, instrumentation et imagerie :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en optique, instrumentation ou imagerie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en optique, instrumentation ou imagerie.

Pour l'option Sciences cliniques et épidémiologie :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences cliniques et/ou épidémiologie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences cliniques et/ou épidémiologie.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Une lettre de recommandation du directeur de maîtrise
– Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte un minimum de 90 crédits. Il est offert selon sept options :

– Générale (segment 70)
– Basse vision et réadaptation visuelle (segment 71)
– Biologie cellulaire et moléculaire (segment 72)
– Biologie des maladies de la vision (segment 73)
– Neurosciences de la vision et psychophysique (segment 74)
– Optique, instrumentation et imagerie (segment 75)
– Sciences cliniques et épidémiologie (segment 76).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut ou centre affilié à l'Université de Montréal.

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires, 4 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix. Les cours choisis dans le Bloc 70C déterminent l'option du Doctorat.

Bloc 01A Tronc commun

Option - 3 crédits.

Bloc 01B Tronc commun

Option - 1 crédit.
Une exemption de 1 crédit sera portée au dossier de l'étudiant s'il a complété un des cours d'éthique à la maitrise. L'étudiant devra faire l'un des quatre cours d'éthique suivants selon que l'étudiant utilise un modèle humain ou animal.

MMD	6005	1	AHE	J	Éthique et recherche en santé
PLU	6044	1	AH		Formation en expérimentation animale
PLU	6046A	1	AHE		Introduction à l'éthique de la recherche

Bloc 01C Tronc commun

Choix - maximum 4 crédits
Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 01D Tronc commun - Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits

SCV	7004	0	AHE	Examen de synthèse
SCV	7005	80	AHE	Thèse

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires dont 80 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 4 crédits à option et 4 crédits au choix.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 2 crédits.

SCV	6014	2	AHE	Lectures dirigées

Segment 71 - Propre à l'option Basse vision et réadaptation visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 71A - Option

Option - minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits.

IDV	6017	3	AH	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV	6020	3	AH	Fonction visuelle : des atteintes
SCV	6014	2	AHE	Lectures dirigées

Segment 72 - Propre à l'option Biologie cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 72A - Option

Option - minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

PBC	6000	3	A	Biologie cellulaire avancée
SCV	6013	3	AH	Physiologie et métabolisme de la cornée
SCV	6014	2	AHE	Lectures dirigées

Segment 73 - Propre à l'option Biologie des maladies de la vision

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 73A - Option

Option - minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

OPM	6008	3	AHE	Pharmacothérapie oculaire
SCV	6014	2	AHE	Lectures dirigées

Segment 74 - Propre à l'option Neurosciences de la vision et psychophysique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 74A - Option

Option - minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV	6007	3	AHE	Neurophysiologie de la vision
SCV	6010	3	AH	Psychophysique de la vision
SCV	6014	2	AHE	Lectures dirigées

Segment 75 - Propre à l'option Optique, instrument et imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 75A - Option

Option - minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

GBM	6103A	4	A	Traitement d'images et signaux biomédicaux
SCV	6009	3	AH	L'optique de l'oeil
SCV	6014	2	AHE	Lectures dirigées

Segment 76 - Propre à l'option Sciences cliniques et épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximun de 4 crédits au choix.

Bloc 76A - Option

Option - minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV	6008	2	AHE	Optométrie expérimentale
SCV	6011	3	AH	Méthodologie et statistiques appliquées
SCV	6014	2	AHE	Lectures dirigées

Table des matières

Introduction, Coordonnées générales et Direction 10-1

Perfectionnement professionnel

Certificat de 2e cycle (pratique pharmaceutique de première ligne) 10-2

Formation professionnelle

D.É.S.S. (développement du médicament) 10-2

M. Sc. (pharmacothérapie avancée) 10-6

Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) 10-7

Diplôme complémentaire (recherche, développement et évaluation du médicament - ReDEM) 10-8

M. Sc. (sciences pharmaceutiques) option Développement du médicament 10-9

Formation en recherche

M. Sc. (sciences pharmaceutiques) autres options 10-13

Ph. D. (sciences pharmaceutiques) 10-15

Information à jour le 23 juin 2015

FACULTÉ DE PHARMACIE

Introduction

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des trois axes de recherche de la Faculté : cibles thérapeutiques et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations ou formulation et analyse du médicament.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale

Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Site web

www.pharm.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Lyne Lalonde

Adjoint à la doyenne : Luc Bernier
Vice-doyenne aux études : Ema Ferreira
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Céline Fiset
Secrétaire : Lucie Blais
Directeur des services administratifs : Bertrand Bossé

Programme de perfectionnement professionnel

Certificat de 2e cycle (pratique pharmaceutique de première ligne) 2-675-1-6

Programmes de formation professionnelle

D.É.S.S. (développement du médicament) 2-670-1-0

Options :
- Chimie et fabrication
- Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie
- Recherche clinique
- Réglementation des médicaments
- Générale

M. Sc. (pharmacothérapie avancée) 2-675-1-1

Options :
- Pratique ambulatoire
- Pratique en établissement de santé

Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) 2-675-1-5

Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) 3-670-1-1

M. Sc. (sciences pharmaceutiques) 2-700-1-0

Option :
- Développement du médicament

Programmes de formation en recherche

M. Sc. (sciences pharmaceutiques) 2-700-1-0

Options :
- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique

Ph. D. (sciences pharmaceutiques) 3-700-1-0

Options :
- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique

Responsable du Certificat de 2e cycle (pratique pharmaceutique de première ligne) 2-675-1-6 : Nancy Sheehan

Pour information : Soumeya Ghalem Merakchi tél. : 514-343-6111 poste 3246

Responsable du programme de D.É.S.S. (développement du médicament) et de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques), option sans mémoire en Développement du médicament : Louise Fortier, tél. : 514-343-6111, poste 3867

Responsable de la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) : Marc Perreault

Pour information : Johanne Lorion, tél. : 514-343-4215

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. (sciences pharmaceutiques), sauf pour l'option sans mémoire de la M. Sc. en Développement du médicament : Céline Fiset

Pour information : Andrée Mathieu, tél. : 514-343-6467

Responsable du Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) : Denis deBlois

Pour information : Andrée Mathieu, tél. : 514-343-6467

Membres du Comité des études supérieures et de la recherche

Johanne Collin
Étienne Durette, étudiant
Céline Fiset, présidente
Cynthia Khanji, étudiante
Jeanne Leblond-Chain
Fahima Nekka
Marc Servant
David Williamson

Programme de perfectionnement professionnel

Programme 2-675-1-6

Certificat de 2e cycle (pratique pharmaceutique de première ligne)

Objectifs

Lorsque jumelé à un baccalauréat en pharmacie obtenu au Québec, le certificat permet aux pharmaciens de déposer une demande d'obtention du diplôme de Doctorat de 1er cycle en pharmacie par association (Pharm. D.). Il permet aussi aux pharmaciens de bonifier leurs connaissances et leurs compétences afin de rehausser leur implication dans les activités reliées à la prévention et au traitement des maladies (Loi 41).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

– être détenteur d'un baccalauréat en pharmacie ou un diplôme équivalent (ex. Qualification en pharmacie)
– être titulaire d'un permis d'exercice de la pharmacie au Canada
– faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Formulaire Portfolio spécifique à ce programme : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
– Demande d'équivalence de cours ou de reconnaissance des acquis expérientiels (exemptions) : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
– Photocopie certifiée conforme à l'original du permis d'exercice de la pharmacie au Québec : consulter le site Admission pour information complémentaire

2. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel. La durée maximale est de 15 trimestres.

3. Capacité d'accueil

Il n'y a pas de capacité d'accueil maximale pour le programme. Toutefois, une capacité maximale pourrait être établie pour certains cours. Le programme admet de nouveaux étudiants aux trimestres d'été, d'automne et d'hiver.

4. Modalités propres au programme

Selon l'année d'obtention du baccalauréat en pharmacie et l'expérience du candidat, une formation complémentaire pourrait être requise après étude du dossier.

Structure du programme

Le certificat de 2e cycle comporte 24 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Conjoint avec l'Université Laval

Obligatoire - 13 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6400W	1	AHE		Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle
PHM 6401W	1	AHE		Prescription et interprétation de tests de laboratoire
PHM 6402W	1	AHE		Triage en pharmacie
PHM 6403	1	AHE		Évaluation état physique et communication-Laboratoire
PHM 6404W	1	AHE		Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405W	1	AHE		Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406W	1	AHE		Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6892W	1	AHE		Le pharmacien et le système de santé
ULA 6101	1	AHE	J	Démarche éthique appliquée à la pharmacie (PHA6101)
ULA 6102	2	AHE	J	Pharmacie factuelle, pratique fondée sur les preuves (PHA6102)
ULA 6103	2	AHE	J	Gestion optimale des magistrales non stériles (PHA6103)

Bloc 70B

Obligatoire - 5 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6420W	0.5	AHE	Processus de soins pharmaceutiques
PHM 6421W	2	AHE	Santé communautaire - conception de projet
PHM 6422W	2	AHE	Santé communautaire - Réalisation de projet
PHM 6602W	0.5	AHE	Communication en pharmacie

Bloc 70C

Option - minimum 2 crédits, maximum 6 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6423W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6425W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6429W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6430W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie
PHM 6431W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6432W	1	AHE	Soins pharmaceutiques - Neurologie - Psychiatrie
PHM 6604W	1	AHE	Encadrement des étudiants en pharmacie
PHM 6968W	1	AHE	Pharmacothérapie personnalisée

Bloc 70D

Option - maximum 4 crédits.

PHM 6450	2	AHE	Stage en milieu communautaire 1
PHM 6451	2	AHE	Stage en milieu communautaire 2
PHM 6452	2	AHE	Stage en établissement de santé 1
PHM 6453	2	AHE	Stage en établissement de santé 2

Programmes de formation professionnelle

Programme 2-670-1-0

D.É.S.S. (développement du médicament)

Objectifs

Le D.É.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre. Au terme du programme, les diplômés :

- sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament;
- comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter;
- auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

Option Chimie et fabrication

L'étudiant de cette option :

- connaîtra et maîtrisera la réglementation canadienne et internationale concernant la chimie et la fabrication d'une nouvelle entité thérapeutique;
- aura intégré les notions de chimie, de physicochimie, d'analyse et de technologie pharmaceutiques pour la compréhension de ces exigences réglementaires;
- aura développé et déploiera les compétences nécessaires à la constitution d'un dossier de chimie et de fabrication pour une nouvelle entité thérapeutique.

Option Pharmacoéconomie/ pharmacoépidémiologie

L'étudiant de cette option :

- aura été initié à l'analyse épidémiologique et économique des effets du médicament et de son utilisation;
- connaîtra et maîtrisera les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les bénéfices des médicaments dans les conditions naturelles d'utilisation;
- connaîtra et maîtrisera les méthodes de base utilisées pour les évaluations économiques;
- aura été sensibilisé aux politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments et en connaîtra la portée et les limites.

Option Recherche clinique

L'étudiant de cette option :

- aura été initié à l'approche méthodologique particulière à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique et maîtrisera cette méthodologie;
- sera capable de définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique et d'évaluer son impact sur la planification générale;
- saura identifier et appliquer rigoureusement les divers éléments qui composent un protocole clinique et les démarches à entreprendre lors de l'amorce, de la conduite et de l'analyse d'une étude clinique.

Option Réglementation des médicaments

L'étudiant de cette option :

- connaîtra les exigences scientifiques et réglementaires, ainsi que leurs interrelations et applications en matière :
- de qualité, d'innocuité et d'efficacité d'un nouveau médicament
- d'autorisation d'études cliniques (CTA) ou de leur mise en marché (NDS)
- de constitution des dossiers CTA et NDS et de leur évaluation par les autorités gouvernementales
- de commercialisation et de son suivi.

Option générale

Cette option s'adresse exclusivement aux diplômés du Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques de la Faculté de pharmacie. Ces diplômés ont déjà acquis les bases scientifiques et processuelles du développement du médicament. L'option générale leur offre la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer des compétences tant processuelles que transversales et d'explorer ou d'approfondir diverses dimensions associées aux autres options du programme à travers sa banque de cours ou celles de la Faculté ou d'autres unités et programmes de l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie; pour l'option Multidisciplinaire, être titulaire du baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.É.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. Scolarité complémentaire par domaine :
- Biostatistique : PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. Selon le résultat au test de classement, un cours sera prescrit.
- Pharmacologie : PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.
- Pharmacocinétique : PHM 6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
- Toxicologie - innocuité du médicament : SBP 6009 Développement non clinique du médicament, 1 cr.
- joindre à sa demande d'admission un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation.
- Les candidats pré-sélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.
- Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

2. Scolarité

- À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet.
- La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Capacité d'accueil et admission unique

- La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon 5 options : option Recherche clinique (segment 70), option Réglementation des médicaments (segment 71), option Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie (segment 72), option Chimie et fabrication (segment 73), option Générale - pour les diplômés du B. Sc. (sciences biopharmaceutiques) (segment 69). Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.É.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées.

Scolarité complémentaire par domaine :

Biostatistique : PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. En cas d'échec, un cours sera prescrit.
Pharmacologie : PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.
Pharmacocinétique : PHM 6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
Toxicologie - innocuité du médicament : SBP 6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.

Segment 70 Propre à l'option Recherche clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6111	1	H		Méthodologie de l'essai clinique
SBP 6112	1	A		Considérations bioéthiques en recherche clinique

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BIE 6003	3	A		Éthique de la recherche
PHM 6007	3	H		Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6013	1	AHE	J	Problème clinique
PHM 6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	H	J	Pharmacoéconomie

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instruments médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
PHM 6157	1	E		Introduction à la réglementation internationale
SBP 6002	3	A		Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	E		Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Segment 71 Propre à l'option Réglementation des médicaments

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 20 crédits obligatoires, de 7 à 10 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6111	1	H		Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 71B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHM 6007	3	H		Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6157	1	E		Introduction à la réglementation internationale
SBP 6110	1	H		Monographie de produits et étiquetage

Bloc 71C

Option - maximum 4 crédits.

BIE 6003	3	A		Éthique de la recherche
PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instruments médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6002	3	A		Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	E		Aspects réglementaires des instruments médicaux

Bloc 71D

Choix - maximum 3 crédits.

Le choix des cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Segment 72 Propre à l'option Pharmacoéconomie/ pharmacoépidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 20 crédits obligatoires, de 6 à 10 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6111	1	H		Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 72B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHL 6096	2	A		Pharmacovigilance
PHM 6009	1	H		Applications pharmacoéconomiques
PHM 6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
SBP 6002	3	A		Analyse économique et accès au marché

Bloc 72C

Option - maximum 4 crédits.

PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instr. médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	E		Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 72D

Choix - maximum 3 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Segment 73 Propre à l'option Chimie et fabrication

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

PHM 6007	3	H		Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études

Bloc 73B

Option - minimum 9 crédits, maximum 10 crédits.

PHM 6029	3	H		Médicament : chimie et fabrication
PHM 6038	3	A		Aspects industriels des formes pharm.
PHM 6084	2	H		Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	H		Applications en pharmacie industrielle
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 73C

Option - maximum 3 crédits.

PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6203	1	E		Aspect réglementaires des instruments médicaux

Bloc 73D

Choix - maximum 3 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Segment 74 Option générale - pour bacheliers en sciences biopharmaceutiques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires, de 17 à 20 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 10 crédits.

PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament

Bloc 74B

Option - minimum 17 crédits, maximum 20 crédits.
Les cours de ce bloc peuvent être regroupés selon les thématiques suivantes : Chimie

- fabrication - conformité (PHM 6029, 6084, 6086 et SBP 6101); Pharmacoéconomie et accès au marché (PHM 6028, 6032 et SBP 6002); Pharmacoépidémiologie, pharmacovigilance et gestion du risque (PHL 6096, PHM 6025 et SBP6101); Recherche clinique (PHM 6012, 6013, SBP 6109, 6113 et 6114); Réglementation (PHM 6016, 6017, 6157 SBP 6103 et 6110); Compétences transversales et cours généraux (DRT 6882A, SBP 6102, 6106 et 6107)

BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
PHL	6096	2	A		Pharmacovigilance
PHM	6013	1	AHE	J	Problème clinique
PHM	6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM	6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM	6028	3	A		Médicament et société
PHM	6029	3	H		Médicament : chimie et fabrication
PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
PHM	6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM	6084	2	H		Bonnes pratiques de fabrication
PHM	6086	1	H		Applications en pharmacie industrielle
PHM	6157	1	E		Introduction à la réglementation internationale
SBP	6002	3	A		Analyse économique et accès au marché
SBP	6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP	6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP	6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP	6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP	6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP	6110	1	H		Monographie de produits et étiquetage
SBP	6113	2	AHE		Sujets spéciaux en recherche clinique 1
SBP	6114	3	AHE		Sujets spéciaux en recherche clinique 2
SBP	6203	1	E		Aspect réglementaires des instruments médicaux

Bloc 74C

Choix - maximum 3 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Programme 2-675-1-1

M. Sc. (pharmacothérapie avancée)

Objectifs

La M. Sc. (pharmacothérapie avancée) permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des connaissances en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Précision sur le programme

La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

– la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
– le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débuter le programme
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae et de l'entrevue. Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae
– Entrevue requise
– Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

– L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
– L'étudiant doit posséder un ordinateur portable dès l'entrée dans le programme. Consulter le site web de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis. Une autorisation du directeur du programme est requise pour toute dérogation au matériel recommandé.
– Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
– Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 47 semaines consécutives.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la M. Sc. et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

– si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
– si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
– si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avan-

cée, soient :

– la M. Sc. (pharmacothérapie avancée)
– le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options : option Pratique en établissement de santé (segment 70), option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 option Pratique en établissement de santé (3608)

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 23 crédits en stages spécialisés. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 20 crédits.

PHA	6110	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 1
PHA	6120	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 2
PHA	6130	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 3
PHA	6140	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 4
PHA	62101	0	A	Communication scientifique en pharm. 1
PHA	62102	1	A	Communication scientifique en pharm. 2
PHA	6220	6	A	Recherche en pharmacie
PHA	62301	0	A	Gestion pratique en établissement 1
PHA	62302	3	A	Gestion pratique en établissement 2
PHA	6330	1	AHE	Produits stériles, notions avancées
PHM	6512	1	AHE	Produits stériles en pharmacie communautaire

Bloc 70B Ateliers

Obligatoire - 2 crédits.

PHA	6310	1	AHE	Ateliers en pratique pharmaceutique
PHA	6320	1	A	Ateliers en évaluation de l'information

Bloc 70C Stages spécialisés

Obligatoire - 23 crédits.

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

PHA	6510	4	AHE	Stage en centre d'information
PHA	6520	4	AHE	Intro à la pratique avancée hosp.
PHA	6530	3	AHE	Pratique avancée patients hosp. 1
PHA	6540	3	AHE	Pratique avancée patients hospitalisés 2
PHA	6550	3	AHE	Pratique avancée oncologie
PHA	6560	3	AHE	Pratique avancée soins intensifs
PHA	6570	3	AHE	Pratique avancée soins urgence

Segment 71 option Pratique ambulatoire (3609)

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués en stages spécialisés. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 20 crédits.

PHA	6110	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 1
PHA	6120	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 2
PHA	6130	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 3
PHA	6150	2	A	Soins pharmaceutique pratique avancée 5
PHA	62101	0	A	Communication scientifique en pharm. 1
PHA	62102	1	A	Communication scientifique en pharm. 2
PHA	6220	6	A	Recherche en pharmacie
PHA	62351	0	A	Gestion pratique en officine 1
PHA	62352	0	H	Gestion pratique en officine 2
PHA	62353	3	A	Gestion pratique en officine 3
PHA	6330	1	AHE	Produits stériles, notions avancées
PHM	6512	1	AHE	Produits stériles en pharmacie communautaire

Bloc 71B Ateliers

Obligatoire - 2 crédits.

PHA	6310	1	AHE	Ateliers en pratique pharmaceutique
PHA	6320	1	A	Ateliers en évaluation de l'information

Bloc 71C Stages spécialisés

Obligatoire - 23 crédits.

Les exigences particulières aux enseignements cliniques sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

PHA	6510	4	AHE	Stage en centre d'information
PHA	6525	4	AHE	Pratique avancée clinique de soins 1re ligne
PHA	6530	3	AHE	Pratique avancée patients hosp. 1
PHA	6540	3	AHE	Pratique avancée patients hospitalisés 2
PHA	6545	3	AHE	Pratique avancée ambulatoire 1
PHA	6555	3	AHE	Pratique avancée ambulatoire 2
PHA	6570	3	AHE	Pratique avancée soins urgence

Programme 2-675-1-5

Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Précision sur le programme

La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

– la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
– le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être admis à la M. Sc. (pharmacothérapie avancée)

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

2. Statut étudiant

– L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
– L'étudiant doit posséder un ordinateur portable dès l'entrée dans le programme. Consulter le site web de la Faculté (pharm.umontreal.ca) au sujet du modèle et de la configuration requis. Une autorisation du directeur du programme est requise pour toute dérogation au matériel recommandé.
– Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
– Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 20 semaines.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la M. Sc. et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

– si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
– si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
– si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

– la M. Sc. (pharmacothérapie avancée)
– le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

Objectifs

Le diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des connaissances en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Structure du programme

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits. Il est offert selon deux options : option Pratique en établissement de santé (segment 70), option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 Propre à la spécialisation Pratique en établissement de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'un travail dirigé et 9 crédits à option. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A Stages spécialisés

Option - 9 crédits.

PHA 6580	3	AHE	Pratique avancée patients hospitalisés
PHA 6585	3	AHE	Pratique avancée ambulatoire 5
PHA 6590	3	AHE	Pratique avancée patients hospitalisés 4
PHA 6595	3	AHE	Pratique avancée ambulatoire 6
PHA 6600	3	AHE	Pratique avancée patients hospitalisés 5
PHA 6610	3	AHE	Stage à thématique optionnelle

Bloc 70B Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6410	6	AHE	Projet en pratique pharmaceutique

Segment 71 Propre à la spécialisation pratique ambulatoire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé et 3 crédits à option. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6565	3	AHE	Pratique avancée ambulatoire 3
PHA 6575	3	AHE	Pratique avancée ambulatoire 4

Bloc 71B Stages spécialisés

Option - 3 crédits.

PHA 6535	3	AHE	Pratique avancée clinique de soins 1re ligne
PHA 6580	3	AHE	Pratique avancée patients hospitalisés
PHA 6585	3	AHE	Pratique avancée ambulatoire 5
PHA 6610	3	AHE	Stage à thématique optionnelle

Bloc 71C Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6410	6	AHE	Projet en pratique pharmaceutique

Programme 3-670-1-1

Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)

Objectifs

Le programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà détenteur d'un diplôme de 3e cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en ReDEM.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être déjà admis à un programme de Ph. D. ou détenir un diplôme de 3e cycle dans un domaine pertinent à la ReDEM
– faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
– soumettre un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation
– sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à celle d'un trimestre à temps plein, mais le programme est conçu pour être suivi à temps partiel, sauf exception particulière entérinée par le comité de programme. L'étudiant complète son programme concurremment à ses études de Ph. D., ou à l'intérieur de quatre ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en ReDEM, le candidat doit :

– avoir satisfait à toutes les exigences du Ph. D. dans son unité d'appartenance s'il est inscrit à l'Université de Montréal

Structure du programme

Le diplôme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du diplôme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option. Les cours à option (Bloc B) doivent provenir d'un domaine autre que celui de la thèse ou de la recherche du candidat. Le choix des cours à option doit être approuvé par le Comité de programme. Ce dernier peut approuver un cours à option qui n'est pas sur la liste s'il juge que ce cours atteint les objectifs du programme.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 7 crédits.

PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
PHM 7002A	2	AHE		Découverte du médicament: enjeux actuels

Bloc 70B1 Validation des cibles thérap./pharmacocinétique

Option - maximum 5 crédits.

Les cours PBC 60851 et PBC 60852 sont équivalents au cours PBC 6085.

BCM 6010	3	A		Bio-informatique appliquée
PBC 60851	0	A		Cancérologie 1
PBC 60852	3	H		Cancérologie 2
PGM 6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	A		Neuropharmacologie
PHL 6035	3	H		Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	A		Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL 6071	3	H		Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	H	J	Immunopharmacologie
PHM 7002B	2	AHE		Découverte du médicament : enjeux actuels

Bloc 70B2 Découverte molécules thérapeut./technol. pharm.

Option - maximum 5 crédits.

PHM 6004	1	AHE		Éléments de pharmacométrie
PHM 6007	3	H		Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6029	3	H		Médicament : chimie et fabrication
PHM 6038	3	A		Aspects industriels des formes pharm.
PHM 6049	3	AHE		Pharmacométrie 2

Bloc 70B3 Recherche clinique et épidémiologie

Option - maximum 5 crédits.

PGM 6078	3	A		Pharmacogénomique
PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6012C	1	AHE	J	Applications cliniques
PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PLU 6046B	1	AHE		Sujets humains en recherche

Bloc 70B4 Aspects économiques des médicaments

Option - maximum 5 crédits.

ASA 6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
HEC 6112	3	AHE	JS	Le management : les milieux et la pratique (443594)
HEC 6114	1	AHE	J	Propédeutique en comptabilité (709000)
PHM 6032	3	H	J	Pharmacoéconomie

Bloc 70B5 Affaires réglementaires et la législation

Option - maximum 5 crédits.

DRT 6874	3	AHE	Droit pharmaceutique
DRT 6881	3	AHE	Droit, éthique et génétique humaine
DRT 6893	3	AHE	Protection de la santé publique
PHM 6028	3	A	Médicament et société

Bloc 70B6 Développement professionnel

Option - maximum 3 crédits.

BIM 6070	2	A	Pratique professionnelle de la recherche

Programme 2-700-1-0

M. Sc. (sciences pharmaceutiques) - option Développement du médicament

Objectifs

Maîtrise avec stage ou travail dirigé

Option Développement du médicament

L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

Concentration Chimie et fabrication

Analyser de façon critique et appliquer les approches méthodologiques particulières à la synthèse du médicament, le développement de la forme pharmaceutique, sa fabrication et son conditionnement. Définir les objectifs d'une étude en fonction du processus de développement de la forme pharmaceutique. Savoir développer une stratégie de développement galénique en tenant compte de son impact sur l'ensemble du développement du médicament. Participer à la rédaction des études de développement et à leur gestion. Analyser et intégrer les résultats des diverses études scientifiques pertinentes au domaine.

Concentration Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie

Initier les étudiants à l'analyse économique et épidémiologique des effets du médicament et de son utilisation. Connaître les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans les conditions réelles d'utilisation. Discuter des politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

Concentration Recherche clinique

Analyser de façon critique les particularités des approches méthodologiques particulières à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Savoir évaluer la portée d'une étude et son impact sur la stratégie de développement clinique. Participer à la rédaction de protocoles cliniques et à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études en recherche pharmaceutique.

Concentration Réglementation

Intégrer les connaissances multidisciplinaires acquises et exercer un regard critique dans l'application des exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique lors de la soumission des dossiers IND et NDS d'un nouveau médicament aux autorités gouvernementales, de la commercialisation et du suivi.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété la scolarité du D.É.S.S. en développement du médicament (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage

Pour le volet avec stage, chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la Faculté. Le stage est réservé au candidat ne possédant pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages.

Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat oeuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté. Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

2. Scolarité

Cheminement avec stage ou travail dirigé

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres. À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte selon les cheminements avec mémoire et sans mémoire. Le cheminement sans mémoire comprend l'option Développement du médicament avec les concentrations suivantes : la concentration Chimie et fabrication (segment 75C1); la concentration Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie (segment 75C2); la concentration Recherche clinique (segment 75C3); la concentration Réglementation du médicament (segment 75C4); la concentration Générale pour les diplômés du B. Sc. (sciences pharmaceutiques) exclusivement (segment 75C5).

Segment 75C1 Développement du médicament : Chimie et fabrication

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 24 à 27 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 75C1A

Concentration Chimie et fabrication
Obligatoire - 18 crédits.

PHM 6007	3	H		Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études

Bloc 75C1B

Concentration Chimie et fabrication
Option - 9 crédits.

PHM 6029	3	H		Médicament : chimie et fabrication
PHM 6038	3	A		Aspects industriels des formes pharm.
PHM 6084	2	H		Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	H		Applications en pharmacie industrielle
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 75C1C

Concentration Chimie et fabrication
Option - maximum 3 crédits.

PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6203	1	E		Aspect réglementaires des instruments médicaux

Bloc 75C1D

Concentration Chimie et fabrication
Choix - maximum 3 crédits. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 75C1E

Concentration Chimie et fabrication
Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	AHE		Travail dirigé
PHM 60531	0	A		Stage 1
PHM 60532	15	HE		Stage 2

Segment 75C2 Développement du médicament : Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 20 crédits obligatoires, 22 à 25 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 75C2A

Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie
Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6111	1	H		Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 75C2B

Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie
Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHL 6096	2	A		Pharmacovigilance
PHM 6009	1	H		Applications pharmacoéconomiques
PHM 6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
SBP 6002	3	A		Analyse économique et accès au marché

Bloc 75C2C

Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie
Option - maximum 4 crédits.

PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	E		Aspect réglementaires des instruments médicaux

Bloc 75C2D

Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie
Choix - maximum 3 crédits. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 75C2E

Concentration Pharmacoéconomie/pharmacoépidémiologie
Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	AHE		Travail dirigé
PHM 60531	0	A		Stage 1
PHM 60532	15	HE		Stage 2

Segment 75C3 Développement du médicament : Recherche clinique

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 21 à 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 75C3A

Concentration Recherche clinique
Obligatoire - 21 crédits.

PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6111	1	H		Méthodologie de l'essai clinique
SBP 6112	1	A		Considérations bioéthiques en recherche clinique

Bloc 75C3B

Concentration Recherche clinique
Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

BIE 6003	3	A		Éthique de la recherche
PHM 6007	3	H		Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6013	1	AHE	J	Problème clinique
PHM 6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	H	J	Pharmacoéconomie

Bloc 75C3C

Concentration Recherche clinique
Option - maximum 3 crédits.

PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
PHM 6157	1	E		Introduction à la réglementation internationale
SBP 6002	3	A		Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	E		Aspect réglementaires des instruments médicaux

Bloc 75C3D

Concentration Recherche clinique
Choix - maximum 3 crédits. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 75C3E

Concentration Recherche clinique
Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	AHE		Travail dirigé
PHM 60531	0	A		Stage 1
PHM 60532	15	HE		Stage 2

Segment 75C4 Développement du médicament : Réglementation du médicament

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 20 crédits obligatoires et 25 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage.

Bloc 75C4A

Concentration Réglementation du médicament
Obligatoire - 20 crédits.

PHM 6010	3	A	J	Développement du médicament
PHM 6011	3	H	J	Médicament : aspects cliniques
PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	A		Devis expérimental et biostatistique
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6154	1	A		Planification en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6111	1	H		Méthodologie de l'essai clinique

Bloc 75C4B

Concentration Réglementation du médicament
Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PHM 6007	3	H	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6025	3	H	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6157	1	E	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6110	1	H	Monographie de produits et étiquetage

Bloc 75C4C

Concentration Réglementation du médicament
Option - maximum 4 crédits.

BIE 6003	3	A		Éthique de la recherche
PHM 6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6156A	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156C	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156E	1	AHE		Atelier thématique
PHM 6156G	1	AHE	J	Atelier thématique : communication
PHM 6156H	1	AHE	J	Atelier thématique
PHM 6156I	1	AHE	J	Atelier thématique : réglementation instr médicaux
PHM 6156J	1	A	J	Bonnes pratiques de laboratoires et cliniques
SBP 6002	3	A		Analyse économique et accès au marché
SBP 6101	1	H		Pharmacovigilance et gestion du risque
SBP 6102	1	AHE		Législation et réglementation de la propriété intellectuelle
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6203	1	E		Aspect réglementaires des instruments médicaux

Bloc 75C4D

Concentration Réglementation du médicament
Option - 15 crédits.

PHM 6042	15	AHE	Travail dirigé
PHM 60531	0	A	Stage 1
PHM 60532	15	HE	Stage 2

Segment 75C5 Développement du médicament : concentration Générale

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 10 crédits obligatoires, 32 à 35 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 75C5A

Concentration Générale
Obligatoire - 10 crédits.

PHM 6014	1	H	J	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6015	3	H	J	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6153	2	A		L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	HE		Projet de fin d'études
SBP 6105	1	A		Gestion de projet en développement du médicament

Bloc 75C5B Chimie/fabrication

Concentration Générale
Option - maximum 7 crédits.

PHM 6029	3	H	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6084	2	H	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	H	Applications en pharmacie industrielle
SBP 6109	1	E	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques

Bloc 75C5C Pharmacoéconomie/accès au marché

Concentration Générale
Option - maximum 4 crédits.

PHM 6028	3	A	Médicament et société
PHM 6132	3	AHE	Enseignement clinique 2 : Patients hospitalisés
SBP 6002	3	A	Analyse économique et accès au marché

Bloc 75C5D Pharmacoépidémio/pharmacovigilance/gestion risque

Concentration Générale
Option - maximum 4 crédits.

PHL 6096	2	A	Pharmacovigilance
PHM 6025	3	H	Principes de pharmacoépidémiologie
SBP 6101	1	H	Pharmacovigilance et gestion du risque

Bloc 75C5E Recherche clinique

Concentration Générale
Option - maximum 4 crédits.

PHM 6013	1	AHE	J	Problème clinique
SBP 6109	1	E		Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6113	2	AHE		Sujets spéciaux en recherche clinique 1
SBP 6114	3	AHE		Sujets spéciaux en recherche clinique 2

Bloc 75C5F Réglementation

Concentration Générale
Option - maximum 4 crédits.

PHM 6157	1	E	Introduction à la réglementation internationale
SBP 6110	1	H	Monographie de produits et étiquetage
SBP 6203	1	E	Aspect réglementaires des instruments médicaux

Bloc 75C5G Compétences transversales

Concentration Générale
Option - maximum 3 crédits.

SBP 6102	1	AHE	Législation et réglementation de la propriété intellectuelle

SBP	6106	1	A		Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP	6107	1	AHE		Développement du médicament et communications efficaces

Bloc 75C5H Méthodologie/activité de recherche

Concentration Générale
Option - maximum 9 crédits.

BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
PHM	6020	3	AHE		Travail dirigé individuel
PHM	6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 75C5I

Concentration Générale
Choix - maximum 3 crédits. Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme.

Bloc 75C5J Stage/Travail dirigé

Concentration Générale
Option - 15 crédits.

PHM	6042	15	AHE	Travail dirigé
PHM	60531	0	A	Stage 1
PHM	60532	15	HE	Stage 2

Programmes de formation en recherche

Programme 2-700-1-0

M. Sc. (sciences pharmaceutiques)

Objectifs

Maîtrise avec mémoire

La maîtrise est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

- Option Analyse Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.
- Option Chimie médicinale Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.
- Option Médicament et santé des populations Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.
- Option Pharmacologie Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.
- Option Technologie pharmaceutique Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.
- Option Pharmacogénomique Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique et en protéomique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Cheminement avec mémoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- en plus des relevés de notes officiels, le candidat doit joindre une lettre de motivation à sa demande d'admission.

2. Scolarité

Cheminement avec mémoire

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte selon les cheminements avec mémoire et sans mémoire. Le cheminement avec mémoire comprend les options suivantes : l'option Analyse (segment 70); l'option Chimie médicinale (segment 71); l'option Médicament et santé des populations (segment 72); l'option Pharmacologie (segment 73); l'option Technologie pharmaceutique (segment 74); l'option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse
Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM	6088	2	AHE	J	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 70B

Option - maximum 6 crédits.

PHM	6076	2	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM	6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM	7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
SBP	6400	3	AHE		Développement et fabrication d'un médicament générique

Bloc 70C

Choix - maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM	6090	6	AHE	Recherche
PHM	6091	9	AHE	Recherche
PHM	6092	9	AHE	Recherche
PHM	6094	13	AHE	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM	6088	2	AHE	J	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 71B

Option - maximum 6 crédits.

PHM	6076	2	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM	6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM	7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
SBP	6400	3	AHE		Développement et fabrication d'un médicament générique

Bloc 71C

Choix - maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	AHE		Recherche
PHM 6091	9	AHE		Recherche
PHM 6092	9	AHE		Recherche
PHM 6094	13	AHE		Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Médicament et santé des populations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	AHE	J	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 72B

Option - maximum 6 crédits.

PHM 6028	3	A		Médicament et société
PHM 6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
PHM 6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PHM 6076	2	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament

Bloc 72C

Choix - maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	AHE		Recherche
PHM 6091	9	AHE		Recherche
PHM 6092	9	AHE		Recherche
PHM 6094	13	AHE		Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	AHE	J	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 73B

Option - maximum 6 crédits.

PHM 6004	1	AHE		Éléments de pharmacométrie
PHM 6034	3	AHE	J	Cytokines et facteurs de croissance
PHM 6049	3	AHE		Pharmacométrie 2
PHM 6076	2	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
PHM 7065	3	AHE		Thérapies cardiovasculaires de l'avenir

Bloc 73C

Choix - maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	AHE		Recherche
PHM 6091	9	AHE		Recherche
PHM 6092	9	AHE		Recherche
PHM 6094	13	AHE		Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	AHE	J	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 74B

Option - maximum 6 crédits.

PHM 6035	4	AHE	J	Technologie pharmaceutique expérimentale
PHM 6076	2	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
SBP 6400	3	AHE		Développement et fabrication d'un médicament générique

Bloc 74C

Choix - maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6090	6	AHE		Recherche
PHM 6091	9	AHE		Recherche
PHM 6092	9	AHE		Recherche
PHM 6094	13	AHE		Mémoire

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	AHE		Éthique et recherche en santé
PGM 6054	1	AHE		Séminaires de pharmacogénomique
PGM 6078	3	A		Pharmacogénomique
PHM 6088	2	AHE	J	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIN 6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	H		Pharmacogénomique clinique

PHL 6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHM 6049	3	AHE		Pharmacométrie 2
SMC 6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 76C

Obligatoire - 35 crédits.

PHM 6090	6	AHE		Recherche
PHM 6091	9	AHE		Recherche
PHM 6092	9	AHE		Recherche
PHM 6096	11	AHE		Mémoire

Programme 3-700-1-0

Ph. D. (sciences pharmaceutiques)

Objectifs

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) avec mémoire dans l'option choisie, ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants n'ayant pas obtenu une M. Sc. dans l'option choisie pourront se voir imposer des cours complémentaires
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- En plus des relevés de notes officiels, le candidat doit joindre une lettre de motivation ainsi qu'une esquisse d'un projet de recherche à sa demande d'admission.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options : option Analyse (segment 70), option Chimie Médicinale (segment 71), option Médicament et santé des populations (segment 72), option Pharmacologie (segment 73), option Technologie pharmaceutique (segment 74), option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	AHE		Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 70B

Option - maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHM 7091	12	AHE		Recherche
PHM 7094	27	AHE		Thèse
PHM 7100	15	AHE	J	Recherche
PHM 7101	15	AHE	J	Recherche
PHM 7102	15	AHE	J	Recherche

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire 3 crédits.

PHM 7090	3	AHE		Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 71B

Option - maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 71C

Choix - maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHM 7091	12	AHE		Recherche
PHM 7094	27	AHE		Thèse
PHM 7100	15	AHE	J	Recherche
PHM 7101	15	AHE	J	Recherche
PHM 7102	15	AHE	J	Recherche

Segment 72 Propre à l'option Médicament et santé des populations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	AHE		Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 72B

Option - maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 72C Activités de recherche et thèse

Choix - maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHM 7091	12	AHE		Recherche
PHM 7094	27	AHE		Thèse
PHM 7100	15	AHE	J	Recherche
PHM 7101	15	AHE	J	Recherche
PHM 7102	15	AHE	J	Recherche

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	AHE		Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 73B

Option - maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 73C

Choix - maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire 84 crédits.

PHM 7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHM 7091	12	AHE		Recherche
PHM 7094	27	AHE		Thèse
PHM 7100	15	AHE	J	Recherche
PHM 7101	15	AHE	J	Recherche
PHM 7102	15	AHE	J	Recherche

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	AHE		Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 74B

Option - maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	H	J	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7001	3	H		Continuum de la découverte du médicament
PHM 7073	3	AHE		Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 74C

Choix - maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 74D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHM 7091	12	AHE		Recherche
PHM 7094	27	AHE		Thèse
PHM 7100	15	AHE	J	Recherche
PHM 7101	15	AHE	J	Recherche
PHM 7102	15	AHE	J	Recherche

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 2 crédits.

PGM 7054	1	AHE		Séminaires de pharmacogénomique 1
PGM 7055	1	AHE		Séminaires de pharmacogénomique 2

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	A		Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	A		Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6215	3	H		Génomique des populations humaines
BIN 6002	3	E	J	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	AHE		Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	H		Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	A	J	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	H	J	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	H		Métabolisme des médicaments
PHM 6049	3	AHE		Pharmacométrie 2
SMC 6061	3	H		Génétique médicale

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits.

PHM 7000	0	AHE		Examen général de doctorat
PHM 7091	12	AHE		Recherche
PHM 7100	15	AHE	J	Recherche
PHM 7101	15	AHE	J	Recherche
PHM 7102	15	AHE	J	Recherche
PHM 7103	28	AHE		Thèse

Table des matières

Introduction et coordonnées générales 11-1

Administration de la santé

M. Sc. (administration des services de santé) 11-1

D.É.S.S. (administration des services de santé) 11-4

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) 11-6

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé) 11-7

M. Sc. (gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i) 11-8

D.É.S.S. (gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i) 11-8

Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé) 11-8

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement et responsabilité populationnelle) 11-10

Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité et de la sécurité des patients) 11-10

D.É.S.S. (évaluation des technologies de la santé) 11-11

Microprogramme de 2e cycle (évaluation des technologies de la santé) 11-11

Diplôme complémentaire de 3e cycle (analyse et évaluation des interventions en santé - AnÉIS) 11-12

Microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS) 11-12

Santé communautaire - Santé publique

M. Sc. (santé publique) 11-13

D.É.S.S. (santé publique) 11-18

Microprogramme de 2e cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction) 11-18

Microprogramme de 2e cycle (épidémiologie et contrôle des infections) 11-19

Microprogramme de 2e cycle (santé publique) 11-19

Microprogramme de 2e cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice) 11-20

Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale) 11-21

... suite

Information à jour le 15 juillet 2015

Médecine sociale et préventive - Bioéthique

Microprogramme de 2e cycle (bioéthique) 11-21

D.É.S.S. (bioéthique) 11-22

M.A. (bioéthique) 11-24

Santé environnementale et santé au travail

D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) 11-28

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) 11-29

M. Sc. (santé environnementale et santé au travail) 11-30

D.É.S.S. (hygiène du travail) 11-32

D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) 11-33

Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail) 11-33

Ph. D. Santé publique

Ph. D. (santé publique) 11-34

D.É.P.A. (santé publique) 11-38

ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Introduction

L'Université de Montréal offre une formation et développe de la recherche en santé publique depuis plus de 60 ans. Aujourd'hui, c'est un secteur fort, présent au sein de la Faculté de médecine ainsi que dans d'autres facultés et Écoles et particulièrement la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de médecine vétérinaire. De plus, l'Université de Montréal a développé un solide réseau de partenaires externes dont l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les Agences de santé et de services sociaux (ASS), les directions régionales de santé publique, particulièrement celles de Montréal et de la Montérégie, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESS), l'Institut de Recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail (IRSST) et les Centres de santé et de services sociaux affiliés, investis récemment d'une mission claire de santé publique en première ligne.

Née d'un projet rassembleur, l'École de santé publique confirme le leadership et la volonté de l'Université de Montréal de contribuer significativement à l'amélioration de la santé des populations, par l'enseignement, la recherche et l'expertise multidisciplinaires et spécialisés en santé publique, ainsi que par la formation de chercheurs et d'intervenants.

Coordonnées générales

École de santé publique
7101, avenue du Parc, 3e étage
Montréal (Québec) H3N 1X9

Département d'administration de la santé
http://www.mdas.umontreal.ca
Courriel : dasum@mdas.umontreal.ca
Tél. : 514 343-6170

Département de médecine sociale et préventive
http://www.mdsocp.umontreal.ca
Courriel : msp@mdsocp.umontreal.ca
Tél. : 514 343-6139

Département de santé environnementale et santé au travail
http://www.dsest.umontreal.ca
Courriel : info@dsest.umontreal.ca
Tél. : 514 343-6134

Programme de Ph.D. en santé publique
www.medsp.umontreal.ca/doctorat
Courriel : angelique.de.chatigny@umontreal.ca
Tél. : 514 343-6111 #5662

Bureau du doyen
Téléphone : 514 343-6622

Administration de la santé

M. Sc. (administration des services de santé) 2-770-1-1

Options :
- Gestion du système de santé
- Analyse des organisations et systèmes de santé
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé
- Santé mondiale
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

D.É.S.S. (administration des services de santé) 2-770-1-3

Options :
- Gestion du système de santé
- Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) 2-770-1-5

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé) 2-770-1-6

Options :
- Évaluation
- Santé et société
- Santé mondiale

M. Sc. (gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i) 2-770-1-7

D.É.S.S. (gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i) 2-770-1-8

Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé) 2-770-6-0

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement et responsabilité populationnelle) 2-770-6-2

Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité et de la sécurité des patients) 2-770-6-3

D.É.S.S. (évaluation des technologies de la santé) 2-771-1-1

Microprogramme de 2e cycle (évaluation des technologies de la santé) 2-771-6-0

Diplôme complémentaire de 3e cycle (analyse et évaluation des interventions en santé - AnÉIS) 3-770-1-0

Microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS) 3-770-6-0

Département d'administration de la santé

Programme 2-770-1-1

M. Sc. (administration des services de santé)

Objectifs

Options Gestion du système de santé (avec stage ou travail dirigé)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Option Santé mondiale (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé au niveau de la santé mondiale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé (avec travail dirigé)

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Il

donne aux gestionnaires des services de santé canadiens les compétences nécessaires pour mieux utiliser la recherche dans leur travail afin d'améliorer la prise de décision dans le système de santé. À l'issue de cette formation, les étudiants deviendront des leaders importants du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (Evidence-Based Management).

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Analyse des organisations et systèmes de santé (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Options Gestion du système de santé, Analyse des organisations et systèmes de santé, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- option Gestion du système de santé : avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé - http://www.cfhi-fcass.ca/WhatWeDo/EducationandTraining/EXTRA.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires ou autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Plan de carrière
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte avec cinq options : l'option Gestion du système de santé (segment 70), l'option Santé mondiale (segment 71), l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé (segment 73), l'option Évaluation des services, organisations et système de santé (segment 74), l'option Analyse des organisations et systèmes de santé (segment 75). Trois crédits complémentaires en biostatistique s'ajoutent aux 45 crédits de l'option Gestion du système de santé.

Segment 70 Propre à l'option Gestion du système de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, et 3 crédits à option.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations

Bloc 70B Gestion stratégique et environnement juridique

Obligatoire - 7 crédits.

ASA	6114	2	A		Aspects juridiques
ASA	6132	3	AH	J	Marketing social
ASA	6758	2	A		Le management stratégique dans les organisations de santé

Bloc 70C Financement et gestion financière

Obligatoire - 7 crédits.

ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6762	2	H		Gestion budgétaire et financière en santé 1
ASA	6763	2	H		Gestion budgétaire et financière en santé 2

Bloc 70D Gestion des ressources humaines

Obligatoire - 4 crédits.

ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6740	2	HE	J	Habiletés de gestion en santé

Bloc 70E Gestion des opérations

Obligatoire - 7 crédits

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6739	2	AH	J	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA	6757	2	A		Technologies et ressources informationnelles en santé

Bloc 70F Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
ASA	6750	3	H	J	Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA	6751	3	H	J	Gestion des risques et de la qualité en santé
ASA	6752	3	A	J	Organisation des systèmes de santé et complexité
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale

PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé
SOL	6650	3	AH		Déterminants sociaux de la santé
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
SVS	6414	3	E		Vieillissement et intervention

Bloc 70G1 Stage

Obligatoire - 8 crédits

ASA	6759	2	H		Séminaire d'intégration
ASA	6760	6	H		Stage en gestion des services de santé

Bloc 70G2 Travail dirigé

Obligatoire - 8 crédits

ASA	6761	8	AHE		Travail dirigé

Segment 71 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent avec l'approbation du responsable de programme.

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
ASA	6708	3	AH		Technologies de l'information en santé

Bloc 71C Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6729	21	AHE	J	Mémoire de recherche

Segment 73 Propre à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires (18 crédits du Programme FORCES) dont 15 crédits attribués à un travail dirigé et 12 crédits à option.

Bloc 73A Module 1

Obligatoire - 3 crédits.

Promotion de l'utilisation de la recherche en administration dans les organisations de santé

ASA	6901	3	AHE		Gestion informée par données probantes

Bloc 73B Module 2

Obligatoire - 3 crédits.

Démystifier l'univers de la recherche

ASA	6902	3	AHE		Démystifier l'univers de la recherche

Bloc 73C Module 3

Obligatoire - 3 crédits.

Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé

ASA	6903	3	AHE		Leadership, utilisation de la recherche

Bloc 73D Module 4

Obligatoire - 3 crédits.

Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement

ASA	6904	3	AHE		Recherche et gestion du changement

Bloc 73E Module 5

Obligatoire - 3 crédits.

Maintenir le changement dans le contexte organisationnel

ASA	6905	3	AHE		Gérer la pérennité des changements

Bloc 73F Module 6

Obligatoire - 3 crédits.

Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention

ASA	6906	3	AHE		Apprentissage et communauté de pratique

Bloc 73G

Option - 12 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6121	3	HE		Gestion du réseau sociosanitaire
ASA	6132	3	AH	J	Marketing social
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6709	3	AHE		Lectures dirigées

Bloc 73H Intervention en utilisation de la recherche en gestion de santé

Obligatoire - 15 crédits.

ASA	6907	15	AHE		Projet d'intervention

Segment 74 Propre à l'option Évaluation des services, org. et systèmes de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire -21 crédits.

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent avec l'approbation du responsable de programme.

APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
ASA	6736	1	AHE		Direction d'une équipe de recherche
CPR	6004	3	H		Comprendre les conflits
MSO	6028	3	H	J	Introduction aux théories de la mesure

MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
PSY	6733	3	H		Gestion psychologique des conflits

Bloc 74C Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6729	21	AHE	J	Mémoire de recherche

Segment 75 Propre à l'option Analyse des organisations et systèmes de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 75A Tronc commun

Obligatoire - 15 crédits

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique

Bloc 75B Analyse et gestion des services sociosanitaires

Option - maximum 6 crédits.

ASA	6114	2	A		Aspects juridiques
ASA	6132	3	AH	J	Marketing social
ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6709	3	AHE		Lectures dirigées
ASA	6757	2	A		Technologies et ressources informationnelles en santé
ASA	6758	2	A		Le management stratégique dans les organisations de santé
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales

Bloc 75C Santé et société

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé

Bloc 75D Organisation des soins et des services de santé pour personnes âgées

Option - maximum 6 crédits.

ASA	6717	3	AH		Systèmes intégrés pour personnes âgées
ASA	6718	3	AHE		Organisation des services aux aînés
SVS	6414	3	E		Vieillissement et intervention

Bloc 75E Outils et méthodes

Option - 3 crédits.

ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6028	3	H	J	Introduction aux théories de la mesure
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
MSO	6140	3	A	J	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO	6141	3	A	J	Analyse multidimensionnelle exploratoire
PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé

Bloc 75F Perspectives internationales et comparaison de systèmes de la santé

Option - maximum 6 crédits.

ASA	6712	3	AHE		Consultation dans l'axe Nord-Sud
ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
MSO	6040	3	A		Analyse comparative - systèmes de santé
MSO	6070	3	AHE	JS	Santé internationale

Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6729	21	AHE	J	Mémoire de recherche

Programme 2-770-1-3

D.É.S.S. (administration des services de santé)

Objectifs

Option Gestion du système de santé

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

Option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes

Les étudiants de l'option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes choisissent parmi les cours du bloc Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour devenir des agents du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (Evidence-Based Management).

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour évaluer les interventions prenant place au sein des systèmes de santé et des organisations qui les constituent et prendre en compte l'environnement de ces systèmes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Options Gestion du système de santé, Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes, Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans un des trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires et autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Plan de carrière
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

Options Gestion du système de santé, Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (administration des services de santé) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire.

Option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé

Un candidat de l'option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité, et cela, avant d'entreprendre le cours ASA 6038 exclusif au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme sera alors nécessaire.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Un candidat de l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité et cela, avant d'entreprendre les deux séminaires complémentaires de 6 crédits exclusifs au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert avec quatre options : l'option Gestion du système de santé (segment 70), l'option Personnes âgées dépendantes (segment 71), l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé (segment 72), l'option Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (segment 73).

Segment 70 Propre à l'option Gestion du système de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations

Bloc 70B Gestion stratégique, opérationnelle

Obligatoire - 6 crédits.

ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6739	2	AH	J	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA	6758	2	A		Le management stratégique dans les organisations de santé

Bloc 70C Outils quantitatifs de décision

Option - 3 crédits.

MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 70D Grille d'analyse/Adm. serv. santé

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé

Bloc 70E Habiletés complémentaires

Option - maximum 9 crédits.

ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6114	2	A		Aspects juridiques
ASA	6132	3	AH	J	Marketing social
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
ASA	6750	3	H	J	Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA	6751	3	H	J	Gestion des risques et de la qualité en santé
ASA	6752	3	A	J	Organisation des systèmes de santé et complexité
ASA	6762	2	H		Gestion budgétaire et financière en santé 1
ASA	6763	2	H		Gestion budgétaire et financière en santé 2
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales

Segment 71 Propre à l'option Personnes âgées dépendantes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 71A Notions fondamentales

Obligatoire - 9 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations

Bloc 71B Gestion stratégique, opérationnelle

Obligatoire - 6 crédits.

ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6739	2	AH	J	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA	6758	2	A		Le management stratégique dans les org. de santé

Bloc 71C Outils quantitatifs de décision

Option - 3 crédits.

MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
STT	6971	3	H		Méthodes de biostatistique

Bloc 71D Grille d'analyse/Adm. serv. santé

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé

Bloc 71E Organisation des soins et des services pour personnes âgées dépendantes

Option - 9 crédits.

ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6717	3	AH		Systèmes intégrés pour personnes âgées
ASA	6718	3	AHE		Organisation des services aux aînés
SOL	6650	3	AH		Déterminants sociaux de la santé
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
SVS	6414	3	E		Vieillissement et intervention

Segment 72 Propre à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Tous les crédits de l'option sont obligatoires.

Bloc 72A Promotion de l'utilisation de la recherche

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6901	3	AHE		Gestion informée par données probantes

Bloc 72B Démystifier l'univers de la recherche

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6902	3	AHE		Démystifier l'univers de la recherche

Bloc 72C Passer maître dans l'utilisation des données probantes de recherche

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6903	3	AHE		Leadership, utilisation de la recherche

Bloc 72D Utilisation de la recherche pour créer et gérer le changement

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6904	3	AHE		Recherche et gestion du changement

Bloc 72E Maintenir changement dans contexte organisat.

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6905	3	AHE		Gérer la pérennité des changements

Bloc 72F Communauté de pratique et présentation des projets d'intervention

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6906	3	AHE		Apprentissage et communauté de pratique

Bloc 72G

Obligatoire - 12 crédits.

ASA	69081	0	AHE		Séminaire en analyse de cas 1
ASA	69082	6	AHE		Séminaire en analyse de cas 2
ASA	69091	0	AHE		Séminaire en résolution de problèmes 1
ASA	69092	6	AHE		Séminaire en résolution de problèmes 2

Segment 73 Propre à l'option Éval. des services, organisations/systèmes santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 24 crédits.

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6070	3	AHE	J	Intervention et analyse en santé
ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
ASA	6736	1	AHE		Direction d'une équipe de recherche
CPR	6004	3	H		Comprendre les conflits
HEC	6350	3	H		Gestion des conflits (635077)
MSO	6028	3	H	J	Introduction aux théories de la mesure
MSO	6029	3	H	J	Pratique épidémiologique
PSY	6733	3	H		Gestion psychologique des conflits

Programme 2-770-1-5

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé)

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Destinataires

Le programme s'adresse à des personnes occupant déjà des fonctions cliniques ou administratives, principalement dans les milieux hospitalier, communautaire, gouvernemental et industriel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitæ
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à temps plein et de trois ans à demi-temps à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils : option Producteur d'évaluation (segment 70), option Utilisateur de résultats d'évaluation (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Producteur d'évaluation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6116	3	AH		Aspects sociopolitiques des technologies
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6403	2			Management / technologie en santé publique
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé

MSO	6008	1	E		Revues narratives et systématiques
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6075	3	H		Études et devis expérimentaux

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6729	21	AHE	J	Mémoire de recherche

Segment 71 Propre à l'option Utilisateur de résultats d'évaluation

Les crédits à l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé ou rapport de stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6116	3	AH		Aspects sociopolitiques des technologies
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6403	2			Management / technologie en santé publique
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
MSO	6008	1	E		Revues narratives et systématiques
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6075	3	H		Études et devis expérimentaux

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6709	3	AHE		Lectures dirigées
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé

Bloc 71C

Option - 15 crédits.

ASA	6200	15	AHE		Stage
ASA	6707	15	AHE		Travail dirigé

Programme 2-770-1-6

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé)

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'approfondir la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé) par un diplôme complémentaire de 9 crédits. Le programme peut être suivi durant la scolarité de la maîtrise en administration des services de santé ou après l'obtention du diplôme de maîtrise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :

- être présentement admis à la M. Sc. (administration des services de santé) ou
- être titulaire de la M. Sc. (administration des services de santé) ou de l'équivalent avec une moyenne minimale de 3,0
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- une expérience de travail est un atout.
- Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Structure du programme

Le diplôme comporte 9 crédits. Il est offert selon trois options : l'option Évaluation (segment 70), l'option Santé et Société (segment 71), l'option Santé mondiale (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Évaluation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation

Bloc 70B Évaluation

Option - 6 crédits.
L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé

Segment 71 Propre à l'option Santé et société

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 71A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation

Bloc 71B Santé et société

Option - 6 crédits.
L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6717	3	AH		Systèmes intégrés pour personnes âgées
ASA	6750	3	H	J	Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA	6751	3	H	J	Gestion des risques et de la qualité en santé

Segment 72 Propre à l'option Santé mondiale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale

MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale

Programme 2-770-1-7

M. Sc. (gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i)

Objectifs

La maîtrise internationale en Gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS-i) poursuit trois objectifs principaux :

- former des gestionnaires de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé, tant aux niveaux provincial et canadien qu'international
- stimuler des échanges et des comparaisons entre des systèmes de santé qui ont bâti leur profil de gestion de la qualité et des risques différemment
- établir un réseau de professionnels de haut calibre au niveau international.

La maîtrise a comme objectifs spécifiques de développer des connaissances et des compétences portant sur :

- la maîtrise des concepts qualité/sécurité et évaluation dans les systèmes de santé
- l'appropriation des outils et méthodes pour une amélioration continue de la qualité/sécurité
- la capacité à développer une démarche ou des programmes qualité/sécurité et d'amélioration des performances au sein des établissements.

Le programme se donne sur 18 mois au cours desquels sont réalisés 4 modules et un stage permettant des activités d'intégration. Chacun des modules associe : d'une part, un enseignement effectué sur un double mode :

- présentiel intensif pendant 2 semaines (face aux étudiants en salle de cours)
- à distance (avant et après les phases présentielles : pré et post-présentielles)

d'autre part, les étudiants ont des lectures à réaliser et des enseignements à suivre via Studium ainsi que des travaux personnels notés à effectuer pour chacun des cours, avant, pendant et après chaque enseignement présentiel. Le stage de 4 mois porte sur des activités d'intégration en gestion de la qualité et de la sécurité des soins. Il vise l'application des concepts, méthodes et outils de la qualité/sécurité développés tout au long de la formation à une problématique professionnelle. À la fin du stage, un rapport (Qualité en action) et un travail dirigé seront remis par écrit et soutenus oralement grâce à la présentation d'un poster au colloque annuel QUÉOPS-i (premier vendredi de juin).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Sc. (gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une maîtrise suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- détenir une expérience ou des connaissances en gestion est un atout.

Les étudiants qui n'ont aucune expérience ou connaissance en gestion seront appelés à s'inscrire au microprogramme en Gestion de la qualité des soins et services des patients; si leurs résultats sont satisfaisants, ils poursuivront à la maîtrise.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitæ
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- plan de carrière
- deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Bloc 70A Outils et méthodes en qualité

Obligatoire - 5 crédits.
Module d'hiver offert à Montréal.

ASA	6002	3	HE	Planification des interventions en santé
ASA	6162	1	AHE	Gestion de la production des services
ASA	6173	1	AHE	Applications en gestion de la production

Bloc 70B Aspects environnementaux, concepts qualité/éval. systèmes de santé

Obligatoire - 8 crédits.
Module d'été offert à Montréal.

ASA	6120	3	A	Fondements du management
ASA	6143	1	AHE	Information et analyse de la performance
ASA	6402	3	E	Gestion de la qualité des soins
ASA	6405	1	E	Éthique et allocation des ressources

Bloc 70C Développement stratégique et opérationnel en gestion de la qualité

Obligatoire - 8 crédits.
Module d'automne offert à Rennes/France.

ASA	6176	3	AHE	Outils de gestion du sociosanitaire
ASA	6609	2	AH	Amélioration continue de la qualité
ASA	6610	3	AH	Gestion des risques en établissements

Bloc 70D Développement organisationnel en gestion de la qualité

Obligatoire - 6 crédits.
Module d'été offert à Montréal.

ASA	6105	1	AHE	Mutations des systèmes sociosanitaires
ASA	6601	1	AHE	Système de santé : gestion du changement
ASA	6608	1	AH	Évaluation économique appliquée à la qualité
ASA	6611	3	AH	Accréditation des organismes de santé

Bloc 70E Activités d'intégration en gestion de la qualité

Obligatoire - 18 crédits.

ASA	6607	3	AHE	Qualité en action
ASA	6707	15	AHE	Travail dirigé

Programme 2-770-1-8

D.É.S.S. (gestion de la qualité et de la sécurité des patients - QUÉOPS-i)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent

– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
– avoir une connaissance de l'anglais écrit
– sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
– détenir une expérience ou des connaissances en gestion est un atout.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– curriculum vitæ
– plan de financement des études dans le cas des candidats internationaux
– plan de carrière
– deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Consulter le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Objectifs

L'objectif principal du D.É.S.S. en gestion de la qualité et de la sécurité des patients (QUÉOPS) est de former des gestionnaires de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé.
Le programme se donne sur 18 mois au cours desquels 27 crédits sont réalisés en 4 modules et 3 crédits d'approfondissement en gestion de la qualité sous la supervision d'un professeur. Chacun des modules associe :

– d'une part, un enseignement effectué sur un double mode : a) présentiel intensif pendant 2 semaines face aux étudiants en salle de cours et b) à distance avant et après les phases présentielles : pré et post-présentielles
– d'autre part, les étudiants ont des lectures à réaliser et des enseignements à suivre via Studium ainsi que des travaux personnels notés à effectuer pour chacun des cours, avant, pendant et après chaque enseignement présentiel.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A Outils et méthodes en qualité

Obligatoire - 5 crédits.

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6162	1	AHE		Gestion de la production des services
ASA	6173	1	AHE		Applications en gestion de la production

Bloc 70B Concepts qualité et évaluation dans les systèmes de santé

Obligatoire - 8 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6143	1	AHE		Information et analyse de la performance
ASA	6402	3	E		Gestion de la qualité des soins
ASA	6405	1	E		Éthique et allocation des ressources

Bloc 70C Développement stratégique en gestion de la qualité

Obligatoire - 8 crédits.

ASA	6111	1	AHE		Concepts de base en éthique et en droit
ASA	6114	2	A		Aspects juridiques
ASA	6610	3	AH		Gestion des risques en établissements
ASA	6740	2	HE	J	Habiletés de gestion en santé

Bloc 70D Développement organisationnel en gestion de qualité

Obligatoire - 6 crédits.

ASA	6105	1	AHE		Mutations des systèmes sociosanitaires
ASA	6601	1	AHE		Système de santé : gestion du changement
ASA	6608	1	AH		Évaluation économique appliquée à la qualité
ASA	6611	3	AH		Accréditation des organismes de santé

Bloc 70E Approfondissement en gestion de la qualité

Obligatoire - 3 crédits.

ASA	6709	3	AHE		Lectures dirigées

Programme 2-770-6-0

Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé)

Objectifs

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
– avoir une connaissance de l'anglais écrit
– sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ
– Plan de carrière
– Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (administration des services de santé). Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.É.S.S. ou pour la maîtrise.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A1 Cohorte campus

Obligatoire - 6 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations

Bloc 70A2 cohorte décentralisée en milieu de travail

Obligatoire - 6 crédits.

ASA	6101	1	AHE		Cadre pour l'analyse du système de santé
ASA	6103	1	AHE		Ressources, organisation, régulation
ASA	6143	1	AHE		Information et analyse de la performance
ASA	6735	3	AHE		Séminaire de gestion du changement en santé

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6114	2	A		Aspects juridiques
ASA	6132	3	AH	J	Marketing social
ASA	6133A	1	AHE		Analyse de cas 1
ASA	6133B	1	AHE		Analyse de cas 2
ASA	6134A	1	AHE		Résolution de problèmes 1
ASA	6134B	1	AHE		Résolution de problèmes 2
ASA	6134C	1	AHE		Résolution de problèmes 3
ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6161	1	AHE		Évaluation normative
ASA	6173	1	AHE		Applications en gestion de la production
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6709	3	AHE		Lectures dirigées
ASA	6715	1	AH		Le changement et sa gestion
ASA	6716A	1	AHE		Leadership et direction 1
ASA	6716B	1	AHE		Leadership et direction 2
ASA	6739	2	AH	J	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA	6740	2	HE	J	Habiletés de gestion en santé
ASA	6742	2	AHE		Changement et innovation en santé
ASA	6750	3	H	J	Gestion des processus en santé et services sociaux
ASA	6751	3	H	J	Gestion des risques et de la qualité en santé
ASA	6752	3	A	J	Organisation des systèmes de santé et complexité

Programme 2-770-6-2

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement et responsabilité populationnelle)

Objectifs

À la fin de cette formation, les participants auront :

- acquis des connaissances en lien avec l'intégration de la responsabilité populationnelle dans les stratégies de gestion;
- approfondi leurs connaissances sur le métier et les rôles de gestionnaire;
- identifié leurs habiletés en tant que gestionnaires;
- développé un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation de projets de changement;
- acquis des capacités pour développer une argumentation informée par la littérature scientifique pertinente;
- développé un réseau de soutien pour la gestion de projets de changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion du changement et responsabilité populationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent à la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau intermédiaire ou supérieur dans une organisation de santé
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de la date de l'inscription initiale. Le programme est offert à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

ASA	6735	3	AHE		Séminaire de gestion du changement en santé
ASA	6737	2	AHE		Gestion de projet en santé
ASA	6738	2	AHE		Responsabilité populationnelle : impacts
ASA	6739	2	AH	J	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA	6740	2	HE	J	Habiletés de gestion en santé
ASA	6742	2	AHE		Changement et innovation en santé

Bloc 70B

Option - 2 crédits.

ASA	6741	2	AHE		Gestion performance en santé

Programme 2-770-6-3

Microprogramme (gestion de la qualité et de la sécurité des patients)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité en santé et sécurité des patients), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- se soumettre à un test d'aptitudes aux études supérieures en gestion selon les modalités prévues par le Département
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise écrites et parlées
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. La scolarité maximale est de deux ans, à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Transfert à la M. Sc.

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option Gestion de la qualité Queops-i de la M. Sc. administration des services de santé. Une recommandation du responsable du programme sera alors nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires. La formation est constituée d'un enseignement effectué en cours (présentiel) et à distance (pré et post-présentiel).

Bloc 70A Outils et méthodes

Obligatoire - 5 crédits.

ASA	6002	3	HE	Planification des interventions en santé
ASA	6162	1	AHE	Gestion de la production des services
ASA	6173	1	AHE	Applications en gestion de la production

Bloc 70B Gestion de la qualité et des risques en santé

Obligatoire - 10 crédits.

ASA	6111	1	AHE	Concepts de base en éthique et en droit
ASA	6402	3	E	Gestion de la qualité des soins
ASA	6610	3	AH	Gestion des risques en établissements
ASA	6611	3	AH	Accréditation des organismes de santé

Programme 2-771-1-1

D.É.S.S. (évaluation des technologies de la santé)

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitæ
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA	6116	3	AH		Aspects sociopolitiques des technologies
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6403	2			Management / technologie en santé publique
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
MSO	6008	1	E		Revues narratives et systématiques
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6075	3	H		Études et devis expérimentaux

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé

Programme 2-771-6-0

Microprogramme de 2e cycle (évaluation des technologies de la santé)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitæ
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

ASA	6403	2			Management / technologie en santé publique
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
MSO	6008	1	E		Revues narratives et systématiques
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ASA	6116	3	AH		Aspects sociopolitiques des technologies
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé

Programme 3-770-1-0

Diplôme complémentaire de 3e cycle (analyse et évaluation des interventions en santé - AnÉIS)

Objectifs

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

– développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
– sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnÉis, le candidat doit :

– avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
– avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

Structure du programme

Le diplôme comporte 12 crédits dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du doctorat de l'étudiant. À ces crédits s'ajoute un crédit attribué à l'un des cours en éthique suivant : PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 crédit, MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 crédit, ou à un cours équivalent.

Segment 70

Les crédits du diplôme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
SPU	7501	3	AHE		Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé
SPU	7502	3	AHE		Séminaire en transfert de connaissances

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.

ASA	6116	3	AH		Aspects sociopolitiques des technologies
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6402	3	E		Gestion de la qualité des soins
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
CRI	6001	3	AH		Méthodologie qualitative en criminologie
ECN	6873	3	H		Évaluation de projets
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
PHM	6025	3	H		Principes de pharmacoépidémiologie
PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
POL	6509	3	AH		Méthodes d'évaluation des politiques
POL	6525	3	AH		Analyses et évaluations de politiques
PSY	6775	3	H		Évaluation des programmes d'intervention

Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.

Programme 3-770-6-0

Microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS)

Objectifs

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateur.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 3e cycle (analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé), le candidat doit :

– être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent dans un domaine pertinent, réussie avec une moyenne cumulative de 3,3 à l'Université de Montréal ou l'équivalent
– posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué envers l'évaluation d'interventions
– sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue
– avoir déjà suivi ou s'inscrire à des cours de 2e cycle en méthodes de recherche à titre de cours complémentaires, incluant l'analyse quantitative et qualitative.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de 9 trimestres.

3. Statut

Le microprogramme peut être suivi à temps partiel.

4. Autres règlements

Les autres règlements pédagogiques des programmes de 3e cycle s'appliquent.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
SPU	7501	3	AHE		Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU	6048	3	A		Connaissances et innovations en santé
SPU	7502	3	AHE		Séminaire en transfert de connaissances

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Le choix du cours à option est déterminé en fonction de la formation antérieure de l'étudiant et des compétences à acquérir comme évaluateur.

APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6152	3	HE		Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6175	3	A		Méthodes d'évaluation économique
ASA	6731	3	H	J	Recherche opérationnelle et gestion de la qualité
ASA	6732	3	H	J	Évaluation des technologies de la santé
MSO	6117	3	A	S	Évaluation participative
PSY	6733	3	H		Gestion psychologique des conflits
SPU	7011	3	H		Analyser et comprendre le système de santé

Bloc 70D Intégration/projet d'éval. d'une interv. en santé

Obligatoire - 6 crédits.

SPU	75031	1.5	AHE	Practicum en évaluation 1
SPU	75032	1.5	AHE	Practicum en évaluation 2
SPU	7504	3	AHE	Séminaire de pratique avancée

Santé communautaire

M. Sc. (santé publique) 2-481-1-4

Options :

Option générale
Option santé environnementale
Option santé mondiale

D.É.S.S. (santé publique) 2-481-1-5

Microprogramme de 2e cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction) 2-481-6-2

Microprogramme de 2e cycle (épidémiologie et contrôle des infections) 2-481-6-3

Microprogramme de 2e cycle (santé publique) 2-481-6-4

Microprogramme de 2e cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice) 2-481-6-5

Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale) 2-488-6-1

Département de médecine sociale et préventive

Pour le Ph. D. (santé publique), voir plus bas sous Santé publique.
Responsable des programmes : Louise Fournier, 514-343-6111 poste 33491
Secrétariat : 514-343-6139

Programme 2-481-1-4

M. Sc. (santé publique)

Objectifs

Modalité avec mémoire

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé publique
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé publique
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé publique
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Modalité avec stage ou travail dirigé

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- d'analyser une problématique ou un enjeu de santé publique
- de planifier et de mettre en œuvre des programmes de santé publique et des politiques publiques favorables à la santé
- de faire preuve de rigueur scientifique dans toutes ses actions de santé publique
- d'agir de façon éthique et responsable
- de s'engager dans une démarche de développement professionnel
- de communiquer efficacement de l'information à différents publics
- de participer à l'action concertée des équipes interprofessionnelles et intersectorielles.

Modalité avec mémoire / stage / travail dirigé

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet de domaine de la santé publique
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé publique
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé publique
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Option Promotion de la santé

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- de comprendre le rôle des déterminants sociaux et comportementaux dans le façonnement de la santé des populations
- d'engager les acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions et des politiques publiques de prévention et promotion de la santé
- d'intégrer les inégalités sociales de santé autant dans la définition des problèmes que dans la conception et la mise en œuvre des interventions.

Option Santé environnementale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances en toxicologie et analyse du risque, en méthodes quantitatives, en épidémiologie environnementale et pourra les appliquer dans une perspective et avec une approche populationnelle caractéristique de la santé publique.

Option Santé mondiale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura approfondi sa compréhension des enjeux de santé au niveau mondial et des stratégies visant à les réduire. Il pourra comprendre les différentes approches théoriques et les méthodes d'intervention appropriées ; développer les compétences nécessaires à la mise en œuvre et l'évaluation d'interventions ; et

mener une réflexion critique et éthique spécifique aux enjeux de la santé mondiale. Une attention particulière sera portée au contexte politique et économique des interventions, et à l'apport des approches interdisciplinaires et de la mobilisation communautaire. Cette formation préparera à la poursuite d'une carrière en recherche et/ou en intervention (par exemple dans les organismes nationaux et internationaux de coopération ou les ONG).

Option Politiques et gestion des soins de santé

Au terme de sa formation, l'étudiant(e) aura une compréhension approfondie des concepts du management en matière de planification, de mise en œuvre et de gestion des programmes de santé publique. Il (elle) sera apte à participer à la gestion de programmes de santé publique et à des processus d'élaboration de politiques en santé publique aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale.

Option Épidémiologie

Au terme de sa formation, l'étudiant, aura une compréhension plus approfondie des principes de la recherche épidémiologique. Il sera apte à participer à des projets de recherche épidémiologiques, à transmettre et à appliquer à la pratique de la santé publique, la connaissance issue de cette recherche. Il sera également apte à développer, exécuter et évaluer des programmes de surveillance de l'état de santé des populations.

Option Pratique de la biostatistique

Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à participer à la planification, la collecte, la gestion et l'analyse de données quantitatives d'études populationnelles, évaluatives et cliniques. Il sera aussi capable d'interpréter et de communiquer de manière efficace à divers auditoires les résultats d'analyses statistiques. Le programme de l'option ne comporte pas certains des cours théoriques requis par une maîtrise en sciences M.Sc. en biostatistique. De ce fait, les candidats à la maîtrise, option Pratique de la biostatistique, sont priés de noter que ce diplôme ne donne pas un accès direct à un Ph.D. en biostatistique.

Option Une seule santé

Au terme de sa formation, l'étudiant aura :

- intégré une vision de la santé qui comprend la santé animale et la santé des écosystèmes
- acquis une meilleure compréhension des enjeux complexes de santé publique à l'interface homme-animal-environnement
- acquis des habiletés lui permettant d'intervenir dans des problématiques de santé publique situées à cette interface tels que la surveillance, la prévention et le contrôle de maladies zoonotiques endémiques (e.g. toxi-infections alimentaires, rage, fièvre Q) et émergentes (e.g. virus du Nil Occidental, maladie de Lyme), les enjeux de sécurité alimentaire et la résistance aux antibiotiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

1.2 Conditions d'admissibilité supplémentaires propres à l'option Pratique de la biostatistique

- posséder une formation préalable en méthodes quantitatives jugée suffisante
- prérequis : cours MSO 6061 ou l'équivalent réussi avec une note minimale de A-
- un étudiant ayant suivi une formation soutenue en statistiques de 1er cycle (ex. B. Sc. mathématiques/statistiques) pourrait être exempté du cours MSO6061
- Il est important de noter que la maîtrise en santé publique, option Pratique de la biostatistique ne comporte pas certains des cours théoriques requis par une M. Sc. en biostatistique. De ce fait, les candidats à la maîtrise, option Pratique de la biostatistique, sont priés de noter que ce diplôme ne donne pas un accès direct à un Ph. D. en biostatistique.

1.3 Conditions d'admissibilité supplémentaires propres à l'option Une seule santé

- Les étudiants n'ayant pas de formation médicale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400A Introduction à la santé publique vétérinaire - Infectiologie générale (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.
- Les étudiants n'ayant pas de formation en productions et santé animale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400B Introduction à la santé publique vétérinaire - Productions animales (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.

2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ (facultatif)

3. Critères d'évaluation de la demande d'admission

- L'excellence du dossier académique
- La qualité de la lettre de motivation
- La pertinence de la formation antérieure
- La pertinence de l'expérience de travail antérieure

4. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

Structure du programme

La Maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon sept options : l'option Générale (segment 70), laquelle est offerte avec la modalité mémoire. Les options suivantes sont offertes avec la modalité stage ou travail dirigé : option Promotion de la santé (segment 71), option Santé environnementale (segment 72), option Santé mondiale (segment 73), option Politiques et gestion des soins de santé (segment 74), option Épidémiologie (segment 75), option Pratique de la biostatistique (segment 76), option Une seule santé (segment 77).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Modalité avec mémoire : les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.
Modalité avec Mémoire

MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6600	3	A	J	Fondement de la santé publique
MSO	6601	3	H	J	Séminaire de recherche en santé des populations 1
MSO	6602	3	H	J	Séminaire de recherche en santé des populations 2

Bloc 70B

Choix - 9 crédits.
Modalité avec mémoire : 9 crédits de cours dont au moins 6 crédits de méthodes choisis parmi les cours dans les répertoires des programmes de Médecine sociale et préventive, d'Administration de la santé, de Santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme.

Bloc 70C

Obligatoire - 21 crédits.
Modalité avec Mémoire

MSO	6610	21	AHE	Mémoire

Segment 01 Tronc commun

CONCERNE LES OPTIONS AVEC LES MODALITÉS STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ. Tronc commun à toutes les options.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6083	3	E	J	Pratiques de la santé publique
MSO	6600	3	A	J	Fondement de la santé publique

Segment 71 Propre à l'option Promotion de la santé

Modalité avec stage ou travail dirigé. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 71A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique

Bloc 71B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6116	3	H	J	Planification et évaluation en santé
MSO	6131	3	H	J	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO	6613	2	A	J	Habitudes de vie et promotion-prévention
MSO	6614	2	H	J	Politiques publiques et promotion-prévention
MSO	6615	2	H	J	Épidémiologie sociale et promotion-prévention

Bloc 71C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6005A	3	H	J	Séminaire en santé de la reproduction
MSO	6019	3	H	J	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO	6047	3	A	J	Santé : futures mères et enfants 0-5 ans
MSO	6080	3	E	J	Santé mentale
MSO	6117	3	A	S	Évaluation participative
MSO	6135	1	AHE		Environnement urbain et santé
MSO	6136	1	AHE	J	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO	6151	1	E		Espace et santé publique
MSO	6152	3	H	J	Épidémiologie spatiale
MSO	6153	3	H	J	Épidémiologie et prévention du cancer
MSO	6160	3	E	S	Services à la petite enfance
MSO	6340	1	A	J	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO	6350	1	H	J	Communication et santé publique
MSO	6351	1	H	J	Développement des communautés
MSO	6430	1	H	J	Transfert des connaissances

Bloc 71D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6603	12	AH	Stage
MSO	6604	12	AH	Travail dirigé

Segment 72 Propre à l'option Santé environnementale

Modalité avec stage ou travail dirigé. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 18 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 72A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 72B Cours de spécialisation

Obligatoire - 9 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
MSO	6116	3	H	J	Planification et évaluation en santé

Bloc 72C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSN	6018	3	H	S	Toxicologie industrielle
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie

Bloc 72D Cours de spécialisation

Option - minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ENV	6000	3	A	S	Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H	S	Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A	S	La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H	S	Catastrophes et aspects juridiques
ENV	6006	3	H	S	Gestion des menaces biologiques
MSN	6018	3	H	S	Toxicologie industrielle
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6022	3	A	J	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN	6023	3	H	S	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN	6024	3	H	J	Ventilation et protection individuelle
MSN	6025	3	H	J	Hygiène de l'environnement
MSN	6026	3	A	S	Méthodes d'analyse de données
MSN	6028	3	H	J	Changements climatiques : impact santé
MSN	6111	3	A	S	Hygiène du travail
MSN	6112	3	A	S	Stratégie d'évaluation des risques
MSN	6116	3	AHE	J	Santé et environnement 2
MSN	6138	3	E	S	Principes de l'analyse du risque 2
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales
MSN	6146	3	A	S	Modèles en analyse du risque
MSN	6148	3	H		Catastrophes, urgences et santé
MSO	6028	3	H	J	Introduction aux théories de la mesure
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires

MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
TXL	6002	3	H	S	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL	6012	3	H	J	Toxicologie des médicaments
TXL	6014	3	A	S	Toxicologie de l'environnement
TXL	6016	3	A	S	Toxicologie agro-alimentaire
TXL	6030	3	AH		Évaluation du risque toxique 1

Bloc 72E Cours de spécialisation

Choix - minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé Un choix parmi les cours dans les répertoires des programmes de Médecine sociale et préventive, de Santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme.

Bloc 72F Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSN	6500	12	AH		Stage en santé environnementale
MSN	6501	12	AH		Travail dirigé en santé environnementale

Segment 73 Propre à l'option Santé mondiale

Modalité avec stage ou travail dirigé. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 73A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 73B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
MSO	6116	3	H	J	Planification et évaluation en santé
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale

Bloc 73C Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6603	12	AH		Stage
MSO	6604	12	AH		Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option Politiques et gestion des soins de santé

Modalité avec stage ou travail dirigé. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 18 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 74A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 74B Cours de spécialisation

Obligatoire - 9 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6002	3	HE		Planification des interventions en santé
ASA	6753	3	A		Logiques organisationnelles et santé publique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations

Bloc 74C Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
APC	6004	3	AHE	J	Gestion des conflits
ASA	6012	3	A	J	Nouvelles pratiques sociales et santé
ASA	6132	3	AH	J	Marketing social
ASA	6151	2	E	J	Gestion des ressources humaines en santé
ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
ASA	6739	2	AH	J	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA	6740	2	HE	J	Habiletés de gestion en santé
ASA	6752	3	A	J	Organisation des systèmes de santé et complexité
ASA	6757	2	A		Technologies et ressources informationnelles en santé
CPR	6004	3	H		Comprendre les conflits
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHM	6032	3	H	J	Pharmacoéconomie
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PSY	6733	3	H		Gestion psychologique des conflits
SOL	6650	3	AH		Déterminants sociaux de la santé
SOL	6654	3	AH		Sociologie des politiques sociales
SVS	6414	3	E		Vieillissement et intervention

Bloc 74D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6755	12	AH		Stage en gestion - santé publique
ASA	6756	12	AH		Travail dirigé-santé publique

Segment 75 Propre à l'option Épidémiologie

Modalité avec stage ou travail dirigé. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires et 9 crédits à option attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 75A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 75B Cours de spécialisation

Obligatoire - 18 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6014	3	H	J	Épidémiologie intermédiaire
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie

MSO	6116	3	H	J	Planification et évaluation en santé
MSO	6138A	1	E		Enjeux de santé publique
MSO	6320	2	E	J	Surveillance de l'état de santé

Bloc 75C Stage ou travail dirigé

Option - 9 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6605	9	AH	Stage en santé publique (option épidémiologique)
MSO	6606	9	AH	Travail dirigé en santé publique (option épidémiologie)

Segment 76 Propre à l'option Pratique de la biostatistique

Modalité avec stage ou travail dirigé. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 32 crédits obligatoires et 13 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 76A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé.

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 76B Cours de spécialisation

Obligatoire - 14 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6028	3	H	J	Introduction aux théories de la mesure
MSO	6063A	1	E		Méthodes spécifiques en biostatistique 1
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
MSO	6136A	1	H		Sujets spécifiques de santé publique
MSO	6611	3	A	J	Analyses longitudinales et multi-niveaux

Bloc 76C Cours de spécialisation

Option - maximum 4 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

BIO	6077	4	AH	J	Analyse quantitative des données
COM	6275	3	H	J	Méthodes d'enquête en communication
DMO	6371	3	A		Méthodes statistiques en démographie
MSO	6002	1	A	J	Atelier de biostatistique
MSO	6014	3	H	J	Épidémiologie intermédiaire
MSO	6063B	1	AHE		Méthodes spécifiques en biostatistique 1
MSO	6064C	1	AHE		Sujets spécifiques en biostatistique 2
MSO	6068C	1	AHE		Sujets spécifiques en biostatistique 3
MSO	6075	3	H		Études et devis expérimentaux
MSO	6140	3	A	J	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO	6141	3	A	J	Analyse multidimensionnelle exploratoire
MSO	6143	1	E	J	Les analyses multiniveaux
SOL	6211	3	AHE	J	Modèles multiniveaux et longitudinaux
STS	6010	3	A		Statistiques sociales et politiques publiques
STT	6005	3	AH		Théorie de l'échantillonnage

Bloc 76D Cours de spécialisation

Choix - maximum 4 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé : un choix parmi les cours dans les répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme.

Bloc 76E Séminaire d'intégration

Option - 9 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

MSO	6607	3	AH	J	Séminaire d'intégration de biostatistique
MSO	6608	6	AH		Stage
MSO	6609	6	AH		Travail dirigé

Segment 77 Propre à l'option Une seule santé

Modalité avec stage ou travail dirigé. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 77A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 77B Cours de spécialisation

Obligatoire - 9 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé Notez que les cours SPV6520W et SPV6535W sont offerts en ligne. Les cours SPV6400C, SPV6525 et SPV6530 sont offerts au campus de St-Hyacinthe, sur 2 à 5 jours de façon intensive.

SPV	6400C	1	A	J	Introduction à la santé publique vétérin
SPV	6520W	2	H	J	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV	6525	2	E	J	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV	6530	2	E	J	Écosystèmes et enjeux globaux en SPV
SPV	6535W	2	AH	J	Santé mondiale et SPV

Bloc 77C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.
Modalité avec stage ou travail dirigé Notez que les cours MSO6023, MSO6310, MSO6352, MSO6353, SPV6511, SPV6512, SPV6513, SPV6531 et SPV6532 sont offerts en ligne. Les cours SPV6514, SPV6515, SPV6516 et SPV6550 sont offerts au campus de St-Hyacinthe, sur 4 à 5 jours de façon intensive.

MSO	6023	3	H	J	Épidémiologie des infections
MSO	6310	3	H	J	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO	6352	1	A	J	Concepts en épidémiologie de terrain
MSO	6353	3	A	J	Épidémiologie de terrain
SPV	6511	2	A	J	Design épidémiologique en SPV
SPV	6512	1	A	J	Outils informatiques en SPV
SPV	6513	2	A	J	Surveillance et SPV
SPV	6514	2	E	J	Investigations et interventions en SPV
SPV	6515	2	E	J	Évaluation de programmes en SPV
SPV	6516	1	E	J	Mesures d'urgence en SPV
SPV	6531	2	H	J	Économie des santés humaine et animale
SPV	6532	1	A	J	Gestion et administration en SPV
SPV	6550	1	E	J	Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 77D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits
Modalité avec stage ou travail dirigé

SPV	6601	12	AH	Stage en santé publique : option une seule santé
SPV	6602	12	AH	Travail dirigé en santé publique : une seule santé

Programme 2-481-1-5

D.É.S.S. (santé publique)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ (facultatif)

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctoralesen ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Transfert

L'étudiant qui a réussi 15 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 et le cours d'épidémiologie MSO6011) au D.É.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue. L'étudiant qui souhaite faire un passage à la maîtrise choisira de préférence des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires de l'option qui l'intéresse.

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6600	3	A	J	Fondement de la santé publique
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 70B

Choix - 12 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-481-6-2

Microprogramme de 2e cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction)

Objectifs

L'objectif principal de ce microprogramme est de former l'étudiant à adopter une approche interdisciplinaire dans l'analyse des problèmes de santé de la reproduction ainsi que dans le choix des devis permettant de mieux comprendre ces problèmes et de leur trouver des solutions appropriées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction), le candidat doit :

- détenir un diplôme de 2e ou 3e cycle en recherche ou être inscrit à un programme de 2e ou 3e cycle en recherche
- avoir suivi un cours en méthodes statistiques et avoir réussi ce cours avec une note équivalente à au moins 75 % au collégial ou B au niveau universitaire (Université de Montréal). Ceux qui ne répondent pas à ces exigences devront suivre, avant l'inscription, un cours en méthodes statistiques de niveau collégial ou universitaire (ex.: MSO 2010G, STT 1971G) et le réussir avec une note équivalente à 75 % au collégial ou B à l'Université de Montréal
- soumettre un curriculum vitæ à jour et une lettre de motivation faisant état de son désir d'aborder l'étude des problèmes de santé de la reproduction sous l'angle de l'interdisciplinarité
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais; au besoin un cours d'anglais pourra être imposé avant l'inscription
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue OU être admis au programme Quebec Training Network in Perinatal Research (QTNPR)
- fournir la lettre de l'obtention de la bourse QTNPR.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de trois ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur trois trimestres.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 10 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

ASA	6736	1	AHE		Direction d'une équipe de recherche
MSO	6400	3	A		Recherche interdisciplinaire en SR
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
MSO	6420	1	E		Gestion d'un projet de recherche
MSO	6430	1	H	J	Transfert des connaissances
ULA	6971A	1	AHE		Conduite responsable de la recherche : cadres normatifs (ETH7900)

Programme 2-481-6-3

Microprogramme de 2e cycle (épidémiologie et contrôle des infections)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable d'intégrer dans sa pratique les concepts et les notions théoriques d'épidémiologie et de contrôle des infections; d'analyser les principaux enjeux posés par les maladies infectieuses, d'investiguer les éclosions d'étiologie infectieuse et de soutenir les décideurs à la mise en œuvre d'interventions de prévention et de contrôle; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions de contrôle des maladies infectieuses dans la communauté et les milieux de soins.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (épidémiologie et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

3. Régime d'études

Plein temps, demi-temps ou temps partiel.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctoralesen ce qui concerne les cours de maîtrise.

5. Transfert au D.É.S.S. ou à la M. c. (santé communautaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le Microprogramme (épidémiologie et contrôle des infections) parmi les crédits de cours à option du D.É.S.S. ou de la M. c. (santé communautaire). Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MSO	6023	3	H	J	Épidémiologie des infections
MSO	6150	3	H		Investigation d'éclosions
MSO	6310	3	H	J	Méthodes d'analyse et de synthèse

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, jugé pertinent, et sujet à l'approbation du directeur du microprogramme. Les cours MCB63551 et MCB63552 sont équivalents au cours MCB6355.

MCB	63551	0	AH		Étude transdisciplinaire - hépatite C 1
MCB	63552	4	AH		Étude transdisciplinaire - hépatite C 2
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6019	3	H	J	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO	6029	3	H	J	Pratique épidémiologique
MSO	6300	1	A	J	Introduction à la santé publique
MSO	6330	2	A	J	Protection de la santé
SOI	6216	3	AHE	J	Environnement et prévention des infections

Programme 2-481-6-4

Microprogramme de 2e cycle (santé publique)

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé et en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et sur la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

– Curriculum vitæ
– Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 ou le cours d'épidémiologie MSO6011) dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.É.S.S. à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue. Note : L'étudiant qui souhaite faire un passage au D.É.S.S. choisira des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires du D.É.S.S.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

MSO	6600	3	A	J	Fondement de la santé publique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 70D

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-481-6-5

Microprogramme de 2e cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice)

Objectifs

Le microprogramme en santé publique à l'intention des cadres et des professionnels en exercice a été conçu pour répondre aux besoins de formation des cadres et des professionnels de santé publique œuvrant au sein des Centres de santé et des services sociaux (CSSS), des directions de santé publique et des organismes communautaires. Aujourd'hui ouvert à toutes les personnes qui souhaitent œuvrer en santé publique. Au terme de ce programme de 2e cycle, les cadres et les professionnels de la santé publique seront capables d'utiliser l'approche populationnelle pour améliorer l'état de santé et de bien-être des populations et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique. Élaboré conjointement par l'Université de Montréal et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). L'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un continuum des services de prévention, d'évaluation et de dépistage et les stratégies de promotion de la santé font l'objet d'un traitement particulier.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent pour la santé (diplôme menant à une profession à laquelle on confie des responsabilités de santé publique dans le code des professions ou diplôme en kinésiologie et en éducation physique), ou d'un diplôme jugé équivalent
– être à l'emploi d'une institution délivrant des services de santé publique ou œuvrant sur des problématiques de santé publique depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais écrit.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation

2. Transfert

Le transfert se fait selon les critères d'admission du D.É.S.S. (santé publique) et le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

Structure du programme

Le microprogramme comporte 16 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et 2 crédits à option. Le cours UQM6814 est offert par l'Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, département de communication sociale et publique. Le cours UDS6709 est offert par l'Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé, département des sciences de la santé communautaire.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

MSO	6300	1	A	J	Introduction à la santé publique
MSO	6310	3	H	J	Méthodes d'analyse et de synthèse
MSO	6320	2	E	J	Surveillance de l'état de santé
MSO	6330	2	A	J	Protection de la santé
UDS	6709	3	A		Prog. en santé : planification/évaluation (SCL709)
UQM	6814	3	AHE		Comm./prévention, promo./protect. santé (COM7814)

Bloc 70B

Option - 2 crédits.

MSO	6136	1	AHE	J	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO	6331	1	H	J	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO	6332	1	E		Introduction to Health Impact Assessment
MSO	6340	1	A	J	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO	6350	1	H	J	Communication et santé publique
MSO	6351	1	H	J	Développement des communautés

Programme 2-488-6-1

Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable : d'identifier les concepts et les cadres théoriques utilisés en santé mondiale; d'analyser les principaux enjeux en santé mondiale et de discuter des solutions qui sont proposées pour améliorer la santé ou minimiser leurs impacts négatifs; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat qui a réussi 15 crédits de cours dans le microprogramme en santé mondiale et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 pourra présenter une demande écrite de transfert à l'option santé mondiale de la maîtrise en santé communautaire. La demande sera soumise à la direction des programmes de 2e cycle du département qui recommandera ou non le transfert. L'étudiant devra toutefois se soumettre aux procédures de sélection établies pour l'admission au programme de maitrise. La réussite du microprogramme en santé mondiale ne garantit pas l'admission à la maitrise en santé communautaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours pertinent après approbation de la direction du programme.

Bioéthique

Microprogramme de 2e cycle (bioéthique) 2-495-6-0

D.É.S.S. (bioéthique) 2-495-1-0

M.A. (bioéthique) 2-495-1-1

Département de médecine sociale et préventive

Responsable des programmes : Bryn Williams-Jones, 514-343-6111, poste 4881
Pour information : Pascale Koenig, conseillère en gestion des études, 514-343-7973

Environnement interdisciplinaire

Ancrés dans la réalité des milieux de la santé, de la recherche et de la santé publique, les programmes de bioéthique offrent un environnement interdisciplinaire nécessaire pour le développement des connaissances et des compétences essentielles aux chercheurs et aux professionnels en bioéthique. Le D.É.S.S. et la M.A. sont structurés autour de trois options – Éthique et soins de santé, Éthique de la recherche et Éthique et santé des populations –, mais ils offrent également un cheminement individualisé (sans option).

Deux programmes de bioéthique sont également offerts au 3e cycle sous la forme d'options, soit au Doctorat en sciences biomédicales (3-484-1-0) de la Faculté de médecine, soit au Doctorat en sciences humaines appliquées (3-241-1-0) de la Faculté des arts et des sciences.

Destinataires

Le microprogramme et le D.É.S.S. s'adressent aux professionnels (de la santé, santé publique, gestion, etc.) et aux personnes intéressées qui n'ont pas de formation clinique préalable (provenant par exemple des sciences humaines et sociales), et qui souhaitent approfondir leurs réflexions d'ordre éthique; se doter d'outils pour améliorer la qualité de leur travail; et être plus conscients des choix de société suscités par le développement des technologies biomédicales. Ces programmes permettent également aux étudiants de confirmer leur intérêt et leurs aptitudes pour poursuivre leur formation à la maîtrise ou au doctorat. La maîtrise vise à former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Elle vise également à promouvoir une réflexion structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la pratique clinique, de la recherche et de la santé des populations.

Personnel enseignant

Des professeurs des Facultés de médecine, de droit, de pharmacie, de sciences infirmières et de théologie et sciences des religions, ainsi que des professeurs du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement dans les programmes.

Programme 2-495-6-0

Microprogramme de 2e cycle (bioéthique)

Objectifs

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation ou un court texte exposant la nature de sa pratique et expliquant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ
– Lettre d'intention ou de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert au D.É.S.S. ou à la Maîtrise

Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.É.S.S. (bioéthique). Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la M.A. (bioéthique). Dans ce cas, elles doivent présenter la recommandation de trois professeurs dont au moins deux sont associés aux programmes de bioéthique. Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.É.S.S. ou dans celui de la M.A.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Trois axes de spécialisation sont offerts: l'éthique clinique, l'éthique de la recherche, l'éthique et la santé des populations.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6017	3	H	Bioéthique et droit

Bloc 70B Spécialisation

Option - 6 crédits.

BIE	6003	3	A	Éthique de la recherche
BIE	6006	3	AH	Éthique des politiques de santé
BIE	6008	3	A	Éthique clinique
BIE	6016	3	AH	Bioéthique et santé publique

Bloc 70C Thématiques

Option - 6 crédits.

BIE	6001	3	H	Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A	Bioéthique et approche de la mort
BIE	6007	3	E	Introduction à la neuroéthique
BIE	6012	3	H	Bioéthique en pratique
MMD	6105	3	AH	Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT	6103	3	AHE	Éthique clinique et patients complexes

Programme 2-495-1-0

D.É.S.S. (bioéthique)

Objectifs

– Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé.
– Offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis.
– Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé.
– Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.
– Identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriethnique.
– Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire.
– Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique.
– Permettre de s'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et explicitant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits, dont au moins 24 crédits du niveau des études supérieures. Il est offert selon les quatre options suivantes:

– Cheminement individualisé (segment 70)
– Éthique et soins de santé (segment 71)
– Éthique de la recherche (segment 72)
– Éthique et santé des populations (segment 73)

Le choix de l'une des options offertes n'est pas nécessaire au moment de l'inscription. Il peut être décidé en cours du programme d'études.

Segment 70 propre à l'option Cheminement individualisé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 15 à 21 crédits à option et au maximum 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6012	3	H	Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H	Bioéthique et droit

Bloc 70B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6003	3	A	Éthique de la recherche
BIE	6006	3	AH	Éthique des politiques de santé
BIE	6008	3	A	Éthique clinique
BIE	6016	3	AH	Bioéthique et santé publique

Bloc 70C Stage

Option - maximum 3 crédits.

BIE	60191	0	AHE	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE	60192	0	AHE	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE	60193	3	AHE	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE	60201	0	AHE	Stage en éthique de la recherche 1
BIE	60202	0	AHE	Stage en éthique de la recherche 2
BIE	60203	3	AHE	Stage en éthique de la recherche 3
BIE	60211	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE	60212	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE	60213	3	AHE	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc 70D Thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 70E

Option - maximum 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou cours choisis dans le répertoire de cours en bioéthique ou autres disciplines en lien avec le projet d'études, avec l'approbation de la direction des programmes de bioéthique.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 70F

Choix - maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Segment 71 propre à l'option Éthique et soins de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

BIE	6000	3	A		Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H		Bioéthique et droit

Bloc 71B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
MMD	6105	3	AH		Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT	6103	3	AHE		Éthique clinique et patients complexes
PDT	6104	3	AHE		Éthique clinique, santé et société

Bloc 71C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	60191	0	AHE		Stage en éthique et soins de santé 1
BIE	60192	0	AHE		Stage en éthique et soins de santé 2
BIE	60193	3	AHE		Stage en éthique et soins de santé 3

Bloc 71D

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
BIE	6006	3	AH		Éthique des politiques de santé
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 71E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
REL	2430	3	AHE	JS	Religions en milieux de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 71F

Choix - maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Segment 72 propre à l'option Éthique de la recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE	6000	3	A		Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H		Bioéthique et droit

Bloc 72B Spécialisation

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche

Bloc 72C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	60201	0	AHE		Stage en éthique de la recherche 1
BIE	60202	0	AHE		Stage en éthique de la recherche 2
BIE	60203	3	AHE		Stage en éthique de la recherche 3

Bloc 72D Thématiques

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
BIE	6006	3	AH		Éthique des politiques de santé
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 72E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction

PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
REL	2430	3	AHE	JS	Religions en milieux de santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 72F

Choix - maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Segment 73 propre à l'option Éthique et santé des populations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 12 à 18 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6012	3	H	Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H	Bioéthique et droit

Bloc 73B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6006	3	AH	Éthique des politiques de santé
BIE	6016	3	AH	Bioéthique et santé publique

Bloc 73C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	60211	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE	60212	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE	60213	3	AHE	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc 73D Thématiques

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6001	3	H	Bioéthique et début de la vie
BIE	6003	3	A	Éthique de la recherche
BIE	6004	3	A	Bioéthique et approche de la mort
BIE	6007	3	E	Introduction à la neuroéthique
BIE	6008	3	A	Éthique clinique
BIE	6104	3	H	Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 73E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

Bloc 73F

Choix - maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

Programme 2-495-1-1

M.A. (bioéthique)

Objectifs

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

Avec travail dirigé

Ce cheminement vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail. La présence d'un stage dans le programme vise à renforcer l'expertise professionnelle par une expérience concrète dans un lieu de pratique.

Avec mémoire

Ce cheminement vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation ou un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- présenter un curriculum vitæ
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- s'il y a lieu, se présenter à une entrevue.

Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale de la M.A. est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein, à compter de la première inscription.

3. Transfert

- Les personnes qui ont, dans le microprogramme de 2e cycle ou dans le D.É.S.S. (bioéthique), une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la Maîtrise (bioéthique).
- Elles doivent présenter une lettre de recommandation de trois professeurs, dont au moins deux professeurs sont associés aux programmes de bioéthique.
- Tous les cours du microprogramme ou du D.É.S.S. peuvent être intégrés dans le programme de maîtrise.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les quatre options suivantes :

– Cheminement individualisé (segment 72)
– Éthique et soins de santé (segment 73)
– Éthique de la recherche (segment 74)
– Éthique et santé des populations (segment 75)

Ces options peuvent être suivies selon deux modalités :

– avec mémoire (MM) : ce programme de maîtrise de recherche comprend un minimum de 21 crédits de cours et 24 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire.
– avec travail dirigé (TD) : ce programme de maîtrise professionnelle comprend un minimum de 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Segment 72 Propre à l'option Cheminement individualisé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 15 à 21 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6017	3	H	Bioéthique et droit

MM-Bloc 72B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6003	3	A	Éthique de la recherche
BIE	6006	3	AH	Éthique des politiques de santé
BIE	6008	3	A	Éthique clinique
BIE	6016	3	AH	Bioéthique et santé publique

MM-Bloc 72C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6106	3	H	Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 72D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA	6177	3	H	Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H	Introduction à la recherche qualitative
BIE	6104	3	H	Méthodes de recherche en bioéthique
ETA	6512	3	AHE	L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 72E Thématiques

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 72F

Choix - maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 72G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE	6131	24	AHE	Mémoire

TD-Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6012	3	H	Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H	Bioéthique et droit

TD-Bloc 72B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6003	3	A	Éthique de la recherche
BIE	6006	3	AH	Éthique des politiques de santé
BIE	6008	3	A	Éthique clinique
BIE	6016	3	AH	Bioéthique et santé publique

TD-Bloc 72C Stage

Option - maximum 3 crédits.

BIE	60191	0	AHE	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE	60192	0	AHE	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE	60193	3	AHE	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE	60201	0	AHE	Stage en éthique de la recherche 1
BIE	60202	0	AHE	Stage en éthique de la recherche 2
BIE	60203	3	AHE	Stage en éthique de la recherche 3
BIE	60211	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE	60212	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE	60213	3	AHE	Stage en éthique et santé des populations 3

TD-Bloc 72D Thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6001	3	H	Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A	Bioéthique et approche de la mort
BIE	6007	3	E	Introduction à la neuroéthique
BIE	6104	3	H	Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 72E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 72F

Choix - maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 72G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE	6135	15	AHE		Travail dirigé

Segment 73 Propre à l'option Éthique et soins de santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 30 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 9 à 15 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE	6000	3	A		Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
BIE	6017	3	H		Bioéthique et droit

MM-Bloc 73B Spécialisation

Option - 3 crédits.

BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
MMD	6105	3	AH		Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT	6103	3	AHE		Éthique clinique et patients complexes
PDT	6104	3	AHE		Éthique clinique, santé et société

MM-Bloc 73C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6106	3	H		Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 73D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 73E Thématiques

Option - maximum 3 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
REL	2430	3	AHE	JS	Religions en milieux de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 73F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 73G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE	6131	24	AHE		Mémoire

TD-Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

BIE	6000	3	A		Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H		Bioéthique et droit

TD-Bloc 73B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
MMD	6105	3	AH		Éthique clinique, santé mentale, vieillissement
PDT	6103	3	AHE		Éthique clinique et patients complexes
PDT	6104	3	AHE		Éthique clinique, santé et société

TD-Bloc 73C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	60191	0	AHE		Stage en éthique et soins de santé 1
BIE	60192	0	AHE		Stage en éthique et soins de santé 2
BIE	60193	3	AHE		Stage en éthique et soins de santé 3

TD-Bloc 73D

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche
BIE	6006	3	AH		Éthique des politiques de santé
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 73E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
REL	2430	3	AHE	JS	Religions en milieux de santé
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 73F

Choix - maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 73G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE	6135	15	AHE		Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option Éthique de la recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 9 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 30 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 9 à 15 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE	6000	3	A		Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6017	3	H		Bioéthique et droit

MM-Bloc 74B Spécialisation

Option - 3 crédits.

BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche

MM-Bloc 74C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6106	3	H		Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 74D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 74E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 74F

Choix - maximum 3 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 74G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE	6131	24	AHE		Mémoire

TD-Bloc 74A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE	6000	3	A		Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H		Bioéthique et droit

TD-Bloc 74B Spécialisation

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6003	3	A		Éthique de la recherche

TD-Bloc 74C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	60201	0	AHE		Stage en éthique de la recherche 1
BIE	60202	0	AHE		Stage en éthique de la recherche 2
BIE	60203	3	AHE		Stage en éthique de la recherche 3

TD-Bloc 74D Thématiques

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6001	3	H		Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
BIE	6006	3	AH		Éthique des politiques de santé
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 74E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 74F

Choix - maximum 6 crédits.

Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 74G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE	6135	15	AHE		Travail dirigé

Segment 75 Propre à l'option Éthique et santé des populations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: Modalité avec MÉMOIRE (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix. Modalité avec TRAVAIL DIRIGÉ (TD) : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé, de 12 à 18 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE	6000	3	A		Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6017	3	H		Bioéthique et droit

MM-Bloc 75B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6006	3	AH		Éthique des politiques de santé
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique

MM-Bloc 75C

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	6106	3	H		Séminaire de maîtrise

MM-Bloc 75D Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA	6177	3	H		Méthodologie de la recherche
ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives

MM-Bloc 75E

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
BIE	6007	3	E		Introduction à la neuroéthique
BIE	6012	3	H		Bioéthique en pratique
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

MM-Bloc 75F

Choix - maximum 3 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

MM-Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.
L'inscription à ce bloc se fait lorsque la scolarité est achevée.

BIE	6131	24	AHE	Mémoire

TD-Bloc 75A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6012	3	H	Bioéthique en pratique
BIE	6017	3	H	Bioéthique et droit

TD-Bloc 75B Spécialisation

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE	6006	3	AH	Éthique des politiques de santé
BIE	6016	3	AH	Bioéthique et santé publique

TD-Bloc 75C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

BIE	60211	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE	60212	0	AHE	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE	60213	3	AHE	Stage en éthique et santé des populations 3

TD-Bloc 75D Thématiques

Option - minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
VEUILLEZ NOTER que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE	6001	3	H	Bioéthique et début de la vie
BIE	6003	3	A	Éthique de la recherche
BIE	6004	3	A	Bioéthique et approche de la mort
BIE	6007	3	E	Introduction à la neuroéthique
BIE	6008	3	A	Éthique clinique
BIE	6104	3	H	Méthodes de recherche en bioéthique

TD-Bloc 75E

Option - maximum 6 crédits.

ANT	6155	3	A	J	Anthropologie, société, santé
ANT	6156	3	H	J	Anthropologie de l'éthique
ASA	6754	3	A	J	Système de santé et santé des populations
MSO	6410	3	H		Épidémiologie et reproduction
PHI	6520	3	AH	J	Questions d'éthique contemporaine
PHI	6575	3	AH	J	Problèmes en éthique internationale
PHI	6576	3	AH	J	Justice économique et sociale
PHM	6071	3	AHE		Le médicament comme objet social
PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOL	6950	3	AHE		Biomédecine, biotechnologies et société

TD-Bloc 75F

Choix - maximum 6 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent.

TD-Bloc 75G Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE	6135	15	AHE	Travail dirigé

Santé environnementale et santé au travail

D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) 2-410-1-2

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) 2-486-1-2

M. Sc. (santé environnementale et santé au travail) 2-488-1-0

Options :
- Analyse du risque
- Toxicologie générale
- Environnement, santé et gestion des catastrophes
- Santé environnementale mondiale
- Hygiène du travail

D.É.S.S. (hygiène du travail) 2-488-1-1

D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) 2-488-1-2

Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail) 2-488-6-0

Département de santé environnementale et santé au travail

Responsable de la M. Sc. : Kannan Krishnan, 514-343-6134
Secrétariat : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200
Responsable des options Analyse du risque et Toxicologie générale : Sami Haddad, 514-343-6111, poste 38166
Responsable de l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes : Maryse Bouchard, 514-343-6111, poste 43231
Responsable de l'option Santé environnementale mondiale : Audrey Smargiassi, 514-343-6111, poste 38528
Responsable de l'option Hygiène du travail : Maximilien Debia, 514-343-3782

Programme 2-410-1-2

D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes)

Objectifs

L'objectif général du programme consiste à réaligner l'expertise des spécialistes de l'environnement de façon à leur permettre d'intervenir dans le milieu à partir des objectifs spécifiques suivants :

- comprendre la complexité de la réalité environnementale
- développer des aptitudes en matière d'élaboration de moyens de contrôle
- évaluer et doser les impacts environnementaux
- être aptes à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et à promouvoir la recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.
- Une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement est un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Santé publique

Obligatoire - 24 crédits.

ENV	6002	3	H	S	Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A	S	La protection de l'environnement
ENV	6010	6	A		Étude de cas
HEC	6111	3	AH		Développement, politiques environnementales et gestion (408413)
MSN	6027	3	A	S	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSN	6148	3	H		Catastrophes, urgences et santé

Bloc 70B Santé publique

Option - maximum 6 crédits.

MSN	6025	3	H	J	Hygiène de l'environnement
MSN	6028	3	H	J	Changements climatiques : impact santé
MSN	6111	3	A	S	Hygiène du travail
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie
TXL	6014	3	A	S	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Gestion des catastrophes

Option - maximum 6 crédits.

ENV	6005	3	H	S	Catastrophes et aspects juridiques
ENV	6006	3	H	S	Gestion des menaces biologiques
GIN	6126A	3	AHE		Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN	6214A	3	H		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales

Bloc 70D Aménagement, écologie et environnement

Option - maximum 6 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
ENV	6000	3	A	S	Modélisation et environnement
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-486-1-2

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque)

Pour information, 514-343-6134; télécopieur : 514-343-2200

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui sont capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

Destinataires

Ce programme de D.É.S.S. s'adresse à des candidats possédant déjà une formation dans un champ d'activités spécialisées en sciences de la santé humaine ou animale, en sciences biomédicales ou en sciences naturelles (chimie, par exemple), ou en voie d'acquérir une formation spécialisée.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir amorcé un cheminement de carrière dans un domaine de pratique professionnelle ou de recherche relié à la toxicologie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctoralesen ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert avec deux options : l'option Analyse du risque (segment 70), l'option Toxicologie générale (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
MSN	6138	3	E	S	Principes de l'analyse du risque 2
MSN	6146	3	A	S	Modèles en analyse du risque
TXL	6002	3	H	S	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie
TXL	6014	3	A	S	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70B

Option - 9 crédits.
Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

MSN	6018	3	H	S	Toxicologie industrielle
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
TXL	6002	3	H	S	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie
TXL	6012	3	H	J	Toxicologie des médicaments
TXL	6014	3	A	S	Toxicologie de l'environnement
TXL	6016	3	A	S	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 71B

Option - 9 crédits.
Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Programme 2-488-1-0

M. Sc. (santé environnementale et santé au travail)

Objectifs

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée telle la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission pour le cheminement avec mémoire uniquement

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec stage ou avec travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), du D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), du D.É.S.S. (hygiène du travail), du D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) ou du Microprogramme du 2e cycle (santé environnementale et santé au travail). Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. ou au microprogramme devra avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité complétée. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. ou au microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension. Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou le D.É.S.S. (hygiène du travail) ou le D.É.S.S. (santé environnementale mondiale) ou le microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du diplôme ou du microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé verbal. Le programme de maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comporte 30 crédits de cours dont au moins 27 doivent être de 2e cycle. Si l'étudiant s'inscrit à un cours de 1er cycle (qui sera obligatoirement à option sauf pour l'option Hygiène du travail), ce cours devra préalablement être approuvé par le directeur du programme.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements : le cheminement avec mémoire, lequel comprend l'option Générale (segment 69) le cheminement avec travail dirigé ou stage, lequel comprend les cinq options suivantes : l'option Analyse du risque (segment 70), l'option Toxicologie générale (segment 71), l'option Environnement, santé et catastrophe (segment 72), l'option Hygiène du travail (segment 73), l'option Santé environnementale mondiale (segment 74).

Segment 69 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires, 33 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire et 7 crédits à option.

Bloc 69A

Obligatoire - 5 crédits.

MSN	60041	0	AHE		Séminaire 1
MSN	60042	2	AHE		Séminaire 2
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1

Bloc 69B

Option - 6 crédits.

MSN	6026	3	A	S	Méthodes d'analyse de données
MSN	6027	3	A	S	Bases en toxicologie et en épidémiologie

MSN	6111	3	A	S	Hygiène du travail
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie

Bloc 69C - Recherche

Option - 1 crédit

BIE	6046	1	AHE		Introduction : éthique de la recherche
MMD	6005	1	AHE	J	Éthique et recherche en santé

Bloc 69D - Mémoire

Obligatoire - 33 crédits

MSN	6400	33	AHE		Mémoire

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
MSN	6138	3	E	S	Principes de l'analyse du risque 2
MSN	6146	3	A	S	Modèles en analyse du risque
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie

Bloc 70B

Choix - maximum 9 crédits.

Choisir parmi les cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que tout autre cours de 2e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc 70C

Option - maximum 9 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
GIN	6126A	3	AHE		Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN	6214A	3	H		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
GIN	6410	3	A	S	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN	6411	3	H		Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 70D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits

MSN	6900	15	AHE		Travail dirigé
MSN	6910	15	AHE		Stage

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 15 à 21 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

MSN	6018	3	H	S	Toxicologie industrielle
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie
TXL	6012	3	H	J	Toxicologie des médicaments
TXL	6014	3	A	S	Toxicologie de l'environnement
TXL	6016	3	A	S	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 71B

Choix - maximum 6 crédits.

Choisir parmi les cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que tout autre cours de 2e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujet à l'approbation du comité d'études supérieures.

Bloc 71C

Option - maximum 6 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
GIN	6126A	3	AHE		Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN	6214A	3	H		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
GIN	6410	3	A	S	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN	6411	3	H		Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 71D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits

MSN	6900	15	AHE		Travail dirigé
MSN	6910	15	AHE		Stage

Segment 72 Propre à l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 21 à 27 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 18 crédits.

ENV	6002	3	H	S	Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A	S	La protection de l'environnement
HEC	6111	3	AH		Développement, politiques environnementales et gestion (408413)
MSN	6027	3	A	S	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSN	6148	3	H		Catastrophes, urgences et santé

Bloc 72B

Choix - maximum 12 crédits.

Choisir parmi les cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que tout autre cours de 2e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc 72C

Option - maximum 12 crédits.

AME	6113	3	H	J	Écologie du paysage
GIN	6126A	3	AHE		Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN	6214A	3	H		Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
GIN	6410	3	A	S	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN	6411	3	H		Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux (IND6411)
MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6060	3	A	J	Concepts de base en biostatistique
MSO	6061	3	AH	J	Introduction à la biostatistique
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail
URB	6774	3	H	J	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB	6778	3	A	J	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 72D

Option - 15 crédits.

MSN	6900	15	AHE	Travail dirigé
MSN	6910	15	AHE	Stage

Segment 73 Propre à l'option Hygiène au travail

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage.

Bloc 73A

Obligatoire - 30 crédits.

GIN	6410	3	A	S	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
MSN	6018	3	H	S	Toxicologie industrielle
MSN	6022	3	A	J	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN	6023	3	H	S	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN	6024	3	H	J	Ventilation et protection individuelle
MSN	6025	3	H	J	Hygiène de l'environnement
MSN	6026	3	A	S	Méthodes d'analyse de données
MSN	6112	3	A	S	Stratégie d'évaluation des risques
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail

Bloc 73B Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN	6900	15	AHE	Travail dirigé
MSN	6910	15	AHE	Stage

Segment 74 Propre à l'option Santé environnementale mondiale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 24 à 27 crédits à option dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
ENV	6002	3	H	S	Les impacts environnementaux
MSN	6027	3	A	S	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN	6028	3	H	J	Changements climatiques : impact santé
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale

Bloc 74B

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ENV	6006	3	H	S	Gestion des menaces biologiques
HEC	6111	3	AH		Développement, politiques environnementales et gestion (408413)
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales
MSN	6148	3	H		Catastrophes, urgences et santé
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale

Bloc 74C

Choix - maximum 3 crédits.

Ou tout autre cours jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme (voir le répertoire des cours).

Bloc 74D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN	6900	15	AHE	Travail dirigé
MSN	6910	15	AHE	Stage

Programme 2-488-1-1

D.É.S.S. (hygiène du travail)

Objectifs

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (hygiène du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M.Sc. avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

GIN	6410	3	A	S	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
MSN	6018	3	H	S	Toxicologie industrielle
MSN	6022	3	A	J	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN	6023	3	H	S	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN	6024	3	H	J	Ventilation et protection individuelle
MSN	6025	3	H	J	Hygiène de l'environnement
MSN	6026	3	A	S	Méthodes d'analyse de données
MSN	6112	3	A	S	Stratégie d'évaluation des risques
REI	6170	3	A	S	Stratégies en santé et sécurité du travail

Programme 2-488-1-2

D.É.S.S. (santé environnementale mondiale)

Objectifs

Le programme vise à :

- accroître les savoirs relatifs aux principaux enjeux qui caractérisent les problématiques mondiales en santé environnementale;
- outiller les étudiants pour lutter contre les principales menaces environnementales à la santé publique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé environnementale mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M.Sc. (santé environnementale) avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA	6734	3	A	S	Fondements en santé mondiale
ENV	6002	3	H	S	Les impacts environnementaux
MSN	6027	3	A	S	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN	6028	3	H	J	Changements climatiques : impact santé
MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
MSO	6500	3	H	J	Enjeux contemporains de santé mondiale

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours (max. 3 crédits) jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sujet à l'approbation du directeur du programme.

ENV	6006	3	H	S	Gestion des menaces biologiques
HEC	6111	3	AH		Développement, politiques environnementales et gestion (408413)
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales
MSN	6148	3	H		Catastrophes, urgences et santé
MSO	6501	3	H		Pratiques de santé mondiale

Programme 2-488-6-0

Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail)

Objectifs

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.É.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M.Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne de 2,7 au 1er cycle sont aussi admissibles au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou en toxicologie et analyse du risque. Une moyenne de 2,7 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert aux D.É.S.S. Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne de 3,0 au 1er cycle sont aussi admissibles à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail) avec travail dirigé ou avec stage. Une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert à la M. Sc.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MSN	6115	3	H	J	Santé et environnement 1
TXL	6010	3	A	S	Introduction à la toxicologie

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

Parmi les cours des répertoires en Santé environnementale et santé au travail (MSN), en Environnement et prévention (ENV) ou en Toxicologie et analyse du risque (TXL).

ENV	6000	3	A	S	Modélisation et environnement
ENV	6002	3	H	S	Les impacts environnementaux
ENV	6003	3	A	S	La protection de l'environnement
ENV	6005	3	H	S	Catastrophes et aspects juridiques
ENV	6006	3	H	S	Gestion des menaces biologiques
MSN	6018	3	H	S	Toxicologie industrielle
MSN	6021	3	E	S	Gestion des risques en santé environnementale
MSN	6022	3	A	J	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN	6023	3	H	S	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN	6024	3	H	J	Ventilation et protection individuelle
MSN	6025	3	H	J	Hygiène de l'environnement
MSN	6026	3	A	S	Méthodes d'analyse de données
MSN	6027	3	A	S	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN	6028	3	H	J	Changements climatiques : impact santé
MSN	6111	3	A	S	Hygiène du travail
MSN	6112	3	A	S	Stratégie d'évaluation des risques
MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
MSN	6138	3	E	S	Principes de l'analyse du risque 2
MSN	6144	3	A	S	Communication et catastrophes environnementales
MSN	6146	3	A	S	Modèles en analyse du risque
MSN	6148	3	H		Catastrophes, urgences et santé
TXL	6002	3	H	S	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL	6012	3	H	J	Toxicologie des médicaments
TXL	6014	3	A	S	Toxicologie de l'environnement
TXL	6016	3	A	S	Toxicologie agro-alimentaire
TXL	6030	3	AH		Évaluation du risque toxique 1

Santé publique

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Options :
- Gestion des services de santé
- Épidémiologie
- Organisation des soins de santé
- Promotion de la santé
- Toxicologie et analyse du risque
- Santé mondiale

D.É.P.A. - Diplôme d'études professionnelles approfondies (santé publique) 3-481-1-7

Options :
- Option Analyse et management des systèmes de santé
- Option Analyse du risque et Toxicologie
- Option Épidémiologie
- Option Santé mondiale

École de santé publique (ÉSPUM)

Directeur du programme de Ph. D. : Sami Haddad, 514-343-6111, poste 38166

Secrétariat : 514-343-6111 poste 5662
Option Gestion des services de santé : Lambert Farand, 514-343-6111 poste 1374
Option Épidémiologie : Jennifer O'Loughlin, 890-8000 poste 15858
Option Organisation des soins de santé : Régis Blais, 514-343-5907
Option Promotion de la santé : Katherine Frohlich, 514-343-6111, poste 44024
Option Toxicologie et analyse du risque : Jérôme Lavoué, 514-343-3108
Option Santé mondiale : Vinh-Kim Nguyen

Responsable du D.É.P.A. : Lambert Farand, 514-343-6111, poste 1374

Option Analyse et management des systèmes de santé : Lambert Farand, 514-343-6111 poste 1374
Option Analyse du risque et Toxicologie : Kannan Krishnan 514-343-6535
Option Épidémiologie : Jennifer O'Loughlin, 890-8000 poste 15858
Option Santé mondiale : Christina Zarowsky,514-343-2441

Personnel enseignant

Les professeurs de ces programmes proviennent du Département d'administration de la santé, du Département de médecine sociale et préventive et du Département de santé environnementale et santé au travail.

Programme 3-481-1-1

Ph. D. (santé publique)

Objectifs

Le doctorat en santé publique vise à former des :

– chercheurs autonomes qui maîtriseront un champ disciplinaire tout en sachant maintenir une vision globale de la santé publique
– professeurs qualifiés capables de former, à leur tour, des étudiants aux trois cycles des études universitaires dans le domaine de la santé publique
– experts de haut niveau dans leur domaine de spécialisation.

Option Gestion des services de santé

Cette option vise à former des chercheurs, des professeurs et des experts de haut niveau en gestion des systèmes de santé. Elle s'intéresse notamment à la gouverne des organisations et des systèmes de santé, à leurs stratégies, à leur structuration, aux cultures organisationnelles et aux modèles de gestion comme, par exemple, l'amélioration continue de la qualité, la gestion par programme, la réingénierie des processus ou la régionalisation. Sur le plan des méthodes, la recherche en gestion fait appel à des méthodes quantitatives et qualitatives utilisées à plusieurs niveaux d'analyse : acteurs individuels, équipes de travail, organisations et réseaux d'organisations.

Option Épidémiologie

Cette option vise à former des chercheurs qui utiliseront leurs compétences en épidémiologie pour devenir des leaders en recherche et en enseignement dans des milieux académiques, de santé publique, cliniques, gouvernementaux et/ou privés. Les champs

principaux d'application des chercheurs qui graduront du programme incluent : l'identification et la caractérisation des causes des problèmes de santé (au niveau individuel et populationnel), de même que l'étude des déterminants de la santé dans un but de prévention et d'amélioration de la santé des populations.

Option Organisation des soins de santé

Cette option vise à former des chercheurs, des universitaires et des experts de haut niveau sur les systèmes de santé. Ils sauront observer et analyser les défis sociaux, politiques et économiques posés par ces systèmes, et proposer des moyens d'y faire face, en utilisant une démarche scientifique rigoureuse. Ils contribueront aux débats scientifiques et sociaux sur les systèmes de santé en maîtrisant les perspectives critiques pertinentes.

Option Promotion de la santé

Cette option vise à former des chercheurs qui pourront conduire des recherches qui permettront de : développer des théories et des modèles de changement des individus et des structures qui influencent la santé; développer des théories et des modèles qui visent à réduire les inégalités sociales de santé; développer des modèles et des théories de l'intervention permettant aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé, évaluer les interventions de promotion de la santé.

Option Toxicologie et analyse du risque

L'option vise à former des chercheurs qui contribueront : 1) au développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à divers agresseurs (modélisation, méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition à diverses substances toxiques); 2) au développement de la connaissance de la relation dose-réponse de ces agresseurs chez l'humain, qui passe par l'étude de leur toxicocinétique, de leurs mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'ils peuvent engendrer, et de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et 3) à la caractérisation des risques associés aux agresseurs de l'environnement général et du milieu de travail.

Option Santé mondiale

L'option vise à promouvoir l'acquisition des compétences essentielles à une bonne pratique de recherche en Santé mondiale, caractérisée par (i) une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes; (ii) l'alignement de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées; (iii) la mise en œuvre de partenariats de recherche équitables avec des institutions du sud; (iv) le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables; (v) le renforcement des capacités dans les pays partenaires; (vi) la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques professionnelles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée (consulter les spécifications propres à chaque option)
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance suffisante des langues française et anglaise
- satisfaire aux exigences d'examen des dossiers et d'entrevue (le cas échéant) du programme de doctorat en santé publique de l'ESPUM
- fournir le plan d'études signé par l'étudiant, le directeur de recherche et le responsable de l'option

1.1 Conditions générales du passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

Les conditions d'admissibilité à un passage accéléré diffèrent selon les spécialisations. Pour toutes les options, les conditions suivantes s'appliquent :

- le candidat doit avoir maintenu une moyenne de 3,9 à la scolarité de la maîtrise exigée, et ce, à l'intérieur de trois trimestres consécutifs et sans interruption entre la maîtrise et le doctorat
- déposer au moins un des documents suivants (des documents supplémentaires pourraient être exigés en fonction de la spécialisation visée) :

  a) mémoire de recherche d'une maîtrise antérieure s'il y a lieu

  b) un article ou chapitre de livre publié ou accepté, pour lequel il y a eu un comité de lecture, et duquel l'étudiant est premier auteur

  c) un article ou chapitre de livre soumis ou en préparation et pour lequel l'étudiant est premier auteur

  d) un texte de 10 à 15 pages produit par l'étudiant qui fait état de l'avancement de la recherche entreprise durant la maîtrise et développe brièvement les perspectives de déroulement au niveau du doctorat.

Dans les scénarios c) ou d), le texte est évalué par deux juges indépendants membres de l'option pour laquelle la personne pose sa candidature. Le texte est évalué selon les critères suivants :

1- le texte est bien écrit et présente clairement une problématique, une littérature pertinente, une méthode adéquate
2- le texte correspond à la qualité et maîtrise des concepts attendus pour quelqu'un qui présente un mémoire de maîtrise
3- dans le cas d'avis divergents par les évaluateurs, un troisième évaluateur est recruté. Son évaluation se fait à l'aveugle des évaluations précédentes.

OPTION Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) avec mémoire qui présente une scolarité comprenant au moins (l'équivalent de) 6 crédits de cours en épidémiologie et 6 crédits de cours en biostatistiques.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en épidémiologie (en voie de création) ou M. Sc. santé communautaire avec mémoire.

OPTION Organisation des soins de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en administration de la santé options Gestion du système de santé, Gestion de la qualité QUÉOPS-i, utilisation de la recherche (FORCES), Analyse des organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Santé mondiale (avec mémoire) ou une maîtrise en évaluation des technologies de la santé ou une maîtrise professionnelle en gestion ou une maîtrise de recherche en sciences de l'organisation ou en sciences sociales ou dans une discipline pertinente pourrait aussi être acceptable.
- les candidats doivent avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent : ASA6754 Système de santé et santé des populations, ASA6120 Fondements du management (ou ASA6753 Logiques organisationnelles et santé publique), ASA6703 Économie de la santé, MSO6001 Concepts de base en épidémiologie, MSO6067 Introduction aux modèles linéaires. À défaut de se conformer, une formation préparatoire pourrait être exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en administration de la santé (sans égard à l'option choisie) ou de la M. Sc. en évaluation des technologies de la santé.

OPTION Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines
- avoir réussi le cours MSO6310 Méthodes d'analyse et de synthèse de 3 crédits ou un cours jugé équivalent. À défaut de se conformer, une formation complémentaire peut être exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en santé communautaire avec mémoire

OPTION Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
– avoir reçu une formation de base dans les trois domaines suivants : en santé environnementale, toxicologie et statistiques (par exemple les cours MSN6115, TXL6010, MSO6060 ou des équivalents). À défaut de se conformer, une formation complémentaire peut être exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en santé environnementale, option avec mémoire.

OPTION Gestion des services de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en administration de la santé options Gestion du système de santé, Gestion de la qualité QUÉOPS-i, utilisation de la recherche (FORCES), Analyse des organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Évaluation des services, organisations et systèmes de santé (avec mémoire), Santé mondiale (avec mémoire) ou une maîtrise en évaluation des technologies de la santé ou une maîtrise professionnelle en gestion ou une maîtrise de recherche en sciences de l'organisation ou en sciences sociales ou dans une discipline pertinente pourrait aussi être acceptable.
– les candidats doivent avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent : ASA6754 Système de santé et santé des populations, ASA6120 Fondements du management (ou ASA6753 Logiques organisationnelles et santé publique), ASA6703 Économie de la santé, MSO6001 Concepts de base en épidémiologie, MSO6067 Introduction aux modèles linéaires. À défaut de se conformer, une formation préparatoire pourrait être exigée

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en administration de la santé (sans égard à l'option choisie) ou de la M. Sc. en évaluation des technologies de la santé.

OPTION Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) de recherche avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines; ou équivalent
– avoir bénéficié au cours de sa formation de second cycle d'un enseignement ayant exposé le candidat aux enjeux de santé mondiale, ou à la pratique de la recherche en santé mondiale, jugés équivalents aux cours ASA6734 Fondements en santé mondiale; MSO6500 Enjeux contemporains de santé mondiale; MSO6501 Pratiques de santé mondiale
– avoir bénéficié au cours de sa formation d'un enseignement de base en épidémiologie, par exemple MSO6001 ou MSO6011, et en biostatistique, par exemple MSO6060.

À défaut de se conformer à ces deux dernières exigences, une formation complémentaire sera exigée.

Passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM (avec mémoire).

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
– Plan de financement des études ou profil financier
– Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
– Entrevue requise
– Trois lettres de recommandation

2. Scolarité

L'étudiant s'inscrit à temps plein pendant six trimestres.

3. Examen de synthèse

– L'examen de synthèse comporte deux épreuves. Chaque épreuve est jugée par un jury de trois professeurs et doit être complétée avec succès pour que l'examen soit réussi. Toute partie de l'examen peut être ajournée une seule fois.
– L'épreuve écrite de l'examen de synthèse comprend une section santé publique et une section de spécialisation qui correspond à l'option choisie. Cette épreuve a généralement lieu, à date fixe, au trimestre d'été suivant l'admission, après avoir complété les séminaires du tronc commun de santé publique.
– La deuxième épreuve est la défense du protocole de recherche avant la fin du 6e trimestre d'inscription, les trimestres de préparation, de suspension sont exclus du calcul de cette échéance.

4. Recherche et thèse

Tout de suite après avoir soutenu son protocole avec succès, l'étudiant doit soumettre son projet à un Comité d'éthique pertinent et compétent en fonction du sujet et obtenir un certificat de conformité.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 6 options: option Épidémiologie (segment 01 et segment 71), option Organisation des soins de santé (segment 01 et segment 72), option Promotion de la santé (segment 01 et segment 73), option Toxicologie et analyse du risque (segment 01 et segment 74), option Gestion des services de santé (segment 01 et segment 75), option Santé mondiale (segment 01 et segment 76).

Segment 01 Tronc commun

Ces crédits sont obligatoires pour toutes les options.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

BIE	7051	1	A	Éthique de la recherche en santé publique
SPU	7001	3	A	Séminaire général en santé publique
SPU	70501	0	A	Lecture scientifique de la santé publique 1
SPU	70502	1	H	Lecture scientifique de la santé publique 2

Segment 71 Propre à l'option Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

SPU	7100	3	H	Séminaire en épidémiologie
SPU	7150	3	AHE	Séminaire de méthodes en épidémiologie
SPU	7151	3	A	Séminaire de recherche en épidémiologie
SPU	7152	3	E	Épidémiologie avancée

Bloc 71B

Choix - 6 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours en biostatistique de 3 crédits et un cours relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SPU	7912	67	AHE	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Organisation des soins de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

HEC	7013B	3	AHE		Théorie des organisations (8043090)
SPU	7011	3	H		Analyser et comprendre le système de santé
SPU	7200	3	H		Séminaire en organisation
SPU	7201	3	AHE		Système de santé et pluridisciplinarité
SPU	7250	3	A		Recherche en gestion et organisation

Bloc 72B Choix

Choix - 3 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal, et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé en méthodes qualitatives ou quantitatives de 3 crédits.

Bloc 72C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
SPU	7912	67	AHE		Thèse

Segment 73 Propre à l'option Promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, un maximum de 3 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU	7300	3	H		Séminaire en promotion de la santé
SPU	7351	3	A		Séminaire de méthodes en promotion de la santé
SPU	73521	0	A		Recherche en promotion de santé 1
SPU	73522	3	H		Recherche en promotion de santé 2

Bloc 73B

Option - maximum 3 crédits.

MSO	6013	3	H		Concepts en épidémiologie sociale
MSO	6131	3	H	J	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO	6134	3	AH		Comportement individuel et santé publique
MSO	6612	3	AH	J	Promotion de la santé et prévention

Bloc 73C

Choix - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé de méthodologie avancée relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits. Si après consultation avec le responsable de l'option, l'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits de niveau maîtrise en promotion de la santé, l'étudiant peut choisir un cours du bloc 73B ou un cours de 2 crédits et un cours de 1 crédit parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle du Département de médecine sociale et préventive, choisir un cours avancé en promotion de la santé relié au sujet de la thèse de 3 crédits. (ou un cours de 2 crédits et un cours de 1 crédit).

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
SPU	7912	67	AHE		Thèse

Segment 74 Propre à l'option Toxicologie et analyse du risque

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 76 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
SPU	7400	3	H		Séminaire en toxicologie et analyse du risque

Bloc 74B

Choix - 3 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 74C Recherche et thèse

Obligatoire - 76 crédits.

SPU	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
SPU	7914	76	AHE		Thèse

Segment 75 Propre à l'option Gestion des services de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 12 crédits.

SPU	7011	3	H		Analyser et comprendre le système de santé
SPU	7201	3	AHE		Système de santé et pluridisciplinarité
SPU	7250	3	A		Recherche en gestion et organisation
SPU	7500	3	H		Séminaire en gestion des systèmes de santé

Bloc 75B Option

Option - 3 crédits.

HEC	7013B	3	AHE		Théorie des organisations (8043090)
HEC	7103B	3	AHE		Théorie du changement organisationnel (8043201)
HEC	7431	3	AHE		Anthropologie, culture et organisations (80-431-93)
HEC	7439	3	AHE		Nouvelles perspectives en management (80-439-95)
HEC	7445	3	AHE		Formation des stratégies: théories et approches (80-445-97)
HEC	7742	3	AHE		Fondements de la pensée administrative (8001076)
HEC	7743	3	H		Séminaire de politiques générales d'administration (8045290)
SPU	7200	3	H		Séminaire en organisation

Bloc 75C Choix

Choix - 3 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé de méthodes qualitatives ou quantitatives de 3 crédits.

Bloc 75D Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU	7000	0	AHE		Examen général de doctorat
SPU	7912	67	AHE		Thèse

Segment 76 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU	7600	3	H	Séminaire en santé mondiale
SPU	7601	3	H	Pratiques de recherche en santé mondiale
SPU	7650	3	A	Rédaction d'un protocole de recherche

Bloc 76B

Choix - 9 crédits.

Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un ou deux cours de méthodologie avancé relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un ou deux cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
SPU	7912	67	AHE	Thèse

Programme 3-481-1-7

D.É.P.A. - Diplôme d'études professionnelles approfondies (santé publique)

Objectifs

À la fin de ce programme, l'étudiant maîtrisera un ensemble d'outils méthodologiques associés à la santé publique et les appliquera à des problématiques spécifiques au domaine de spécialisation choisi.

Option Épidémiologie

L'étudiant maîtrisera les concepts et méthodes épidémiologiques et les appliquera à des problématiques complexes en santé. Plus spécifiquement, il sera capable de :

- appliquer les concepts et méthodes épidémiologiques à une problématique de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations
- procéder à l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche
- s'impliquer dans la conception et la conduite d'études épidémiologiques et dans l'analyse des résultats de ces études
- participer à la production de connaissances et de savoirs éprouvés (evidence-based) utiles notamment à l'intervention en santé publique

Option Analyse du risque et toxicologie

L'étudiant acquerra les concepts et les compétences, incluant les principales méthodes et techniques actuellement utilisées en analyse du risque. Plus spécifiquement :

- cette option formera des spécialistes en toxicologie et analyse du risque qui contribueront à développer les normes (c.-à-d. concentrations acceptables) des contaminants de l'environnement ainsi qu'à évaluer le risque à la santé causé par divers agresseurs rencontrés dans l'environnement
- les agresseurs de l'environnement visés sont principalement des substances toxiques que l'on trouve dans des milieux tels que l'air intérieur, l'air extérieur, l'eau potable, les aliments, les sols ainsi que le milieu du travail
- l'enseignement dans cette option permettra à l'étudiant d'effectuer une meilleure évaluation et une interprétation de la relation entre l'exposition et la santé humaine, en s'appuyant sur les données toxicologiques classiques et modernes, tout en permettant son application dans différents contextes (actes de terrorisme, fuites, déversements accidentels, sites d'enfouissement, etc.).

Option Analyse et management des systèmes de santé

À la fin de ce programme, le candidat :

- comprendra la dynamique des systèmes de santé et de systèmes de soins selon une perspective pluridisciplinaire (épistémologique, sociologique, politique, économique)
- comprendra et appliquera des approches managériales, économiques, épidémiologiques et statistiques pour analyser et intervenir dans les systèmes et organisations de santé
- pourra analyser et critiquer les politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé en se fondant sur les données probantes
- utilisera les méthodes de recherche, d'évaluation, de planification et de gestion appropriées pour développer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé

Option Santé mondiale

L'étudiant maîtrisera les compétences essentielles à une bonne pratique professionnelle en santé mondiale, soit en développement ou en gestion des programmes, soit en participation dans la recherche, compétences caractérisées par :

- une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes
- l'alignement des programmes, des interventions et de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées
- la mise en œuvre de partenariats équitables avec des institutions du Sud
- le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables
- le renforcement des capacités dans les pays partenaires
- la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir suivi le cours MSO 6061 Introduction à la biostatistique, ou son équivalent
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- une entrevue pourra être exigée par le Comité d'admission après étude du dossier

1.2 Documents additionnels à fournir

- un curriculum vitæ détaillé (principalement en ce qui concerne les activités de recherche)
- une lettre d'intention qui décrit comment le D.É.P.A. contribuera à l'amélioration de la capacité d'intervention du candidat dans sa pratique et comment sa pratique, actuelle ou à venir, enrichira son expérience de formation dans le cadre du D.É.P.A.
- une esquisse de 200 mots qui résume la problématique que le candidat souhaite approfondir au cours de sa formation
- deux lettres de référence, dont l'une du superviseur du mémoire de 2e cycle
- au moins l'un des documents suivants : soit une copie du mémoire de maîtrise ou du rapport de stage, soit un texte scientifique dont le candidat est le premier auteur
- un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement).

Option Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences sociales (démographie, administration, sociologie, économie, etc.), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Analyse du risque et toxicologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences appliquées (santé environnementale ou santé au travail), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
– avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
– une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Analyse et management des systèmes de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– maîtrise en administration de la santé, santé communautaire ou discipline connexe (clinique, sciences humaines, administration des affaires, etc.) ou l'équivalent
– avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
– une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

– maîtrise en santé publique, santé mondiale, ou sciences populationnelles ou sociales ou de la santé, ou une combinaison équivalente de formation et d'expérience
– avoir suivi le cours ASA6734 Fondements en santé mondiale ou son équivalent
– minimum de trois ans d'expérience dans la recherche ou la pratique de santé publique ou domaines connexes, dont un minimum d'un an d'expérience en développement international ou en santé mondiale

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein (automne et hiver) et la scolarité maximale est de cinq trimestres à temps partiel.

Structure du programme

Le Diplôme d'études professionnelles avancées (D.É.P.A) comporte 30 crédits. Il est offert selon les options suivantes : option Épidémiologie (segment 71); option Analyse de risque et toxicologie (segment 74); option Analyse et management des systèmes de santé (segment 75); option Santé mondiale (segment 76).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

SPU	7013	3	H		La recherche en santé publique

Bloc 01B

Option - 3 crédits.

HEC	6509	3	AHE		Régression linéaire appliquée (662509)
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie

Bloc 01C

Option - 3 crédits.

MSO	6001	3	A		Concepts de base en épidémiologie
MSO	6011	3	AH	J	Introduction à l'épidémiologie

Bloc 01D

Option - 3 crédits.

SPU	7001	3	A		Séminaire général en santé publique
SPU	7007	3	AHE		Séminaire professionnel de santé publique

Segment 71 Spécialisation Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO	6014	3	H	J	Épidémiologie intermédiaire
MSO	6075	3	H		Études et devis expérimentaux
MSO	6616	3	E	J	Gestion/analyse de données de recherche
SPU	7100	3	H		Séminaire en épidémiologie
SPU	7150	3	AHE		Séminaire de méthodes en épidémiologie

Bloc 71B

Option - maximum 3 crédits.

MSO	6005	3	AHE	J	Séminaire en santé communautaire
MSO	6008	1	E		Revues narratives et systématiques
MSO	6013	3	H		Concepts en épidémiologie sociale
MSO	6016	3	AHE		Méthodologie des études longitudinales
MSO	6017	1	AHE		Analyse des études longitudinales
MSO	6018	3	H		Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO	6019	3	H	J	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO	6028	3	H	J	Introduction aux théories de la mesure
MSO	6137A	1	HE		Problématiques contemporaines de santé publique
MSO	6140	3	A	J	Analyse multidimensionnelle confirmative
MSO	6141	3	A	J	Analyse multidimensionnelle exploratoire
MSO	6143	1	E	J	Les analyses multiniveaux
MSO	6150	3	H		Investigation d'éclosions
MSO	6151	1	E		Espace et santé publique
MSO	6153	3	H	J	Épidémiologie et prévention du cancer
NUT	6607	3	A	S	Épidémiologie de la nutrition

Bloc 71C

Choix - maximum 3 crédits.

Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 74 Spécialisation Analyse du risque et toxicologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, et 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

MSN	6136	3	H	S	Principes de l'analyse du risque 1
MSN	6138	3	E	S	Principes de l'analyse du risque 2
SPU	7400	3	H		Séminaire en toxicologie et analyse du risque
SPU	7420	3	AHE		Pratiques d'analyse du risque
SPU	7421	3	AHE		Méthodes avancées en analyse du risque

Bloc 74B

Option - maximum 3 crédits.

MSO	6014	3	H	J	Épidémiologie intermédiaire
MSO	6067	3	H	J	Introduction aux modèles linéaires
MSO	6069	3	H	J	Régression logistique et analyse de survie
MSO	6075	3	H		Études et devis expérimentaux
MSO	6137A	1	HE		Problématiques contemporaines de santé publique
MSO	6616	3	E	J	Gestion/analyse de données de recherche
SPU	7100	3	H		Séminaire en épidémiologie
SPU	7150	3	AHE		Séminaire de méthodes en épidémiologie
SPU	7152	3	E		Épidémiologie avancée

TXL	6012	3	H	J	Toxicologie des médicaments
TXL	6014	3	A	S	Toxicologie de l'environnement
TXL	6016	3	A	S	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 74C

Choix - maximum 3 crédits.
Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 75 Spécialisation Analyse et management des systèmes de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 12 crédits.

ASA	6178	3	H	S	Méthodes d'évaluation
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
SPU	7011	3	H		Analyser et comprendre le système de santé
SPU	7505	3	AH		Séminaire d'application et d'intégration

Bloc 75B

Option - maximum 3 crédits.

HEC	7103B	3	AHE		Théorie du changement organisationnel (8043201)
HEC	7439	3	AHE		Nouvelles perspectives en management (80-439-95)
HEC	7445	3	AHE		Formation des stratégies: théories et approches (80-445-97)
HEC	7742	3	AHE		Fondements de la pensée administrative (8001076)
HEC	7743	3	H		Séminaire de politiques générales d'administration (8045290)
REI	6004	3	AH	S	Gestion des ressources humaines
REI	6613	3	H	JS	Stratégies en GRH
SPU	7200	3	H		Séminaire en organisation
SPU	7500	3	H		Séminaire en gestion des systèmes de santé
SVS	7003	3	H		Séminaire sur les politiques sociales

Bloc 75C

Option - 3 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6753	3	A		Logiques organisationnelles et santé publique

Bloc 75D

Choix - maximum 3 crédits.
Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 76 Spécialisation Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 9 à 18 crédits à option et, au maximum, 9 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU	7600	3	H		Séminaire en santé mondiale
SPU	7605	3	AHE		Pratiques et interventions en santé mondiale
SPU	76551	0	AHE		Séminaire d'application en santé mondiale 1
SPU	76552	3	AHE		Séminaire d'application en santé mondiale 2

Bloc 76B Méthodes avancées de recherche et d'évaluation en éthique

Option - maximum 3 crédits.

ASA	6704	3	H		Introduction à la recherche qualitative
ASA	6712	3	AHE		Consultation dans l'axe Nord-Sud
BIE	6006	3	AH		Éthique des politiques de santé
BIE	6016	3	AH		Bioéthique et santé publique
BIE	6104	3	H		Méthodes de recherche en bioéthique
BIE	70501	0	A		Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE	70502	1	H		Éthique de la recherche en santé publique 2
COM	7140	3	A	J	Communication et développement
DMO	6011	3	AHE		Analyse démographique 1
HEC	7604A	3	E	JS	Méthodes de recherche qualitative en gestion (80-45900)
INT	6020	3	AH		Économie politique internationale
MSO	6008	1	E		Revues narratives et systématiques
MSO	6016	3	AHE		Méthodologie des études longitudinales
MSO	6017	1	AHE		Analyse des études longitudinales
MSO	6018	3	H		Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO	6028	3	H	J	Introduction aux théories de la mesure
MSO	6075	3	H		Études et devis expérimentaux
MSO	6116	3	H	J	Planification et évaluation en santé
MSO	6117	3	A	S	Évaluation participative

Bloc 76C Système de santé et management

Option - maximum 3 crédits.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6703	3	A	J	Économie de la santé
ASA	6753	3	A		Logiques organisationnelles et santé publique
HEC	7013B	3	AHE		Théorie des organisations (8043090)
HEC	7103B	3	AHE		Théorie du changement organisationnel (8043201)
HEC	7431	3	AHE		Anthropologie, culture et organisations (80-431-93)
HEC	7439	3	AHE		Nouvelles perspectives en management (80-439-95)
HEC	7445	3	AHE		Formation des stratégies: théories et approches (80-445-97)
HEC	7742	3	AHE		Fondements de la pensée administrative (8001076)
HEC	7743	3	H		Séminaire de politiques générales d'administration (8045290)
SPU	7011	3	H		Analyser et comprendre le système de santé

Bloc 76D Prévention et contrôle des maladies transmissibles/non transmissibles

Option - maximum 3 crédits.

MSO	6005	3	AHE	J	Séminaire en santé communautaire
MSO	6013	3	H		Concepts en épidémiologie sociale
MSO	6019	3	H	J	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO	6023	3	H	J	Épidémiologie des infections
MSO	6029	3	H	J	Pratique épidémiologique
MSO	6137A	1	HE		Problématiques contemporaines de santé publique
MSO	6150	3	H		Investigation d'éclosions
MSO	6151	1	E		Espace et santé publique
MSO	6153	3	H	J	Épidémiologie et prévention du cancer
MSO	6330	2	A	J	Protection de la santé
NUT	6607	3	A	S	Épidémiologie de la nutrition
SOI	6216	3	AHE	J	Environnement et prévention des infections

Bloc 76E

Choix - maximum 9 crédits.
Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Table des matières

Introduction et Direction 12-1

Présentation des départements 12-1

Département d'administration et fondements de l'éducation

Département de didactique

Département de psychopédagogie et d'andragogie

Centre de formation initiale des maîtres 12-2

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉDUCATION

Microprogramme de 2e cycle 2-801-6-0 12-3

D.É.S.S. 2-801-1-2 12-4

Microprogramme de 2e cycle 2-801-6-1 12-5

D.É.S.S. 2-801-1-3 12-5

Microprogramme de 2e cycle 2-801-6-4 12-6

Microprogramme de 2e cycle 2-811-6-1 12-7

Microprogramme de 2e cycle 2-811-6-0 12-7

Microprogramme de 2e cycle 2-812-6-0 12-7

D.É.S.S. - 4 options 12-8

Microprogramme de 2e cycle 2-801-6-2 12-10

D.É.S.S. 2-801-1-6 12-11

Microprogramme de 2e cycle 2-832-6-0 12-12

Microprogramme de 2e cycle 2-801-6-3 12-12

Microprogramme de 2e cycle 2-823-6-1 12-13

Microprogramme de 2e cycle 2-823-6-0 12-13

Microprogramme de 2e cycle 2-855-6-0 12-13

Microprogramme de 2e cycle 2-855-6-1 12-14

Microprogramme de 2e cycle 2-855-6-2 12-14

Microprogramme de 2e cycle 2-855-6-3 12-15

... suite

Information à jour le 30 juin 2015

Microprogramme de 2e cycle 2-814-6-0 12-16
Microprogramme de 2e cycle 2-823-6-2 12-16
Microprogramme de 2e cycle 2-823-6-3 12-17
M. Éd. - 7 options 12-17

Formation à la recherche

M.A. (sciences de l'éducation) - 7 options 12-23
Ph. D. (sciences de l'éducation) - 6 options 12-26

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Ancrée dans sa communauté et ouverte sur le monde

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de notre Faculté. C'est le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent, que la Faculté fut fondée, afin que les universités francophones puissent prendre en main la formation professionnelle en éducation. La Faculté des sciences de l'éducation est logée au pavillon Marie-Victorin, nom du célèbre botaniste, grand éducateur et fondateur du Jardin botanique de Montréal. L'immeuble fut acheté de la Congrégation des religieuses Jésus-Marie en 1967. Cette acquisition revêt une grande importance, puisqu'elle est le point de départ du projet d'expansion de l'Université de Montréal.

Notre Faculté a formé, depuis sa création, près de 19 000 enseignants et administrateurs du réseau scolaire, qui jouent un rôle prépondérant dans le milieu de l'éducation. Son dynamisme est assuré par le travail du personnel, enseignant et non enseignant, qui déploie des efforts constants pour répondre aux besoins des étudiants. Par ailleurs, notre offre de formation n'a cessé de se renouveler pour répondre aux défis d'une société en perpétuel changement.

Depuis 50 ans, notre renommée n'est plus à faire en ce qui a trait à la formation des enseignants, au développement de la recherche en éducation et à l'engagement auprès du milieu scolaire. Chaque année, nombreux sont nos étudiants, nos chercheurs et nos professeurs qui remportent de prestigieux prix et distinctions.

Ancrée dans sa communauté, notre Faculté l'est encore plus profondément depuis l'ouverture de L'extension : Centre de soutien en pédagogie et en santé. Ouverte sur le monde, notre Faculté a multiplié les ententes à l'international pour encourager les échanges et la mobilité de nos étudiants.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
H2V 2S9

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau du Secrétaire de faculté	B-513	343-6650
Centre de formation initiale des maîtres	A-244	343-6652
Département d'administration et fondements de l'éducation	A-540	343-6659
Département de didactique	D-517	343-7247
Département de psychopédagogie et d'andragogie	B-306	343-7035

Direction

Doyenne : Louise Poirier

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et directrice du Centre de formation initiale des maîtres : Pascale Lefrançois
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Serge J. Larivée
Vice-doyen au développement et Secrétaire de Faculté : Marc-André Deniger

Directeurs des départements

Département de didactique : Marc-André Éthier
Département d'administration et fondements de l'éducation : Roseline Garon
Département de psychopédagogie et d'andragogie : Jacques Viens

Département d'administration et fondements de l'éducation

Champs d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :
- Immigration et diversité ethnoculturelle
- Idéologie et éthique
- Perspectives internationales et comparatives
- Équité, efficacité et qualité
- Objectifs, outils et pratiques d'évaluation
- Modes, pratiques et outils de gestion
- Changement et politiques
- Milieux défavorisés
- Travail et pratiques professionnelles

Programmes du département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

– les microprogrammes de 2e cycle :
- Administration de l'éducation
- Administration des systèmes d'éducation et de formation
- Évaluation des compétences
- Gestion du changement en éducation

– les D.É.S.S. suivants :
- Administration de l'éducation
- Administration des systèmes d'éducation et de formation
- Évaluation des compétences

– les options de la M.Éd.
- Administration de l'éducation
- Évaluation des compétences

– Le doctorat professionnel en administration de l'éducation (D. Éd.)

– les options de la M.A. et du Ph. D.
- Administration de l'éducation
- Éducation comparée et fondements de l'éducation
- Mesure et évaluation en éducation

Département de didactique

Champ d'études

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

– les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines
– l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines
– l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines
– l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Programmes du département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :
- le microprogramme en didactique
- le microprogramme en didactique et intégration des matières
- le microprogramme en orthodidactique des mathématiques
- le microprogramme en orthodidactique du français
- l'option Didactique du D.É.S.S. en éducation
- le D.É.S.S. en orthopédagogie
- la M.Éd. en didactique
- la M.Éd. en orthopédagogie
- l'option Didactique de la M.A. en éducation
- l'option Didactique du Ph. D. en éducation.

Département de psychopédagogie et d'andragogie

Champ d'études

Les champs d'études de la psychopédagogie

Le processus d'apprentissage en lien avec des élèves de divers groupes d'âges au sein de différents contextes sociaux (défavorisation, pluriethnicité), ainsi que l'apprentissage structuré ou non structuré chez les adultes.

Les champs d'études de l'orthopédagogie
Les difficultés rencontrées par les élèves et les étudiants (difficultés d'apprentissage, troubles de comportement, incapacités intellectuelles) ainsi que les questions relatives à leur adaptation sociale et scolaire (autorégulation, modèles de service, programmes d'intervention, conception de produits pédagogiques adaptés).
Les champs d'études de l'andragogie
Les caractéristiques de l'apprenant adulte et des contextes d'apprentissage. Les processus et pratiques d'apprentissage des adultes (contraintes et particularités). Les processus et stratégies d'enseignement aux adultes en divers contextes (contexte scolaire, formation en entreprise, formation continue, hors contexte scolaire) et à leur impact. La formation des formateurs d'adultes.

Plusieurs autres problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de nos professeurs : la persévérance et l'abandon scolaire, la pédagogie interculturelle, les relations école/famille/milieu, la motivation scolaire, le travail en groupe, la gestion de classe, l'équité et l'égalité des chances, l'accessibilité universelle, les communautés d'apprentissage.

Programmes du département
Ce département a la responsabilité des microprogrammes de 2e cycle suivants :
– *Microprogramme en éducation*
  Formation à l'enseignement postsecondaire
  Intégration pédagogique des TIC
  Insertion professionnelle en enseignement
  Soutien à l'apprentissage
– *Orthopédagogie*
  Élèves handicapés
  Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement
  Soutien à l'apprentissage
– *les options du D.É.S.S.*
  Éducation
  Intervention éducative
– *les options de la M.Éd.*
  Éducation
  Intervention éducative
– *les options de la M.A. et du Ph. D.*
  Andragogie
  Psychopédagogie
  Pédagogie universitaire des sciences médicales

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Directrice : Pascale Lefrançois

Directrice adjointe : Sophie René-de-Cotret

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

Programmes du CFIM
En sus de divers programmes de 1er cycle, le Centre de formation initiale des maîtres est responsable de la M. Éd. en enseignement au secondaire.

Formation professionnelle en éducation

Microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation) 2-801-6-0

D.É.S.S. (administration de l'éducation) 2-801-1-2

Microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation) 2-801-6-1

D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) 2-801-1-3

Microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation 2-801-6-4

Microprogramme de 2e cycle (didactique) 2-811-6-1

Microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières) 2-811-6-0

Microprogramme de 2e cycle (éducation) 2-812-6-0

D.É.S.S. (éducation)

Options :

Générale	2-812-1-2
Didactique	2-811-1-2
Intervention éducative	2-823-1-2
Orthopédagogie	2-855-1-2

Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences) 2-801-6-2

D.É.S.S. (évaluation des compétences) 2-801-1-6

Microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) 2-832-6-0

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation) 2-801-6-3

Microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement) 2-823-6-1

Microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC) 2-823-6-0

Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique du français) 2-855-6-0

Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique des mathématiques) 2-855-6-1

Microprogramme de 2e cycle (orthopédagogie - élèves handicapés) 2-855-6-2

Microprogramme de 2e cycle (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement) 2-855-6-3

Microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé) 2-814-6-0

Microprogramme de 2e cycle (soutien à l'apprentissage) 2-823-6-2

Microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers) 2-823-6-3

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-4
Didactique	2-811-1-1
Enseignement au secondaire	2-811-1-3
Évaluation des compétences	2-801-1-5
Générale	2-812-1-3
Intervention éducative	2-823-1-1
Orthopédagogie	2-855-1-3

Formation à la recherche en éducation

M.A. (sciences de l'éducation)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-0
Andragogie	2-805-1-0
Didactique	2-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	2-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	2-850-1-0
Psychopédagogie	2-813-1-0

Ph. D. (sciences de l'éducation)

Options :

Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0

Formation professionnelle en éducation

Programme 2-801-6-0

Microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2e cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à oeuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. ou d'une maîtrise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration de l'éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70 A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA	6900	3	AHE	Introduction à l'administration de l'éducation

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961, ETA 6961A ou ETA6961B. Les cours ETA 69811 et ETA 69812 sont équivalents au cours ETA 6981. Les cours ETA 69831 et ETA 69832 sont équivalents au cours ETA 6983.

ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6104	3	AHE	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui
ETA	6105	3	AHE	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6160	3	AHE	École et société
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
ETA	6655	3	AHE	Pratique professionnelle et éthique
ETA	6901	3	AHE	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA	6904	3	AHE	Théories et modèles éducatifs
ETA	6906	3	AHE	Théories des organisations d'éducation
ETA	6912	3	AHE	Gestion des ressources humaines en éducation
ETA	6917	3	AHE	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA	6925	3	AHE	Leadership et animation
ETA	6932	3	AHE	L'établissement et son environnement
ETA	6934	3	AHE	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA	6935	3	AHE	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA	6937	3	AHE	Pouvoir et politiques en éducation
ETA	6940	3	AHE	Gestion du changement et intervention
ETA	6947	3	AHE	Planification en gestion scolaire
ETA	6959	3	AHE	Analyse d'expériences administratives 1
ETA	6961	3	AHE	Pratique professionnelle 1
ETA	69611	0	AHE	Pratique professionnelle 1.1
ETA	69612	3	AHE	Pratique professionnelle 1.2
ETA	6962	3	AHE	Stage en administration de l'éducation 1
ETA	6964	3	AHE	Pratique professionnelle 2
ETA	6965	3	AHE	Administration de l'éducation et législations 2
ETA	6966	3	AHE	Analyse d'expériences administratives 2
ETA	6972	3	AHE	Gestion des conflits en éducation
ETA	6978	3	AHE	Gestion de l'environnement éducatif
ETA	6979	3	AHE	Politique d'encadrement, services adaptés
ETA	6980	3	AHE	Gestion des activités éducatives
ETA	69811	0	AHE	Savoirs institutionnels 1.1
ETA	69812	3	AHE	Savoirs institutionnels 1.2
ETA	6982	3	AHE	Gestion des informations et de la communication
ETA	69831	0	AHE	Savoirs institutionnels 2.1
ETA	69832	3	AHE	Savoirs institutionnels 2.2
ETA	6984	3	AHE	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA	6986	3	AHE	Étude de problèmes de gestion

ETA	6996	3	AHE	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA	6997	3	AHE	Séminaire thématique en administration 1
ETA	6998	3	AHE	Séminaire thématique en administration 2

Programme 2-801-1-2

D.É.S.S. (administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Les objectifs de la formation professionnelle de 2e cycle en administration de l'éducation sont :

- développer chez l'étudiant l'aptitude à gérer efficacement, soit à titre de dirigeant, soit à un autre titre, des organismes d'éducation; familiariser l'étudiant à la culture de l'administration publique et notamment à celle des organismes d'éducation ;
- aider l'étudiant à prendre conscience des différents facteurs qui influencent son comportement comme administrateur ;
- aider l'étudiant à se former une conception dynamique de l'administration en éducation et à acquérir les habiletés nécessaires à l'administration des organismes d'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration de l'éducation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Diplôme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Pour transférer du D.É.S.S. à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,0 sur 4,3, au D.É.S.S. Certains cours réussis au D.É.S.S. peuvent être transférés à la M.A. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option. L' étudiant commence le programme par les blocs 70A et 70B; il le termine par le bloc 70C.

Bloc 70A Introduction

Obligatoire - 3 crédits.

ETA	6900	3	AHE	Introduction à l'administration de l'éducation

Bloc 70B Stage ou pratique

Option - 3 crédits.

L' étudiant qui n'occupe pas une fonction de direction suit le cours ETA 6962; celui qui occupe une fonction de direction suit les cours ETA 69611 et ETA 69612, lesquels sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA	6961	3	AHE	Pratique professionnelle 1
ETA	69611	0	AHE	Pratique professionnelle 1.1
ETA	69612	3	AHE	Pratique professionnelle 1.2
ETA	6962	3	AHE	Stage en administration de l'éducation 1

Bloc 70C Activités d'intégration

Option - 3 crédits.

L' étudiant qui n'occupe pas une fonction de direction suit le cours ETA 6959; celui qui occupe une fonction de direction suit le cours ETA 6966.

ETA	6959	3	AHE	Analyse d'expériences administratives 1
ETA	6966	3	AHE	Analyse d'expériences administratives 2

Bloc 70D

Option - 21 crédits.

Les cours ETA 69811 et ETA 69812 sont équivalents au cours ETA 6981. Les cours ETA 69831 et ETA 69832 sont équivalents au cours ETA 6983.

ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6104	3	AHE	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui
ETA	6105	3	AHE	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6160	3	AHE	École et société
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
ETA	6655	3	AHE	Pratique professionnelle et éthique
ETA	6901	3	AHE	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA	6904	3	AHE	Théories et modèles éducatifs
ETA	6906	3	AHE	Théories des organisations d'éducation
ETA	6912	3	AHE	Gestion des ressources humaines en éducation
ETA	6917	3	AHE	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA	6925	3	AHE	Leadership et animation
ETA	6932	3	AHE	L'établissement et son environnement
ETA	6934	3	AHE	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA	6935	3	AHE	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA	6937	3	AHE	Pouvoir et politiques en éducation
ETA	6940	3	AHE	Gestion du changement et intervention
ETA	6947	3	AHE	Planification en gestion scolaire
ETA	6964	3	AHE	Pratique professionnelle 2
ETA	6965	3	AHE	Administration de l'éducation et législations 2
ETA	6972	3	AHE	Gestion des conflits en éducation
ETA	6978	3	AHE	Gestion de l'environnement éducatif
ETA	6979	3	AHE	Politique d'encadrement, services adaptés
ETA	6980	3	AHE	Gestion des activités éducatives
ETA	69811	0	AHE	Savoirs institutionnels 1.1
ETA	69812	3	AHE	Savoirs institutionnels 1.2
ETA	6982	3	AHE	Gestion des informations et de la communication
ETA	69831	0	AHE	Savoirs institutionnels 2.1

ETA	69832	3	AHE	Savoirs institutionnels 2.2
ETA	6984	3	AHE	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA	6986	3	AHE	Étude de problèmes de gestion
ETA	6996	3	AHE	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA	6997	3	AHE	Séminaire thématique en administration 1
ETA	6998	3	AHE	Séminaire thématique en administration 2

Programme 2-801-6-1

Microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA	6906	3	AHE	Théories des organisations d'éducation

Bloc 70B

Option - 12 crédits.
Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA	6104	3	AHE	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui
ETA	6105	3	AHE	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6160	3	AHE	École et société
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
ETA	6655	3	AHE	Pratique professionnelle et éthique
ETA	6912	3	AHE	Gestion des ressources humaines en éducation
ETA	6917	3	AHE	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA	6925	3	AHE	Leadership et animation
ETA	6934	3	AHE	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA	6935	3	AHE	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA	6937	3	AHE	Pouvoir et politiques en éducation
ETA	6940	3	AHE	Gestion du changement et intervention
ETA	6947	3	AHE	Planification en gestion scolaire
ETA	6957	3	AHE	Administration de l'enseignement universitaire
ETA	6958	3	AHE	Administration de l'enseignement collégial
ETA	6961	3	AHE	Pratique professionnelle 1
ETA	69611	0	AHE	Pratique professionnelle 1.1
ETA	69612	3	AHE	Pratique professionnelle 1.2
ETA	6964	3	AHE	Pratique professionnelle 2
ETA	69811	0	AHE	Savoirs institutionnels 1.1
ETA	69812	3	AHE	Savoirs institutionnels 1.2
ETA	69831	0	AHE	Savoirs institutionnels 2.1
ETA	69832	3	AHE	Savoirs institutionnels 2.2
ETA	6986	3	AHE	Étude de problèmes de gestion
ETA	6997	3	AHE	Séminaire thématique en administration 1
ETA	6998	3	AHE	Séminaire thématique en administration 2
PLU	6040	3	AHE	Éducation : construction des rapports ethniques

Programme 2-801-1-3

D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'offrir aux analystes des divers services et aux cadres et futurs cadres des commissions scolaires, des cégeps et des universités, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration des systèmes d'éducation et de formation

ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle

– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Pour transférer du D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au D.É.S.S.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 71

Les cours du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.
L'étudiant termine obligatoirement le programme par le cours ETA 6999 Séminaire de projet professionnel.

ETA	6906	3	AHE	Théories des organisations d'éducation
ETA	6999	3	AHE	Séminaire de projet professionnel

Bloc 71B

Option - 24 crédits.
Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961.

ETA	6104	3	AHE	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui
ETA	6105	3	AHE	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6160	3	AHE	École et société
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
ETA	6655	3	AHE	Pratique professionnelle et éthique
ETA	6912	3	AHE	Gestion des ressources humaines en éducation
ETA	6917	3	AHE	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA	6925	3	AHE	Leadership et animation
ETA	6934	3	AHE	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA	6935	3	AHE	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA	6937	3	AHE	Pouvoir et politiques en éducation
ETA	6940	3	AHE	Gestion du changement et intervention
ETA	6947	3	AHE	Planification en gestion scolaire
ETA	6957	3	AHE	Administration de l'enseignement universitaire
ETA	6958	3	AHE	Administration de l'enseignement collégial
ETA	6961	3	AHE	Pratique professionnelle 1
ETA	69611	0	AHE	Pratique professionnelle 1.1
ETA	69612	3	AHE	Pratique professionnelle 1.2
ETA	6964	3	AHE	Pratique professionnelle 2
ETA	69811	0	AHE	Savoirs institutionnels 1.1
ETA	69812	3	AHE	Savoirs institutionnels 1.2
ETA	69831	0	AHE	Savoirs institutionnels 2.1
ETA	69832	3	AHE	Savoirs institutionnels 2.2
ETA	6986	3	AHE	Étude de problèmes de gestion
ETA	6996	3	AHE	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA	6997	3	AHE	Séminaire thématique en administration 1
ETA	6998	3	AHE	Séminaire thématique en administration 2
PLU	6040	3	AHE	Éducation : construction des rapports ethniques

Programme 2-801-6-4

Microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.É.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir une M. Éd. (administration de l'éducation).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir complété au moins un D.É.S.S. (administration de l'éducation), ou un D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
– avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La durée maximale est de sept trimestres.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ETA 69071 et ETA 69072 sont équivalents au cours ETA 6907, ETA 6907A ou ETA 6907B.

ETA	69071	0	AHE	Séminaire d'essai professionnel 1
ETA	69072	6	AHE	Séminaire d'essai profes. 2
ETA	6999	3	AHE	Séminaire de projet professionnel

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-6-1

Microprogramme de 2e cycle (didactique)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Offrir une formation continue par petits blocs aux enseignants et aux conseillers pédagogiques, compte tenu des exigences de leur profession.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (didactique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle en didactique
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

DID	6290	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID	6295	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-811-6-0

Microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières)

L'admission à ce programme, sous la responsabilité du Département de didactique, est faite par cohorte.

Objectifs

Répondre aux besoins en formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement, chez les élèves, de compétences transversales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle en didactique
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

DID	6290	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID	6295	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Obligatoire - 6 crédits.

DID	6070	3	AHE	Enseignement des matières scolaires
DID	6075	3	AHE	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques

Bloc 70C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70D

Option - maximum 3 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique (Cours de sigles DID, EDU, ETA, PED et PPA).

Programme 2-812-6-0

Microprogramme de 2e cycle (éducation)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture aux études supérieures à l'intérieur d'une formation courte, à cibler des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise dans le contexte de la réforme en éducation et à préparer le personnel à l'implantation de la politique ministérielle sur la formation continue du personnel scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (éducation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2e cycle
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme avec une moyenne d'au moins 3,0 au 1er cycle est aussi admissible au D.É.S.S. ou à la M. Éd. (éducation). option générale. Dans les autres cas, une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.É.S.S.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix. L'étudiant s'inscrit aux trois cours obligatoires de l'un des blocs 70A Didactique, Études et administration de l'éducation ou Psychopédagogie et andragogie.

Bloc 70A Didactique

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

DID 6052 1 AHE Planification de la formation

Bloc 70A Études et administration de l'éducation

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

Bloc 70A Psychopédagogie et andragogie

Obligatoire - 3 crédits de l'un des blocs 70A.

PPA 6054 1 AHE Synthèse et intégration

Bloc 70B

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en autant qu'ils ciblent le thème du microprogramme (cours de sigle DID, EDU, ETA, PED et PPA).

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.
Le cours au choix peut être suivi soit pendant le microprogramme, soit pendant le D.É.S.S. Un seul cours au choix (3 cr.) sur 30 crédits.

Programme 2-812-1-2

D.É.S.S. (éducation), option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.

Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

EDU 6010 3 AHE Intégration des apprentissages 1

Bloc 70B

Option - minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

Programme 2-811-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel. Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins

particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Selon le profil, être titulaire du diplôme de 1er cycle sous-mentionné ou attester d'une formation équivalente : Profil enseignement primaire, un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire Profil enseignement secondaire, un baccalauréat en enseignement au secondaire Profil collégial, un baccalauréat disciplinaire
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID	6290	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID	6295	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - maximum 12 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 1er ou de 2e cycle de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-823-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Le D.É.S.S. (éducation), Option Intervention éducative s'adresse aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs savoirs psychopédagogiques, orthopédagogiques et andragogiques mais qui ne désirent pas compléter une maîtrise. Il s'inscrit dans la perspective de la politique ministérielle de la formation continue mise de l'avant pour le personnel de l'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits, dont un minimum de 27 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA	6001	2	AHE	Séminaire développement professionnel 1
PPA	6006	1	AHE	Séminaire développement professionnel 2
PPA	6008	3	AHE	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

Bloc 70B Formation fondamentale

Option - minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.
Cours choisis dans les trois champs d'études du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Bloc 70C Formation complémentaire en éducation

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (sigle DID, ETA, PLU ou PPA).

Bloc 70D

Choix - maximum 3 crédits.
Cours libres. Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus.

Programme 2-855-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Orthopédagogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie et du Département de didactique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (orthodidactique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement en adaptation scolaire ou en éducation préscolaire et enseignement primaire. Le candidat titulaire d'un diplôme en éducation d'une autre discipline qu'adaptation scolaire ou éducation préscolaire et enseignement primaire se verra considéré et devra suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2e cycle dont 18 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option parmi lesquels il est possible de suivre 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

DID	6484	3	AHE	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
DID	6740	3	AHE	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
EDU	6013	3	AHE	Projet d'intégration en orthopédagogie
EDU	6410	3	AHE	Difficultés d'apprentissage en milieu pluriethnique
PPA	6420	3	AHE	Fonctions de l'orthopédagogue
PPA	6461	3	AHE	Plans d'intervention

Bloc 70B Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Option - maximum 9 crédits.

PPA	6413	3	AHE	École et prévention de l'inadaptation
PPA	6419	3	AHE	Problèmes de comportement à l'école
PPA	6432	3	AHE	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70C Soutien à l'apprentissage

Option - maximum 9 crédits.

PPA	6415	3	AHE	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA	6416	3	AHE	Étude des difficultés d'apprentissage
PPA	6431	3	AHE	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70D Orthopédagogie et élèves handicapés

Option - maximum 9 crédits.

DID	6485	3	AHE	Handicaps sensoriels et apprentissage
PPA	6301	3	AHE	Troubles envahissants du développement
PPA	6429	3	AHE	Éducation et incapacités intellectuelles

Bloc 70E Orthodidactique des mathématiques

Option - maximum 6 crédits.

DID	6741	3	AHE	Évaluation en didactique des maths
DID	6745	3	AHE	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70F Orthodidatique du français

Option - maximum 6 crédits.

DID	6208	3	AHE	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID	6226	3	AHE	Évaluation en didactique du français

Bloc 70G

Option - maximum 12 crédits.

DID	6218	3	AHE	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
PPA	6304	3	AHE	Modèles de service à l'école
PPA	6403	3	AHE	Question spécifique en orthopédagogie
PPA	6430	3	AHE	Différenciation pédagogique
PPA	6614	3	AHE	Difficultés d'apprentissage de l'adulte

Bloc 70H

Choix - maximum 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures par la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-801-6-2

Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Ce programme vise à offrir une formation courte aux acteurs des milieux de l'éducation et de la formation professionnelle qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en évaluation des compétences
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S. et à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme. Certains cours réussis au microprogramme peuvent être transférés à la M.A (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
ETA	65221	0	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA	65222	6	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA	6541	3	AHE	Instruments pour l'évaluation

Bloc 70B

Option - maximum 3 crédits.

ETA	6010	3	AHE	Programme de lectures individuelles
ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6509	3	AHE	Concepts fondamentaux en éducation
ETA	6538	3	AHE	TIC et évaluation
ETA	6568	3	AHE	Aspects éthiques de l'évaluation
ETA	6581	3	AHE	Évaluation de l'enseignement
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
PPA	6228	3	AH	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.
Choisir dans la banque de cours de la Faculté des Sciences de l'éducation.

Programme 2-801-1-6

D.É.S.S. (évaluation des compétences)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le programme vise la spécialisation des étudiants sur les aspects méthodologiques de l'évaluation des compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (évaluation des compétences), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire ou avoir réussi le Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences) ou attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle et au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du D.É.S.S. à la M. Éd. (évaluation des compétences), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au D.É.S.S. Certains cours réussis au D.É.S.S. peuvent être transférés à la M.A. (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale du candidat. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur du Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits dont 15 proviennent du Microprogramme en évaluation des compétences (2-801-6-2).

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
ETA	65221	0	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA	65222	6	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA	6541	3	AHE	Instruments pour l'évaluation
ETA	65621	0	AHE	Stage en évaluation 1
ETA	65622	6	AHE	Stage en évaluation 2

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ETA	6010	3	AHE	Programme de lectures individuelles
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6509	3	AHE	Concepts fondamentaux en éducation
ETA	6538	3	AHE	TIC et évaluation
ETA	6568	3	AHE	Aspects éthiques de l'évaluation
ETA	6581	3	AHE	Évaluation de l'enseignement
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
PPA	6228	3	AH	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - maximum 6 crédits.
Choisir dans la banque de cours de la Faculté des Sciences de l'éducation.

Programme 2-832-6-0

Microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) a pour objectifs d'initier les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (ordre d'enseignement collégial ou universitaire) soit aux théories de l'apprentissage, à la planification, aux méthodes d'enseignement, à l'évaluation, encadrement et aux technologies de l'information; d'assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; d'outiller les professeurs dans les différentes facettes de la profession enseignante.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

PLU	6035	3	AHE	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU	6038	3	AHE	Enseigner à l'université aujourd'hui

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DID	6075	3	AHE	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
PPA	6015	3	AHE	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA	6075	3	AHE	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA	6228	3	AH	Psychopédagogie et développement de compétences
PPA	6276	3	AHE	Gestion de classe
PPA	6616	3	AHE	Encadrement aux études supérieures

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

EDU	6646	3	AH	Stage en enseignement collégial
EDU	6647	3	AHE	Stage en enseignement universitaire
EDU	6656	3	AH	Internat d'expérience pédagogique

Bloc 70D

Option - maximum 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures par la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-801-6-3

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Offrir aux personnels cadres et de direction des établissements scolaires une formation complémentaire axée sur les problèmes reliés à l'implantation de réformes et à la gestion du changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en changement en éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ETA	6940	3	AHE	Gestion du changement et intervention
ETA	6966	3	AHE	Analyse d'expériences administratives 2

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961, ETA6961A ou ETA6961B.

ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
ETA	6904	3	AHE	Théories et modèles éducatifs
ETA	6961	3	AHE	Pratique professionnelle 1
ETA	69611	0	AHE	Pratique professionnelle 1.1
ETA	69612	3	AHE	Pratique professionnelle 1.2
ETA	6964	3	AHE	Pratique professionnelle 2
ETA	6986	3	AHE	Étude de problèmes de gestion

Bloc 70C

Option - maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation (sigle DID, EDU, ETA, PED ou PPA).

Programme 2-823-6-1

Microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Répondre aux demandes du milieu en matière de soutien à l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- pour le profil Enseignants, être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour le profil Enseignants, se situer dans un contexte d'insertion professionnelle dans la profession enseignante
- pour le profil Mentors, être un enseignant ou un professionnel de l'éducation expérimenté.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle et peut être suivi selon l'un des deux profils suivants : profil Enseignants profil Mentors

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante: 4 crédits obligatoires de tronc commun et 11 crédits obligatoires propres au profil choisi.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

Bloc 70B Profil enseignants

Obligatoire - 11 crédits de l'un des profils (bloc 70B).

Bloc 70B Profil Mentors

Obligatoire - 11 crédits de l'un des profils (bloc 70B).

Programme 2-823-6-0

Microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et aux formateurs de préciser leurs besoins en matière de technologie et de se rencontrer en vue de créer un réseautage. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en intégration pédagogique des TIC
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PPA	6005	1	AHE	Séminaire: développement professionnel 1
PPA	6006	1	AHE	Séminaire développement professionnel 2
PPA	6007	1	AHE	Séminaire: développement professionnel 3
PPA	6224	3	AH	Pédagogie et intégration des TIC
PPA	6226	3	AHE	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA	6256	3	AHE	Analyse de pratiques pédagogiques
PPA	6609	3	AH	Atelier d'intégration du web

Programme 2-855-6-0

Microprogramme de 2e cycle en didactique (orthodidactique du français)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique du français.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (orthodidactique du français), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement en adaptation scolaire ou en éducation préscolaire et enseignement primaire. Le candidat titulaire d'un diplôme en éducation d'une autre discipline qu'adaptation scolaire ou éducation préscolaire et enseignement primaire se verra considéré et devra suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits

– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de 2e cycle dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID	6208	3	AHE	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID	6226	3	AHE	Évaluation en didactique du français
DID	6484	3	AHE	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
EDU	6013	3	AHE	Projet d'intégration en orthopédagogie

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-1

Microprogramme de 2e cycle en didactique (orthodidactique des mathématiques)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Le programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique des mathématiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (orthodidactique des mathématiques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement en adaptation scolaire ou en éducation préscolaire et enseignement primaire. Le candidat titulaire d'un diplôme en éducation d'une autre discipline qu'adaptation scolaire ou éducation préscolaire et enseignement primaire se verra considéré et devra suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de 2e cycle, dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID	6740	3	AHE	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
DID	6741	3	AHE	Évaluation en didactique des maths
DID	6745	3	AHE	Jeux et résolution de problèmes mathématiques
EDU	6013	3	AHE	Projet d'intégration en orthopédagogie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-2

Microprogramme de 2e cycle (orthopédagogie - élèves handicapés)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie

Objectifs

L'objectif général de ce microprogramme est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves handicapés. L'intégration à la classe régulière d'élèves handicapés demande

– un renouvellement des conceptions liées à l'enseignement et à l'apprentissage en contexte d'adaptations orthopédagogiques afin de faciliter la réalisation d'activités et assurer l'inclusion pédagogique,

– une meilleure connaissance des différents profils d'élèves et c) la transmission de nouveaux contenus permettant l'adaptation des pratiques de classe visant la réussite de tous.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (orthopédagogie - élèves handicapés), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement en adaptation scolaire ou en éducation préscolaire et enseignement primaire. Le candidat titulaire d'un diplôme en éducation d'une autre discipline qu'adaptation scolaire ou éducation préscolaire et enseignement primaire se verra considéré et devra suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID	6485	3	AHE	Handicaps sensoriels et apprentissage
EDU	6013	3	AHE	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA	6301	3	AHE	Troubles envahissants du développement
PPA	6429	3	AHE	Éducation et incapacités intellectuelles

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-855-6-3

Microprogramme de 2e cycle (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie

Objectifs

L'objectif général de ce microprogramme est de contribuer à la formation des intervenants oeuvrant auprès d'élèves en difficulté d'adaptation et de comportement. Il vise à :

– améliorer les connaissances sur les différentes problématiques d'adaptation et de comportement, la philosophie d'intervention, les modèles de service et le cadre légal;
– comprendre les nombreux enjeux de l'intervention auprès de cette clientèle (multiethnicité, pauvreté, collaboration école-famille);
– être en mesure d'intervenir et d'enseigner aux élèves ayant des difficultés d'adaptation et de comportement dans différents contextes (primaire, secondaire, régulier, adaptation scolaire) et
– favoriser les interventions préventives auprès des élèves à risque et en difficulté afin de soutenir leur réussite et leur persévérance scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (orthopédagogie - élèves en difficulté d'adaptation et de comportement), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement en adaptation scolaire ou en éducation préscolaire et enseignement primaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 33 crédits en adaptation scolaire, pourrait être imposée à l'étudiant
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
– avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

EDU	6013	3	AHE	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA	6413	3	AHE	École et prévention de l'inadaptation
PPA	6419	3	AHE	Problèmes de comportement à l'école
PPA	6432	3	AHE	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures à la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-814-6-0

Microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé)

Ce programme est offert conjointement avec la Faculté de médecine. L'admission à ce programme est faite par cohorte.

Objectifs

Ce microprogramme vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits de cours.

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires et sont offerts à distance.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

PSS	6101	3	AHE	Modèles d'enseignement - sc. santé

Programme 2-823-6-2

Microprogramme de 2e cycle (soutien à l'apprentissage)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le microprogramme vise le développement professionnel des enseignants qui ont à soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Il propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives au processus d'apprentissage des élèves dans des activités scolaires. Les mesures de soutien portent sur la motivation des élèves, de même que sur leurs stratégies d'apprentissage et d'autorégulation, notamment en contexte d'apprentissage par la lecture. Il cible les intervenants du primaire et du secondaire, de tous domaines d'apprentissage (ex. : univers social, sciences et technologie), du régulier et de l'adaptation scolaire, ainsi que ceux en milieux défavorisés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (soutien à l'apprentissage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement en adaptation scolaire ou en éducation préscolaire et enseignement primaire. Le candidat titulaire d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre peut faire une demande d'admission. Chaque candidature est étudiée au cas par cas. Une scolarité préparatoire ou complémentaire, pouvant varier de 3 à 33 crédits en adaptation scolaire pourrait être imposée à l'étudiant
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- avoir réussi un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M.Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits de cours au choix offert par la Faculté des sciences de l'éducation.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

EDU	6013	3	AHE	Projet d'intégration en orthopédagogie
PPA	6415	3	AHE	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA	6416	3	AHE	Étude des difficultés d'apprentissage
PPA	6431	3	AHE	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Tout cours offert aux études supérieures par la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-823-6-3

Microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le microprogramme vise le développement professionnel du personnel scolaire qui doit soutenir les élèves dans leur transition de l'école primaire à l'école secondaire. Le microprogramme propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives à l'adolescence, de la transition scolaire et des besoins particuliers de certains élèves.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Programme 2-801-1-4

M. Éd., option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

D'une manière globale, cette option vise à développer la compétence à gérer des organismes d'éducation ou à agir comme cadre de service dans ce genre d'organisme. D'une manière plus spécifique, elle s'adresse aux personnes qui, ayant obtenu un D.É.S.S. correspondant aux exigences ministérielles minimales pour exercer une fonction de direction ou de cadre, veulent se perfectionner dans la perspective d'un développement de carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.É.S.S. (administration de l'éducation) ou le D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 45 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 30 crédits.
Les cours ETA69611 et ETA69612 sont équivalents au cours ETA6961. Les cours ETA69811 et ETA69812 sont équivalents au cours ETA6981.

ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6104	3	AHE	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui
ETA	6105	3	AHE	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6160	3	AHE	École et société
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
ETA	6655	3	AHE	Pratique professionnelle et éthique
ETA	6900	3	AHE	Introduction à l'administration de l'éducation
ETA	6901	3	AHE	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA	6904	3	AHE	Théories et modèles éducatifs
ETA	6906	3	AHE	Théories des organisations d'éducation
ETA	6912	3	AHE	Gestion des ressources humaines en éducation
ETA	6917	3	AHE	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA	6925	3	AHE	Leadership et animation
ETA	6932	3	AHE	L'établissement et son environnement
ETA	6934	3	AHE	Enjeux des systèmes d'éducation
ETA	6935	3	AHE	Prise de décision en administration de l'éducation
ETA	6937	3	AHE	Pouvoir et politiques en éducation
ETA	6940	3	AHE	Gestion du changement et intervention
ETA	6947	3	AHE	Planification en gestion scolaire
ETA	6957	3	AHE	Administration de l'enseignement universitaire
ETA	6958	3	AHE	Administration de l'enseignement collégial
ETA	6959	3	AHE	Analyse d'expériences administratives 1
ETA	6961	3	AHE	Pratique professionnelle 1
ETA	69611	0	AHE	Pratique professionnelle 1.1
ETA	69612	3	AHE	Pratique professionnelle 1.2
ETA	6962	3	AHE	Stage en administration de l'éducation 1
ETA	6964	3	AHE	Pratique professionnelle 2

ETA	6965	3	AHE	Administration de l'éducation et législations 2
ETA	6966	3	AHE	Analyse d'expériences administratives 2
ETA	6972	3	AHE	Gestion des conflits en éducation
ETA	6978	3	AHE	Gestion de l'environnement éducatif
ETA	6979	3	AHE	Politique d'encadrement, services adaptés
ETA	6980	3	AHE	Gestion des activités éducatives
ETA	69811	0	AHE	Savoirs institutionnels 1.1
ETA	69812	3	AHE	Savoirs institutionnels 1.2
ETA	6982	3	AHE	Gestion des informations et de la communication
ETA	69831	0	AHE	Savoirs institutionnels 2.1
ETA	69832	3	AHE	Savoirs institutionnels 2.2
ETA	6984	3	AHE	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA	6986	3	AHE	Étude de problèmes de gestion
ETA	6996	3	AHE	Comportement organisationnel en milieu d'éducation
ETA	6997	3	AHE	Séminaire thématique en administration 1
ETA	6998	3	AHE	Séminaire thématique en administration 2

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	69071	0	AHE	Séminaire d'essai professionnel 1
ETA	69072	6	AHE	Séminaire d'essai professionnel 2
ETA	6999	3	AHE	Séminaire de projet professionnel

Bloc 70C

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc 70D

Option - maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-1-1

M. Éd., option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Informations générales

Information sur le programme : Nicole Gaboury, tél. : 514-343-6661
Responsable du programme : Marcel Thouin, tél. : 514-343-7285

Objectifs

Cette Option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Didactique, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2e cycle (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique), ainsi qu'un maximum de 6 crédits de cours au choix.

Structure du programme

La maîtrise comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 à 45 crédits à option (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique) et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 6 crédits.

DID	6038	6	AHE	Travail dirigé en éducation
DID	6290	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 1
DID	6295	3	AHE	Séminaire d'intégration en didactique 2

Bloc 70B

Option - minimum 15 crédits, maximum 39 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - maximum 24 crédits.
À choisir dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70D

Choix - maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du département de didactique.

Programme 2-811-1-3

M. Éd. (éducation), enseignement au secondaire

En voie d'agrément par le MELS. Le programme mène à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner. Programme sous la responsabilité du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM).

Objectifs

La maîtrise en éducation, enseignement au secondaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 45 crédits dans la discipline visée. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée d'enseignement, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une adaptation des habiletés à l'exercice réel de la profession, l'adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis des élèves, des parents et des communautés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études.
– se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté.

NOTES :

– Les candidats qui ne possèdent pas 45 crédits pertinents pour la discipline qu'ils veulent enseigner et qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent se voir imposer de 3 à 15 crédits de cours pour compléter leur formation initiale. (Voir les conditions générales d'admissibilité, section XII.)
– Dans le cas des étudiants internationaux, ou autres candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français, le candidat devra obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international 9TFI). (Voir les conditions générales d'admissibilité, section II.)

D'autres conditions spécifiques à certaines des options sont également définies :

Enseignement des sciences et technologies au secondaire

– le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle dans l'une des disciplines contributoires au champ des sciences et technologies. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée.

Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire

– le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée.

Enseignement des mathématiques au secondaire

– le candidat doit posséder un Baccalauréat en mathématique. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée.

Enseignement de l'univers social au secondaire

– le candidat doit posséder un Baccalauréat en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en histoire ou en géographie pourra toutefois être considérée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Lettre de recommandation (facultative)
– Formulaire à remplir si votre diplôme de 1er cycle, ou l'équivalent, ne correspond pas à la discipline visée

2. Condition de poursuite des études

Pour s'inscrire au cours DID 6502 - Formation pratique 2, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral.

3. Scolarité

– La scolarité minimale est de neuf trimestres (3 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
– La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise professionnelle comporte 45 crédits. Pour accéder à la recommandation au brevet d'enseignement, l'étudiant doit compléter 15 crédits supplémentaires de pratique supervisée, ou stages, selon le profil, et de travaux d'intégration. La maîtrise est offerte avec quatre options : l'option Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 72), l'option Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 73), l'option Enseignement du français au secondaire (segment 74), l'option Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 75). La maîtrise donne droit à la M. Éd. (enseignement au secondaire) et à une autorisation légale d'enseigner.

Segment 01 Commun à toutes les options

Le segment comprend 39 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

EDU	6500	3	AHE	Analyse des pratiques enseignantes
ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
ETA	6160	3	AHE	École et société
ETA	6901	3	AHE	L'enseignant, le système éducatif québécois
PPA	6201	3	AHE	Gestion de classe et résolution de problèmes
PPA	6245	3	AHE	Modèles d'enseignement
PPA	6265	3	AHE	Sciences cognitives et psychopédagogie
PPA	6400	3	AHE	Différenciation pédagogique et ÉHDAA

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 15 crédits.

EDU	6011	1	AHE	Intégration des apprentissages au secondaire
EDU	6401	6	AHE	Formation pratique 1
EDU	6402	6	AHE	Formation pratique 2
EDU	6505	2	AHE	Essai/analyse de la pratique enseignante

Segment 72 Option Enseignement des sciences et des technologies au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Didactique des sciences et technologies

Obligatoire - 12 crédits.

DID	6080	3	AHE	Didactique et intégration des matières
DID	6867	3	AHE	Didactique des sciences
DID	6868	3	AHE	Le laboratoire en didactique des sciences
DID	6869	3	AHE	Didactique des sciences/technologies : thèmes

Bloc 72B Compléments disciplinaires en sciences et technologies

Option - 9 crédits dont au maximum 6 crédits de 1er cycle.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale. Les 3 autres crédits doivent provenir d'une banque de cours de 2e cycle (cours de sigle BIO, CHM, PHY, GEO, GLG ou DST).

Segment 73 Option Enseignement des mathématiques au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits à option.

Bloc 73A Didactique des mathématiques

Option - 12 crédits.

DID	6540	3	AHE	Nombre et raisonnement proportionnel
DID	6571	3	AHE	Didactique de l'algèbre au secondaire
DID	6573	3	AHE	Didactique de la géométrie au secondaire
DID	6754	3	AHE	Didactique des mathématiques et TIC
DID	6759	3	AHE	Didactique des mathématiques : thèmes spécifiques

Bloc 73B Compléments disciplinaires en mathématiques

Option - 3 crédits.

DID	2280	3	AHE	J	Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques
DID	6746	3	AHE		Contraintes en enseignement des mathématiques

Bloc 73C Compléments disciplinaires en mathématiques

Option - 6 crédits.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle supplémentaires dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (Cours de sigle MAT, STT, IFT ou DID).

Segment 74 Option Enseignement du français au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A Didactique du français langue d'enseignement

Obligatoire - 12 crédits.

DID	6201	3	AHE	Didactique du français et grammaire
DID	6211	3	AHE	Didactique de la lecture
DID	6214	3	AHE	Didactique de l'oral
DID	6216	3	AHE	Didactique de l'écriture

Bloc 74B Compléments disciplinaires en français langue d'enseignement

Obligatoire - 3 crédits.

DID	6525	3	AHE	Grammaire avancée pour l'enseignement du français

Bloc 74C Compléments disciplinaires en français langue d'enseignement

Option - 6 crédits.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits supplémentaires de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (cours de sigle FRA, LNG ou DID).

Segment 75 Option Enseignement de l'univers social au secondaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 75A Didactique de l'univers social

Obligatoire - 12 crédits.

DID	6150	3	AHE	Didactique du monde contemporain
DID	6151	3	AHE	Didactique de l'éducation à la citoyenneté
DID	6152	3	AHE	Didactique de l'histoire
DID	6153	3	AHE	Didactique de la géographie

Bloc 75B Compléments disciplinaires en univers social

Obligatoire - 3 crédits.

DID	6154	3	AHE	Questions d'histoire et de géographie pour l'enseignement au secondaire

Bloc 75C Compléments disciplinaires en univers social

Option - 6 crédits.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale (cours de sigle HST ou GEO).

Programme 2-801-1-5

M. Éd. option Évaluation des compétences

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le programme en évaluation des compétences vise à contribuer au développement de l'expertise d'acteurs du milieu de l'éducation et de la formation professionnelle, leur permettant de réfléchir et d'intervenir sur différents aspects de l'évaluation en éducation (évaluation des compétences, des programmes et des institutions).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd. option Évaluation des compétences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein (1 an). La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (3 ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (4 ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits, dont 30 provenant du D.É.S.S. en éducation - option évaluation des compétences (2-801-1-6).

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

ETA	6031	3	AHE	Pratique professionnelle et recherche
ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
ETA	6509	3	AHE	Concepts fondamentaux en éducation
ETA	65221	0	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA	65222	6	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA	6541	3	AHE	Instruments pour l'évaluation
ETA	65621	0	AHE	Stage en évaluation 1
ETA	65622	6	AHE	Stage en évaluation 2
ETA	65631	0	AHE	Travail dirigé 1
ETA	65632	6	AHE	Travail dirigé 2

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ETA	6010	3	AHE	Programme de lectures individuelles
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6538	3	AHE	TIC et évaluation

ETA	6568	3	AHE	Aspects éthiques de l'évaluation
ETA	6581	3	AHE	Évaluation de l'enseignement
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
PPA	6228	3	AH	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C

Option - maximum 9 crédits.
Choisir dans la banque de cours de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-812-1-3

M. Éd., option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2e cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Éd., option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.É.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option générale.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.É.S.S. ou au cours de microprogrammes.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 30 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

EDU	6010	3	AHE	Intégration des apprentissages 1
EDU	6015	3	AHE	Intégration des apprentissages 2

Bloc 70B

Option - minimum 30 crédits, maximum 39 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70C

Choix - maximum 9 crédits.

Programme 2-823-1-1

M. Éd., option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette option permet à l'étudiant d'approfondir sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits, dont un minimum de 42 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA	6001	2	AHE	Séminaire développement professionnel 1
PPA	6006	1	AHE	Séminaire développement professionnel 2
PPA	6008	3	AHE	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PPA	6003	3	AHE	Séminaire d'intégration : bilan
PPA	6004	3	AHE	Séminaire d'accompagnement au travail dirigé
PPA	6010	3	AHE	Programme de lecture
PPA	6030	9	AHE	Travail dirigé en éducation

Bloc 70C Formation fondamentale

Option - minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.
Cours choisis parmi les cours offerts par le Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Bloc 70D Formation complémentaire en éducation

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (cours de sigle DID, ETA, PLU et PPA).

Bloc 70E Cours libres

Choix - maximum 6 crédits.
Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus. Maximum de un cours de 1er cycle.

Maximum de 3 crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de 1er cycle dans le bloc 70E.

Programme 2-855-1-3

M. Éd., option Orthopédagogie

Programme sous la responsabilité du Département de didactique et du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette Option vise le développement professionnel des intervenants scolaires qui ont à soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans leur cheminement scolaire. Elle s'adresse tant aux enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'adaptation scolaire qu'aux intervenants éducatifs qui agissent comme consultants auprès des élèves et des enseignants.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option Orthopédagogie de la M.Éd., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement en adaptation scolaire ou en éducation préscolaire et enseignement primaire. Le candidat titulaire d'un diplôme en éducation d'une autre discipline qu'adaptation scolaire ou éducation préscolaire et enseignement primaire se verra considéré et devra suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec devra avoir réussi, avant d'être admis, un test d'évaluation des compétences en français selon les normes du programme
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise. Un test de lecture en anglais peut être exigé.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans) à temps plein et de douze trimestres (4 ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'option Orthopédagogie de la M.Éd. comporte 45 crédits de 2e cycle. Le programme comporte 24 crédits de cours obligatoires, un minimum de 18 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Introduction à l'orthopédagogie

Obligatoire - 24 crédits.

DID	6484	3	AHE	Difficultés et troubles d'apprentissage du français
DID	6740	3	AHE	Difficultés spécifiques d'apprentissage des mathématiques
EDU	6012	3	AHE	Séminaire d'intégration en orthopédagogie
EDU	6013	3	AHE	Projet d'intégration en orthopédagogie
EDU	6410	3	AHE	Difficultés d'apprentissage en milieu pluriethnique
EDU	6504	3	AHE	Stage
PPA	6420	3	AHE	Fonctions de l'orthopédagogue
PPA	6461	3	AHE	Plans d'intervention

Bloc 70B Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement

Option - maximum 9 crédits.

PPA	6413	3	AHE	École et prévention de l'inadaptation
PPA	6419	3	AHE	Problèmes de comportement à l'école
PPA	6432	3	AHE	Problème de violence en milieu scolaire

Bloc 70C Soutien à l'apprentissage

Option - maximum 9 crédits.

PPA	6415	3	AHE	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA	6416	3	AHE	Étude des difficultés d'apprentissage
PPA	6431	3	AHE	Apprendre en lisant et soutien aux élèves

Bloc 70D Orthopédagogie et élèves handicapés

Option - maximum 9 crédits.

DID	6485	3	AHE	Handicaps sensoriels et apprentissage
PPA	6301	3	AHE	Troubles envahissants du développement
PPA	6429	3	AHE	Éducation et incapacités intellectuelles

Bloc 70E Orthodidactique des mathématiques

Option - maximum 6 crédits.

DID	6741	3	AHE	Évaluation en didactique des maths
DID	6745	3	AHE	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70F Orthodidactique du français

Option - maximum 6 crédits.

DID	6208	3	AHE	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID	6226	3	AHE	Évaluation en didactique du français

Bloc 70G

Option - maximum 15 crédits.

DID	6218	3	AHE	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
PPA	6274	3	AHE	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA	6304	3	AHE	Modèles de service à l'école
PPA	6403	3	AHE	Question spécifique en orthopédagogie

PPA	6430	3	AHE	Différenciation pédagogique
PPA	6614	3	AHE	Difficultés d'apprentissage de l'adulte

Bloc 70H

Choix - maximum 3 crédits.
Tout cours offert aux cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation sous approbation du responsable de programme.

Formation à la recherche en éducation

Programme 2-801-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

La M.A. option Administration de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. D'un côté, elle vise à initier le candidat à la recherche en administration de l'éducation. À cet égard, le programme constitue une voie privilégiée d'accès au doctorat. Le programme vise aussi à développer chez le candidat la compétence à gérer un organisme d'éducation ou à agir comme conseiller dans ce type d'organisme. Selon cet objectif, il se présente comme un parcours de formation par la recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche uniquement pour la modalité avec mémoire.

2. Transfert

Certains cours réussis à la M.A., option Administration de l'éducation, peuvent être transférés au D.É.S.S. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Il s'agit d'une maîtrise au cheminement avec mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ETA	6000	3	AHE	Séminaire de recherche
ETA	6900	3	AHE	Introduction à l'administration de l'éducation
ETA	6996	3	AHE	Comportement organisationnel en milieu d'éducation

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	6032	3	AHE	Méthodes de recherche en éducation

Bloc 70C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	6505	3	AHE	Méthodes quantitatives en éducation
ETA	6512	3	AHE	L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - maximum 6 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e cycle en études et administration de l'éducation (sigle ETA).

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

ETA	6991	12	AHE	Projet de recherche
ETA	6993	12	AHE	Mémoire de maîtrise

Programme 2-805-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant adulte et sur l'enseignement aux adultes et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative auprès de cette clientèle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PPA	6000	3	AHE		Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID	6009	3	AHE		Recherche en didactique : concepts fondamentaux
ETA	6032	3	AHE		Méthodes de recherche en éducation
PPA	6009	3	AHE	J	Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - maximum 6 crédits.

Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts en psychopédagogie et en andragogie (sigle PPA).

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PPA	6690	15	AHE		Recherche
PPA	6695	15	AHE		Mémoire

Programme 2-811-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

La M.A., option Didactique vise à former des chercheurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des différentes matières scolaires : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, langues secondes et étrangères, arts, ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage reliées à l'une ou l'autre matière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Structure du programme

L'option Didactique de la maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'option de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 3 crédits de cours obligatoires, un minimum de 12 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

DID	6000	3	AHE		Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID	6009	3	AHE		Recherche en didactique : concepts fondamentaux
ETA	6032	3	AHE		Méthodes de recherche en éducation
PPA	6009	3	AHE	J	Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - maximum 6 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle en didactique.

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DID	6090	15	AHE		Recherche
DID	6095	15	AHE		Mémoire

Programme 2-817-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

La M.A., option Éducation comparée et fondements de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. Tout en se voulant une initiation à la recherche en éducation, elle vise à doter le candidat d'une formation complémentaire en éducation par l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que par l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits, dont un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle. Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ETA	6000	3	AHE	Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	6032	3	AHE	Méthodes de recherche en éducation

Bloc 70C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	6505	3	AHE	Méthodes quantitatives en éducation
ETA	6512	3	AHE	L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

ETA	6010	3	AHE	Programme de lectures individuelles
ETA	6102	3	AHE	Séminaire thématique 2
ETA	6104	3	AHE	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui
ETA	6105	3	AHE	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA	6120	3	AHE	Analyse des politiques en éducation
ETA	6507	3	AHE	Démarches d'investigation de pratiques
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
ETA	6937	3	AHE	Pouvoir et politiques en éducation

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

ETA	6191	12	AHE	Projet de recherche
ETA	6193	12	AHE	Mémoire de maîtrise

Programme 2-850-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation

Objectifs

La M.A., option Mesure et évaluation en éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. À cet égard, elle constitue une voie d'accès privilégiée au doctorat. Le programme vise aussi à perfectionner le candidat dans le domaine de la mesure et de l'évaluation pour, éventuellement, agir comme conseiller. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement, des programmes et des établissements.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ETA	6000	3	AHE	Séminaire de recherche
ETA	6032	3	AHE	Méthodes de recherche en éducation

Bloc 70B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA	6505	3	AHE	Méthodes quantitatives en éducation
ETA	6509	3	AHE	Concepts fondamentaux en éducation
ETA	6512	3	AHE	L'analyse des données qualitatives

Bloc 70C

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Les étudiants doivent avoir suivi le cours ETA 6065 avant de suivre les cours ETA 6541 et 6521.

ETA	6010	3	AHE	Programme de lectures individuelles
ETA	6031	3	AHE	Pratique professionnelle et recherche
ETA	6060	3	AHE	Élaboration et évaluation de programmes
ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
ETA	6507	3	AHE	Démarches d'investigation de pratiques
ETA	65221	0	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 1
ETA	65222	6	AHE	Analyse d'expérience en évaluation 2
ETA	6541	3	AHE	Instruments pour l'évaluation
ETA	6551	3	AHE	Méthodologie de la mesure en évaluation
ETA	65621	0	AHE	Stage en évaluation 1
ETA	65622	6	AHE	Stage en évaluation 2
ETA	6568	3	AHE	Aspects éthiques de l'évaluation
ETA	6581	3	AHE	Évaluation de l'enseignement
ETA	6582	3	AHE	Évaluation d'établissement et réussite
PPA	6228	3	AH	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

ETA	6591	12	AHE	Projet de recherche
ETA	6593	12	AHE	Mémoire de maîtrise

Programme 2-813-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie

Objectifs

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant et sur l'enseignant et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Structure du programme

L'option Psychopédagogie de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un minimum de 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PPA	6000	3	AHE		Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID	6009	3	AHE		Recherche en didactique : concepts fondamentaux
ETA	6032	3	AHE		Méthodes de recherche en éducation
PPA	6009	3	AHE	J	Recherche en PPA : concepts fondamentaux

Bloc 70C

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA	6505	3	AHE		Méthodes quantitatives en éducation
ETA	6512	3	AHE		L'analyse des données qualitatives

Bloc 70D

Option - maximum 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des programmes de 2e cycle en psychopédagogie et andragogie (sigle PPA).

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PPA	6290	15	AHE		Recherche
PPA	6295	15	AHE		Mémoire

Ph. D. (sciences de l'éducation)

Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0

Administration de l'éducation

Objectifs

L'option vise trois objectifs : une connaissance approfondie du champ d'études qu'est l'administration de l'éducation; une spécialisation dans l'un des domaines de l'administration de l'éducation; une compétence reconnue en recherche scientifique dans le domaine de l'administration de l'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (Sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures :

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA 6507 Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7900) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA	70001	0	AHE	Séminaire de recherche 1
ETA	70002	6	AHE	Séminaire de recherche 2
ETA	7001	3	AH	Séminaire commun de doctorat 1
ETA	7002	3	AH	Séminaire commun de doctorat 2
ETA	7900	0	AHE	Examen général de doctorat

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU	6035	3	AHE	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA	7991	30	AHE	Projet de recherche
ETA	7995	45	AHE	Thèse

Andragogie

Objectifs

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. L'andragogie est un domaine de connaissance et de pratique sociale dont l'objet spécifique est la relation d'aide éducative à l'apprentissage, entendu comme un changement délibérément recherché par les adultes. Plus concrètement, l'andragogie s'intéresse à toutes les questions théoriques et pratiques qui touchent l'éducation des adultes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (Sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits attribués au séminaire de recherche, 39 crédits au projet de recherche et 45 crédits à la rédaction de la thèse. Un examen synthèse portant sur deux questions auxquelles le candidat doit répondre dans une période de deux mois doit être réussi.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA	7000	6	AHE	Séminaire de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PPA	7600	0	AHE	Examen général de doctorat
PPA	7690	39	AHE	Recherche
PPA	7695	45	AHE	Thèse

Didactique

Objectifs

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. La didactique s'intéresse à l'enseignement et à l'apprentissage des matières scolaires. C'est un champ de savoirs, de savoir-faire et de recherches qui comporte en particulier : les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces matières; l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés; l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages; l'élaboration des méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche

– accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Trois lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits de cours à option de 2e cycle ou de doctorat et 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 0 crédit.

DID	7000	0	AHE	Examen général de doctorat

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Cours de 2e ou de 3e cycle.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

DID	7090	39	AHE	Recherche
DID	7095	45	AHE	Thèse

Éducation comparée et fondements de l'éducation

Objectifs

L'objectif premier de l'option est de permettre au candidat de parfaire sa formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de ce domaine de connaissances. Le programme porte sur l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que sur l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
– dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
– présenter l'esquisse d'un projet de recherche
– accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitae
– Lettre d'intention ou de motivation
– Plan de financement des études ou profil financier
– Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Des cours préparatoires ou complémentaires peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures :

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA 6507 Démar. d'invest. de pratiques, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

Segment 70

Les crédits du Doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7100) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA	70001	0	AHE	Séminaire de recherche 1
ETA	70002	6	AHE	Séminaire de recherche 2
ETA	7001	3	AH	Séminaire commun de doctorat 1
ETA	7002	3	AH	Séminaire commun de doctorat 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU	6035	3	AHE	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA	7100	0	AHE	Examen général de doctorat
ETA	7191	30	AHE	Projet de recherche
ETA	7195	45	AHE	Thèse

Mesure et évaluation en éducation

Objectifs

L'objectif premier de l'option est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des programmes et des établissements.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
– dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat

- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Des cours complémentaires (9 crédits ou moins) ou préparatoires (10 crédits et plus) peuvent être exigés en fonction du projet et des études antérieures de l'étudiant. Aux cours mentionnés ci-dessous peut, le cas échéant, s'ajouter tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation (sigle ETA).

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA 6507 Investigation et anal. des prat. prof., 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option de cycle supérieur, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA7500) et au séminaire de recherche (ETA 70001 et ETA 70002).

ETA	70001	0	AHE	Séminaire de recherche 1
ETA	70002	6	AHE	Séminaire de recherche 2
ETA	7001	3	AH	Séminaire commun de doctorat 1
ETA	7002	3	AH	Séminaire commun de doctorat 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un cours à choisir dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation et Administration de l'éducation, ou le cours PLU6035 La pratique de l'enseignement supérieur.

PLU	6035	3	AHE	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ETA	7500	0	AHE	Examen général de doctorat
ETA	7591	30	AHE	Projet de recherche
ETA	7595	45	AHE	Thèse

Psychopédagogie

Objectifs

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le champ d'études de la psychopédagogie est constitué d'ensembles validés de concepts, de connaissances et de modèles qui aident à mieux comprendre la personne en situation d'apprentissage ainsi que l'éducateur qui intervient auprès de qui veut apprendre. On étudie également les modèles généraux d'enseignement et d'apprentissage qui commandent des stratégies éducatives spécifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (Sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits attribués au séminaire de recherche, 39 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PPA	7000	6	AHE	Séminaire de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PPA	7200	0	AHE	Examen général de doctorat
PPA	7290	39	AHE	Recherche
PPA	7295	45	AHE	Thèse

Table des matières

Introduction	13-1
Coordonnées générales et Direction	13-1
Microprogramme de 2e cycle 2-630-6-1	13-1
Microprogramme de 2e cycle 2-630-6-2	13-2
Microprogramme de 2e cycle 2-630-6-3	13-2
Microprogramme de 2e cycle 2-630-6-4	13-3
D.É.S.S. 2-630-1-3	13-3
M. Sc. (sciences infirmières) 2-630-1-1	13-4
M. Sc. (sciences infirmières) 2-630-1-4	13-6
Diplôme complémentaire 2-630-2-0	13-7
Ph. D. (sciences infirmières) 3-630-1-0	13-7

Information à jour le 17 juin 2015

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) occupe une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

Coordonnées générales de la faculté

Pavillon Marguerite-d'Youville
C.P. 6128
Succursale Centre-ville
Montréal (QC)
H3C 3J7
www.fsi.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Francine Ducharme

Vice-doyenne aux cycles supérieurs: Caroline Larue
Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau
Vice-doyenne à la recherche et au développement international : Sylvie Cossette
Secrétaire de Faculté : France Dupuis
Directrice administrative : Sharon Harvie
Adjointe à la doyenne : Marie Routhier
Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin
Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Maria Martino
Responsable de programmes des études supérieures par intérim : Réjean Goulet
Responsable de programmes de 1er cycle (campus Montréal): Julie Ménard
Responsable de programmes de 1er cycle (campus Laval) : Camille Sasseville
Conseillère en développement de programme : Johanne Charland
Responsable du secteur de la formation clinique de premier cycle : Jocelyne Courchesne
Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad
Coordonnatrices des stages de premier cycle : Sylvie Champagne, Dominique St-Jean, Hélène Gauthier, Isabelle Guay (campus Laval), Edith Roy

Microprogramme de 2e cycle (prévention et contrôle des infections) 2-630-6-1

Microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs – fin de vie) 2-630-6-2

Microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des services infirmiers) 2-630-6-3

Microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières) 2-630-6-4

D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) 2-630-1-3

M. Sc. (sciences infirmières) 2-630-1-1

Options :
- Expertise-conseil en soins infirmiers
- Formation en soins infirmiers
- Administration des services infirmiers

M. Sc. (sciences infirmières) 2-630-1-4

Option :
- Pratique infirmière avancée

Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée 2-630-2-0

Options :
- Cardiologie
- Néphrologie
- Soins de 1re ligne

Ph. D. (sciences infirmières) 3-630-1-0

Options :
- Soin et santé
- Administration des services infirmiers
- Formation en sciences infirmières

Responsable des programmes par intérim : Réjean Goulet
Renseignements : 514-343-6437

Objectifs généraux des programmes

Acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse et de synthèse en vue d'un renouvellement des pratiques de soins; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière dans le contexte des transformations du système de santé.

Programme 2-630-6-1

Microprogramme de 2e cycle (prévention et contrôle des infections)

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmiers une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme Prévention et contrôle des infections, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures) acquises dans les cinq dernières années.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ
– Preuve d'emploi dans la profession
– Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

Structure du programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits en sciences infirmières et 6 crédits en épidémiologie).

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO	6023	3	H		Épidémiologie des infections
MSO	6150	3	H		Investigation d'éclosions
SOI	6177	3	H		Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6215	3	AHE	J	Concepts en prévention des infections
SOI	6216	3	AHE	J	Environnement et prévention des infections

Programme 2-630-6-2

Microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs – fin de vie)

Objectifs

Ce programme vise le développement de compétences à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs - fin de vie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de la santé ou l'équivalent ou être titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine et avoir une expérience pertinente dans les différents secteurs de la santé, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

BIE	6004	3	A	Bioéthique et approche de la mort
PAL	6109	3	AHE	Soins en fin de vie
PAL	6111	3	A	Approche multidimensionnelle du deuil
PAL	6112	3	AHE	Partenariat dans les soins en fin de vie

Programme 2-630-6-3

Microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des services infirmiers)

Objectifs

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme Leadership et gestion des services infirmiers, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un baccalauréat dans une autre discipline et occuper un poste de gestionnaire de services infirmiers
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme (leadership et gestion des services infirmiers), sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits : 12 crédits obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits, dont 12 crédits obligatoires en sciences infirmières et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI	6177	3	H	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6900	3	A	Organisation des services infirmiers
SOI	6910	3	H	Ressources humaines infirmières
SOI	6920	3	A	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 70B

Option - 3 crédits

ASA	6701	3	A	Analyse du système de santé 1
SOI	6230	3	E	Qualité des soins infirmiers et sécurité

Programme 2-630-6-4

Microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières)

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux infirmiers d'optimiser leur pratique professionnelle en approfondissant une problématique de leur choix à travers la réalisation d'un projet personnel. Les cours de ce microprogramme correspondent aux cours de base de toutes les options de la maîtrise, sauf l'option Soins spécialisés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Tous les cours suivis dans le microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 13 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

SOI	6102	3	A	Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6202	3	E	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6237	3	A	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI	6243	1	A	Séminaire de projet d'études

Programme 2-630-1-3

D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)

Objectifs

Le programme vise à développer des compétences en prévention et en contrôle des infections, dans un contexte hospitalier et communautaire. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des résultats probants et de la recherche dans le domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme Prévention et contrôle des infections, avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Preuve d'emploi dans la profession
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Exigences d'admission supplémentaires

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 12 trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert à la M. Sc. sciences infirmières

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant la scolarité du D.É.S.S. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Le titulaire du D.É.S.S. Prévention et contrôle des infections poursuivant ses études à la M. Sc. peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.É.S.S. Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) - option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.É.S.S. est reconnu.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le programme comporte 30 crédits obligatoires, dont 21 en sciences infirmières et 9 en épidémiologie (MSO).

Bloc 70A Cours généraux

Obligatoire - 9 crédits.

MSO	6353	3	AHE		Épidémiologie de terrain
SOI	6102	3	A		Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H		Gestion de projets - nouvelles pratiques

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 12 crédits.

MSO	6023	3	H		Épidémiologie des infections
MSO	6150	3	H		Investigation d'éclosions
SOI	6215	3	AHE	J	Concepts en prévention des infections
SOI	6216	3	AHE	J	Environnement et prévention des infections

Bloc 70C Cours intervention dans le milieu

Obligatoire - 9 crédits.

SOI	6219	9	H	J	Intervention infirmière en prévention des infections

Programme 2-630-1-1

M. Sc. (sciences infirmières)

Objectifs

Le programme vise à préparer des infirmiers experts capables de contribuer au développement des sciences infirmières et d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Exigences d'admission supplémentaires

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois options : option Expertise-conseil en soins infirmiers (segment 71), option Formation en sciences infirmières (segment 72), option Administration des services infirmiers (segment 73). Chacune de ces options est offerte avec deux cheminements: cheminement avec mémoire, cheminement avec stage ou travail dirigé.

Segment 71 Propre à l'option Expertise-conseil en soins infirmiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : cheminement avec mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option, cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 18 crédits obligatoires, entre 24 et 27 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI	6102	3	A	Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6202	3	E	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6237	3	A	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI	6238	3	A	Perspectives systémiques - Pratique avancée

MM-Bloc 71B

Option - 3 crédits.

SOI	6171	3	H	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU	6020	3	E	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 71C

Option - 3 crédits.

SOI	6239	3	H	Interventions personnes/familles
SOI	6240	3	H	Interventions auprès des communautés/populations

MM-Bloc 71D Travail de maîtrise

Obligatoire - 24 crédits.

SOI	6143	18	AHE	Mémoire
SOI	6156	3	AHE	Recherche (projet de mémoire)
SOI	6243	1	A	Séminaire de projet d'études
SOI	6246	1	AHE	Séminaire de mémoire 1
SOI	6247	1	AHE	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI	6102	3	A	Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6202	3	E	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6237	3	A	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI	6238	3	A	Perspectives systémiques - Pratique avancée

TD/S-Bloc 71B

Option - 3 crédits.

SOI	6239	3	H	Interventions personnes/familles
SOI	6240	3	H	Interventions auprès des communautés/populations

TD/S-Bloc 71C

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours SOI (cours en santé publique, en prévention et contrôle des infections, etc.) ou PAL (soins palliatifs-fin de vie) jugé approprié par la direction du programme.

PLU	6043	3	H		Spiritualité et santé
SOI	6147	3	A		Dimensions sociales des soins de santé
SOI	6230	3	E		Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI	6231	3	H	J	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI	6241	3	H		Enjeux contemporains et pratique avancée
SOI	6242	3	E		Dimensions cliniques de soins infirmiers
SOI	6264	3	A		Éducation à la santé et pratique avancée
SOI	6920	3	A		Transfert de connaissances : intégration

TD/S-Bloc 71D

Choix - maximum 3 crédits.

TD/S-Bloc 71E Stage/Travail dirigé

Option - 12 crédits.

SOI	6157	12	AHE	Stage de pratique spécialisée
SOI	6266	12	AHE	Travail dirigé

TD/S-Bloc 71F Séminaire

Obligatoire - 3 crédits.

SOI	6243	1	A	Séminaire de projet d'études
SOI	6244	1	AHE	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI	6245	1	AHE	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : cheminement avec mémoire (MM) : 42 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option, cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 21 crédits obligatoires, entre 21 et 24 crédits à option, dont 21 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 72A

Obligatoire - 18 crédits.

SOI	6102	3	A	Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6189	3	AHE	Approches novatrices en formation infirmière
SOI	6192	3	E	Intégration en formation infirmière
SOI	6202	3	E	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6237	3	A	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

MM-Bloc 72B

Option - 3 crédits.

SOI	6171	3	H	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU	6020	3	E	Méthodes de recherche approche quantitative

MM-Bloc 72C Travail de maîtrise

Obligatoire - 24 crédits.

SOI	6143	18	AHE	Mémoire
SOI	6156	3	AHE	Recherche (projet de mémoire)
SOI	6243	1	A	Séminaire de projet d'études
SOI	6246	1	AHE	Séminaire de mémoire 1
SOI	6247	1	AHE	Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 72A Cours généraux

Obligatoire - 18 crédits.

SOI	6102	3	A	Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6189	3	AHE	Approches novatrices en formation infirmière
SOI	6192	3	E	Intégration en formation infirmière
SOI	6202	3	E	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6237	3	A	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

TD/S-Bloc 72B

Option - 3 crédits.

Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

SOI	6230	3	E		Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI	6231	3	H	J	Pratique réflexive en sciences infirmières
SOI	6238	3	A		Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI	6241	3	H		Enjeux contemporains et pratique avancée
SOI	6242	3	E		Dimensions cliniques de soins infirmiers
SOI	6264	3	A		Éducation à la santé et pratique avancée

TD/S-Bloc 72C

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA	6065	3	AHE	Évaluation et compétences
PPA	6015	3	AHE	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA	6075	3	AHE	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA	6228	3	AH	Psychopédagogie et dévelop. de compétences
SOI	6031	3	AH	Apprentissage clinique en sciences infirmières

TD/S-Bloc 72D

Choix - maximum 3 crédits.

TD/S-Bloc 72E Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.

SOI	6266	12	AHE	Travail dirigé
SOI	6301	12	AHE	Stage spécialisé en enseignement

TD/S-Bloc 72F Séminaires

Obligatoire - 3 crédits.

SOI	6243	1	A	Séminaire de projet d'études
SOI	6244	1	AHE	Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI	6245	1	AHE	Séminaire de stage et travail dirigé 2

Segment 73 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : cheminement avec mémoire (MM) : 42 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option, cheminement avec stage ou travail dirigé (TD/S) : 21 crédits obligatoires, entre 21 et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

SOI	6102	3	A	Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H	Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6202	3	E	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6237	3	A	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI	6900	3	A	Organisation des services infirmiers
SOI	6910	3	H	Ressources humaines infirmières

MM-Bloc 73B

Option - 3 crédits.

SOI	6171	3	H	Méthodes qualitatives en sciences infirmières
SPU	6020	3	E	Méthodes de rech. approche quantitative

MM-Bloc 73C Travail de maîtrise

Obligatoire - 24 crédits.

SOI	6143	18	AHE	Mémoire

SOI	6156	3	AHE		Recherche (projet de mémoire)
SOI	6243	1	A		Séminaire de projet d'études
SOI	6246	1	AHE		Séminaire de mémoire 1
SOI	6247	1	AHE		Séminaire de mémoire 2

TD/S-Bloc 73A Cours généraux

Obligatoire - 18 crédits.

SOI	6102	3	A		Recherche et pratique infirmière
SOI	6177	3	H		Gestion de projets - nouvelles pratiques
SOI	6202	3	E		Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6237	3	A		Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée
SOI	6900	3	A		Organisation des services infirmiers
SOI	6910	3	H		Ressources humaines infirmières

TD/S-Bloc 73B

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

ASA	6120	3	A		Fondements du management
ASA	6121	3	HE		Gestion du réseau sociosanitaire
ASA	6701	3	A		Analyse du système de santé 1
SOI	6230	3	E		Qualité des soins infirmiers et sécurité
SOI	6231	3	H	J	Pratique réflexive en sc. infirmières
SOI	6920	3	A		Transfert de connaissances : intégration

TD/S-Bloc 73C

Choix - maximum 3 crédits.

TD/S-Bloc 73D Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.

SOI	6266	12	AHE		Travail dirigé
SOI	6302	12	AHE		Stage spécialisé en admin. des services infirmiers

TD/S-Bloc 73E Séminaires

Obligatoire - 3 crédits.

SOI	6243	1	A		Séminaire de projet d'études
SOI	6244	1	AHE		Séminaire de stage et travail dirigé 1
SOI	6245	1	AHE		Séminaire de stage et travail dirigé 2

Programme 2-630-1-4

M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée

Objectifs

Le programme vise à former des infirmiers praticiens spécialisés. La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille. Elle interviendra, sur la base de savoirs théoriques, en réponse à des besoins complexes dans un des domaines de spécialité suivants : cardiologie, néphrologie, soins de 1re ligne. De plus, elle fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au développement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation. Le candidat à l'option doit également déposer une demande d'admission au programme 2-630- 2-0 Diplôme complémentaire (soins spécialisés) en l'indiquant en 2e choix sur le formulaire de demande d'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitæ
- Preuve d'emploi dans la profession
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Lettre d'intention ou de motivation (2 pages)
- Exigences d'admission supplémentaires, consultez le site du département ou de la faculté

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Le développement de la compétence professionnelle est complété par un diplôme complémentaire de 16 à 25 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme de maîtrise sera délivré seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de diplôme complémentaire.

Segment 70

Tous les crédits de la maîtrise sont obligatoires, 19 des 45 crédits sont attribués à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SOI	6102	3	A	Recherche et pratique infirmière
SOI	6237	3	A	Assises disciplinaires et pratique infirmière avancée

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 17 crédits.

PHL	6075	3	H	Pharmacologie clinique
SOI	6202	3	E	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI	6238	3	A	Perspectives systémiques - Pratique avancée
SOI	6500	5	A	Évaluation clinique avancée
SOI	6505	3	H	Activités d'intégration en soins infirmiers spécialisés

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 22 crédits.

SOI	6415	3	H	Pratique avancée et collaborat. interprofessionnelle
SOM	6417	19	H	Stage de pratique infirmière avancée

Programme 2-630-2-0

Diplôme complémentaire (pratique infirmière avancée)

Objectifs

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de la M.Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée, dans le but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'option choisie : Cardiologie, Néphrologie, Soins de première ligne.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

– être admis à la M.Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée
– avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet, 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Curriculum vitæ
– Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
– Lettre d'intention ou de motivation (2 pages)
– Trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale des options néphrologie et cardiologie est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité de l'option Soins de première ligne est de deux trimestres équivalent temps plein. L'étudiant complètera son programme concurremment à ses études de maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

– avoir satisfait à toutes les exigences de la M.Sc. en sciences infirmières, option Pratique infirmière avancée
– avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

Structure du programme

Le diplôme est offert selon 3 options comportant chacune un nombre de crédits différents : option Néphrologie, 16 crédits (segment 70), option Cardiologie, 17 crédits (segment 71), option Soins de première ligne, 25 crédits (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Néphrologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

MDF	6000	5	AHE	Physiopathologie - raisonnement clinique

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 9 crédits.

MMD	6410A	6	AHE	Physiopathologie avancée - néphrologie
PHL	6076	3	A	Pharmacologie spécialisée-néphrologie

Bloc 70C Stage spécialisé

Obligatoire - 2 crédits.

SOM	6427	2	E	Stage pratique inf.avancée - néphrologie

Segment 71 Propre à l'option Cardiologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 5 crédits.

MDF	6000	5	AHE	Physiopathologie - raisonnement clinique

Bloc 71B Cours spécialisés

Obligatoire - 9 crédits.

MMD	6410B	6	AHE	Physiopathologie avancée - cardiologie
PHL	6077	3	A	Pharmacologie spécialisée-cardiologie

Bloc 71C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM	6428	3	E	Stage pratique infirmière avancée - cardiologie

Segment 72 Propre à l'option Soins de première ligne

Tous les crédits de l'option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 5 crédits.

MDF	6000	5	AHE	Physiopathologie - raisonnement clinique

Bloc 72B Cours spécialisés

Obligatoire - 17 crédits.

MMD	6410C	6	AHE	Physiopathologie avancée - 1re ligne
PHL	6079	6	AHE	Pharmacologie spécialisée - 1re ligne
SOI	6264	3	A	Éducation à la santé et pratique avancée
SOI	6504	2	H	Évaluation clinique avancée spécialisée - 1re ligne

Bloc 72C Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM	6429	3	E	Stage de pratique infirmière avancée - 1re ligne

Programme 3-630-1-0

Ph. D. (sciences infirmières)

Objectifs

Le programme vise à former des infirmiers chercheurs autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, ils seront en mesure :

– de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
– de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
– d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soin et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Deux lettres de recommandation de professeurs d'université
- Exigences d'admission supplémentaires, consultez le site du département ou de la faculté

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 options : option Soin et santé (segment 70), option Administration des services infirmiers (segment 71), option Formation en sciences infirmières (segment 72). Le doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

Segment 70 Propre à l'option Soin et santé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 84 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 12 crédits.

SOI	7000	3	A	Philosophie des sciences infirmières
SOI	7001	3	H	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI	7003	3	H	Analyse critique des concepts
SOI	7004	1	A	Séminaire de recherche 1
SOI	7005	1	E	Séminaire de recherche 2
SOI	7006	1	A	Séminaire de recherche 3

Bloc 70B

Option - maximum 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI	6920	3	A	Transfert de connaissances : intégration
SOI	7011	3	E	Science de la formation infirmière

Bloc 70C

Choix - maximum 6 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI	7010	0	AHE	Examen général de doctorat
SOI	7028	9	AHE	Recherche (comité d'approbation)
SOI	7030	63	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 71A Séminaires

Obligatoire - 12 crédits.

SOI	7000	3	A	Philosophie des sciences infirmières
SOI	7001	3	H	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI	7003	3	H	Analyse critique des concepts
SOI	7004	1	A	Séminaire de recherche 1
SOI	7005	1	E	Séminaire de recherche 2
SOI	7006	1	A	Séminaire de recherche 3

Bloc 71B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI	6900	3	A	Organisation des services infirmiers
SOI	6920	3	A	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 71C

Option - maximum 3 crédits.

Le cours suivant ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI	7028	9	AHE	Recherche (comité d'approbation)
SOI	7030	63	AHE	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 72A Séminaires

Obligatoire - 12 crédits.

SOI	7000	3	A	Philosophie des sciences infirmières
SOI	7001	3	H	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI	7003	3	H	Analyse critique des concepts
SOI	7004	1	A	Séminaire de recherche 1
SOI	7005	1	E	Séminaire de recherche 2
SOI	7006	1	A	Séminaire de recherche 3

Bloc 72B

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant

et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI	6920	3	A	Transfert de connaissances : intégration
SOI	7011	3	E	Science de la formation infirmière

Bloc 72C

Option - maximum 3 crédits.
Le cours ci-dessous ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI	7010	0	AHE	Examen général de doctorat
SOI	7028	9	AHE	Recherche (comité d'approbation)
SOI	7030	63	AHE	Thèse

Table des matières

Section 14 – Faculté de théologie et de sciences des religions

Introduction et Direction 14-1

Études religieuses

Microprogramme de 2e cycle 14-2

Sciences des religions

M.A. 14-2

Ph. D. 14-3

Théologie

Microprogramme de 2e cycle 14-5

M.A. 14-5

Licence 14-6

Doctorat civil 14-7

Doctorat canonique 14-7

Théologie - Études bibliques

Ph. D. 14-8

Théologie pratique

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) 14-8

D.É.S.S. (spiritualité et santé) 14-9

M.A. 14-10

Ph. D. 14-11

Information à jour le 14 juillet 2015

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS

Introduction

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant d'approfondir les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de sa tradition catholique romaine que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle d'une part et respect des diverses visions du monde et options religieuses d'autre part.

La Faculté privilégie une approche interdisciplinaire de la théologie et des sciences des religions et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes et projets de recherche de même que les chaires: Religion, culture et société ; Islam, pluralisme et globalisation, et Christianisme et transmission qui disent bien son orientation.

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes en études bibliques, théologie, bioéthique, théologie pratique et sciences des religions, susceptibles de répondre aux attentes contemporaines, à la lumière de l'étude des traditions anciennes; elle collabore également avec la Faculté des sciences de l'éducation pour le Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire. Elle vise à former des intervenants compétents dans les secteurs reliés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, initiation, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de s'impliquer de façon réfléchie et de soutenir d'autres implications autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la process theology, la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878 et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue aux travaux de recherche du Groupe de recherche en bioéthique (GREB) depuis 1977, au Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal (CÉRUM) depuis 2000, au Centre d'éthique et de théologie contextuelles québécoises (CÉTECQ) depuis 2004, au GRAS (Groupe de recherche sur l'alimentation et la spiritualité) depuis 2010, au GTAS (Groupe de théologie africaine subsaharienne) depuis 2011, et elle s'est associée au Centre d'informations sur les nouvelles religions (CINR) en 2005 (devenu CÉINR : Centre d'écoute et d'interprétation des nouvelles recherches du croire en 2013). Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de théologie et de sciences des religions
Pavillon Marguerite-d'Youville, 4e étage
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
H3T 1A8

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7080
Télécopieur : 514 343-5738
Courriel : ftsr@umontreal.ca
www.ftsr.umontreal.ca

Direction

Administrateur exerçant les fonctions de doyen : Jean-Marc Charron

Études religieuses

Microprogramme de 2e cycle (études religieuses)	**2-885-6-3**

Sciences des religions

M.A. (sciences des religions)	**2-905-1-1**

Options :
- Anthropologie
- Histoire
- Philosophie
- Sociologie

Ph. D. (sciences des religions)	**3-905-1-1**

Théologie

Microprogramme de 2e cycle (théologie)	**2-885-6-1**
M.A. (théologie)	**2-885-1-0**

Options :
- Études bibliques
- Études théologiques
- Traduction de la Bible

Licence en théologie (L. Th.)	**2-885-1-1**
Doctorat civil en théologie (Ph. D.)	**3-885-1-0**
Doctorat canonique en théologie (D. Th.)	**3-885-1-1**

Théologie – études bibliques

Ph. D. (études bibliques)	**3-890-1-0**

Théologie pratique

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique)	**2-885-1-3**
D.É.S.S. (spiritualité et santé)	**2-885-1-4**
M.A. (théologie pratique)	**2-885-1-2**

Option :
- Santé, spiritualité et bioéthique

Ph. D. (théologie pratique)	**3-885-1-2**

Responsable des programmes : Denise Couture, tél. : 514-343-6840 ou 514-343-7080
Responsable des programmes en santé, spiritualité et bioéthique : Géraldine Mossière, tél. : 514-343-7428

ÉTUDES RELIGIEUSES

Programme 2-885-6-3

Microprogramme de 2e cycle (études religieuses)

OBJECTIFS

Les objectifs de ce programme sont d'acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau 2e cycle en études religieuses ou en études théologiques; d'approfondir des questions actuelles dans ce champ disciplinaire pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles; de vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine. La formation peut se faire dans l'une des quatre orientations suivantes : sciences des religions, spiritualité, spiritualité et santé ou théologie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (études religieuses), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou attester d'une formation jugée équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise dans la mesure où il remplit les conditions d'admission du programme. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

SCIENCES DES RELIGIONS

Programme 2-905-1-1

M.A. (sciences des religions)

OBJECTIFS

La M.A. (sciences des religions) a pour objectifs l'étude du fait religieux et des diverses traditions; l'apprentissage des méthodes de recherche et l'habilitation à mener une recherche autonome en sciences des religions; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Option Spiritualité

L'option Spiritualité a plus spécifiquement pour objectif d'acquérir une compréhension de divers courants spirituels d'hier et d'aujourd'hui; de former aux problématiques relatives à l'expérience spirituelle; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences des religions), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat avec mineure ou l'équivalent en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitæ
– Plan de financement des études uniquement pour les étudiants internationaux
– Deux lettres de recommandation
– Esquisse de projet de 250 mots

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de suspension, la scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Grade

Le cas échéant, l'option choisie (sauf l'option générale) est mentionnée sur le diplôme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec le cheminement avec mémoire, lequel comporte les options suivantes : l'option Générale (segment 70), l'option Spiritualité (segment 75). Selon la formation préalable de l'étudiant, des cours complémentaires peuvent être exigés (entre autres : animation, relation d'aide et praxéologie).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

REL	6120	3	AHE	Théories en sciences des religions

Bloc 70B Cours thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PLU	6100	3	AHE	Culture et expérience juives au Québec
PLU	6110	3	AHE	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL	6103	3	AH	Islam et modernité
REL	6111	3	AHE	Approches en sciences des religions
REL	6112	3	AHE	Épistémologie du croire et du sujet
REL	6113	3	AHE	Étude empirique du religieux contemporain

REL	6121	3	AHE	Discours et géopolitique du catholicisme
REL	6122	3	AHE	Mobilités religieuses
REL	6123	3	AHE	Psychanalyse, identité et religion
REL	6124	3	AHE	Religions, diversité et sphère publique
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6126	3	AHE	Sectes et mouvements du croire
REL	6131	3	AHE	L'hindouisme de la Bhakti
REL	6132	3	AHE	Histoire du christianisme
REL	6133	3	AHE	Lecture de textes islamiques
REL	6134	3	AHE	Les principaux textes du judaïsme
REL	6135	3	AHE	Problèmes religieux autochtones
REL	6136	3	AHE	La sagesse du bouddhisme
REL	6137	3	AHE	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL	6140	3	AHE	Hindi 1
REL	6141	3	AHE	Hindi 2
REL	6212	3	AHE	Ascèse, monachisme, mystique
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6312	3	AHE	Bible, art et culture
REL	6400	3	AHE	Hébreu biblique avancé
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 70C

Choix - maximum 6 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70D Stages

Option - maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL	6502	3	AHE	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL	6503	3	AHE	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL	6815	3	AHE	J	Recherche 1
REL	6820	3	AHE	J	Recherche 2
REL	6825	4	AHE	J	Projet de mémoire
REL	6840	20	AHE	J	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Spiritualité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 75B Cours thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REL	6112	3	AHE	Épistémologie du croire et du sujet
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6131	3	AHE	L'hindouisme de la Bhakti
REL	6137	3	AHE	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL	6211	3	AHE	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL	6212	3	AHE	Ascèse, monachisme, mystique
REL	6213	3	AHE	Histoire de la spiritualité
REL	6214	3	AHE	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6216	3	AHE	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6218	3	AHE	Spiritualités contemporaines et religions
REL	6219	3	AHE	Spiritualité et expériences
REL	6220	3	AHE	Traditions spirituelles
REL	6327	3	AHE	Transmission sensorielle du croire
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 75C

Choix - maximum 6 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 75D Stages

Option - maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL	6502	3	AHE	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL	6503	3	AHE	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL	6815	3	AHE	J	Recherche 1
REL	6820	3	AHE	J	Recherche 2
REL	6825	4	AHE	J	Projet de mémoire
REL	6840	20	AHE	J	Mémoire

Programme 3-905-1-1

Ph. D. (sciences des religions)

Objectifs

Option Générale

Les objectifs du Ph. D. (sciences des religions) sont d'analyser les divers enjeux posés par le fait religieux; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire des sciences des religions; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Option Spiritualité

L'option Spiritualité a plus spécifiquement pour objectifs d'analyser les diverses problématiques relatives à l'expérience spirituelle; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire de la spiritualité; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences des religions), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'une maîtrise en sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études ou profil financier
- Travail académique principal
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits et comprend les deux options suivantes : l'option Générale (segment 70), l'option Spiritualité (segment 71). La personne qui, durant ses études antérieures, n'a pas suivi le cours REL6120 Théories en sciences des religions, ou l'équivalent, doit le suivre en plus des 90 crédits de cours de ce programme d'études.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours et séminaires thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU	6100	3	AHE	Culture et expérience juives au Québec
PLU	6110	3	AHE	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL	6103	3	AH	Islam et modernité
REL	6111	3	AHE	Approches en sciences des religions
REL	6112	3	AHE	Épistémologie du croire et du sujet
REL	6113	3	AHE	Étude empirique du religieux contemporain
REL	6121	3	AHE	Discours et géopolitique du catholicisme
REL	6122	3	AHE	Mobilités religieuses
REL	6123	3	AHE	Psychanalyse, identité et religion
REL	6124	3	AHE	Religions, diversité et sphère publique
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6126	3	AHE	Sectes et mouvements du croire
REL	6131	3	AHE	L'hindouisme de la Bhakti
REL	6132	3	AHE	Histoire du christianisme
REL	6133	3	AHE	Lecture de textes islamiques
REL	6134	3	AHE	Les principaux textes du judaïsme
REL	6135	3	AHE	Problèmes religieux autochtones
REL	6136	3	AHE	La sagesse du bouddhisme
REL	6137	3	AHE	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL	6140	3	AHE	Hindi 1
REL	6141	3	AHE	Hindi 2
REL	6212	3	AHE	Ascèse, monachisme, mystique
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6312	3	AHE	Bible, art et culture
REL	6400	3	AHE	Hébreu biblique avancé
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 70B

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et sciences des religions ou hors faculté. Dans ce second cas, avec approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
REL	7140	2	AHE	Séminaire de recherche 1.1
REL	7141	2	AHE	Séminaire de recherche 1.2
REL	7150	2	AHE	Séminaire de recherche 2.1
REL	7151	2	AHE	Séminaire de recherche 2.2
REL	7160	12	AHE	Projet de thèse
REL	7200	61	AHE	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Spiritualité

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU	6043	3	H	Spiritualité et santé
REL	6112	3	AHE	Épistémologie du croire et du sujet
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6131	3	AHE	L'hindouisme de la Bhakti
REL	6137	3	AHE	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL	6211	3	AHE	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL	6212	3	AHE	Ascèse, monachisme, mystique
REL	6213	3	AHE	Histoire de la spiritualité
REL	6214	3	AHE	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6216	3	AHE	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6218	3	AHE	Spiritualités contemporaines et religions
REL	6219	3	AHE	Spiritualité et expériences
REL	6220	3	AHE	Traditions spirituelles
REL	6327	3	AHE	Transmission sensorielle du croire
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 71B

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et sciences des religions ou hors Faculté. Dans ce second cas, avec approbation du responsable de programme.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
REL	7140	2	AHE	Séminaire de recherche 1.1
REL	7141	2	AHE	Séminaire de recherche 1.2
REL	7150	2	AHE	Séminaire de recherche 2.1
REL	7151	2	AHE	Séminaire de recherche 2.2
REL	7160	12	AHE	Projet de thèse
REL	7200	61	AHE	Thèse

Théologie

Programme 2-885-6-1

Microprogramme de 2e cycle (théologie)

Destinataires

Ce microprogramme est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2e cycle en théologie; qui recherchent une formation générale dans ce domaine, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; qui souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise. Le microprogramme s'adresse également à des groupes à qui on peut offrir un parcours profilé correspondant à des besoins de formation d'appoint d'une cohorte particulière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou avec mineure en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise en théologie. Pour l'option Études bibliques, il doit attester toutefois d'une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1er cycle. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont d'acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2e cycle en études bibliques ou en études théologiques; d'approfondir des questions actuelles dans ces secteurs d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles; de vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle THB (études bibliques) ou THL (études théologiques) de 2e cycle, avec l'approbation du responsable du microprogramme.

Bloc 70B

Choix - maximum 3 crédits.
La Faculté suggère à l'étudiant qui prévoit faire un transfert à la M.A. de faire son choix de cours à partir de la maîtrise.

Programme 2-885-1-0

M.A. (théologie)

Objectifs

La M.A. en théologie a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie (études bibliques ou études théologiques); de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2e cycle et d'approfondir une problématique de recherche actuelle; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : églises, organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie)
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche uniquement pour la modalité avec mémoire.
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option Générale avec mémoire (segment 74).

Segment 74 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 74A Herméneutique et méthode

Obligatoire - 3 crédits.

REL	6310	3	AHE	Interprétation théologique et biblique

Bloc 74B Cours thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REL	6121	3	AHE	Discours et géopolitique du catholicisme
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6311	3	AHE	Praxéologie
REL	6312	3	AHE	Bible, art et culture
REL	6313	3	AHE	Bible et rhétorique

REL	6314	3	AHE	Bible, théologie, philosophie
REL	6315	3	AHE	Classiques de la théologie
REL	6316	3	AHE	Courant théologique
REL	6317	3	AHE	Éduquer le croire
REL	6318	3	AHE	Histoire de la théologie
REL	6319	3	AHE	Lectures de textes bibliques
REL	6320	3	AHE	Méthodes en exégèse biblique
REL	6321	3	AHE	Pratiques, cultures, société
REL	6322	3	AHE	Problématiques contemporaines et théologies
REL	6323	3	AHE	Questions d'éthique théologique
REL	6324	3	AHE	Théologies contextuelles
REL	6325	3	AHE	Théologie pratique
REL	6326	3	AHE	Théologie systématique et fondamentale
REL	6327	3	AHE	Transmission sensorielle du croire
REL	6400	3	AHE	Hébreu biblique avancé
REL	6401	3	AHE	Grec biblique avancé
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 74C

Choix - maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions ou un cours hors Faculté. Dans ce dernier cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 74D Stages

Option - maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme.

REL	6502	3	AHE	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL	6503	3	AHE	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits

REL	6815	3	AHE	J	Recherche 1
REL	6820	3	AHE	J	Recherche 2
REL	6825	4	AHE	J	Projet de mémoire
REL	6840	20	AHE	J	Mémoire

Programme 2-885-1-1

Licence en théologie (L. Th.)

Objectifs

La licence en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que la M.A. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant poursuivre des études supérieures ou qui se préparent à dispenser un enseignement dans une institution canonique qui exige un tel grade.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la licence en théologie, l'étudiant doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- si l'étudiant choisit la spécialisation Études bibliques, posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1er cycle. À défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de douze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de neuf trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de quinze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Inscription

L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la M.A. et au grade canonique de licence (L. Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise, et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en première année de Ph. D. tout en complétant la 3e année de son programme de licence.

Structure du programme

La licence en théologie comporte 60 crédits. L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la Maîtrise en théologie (M.A.) et au grade canonique de la licence (L.Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise, et il obtient la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude, ou du projet de recherche doctorale s'il poursuit au 3e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en 1re année de Ph.D. tout en complétant la 3e année de son programme de licence.

Segment 70

Les crédits de la licence sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 24 crédits à option. S'il est inscrit à la fois au grade civil et au grade canonique, l'étudiant qui a complété les blocs 70A, B et C, reçoit le grade de M.A. et peut être admis au Ph. D. tout en poursuivant le programme de licence (blocs 70D, E et F).

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e cycle en théologie (sigle THL), avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Bloc 70D Propre au grade canonique

Option - 6 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e cycle en théologie (sigle THL), avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70E Propre au grade canonique

Option - 3 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e cycle ou de 3e cycle en études bibliques (sigles BBL et THB), en études théologiques (sigle THL), en théologie pratique (sigle PTR) ou en sciences des religions (sigle SRL).

Bloc 70F Propre au grade canonique - Recherche

Obligatoire - 6 crédits.
Selon le cheminement pédagogique choisi, recherche de synthèse théologique (L. Th. terminale) ou première version du projet de thèse (Ph. D). Recherche liée à l'activité THL 7110. Les cours THL 71101 et THL 71102 sont équivalents au cours THL 7110.

Programme 3-885-1-0

Doctorat civil en théologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire de la théologie; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, ecclésial, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire de la M. A. (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

– Lettre d'intention ou de motivation
– Curriculum vitæ
– Plan de financement des études ou profil financier
– Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
– Travail académique principal
– Trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. L'étudiant peut s'inscrire concurremment au doctorat conduisant au grade canonique et, s'il satisfait aux exigences des deux programmes, obtenir les deux grades. Aux 90 crédits du doctorat en théologie, s'ajoutent 3 crédits pour le cours préparatoire REL6310 Interprétation théologique et biblique imposé à l'étudiant qui n'a pas fait ses études de 2e cycle à la Faculté.

Segment 70

Les crédits du doctorat en théologie sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours thématiques

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REL	6121	3	AHE	Discours et géopolitique du catholicisme
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6312	3	AHE	Bible, art et culture
REL	6313	3	AHE	Bible et rhétorique
REL	6314	3	AHE	Bible, théologie, philosophie
REL	6315	3	AHE	Classiques de la théologie
REL	6316	3	AHE	Courant théologique
REL	6317	3	AHE	Éduquer le croire
REL	6318	3	AHE	Histoire de la théologie
REL	6319	3	AHE	Lectures de textes bibliques
REL	6320	3	AHE	Méthodes en exégèse biblique
REL	6321	3	AHE	Pratiques, cultures, société
REL	6322	3	AHE	Problématiques contemporaines et théologies
REL	6323	3	AHE	Questions d'éthique théologique
REL	6324	3	AHE	Théologies contextuelles
REL	6325	3	AHE	Théologie pratique
REL	6326	3	AHE	Théologie systématique et fondamentale
REL	6327	3	AHE	Transmission sensorielle du croire
REL	6400	3	AHE	Hébreu biblique avancé
REL	6401	3	AHE	Grec biblique avancé
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 70B

Choix - maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
REL	7140	2	AHE	Séminaire de recherche 1.1
REL	7141	2	AHE	Séminaire de recherche 1.2
REL	7150	2	AHE	Séminaire de recherche 2.1
REL	7151	2	AHE	Séminaire de recherche 2.2
REL	7160	12	AHE	Projet de thèse
REL	7200	61	AHE	Thèse

Programme 3-885-1-1

Doctorat canonique en théologie (D. Th.)

Objectifs

Le doctorat en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que le Ph. D. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant dispenser un enseignement dans le cadre d'une institution canonique qui exige un tel grade.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en théologie, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire d'une licence en théologie de la Faculté de théologie et des sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres à temps plein ou de six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de douze trimestres (temps plein) ou de quinze trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Condition d'obtention du grade

Le grade de docteur en théologie n'est décerné que lorsque la thèse est publiée en tout ou en partie.

Structure du programme

Le doctorat conduisant au grade canonique de doctorat en théologie (D. Th.) comporte 75 crédits. L'étudiant peut s'inscrire concurremment au doctorat conduisant au grade civil et, s'il satisfait aux exigences des deux programmes, obtenir les deux grades.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.
Les cours THL 71101 et THL 71102 sont équivalents au cours THL 7110.

Théologie - Études bibliques

Programme 3-890-1-0

Ph. D. (études bibliques)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. (études bibliques) sont de former des spécialistes en exégèse biblique qui maîtrisent différentes méthodes d'exégèse; de faire produire des œuvres originales dans l'application des méthodes exégétiques à un problème particulier qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation permettant d'enseigner l'exégèse biblique à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études bibliques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire de la M.A. en théologie, option Études bibliques de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– démontrer une connaissance des méthodes d'exégèse historico-critique ou synchroniques, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB6110 Méthode historico-critique ou THB6120 Méthodes synchroniques, comme cours complémentaire au programme
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
– faire preuve, en particulier, d'une connaissance approfondie de l'hébreu ou du grec biblique, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB6130 Hébreu biblique avancé ou THB6140 Grec biblique avancé, comme cours complémentaire au programme.

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date de l'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Théologie

Option - 6 crédits.
Cours à choisir parmi les cours de sigle THB de 2e cycle.

Bloc 70B Méthodologie

Option - 3 crédits.

Bloc 70C Langues

Option - 3 crédits.

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e ou de 3e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions (cours de sigles BBL, SRL, THB, THL ou THP).

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

THB	7000	0	AHE	J	Examen général de doctorat
THB	71101	0	AHE		Séminaire de recherche 1.1
THB	71102	3	AHE		Séminaire de recherche 1.2
THB	7111	3	AHE		Recherche
THB	71201	0	AHE	J	Séminaire de recherche 2.1
THB	71202	3	AHE	J	Séminaire de recherche 2.2
THB	7130	6	AHE		Projet de thèse
THB	7240	60	AHE		Thèse

Théologie pratique

Programme 2-885-1-3

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique)

Objectifs

Le D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) a pour objectif de former des intervenants dans le secteur de l'intervention en soins spirituels (ou en pastorale) en milieux de santé. Dans la majorité des cas, la formation pratique en milieu hospitalier est conforme aux normes de l'Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec (AIISSQ). Les objectifs spécifiques du programme sont d'apprendre à maîtriser des outils d'évaluation des besoins spirituels; de développer des habiletés de consultation éthique et bioéthique en milieu de santé; de connaître des concepts anthropologiques liés à la quête spirituelle ainsi que les liens entre culture et religion; d'apprendre à problématiser la théologie qui sous-tend et inspire une fonction d'animation ou un ministère; d'acquérir une connaissance de l'approche systémique dans l'intervention auprès des familles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de D.É.S.S.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- après entrevue, être accepté au stage en milieu de santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Toutefois, l'étudiant qui choisit de suivre deux stages, peut s'inscrire à deux trimestres à demi-temps et à un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant ayant complété le D.É.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. (théologie pratique) option Santé, spiritualité et bioéthique. L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. (bioéthique), s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.É.S.S. sont à option. Ils peuvent être répartis de deux façons : 6 crédits de cours et 24 crédits de stage ou 18 crédits de cours et 12 crédits de stage.

Bloc 70A Santé, religion et spiritualité

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PLU	6043	3	H	Spiritualité et santé

Bloc 70B Bioéthique

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE	6001	3	H	Bioéthique et début de la vie
BIE	6004	3	A	Bioéthique et approche de la mort
BIE	6008	3	A	Éthique clinique

Bloc 70C Stages cliniques

Option - minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Les cours THP66101 et THP66102 sont équivalents au cours THP6610. Les cours THP66201 et THP66202 sont équivalents au cours THP6620.

Programme 2-885-1-4

D.É.S.S. (spiritualité et santé)

Objectifs

Le D.É.S.S. (spiritualité et santé) a pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux de santé. Dans la majorité des cas, la formation pratique en milieu de santé est conforme aux normes de l'Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec (AIISSQ). Les étudiants qui passent à la maîtrise en spiritualité, option Spiritualité et santé peuvent intégrer à celle-ci les activités complétées au D.É.S.S.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (spiritualité et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Une lettre de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Toutefois, l'étudiant qui choisit de suivre deux stages, peut s'inscrire à deux trimestres à demi-temps et à un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant ayant complété le D.É.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. (théologie pratique) option Santé, spiritualité et bioéthique. L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. (bioéthique) s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

Structure du programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.É.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au minimum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Spiritualité, santé et accompagnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
PLU	6043	3	H	Spiritualité et santé
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6211	3	AHE	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6232	3	AHE	La souffrance et le pardon

Bloc 70B Culture spirituelle

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PLU	6110	3	AHE	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL	6122	3	AHE	Mobilités religieuses
REL	6124	3	AHE	Religions, diversité et sphère publique
REL	6210	3	AHE	Théories de la spiritualité
REL	6212	3	AHE	Ascèse, monachisme, mystique
REL	6213	3	AHE	Histoire de la spiritualité
REL	6214	3	AHE	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL	6218	3	AHE	Spiritualités contemporaines et religions
REL	6219	3	AHE	Spiritualité et expériences
REL	6220	3	AHE	Traditions spirituelles

REL	6316	3	AHE		Courant théologique
REL	6318	3	AHE		Histoire de la théologie
REL	6321	3	AHE		Pratiques, cultures, société
REL	6327	3	AHE		Transmission sensorielle du croire

Bloc 70C Apprentissages interdisciplinaires

Option - maximum 6 crédits.

ASA	6754	3	A		Système de santé et santé des populations
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
PAL	6111	3	A		Approche multidimensionnelle du deuil
PST	6110	3	H	J	Psychopathologie et cycles de vie
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
PSY	6106	3	H		Contributions psychologiques à la santé

Bloc 70D

Choix - maximum 6 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Stages cliniques

Option - minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.
Les cours REL 66101 et REL 66102 sont équivalents au cours REL 6610. Les cours REL 66201 et REL 66202 sont équivalents au cours REL 6620.

REL	6610	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 1
REL	66101	0	AHE	Stage clinique en milieu de santé 1.1
REL	66102	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 1.2
REL	6620	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 2
REL	66201	0	AHE	Stage clinique en milieu de santé 2.1
REL	66202	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 2.2

Programme 2-885-1-2

M.A. (théologie pratique)

Objectifs

Option Générale

La maîtrise en théologie pratique a pour objectif de développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Option Spiritualité et santé

L'option Spiritualité et santé a plus spécifiquement pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux de santé; elle initie à la recherche sur une problématique en spiritualité et santé. L'option permet d'accéder à un programme de doctorat.

Destinataires

L'option Santé, spiritualité et bioéthique s'adresse à l'étudiant qui voudrait :

- occuper un poste d'intervenant en soins spirituels ou d'animateur de pastorale dans un établissement de santé;
- occuper un poste de responsable (chef de service) de la pastorale dans un établissement de santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options : l'option Générale, avec la modalité mémoire (segment 72), l'option Spiritualité et santé, avec stages et essai (segment 73).

Segment 72 Propre à l'option Générale

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

REL	6311	3	AHE	Praxéologie

Bloc 72B Cours en théologie pratique

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6211	3	AHE	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6312	3	AHE	Bible, art et culture
REL	6313	3	AHE	Bible et rhétorique
REL	6317	3	AHE	Éduquer le croire
REL	6319	3	AHE	Lectures de textes bibliques
REL	6321	3	AHE	Pratiques, cultures, société
REL	6322	3	AHE	Problématiques contemporaines et théologies
REL	6323	3	AHE	Questions d'éthique théologique
REL	6324	3	AHE	Théologies contextuelles
REL	6325	3	AHE	Théologie pratique
REL	6327	3	AHE	Transmission sensorielle du croire

Bloc 72C Cours thématiques

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REL	6112	3	AHE	Épistémologie du croire et du sujet
REL	6113	3	AHE	Étude empirique du religieux contemporain
REL	6121	3	AHE	Discours et géopolitique du catholicisme
REL	6122	3	AHE	Mobilités religieuses
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6218	3	AHE	Spiritualités contemporaines et religions
REL	6219	3	AHE	Spiritualité et expériences
REL	6314	3	AHE	Bible, théologie, philosophie
REL	6315	3	AHE	Classiques de la théologie
REL	6316	3	AHE	Courant théologique
REL	6318	3	AHE	Histoire de la théologie
REL	6326	3	AHE	Théologie systématique et fondamentale
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 72D

Choix - maximum 6 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions ou un cours hors Faculté. Dans le second cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 72E Stages

Option - maximum 6 crédits.

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL	6502	3	AHE	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL	6503	3	AHE	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 72F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL	6815	3	AHE	J	Recherche 1
REL	6820	3	AHE	J	Recherche 2
REL	6825	4	AHE	J	Projet de mémoire
REL	6840	20	AHE	J	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Spiritualité et santé

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 12 attribués à la rédaction d'un essai, 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 73A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

REL	62311	0	A	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 1
REL	62312	3	H	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 2

Bloc 73B Spiritualité, santé et accompagnement

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

BIE	6000	3	A	Bioéthique : origines, sens, pratiques
PLU	6043	3	H	Spiritualité et santé
PLU	6046	3	AHE	Conceptions religieuses de la santé
REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6211	3	AHE	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6232	3	AHE	La souffrance et le pardon

Bloc 73C Culture spirituelle

Option - minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PLU	6110	3	AHE	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL	6122	3	AHE	Mobilités religieuses
REL	6124	3	AHE	Religions, diversité et sphère publique
REL	6210	3	AHE	Théories de la spiritualité
REL	6212	3	AHE	Ascèse, monachisme, mystique
REL	6213	3	AHE	Histoire de la spiritualité
REL	6214	3	AHE	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL	6218	3	AHE	Spiritualités contemporaines et religions
REL	6219	3	AHE	Spiritualité et expériences
REL	6220	3	AHE	Traditions spirituelles
REL	6316	3	AHE	Courant théologique
REL	6318	3	AHE	Histoire de la théologie
REL	6321	3	AHE	Pratiques, cultures, société
REL	6327	3	AHE	Transmission sensorielle du croire

Bloc 73D Apprentissage interdisciplinaire

Option - maximum 6 crédits.

ASA	6754	3	A		Système de santé et santé des populations
BIE	6004	3	A		Bioéthique et approche de la mort
BIE	6008	3	A		Éthique clinique
PAL	6111	3	A		Approche multidimensionnelle du deuil
PST	6110	3	H	J	Psychopathologie et cycles de vie
PSY	6093	3	A		Psychologie interculturelle
PSY	6106	3	H		Contributions psychologiques à la santé

Bloc 73E

Choix - maximum 6 crédits.

À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions ou hors Faculté. Dans le second cas, le cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 73F Stages cliniques

Option - minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Les cours REL66101 et REL66102 sont équivalents au cours REL6610. Les cours REL66201 et REL66202 sont équivalents au cours REL6620.

REL	6610	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 1
REL	66101	0	AHE	Stage clinique en milieu de santé 1.1
REL	66102	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 1.2
REL	6620	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 2
REL	66201	0	AHE	Stage clinique en milieu de santé 2.1
REL	66202	12	AHE	Stage clinique en milieu de santé 2.2

Bloc 73G Essai

Obligatoire - 12 crédits

REL	6831	12	AHE	Essai

Programme 3-885-1-2

Ph. D. (théologie pratique)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie pratique sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire; de former des chercheurs

ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitæ
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Travail académique principal
- Trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et de trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Les étudiants doivent suivre le cours REL6311 Praxéologie (3 crédits) s'ils ne l'ont pas déjà fait dans leur curriculum de formation antérieure. Ce cours s'ajoute alors à leur scolarité.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours en théologie pratique

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REL	6125	3	AHE	Rites et ritualisation
REL	6211	3	AHE	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL	6215	3	AHE	Le mourir et son déni
REL	6312	3	AHE	Bible, art et culture
REL	6313	3	AHE	Bible et rhétorique
REL	6317	3	AHE	Éduquer le croire
REL	6319	3	AHE	Lectures de textes bibliques
REL	6321	3	AHE	Pratiques, cultures, société
REL	6322	3	AHE	Problématiques contemporaines et théologies
REL	6323	3	AHE	Questions d'éthique théologique
REL	6324	3	AHE	Théologies contextuelles
REL	6325	3	AHE	Théologie pratique
REL	6327	3	AHE	Transmission sensorielle du croire

Bloc 70B Cours thématiques

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REL	6112	3	AHE	Épistémologie du croire et du sujet
REL	6113	3	AHE	Étude empirique du religieux contemporain
REL	6121	3	AHE	Discours et géopolitique du catholicisme
REL	6122	3	AHE	Mobilités religieuses
REL	6217	3	AHE	Rencontre des spiritualités autochtones
REL	6218	3	AHE	Spiritualités contemporaines et religions
REL	6219	3	AHE	Spiritualité et expériences
REL	6314	3	AHE	Bible, théologie, philosophie
REL	6315	3	AHE	Classiques de la théologie
REL	6316	3	AHE	Courant théologique
REL	6318	3	AHE	Histoire de la théologie
REL	6326	3	AHE	Théologie systématique et fondamentale
REL	6500	3	AHE	Lectures dirigées
REL	6501	3	AHE	Questions spéciales

Bloc 70C

Choix - maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL	7000	0	AHE	Examen général de doctorat
REL	7140	2	AHE	Séminaire de recherche 1.1
REL	7141	2	AHE	Séminaire de recherche 1.2
REL	7150	2	AHE	Séminaire de recherche 2.1
REL	7151	2	AHE	Séminaire de recherche 2.2
REL	7160	12	AHE	Projet de thèse
REL	7200	61	AHE	Thèse